



ÉDITIONS  
SENTIENCE

# L'INRA au secours du foie gras

*Enquête sur une expertise publique sous contrôle de l'industrie*

Antoine Comiti  
[www.stopgavage.com](http://www.stopgavage.com)



*« Aucun élément scientifique ne permet de dire que cette opération est une source de mal-être animal. »  
Daniel Guémené, chercheur à l'INRA*

# L'INRA au secours du foie gras

*Enquête sur une expertise publique sous contrôle de l'industrie*

**Antoine Comiti**

avec la collaboration d'Estiva Reus

ÉDITIONS  
SENTIENCE

Photos et maquette de couverture : Dominic Hofbauer

La citation de Daniel Guémené (INRA) reproduite sur la couverture est issue de l'article de Julien Dézécot « Vers la fin du gavage ? », *60 millions de consommateurs*, numéro 395, juin 2005, page 24.

ÉDITIONS  
SENTIENCE

---

20, rue d'Aguesseau – 69007 Lyon – France

[contact@editions-sentience.org](mailto:contact@editions-sentience.org)

[www.editions-sentience.org](http://www.editions-sentience.org)

ISBN 2-9525789-0-7

## Remerciements

Ont participé à l'élaboration de cet ouvrage :

**Lise Defrance** (*Stop Gavage*), assistante de rédaction ;

**Brigitte Gothière** (*Cahiers antispécistes*), graphisme et mise en page.

Nous remercions, pour leur précieuse collaboration :

Le **Dr. Yvan Beck** (vétérinaire, expert en pathologies du gavage), pour son apport de connaissances sur des points d'ordre scientifique ;

**Sébastien Arzac** (*Stop Gavage*), pour sa participation aux recherches menées sur les instances et textes européens concernant la question du bien-être animal ;

**Dominic Hofbauer**, pour les photos de *Stop Gavage* ;

**Emmanuelle Barraud** (*Alliance Végétarienne*), pour la mise en page d'une première version (non publiée) de cet ouvrage ;

**David Olivier** (*Éditions Sentience*), pour la relecture des premiers chapitres ;

**Josyane Querelle** (*FLAC*) et **Annie Ortavant**, notamment, pour leur recherche documentaire ;

**Yves Bonnardel** (*Éditions Tahin Party*) et **Lise Defrance** (*Stop Gavage*), pour la diffusion en librairies et bibliothèques ;

**Coralie Fambrini** (*Stop Gavage*) et **Jean-Philippe Fleury** (*Stop Gavage*), pour la campagne de promotion sur Internet.

Nous remercions ceux, à l'INRA et ailleurs, qui, par leur aide ou leurs encouragements, ont manifesté leur volonté de voir la recherche moins subordonnée aux intérêts de quelques-uns.

Merci à celle et ceux qui partagent ma vie pour leur compréhension dans tous ces moments passés avec eux où ce travail a, malgré moi, accaparé mon esprit.

Merci enfin à tous ceux qui m'ont enseigné, chacun à sa manière, qu'il n'y a rien de plus important au monde que ce qui est ressenti – quels que soient notre âge, notre intelligence, notre couleur de peau ou notre espèce. C'est d'ailleurs, au fond, la seule chose qui compte.

*Antoine Comiti, le 17 octobre 2006*

# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	7
---------------------	---

## **Première partie**

### **Pourquoi et comment la filière du foie gras utilise l'INRA**

1. Pourquoi la filière du foie gras finance les études de l'INRA	11
2. Comment la politique française de défense du gavage s'appuie sur les études de l'INRA	21
3. Ni objectivité, ni apport scientifique novateur	25
4. Comment la filière du foie gras instrumentalise l'INRA	37
5. « Objectivité scientifique » et « demande sociale »	47

## **Deuxième partie**

### **Dissection des études de l'INRA**

6. Dissection des études de l'INRA	57
7. « La stéatose provoquée par le gavage est réversible, donc le foie n'est pas malade » ?	59
8. « Le gavage exploite une faculté naturelle » ?	67
9. « Ces oiseaux sont naturellement gloutons » ?	71
10. « Les oiseaux sont contents de se faire gaver » ?	75
11. « La filière agit pour le bien-être des animaux » ?	83

## **Troisième partie**

### **Souffrance vécue et souffrance mesurée**

12. « Les oiseaux ne souffrent pas du gavage » ?	95
13. Une étonnante redéfinition de la notion de gavage	97
14. Les animaux souffrant de l'acte de gavage sont retirés des échantillons retenus pour en évaluer la nocivité	101
15. Les indicateurs de stress utilisés ne sont pas fiables	105
16. « <i>Je travaille sur des animaux dans des conditions expérimentales et pas du tout dans les conditions de ferme.</i> »	111
17. La cage de batterie est « <i>la meilleure solution</i> »	113
18. La négation <i>a priori</i> de la souffrance animale	127

## **Quatrième partie**

### **Ce que les études de l'INRA omettent de rapporter**

19. Des faits embarrassants opportunément occultés	133
20. La forte mortalité des animaux en gavage	135
21. L'épuisement, les blessures et les maladies du gavage	137
22. Les méthodes d'insémination, de mutilation, de transport et d'abattage	145
23. Les besoins comportementaux et sociaux des palmipèdes	155

## **Cinquième partie**

### **Alternatives au gavage et adaptation de la filière**

24. Les conditions du sursis accordé au gavage	161
25. Alternatives au gavage	163
26. La place du gavage dans l'image du foie gras	169
27. Les études sur l'adaptation de la filière	179
28. Idées reçues sur le risque de délocalisation du gavage	187

## **Sixième partie**

### **Conflits d'intérêts et perspectives politiques**

29. La science au service d'une cause	197
30. Les poules sont bien en cage, les cochons sur le béton...	199
31. L'influence des financements sur le résultat des études scientifiques	207
32. Des problèmes structurels de l'INRA affectent l'expertise en bien-être animal	211
33. Propositions pour une réforme de l'expertise en bien-être animal à l'INRA	219

## **Épilogue**

227

## **Annexes**

1. Composition du groupe de travail du Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne	233
2. Études référencées dans la synthèse de l'INRA	235
3. Mortalité en gavage d'après les statistiques fournies par la filière	237
4. Quand L'INRA répond à la demande de taureaux plus combatifs pendant les corridas	241
5. L'interdiction d'importer des fourrures de chiens et de chats en France et dans l'UE	243
6. Pays ayant des productions marginales de foie gras	245
7. Des bouts de ficelles pour occuper les dindes	247
8. La remise en cause du projet de directive sur les poulets	253

## **Bibliographie**

255



Chaque année en France, plus de 30 millions d'oiseaux – canards et oies – sont gavés pour produire du foie gras. La légitimité du gavage fait l'objet d'un vif débat. Le grand nombre d'animaux concernés – plus que le nombre de bovins ou de cochons abattus pour la viande – et le poids économique et symbolique de cette production, en font une question de première importance. Un élément essentiel pour trancher ce débat consiste à déterminer si les oiseaux souffrent du gavage et, si c'est le cas, de quelle manière et avec quelle intensité.

L'une des missions officielles de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) est d'« *éclairer, par son expertise, les décisions des acteurs publics et privés. Les chercheurs de l'Inra sont souvent sollicités pour répondre à des questions de société. Leurs connaissances scientifiques permettent en effet d'apporter un éclairage impartial<sup>1</sup>* ».

À ce titre, l'institut est fréquemment cité comme expert indépendant dans le débat sur le gavage.

Les documents réunis au terme de plus d'une année d'enquête établissent que :

- **les liens que la filière du foie gras a noués avec certains chercheurs et unités de l'INRA** – en particulier au travers du financement régulier de leurs recherches – **lui permettent d'utiliser l'INRA et sa crédibilité d'institut public, comme un agent pour ses actions de communication et de lobbying ;**
- **les études réalisées par l'institut s'inscrivent dans le cadre d'une stratégie délibérée des industriels du foie gras pour décrédibiliser un rapport scientifique européen de 1998**, dont les conclusions – accablantes pour le gavage – constituent une menace pour l'avenir de cette filière dans le contexte réglementaire européen ;
- **le zèle que certains chercheurs de l'INRA mettent à soutenir cette production nuit à l'intégrité scientifique de leurs travaux.**

Cette instrumentalisation consentante de l'INRA par la filière du foie gras est en contradiction flagrante avec la mission d'expertise scientifique impartiale de l'institut.

L'opinion publique porte une attention croissante à la condition animale. Cette évolution entraîne la remise en cause de méthodes d'élevage qui causent des souffrances aux animaux, dont le gavage n'est qu'un des nombreux exemples. Afin d'éclairer les choix politiques en la matière, le besoin d'expertise scientifique indépendante est donc fort.

L'INRA porte une lourde responsabilité par les positions qu'il prend dans des débats dont l'issue affecte la vie d'un grand nombre d'individus sensibles. La façon dont ces positions sont élaborées aujourd'hui n'est pas à la hauteur des enjeux.

En effet, la recherche en bien-être animal fonctionne souvent comme une entreprise à occulter le mal-être et à en pérenniser les causes. Des facteurs structurels compromettent aujourd'hui la capacité de l'INRA à produire des expertises dignes de foi sur cette question. Nous verrons pourquoi il en va ainsi. Puisse ce diagnostic être utile à tous ceux qui souhaitent que l'institut remplisse pleinement sa mission d'expert public indépendant sur la condition des animaux dans les élevages.

---

1. « *Les missions de l'INRA* », [http://w3.inra.fr/l\\_institut/missions\\_et\\_strategie/les\\_missions\\_de\\_l\\_inra](http://w3.inra.fr/l_institut/missions_et_strategie/les_missions_de_l_inra).



## **Première partie**

# **POURQUOI ET COMMENT LA FILIÈRE DU FOIE GRAS UTILISE L'INRA**



# 1. Pourquoi la filière du foie gras finance les études de l'INRA

La réglementation impose une prise en compte croissante des intérêts des animaux dans les pratiques d'élevage. La production de foie gras n'échappe pas à cette tendance : la légitimité du gavage se trouve remise en cause dans les institutions européennes chargées des questions agricoles.

Pour évaluer les conséquences des pratiques d'élevage sur le bien-être des animaux, ces institutions se basent notamment sur les rapports d'un comité scientifique de la Commission européenne. Le rapport de ce comité concernant le foie gras est très critique à l'égard des méthodes employées pour le produire, et tout particulièrement à l'égard du gavage.

La filière du foie gras est consciente de la menace que font peser sur elle ces conclusions scientifiques négatives : risque d'évolution vers une réglementation restrictive, et risque d'altération de l'image du foie gras chez les consommateurs. Elle a donc décidé d'intervenir activement pour faire émerger d'autres prises de position scientifiques qui serviront à défendre ses intérêts.

Les financements des études de l'INRA par les producteurs de foie gras se situent dans ce contexte, comme le montre la chronologie ci-dessous :

- 1998 : un rapport d'experts de la Commission européenne<sup>1</sup> condamne le gavage.
- 1999 : des recommandations européennes<sup>2</sup>
  - interdisent le gavage partout où il n'est pas encore pratiqué,
  - interdisent les petites cages individuelles,
  - demandent des études sur les méthodes alternatives au gavage.
- 1999-2004 : la filière du foie gras (CIFOG) finance des recherches de l'INRA et analyse les arguments les plus efficaces pour apaiser les consommateurs.
- 2004 : les chercheurs de l'INRA publient la synthèse de leurs travaux qui contredisent les conclusions du rapport européen.
- 2004-2006 : le CIFOG se félicite de ces résultats et en assure la diffusion ; les chercheurs de l'INRA prennent publiquement position
  - en faveur du gavage,
  - en faveur des cages de batterie individuelles,
  - contre la faisabilité actuelle de méthodes alternatives au gavage.

## **1998 : un rapport d'experts de la Commission européenne condamne le gavage**

En 1998, le Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne remet à celle-ci un rapport sur la production de foie gras. Ce rapport de 93 pages, basé sur les travaux d'un groupe de 12 experts européens<sup>3</sup> dont 3 chercheurs de l'INRA – l'un d'entre eux étant d'ailleurs chargé de superviser ce groupe de travail – conclut :

### Rapport du Comité scientifique de la Commission européenne

#### 8.2 Conclusion

Le Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux conclut que le gavage, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est préjudiciable au bien-être des oiseaux<sup>4</sup>.

1. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

2. *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques et Recommandation concernant les oies domestiques et leurs croisements* adoptées le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Le texte de ces recommandations est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/t/taffaires\\_juridiques/coop%20E9ration\\_juridique/s%20E9curit%20E9\\_biolgique%20C\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/A\\_textes\\_documents.asp](http://www.coe.int/t/taffaires_juridiques/coop%20E9ration_juridique/s%20E9curit%20E9_biolgique%20C_utilisation_des_animaux/elevage/A_textes_documents.asp).

3. La liste des experts qui constituaient ce groupe de travail est donnée en annexe 1.

4. "The Scientific Committee on Animal Health and Animal Welfare concludes that force feeding, as currently practised, is detrimental to the welfare of the birds.", section 8.2 "Conclusion", page 65.

## **1999 : des recommandations européennes interdisent le gavage partout où il n'est pas encore pratiqué**

Ce rapport d'experts a servi de référence pour l'élaboration de deux recommandations du Conseil de l'Europe qui énoncent en leur préambule<sup>5</sup> :

- (1) Le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages [...]
- (7) Constatant, à la lumière de l'expérience acquise et des connaissances scientifiques sur les besoins biologiques des canards, que les systèmes d'élevage commercialisés actuellement ne répondent souvent pas aux besoins essentiels des animaux et, par conséquent, nuisent à leur bien-être ;
- (8) Conscient des problèmes de bien-être liés à certaines pratiques dans la production de foie gras, qui ne répondent pas aux exigences de la Convention<sup>6</sup>, et soucieux d'encourager les recherches sur les aspects de bien-être et les méthodes alternatives [...].

*Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques et Recommandation concernant les oies domestiques et leurs croisements* adoptées le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages

L'article 24 de la recommandation concernant les canards et l'article 25 de celle concernant les oies stipulent que « *la production de foie gras ne doit être pratiquée que là où elle existe actuellement* ».

Un article d'une revue du monde agricole rappelle que le projet initial de ces recommandations consistait même en l'interdiction totale du gavage :

Les négociations préalables, au sein du Comité permanent de ce Conseil de l'Europe [...] équivalaient à l'interdiction pure et simple du gavage et donc à la suppression de toute une filière de production traditionnelle. La France s'est donc opposée au projet avec force. Mais elle n'a pu empêcher l'interdiction, en 2012, des cages individuelles pour le gavage.

Yanne Boloh, « Bien-être animal, du fantasme à la réalité<sup>7</sup> », *Jeunes Agriculteurs*, numéro 550, mai 2000

## **1999 : la recommandation européenne interdit les petites cages individuelles**

Dans son article 10, la recommandation concernant les canards gavés formule des exigences qui imposent la suppression des petites cages individuelles dans lesquelles sont enfermés plus de 87% d'entre eux<sup>8</sup> :

Les systèmes d'hébergement pour les canards doivent permettre aux oiseaux de :

- se tenir debout dans une posture normale,
- se retourner sans difficultés,
- déféquer en effectuant des mouvements normaux,
- battre des ailes,
- effectuer des mouvements normaux de lissage de plumes,
- interagir normalement avec d'autres individus,
- accomplir les mouvements normaux liés à la prise d'aliments et d'eau.

Les exigences précédentes doivent s'appliquer aux nouvelles installations ou lorsque des installations existantes sont remplacées, à partir du 31 décembre 2004.

Toutes les installations doivent satisfaire ces exigences avant le 31 décembre 2010.

Extrait de l'article 10 de la *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques*, *op.cit.*

5. Le texte est identique (à l'espèce concernée près) dans la recommandation concernant les canards et dans celle concernant les oies.

6. Il s'agit de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages de 1976 (ratifiée par la France en 1978). Cette convention émanant du Conseil de l'Europe a instauré un comité permanent chargé d'élaborer des recommandations contenant des dispositions concrètes qui régissent l'application à des domaines particuliers des principes énoncés dans la convention. La recommandation de 1999 concernant les canards est l'une d'elles.

7. <http://ja.web-agri.fr/moteur/550/550P20.htm>.

## 1999 : les recommandations européennes demandent des études sur les méthodes alternatives au gavage

Dans le but d'ouvrir la voie à une généralisation de l'interdiction du gavage dans l'ensemble des pays signataires, tout en permettant la poursuite de la production de foie gras par d'autres moyens, la recommandation concernant les canards précise :

Les pays autorisant la production de foie gras doivent encourager les études portant sur les aspects de bien-être et la recherche de méthodes alternatives n'impliquant pas la prise forcée d'aliments. [...]

Cette Recommandation doit être réexaminée dans les 5 ans qui suivent son entrée en vigueur, et, le cas échéant, amendée en fonction de toute nouvelle connaissance scientifique disponible [...].

Extraits des articles 24 et 25 de la *Recommandation concernant les canards de Barbarie et Les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques*, op.cit.

On trouve exactement le même texte dans les articles 25 et 26 de la recommandation concernant les oies.

## 1999-2004 : la filière du foie gras finance des recherches de l'INRA et analyse les arguments les plus efficaces pour apaiser les consommateurs

Les producteurs de foie gras sont regroupés en un organisme interprofessionnel, le CIFOG (Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras), dont l'un des objectifs est d'assurer la défense des intérêts de la filière.

Inquiète face aux menaces que les recommandations européennes font peser sur le gavage, l'interprofession décide d'investir elle-même dans les études demandées par ces recommandations :

Alain Labarthe, président du Cifog, a mis l'accent sur l'attention toute particulière portée par l'interprofession à l'élaboration d'un argumentaire scientifique en faveur de la production du foie gras. Il a ainsi précisé que depuis 1999, afin de répondre aux exigences de la recommandation du Conseil de l'Europe, le Cifog a mobilisé plus d'un million d'euros. Un montant auquel s'ajoute la contribution des Pouvoirs Publics.

Gérard Le Boucher, « Palmipèdes : les scientifiques au secours du foie gras », *Filières Avicoles*, numéro 670, novembre 2004, page 8

Parmi les recherches bénéficiant de ces financements se trouvent celles de quelques chercheurs de l'INRA qui se sont spécialisés sur la production de foie gras. La grande majorité de leurs articles sur la question du bien-être des oiseaux gavés se concluent par un remerciement au CIFOG pour le financement apporté (cf. chapitre 4, section 4.1).

Par ailleurs, le cabinet de conseil GEM (cabinet parisien de conseil et d'études en stratégie pour l'agroalimentaire) réalise pour le CIFOG une étude destinée à évaluer l'effet de différents arguments sur le comportement des consommateurs de foie gras<sup>9</sup>.

Voici ses conclusions :

1. L'étude confirme que « *les éléments d'argumentation, traditionnellement utilisés par l'interprofession s'avèrent [...] performants* ». Elle cite en particulier les arguments suivants :
  - A) **La stéatose est réversible, l'oiseau n'est pas malade.**
  - B) **On exploite une faculté naturelle du canard.**
  - C) **Le canard est glouton.**
  - D) **Le gavage ne fait pas souffrir.**
2. L'étude recommande à la filière un axe de développement de nouveaux arguments « *pour être en position de résister plus efficacement aux inévitables attaques et pressions médiatiques, pour conforter et apaiser le consommateur de foie gras* » :

8. « Ce type de logement [cage individuelle] s'est largement répandu, et représentait en 2000 plus de 87% des places de gavage, contre 12% pour les parcs collectifs, et 1% pour les cages collectives selon une étude réalisée par le CIFOG. » ; *Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, page 20 ; document disponible à l'achat et résumé sur : <http://www.ofival.fr/publications/cahier/palm/Avic-pub.htm>. Les résultats de cette étude apparaissent également dans la communication de M. Jacquinot, P. Magdelaine et L. Mirabito, « Importance du bien-être animal dans la perception du foie gras par le consommateur », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 52-56.

9. *Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*, op. cit., pages 42-53.

## E) Élaboration de chartes ; travail sur l'image d'un producteur respectueux des animaux.

Ces préconisations sont basées sur l'existence chez le consommateur d'un « processus d'occultation ou de déni » de la « maltraitance animale » que le compte rendu de cette étude recommande d'entretenir :

En résumé, le consommateur de foie gras perçoit, de façon floue, la maltraitance animale derrière la production. Pour que ce filigrane déstabilisateur ne vienne pas perturber l'image exceptionnelle du produit, l'individu met en œuvre un processus d'occultation ou de déni, qui ne fait pas disparaître pour autant la composante de la représentation mentale.

M. Jacquinot, P. Magdelaine, L. Mirabito, « Importance du bien-être animal dans la perception du foie gras par le consommateur », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 52-56

### 2004 : les chercheurs de l'INRA publient la synthèse de leurs travaux contredisant les conclusions du rapport européen

À l'approche de la date théorique de réexamen des recommandations (prévue dans les 5 ans qui suivent son entrée en vigueur [1999]), les trois principaux chercheurs de l'INRA qui travaillent sur les études commandées par le CIFOG présentent leurs conclusions dans une synthèse intitulée « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>10</sup> ! ».

Deux d'entre eux, Daniel Guémené et Gérard Guy, exposent oralement ces conclusions dans leur communication aux 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras le 7 octobre 2004 à Arcachon. La revue professionnelle *Filières Avicoles* rapporte cette communication dans son numéro de novembre 2004 :

**La pratique du gavage légitimée aux Journées de la recherche à Arcachon**

## Palmipèdes: les scientifiques au secours du foie gras

Les menaces croissantes sur la pratique du gavage ont dominé les travaux des 6<sup>es</sup> Journées de la Recherche sur les palmipèdes gras les 7 et 8 octobre à Arcachon. Avec des communications soulignant son existence à travers les siècles, depuis les Égyptiens vers 4300 ans jusqu'à nos jours, et présentant les résultats les plus récents en matière de recherche scientifique, de façon à rétablir un peu d'objectivité dans un débat où les intégristes de la protection animale font preuve d'une mauvaise foi manifeste.

En présence de nombreux chercheurs, professionnels français et néo-zélandais, Guillermo Gonzalez de Castellanos, François Etard (du Québec), les quatre représentants des instances organisatrices – Cifog, Inra, Itavi et CTCPA – ont introduit les travaux de ces journées, en mettant en exergue la nécessité de pérenniser durablement la filière.

« La mesure et la constatation d'un stress ou de douleur dans des conditions normales de production. Le président Labarthe a aussi souligné que la phase d'élevage des palmipèdes gras qui représente 90 % de leur vie, se déroule en totale conformité avec la recommandation du Conseil de l'Europe. Seuls, les modes d'hébergement comme le cage individuel, doivent être améliorés. Le président du Cifog a aussi rappelé « un certain nombre de l'interprofession de vouloir respecter tous les points de ce texte du Conseil de l'Europe. Il s'agit, surtout, d'un engagement sérieux du Cifog envers les 20 de ses membres associés ». En conclusion

Sur ce thème de la « défense et illustration » du foie gras « produit d'exceptionnel intérêt », mais menacé par l'absence de réglementation des activités de la protection animale opposés à toute forme de production animale de rente et souvent végétariens, les participants à ces journées de la recherche ont pu suivre une bonne douzaine de communications. Avec à la fois, des rapports les temps sur la pratique du gavage de puis l'Antiquité jusqu'à nos jours, de travers en particulier de la disparition, une proposition d'effacement des palmipèdes en Europe et les ré-

▲ Lors de l'introduction des travaux de ces journées de la recherche, de gauche à droite, Guy Montabat, directeur scientifique du CTCPA (Centre technique des conserves), Alain Labarthe, président du Cifog, Philippe Le Loup, directeur de l'Itavi et Philippe Chemineau, chef de département Phazo (physiologie animale et systèmes d'élevage) de l'Inra.

▲ Au cœur des préoccupations des chercheurs et professionnels.

▲ Gérard Guy (Inra) : le rôle

Gérard Le Boucher, « Palmipèdes : les scientifiques au secours du foie gras », *Filières Avicoles*, numéro 670, novembre 2004, page 8

10. D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87, [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

Les conclusions de la synthèse des chercheurs de l'INRA sont très positives pour la production de foie gras et remettent en cause la condamnation du gavage dans le rapport européen. Comparons ces deux documents sur quelques points<sup>11</sup> :

Rapport du comité scientifique européen	Synthèse INRA de MM. Guémené, Guy, Faure
<p>« La quantité de nourriture donnée pendant chaque gavage est considérablement supérieure à la ration normale ».</p> <p>« <b>la quantité de nourriture riche en énergie (maïs) que les oiseaux sont forcés d'ingérer</b> durant les deux à trois semaines de gavage <b>est bien plus importante que celle que les oiseaux mangeraient volontairement</b><sup>12</sup>. »</p>	<p>« <b>Le canard mulard mâle et l'oie sont donc capables d'ingérer spontanément des quantités d'aliment comparables voir supérieures à celles qui leur sont imposées lors du gavage.</b> »</p>
<p>« le niveau de stéatose [obtenu normalement à la fin du gavage] doit être considéré comme <b>pathologique</b><sup>13</sup>. »</p>	<p>« La stéatose hépatique de gavage est [...] un processus <b>non pathologique</b> ».</p> <div data-bbox="805 734 1171 1003">  <p>◀ Gérard Guy (Inra) : le foie gras est un organe sain et ne résulte pas d'une stéatose pathologique.</p> </div>
<p>« [Les canards ou les oies] se tenaient à distance de la personne qui allait les gaver alors même que cette personne leur fournissait habituellement la nourriture<sup>14</sup>. »</p>	<p>« Les palmipèdes gavés ne développent donc <b>pas de réactions d'évitement vis-à-vis du gaveur</b> ».</p>
<p>« <b>le gavage, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est préjudiciable au bien-être des oiseaux.</b> »</p>	<p>« <b>le gavage n'apparaît pas comme étant un générateur important d'informations nociceptives.</b> » ; « l'acte de gavage [en cage individuelle] n'est pas une source majeure de <b>stress aigu ou chronique</b> ».</p> <div data-bbox="805 1361 1171 1630">  <p>◀ Daniel Guémené (Inra) : « L'acte de gavage n'est pas une source de stress majeur ou aigu ».</p> </div>

En résumé, les trois chercheurs de l'INRA soutiennent que « **les résultats de différentes études comportementales et physiologiques rapportés dans cette synthèse ne valident donc pas les critiques virulentes adressées à cette production** ».

11. Dans le tableau comparatif qui suit, c'est nous qui avons souligné certains passages cités. Les photos sont issues de Gérard Le Boucher, « Palmipèdes : les scientifiques au secours du foie gras », *Filières Avicoles*, numéro 670, novembre 2004, page 8

12. "The amount of food fed during each force feeding is considerably more than normal intake"; "the quantity of energy rich food (maize) which the birds are forced to ingest during the two or three weeks of force feeding is much greater than that which the birds would eat voluntarily.", section 8 "Summary, conclusion and recommendations", page 61.

13. "the level of steatosis normally found at the end of force feeding would not be sustainable for many of the birds. For this reason, and because normal liver function is seriously impaired in birds with the hypertrophied liver which occurs at the end of force feeding this level of steatosis should be considered pathological.", section 5.4.3 "Liver function", page 41.

14. "[Ducks or geese] kept away from the person who would force feed them even though that person normally supplied them with food.", section 5.1 "Force feeding and behavioural indicators", page 33.

Le quotidien *Sud Ouest* observe ainsi :

Le rapport scientifique sur lequel s'est appuyé le Conseil de l'Europe n'est certes guère favorable au gavage. Il est contesté par la profession préférant s'appuyer sur les recherches de l'Inra.

Jean-François Moulian, « Les éleveurs au banc des accusés », *Sud Ouest*, 18 octobre 2004, page 3

Alors que le rapport européen considère qu'« **il est très important pour la poursuite du développement de la production de foie gras d'introduire des techniques alternatives qui ne requièrent pas le gavage**<sup>15</sup> », la communication des chercheurs de l'INRA se conclut par : « Dans leur ensemble ces résultats [de recherche] devraient encore contribuer à améliorer les conditions générales de production du foie gras et à le placer dans un contexte de durabilité. »

Ainsi, pour ces scientifiques, si « l'avenir de cette production demeure incertain », c'est à cause de la « demande sociale » (autrement dit : le mouvement d'opinion hostile au gavage) et non pas en raison de faits sérieusement établis. La revue *Filières Avicoles* s'interroge donc :

Mais cette montée en puissance de la recherche publique française pour mieux comprendre l'engraissement du foie gras, démontrer qu'il ne résulte pas d'une stéatose pathologique, améliorer ses conditions de production... suffira-t-elle à marginaliser les lobbies des protecteurs [des animaux] et affirmer la légitimité du foie gras ? « Rien n'est moins certain, si le contexte sociétal n'évolue pas », estime Daniel Guémené (Inra).

Gérard Le Boucher, « Palmipèdes : les scientifiques au secours du foie gras », *op. cit.*

## 2004-2006 : le CIFOG se félicite des résultats des études de l'INRA et en assure la diffusion

La revue *Filières Avicoles* observe en avril 2004 que la filière du foie gras « commence à engranger les résultats » des études « menées pour étayer les arguments des professionnels » :

Des travaux de recherche encourageants

Heureusement, dans ce combat pour la préservation d'un produit à la fois gastronomique et culturel, la filière du foie gras commence à engranger les résultats de plusieurs années de recherches conduites à l'Inra, l'Itavi, l'Ensat... Marie-Pierre Pé, animatrice du Cifog, a précisé que depuis 1998, une trentaine d'études ont été menées pour étayer les arguments des professionnels.

Gérard Le Boucher, « Face aux activistes de la protection animale opposés au gavage », *Filières Avicoles*, numéro 664, avril 2004, page 6

Cette revue rapporte en décembre 2004 que Daniel Guémené « a fort opportunément repris les différents arguments, souvent outranciers, des protecteurs des animaux, en leur apportant à chaque fois une réponse scientifique, étayée à partir des résultats de la recherche et d'essais conduits ces dernières années » et qu'il « a ainsi mis à mal certains arguments utilisés à tort par les "protecteurs" pour s'opposer au gavage<sup>16</sup> ».

Dans cette même revue, le président du CIFOG exprime aux chercheurs sa satisfaction du dossier ainsi constitué pour défendre le foie gras :



Gérard Le Boucher, « Palmipèdes : les scientifiques au secours du foie gras », *op. cit.*

Les conclusions de ces études de l'INRA sont si favorables à la défense des intérêts de la filière que le CIFOG décide de publier, début 2005, la version intégrale de la synthèse de l'INRA sur son site Internet de

15. "[The evidence however suggests that] it is very important for the further development of foie gras production to introduce alternative techniques that do not require force feeding.", section 8.3 "Recommendations", page 67, souligné par nous.

16. Émeline Viénot et Gérard Le Boucher, « Gavage/bien-être animal, vers un peu plus d'objectivité ! », *Filières Avicoles*, numéro 671, décembre 2004, pages 50-52.

promotion du foie gras (www.lefoiegras.fr, géré par l'agence de communication ADOCOM). Cette synthèse scientifique y trouve sa place, à côté de pages « *recette du mois* » et « *charte de qualité* », à la suite d'une description de la production de foie gras où le terme *gavage* a disparu.

Le CIFOG reproduit également cette synthèse dans son dossier de presse<sup>17</sup> et en présente de larges extraits dans sa lettre d'information *Foie Gras Info*<sup>18</sup>.

### Les chercheurs de l'INRA prennent publiquement position en faveur du gavage

Les chercheurs de l'INRA expriment publiquement leur position très favorable au gavage dans les cercles les plus variés, depuis la télévision et la presse (quotidiens nationaux et régionaux, presse professionnelle, revues de vulgarisation scientifique...) jusqu'aux colloques du CIFOG. Voici un exemple typique de ces interventions, ici dans un magazine de consommateurs (de nombreux autres exemples seront présentés tout au long de cet ouvrage) :

Daniel Guéméné, chercheur à la station avicole de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) de Tours, est un spécialiste du sujet. « *Plusieurs études ont montré que les canards ou les oies n'exprimaient pas plus de stress en situation de gavage qu'en période de repos. **Aucun élément scientifique ne permet de dire que cette opération est une source de mal-être animal.** D'ailleurs les palmipèdes sont plus sensibles à la contention qu'au gavage.* »

Julien Dézécot, « *Vers la fin du gavage ?* », 60 millions de consommateurs, numéro 395, juin 2005, page 24, souligné par nous



Les chercheurs de l'INRA s'investissent même dans la défense du gavage à l'étranger :

Gérard Guy [...] envoie l'un de ses chercheurs aux États-Unis pour tenter de parer la croisade des « anti-gavage ».

*La Dépêche du Midi* : Il se trouve que vous connaissez bien les créateurs de Sonoma Saveurs [producteurs de foie gras en Californie]...

*Gérard Guy* : Oui, parce qu'ils sont pour la plupart originaires du Sud-Ouest, et qu'ils se sont tournés vers nous, scientifiques, pour améliorer la qualité de leur élevage. Didier Jaubert m'a alerté sur l'agression dont Sonoma a été victime. Il se trouve que l'un de nos chercheurs [Jacques Servière] part aux États-Unis. Il se rendra en Californie, avec toutes nos études scientifiques traduites en anglais, pour répondre aux questions que le public peut se poser sur le gavage.

Sabine Bernède, « *Gaver n'est pas torturer* », *La Dépêche du Midi*, 5 octobre 2003

17. Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras (CIFOG), *Tout ce qu'il faut savoir à propos du foie gras* [dossier de presse], 2005, <http://www.ofival.fr/doctech-6/fg/fr/fg-fr.pdf>. La synthèse des chercheurs de l'INRA est presque intégralement reproduite pages 25-31.

18. *Foie Gras Info* (lettre d'information du CIFOG), numéro 78, octobre 2004, pages 6-8.

## Les arguments des chercheurs de l'INRA se révèlent conformes à ceux recommandés pour apaiser les consommateurs

Les positions prises par les chercheurs de l'INRA dans les médias sont conformes aux arguments recommandés pour la défense des intérêts de la filière du foie gras<sup>19</sup> :

Arguments recommandés pour apaiser le consommateur <sup>20</sup>	Arguments développés par les chercheurs de l'INRA <sup>21</sup>
A) « l'accumulation de graisse au niveau du foie est réversible, donc l'animal n'est pas malade ».	« <b>Le foie gras n'est pas un foie malade</b> et ne peut être comparé à une cirrhose », affirme Daniel Guémené. « Car, à la différence des maladies du même ordre, <b>la stéatose hépatique des palmipèdes est réversible</b> . Si l'on arrête le gavage, le foie retrouve son aspect normal au bout de quinze jours. » Florence Humbert, « Faut-il interdire le gavage ? », <i>Que Choisir</i> , numéro 399, décembre 2002
B) « on exploite une capacité naturelle des espèces migratrices ». l'« exploitation d'une faculté naturelle d'accumulation des graisses ».	[Daniel Guémené rappelle] que « nos lointains ancêtres ont mis à profit une <b>capacité naturelle</b> des palmipèdes à se suralimenter et à <b>accumuler des réserves</b> ». Catherine Vincent, « Le gavage des palmipèdes, torture ou récompense ? », <i>Le Monde</i> , 17 mai 2002, page 30
C) la « glotonnerie naturelle du canard ».	Quant à la quantité d'aliments administrée à chaque gavage (450g de maïs deux fois par jour), elle reste « comparable à celle que l'animal est capable d'ingérer spontanément », soutient [Daniel Guémené] [...]. Catherine Vincent, « Le gavage des palmipèdes, torture ou récompense ? », <i>Le Monde</i> , 17 mai 2002, page 30
D) L'étude consommateur du CIFOG note qu'il manque dans l'argumentaire des « éléments objectifs de mesure du bien-être animal pour répondre à l'accusation fondamentale de provoquer une souffrance ».	- Question de <i>La Dépêche du Midi</i> : « Le gavage fait-il souffrir les animaux ? » - Réponse de Gérard Guy : « Les protecteurs des animaux ont tendance à faire de l'anthropomorphisme. [...] Pour savoir si le gavage porte atteinte au bien être des canards, <b>nous avons conduit plusieurs études</b> . D'abord sur le stress. [...] <b>Conclusion</b> : après le gavage, <b>les oies et les canards ne sont pas stressés</b> . » - Question de <i>La Dépêche du Midi</i> : « Ont-ils des douleurs ? » - Réponse de Gérard Guy : « Nous nous sommes préoccupés de cet aspect en 2000. Jacques Servièrre, qui travaille dans le domaine des neurosciences, s'est penché sur la notion de nociception. <b>Les travaux ont été extrêmement compliqués à mener. Ils n'ont pas montré que les canards ou les oies gavés percevaient des douleurs particulières</b> . Le gavage n'est pas une torture. » Sabine Bernède, « Gaver n'est pas torturer », <i>La Dépêche du Midi</i> , 5 octobre 2003
E) « La mise en oeuvre de guides ([...] chartes) portant [...] sur le bien-être animal, paraît de nature à apaiser le consommateur et à accroître sa solidarité avec le produit et ses producteurs. » « Il serait [...] souhaitable de travailler l'image de l'éleveur et de ses pratiques. » « [L'éleveur] est respectueux de ses animaux ».	Les professionnels de la filière regroupés au sein d'une interprofession, le CIFOG, ont adopté une <b>charte de bonnes pratiques</b> [...]. Il faut admettre que <b>l'évolution des pratiques du terrain est bénéfique</b> en termes de <b>respect du bien-être</b> . D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », <i>Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras</i> , Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

19. Dans le tableau comparatif qui suit, c'est nous qui avons souligné certains passages cités.

20. Citations issues de la page 48 du rapport de 2003 et de la page 56 de la communication incluse dans les actes du colloque de 2002. Les références complètes de ces deux documents ont été données dans la note 8.

21. Afin de ne pas alourdir le tableau, nous n'avons pas multiplié ici les citations de ces chercheurs. D'autres exemples de citations présentant les mêmes arguments figurent dans les deuxième et troisième parties.

## Les chercheurs de l'INRA prennent publiquement position en faveur des cages de batterie individuelles

Alors que la recommandation européenne interdit l'usage des cages individuelles sur la base du rapport européen qui conclut que « *l'utilisation de petites cages individuelles pour loger ces oiseaux ne doit pas être autorisée*<sup>22</sup> », les chercheurs de l'INRA prennent position en faveur de ces cages :

Les systèmes d'hébergement doivent [selon les recommandations européennes] permettre au canard de se retourner, de battre des ailes, d'interagir avec d'autres individus, de déféquer normalement, de boire et de s'alimenter normalement. L'épignet individuelle qui intervient au cours des derniers jours de la vie du canard (12 à 15 jours, soit 10% de sa vie) ne répond pas à toutes ces exigences. [...] l'épignet individuelle de gavage [...] devra avoir totalement disparu à échéance du 31 décembre 2010, bien qu'il **n'existe pas d'évidence scientifique démontrant l'existence de conséquences négatives pour les canards maintenus dans ce type de logement.**

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 1-8, souligné par nous

[...] **l'élevage en cage individuelle est la meilleure solution** ; ne nécessitant aucune capture, elle n'active pas le système de stress.

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*<sup>23</sup>, numéro 10, juin 2005, pages 70-73, souligné par nous

## Les chercheurs de l'INRA prennent publiquement position contre la faisabilité actuelle des méthodes alternatives au gavage

Concernant « *la recherche de méthodes alternatives n'impliquant pas la prise forcée d'aliments* » que, selon les recommandations européennes, « *les pays autorisant la production de foie gras doivent encourager* », le rapport européen constate que « *les possibilités de développement les plus rapides résident dans des essais de préparation d'un produit à partir de foies d'oiseaux nourris à volonté et d'autres ingrédients*<sup>24</sup> ». Les chercheurs de l'INRA quant à eux n'évoquent les possibilités d'alternatives au gavage que lorsqu'ils sont explicitement interrogés à ce sujet, et ce pour constater que :

Pour produire du foie gras sans gavage, pour l'instant, je crois qu'on n'est pas au point !

Gérard Guy, dans l'émission « Foie gras : le gavage en question », série « Gaïa », France 5, 24 janvier 2004

Ainsi, les chercheurs de l'INRA ont bâti en quelques années un argumentaire scientifique conforme à la démarche recommandée pour « *conforter et apaiser le consommateur de foie gras* », qui contredit point par point les conclusions du Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne. Comment en sont-ils arrivés là et quel crédit scientifique peut-on accorder aux positions qu'ils défendent publiquement ? C'est ce que nous allons examiner dans les chapitres ultérieurs. Mais regardons tout d'abord comment les institutions politiques nationales se servent de cet argumentaire pour défendre les méthodes de production du foie gras.

22. "The use of small individual cages for housing these birds should not be permitted", section 8.3 "Recommendations", page 68.

23. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

24. "[It is clear that work on alternative production methods is urgently needed within the foie gras industry and that] the scope for the most rapid development is from the attempt to prepare a product from the livers from ad libitum fed birds and other materials.", section 6.4 "Socio-economic consequences if force feeding was banned", page 53.



## 2. Comment la politique française de défense du gavage s'appuie sur les études de l'INRA

Le débat opposant les Français qui défendent le foie gras à ceux qui le condamnent – en raison de la maltraitance qu'implique le gavage – n'a aujourd'hui aucun relais dans les instances politiques nationales : les pouvoirs publics se comportent comme une entité monolithique alignée sur les positions du CIFOG.

Ainsi, constatant une intensification de la contestation du gavage dans l'opinion, le ministère de l'agriculture augmente les subventions publiques accordées à l'interprofession du foie gras « *afin de permettre à cet organisme de développer son action de communication* » :

Les campagnes de dénigrement de ces produits et des pratiques agricoles associées, qui visent notamment le foie gras, sont un sujet de préoccupation. [...] L'État participe déjà, via l'Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture (Ofival), au budget de l'interprofession du foie gras (le Cifog) pour 310 000 euros par an. Afin de permettre à cet organisme de développer son action de communication, cette participation sera accrue en 2004 et s'élèvera à 325 000 euros.

Réponse du gouvernement à la question écrite numéro 32192 du député Alain Merly, 12<sup>e</sup> législature<sup>1</sup>, publiée au *Journal Officiel* le 30 mars 2004, page 2529

Mais promouvoir le foie gras auprès des consommateurs ne libère pas les professionnels des obligations inscrites dans les recommandations européennes<sup>2</sup>. En 2004, alors que les dates d'interdiction des cages de batterie individuelles approchent<sup>3</sup> et que les menaces pesant sur le gavage demeurent, les producteurs demandent deux nouvelles mesures de soutien au ministère de l'agriculture :

Le 20 juillet dernier [2004], le CIFOG a été reçu par les conseillers techniques du Ministre de l'Agriculture afin d'exposer à nouveau les demandes de la profession. Le Président Alain LABARTHE a particulièrement insisté sur la nécessité de décaler l'application de la recommandation du Conseil de l'Europe de 5 ans. Par ailleurs, il a défendu l'idée et la nécessité de prévoir une reconnaissance officielle du foie gras en tant que patrimoine gastronomique culturel et national français.

*Foie Gras Info* (lettre d'information du CIFOG), numéro 77, juillet 2004, page 3

Au mépris des engagements européens de la France, le ministère de l'agriculture accède à ces deux demandes.

### 2005 : Le ministère de l'agriculture permet l'installation de nouvelles cages individuelles de batterie

En toute discrétion et en toute illégalité, par une simple lettre adressée au président du CIFOG, le ministre français de l'agriculture reporte de cinq ans l'application des interdictions relatives aux cages individuelles :

Ainsi que je vous l'ai récemment écrit, je me félicite de la décision de l'interprofession de s'engager à respecter, à terme, les dispositions de ces recommandations. Toutefois, je comprends les difficultés que celles-ci peuvent représenter pour les producteurs de foie gras français. C'est pourquoi **j'accueille favorablement votre demande de report de cinq ans des échéances initialement prévues, passant donc respectivement au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2015**. Je compte sur votre interprofession pour que ces délais soient respectés.

Lettre de Dominique Bussereau (ministre de l'agriculture) à Alain Labarthe (président du CIFOG<sup>4</sup>), 3 juin 2005, souligné par nous

Ce sursis est mis à profit par les grands groupes industriels qui dominent le marché du foie gras. Ils se lancent dans des campagnes de recrutement de nouveaux exploitants gaveurs (cf. chapitre 27)

1. <http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-32192QE.htm>.

2. *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques et Recommandation concernant les oies domestiques et leurs croisements* adoptées le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Le texte de ces recommandations est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique%2C\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/A\\_textes\\_documents.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique%2C_utilisation_des_animaux/elevage/A_textes_documents.asp).

3. L'article 10 de la recommandation concernant les canards interdit les cages individuelles dans les nouvelles installations à compter du 31 décembre 2004 et dans l'ensemble des installations à compter du 31 décembre 2010.

4. [http://stopgavage.com/lettre\\_ministre.php](http://stopgavage.com/lettre_ministre.php).

auxquels ils apportent toute l'assistance nécessaire à l'installation de salles de gavage équipées de cages individuelles.

Des institutions politiques locales favorisent ces installations par de généreuses aides publiques :

Grégory E. a saisi l'opportunité offerte par le groupe Euralis Gastronomie et s'est lancé dans le gavage de canards. Une fois formé par un gaveur expérimenté, il a pris les commandes en septembre 2005 de son bâtiment de 1 000 places [en cages individuelles] flambant neuf. [...] Au final, Grégory E. a investi 113 855€ [...] il a bénéficié d'une aide de 6 000 € du conseil régional des Côtes d'Armor et d'un prêt d'honneur à taux zéro pour un montant de 5 000 € du conseil général 22. Par ailleurs, le conseil régional du Morbihan lui a également attribué une aide de 6 000 € et le conseil général 56 une subvention de 12 000 €.

É. Viénot, « Adieu le métier de magasinier, Grégory gave des canards ! », *Filières Avicoles*, juin 2006, pages 57-59

Nul doute que dans le processus de réexamen de la recommandation européenne relative aux canards, les autorités françaises comptent s'appuyer sur les conclusions favorables aux cages individuelles des experts de l'INRA pour défendre leur politique.

### 2005 : Le ministère de l'agriculture produit un rapport destiné à « *assurer la protection du foie gras en tant que produit* »

Dans la lettre précitée, le ministre de l'agriculture confirme au CIFOG que ses services travaillent à un rapport destiné à défendre le foie gras :

Enfin, comme vous le savez, une étude a été récemment confiée au Comité Permanent de Coordination des Inspections (COPERCI) du Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et de la Ruralité, d'une part pour faire un état des lieux des connaissances scientifiques disponibles à ce jour concernant le bien-être des palmipèdes gras et, d'autre part, pour proposer les solutions les plus pertinentes de nature à assurer la protection du foie gras en tant que produit.

Lettre de Dominique Bussereau (ministre de l'agriculture) à Alain Labarthe (président du CIFOG), *op. cit.*

Ce rapport est effectivement remis au ministre en juin 2005. Il comporte « *un bilan des études scientifiques disponibles en matière de bien être des palmipèdes gras en France* » avec l'objectif avoué d'en tirer des arguments permettant de défendre la pratique du gavage :

#### **Le foie gras, fleuron de la gastronomie française, est-il aujourd'hui menacé ?**

De futurs règlements européens ou des associations opposées au gavage des oies et des canards feront-ils interdire un jour ce mets qui a fait la réputation des plus grandes tables françaises ? **Pour toute la filière « palmipèdes gras », ce serait une faute d'ignorer le danger que représentent certains groupe de pressions se prévalant de la défense des animaux.**

Le Royaume-Uni qui incarne la puissance des traditions à bien des égards, vient de décréter officiellement la fin de la très traditionnelle « chasse à courre ». [...] Les animaux domestiques ne manquent pas non plus de défenseurs. Au nom du bien-être animal, deux modes d'élevage ont été interdits : les veaux de boucherie élevés en cases individuelles et les truies attachées.

**Aujourd'hui, la production de foie gras est attaquée par des opposants au gavage.** [...]

**C'est dans ce contexte qu'il est nécessaire de faire un bilan des études scientifiques disponibles en matière de bien-être des palmipèdes gras en France** y compris les alternatives au gavage pour la production de foie gras.

Par ailleurs, dans l'hypothèse où les conclusions de ces études ne suffiraient pas, la France pourrait-elle, au nom de la tradition et du patrimoine gastronomique, maintenir en l'état ou légèrement modifiées, les pratiques actuelles assurant la production de foie gras ?

Ministère de l'agriculture - Comité permanent de coordination des inspections<sup>5</sup>, *Foie gras et patrimoine culinaire français - Foie gras et bien-être animal*<sup>6</sup>, rapport remis au ministre le 14 juin 2005, pages 4-5, souligné par nous

Dans ce rapport, les seules études scientifiques retenues sont celles de l'INRA qui concluent à l'innocuité de la pratique du gavage, études commandées et financées par les producteurs et le ministère lui-même<sup>7</sup>.

5. Les rédacteurs de ce rapport sont Philippe de Nonancourt (ingénieur général du génie rural et des eaux et forêts), François Roussel (inspecteur général de l'agriculture) et Gisèle Rossat-Mignod (chargée de mission au Conseil général vétérinaire).

6. Des extraits de ce rapport (dont l'avant-propos est cité ici) sont reproduits dans Ministère de l'agriculture – Inspection générale de l'agriculture, *Rapport [d'activité] 2005*, mai 2006, pages 59-60, [http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/rapport\\_activite\\_iga1.pdf](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/rapport_activite_iga1.pdf).

## 2006 : Le foie gras obtenu par gavage devient « patrimoine culturel et gastronomique protégé en France »

Inquiet des recommandations européennes et de la contestation du gavage par une partie de l'opinion publique, le CIFOG fait valoir « la nécessité de prévoir une reconnaissance officielle du foie gras ». Le ministère de l'agriculture prépare le terrain ; le Parlement s'exécute :

[...] des réflexions vont être menées pour préserver la pratique du gavage en conférant au foie gras la reconnaissance juridique d'un produit issu de la tradition culturelle et gastronomique française.

Réponse du ministère de l'agriculture à la question écrite numéro 54141 du député Éric Raoult, 12<sup>e</sup> législature<sup>8</sup>, publiée au *Journal Officiel* le 8 février 2005, page 1314

Le ministère de l'agriculture transmet le rapport réalisé par ses services aux élus des régions productrices. Des députés en tirent argument, lors de la discussion de la loi d'orientation agricole, pour présenter un amendement qui stipule : « **Le foie gras fait partie du patrimoine culturel et gastronomique protégé en France. On entend par foie gras le foie d'un canard ou d'une oie spécialement engraisé par gavage.** » L'exposé des motifs de cet amendement se réfère explicitement au rapport du ministère – qui lui-même renvoie aux études scientifiques de l'INRA – pour assurer que le gavage n'est pas contraire au bien-être animal :

Les conclusions du comité permanent de coordination des inspections remises au ministre de l'agriculture au mois de juin 2005, viennent appuyer très utilement notre stratégie de défense de la production du foie gras français tant au plan national que communautaire. [...]

Du point de vue scientifique, l'état des recherches permet de répondre de manière incontestable aux idées reçues sur le bien-être des palmipèdes gras en période de gavage. **Le foie d'un palmipède gavé n'est pas pathologique, il s'agit d'un stockage de graisse physiologique qui n'est possible qu'en dehors de tout stress ou souffrance de l'animal**, d'un phénomène réversible, et non d'une lésion hépatique.

Exposé sommaire de l'amendement numéro 354 sur la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole<sup>9</sup>, présenté par MM. Herth, Roumegoux et Peiro le 30 septembre 2005, souligné par nous

À l'automne 2005, l'amendement est soumis au vote de l'Assemblée et du Sénat<sup>10</sup>, qui l'approuvent<sup>11</sup>. La loi est promulguée en janvier 2006<sup>12</sup>. La suralimentation forcée de millions d'oiseaux engagés est donc légalement élevée au rang de patrimoine culturel protégé de la France.

Ainsi, les études de l'INRA ont fourni la caution scientifique nécessaire pour étayer les dispositifs politiques et juridiques destinés à défendre la filière du foie gras. Ces mêmes études constituent aujourd'hui les armes des représentants de la France dans le processus de réexamen des recommandations européennes concernant cette production. Les autorités françaises comptent sur les travaux de l'INRA pour plaider que le gavage ne nuit pas au bien-être des oiseaux et que les contraintes fixées en 1999 doivent donc être réduites ou, mieux, levées.

7. Dans le rapport du ministère de l'agriculture, les 12 études citées (dans les sections 2.3.3 « *Sciences du comportement et bien être des palmipèdes* » et 2.3.4 « *Les neurosciences* ») pour appuyer la thèse selon laquelle les oiseaux ne souffrent pas du gavage sont toutes signées par MM. Guémené, Guy et/ou Faure de l'INRA : Guy *et al.* (1998) ; Guémené et Guy (2004) ; Faure *et al.* (1996) ; Guémené *et al.* (1996), (1998a), (2001) ; Faure *et al.* (2000) ; Mirabito *et al.* (2002) ; Faure *et al.* (2001) ; Servière *et al.* (2000), (2002), (2004).

8. <http://questions.assemblee-nationale.fr/q12/12-54141QE.htm>.

9. Le texte de l'amendement 354 et l'exposé des motifs sont consultables sur <http://www.assembleenationale.fr/12/amendements/2341/234100354.asp>.

Il n'y a pas eu un mais trois « amendements foie gras », de libellés identiques, portés par des groupes de députés différents : les amendements 354, 540 et 1001.

10. Compte rendu du débat à l'Assemblée nationale :

[http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr/2005-2006/20060020.asp#P282\\_24515](http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr/2005-2006/20060020.asp#P282_24515).

Compte rendu du débat au Sénat : <http://www.senat.fr/seances/s200511/s20051109/s20051109003.html#R23bis>.

11. Seuls quatre sénateurs Verts manifestent leur opposition en présentant un contre-amendement, qui est rejeté.

12. Le texte de « l'amendement foie gras » constitue désormais un article du code rural : article L. 654-27-1 inséré dans ce code par l'article 74 de la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole.



### 3. Ni objectivité, ni apport scientifique novateur

Quel crédit scientifique accorder aux affirmations des chercheurs de l'INRA concernant la santé et le bien-être des oiseaux gavés ? Telle est la question essentielle. Y répondre suppose un examen détaillé des travaux et publications de ces chercheurs. Ce sera l'objet des deuxième et troisième parties de notre étude. Afin de donner dès à présent une vue d'ensemble sur le sujet, nous résumons dans les pages qui suivent les résultats de cette enquête.

#### Les chercheurs de l'INRA contestent les conclusions du rapport européen<sup>1</sup>

Alors que le rapport européen présente des conclusions négatives pour le gavage, et que les recommandations européennes préconisent le développement de « *méthodes alternatives n'impliquant pas la prise forcée d'aliments* », nous avons vu que les chercheurs de l'INRA, dans leur article de synthèse, concluent au contraire : « *Les résultats de différentes études comportementales et physiologiques rapportés dans cette synthèse ne valident donc pas les critiques virulentes adressées à cette production.* » (cf. chapitre 1).

Un de ces chercheurs, Daniel Guéméné, remet en cause la conclusion du rapport européen :

« *Le comité scientifique sur la santé et le bien-être animal conclut que le gavage, tel qu'il est pratiqué, est préjudiciable au bien-être des oiseaux* », dit le rapport [européen].

« *Tout le monde a lu la conclusion mais personne n'a vu que, dans le corps du texte, rien ne venait étayer cette affirmation* », proteste Daniel Guéméné, responsable de l'équipe « Biologie du comportement et adaptation des oiseaux » à l'INRA de Tours-Nouzilly. « *En fait, aucun résultat scientifique n'atteste que le gavage soit préjudiciable* ».

Manuel Armand, « Controverses autour du gavage des oies et des canards - Les experts se mettent à table », *La Montagne*, 4 décembre 2005, page 15, souligné par nous

Voici des extraits de la conclusion du rapport européen dans lequel, selon Daniel Guéméné, « *rien ne venait étayer cette affirmation* », à savoir que « *le gavage, tel qu'il est pratiqué, est préjudiciable au bien-être des oiseaux* » :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

8 Résumé, conclusion et recommandations

[...] la quantité de nourriture riche en énergie (maïs) que les oiseaux sont forcés d'ingérer durant les deux à trois semaines de gavage est bien plus importante que celle que les oiseaux mangeraient volontairement. [...] Pendant la période de gavage, le fonctionnement du foie est altéré. [...] La grande quantité de nourriture rapidement introduite au moyen d'un tuyau durant la procédure de gavage provoque une distension immédiate de l'œsophage, une augmentation de la production de chaleur et des halètements, et l'excrétion de matières fécales semi-liquides. [...] Le taux de mortalité des oiseaux gavés se situe entre 2% et 4% pour les deux semaines de la période de gavage, alors qu'il est d'environ 0,2% chez des canards non gavés. [...] Des données indiquent que si les canards ou les oies sont gavés plus longtemps que ce qui se fait dans cette filière, la mortalité peut être très élevée, principalement en raison de la défaillance du fonctionnement du foie. Ainsi, il est clair que la stéatose et d'autres effets du gavage sont mortels lorsque la procédure est poursuivie. [...] Les problèmes de la procédure de gavage elle-même sont : (1) la manipulation par des humains qui, dans le contexte de production commerciale, peut causer de l'aversion et de la gêne aux canards et aux oies, (2) les effets potentiellement dommageables et douloureux du tube inséré dans l'œsophage, (3) l'introduction rapide d'une grande quantité de nourriture. [...] Durant les deux semaines de la période de gavage, les petites cages ne permettent pas aux animaux de se tenir debout, de se retourner ou de battre des ailes. [...]

Le Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux conclut que le gavage, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est préjudiciable au bien-être des oiseaux<sup>2</sup>.

1. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

2. "(...) the quantity of energy rich food (maize) which the birds are forced to ingest during the two or three weeks of force feeding is much greater than that which the birds would eat voluntarily. (...) During the force feeding period, liver function is impaired. (...) The large amount of food which is rapidly intubated during the force feeding procedure leads to immediate oesophageal distension, increased heat production and panting, and production of semi liquid faeces. (...) The mortality rate in force fed birds varies from 2% to 4% in the two week force feeding period compared with around 0.2% in non force fed ducks. (...) There is some evidence indicating that if ducks or geese are force fed for longer than that which occurs commercially, mortality can be very high, largely as a

Daniel Guémené affirme que, les études de l'INRA étant « *postérieures à la rédaction du rapport [européen]* », « *aucune autre référence scientifique* » que celle de son équipe à l'INRA ne peut être citée car elle représente « *l'état des connaissances le plus à jour* » :

Aucune autre référence scientifique ne peut être citée, puisque notre équipe de l'Inra est malheureusement la seule à avoir travaillé sur cette thématique. En outre, les observations scientifiques citées dans l'article [« Le gavage est-il indolore ? »] sont postérieures à la rédaction du rapport [...] [du Comité scientifique de la Commission européenne] : elles représentent l'état des connaissances le plus à jour pour répondre à l'absence d'information scientifique dont nous pâtissons actuellement.

Daniel Guémené, *Cerveau & Psycho*<sup>3</sup>, numéro 11, septembre 2005, rubrique « La Tribune des Lecteurs », en réponse aux critiques adressées par un lecteur à l'article qu'il a co-signé avec Gérard Guy et Jacques Servièrre, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*, numéro 10, juin 2005, pages 70-73

Jacques Servièrre, un collègue de Daniel Guémené travaillant lui aussi sur le gavage, exprime également son désaccord avec le rapport européen :

*Antoine Comiti (opposant au gavage)* : Si l'on se base aussi sur le rapport scientifique de la Commission européenne, en fait des collègues de Monsieur Servièrre à l'INRA, avec d'autres chercheurs et scientifiques européens, de l'Université de Cambridge, et autres, qui ont écrit un rapport très complet, une synthèse sur la production de foie gras [...].

*Emmanuel Chain (journaliste)* : Jacques Servièrre, vous confirmez que les oies ou les canards souffrent vraiment au moment du gavage ?

*Jacques Servièrre (INRA)* : **Je me porte en faux par rapport à ce rapport de collègues.**

Émission « *Merci pour l'Info* » d'Emmanuel Chain, sujet « Le foie gras : crime ou délice ? », Canal Plus, 18 décembre 2003

### **Sur quelles nouvelles études ces chercheurs de l'INRA se basent-ils pour remettre en cause le rapport européen ?**

Pour contredire les conclusions du rapport européen, ces chercheurs se basent – si l'on se réfère à la bibliographie de leur article de synthèse – sur 30 études scientifiques<sup>4</sup>.

Comme le montre l'annexe 2, sur ces 30 études, 15 étaient déjà connues avant la date d'adoption du rapport européen ; 7 d'entre elles sont d'ailleurs explicitement référencées dans ce rapport.

15 études ont été rendues publiques après la date d'adoption du rapport européen. Sur ces 15 nouvelles études :

- 14 ont pour signataire(s) MM. Guy, Guémené, et/ou Faure ;
- Au moins 7 d'entre elles indiquent explicitement un financement du CIFOG, l'interprofession du foie gras ; les 8 autres sont des études (dont les signataires sont MM. Guy, Guémené et/ou Faure) qui, pour la plupart, présentent les résultats de travaux financés par le CIFOG.

Ainsi, la quasi-totalité des nouvelles études – non encore publiées à la date de parution du rapport européen – sur lesquelles se basent MM. Guy, Guémené et/ou Faure pour remettre en cause ce rapport défavorable au gavage, sont des études de MM. Guy, Guémené et Faure eux-mêmes, financées par les producteurs de foie gras.

*consequence of failure of liver function. Hence it is clear that steatosis and other effects of force feeding are lethal when the procedures are continued. (...) The problems of the force feeding procedure itself are: (1) handling by humans which, in the commercial force feeding situation, can cause aversion and discomfort for ducks and geese, (2) the potentially damaging and distressing effects of the tube which is inserted into the oesophagus, (3) the rapid intubation of a large volume of food. (...) During the two weeks of the force feeding period the small cages do not allow the animals to stand erect, turn around or flap their wings. (...) The Scientific Committee on Animal Health and Animal Welfare concludes that force feeding, as currently practised, is detrimental to the welfare of the birds.*, section 8 "Summary, conclusion and recommendations", pages 60-65.

3. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

4. Outre ces 30 études scientifiques, la bibliographie de cette synthèse contient 3 autres références : les deux recommandations du Conseil de l'Europe, [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique%2C\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/A\\_textes\\_documents.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique%2C_utilisation_des_animaux/elevage/A_textes_documents.asp), et l'article de réflexion de Raphaël Larrère, « L'élevage contemporain en question : demande sociale, préférences des consommateurs ou interrogations citoyennes ? », *INRA Productions Animales*, volume 16, numéro 5, décembre 2003, pages 329-332, <http://www.inra.fr/productions-animales/an2003/tap2003/rl.235.pdf>.

## Sur quels arguments scientifiques ces chercheurs de l'INRA se basent-ils pour remettre en cause le rapport européen ?

Pour appuyer leurs conclusions favorables au gavage, ces chercheurs présentent (dans la section 3 « *Les travaux de recherche : Quelles conclusions en termes de bien-être ?* » de leur synthèse) huit groupes d'arguments basés sur leurs travaux<sup>5</sup>. Ces arguments sont exposés dans huit sections successives. Chacun d'eux est brièvement analysé ci-dessous.

Dans chacun des tableaux qui suivent, les références renvoient à des études figurant dans la bibliographie de la synthèse de l'INRA. Celles-ci sont désignées par un numéro compris entre 01 et 30. Pour voir à quel document correspond chacun de ces numéros, se reporter à l'annexe 2.

### Synthèse INRA (octobre 2004), section 3-1 :

#### Les animaux utilisés sont « *adaptés* » à la production de foie gras »

3-1 Des palmipèdes "adaptés" à la production de foie gras.

De nombreuses espèces d'animaux ont la capacité de se suralimentier et d'accumuler des réserves afin de pallier leurs besoins énergétiques dans des situations particulières comme l'incubation, la migration ou l'hibernation. Cette adaptation physiologique a été mise à profit par l'homme, pour la production de foie gras chez les palmipèdes. Seules des souches (oie landaise, canard de barbarie) ou des hybrides (canard mulard) adaptés pourront toutefois être utilisés avec profit car l'intensité de la stéatose hépatique, qui reste un processus extraphysiologique, varie selon le génotype (Hermier *et al.*, 1999). Les génotypes destinés à la production de viande, comme l'oie polonoise, développent des stéatoses plus réduites (Hermier *et al.*, 1998 ; Fournier *et al.*, 1997). Il a été démontré que c'est un « défaut » de transport des lipides par les VLDL (*Very Low Density Lipoproteins*) qui limite leur transfert vers les sites de stockage périphériques (Blum, 1990). La sélection a donc bien permis l'obtention de génotypes mieux adaptés à cette production.

Sur les 4 études citées ici par les chercheurs de l'INRA pour justifier leurs affirmations, 3 étaient déjà connues à la date d'adoption du rapport européen (références 01, 06, 07). Seule 1 étude a été publiée postérieurement à décembre 1998 (référence 16).

En quoi les animaux sont-ils « adaptés » à la production de foie gras ?

→ Les chercheurs de l'INRA constatent que les producteurs utilisent les oiseaux qui produisent les plus gros foies gras. Qui en douterait ?

→ Ils ne présentent aucun argument relatif au bien-être des animaux et rappellent seulement que la filière du foie gras a effectué des sélections génétiques afin de produire des foies encore plus gros.

→ Ils qualifient d'animaux « *adaptés* » à cette production ceux qui sont précisément inadaptés à ingérer les quantités de nourriture imposées en gavage : ils disent eux-mêmes que c'est « *un défaut de transport des lipides* » qui empêche le foie d'évacuer à temps la graisse, qui par conséquent s'y accumule.

→ Le rapport européen met en garde contre les sélections génétiques qui ne tiennent pas compte du bien-être des animaux : « *les nouvelles souches génétiques dont le bien-être est médiocre ne doivent pas être perpétuées*<sup>6</sup>. »

Conclusion : que les animaux soient « adaptés » à la production de foie gras n'apporte aucune garantie sur leur bien-être, bien au contraire.

(Cet analyse est détaillée dans le chapitre 8.)

5. Les chercheurs présentent aussi (dans la section 2 « *L'évolution des pratiques de production* » de leur synthèse) des arguments non basés sur leurs travaux de recherche, qui consistent à faire valoir des évolutions de la filière du foie gras qui seraient positives pour le bien-être des animaux. Cette autre série d'arguments sera analysée dans le chapitre 11.

6. "new genetic strains whose welfare is poor should not be continued.", section 7.2.2 "Feeding methods", page 58.

Synthèse INRA (octobre 2004), section 3-3<sup>7</sup> :

**La stéatose « est un processus non pathologique totalement réversible »**

3-3 La stéatose hépatique de gavage est un état réversible

Lors de situations pathologiques, les cellules du foie composent des formes dégénératives généralement irréversibles. Pendant le période de gavage, les capacités métaboliques du foie sont modifiées. L'ingestion fonctionnelle des cellules est perturbée y compris après plusieurs cycles successifs et l'hypertréphie cellulaire totalement réversible (Dobson et al., 1996, 1998 ; Bernard et al., 1996, 1998 ; Bernard et al., 1998). Ainsi, des animaux soumis à trois cycles successifs de gavage d'une durée de 2 semaines chacun, à 4 semaines d'intervalles, présentent des caractéristiques comparables à celles de canards du même âge mais n'ayant pas été soumis aux cycles de gavage successifs. Globalement, les constantes chimiques hépatiques, les paramètres plasmatiques et le poids de foie mesurent des valeurs équivalentes à celles de canards non gavés, dans un délai d'environ 15 jours après interruption de gavage. La stéatose hépatique de gavage est donc bien un processus non pathologique totalement réversible qui d'ailleurs doit servir non à profit pour sélectionner les foies reproducteurs.

Les 5 études citées ici par les chercheurs de l'INRA étaient déjà connues à la date d'adoption du rapport européen (références 02, 03, 08, 09, 10).

Tous les oiseaux gavés sont atteints de stéatose hépatique.

Pour soutenir qu'ils ne sont pas malades, les chercheurs de l'INRA font valoir que cet état est réversible (si l'on cesse le gavage, le foie retrouve son état normal), mais :

→ S'ils assurent que le foie retournerait à la normale si on arrêta le gavage, c'est qu'ils reconnaissent qu'il n'est plus dans un état normal pendant le gavage. Un des articles qu'ils référencent parle de perturbations « *très importantes pendant la seconde semaine* » de gavage (référence 03).

→ Comme l'observe le rapport européen, ce n'est pas parce qu'une maladie est curable que ce n'est pas une maladie<sup>8</sup>.

→ Lorsqu'ils écrivent que « *des animaux soumis à trois cycles successifs de gavage [...] présentent des caractéristiques comparables à celles de canards du même âge mais n'ayant pas été soumis aux cycles de gavages successifs* », ces chercheurs écartent les animaux qui n'ont pas survécu à ces expériences de « gavage-dégavage » (références 02, 08).

→ Le rapport européen observe que la mortalité en gavage est de 10 à 20 fois plus élevée qu'en élevage<sup>9</sup>. La réversibilité n'existe pas pour les animaux morts...

En somme, pour les chercheurs de l'INRA, le gavage n'est pas nocif puisque les troubles qu'il provoque peuvent finir par disparaître – si l'animal n'en est pas déjà mort – lorsque l'on arrête à temps de le lui faire subir !

(Cette analyse est détaillée dans le chapitre 7.)

7. Nous avons choisi de commenter la section 3-3 de la synthèse INRA avant la section 3-2 : cette inversion permet d'aborder une pathologie présente chez tous les oiseaux gavés avant de traiter de pathologies particulières à certains d'entre eux.

8. « *La réversibilité de la stéatose rapportée ci-dessus pour de nombreux oiseaux qui ont été gavés ne signifie pas que les changements dans le foie ne sont pas pathologiques. [...] La stéatose est réversible pour beaucoup d'oiseaux mais la réversibilité existe pour de nombreux états pathologiques.* »

“The reversibility of steatosis which is reported above for many birds which have been force fed does not mean that the changes in the liver are not pathological.”, section 5.4.3, “Liver function”, page 41.

“The steatosis is reversible in many birds but reversibility exists for many pathological states.”, section 8 “Summary, conclusion and recommendations”, page 61.

9. Section 5.4.7 “Force feeding and mortality rates”, pages 46-47.

## Synthèse INRA (octobre 2004), section 3-2 :

**Un foie gras n'est « en aucun cas un organe malade »**

## 3-2 Caractéristiques de la stéatose hépatique de gavage

Dans la majorité des cas, en particulier chez les mammifères, la stéatose hépatique résulte d'un état pathologique et beaucoup considèrent qu'il en est de même pour un foie gras. Ainsi, on peut lire sur des sites Internet que "Le gavage des oies et canards est destiné à produire une dégénérescence cirrhotique stéatosique de leur foie" ([www.pmf.org/foie](http://www.pmf.org/foie)). Il est important de rappeler que le foie est le site majeur de synthèse et de stockage des lipides chez les oiseaux, alors que cette fonction est assurée par le tissu adipeux chez les mammifères. La méconnaissance de cette particularité physiologique des oiseaux engendre fréquemment la confusion, en particulier auprès des acteurs des secteurs vétérinaires et médicinaux, qui se réfèrent aux mammifères. L'hypertrophie de gavage n'a pas les mêmes caractéristiques histologiques que les stéatoses pathologiques (Bisard et al., 1996 ; Bisard et Lohr, 1998). Les deux états de stéatose se distinguent sur plusieurs critères. Ainsi, des études histologiques montrent que les cellules hépatiques lors d'une stéatose pathologique sont dégénérées et destructurées alors que l'hypertrophie de gavage ne touche que les hépatocytes avec préservation de l'intégrité structurale. En outre, le surcharge lipidique qui en résulte est d'abord périphérique (Zone periportal) puis centrilobulaire alors qu'elle est initialement centrale dans les cas pathologiques. Enfin, un bon foie gras ne présente normalement pas de lésions macroscopiques, de zone de nécrose ou hémorragiques. La trame conjonctive est distendue, mais la capsule de Glisson qui entoure le foie reste intacte. Un foie gras obtenu par gavage n'est donc en aucun cas un organe malade, résultant d'une hépatonécrose mortelle.

Les 2 études citées ici par les chercheurs de l'INRA étaient déjà connues à la date d'adoption du rapport européen (références 03, 11).

Les chercheurs de l'INRA affirment qu'« *un bon foie gras ne présente normalement pas de lésions macroscopiques, de zone de nécrose ou hémorragiques* ».

→ On constate pourtant, en consultant l'une des études qu'ils référencent, que le foie d'une partie des animaux gavés présente ces caractères pathologiques (référence 02).

→ Le rapport européen indique quant à lui que :

- les oiseaux ne supporteraient pas durablement le niveau de stéatose atteint en fin de gavage ;
- le fonctionnement du foie est sérieusement altéré.

C'est pourquoi il conclut que l'état des oiseaux « *doit être considéré comme pathologique*<sup>10</sup> ».

On comprend l'importance de l'adjectif « *bon* » et de l'adverbe « *normalement* » (« *un bon foie gras ne présente normalement pas de lésions* »). Les foies atteints de ces affections sont ceux d'animaux réels dans les élevages réels. Les chercheurs de l'INRA ignorent ces réalités par un jeu de langage : ils parlent d'un monde imaginaire où, par définition, n'existent que de « bons » foies gras, exempts de ces pathologies.

(Cette analyse est détaillée dans le chapitre 7.)

10. "the level of steatosis normally found at the end of force feeding would not be sustainable for many of the birds. For this reason, and because normal liver function is seriously impaired in birds with the hypertrophied liver which occurs at the end of force feeding this level of steatosis should be considered pathological.", section 5.4.3 "Liver function", page 41.

Synthèse INRA (octobre 2004), section 3-4 :

**Ces animaux « sont capables d'ingérer spontanément des quantités d'aliment comparables voire supérieures à celles qui leur sont imposées lors du gavage »**

**3-4 Quantification de la capacité d'ingestion des palmipèdes**

Des chiffres assez fantaisistes circulent à propos des quantités d'aliment qui sont distribuées aux palmipèdes lors du gavage et, outre le fait que les quantités indiquées sont majoritairement par rapport à la pratique, cette affirmation est pour le moins contestable. Que dire de la capacité d'ingestion quotidienne d'un oie qui peut consommer un volume de sang correspondant à 100 fois son propre poids, si ce n'est que ces comparaisons entre espèces sont sans objet ? La question est donc bien de savoir si les quantités d'aliment distribuées aux palmipèdes lors du gavage sont supérieures à celles qu'ils ingèrent spontanément. Les auteurs de l'étude citée ici ont observé que des oies pouvaient consommer quotidiennement plus de 30g de nourriture pendant plusieurs jours (données non publiées). Le canard mulard mâle et l'oie sont donc capables d'ingérer spontanément des quantités d'aliment comparables voire supérieures à celles qui leur sont imposées lors du gavage. Cette quantité à elle-même n'est cependant pas suffisante pour proposer une alternative au gavage, et revanche si elle est répétée, elle peut permettre de réduire le risque d'abandonner l'élevage pour un objectif de production de foie gras.

L'étude citée ici par les chercheurs de l'INRA était déjà mentionnée dans le rapport européen<sup>11</sup>. (référence 15<sup>12</sup>)

« Le canard mulard mâle et l'oie sont [...] capables d'ingérer spontanément des quantités d'aliment comparables voire supérieures à celles qui leur sont imposées lors du gavage. »

→ L'affirmation précédente repose sur une comparaison spéculative, qui ignore les effets cumulatifs du gavage. En effet, les chercheurs de l'INRA comparent ce qu'ils arrivent à faire ingérer une seule fois volontairement à un palmipède en une journée (après l'avoir rationné en nourriture) avec la même quantité ingérée de force en quelques secondes chaque jour pendant 2 à 3 semaines.

→ Ils critiquent par ailleurs les « chiffres assez fantaisistes [qui] circulent » sur les doses de gavage. Or, eux-mêmes font circuler des chiffres représentant le poids de la nourriture si elle était déshydratée. Le poids de nourriture - non déshydratée - que les animaux reçoivent dans l'estomac est donc en général le double du poids qu'ils indiquent.

Hormis ces trompe-l'œil, les chercheurs de l'INRA n'ont rien produit qui puisse remettre en cause cette observation du rapport européen : « la quantité de nourriture riche en énergie (mais) que les oiseaux sont forcés d'ingérer durant les deux à trois semaines de gavage est bien plus importante que celle que les oiseaux mangeraient volontairement<sup>13</sup>. »

(Cette analyse est détaillée dans le chapitre 9.)

11. Outre cette étude, les chercheurs de l'INRA évoquent dans leur synthèse des « données non publiées », mais sans rapporter d'informations qui contrediraient l'analyse du rapport européen.

12. Le rapport européen a référencé ces travaux avant leur publication par la mention "(Guy, Guémené, Faure, 1996, unpublished data)" dans la section 4.4 "Feeding behaviour and activity of ducks and geese", page 30.

13. "the quantity of energy rich food (maize) which the birds are forced to ingest during the two or three weeks of force feeding is much greater than that which the birds would eat voluntarily.", section 8 "Summary, conclusion and recommendations", page 61.

Synthèse INRA (octobre 2004), section 3-5 :

**Les oiseaux gavés « ne développent pas de réactions d'évitement vis-à-vis du gaveur »**

3-5 La relation entre l'éleveur-gaveur et les palmipèdes

Pour tester une possible aversion à l'acte de gavage (Faure et al., 1998 ; Faure et al., 2001), deux types de tests comportementaux ont été réalisés. Leur principe repose sur l'hypothèse qu'un évitement vis-à-vis des stimuli associés (gavage, gaveur) doit être observé si celui-ci est aversif. Après une période d'apprentissage, les oies continuent de se déplacer spontanément et dans les mêmes délais depuis une loge d'élevage vers une loge d'alimentation pour y recevoir une ration d'aliment par gavage. Chez les canards malards, le régime est moins homogène puisque la sortie spontanée de la loge d'élevage n'est pas systématique (Faure et al., 1998 ; Faure et al., 2001). Chez cette espèce, indépendamment du fait de les gaver, des perturbations, comme un changement d'opérateur, sont parfois observées, ce qui, en d'autres termes, est traduit par des conséquences plus importantes sur ces paramètres de déplacement. Une grande sensibilité comportementale du canard malard a donc été mise en évidence. Par contre, leur distance de recul à l'approche du gaveur décroît pendant la période de gavage et est moindre que vis-à-vis d'un étranger (Faure et al., 2001). La familiarisation à l'homme inverse la relation homme-animal, puisqu'elle limite l'amplitude des réponses physiologiques (corticostéroïdes) à des stress (Servais et al., 2000 ; Guéroux et al., 2002) et les réactions comportementales de peur (Guéroux et al., 2002). Les palmipèdes gavés ne développent donc pas de réactions d'évitement vis-à-vis du gaveur et la familiarisation à l'homme a des effets apaisants bénéfiques.

Sur les 4 études citées ici par les chercheurs de l'INRA, 1 était déjà connue à la date d'adoption du rapport européen (référence 12). Les 3 autres ont été publiées postérieurement à décembre 1998 (références 19, 20, 22).

→ Les chercheurs de l'INRA annoncent avoir testé l'« aversion à l'acte de **gavage** » mais concluent pourtant sur un autre sujet : l'aversion au **gaveur** (« pas de réactions d'évitement vis-à-vis du gaveur »). Et pour cause : ils ont bâti des expériences qui consistent à observer la réaction des oiseaux face à la personne qui les gave habituellement, quand elle s'approche **sans les gaver**. Ce qui laisse intact ce constat du rapport européen : les oiseaux observés lors de visites de salles de gavage « se tenaient à distance de la personne qui allait les gaver<sup>14</sup> ».

→ Des comptes rendus de travaux menés par ces mêmes chercheurs suggèrent fortement l'existence d'une aversion au **gavage** :

- Une expérience montre que des canards mulards gavés ne se dirigent jamais spontanément vers la loge d'alimentation (référence 12).
- Les oies (référence 01) comme les canards cessent de s'alimenter plusieurs jours si on arrête de les gaver. Si on ne les forçait pas à avaler leur ration, les oiseaux refuseraient donc d'en ingérer ne serait-ce qu'une portion.
- Ces chercheurs mentionnent « les manipulations, source potentielle de stress, liées à l'obligation de capturer les canards pour procéder au gavage » (référence 05). Pourquoi faudrait-il capturer des animaux, qui tentent de fuir, s'ils n'avaient pas d'aversion au gavage ?

(Cette analyse est détaillée dans le chapitre 10.)

14. "they kept away from the person who would force feed them even though that person normally supplied them with food.", section 5.1 "Force feeding and behavioural indicators", page 33.

Synthèse INRA (octobre 2004), section 3-6 :

**En cage individuelle,**

**« l'acte de gavage n'est pas une source majeure de stress aigu ou chronique »**

3-6 L'acte de gavage est-il perçu comme un stress ?

La pratique de l'acte de gavage, à laquelle le canard ou l'oie sont soumis est considérée à priori comme une source de stress aigu et se répercute 2 ou 3 fois par jour selon les espèces. Or, il existe une alternative. Un stress aigu induit l'activation de l'axe corticostéroïdien qui peut être lié ou isolé, par mesure de la corticostéronémie chez les canards. Les résultats expérimentaux obtenus au cours de plusieurs essais indépendants montrent que, sauf à de rares exceptions (Guitman et al., 2002), l'acte de gavage n'induit pas d'augmentation de la corticostéronémie chez le canard mulard mâle lorsqu'il est placé en cage individuelle (Faure et al., 1998; Guitman et al., 1998, 1999, 2000). Cette absence d'effet physiologique s'est par ailleurs traduite par une inactivation de l'axe corticostéroïdien au niveau central puisque le canard reste sensible à des stimulations pharmacologiques (injection d'ACTH) et à des actes physiques stressants comme la capture et la contention (Guitman et al., 1998, 1999).

Par contre, lorsque les canards sont placés en cages collectives et en groupes collectifs au sol, une élévation de la corticostéronémie est le plus souvent observée après le premier gavage (Guitman et al., 1998; Mauduit et al., 2002). En outre, les réponses corticostéroïdiennes mesurées après injection d'ACTH chez les canards placés dans ces environnements ont pu suggérer un état de stress chronique (Guitman et al., 1999). Chez l'oie, le gavage d'un oie placé en groupe collectif induit également des élévations de la corticostéronémie lors des premiers gavages. Une accoutumance rapide est également observée.

Ces résultats indiquent donc bien que l'acte de gavage n'est pas une source majeure de stress aigu ou chronique chez le canard mulard mâle lorsqu'il est placé en cage individuelle. Des conditions d'élevage impliquant la capture possible et la contention de l'acte de gavage et la contention apparemment par contre comme étant préjudiciables à l'origine de stress aigu et chronique.

→ Les chercheurs de l'INRA admettent que pour les oiseaux placés en cage ou parc collectif, la capture et la contention pour le gavage sont « *potentiellement à l'origine de stress aigus et/ou chronique* ».

→ Quand ils affirment que le gavage n'est pas « *une source majeure de stress aigu ou chronique* » pour le canard, ils précisent que c'est « *lorsqu'il est placé en cage individuelle* », c'est-à-dire à condition de l'enfermer en permanence dans une cage si petite qu'elle limite drastiquement ses possibilités de mouvement et le prive d'interactions sociales avec ses congénères.

→ On peut en outre douter de la fiabilité des indicateurs de stress qu'ils utilisent pour parvenir à leurs conclusions, d'autant plus que ces indicateurs sont affectés par les prélèvements destinés à les obtenir, par l'alimentation et par l'état du foie. Le rapport européen rappelle d'ailleurs certaines des difficultés inhérentes à l'utilisation de ce type de marqueurs de stress<sup>15</sup>.

→ Le rapport européen indique que les causes de la surmortalité en gavage « *incluent selon toute vraisemblance les blessures physiques, le stress thermique et la défaillance du foie*<sup>16</sup> », conditions qu'il est difficile d'imaginer dépourvues de stress.

(Cette analyse est détaillée dans la troisième partie.)

Sur les 9 études citées ici par les chercheurs INRA, 4 étaient déjà connues à la date d'adoption du rapport européen (références 04, 05, 13, 14). Les 5 autres ont été publiées postérieurement à décembre 1998 (références 17, 21, 23, 24, 25).

15. « *comme avec les autres mesures, les résultats doivent être interprétés avec précaution. Les réponses physiologiques à des facteurs de stress à court terme peuvent être différentes des réponses à des facteurs de stress à long terme car le système s'adapte lorsque le stress est prolongé. [...] Quand les animaux s'attendent à pouvoir se nourrir, ou sont frustrés par l'absence de nourriture, une activité corticosurrénale accrue se produit souvent, mais durant l'ingestion de nourriture, l'activité surrénale peut tout aussi bien diminuer. [...] Un dernier point, mais des plus importants, concernant l'utilisation des mesures d'activité corticosurrénale est que le prélèvement pour la mesure cause lui-même une réponse corticosurrénale.* »

"as with the other measures, care must be taken in interpreting the results. Physiological responses to short-term stressors may be different from responses to long-term stressors because the system adapts when stress is prolonged. (...) When animals expect to be able to feed, or are frustrated because of absence of food, increased adrenal cortex activity often occurs but during ingestion of food, adrenal activity may well decline. (...) A final but most important point concerning the use of measurements of adrenal cortex activity is that the sampling itself causes an adrenal cortex response.", section 1.2.3 "Physiological Indicators", pages 7-9.

16. "The mortality rate in force fed birds varies from 2% to 4% in the two week force feeding period compared with around 0.2% in non force fed ducks. (...) The precise causes of this mortality have not been documented but are likely to include physical injury, heat stress and liver failure.", section 8 "Summary, conclusion and recommendations", page 62.

Synthèse INRA (octobre 2004), section 3-7 :

**« Le gavage n'apparaît pas  
comme étant un générateur important d'informations nociceptives »**

3-7 L'acte de gavage est-il douloureux ?

Les associations de protection animale considèrent que l'acte de gavage est la cause de souffrance voire l'acte de cette souffrance. "Que peut-on faire pour faire cesser ces souffrances?" ([www.poulet.org](http://www.poulet.org)). En fait, les notions de douleur et de souffrance impliquant une composante psychologique et il est préférable de leur substituer celle de nociception qu'il est alors possible d'appréhender expérimentalement. Dans le cas de gavage, les différents stimuli imposés (embucages répétés, risque d'érosion des muqueuses, détresse des parois de l'œsophage et du proventricule, stress hépatique avec compression des viscères, pression indolore des signes nociceptifs d'origine viscérale (tractus digestif). Expérimentalement, l'application d'une stimulation irritante sur les parois de l'œsophage de canards préalablement anesthésiés, selon une extrémité pharyngée, dès après la fin de période de gavage ou celle d'embucage, s'appuie expérimentalement et avec une amplitude très limitée (Servière et al., 2000, 2002). Une approche quantitative en terme de douleur suggère même une diminution de cette réponse d'excitabilité pendant la période de gavage. L'excitabilité sera par contre très marquée dans le cas de blessures accidentelles ou d'autres pathologies (conditions Servière et al., 2000, 2002). L'activation des neurones nociceptifs est importante après application d'une stimulation irritante et le nombre de cellules réactives est beaucoup moins élevé après réalisation de l'acte de gavage (Servière et al., 2000, 2002).

Dans un contexte normal, c'est-à-dire en l'absence de blessure ou d'atteintes pathologiques des canards, le gavage n'apparaît pas comme étant un générateur important d'informations nociceptives.

Les 2 études citées ici par les chercheurs de l'INRA ont été publiées postérieurement à la date d'adoption du rapport européen (références 19, 27).

Selon les études référencées ici, l'enfoncement du tube dans l'œsophage n'est pas significativement douloureux **tant qu'il ne provoque pas de blessures ou d'infections.**

→ Le chercheur de l'INRA responsable de ces études précise : « *Je travaille sur des animaux dans des conditions expérimentales et pas du tout dans les conditions de ferme*<sup>17</sup>. » Pourtant, malgré les conditions contrôlées de l'expérience, ces études rapportent au moins une blessure et plusieurs cas d'infections de l'œsophage. Dans ces conditions, les chercheurs de l'INRA reconnaissent que le gavage est douloureux, mais ils négligent de dire combien d'animaux sont, « *dans les conditions de ferme* », blessés et victimes d'infections douloureuses de l'œsophage.

→ Le rapport européen note que des canards gavés présentent des dommages à l'œsophage, dont des blessures sévères. Il déplore l'absence de données sur la fréquence de ces pathologies<sup>18</sup>. Il mentionne néanmoins une étude portant sur la candidose (infection de l'œsophage douloureuse au passage de l'embuc) qui indique que jusqu'à 6% des oiseaux en sont atteints<sup>19</sup>.

(Cette analyse est détaillée dans la troisième partie.)

17. Jacques Servière, dans l'émission « *Merci pour l'Info* » d'Emmanuel Chain, sujet « Le foie gras : crime ou délice ? », Canal Plus, 18 décembre 2003.

18. "ducks at the end of the force feeding period can have serious injuries to the oesophagus or, more usually, having clear evidence of tissue damage in the oesophagus. (...) The prevalence of oesophageal lesions is not known at present although the industry has been asked for this information.", section 5.4.6 "General health indicators", page 46.

19. "In a study reported by Bénard (pers comm) signs of candidosis were observable in up to 6% of animals in each batch of birds.", section 5.4.6 "General health indicators", page 46.

Synthèse INRA (octobre 2004), section 3-8 :

« Vers des conditions d'hébergement idéales pendant la période de gavage »

3-8 Vers des conditions d'hébergement idéales pendant la période de gavage

Des impératifs de rationalisation des élevages conduisent au désir de réduire la pénibilité du travail, ce qui conduit les éleveurs à généraliser l'utilisation de la cage individuelle pour le soin en gavage. Comme nous l'avons indiqué précédemment, la recommandation concernant les techniques de soin de l'oiseau et de conseils d'élevage adoptée le 22 juin 1999 prévoit, entre autres dispositions, que les systèmes d'hébergement pour les canards doivent permettre aux oiseaux de se retourner sans difficulté et de battre des ailes ainsi que d'avoir des interactions normales entre individus (T-AP 95/20). Il est évident que l'hébergement en cage individuelle ne permet pas de répondre à ces exigences. Des expériences ont été conduites afin d'une part d'évaluer les contraintes imposées aux animaux par différents types d'hébergements collectifs ou individuels (Fauz et al., 2000) et d'autre part de déterminer quels paramètres (sur la surface par animal et la taille de groupe) permettent de donner une réponse optimale aux exigences de la recommandation (Mérabiu et al., 2002a,b,c). Le logement collectif ne représenterait pas non plus une solution idéale eu égard aux éléments relatifs à la perception de stress rapportés au paragraphe 3.4. Plus récemment, les conditions d'élevage impliquant le respect préalable à la réalisation de l'acte de gavage et la contention apparemment comme étant à l'origine de stress aigus et/ou chronique peu compatibles avec les notions de bien-être. L'élevage en cage individuelle induit par contre une déminéralisation osseuse et donc une fragilisation du squelette qui indirectement peut favoriser l'apparition de fractures lors de la manipulation et de l'abattage des animaux. Sur le plan comportemental, les observations d'une première expérience montrent qu'il n'y avait pas d'implications de la position et du comportement de l'oiseau des phases, qui sont considérées comme des indicateurs pertinents d'un état de bien-être chez de nombreuses espèces placées en situations contraignantes, chez les canards élevés en cage individuelle par rapport à ceux élevés en cage collective. À l'inverse, les canards élevés en cage individuelle ou collective passent plus de temps en position debout et moins plus actifs que ceux élevés en cage collective. Une étude plus récente (Mérabiu et al., 2002c) suggère toutefois qu'il y ait peut-être certaines différences comportementales en fonction des formes de soin et de taille de groupe. En tout état de cause, même si la fréquence d'expression de certains comportements varie en fonction de la surface allouée, l'hébergement collectif permet effectivement l'expression des comportements différents dans la direction. Il est apparu que ce n'était pas tant la surface disponible par animal qui importait, mais bien plutôt une surface totale soit de 9000cm<sup>2</sup> (Mérabiu et al., 2002c). Par ailleurs, ce mode d'hébergement induit des contraintes nouvelles pour l'animal en termes de dérangements et d'interactions agressives ; contraintes qu'il conviendrait d'appréhender au regard du degré de frustration engendré par le placement en cage individuelle pendant une période brève.

Globalement, il faut retenir qu'il n'existe sans doute pas de conditions d'hébergement idéales pendant la période de gavage dans le cadre actuel de l'élevage et que si le placement en cage collective pendant la période de gavage permet l'expression des comportements requis par la réglementation, elle implique des contraintes nouvelles qui peuvent nuire au bien-être de l'animal et nuire à la possibilité de travail pour le gavage.

→ Contrairement à ce que laisse imaginer le titre de cette section, les chercheurs de l'INRA concluent en substance que toutes les solutions qu'ils présentent pour détenir les animaux leur sont néfastes :

- Détention collective : Ils constatent que les cages ou parcs collectifs sont « à l'origine de stress aigus et/ou chronique ». Des « interactions agressives » s'y produisent entre les animaux.
- Détention individuelle : Ils reconnaissent que les cages individuelles interdisent les mouvements élémentaires. Elles induisent une déminéralisation osseuse, d'où la fréquence des fractures. Le rapport européen décrit les atteintes au bien-être des oiseaux imputables à ces cages<sup>20</sup>. Elles sont si importantes qu'il en préconise l'interdiction.

→ Ils affirment que cette interdiction implique « la définition d'un nouveau concept de cage collective ». Or, le rapport européen rappelle que les alternatives existent depuis longtemps<sup>21</sup> (les parcs traditionnels). Pour maintenir les cadences de gavage, les chercheurs de l'INRA envisagent comme seule alternative à la cage individuelle, la cage collective à très forte densité d'animaux au m<sup>2</sup>, alors que la recommandation européenne n'impose rien de tel.

Ces chercheurs constatent donc que pour gaver des animaux, on est contraint de les détenir d'une manière qui est cause de stress, ou qui les empêche de réaliser des comportements essentiels. On voit mal en quoi ces constatations constituent un argument en faveur du gavage.

(Cette analyse est détaillée dans la troisième partie.)

Les 4 études citées ici par les chercheurs de l'INRA ont été publiées postérieurement à la date d'adoption du rapport européen (références 18, 23, 24, 25).

Il s'avère donc que les arguments développés par les chercheurs de l'INRA n'apportent aucun élément nouveau et significatif de nature à remettre en cause le rapport européen qui conclut au caractère préjudiciable du gavage pour les oiseaux.

### **Des recherches recommandées par le rapport européen que l'INRA a omis d'effectuer**

Constatant le faible nombre d'études scientifiques traitant spécifiquement des atteintes à la santé des oiseaux dues au gavage, le rapport européen recommande d'effectuer certaines recherches :

#### Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

##### *7.2 Suggestions de recherches futures - 7.2.1 Santé des animaux*

Le premier point, et le plus important, est l'état de santé des animaux gavés.

- Des données de mortalité et de morbidité d'animaux gavés et non gavés doivent être obtenues.
- La santé et la présence de pathologies dans différents organes doivent être déterminées à la fin de la période de gavage, y compris pour l'oropharynx, l'œsophage, le foie, les articulations et les pattes, et comparées avec celles d'animaux non gavés.
- L'occurrence de maladies, en particulier les fractures des os et les maladies respiratoires, doit être déterminée en fonction de leur étiologie et de leur fréquence dans les différents systèmes utilisés.
- Des statistiques sur l'utilisation des antibiotiques et autres médicaments dans ces systèmes de production doivent être obtenues<sup>22</sup>.

Il semble n'exister aucune étude de l'INRA comparant la mortalité des animaux gavés avec celle d'animaux non gavés – sur une durée comparable – et aucune des études référencées dans la synthèse de l'INRA n'aborde ce thème. Les statistiques donnant les taux de mortalité d'animaux gavés et non gavés sont pourtant disponibles (cf. chapitre 20).

Les maladies et les blessures du gavage sont des faits bien connus des vétérinaires et des professionnels (cf. chapitre 21). L'INRA n'a pourtant mené aucune des études suggérées par le rapport européen afin de préciser la fréquence des différentes pathologies.

Malgré les recommandations du rapport scientifique européen, les experts de l'INRA semblent peu enclins à effectuer des recherches et à communiquer sur les thèmes de la mortalité et de la morbidité des oiseaux gavés.

---

20. « *Durant les deux semaines de la période de gavage, les petites cages ne permettent pas aux animaux de se tenir debout, de se retourner ou de battre des ailes. Un pourcentage élevé de canards gavés en cages individuelles présentent des lésions du sternum et des fractures des os à l'abattoir. L'utilisation des cages élimine la nécessité de pourchasser les oiseaux avant de les saisir pour les nourrir, mais cet avantage est contrebalancé, en ce qui concerne le bien-être des oiseaux, par les restrictions imposées par les cages individuelles aux mouvements des oiseaux.* »

*"During the two weeks of the force feeding period the small cages do not allow the animals to stand erect, turn around or flap their wings. A high percentage of ducks force fed in individual cages have lesions of the sternum and bone fractures at the abattoir. The use of cages obviates the necessity to chase birds before catching hold of them to feed them but this advantage is counterbalanced, as far as bird welfare is concerned, by the restrictions placed upon the birds' movements by the individual cages."*, section 8.1. III "Housing systems", pages 63-64.

21. *"Alternatives to the cage system exist and are well developed. From the point of view of animal welfare these enclosures should not pose any problems in respect to the norms for maximum density. By contrast, from the farmer's point of view they are much more arduous than individual cages."*, section 6.5 "Improvement of management for welfare reasons and the economic consequences", page 55.

22. *"The first and more important point is the health status of the force fed animals.*

*- Mortality and morbidity data of force fed animals and non force fed animals should be obtained.*

*- The health and the presence of pathology in different organs should be determined at the end of the force feeding period, including the oropharynx, oesophagus, liver, joints and foot, and compared with non force fed animals.*

*- The occurrence of disease, in particular, bone fractures and respiratory disease should be determined in terms of their aetiology and incidence in the different management systems.*

*- Statistics on the use of antibiotics and other drugs in these production systems should be obtained."*, section 7.2 "Suggestions for Future Research" - 7.2.1 "Health of the animals", page 58.



## 4. Comment la filière du foie gras instrumentalise l'INRA

### 4.1 Les études de l'INRA sur la légitimité du gavage sont financées par la filière du foie gras

Le CIFOG ne cache pas qu'il finance les recherches des scientifiques afin de légitimer le gavage. Si l'on se réfère aux déclarations écrites des chercheurs eux-mêmes, le financement du CIFOG affecte la très grande majorité des études de l'INRA sur le foie gras, dont celles relatives aux effets du gavage sur la santé et le bien-être des oiseaux.

Regardons en effet les communications de l'INRA présentées lors des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> *Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, un colloque que le CIFOG organise tous les 2 ans en commun avec l'INRA et d'autres organismes (la 5<sup>e</sup> édition s'est tenue à Pau les 9 et 10 octobre 2002 ; la 6<sup>e</sup> à Arcachon les 7 et 8 octobre 2004). Comme le décrit le site d'organisation de ces journées<sup>1</sup> : « *Durant deux jours, l'ensemble des personnes menant une activité de recherche dans le domaine des palmipèdes à Foie Gras présenteront les résultats de leurs derniers travaux. Tous les partenaires de la filière seront représentés à cette manifestation qui sera le reflet du développement de l'élevage rationnel, et de l'effort important que consacre la France à la recherche.* »

Le financement du CIFOG est le plus souvent indiqué dans la section « *Remerciements* » des comptes rendus de recherche. Voici, à titre d'exemple, la mention faite page 68 des actes des 5<sup>e</sup> Journées en fin de l'étude INRA « Réactions de peur et de stress chez les mulards et les deux espèces parentes » :

**Remerciements**

Nous remercions Maryse Garreau-Mills, Pascal Gouraud et Isabelle Doussan pour leur précieuse collaboration et la Société Grimaud-Frères Sélection pour la fourniture des canards. Cette recherche a été, en partie, financée par le CIFOG.

Les actes des 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> journées réunissent au total, dans leur section « *L'animal dans son milieu* », 9 articles sur le bien-être des oiseaux gavés signés ou co-signés par des chercheurs de l'INRA :

THEME 2		THEME 3	
L'ANIMAL DANS SON MILIEU		L'ANIMAL DANS SON MILIEU	
	Importance du bien-être animal dans la perception du foie gras par le consommateur Jacquot M., Magdeleine Pascale, Mirabito L.	7	Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! le point sur l'évolution des pratiques de production et les acquis de la recherche Guéminel D., Guy G., Faure J.M. [poster]
1	Effet de la familiarisation à l'homme sur les réponses comportementales de peur chez le canard mulard. - Guéminel D., Faure J.M., Gobin Emile, Garreau-Mills Maryse, Doussan Isabelle, Gourau P., Guy G.	8	La réponse d'intravasation plasmotique neuronale, signe d'inflammation du tractus digestif supérieur chez le mulard ? Evolution au cours du gavage, comparaison avec une inflammation expérimentale aigue Serradell J., Bernadet Marie-Dominique, Guy G.
2	Réactions de peur et de stress chez les Mulards et les deux espèces parentes. Faure J.M., Vol-Laillet D., Guy G., Bernadet Marie-Dominique, Guéminel D.	9	Emoussement avant l'abattage des canards et des oies gavés - effet de l'intensité du courant lors de l'électroanesthésie : une seulement + sur les fonctions cérébrales Fernandez X., Beyssen C., Dubé K., Leguette S., Dubois J.P.
3	Données neurophysiologiques sur la nociception potentiellement associée à l'ingestion forcée chez le canard mulard. Serradell J., Bernadet M.D., Guy G., Guéminel D.		9 Couleur du plumage et déterminisme génétique des comportements de peur chez le canard mulard Guéminel D., Lornal Catherine, Bouy S., Bernadet Marie-Dominique, Guy G., Faure J.M.
4	Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : I résultats zootechniques Mirabito L., Saay Evelynne, Hérou F., Guéminel D., Faure J.M., Guy G. [poster]		Le logement collectif : vers un compromis entre le bien-être des canards et le confort des éleveurs ? [poster] Mirabito L., Saay Evelynne
5	Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : II résultats comportementaux Mirabito L., Saay Evelynne, Hérou F., Faure J.M., Guéminel D., Guy G.		
6	Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la période de gavage chez le canard mulard : III corticostéroïdémie. Mirabito L., Guéminel D., Doussan I., Guy G., Hérou F., Saay Evelynne, Faure J.M. [poster]		

1. <http://www.journees-de-la-recherche-avicole.org/JRFG/page-JRFG1024.php>.

Les deux tableaux ci-dessous donnent, pour chacun de ces articles, l'extrait qui mentionne un financement par le CIFOG :

<b>5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras</b>	
G. Guémené, J.M. Faure, É. Gobin, M. Garreau-Mills, I. Doussan, P. Gourrau, G. Guy, « Effet de la familiarisation à l'homme sur les réponses comportementales de peur chez le canard mulard »	« Cette expérience a été réalisée avec la contribution financière [...] du CIFOG. »
J.M. Faure, D. Val-Laillet, G. Guy, M.D. Bernadet, D. Guémené, « Réactions de peur et de stress chez les Mulards et les deux espèces parentes »	« Cette recherche a été, en partie, financée par le CIFOG. »
J. Servièrre, M.D. Bernadet, G. Guy, D. Guémené, « Données neurophysiologiques sur la nociception potentiellement associée à l'ingestion forcée chez le canard mulard »	L'article ne donne pas ses sources de financement, mais l'un de ses auteurs, Jacques Servièrre, a reconnu lors d'un débat télévisé <sup>2</sup> que le CIFOG figurait parmi les financeurs.
L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraud, D. Guémené, J.M. Faure, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (I) résultats zootechniques »	« Nous remercions sincèrement [...] le CIFOG pour leur soutien financier. »
L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraud, J.M. Faure, D. Guémené, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (II) résultats comportementaux »	« Nous remercions le [...] CIFOG pour leur soutien financier. »
L. Mirabito, D. Guémené, I. Doussan, G. Guy, F. Héraud, É. Sazy, J.M. Faure, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la période de gavage chez le canard mulard : (III) corticostéronémie »	L'article ne donne pas ses sources de financement, mais l'étude est la 3 <sup>e</sup> partie d'une série d'expériences financées par le CIFOG (cf. les 2 études ci-dessus).

<b>6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras</b>	
D. Guémené, G. Guy, J.M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité <sup>3</sup> ! »	« L'ensemble des résultats expérimentaux présentés dans cette synthèse n'aurait pu être obtenu sans la contribution financière [...] des professionnels de la filière par l'entremise du CIFOG. »
J. Servièrre, M.D. Bernadet, G. Guy, « La réponse d'extravasation plasmatisque neurogène, signe d'inflammation du tractus digestif supérieur chez le mulard ? »	« Ce travail a été partiellement soutenu par le CIFOG. »
D. Guémené, C. Larzul, S. Bouy, M.D. Bernadet, G. Guy, J.M. Faure, « Couleur du plumage et déterminisme génétique des comportements de peur chez le canard mulard »	« Cette expérience a été réalisée avec la contribution financière [...] du CIFOG. »

**Ainsi, d'après les déclarations des chercheurs eux-mêmes, l'intégralité des communications de l'INRA directement relatives au problème du bien-être des oiseaux gavés, publiées dans les deux derniers actes disponibles des Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras, concerne des études partiellement financées par le CIFOG.**

Lors des interventions des chercheurs de l'INRA dans les médias (journaux, télévision, etc.), le grand public n'est pas informé de l'existence de ces liens financiers. À titre d'exemple, la photo ci-après représente le plateau de l'émission « *Merci pour l'Info* » d'Emmanuel Chain, diffusée sur Canal Plus le 18 décembre 2003 et dont le sujet était « Le foie gras : crime ou délice ? ». Trois personnes avaient été invitées à débattre de la légitimité du gavage :

- Antoine Comiti : présenté comme « *coalition anti-gavage* »,
- Marcel Saint-Cricq : présenté comme « *agriculteur et éleveur de foie gras* »,
- Jacques Servièrre : présenté comme « *directeur de recherche à l'INRA* ».

2. Émission « *Merci pour l'Info* » d'Emmanuel Chain, sujet « Le foie gras : crime ou délice ? », Canal Plus, 18 décembre 2003.

3. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

Il faut savoir – et les téléspectateurs n'en ont pas été informés – que M. Saint-Cricq est également le président de la Commission Recherche du CIFOG<sup>4</sup>, qui supervise l'allocation des fonds de la filière du foie gras destinés aux recherches des scientifiques, dont celles de J. Servièrre :



Voici un extrait de ce débat télévisé concernant la question des financements des études de l'INRA :

*Jacques Servièrre (INRA) :* Je vais reprendre un peu le flambeau parce que **j'ai l'impression qu'on est dans le débat, et qu'il y a peu de science là ! La France c'est quand même un des seuls pays au monde qui peut s'offrir de payer quelques chercheurs, indépendants, d'ailleurs...**

*Antoine Comiti (opposant au gavage) :* **Vos recherches sont financées par le CIFOG**, l'interprofessionnelle du foie gras.

*Jacques Servièrre :* Je suis payé par l'État, et j'ai été aussi subventionné par la DGAL, puisque vous lancez des sigles, qui est le ministère de l'agriculture.

*Antoine Comiti :* En plus du CIFOG.

*Jacques Servièrre :* **Il faut bien des financements !**

Émission « *Merci pour l'Info* » d'Emmanuel Chain, sujet « Le foie gras : crime ou délice ? », Canal Plus, 18 décembre 2003

## 4.2 Les thèmes de recherche de l'INRA sont contrôlés par la filière du foie gras

En France, les chercheurs qui interviennent dans le débat sur le gavage – en se présentant comme des experts publics indépendants – sont ceux-là mêmes dont les travaux sont financés par la filière du foie gras. Pour comprendre comment cette dernière est parvenue à un tel résultat, il faut connaître les liens étroits qui l'unissent à des unités de l'INRA.

### **Un partenariat étroit pour « conforter la filière foie gras dans un contexte européen peu favorable »**

Le financement par la filière du foie gras des études de l'INRA sur le problème du bien-être des animaux gavés s'inscrit dans le cadre d'un partenariat beaucoup plus vaste.

En effet, la majorité des recherches menées par les chercheurs de l'INRA sur le thème du foie gras ne concernent pas le bien-être ; elles sont destinées à aider les producteurs à optimiser et pérenniser leur

4. *Foie Gras Info* (lettre d'information du CIFOG), numéro 72, septembre 2003, page 2.

production. Voici comment les unités de l'INRA qui travaillent sur le foie gras définissent leurs propres objectifs :

La meilleure connaissance des caractères d'intérêt zootechnique doit permettre d'**améliorer les performances à tous les niveaux de la filière** : producteurs de canetons et producteurs de foie gras en respectant les attentes en matière de qualité. Ces études permettent de **conforter la filière foie gras dans un contexte européen peu favorable à ce type de production**.

Extrait de la page définissant les objectifs et enjeux socio-économiques de l'activité « Variabilité génétique des palmipèdes gras » des UR631 (Unité de Recherche Amélioration génétique des animaux) et UE89 (Unité Expérimentale Palmipèdes à foie gras) de l'INRA<sup>5</sup>, souligné par nous

**Amélioration de la productivité numérique et de la production quantitative et qualitative de foie gras et de viande** des oies et canards mulards. Évaluation du stress et étude du comportement des palmipèdes soumis au gavage.

Extrait de la page définissant les objectifs et enjeux socio-économiques de l'activité « Nutrition, reproduction et adaptation comportementale des palmipèdes » de l'UE89 (Unité Expérimentale Palmipèdes à foie gras) de l'INRA<sup>6</sup>, souligné par nous

Ces unités de recherche donnent d'autres précisions sur les objectifs que les chercheurs poursuivent :

Les objectifs [de l'amélioration génétique] sont **l'accroissement des performances quantitatives et qualitatives des animaux gavés**. [...] L'INRA a recherché des techniques d'alimentation des oisons, de préparation au gavage, et de gavage adaptées à **l'élevage intensif**, fondé sur des durées d'élevage courtes (12 semaines) et **une productivité maximale**.

Page *Le foie gras d'oie*<sup>7</sup> du site de l'INRA, souligné par nous

## **L'autofinancement de l'unité expérimentale de l'INRA par les prestations de services et les activités de recherche pour la filière du foie gras**

L'unité expérimentale de l'INRA spécialisée dans le foie gras est située sur le domaine d'Artiguères (Landes).

En dehors des frais de personnel qui sont pris en charge par l'INRA, cette unité doit pour l'essentiel s'autofinancer. Pour ce faire, elle réalise en particulier des prestations de services et des activités de recherche pour les producteurs de foie gras. Daniel Rousselot-Pailley, directeur de cette unité expérimentale de septembre 1979 à avril 2000, donne quelques précisions à ce sujet dans une interview réalisée et publiée par l'INRA :

Aujourd'hui, **une structure comme la nôtre doit assurer 75 % d'autofinancement pour tourner. Autrefois, cet autofinancement était réalisé grâce à la vente des produits (le foie gras, les oisons, les animaux adultes)**. [...] **Aujourd'hui, on ne peut plus assurer cet autofinancement uniquement avec la vente des produits** et le soutien de base n'a pas augmenté. **Il faut donc trouver d'autres ressources, ce qui implique de réaliser des prestations de service ou de faire appel à des contrats de recherche**. [...]

Aujourd'hui, **la plupart de nos contrats sont passés avec l'interprofession (le CIFOG [...])**. C'est encourageant pour nous parce que cela veut dire que nos partenaires professionnels ont confiance en nous et ont envie de travailler avec nous. De plus, comme je le disais précédemment, **nous arrivons même à faire financer par l'interprofession certains programmes de recherche fondamentale**. [...]

*Question : Combien y a-t-il de personnes, qui travaillent à Artiguères ?*

Nous avons 18 personnes rémunérées sur des postes INRA, dont 3 ingénieurs et 15 techniciens [...].

[...] **nous ne coûtons pas très cher à l'INRA (en dehors du personnel évidemment)** : à Artiguères, nous avons un soutien de programme de 350 000 F pour un budget total de 1 million et demi de francs, c'est donc nous qui faisons rentrer l'essentiel de nos ressources budgétaires.

Daniel Rousselot-Pailley, *Archorales-INRA*, tome 7<sup>8</sup>, 2002, pages 41-42 et 47, souligné par nous

5. <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/activites/ecrans/705>.

6. <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/activites/ecrans/38>.

7. <http://www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/scienceauquotidien/ficheshtml/88C.htm>.

8. <http://www.inra.fr/archorales/t7-1Rousselot.pdf>.

9. Rapport publié sur le site de l'INRA : <http://www.inra.fr/actualites/pdf/rapport-parten02.pdf>.

10. « Filière palmipèdes gras – Un pôle interrégional de recherche, expérimentation, développement », *Agritaine Info – Lettre*

Dans un rapport sur la politique de partenariat de l'INRA réalisé en 2000 à la demande de sa direction, ces prestations de services et de conseils pour les producteurs ont bien été identifiées :

**[Unités de recherche] qui entretiennent les relations les plus denses avec le développement agricole.**

On peut citer notamment :

— [...] **la Station d'Amélioration Génétique des Animaux** qui travaille sur la génétique des petits ruminants, **des palmipèdes** et des lapins [...].

L'apport de l'INRA en conseils techniques est également très développé lorsque la recherche agronomique a joué un rôle important dans la mise en place ou le développement de filières de production importantes au plan de l'économie régionale. **Dans la filières « palmipèdes », l'unité de palmipèdes à foie gras, installée sur le domaine d'Artiguères (Landes), intervient, sur des questions de reproduction auprès de la Chambre d'Agriculture de Dordogne, au travers de l'association des éleveurs de Dordogne, par la réalisation de prestations de service ou la formalisation de conseils** en association avec la Station d'amélioration génétique des animaux de Toulouse.

Claude Béranger, Claude Compagnone, Philippe Évrard, Joseph Bonnemaire, *Recherche, Agriculture, Territoires... Quels partenariats?*, pages 18 et 52, souligné par nous

En sus de l'autofinancement de l'unité expérimentale de l'INRA par les prestations de recherche pour la filière, Gérard Guy, son actuel directeur, indique que cette unité doit recourir à une « *activité de production* » qui est « *actuellement indispensable à l'équilibre financier de la station*<sup>10</sup> ».

### Des relations étroites avec la filière

Ainsi, l'unité expérimentale de l'INRA sur les palmipèdes à foie gras :

- a parmi ses objectifs officiels « *d'améliorer les performances à tous les niveaux de la filière* » et « *de conforter la filière foie gras dans un contexte européen peu favorable* » ;
- a nécessité, pour assurer son financement, de réaliser des prestations de services et des contrats de recherche qu'elle passe pour la plupart avec le CIFOG.

Cette situation amène à ce que l'unité elle-même appelle une « *relation étroite* » avec la filière et le CIFOG :

L'unité [expérimentale sur les palmipèdes à foie gras] est en relation étroite avec la filière par l'intermédiaire de son interprofession (le CIFOG).

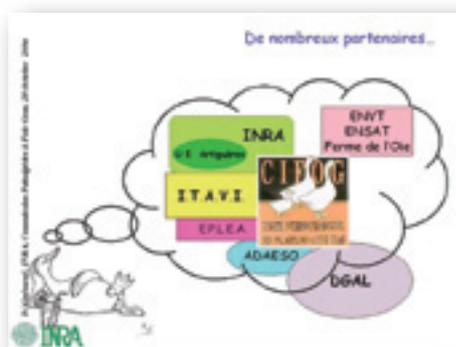
Extrait de la page de présentation officielle de l'UE89 (Unité Expérimentale Palmipèdes à foie gras) de l'INRA<sup>11</sup>

Un autre document de l'INRA qualifie les relations avec la filière de « *très étroites* » :

**Les recherches conduites par l'INRA, [...] portent** à la fois sur l'étude des mécanismes physiologiques qui régissent les productions des palmipèdes, mais **aussi sur des solutions aux problèmes posés par la filière avec laquelle l'Institut a toujours entretenu des relations très étroites.**

Page *Le foie gras d'oie* du site de l'INRA, souligné par nous

En présentant les partenaires de l'INRA pour ses recherches sur le foie gras, un des chercheurs de l'INRA spécialisés sur ce thème situe donc en bonne place le CIFOG :



Daniel Guémené, « *Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal. Vers un peu d'objectivité*<sup>12</sup> ! », Commission Palmipèdes à Foie Gras, 28 octobre 2004, transparent 2

d'information de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine, numéro 35, juin 2005, page 3, <http://www.aquitainagri.net/PUBLICATIONS/pdf.publi/Agritaine%20INFO%2035%20Et%C3%A9%202005%20A4.pdf>.

11. <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/unites/ecrans/89>.

12. Publiée sur le site de l'OFIVAL : [http://www.ofival.fr/marches\\_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf](http://www.ofival.fr/marches_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf).

Comme le précise l'ex-directeur de la station expérimentale de l'INRA, ces « *relations très étroites* » concernent aussi les études sur la souffrance des animaux gavés :

Toutes ces questions sur la souffrance animale sont donc délicates. Nous essayons de les traiter au mieux, en restant en contact avec l'interprofession.

Daniel Rousselot-Pailley, *op. cit.*, page 45

La collaboration entre l'INRA et le CIFOG sur la question du bien-être des animaux gavés doit être fructueuse pour les deux organismes puisque, au-delà du financement des recherches de l'INRA par le CIFOG, ces deux organismes décident en 2005 de créer en commun un nouveau centre de recherche :

Lors du récent salon de l'agriculture de Bordeaux, une charte a été signée entre le Cepso [Centre d'élevage des palmipèdes du Sud-Ouest], qui regroupe 13 Chambres d'agriculture du Sud-Ouest, l'Inra, l'Itavi et le Cifog afin de créer un outil d'expérimentation « palmipèdes », à Artiguères dans les Landes. [...]

Deux problématiques seront abordées dans ce nouvel outil, le bien-être et l'environnement [...]. L'Inra sera le maître d'œuvre principal au sein d'un groupement d'intérêt scientifique [...]. La moitié du financement sera prise en charge par la filière (Cifog et Cepso), l'autre moitié des ressources devant provenir de la vente des produits [...].

« Nouveau pôle recherche-développement pour les palmipèdes gras », *Réussir Aviculture*, numéro 107, juin 2005, page 7

### L'influence du CIFOG sur les thèmes de recherche de l'INRA

Parce que les chercheurs de l'INRA sont dans une relation de dépendance économique vis-à-vis du CIFOG, ce dernier influe sur leurs thèmes de recherche. Cette influence s'exerce en particulier au travers d'une structure de coordination, le *Groupe Inter-Stations Palmipèdes* (« GISPalm »), comme le décrit un document de l'INRA :

**La filière palmipèdes à foie gras, avec la station expérimentale INRA d'Artiguères, la station de recherches avicoles de Tours et la station génétique de Toulouse fait l'objet d'un programme commun de longue durée avec le Comité Interprofessionnel du Foie Gras (CIFOG).** Le partenariat est organisé sous forme d'un groupement d'intérêt scientifique, créé en 1992 : **le Groupe Inter-Stations Palmipèdes**. Il regroupe tous les organismes du grand Sud-Ouest concernés par les recherches sur les palmipèdes (INRA, ENSA Toulouse, ITAVI, AGPM, Chambre d'Agriculture des Landes, lycées agricoles, sélectionneurs, Association des Éleveurs de Dordogne). Son but est de coordonner l'ensemble des recherches de ce secteur de production afin d'éviter les redondances en la matière et de trouver des synergies entre les différents organismes dans la réalisation des projets.

Claude Béranger, Claude Compagnone, Philippe Évrard, Joseph Bonnemaire, *op. cit.*, pages 31-32, souligné par nous

Un communiqué de presse du GISPalm donne des précisions sur les objectifs de ce groupe :

Objectifs : Mise à disposition, au meilleur coût d'une production de viande et de foie gras de qualité

**Missions : Traduction en actions de recherche des besoins de la filière exprimés par le CIFOG.** Coordination des actions de recherche.

Communiqué de presse du GISPalm diffusé à l'occasion du salon « SITELIS 2004 », 22 juin 2004, souligné par nous

Ce même communiqué mentionne Gérard Guy, directeur de la station expérimentale de l'INRA, comme « partenaire GISPalm » :

PALMIPÈDES à FOIE GRAS : RECHERCHE & DÉVELOPPEMENT		
<p><b>INRA</b> Station Expérimentale des Palmipèdes à Foie Gras Reproduction</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception de la semence de jais</li> <li>- Amélioration génétique de la productivité</li> <li>- Élevage et Gavage</li> <li>- Croisement et bien-être animal</li> <li>- Réduction des coûts pharmaceutiques</li> <li>- Qualité des produits</li> </ul> <p>40300 BEMQUET Gérard GUY / ggc@bordeaux.inra.fr</p>	<p><b>INP ENSAT</b> Laboratoire de Zootechnie Animales (EA 3014, U. BORRETT)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Métabolisme hépatique structurelle, clinique, bio</li> <li>- Étude des interactions liéto-technologiques et régionales</li> </ul> <p>Avenue de l'Agriculture BP 107, 31320</p>	<p><b>ITAVI</b> Enquêtes, expérimentations</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bien-être animal et consommation</li> <li>- Qualité des produits, liéto</li> <li>- Références techniques et Malices de l'Ag</li> </ul> <p>BP 279 - 40001 M Toulouse SAJ</p>
<p><b>IRGINAN</b> Codes Irgin@irginan.fr</p>	<p><b>ISD</b> Développement Inf de Sud Ouest</p> <p>15 routes relation recherche élevage et de gavage</p>	<p><b>Ench Natimade Vitavin</b> Recherche et appui actions animales et santé publique - Voir le département-classe</p>
<p>11 MONTANDON lic.mnt@agpm.com</p>	<p><b>GISPalm</b> Groupe Inter Stations PALMipèdes Objectifs : Mise à disposition, au meilleur coût d'une production de viande et de foie gras de qualité. Missions : - Traduction en actions de recherche des besoins de la filière exprimés par le CIFOG. - Coordination des actions de recherche j.guy@bordeaux.inra.fr</p>	

Notons que, sur ce communiqué de presse, les adresses de courrier électronique des contacts données pour le GIS Palm sont des adresses de l'Association Générale des Producteurs de Maïs (AGPM). D'après sa propre présentation sur son site internet<sup>13</sup>, l'AGPM « représente et défend le maïs et les maïsiculteurs auprès des autorités françaises et communautaires, mais également auprès des décideurs et de la société civile ». Le foie gras étant un moyen de valoriser cette céréale (les oiseaux sont gavés avec du maïs), les producteurs de maïs contrôlent en effet une grande part de la filière du foie gras. À titre d'exemple, Alain Labarthe, président du CIFOG jusqu'au début de l'année 2006, est aussi vice-président du groupe Maïsador, une grande coopérative de maïs qui détient en particulier Delpeyrat :



Rapport d'activités et d'orientations 2003-2004 de Maiz'Europ' (structure de l'AGPM), septembre 2004, page 1

Le lien entre la station expérimentale de l'INRA et le CIFOG est renforcé de manière réciproque par la présence de chercheurs de l'INRA au sein de la Commission Recherche et Développement du CIFOG :

[L'INRA] préside d'ailleurs depuis une quinzaine d'années le collège scientifique de la Commission Recherche et Développement du Comité Interprofessionnel du Foie Gras (CIFOG).

Page *Le foie gras d'oie* du site de l'INRA

### Le veto opposé avec succès par la filière du foie gras à des activités de l'INRA qui nuisaient à ses intérêts

L'ex-directeur de la station expérimentale de l'INRA expose des cas où la filière du foie gras est intervenue, au travers de ses connexions politico-économiques, pour faire cesser des activités de l'INRA qu'elle considérait comme contraires à ses intérêts :

Question : *Pouvez-vous nous parler des travaux qui avaient été réalisés en collaboration avec notre collègue Auffray en vue d'essayer de produire du foie gras sans gavage [travaux réalisés dans les années 1970]. Sur quelles bases scientifiques reposaient-ils ? Pourquoi n'ont-ils pas abouti ? [...]*

De toute manière, **la réaction explosive des professionnels de la filière à l'encontre de cette éventuelle technique a suffi à stopper ce programme de recherche [...]**.

[...] une crise très sérieuse, en 1979, avec une attaque de l'INRA à l'Assemblée Nationale, initiée par les professionnels. Leur porte-parole avait mis l'accent sur les conséquences économiques pour la filière française du foie gras, de l'exportation par l'INRA vers le Japon, de ses souches d'oies et des techniques de production qui les accompagnaient.

[...] **les conserveurs avaient obtenu oralement un accord de principe selon lequel Monachon [alors directeur de la station] serait évincé de la direction de la station. [...]** Cette fois encore, **les conserveurs ont utilisé les relations qu'ils avaient avec les politiques, et le dossier est remonté jusqu'à la Présidence de la République**, qui était assurée à l'époque par M. Valéry Giscard d'Estaing. Et là, les décisions ont été prises en l'espace de 48 heures. **Dans le même courrier, Monachon avait sa lettre de destitution [...]**.

Seuls, en matière de résultats de recherche, **les Hongrois** ont des choses vraiment à nous apprendre. [...] mais **nous ne collaborons pas avec eux sur les problèmes relatifs à la production du foie gras. Cela résulte de la pression des professionnels, qui font du protectionnisme par rapport à cette question.**

Daniel Rousselot-Pailley, *op. cit.*, pages 45, 15-16 et 36, souligné par nous

13. <http://www.agpm.com/maizeurope/>.

### 4.3 Quelles garanties d'indépendance des recherches ?

Nous venons de voir que la majorité des recherches de l'INRA sur le foie gras ont pour objectifs officiels d'« améliorer les performances à tous les niveaux de la filière » et de « conforter la filière foie gras dans un contexte européen peu favorable à ce type de production ».

Les études sur les souffrances et maladies des animaux utilisés pour produire du foie gras sont d'une tout autre nature. Suivant les résultats obtenus – et le discours tenu par les chercheurs de l'INRA en tant qu'experts dans le débat public – loin de « conforter la filière foie gras », ces recherches pourraient, au contraire, fortement fragiliser sa position. Tout élément scientifique qui montre que le gavage est nocif pour les animaux va à l'encontre de la stratégie de défense de cette pratique adoptée ouvertement par les producteurs.

Quelle différence est faite à l'INRA entre les recherches qui visent à « conforter la filière foie gras dans un contexte européen peu favorable » et celles qui, au contraire, pourraient remettre en cause la légitimité de ses méthodes actuelles de production ?

Aucune.

Ces deux types d'études sont réalisés par les mêmes unités de l'INRA, conduites par les mêmes chercheurs, financées les unes comme les autres par les producteurs de foie gras, et ces derniers exercent dans les deux cas une influence décisive sur le choix des thèmes de recherche.

À un lecteur qui, évoquant les liens entre les chercheurs de l'INRA et les filières viande, demande « peut-on parler d'étude scientifique indépendante ? » sur la souffrance des oiseaux gavés, Daniel Guémené répond :

Cette étude était indépendante, car nous avons exigé, avant de la commencer, que les résultats en soient publiés, même s'ils révélaient que les oies de gavage souffrent.

Daniel Guémené, *Cerveau & Psycho*<sup>14</sup>, numéro 11, septembre 2005, rubrique « La Tribune des Lecteurs », en réponse aux critiques adressées par un lecteur à l'article qu'il a co-signé avec Gérard Guy et Jacques Servière, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*, numéro 10, juin 2005, pages 70-73

Il est difficile de se satisfaire d'une telle réponse qui consiste essentiellement à nous demander de faire confiance à ce scientifique, alors même que ses résultats, indiquant que des animaux blessés ou rendus malades par le gavage souffrent, ne l'empêchent pas de conclure que « l'étude du système nerveux des oies et des canards révèle que ces animaux ne semblent ressentir ni stress ni souffrance pendant le gavage » (cf. troisième partie).

Quels sont les autres arguments mis en avant par ces chercheurs pour attester l'indépendance de leurs travaux sur la nocivité du gavage ? Ils sont de deux ordres :

- la validation par les comités de lecture de revues scientifiques qui publient leurs articles,
- le co-financement de leurs recherches par le ministère de l'agriculture.

#### **L'argument de la validation par les comités de lecture de revues scientifiques**

Au lecteur de *Cerveau & Psycho* qui s'interroge sur l'indépendance des recherches menées, Daniel Guémené offre une deuxième assurance de l'intégrité scientifique de ses travaux :

[...] la majorité des informations présentées dans notre article a été publiée dans des revues scientifiques « avec comité de lecture » : ils ont été soumis à la critique de scientifiques étrangers, qui n'ont que faire du gavage.

Daniel Guémené, *Cerveau & Psycho*, numéro 11, *op. cit.*

Le sens critique des scientifiques étrangers « qui n'ont que faire du gavage » n'est pas aiguisé au point de refuser des articles de Daniel Guémené qui, tel celui paru dans la revue *World's Poultry Science Journal*<sup>15</sup>, contiennent des affirmations telles que :

- « il n'y a aucune preuve scientifique qu'elle [la cage individuelle] ait des conséquences négatives pour les canards hébergés dans ces conditions<sup>16</sup> », alors que Daniel Guémené lui-même reconnaît que cette cage « ne permet pas aux animaux » de « se retourner sans difficulté », « battre des ailes », « interagir normalement avec d'autres individus » (cf. chapitre 17), et qu'un autre article de cette même revue affirme que la cage individuelle induit « une restriction comportementale considérable<sup>17</sup> » ;

14. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

- « *La production de foie gras est fortement critiquée en Europe car elle est considérée comme préjudiciable au bien-être des animaux. Pourtant, aucune donnée scientifique n'est disponible à ce jour pour prouver ces allégations*<sup>18</sup> » ; les pairs qui ont accepté l'article de Daniel Guémené ignoraient-ils l'existence du rapport scientifique européen<sup>19</sup> qui présente nombre de telles données scientifiques ?

En outre, les recherches de Daniel Guémené et de ses collègues étant financées par les producteurs de foie gras, elles ne peuvent concerner que des thèmes de recherche que les producteurs choisissent de soutenir. Comme le relève une revue médicale, c'est un problème « *que les comités de lecture ne traitent habituellement pas* » :

Mais l'objectivité d'une recherche particulière n'est pas la seule chose qui importe, contrairement à ce que supposent de nombreux commentateurs. Un autre problème – que les comités de lecture ne traitent habituellement pas – a une portée bien supérieure : le choix des thèmes et la direction des recherches – par exemple, la tendance qu'ont les chercheurs financés par l'industrie de mettre davantage l'accent sur la recherche utile commercialement que sur la recherche fondamentale.

Dennis F. Thompson, « *Understanding Financial Conflicts of Interest*<sup>20</sup> », *New England Journal of Medicine*, volume 319, 19 août 1993, pages 573-576

Comment imaginer en effet que des producteurs dont l'investissement dans ces recherches a pour objectif avoué « *l'élaboration d'un argumentaire scientifique en faveur de la production du foie gras* » (cf. chapitre 1) puissent financer des études qui mettraient le projecteur sur des problèmes qu'ils s'efforcent de masquer par ailleurs ?

Le fait que certains articles des chercheurs de l'INRA aient été publiés par des revues scientifiques spécialisées sur l'élevage des volailles pour la viande n'est donc pas une garantie suffisante de l'indépendance de leur expertise<sup>21</sup>. Examinons maintenant le second argument avancé par ces scientifiques.

### **L'argument du financement par le ministère de l'agriculture**

Mis en cause sur le financement de ses recherches par l'interprofession du foie gras, nous avons vu plus haut qu'un collègue de Daniel Guémené se justifie en rappelant que ses travaux sont également financés par le ministère de l'agriculture :

Jacques Servièrre : Je suis payé par l'État, et j'ai été aussi subventionné par la DGAL<sup>22</sup>, puisque vous lancez des sigles, qui est le ministère de l'agriculture.

Émission « *Merci pour l'Info* » d'Emmanuel Chain, *op. cit.*

Si les intérêts de tant d'êtres sensibles n'étaient pas en jeu, l'idée qu'un financement du ministère de l'agriculture puisse constituer une garantie d'indépendance vis-à-vis de la filière du foie gras pourrait déclencher une franche hilarité. Ce ministère constitue en effet une force militante engagée aux côtés des producteurs de foie gras dans leur stratégie de défense du gavage (cf. chapitre 2). Le fait qu'il finance des études de l'INRA sur la souffrance des animaux gavés, loin de constituer une garantie d'indépendance

15. D. Guémené et G. Guy, « The past, present and future of force-feeding and «foie gras» production », *World's Poultry Science Journal*, volume 60, numéro 2, juin 2004, pages 211-222 ; disponible à l'achat sur <http://www.ingentaconnect.com/content/cabi/wps>.

16. « (...) there is no scientific evidence of having negative consequences for the ducks being housed under such conditions [i.e. in individual cages]. »

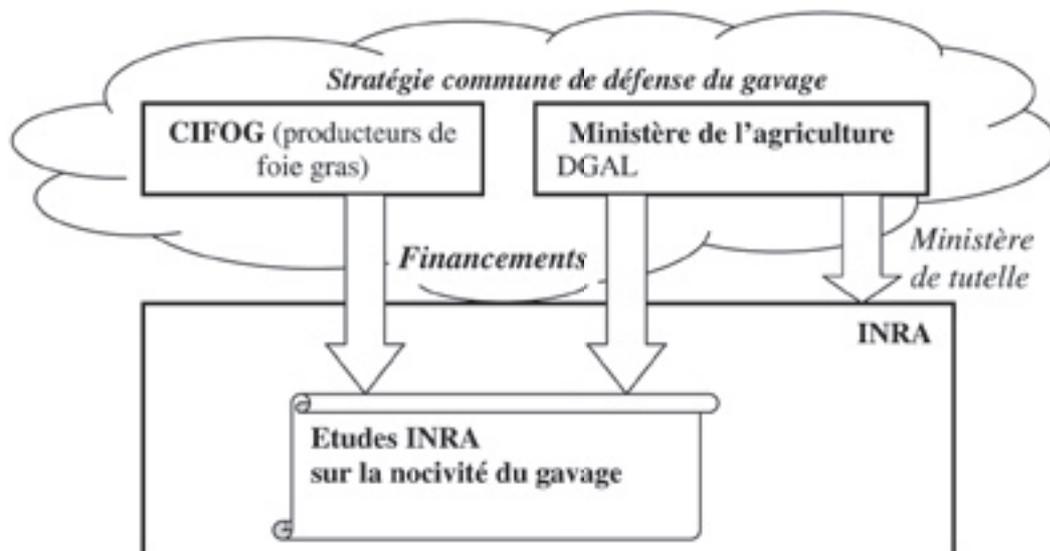
17. « (...) the ducks are housed individually in cages, resulting in a considerable behavioural restriction (...) » ; T.B. Rodenburg, M.B.M. Bracke, J. Berk, J. Cooper, J.M. Faure, D. Guémené, G. Guy, A. Harlander, T. Jones, U. Knierim, K. Kuhnt, H. Pingel, K. Reiter, J. Servièrre, M.A.W. Ruis, « Welfare of ducks in European duck husbandry systems », *World's Poultry Science Journal*, volume 61, numéro 4, décembre 2005, pages 633-646

18. « *Foie gras production is strongly criticised in Europe as it is considered to be detrimental to animal welfare. However, no scientific data is to date available to prove these allegations.* »

19. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

20. Article complet (payant) sur <http://content.nejm.org/cgi/content/full/329/8/573>.

de ces recherches, renforce au contraire les conflits d'intérêts auxquels sont soumis les chercheurs concernés :



De plus, le ministère de l'agriculture est le principal organisme de tutelle de l'INRA. Dans ces conditions, il n'y a pas lieu de s'étonner que les chercheurs employés par cet institut ne publient pas d'études préjudiciables à la défense du gavage (mortalité en gavage, état physique et sanitaire des animaux gavés, etc.).

Le financement par le ministère de l'agriculture des études – et équipes – de l'INRA permet aux producteurs de foie gras de limiter leurs propres investissements tout en augmentant le volume des fonds sur lesquels ils exercent leur influence pour « l'élaboration d'un argumentaire scientifique en faveur de la production du foie gras » :

Rappelons que le Cifog a investi près d'un million d'euros depuis 1999 pour des études et travaux scientifiques en faveur de la production de foie gras, de l'étude du bien-être des palmipèdes ou la recherche de méthodes alternatives. L'effort des pouvoirs publics français, en particulier par la contribution des stations de recherche de l'INRA, a également été conséquent.

Foie Gras Info (lettre d'information du Cifog), numéro 77, juillet 2004, page 2

21. Dans sa réponse susmentionnée à la critique d'un lecteur de *Cerveau&Psycho*, Daniel Guémené ajoute : « Le fait que l'article ait été publié est un gage de sa qualité, car les revues anglaises ne souhaitent généralement pas publier d'articles scientifiques dont le contenu fait mention du gavage. » « L'article » en question semble bien être celui publié dans le numéro 10 de *Cerveau & Psycho*. Le fait que Daniel Guémené le range – par extension – parmi ses publications dans des « revues anglaises » pourrait s'expliquer par l'appartenance de *Cerveau & Psycho* au groupe *Pour la science*, édition française de *Scientific American*. En l'occurrence, l'article paru en français dans la revue de vulgarisation scientifique *Cerveau & Psycho* n'a été soumis qu'à l'équipe rédactionnelle de cette revue (dont la composition est consultable sur la page contact du site <http://www.cerveauetpsycho.com>), qui a pour unique conseiller scientifique Hervé This, un collègue de Daniel Guémené et de Jacques Servièrre à l'INRA.

22. « La Direction générale de l'alimentation (DGAL) est une direction du ministère de l'Agriculture. Son champ de compétences est centré sur l'hygiène des aliments, la santé animale et végétale, la supervision des systèmes qualité et plus généralement sur la sécurité de la filière agricole et alimentaire. », <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/dgal.shtml>.

## 5. « Objectivité scientifique » et « demande sociale »

Trois des principaux chercheurs de l'INRA spécialisés sur le thème du foie gras expliquent que leurs travaux sont « destinés à fournir des données objectives au débat » sur la légitimité du gavage :

[Selon les textes européens] le gavage ne peut plus être pratiqué que dans les zones où il l'est actuellement. Certains pays européens ont par ailleurs décidé d'interdire cette production sur leur territoire ; l'avenir de cette production est donc pour le moins incertain. C'est dans ce contexte que des chercheurs de plusieurs organismes de recherche ou instituts français (INRA, ITAVI, ADAESO, ENVT, ENSAT) ont conduit des travaux destinés à fournir des données objectives au débat.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>1</sup> ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

Nous allons voir comment ces chercheurs :

- présentent leur position favorable au gavage comme étant la seule pouvant se prévaloir de l'autorité de la science, en omettant de mentionner les travaux des scientifiques qui concluent à la nocivité du gavage,
- dénigrent la position des opposants au gavage, mais s'abstiennent de toute critique envers la filière, présentée au contraire comme soucieuse du bien-être des animaux gavés.

Pourtant, tout en dévalorisant l'opinion hostile au gavage, ils reconnaissent implicitement que si les éleveurs – et eux-mêmes – sont contraints de prendre en compte la sensibilité des animaux gavés, c'est uniquement sous la pression de cette opinion de plus en plus concernée par la souffrance des animaux.

### Des chercheurs de l'INRA présentent leur position comme étant la seule à caractère scientifique et objectif

Les trois chercheurs de l'INRA présentent leurs conclusions comme des faits « objectifs » puisque « scientifiques ». Leur article de synthèse sur le gavage, présenté aux 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras le 7 octobre 2004 à Arcachon et intitulé : « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », indique dans son sous-titre qu'il présente les « acquis de la recherche » :

Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité !  
Le point sur l'évolution des pratiques de production et les acquis de la recherche

Guémené D.<sup>1</sup>, Guy G.<sup>2</sup>, Faure J-M.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> INRA, Centre de Tours-Nouzilly, Station de Recherches Avicoles, F-37380 Nouzilly.  
<sup>2</sup> INRA, Unité Expérimentale des Palmipèdes à Foie Gras, Artiguères, F-40280 Benquet.

Dans un débat télévisé, un autre chercheur de l'INRA opposait l'approche scientifique et indépendante des scientifiques de l'institut à celle des opposants au gavage « assénant des convictions » :

La France c'est quand même un des seuls pays au monde qui peut s'offrir de payer quelques chercheurs, indépendants, d'ailleurs [...].

Je veux dire [parlant de ses propres recherches] que ça c'est un élément qui se fabrique doucement. La recherche c'est pas comme ça, en assénant des convictions, qui sont tout à fait respectables...

Jacques Servière (INRA), dans l'émission « Merci pour l'Info » d'Emmanuel Chain, sujet « Le foie gras : crime ou délice ? », Canal Plus, 18 décembre 2003

À un lecteur d'un magazine de vulgarisation scientifique qui proteste contre un article de trois chercheurs de l'INRA qui « prenait position ouvertement en faveur du gavage » et demande : « peut-on parler d'étude scientifique indépendante ? », l'un des auteurs, Daniel Guémené, rétorque qu'« aucune autre référence scientifique [que celle de son équipe] ne peut être citée » :

Réaction [d'un lecteur] :

En lisant votre article sur le gavage des oies dans *Cerveau & Psycho* (n° 10), j'ai été choqué de constater qu'il prenait position ouvertement en faveur du gavage, sans même qu'il y ait une place pour le débat ! Vous laissez la parole à des experts de l'INRA, sans citer aucune des études européennes menées dans différents pays de l'Union et qui n'ont pas les mêmes conclusions (se reporter au site StopGavage). [...] peut-on parler d'étude scientifique indépendante ?

1. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

Réponse de Daniel Guémené :

En tant que scientifique, je tiens à indiquer que le site StopGavage n'est pas une référence scientifique. **Aucune autre référence scientifique ne peut être citée, puisque notre équipe de l'Inra est malheureusement la seule à avoir travaillé sur cette thématique.**

Daniel Guémené, *Cerveau & Psycho*<sup>2</sup>, numéro 11, septembre 2005, rubrique « La Tribune des Lecteurs », en réponse aux critiques adressées par un lecteur à l'article qu'il a co-signé avec Gérard Guy et Jacques Servière « Le gavage est-il indolore ? », paru dans *Cerveau & Psycho*, numéro 10, juin 2005, pages 70-73, souligné par nous

## Les travaux scientifiques condamnant le gavage sont passés sous silence

Dans leur article de synthèse sur le gavage, ces chercheurs de l'INRA expliquent que l'opposition au gavage vient d'« associations de protection animale » :

Le gavage est *a priori* considéré comme étant à l'origine d'un état pathologique, de stress et de souffrances par les associations de protection animale. [...] En Europe, mais aussi Outre-Atlantique, cette pratique fait l'objet de critiques virulentes de la part des associations de protection des animaux qui considèrent qu'elle porte atteinte au bien-être animal. Le gavage est considéré comme étant à l'origine d'un état pathologique.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*

Ils passent sous silence le fait que des scientifiques eux aussi condamnent le gavage pour ces mêmes raisons :

La charge lipidique excessive observée dans les foies en fin de gavage chez le canard et chez l'oie est d'un point de vue anatomopathologique **une lésion et non pas un processus physiologique normal.**

Dr M. Heymann, « Rapport anatomo-pathologique sur la stéatose hépatique nutritionnelle en tant que pathologie hépatique », souligné par nous

**La stéatose hépatique nutritionnelle engendre-t-elle des souffrances ? La réponse est oui.** L'expertise éthologique est accablante à ce niveau : les conditions d'élevage (particulièrement intensif) sont totalement incompatibles avec l'accomplissement des besoins physiologiques et éthologiques normaux des palmipèdes. L'expertise vétérinaire souligne de même les souffrances structurelles et fonctionnelles qu'entraînent tant les manipulations associées au gavage, que la stéatose comme finalité du processus.

Dr. Y. Beck, « Le gavage des palmipèdes et la production de foie gras : une approche globale d'un choix de société », souligné par nous

L'expertise éthologique ne permet certainement pas d'affirmer comme on l'entend souvent, qu'avant la période de gavage les canards sont maintenus dans des conditions d'élevage qui leur assure un maximum de bien-être. En revanche, **il ne fait aucun doute que le gavage fait subir une souffrance physiologique et comportementale** qui réduit de manière dramatique leur bien-être.

Prof. R. Zayan, « Expertise éthologique », souligné par nous

À la lumière de ces connaissances, l'article réalisé par l'INRA, qui tente de mettre en évidence une variation de l'état de stress chez les palmipèdes selon les différents modes de contention apparaît comme une imposture scientifique, comme un exemple absurde de rigueur et de méthode scientifique mal utilisée. La forme est superbe mais le fondement biaisé. Le protocole utilisé donne peut-être des informations sur l'état de stress des animaux mais celui-ci n'est en aucun cas significatif de l'état de bien-être des animaux.

Dr C. Van Berchem, « Rapport éthologique sur l'évaluation du stress et de la diminution du bien-être chez les oiseaux gavés »

Documents présentés lors des 31<sup>e</sup> et 32<sup>e</sup> réunions du Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 23 au 26 avril et 8 au 11 octobre 1996

Rappelons que le rapport scientifique européen<sup>3</sup> conclut lui aussi que :

Rapport du Comité scientifique de la Commission européenne :

[...] le niveau de stéatose [obtenu normalement à la fin du gavage] doit être considéré comme pathologique<sup>4</sup>. [...]

Le Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux conclut que le gavage, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est préjudiciable au bien-être des oiseaux<sup>5</sup>.

2. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

Ce rapport européen ne peut pas être inconnu de ces chercheurs de l'INRA puisque l'un d'entre eux, Jean-Michel Faure, compte parmi les 12 experts<sup>6</sup> du groupe de travail qui en est à l'origine. Pourtant, l'existence même de ce rapport est passée sous silence par ces scientifiques alors qu'il constitue, avec ses 93 pages et ses 166 références bibliographiques, une synthèse de référence sur les problèmes de bien-être animal dans la production de foie gras.

Ces chercheurs ne citent même pas ce rapport dans la bibliographie de leur communication « *Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité !* ».

### Le sérieux des réglementations européennes est mis en doute

Les recommandations européennes sur la production de foie gras limitent les zones où le gavage peut être pratiqué, demandent le développement d'alternatives au gavage et interdisent les cages individuelles actuellement utilisées.

Passant sous silence l'existence du rapport scientifique européen, ces chercheurs de l'INRA laissent entendre que ces recommandations ne sont pas basées sur des données sérieuses, mais visent à répondre aux demandes d'associations ayant des « *a priori* » sur le sujet :

Le gavage est *a priori* considéré comme étant à l'origine d'un état pathologique, de stress et de souffrances par les associations de protection animale. Pour répondre à l'attente de ces mouvements, les membres du Conseil de l'Europe ont adopté deux textes réglementaires en 1999, spécifiques à cette production (T-AP 95/20 & 95/5).

D. Guémené, G. Guy, J.-M. Faure, *op. cit.*

Outre son statut de document de référence dans les institutions européennes, le rapport scientifique européen fait également autorité au niveau international dans les débats sur les lois d'interdiction du gavage. À titre d'exemple, les débats qui ont précédé le vote des deux dernières interdictions renvoient explicitement à ce rapport :

- Israël. Le rapport européen est cité 13 fois dans l'énoncé du verdict de la Cour suprême d'Israël<sup>7</sup> qui a prononcé en 2003 l'interdiction du gavage. Le juge Grunis, qui a pourtant voté contre cette interdiction, y déclare qu'« *à la lumière de la conclusion du Comité scientifique [de la Commission européenne], il n'y a aucun doute que les oies souffrent<sup>8</sup>* ». Le juge Strasberg-Cohen, considérant que « *les "besoins de l'agriculture" ne doivent pas systématiquement compter plus que l'intérêt de protéger les animaux<sup>9</sup>* », a voté pour l'interdiction du gavage.
- Californie. Les motifs de la loi votée en 2004 contiennent une section<sup>10</sup> consacrée au rapport européen. Cette section rappelle que « *le rapport du Comité scientifique de l'UE a été achevé en décembre 1998, et la conclusion en est que le gavage, tel qu'il est pratiqué aujourd'hui, est préjudiciable au bien-être des oiseaux. De plus, il montre que le gavage des canards et des oies, auquel s'ajoute l'enfermement, cause des problèmes physiques, incluant des troubles respiratoires, métaboliques et locomoteurs. [...] Ils montrent aussi que des taux de mortalité élevés sont un autre indicateur des problèmes de bien-être liés à la production de foie gras<sup>11</sup>* ».

3. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scsh/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scsh/out17_en.html).

4. "(...) the level of steatosis normally found at the end of force feeding would not be sustainable for many of the birds. For this reason, and because normal liver function is seriously impaired in birds with the hypertrophied liver which occurs at the end of force feeding this level of steatosis should be considered pathological.", section 5.4.3 "Liver function", page 41.

5. "The Scientific Committee on Animal Health and Animal Welfare concludes that force feeding, as currently practised, is detrimental to the welfare of the birds.", section 8.2 "Conclusion", page 65.

6. La liste des experts qui constituait ce groupe de travail est donnée en annexe 1.

7. La traduction anglaise du verdict 9232/01 de la Cour suprême d'Israël sur la question du gavage des oies est disponible sur <http://chaisrael.org/en/compassion/foiegras/foiegras.pdf>.

8. "in light of the conclusion of the Scientific Committee, there is no doubt that the geese do suffer.", point 17 de la déclaration du juge Grunis, page 12 de la traduction précitée.

9. "needs of agriculture' do not override the interest of animal protection in a sweeping manner", point 16 de la déclaration du juge Strasberg-Cohen, page 31 de la traduction précitée.

10. Section "Effects of force feeding on birds", <http://www.stopgavage.com/sb1520.php>.

11. "The EU Scientific Committee report was completed in December 1998, and the conclusion was that force-feeding, as currently practiced, is detrimental to the welfare of the birds. Further, it was found that the force feeding of ducks and geese along with confinement causes physical problems, including respiratory, metabolic, and locomotive impairment. (...) They also found that elevated death rates was another indication of welfare problems associated with foie gras production."

Malgré ces références explicites au rapport scientifique européen dans les motifs des deux dernières lois interdisant le gavage, les chercheurs de l'INRA continuent d'insinuer que les données scientifiques ne sont pas prises en compte dans l'élaboration de telles réglementations :

L'étude du système nerveux des oies et des canards révèle que ces animaux ne semblent ressentir ni stress ni souffrance pendant le gavage. Les volontés internationales visant à interdire la production de foie gras tiendront-elles compte de cette réalité scientifique ?

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*, numéro 10, juin 2005, pages 70-73

### La position des associations est dénigrée

Dans leurs interventions publiques, les chercheurs de l'INRA spécialisés sur le thème du foie gras dénigrent régulièrement la position des opposants à la pratique du gavage, la présentant comme un « *a priori* » dénué d'« *arguments objectifs et scientifiques* », de simples « *passions qui s'expriment* » :

*La Dépêche du Midi* : **Comprenez-vous les arguments des « anti-gavage » ?**

*Gérard Guy* : Les associations jouent leur rôle et sont utiles. Mais je dois dire qu'aux États-Unis, certaines poussent le bouchon un peu loin. Et surtout, **j'attends encore qu'ils me donnent des arguments objectifs et scientifiques.**

Sabine Bernède, « Gaver n'est pas torturer », *La Dépêche du Midi*, 5 octobre 2003, souligné par nous

**Parmi les arguments avancés sur les sites spécialisés de l'Internet, aucun ne résulte d'une approche expérimentale.** [...] Dans ce contexte, notre recherche scientifique visait à apporter des données expérimentales au débat éthique sur l'utilisation des palmipèdes à des fins gastronomiques et sur la situation du gavage. **Les résultats de ces recherches ne soutiennent aucun des arguments actuellement avancés pour répandre l'opinion que cette pratique nuit gravement au bien-être des palmipèdes, au sens où elle serait source de stress et de douleur.** La confiance que les sociétés occidentales accordent à la démarche expérimentale devrait aboutir à ce que les données scientifiques soient prises en compte dans le débat sur le gavage ; toutefois, **les passions qui s'expriment font écran à toute évaluation raisonnée.**

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière, *op. cit.*, souligné par nous

En moyenne, un canard sur trente meurt avant même la fin des deux semaines de gavage (cf. chapitre 20). Les opposants à cette pratique illustrent cette mortalité élevée par des photos d'animaux morts en gavage, telle celle de ce canard :



Source : stopgavage.com, Gers, avril 2004

Daniel Guémené objecte contre l'utilisation de telles photos :

[...] les images d'oiseaux morts ou blessés que font circuler les opposants au gavage ont beaucoup d'impact sur l'opinion publique. « *Si on veut des images-chocs, on aura toujours le moyen d'en faire. Dans un élevage de 10 000 poulets, on en trouvera toujours plusieurs de boiteux et de morts* », objecte Daniel Guémené.

Ariane Kroll, « Foie gras : le débat », *La Presse de Montréal*, 6 mars 2005, page 4

L'exemple choisi par Daniel Guémené est surprenant : il semble présenter la fréquence des troubles locomoteurs et le haut niveau de mortalité observés dans les élevages intensifs de poulets comme une fatalité. Pourtant, comme l'attestent les travaux de sa propre équipe au centre INRA de Tours, ces problèmes sont – comme ceux des palmipèdes gavés – largement imputables aux choix effectués par les filières de production. Ainsi, Cécile Arnould, membre en 2003 de l'équipe « Biologie du comportement et adaptation des oiseaux » dirigée à l'époque par Daniel Guémené, explique que :

Les problèmes de bien-être rencontrés en élevage de poulets de chair sont multiples [...]. Les pratiques d'élevage et la sélection des poulets de chair pour une croissance très rapide ont conduit à des modifications comportementales considérables chez ces animaux. [...] des problèmes de santé se posent. [...] [Des problèmes] liés à la croissance très rapide des poulets. [...] Les problèmes musculaires et squelettiques au niveau des pattes constituent une cause majeure de mal-être.

Cécile Arnould (INRA), « Le bien-être des poulets de chair : problèmes et solutions », *Sciences et Techniques Avicoles*, septembre 2003 (hors série), pages 17-21

En objectant contre les photos d'animaux blessés ou tués par le gavage, Daniel Guémené ne précise pas :

- s'il considère que les pratiques d'élevage qui provoquent des problèmes de santé potentiellement mortels pour les animaux ne sont pas problématiques,
- ou s'il critique le fait de montrer au grand public comment ces pratiques nuisent aux animaux.

### **La filière du foie gras est exemptée de toute critique**

Comme nous l'avons vu, ces chercheurs de l'INRA disent s'être donné pour mission d'apporter « *des données objectives au débat* » sur le gavage. Ils s'expriment donc fréquemment et publiquement pour critiquer la position des opposants au gavage.

La filière du foie gras, elle aussi, exprime sur cette question une position forte, qui est largement portée à la connaissance du public au travers des moyens de communication dont disposent les producteurs et leurs partenaires commerciaux (publicité, partenariats marketing, publi-rédactionnels, etc.), renforcés par le soutien financier d'organismes – comme l'Ofival – dépendant du ministère de l'agriculture<sup>12</sup>.

Le titre de la synthèse des travaux menés à l'INRA – « *Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité !* » – laisse penser que celle-ci contient une critique de diverses positions considérées comme partisans et « non objectives », qu'elles émanent des associations ou de la filière du foie gras. Et effectivement, concernant les producteurs, on y trouve une critique sans concessions de pratiques... du temps jadis ! (« *crever les yeux [des oies] si on n'a point de lieu assez obscur pour les mettre* » ou « *clouer les palmes sur une planche afin que les oies ne puissent plus se déplacer* ») :

Autant de pratiques qui sont, nous en convenons bien volontiers, inacceptables mais qui existaient dans nos basses-cours d'autrefois.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*

Pour le présent, c'est à croire que l'argumentation de la filière du foie gras est d'une objectivité absolue, puisque MM. Guémené, Guy et Faure n'expriment pas la moindre critique à son encontre. Dans le même article, ils jugent par ailleurs que « *l'évolution des pratiques du terrain est bénéfique en termes de respect du bien-être* ». (Nous verrons dans la deuxième partie à quel point cette affirmation est discutable.)

### **La demande sociale de bien-être pour les animaux est critiquée... alors qu'elle seule contraint la filière – et les chercheurs de l'INRA eux-mêmes – à se préoccuper de cette question**

L'analyse par ces chercheurs des facteurs d'évolution des pratiques d'élevage s'avère quelque peu contradictoire.

D'une part, la synthèse des trois chercheurs de l'INRA dévalorise la position des associations de protection animale sur la question du foie gras (des « *passions qui s'expriment* »...). Plus généralement,

12. Le gouvernement participe au budget de communication du CIFOG, via l'OFIVAL (cf. chapitre 4). Dans sa lettre d'information *Foie Gras Info*, numéro 79, janvier 2005, page 3, le CIFOG indique que « *le concours financier de l'OFIVAL a été essentiel dans la réalisation [des] travaux* » d'internationalisation de son site internet, « *véritable support d'information pour les consommateurs* ».

elle met en doute la légitimité de la « *demande sociale* » d'une meilleure prise en compte du bien-être des animaux :

Par ailleurs, chacun, notamment les professionnels, comprend qu'il n'a d'autre choix que de satisfaire la « Demande sociale » sous peine d'être diabolisé. Pourtant, certains s'interrogent sur la légitimité et la pertinence de cette demande sociale comme l'illustrent les interrogations d'un sociologue de l'INRA (Larrère, 2003) [...].

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*

Mais d'autre part, et toujours dans le même article, les auteurs reconnaissent que « *l'évolution des pratiques du terrain* » – qu'ils jugent « *bénéfique en termes de respect du bien-être* » – est précisément le résultat de la pression exercée par ladite demande sociale :

Nous évoquerons en préambule les évolutions des pratiques des professionnels de cette filière dont certaines sont clairement destinées à mieux intégrer cette demande sociale pour une prise en compte accrue du bien-être animal.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*

Autrement dit, **ce n'est pas une authentique préoccupation pour le bien-être des animaux qui pourrait pousser la filière à évoluer, mais**, comme ces chercheurs l'expliquent au sujet de la charte du CIFOG, **le souci « de l'image et du devenir de leur filière »** :

Les professionnels soucieux de l'image et du devenir de leur filière, ont perçu la nécessité d'adopter en 1996, une charte relative à cette production du foie gras.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*

Le CIFOG lui-même explique par ces deux mêmes préoccupations sa nouvelle position concernant l'interdiction des cages individuelles exigée par la recommandation européenne :

[...] la recommandation du Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux d'élevage stipule :

« *les systèmes d'hébergement pour les canards [doivent permettre] aux oiseaux de :*

- *se tenir debout dans une posture normale,*
- *se retourner sans difficulté,*
- *déféquer en effectuant des mouvements normaux,*
- *battre des ailes,*
- *effectuer des mouvements normaux de lissage des plumes,*
- *interagir normalement avec d'autres individus,*
- *accomplir des mouvements normaux liés à la prise d'aliments et d'eau,*

*à partir du 31 décembre 2004 pour les nouvelles installations et du 31 décembre 2010 pour l'ensemble des bâtiments ».*

Le Conseil d'administration du CIFOG, lors de sa réunion du 20 avril 2004, a considéré que, **dans l'intérêt général de la filière et pour l'image du produit**, il était indispensable que la recommandation adoptée le 22 juin 1999 soit respectée en intégralité.

*Foie Gras Info* (lettre d'information du CIFOG), numéro 77, juillet 2004, page 2, souligné dans le texte original

Le CIFOG ne pourrait être plus clair sur le fait que, malgré la longue liste d'atteintes au bien-être des animaux causées par les cages individuelles, ce n'est pas l'intérêt des oiseaux encagés qui motive sa décision, mais « *l'intérêt général de la filière* » et « *l'image du produit* ». Une étude du CIFOG auprès des consommateurs a en effet montré comment l'enfermement des animaux en cages individuelles peut affecter l'image du produit :

Nos deux séances montrent la sensibilité spontanée du public à l'égard de la cage individuelle, symbole de l'univers concentrationnaire de plus en plus rejeté pour la poule pondeuse (l'image du foie gras, produit d'exception, doit absolument s'écarter de l'univers banalisé de l'oeuf de consommation). Dans ces conditions, un affichage spécifiquement centré sur l'alternative « cage individuelle/parc collectif » focaliserait l'attention sur le point le plus sensible et activerait une image négative occultée.

*Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*<sup>13</sup>, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, page 52

13. Document disponible à l'achat et résumé sur <http://www.ofival.fr/publications/cahier/palm/Avic-pub.htm>.

C'est également l'existence d'un mouvement d'opinion hostile au gavage qui amène les chercheurs de l'INRA à s'intéresser à l'état des oiseaux gavés :

Pour répondre à cette demande sociale les professionnels, les scientifiques, les législateurs se mobilisent pour faire évoluer les pratiques existantes. [...]

[Parallèlement] des chercheurs ont, au cours de la dernière décennie, pris en considération les différentes critiques adressées à cette production et se sont efforcés d'en examiner la pertinence, par des approches expérimentales variées.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*

Ainsi, les intérêts des animaux ne sont pris en compte par ces experts que parce qu'une « *demande sociale* » les pousse à le faire. Qu'une telle vision soit présente parmi les chercheurs qui travaillent dans le domaine du bien-être animal ne fait que confirmer l'intérêt que des acteurs extérieurs à cette profession, mais intrinsèquement préoccupés par le sort des animaux, jouent un rôle dans la manière dont les scientifiques abordent cette question.

Ces chercheurs semblent par ailleurs accréditer l'idée que la légitimité du gavage doit être tranchée non par un débat de société (dans lequel ont leur place les citoyens, les arguments éthiques et les processus politiques et réglementaires), mais par les statistiques de vente du foie gras ; ils concluent en effet leur synthèse sur la présentation de cette idée :

[...] certains s'interrogent sur la légitimité et la pertinence de cette demande sociale comme l'illustrent les interrogations d'un sociologue de l'INRA (Larrère, 2003) qui qualifie ce concept de « Demande sociale » comme trop vague puisque l'on ne sait pas qui l'exprime, si les différentes exigences portées sont compatibles, si elles doivent être satisfaites etc ... et considère qu'il serait peut-être opportun de s'en tenir à la définition des économistes pour lesquels il s'agit d'une demande validée par le marché.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*

Il est déconcertant de constater, lorsque l'on se réfère au texte de l'article cité (« *Larrère, 2003* »), que le sociologue de l'INRA, cité par ces chercheurs à l'appui de leur thèse, soutient en fait la position exactement opposée. En effet, voici ce que Raphaël Larrère écrit dans l'article en question :

Bien qu'elle soit la seule rigoureuse, selon mon point de vue, **la conception économique de la « demande sociale » ne me semble pas convenir aux questions que posent les systèmes d'élevage intensifs, tant en ce qui concerne leurs effets sur leur environnement qu'en matière de « bien-être » des animaux.** [...] Ce que l'on qualifie de « demande sociale » s'explique moins par les préférences des consommateurs, que par l'expression, diverse, multiforme et plus ou moins informée, d'un malaise social. Un malaise que les individus ne traduisent pas nécessairement dans leurs comportements de consommateurs (est-on d'ailleurs à ce point libre de choisir quand il faut bien manger à la cantine le midi ?). [...]

**Plutôt que de se demander quelle sera l'attitude des individus en tant que consommateurs, je voudrais vous inviter à réfléchir aux questions qu'ils se posent en tant que citoyens.**

Raphaël Larrère, « L'élevage contemporain en question : demande sociale, préférences des consommateurs ou interrogations citoyennes<sup>14</sup> ? », *INRA Productions Animales*, volume 16, numéro 5, décembre 2003, pages 329-332, souligné par nous

14. <http://www.inra.fr/productions-animales/an2003/tap2003/rl.235.pdf>.

**Deuxième partie**

**DISSECTION  
DES ÉTUDES DE L'INRA**





## 6. Dissection des études de l'INRA

### (Introduction de la deuxième partie)

Nous avons vu que les arguments des chercheurs de l'INRA sur le gavage sont conformes à la stratégie de communication recommandée pour la filière du foie gras (cf. chapitre 1).

Ces scientifiques appuient leurs conclusions sur leurs « *travaux visant à analyser les réactions comportementales et physiologiques des palmipèdes au gavage* » :

Aujourd'hui, la production de foie gras ne concerne qu'un nombre restreint de pays, et la France représente à elle seule plus de 80 pour cent de la production mondiale. En dépit de cette situation, il est évident que cette production est devenue un symbole emblématique des « maltraitances » auxquelles les animaux d'élevage sont supposés soumis. Parmi les arguments avancés sur les sites spécialisés de l'Internet, aucun ne résulte d'une approche expérimentale. C'est pourquoi, afin d'évaluer objectivement la pertinence des critiques adressées à cette production et l'impact réel de cette pratique sur le bien-être des palmipèdes, des chercheurs de plusieurs organismes français, en particulier de l'INRA, ont conduit des travaux visant à analyser les réactions comportementales et physiologiques des palmipèdes au gavage, tout en évaluant l'adaptation des espèces concernées à ce mode de production.

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*<sup>1</sup>, numéro 10, juin 2005, pages 70-73

Nous avons vu que la quasi-totalité de ces études sont financées par la filière du foie gras (cf. chapitre 4) qui exerce ainsi, dans un contexte où le gavage est menacé (cf. chapitre 1), une influence sur les thèmes d'étude de l'INRA.

Les chercheurs cet institut affirment avoir conduit des travaux « *afin d'évaluer objectivement la pertinence des critiques adressées à cette production et l'impact réel de cette pratique sur le bien-être des palmipèdes* ».

Leurs conclusions sont sans équivoque :

Plusieurs études ont montré que **les canards ou les oies n'exprimaient pas plus de stress en situation de gavage qu'en période de repos. Aucun élément scientifique ne permet de dire que cette opération est une source de mal-être animal.**

Daniel Guémené, cité dans l'article de Julien Dézécot, « Vers la fin du gavage ? », *60 millions de consommateurs*, numéro 395, juin 2005, page 24, souligné par nous

Dans quelle mesure les études citées par ces chercheurs étayent-elles les positions favorables au gavage qu'ils prennent dans le débat public ?

Pour le savoir, nous avons analysé leurs comptes rendus de recherche publiés depuis 1998 dans diverses revues et actes de colloques scientifiques, ainsi que les articles d'autres chercheurs qu'ils citent à l'appui de leurs conclusions.

Les scientifiques de l'INRA racontent que leur « *surprise fut grande de constater* » que leurs mesures de stress sur les animaux gavés se révélaient négatives :

Lorsque nous avons commencé nos recherches, nous avons émis l'hypothèse que cette pratique pouvait causer un stress aigu, puis chronique à l'animal, surtout chez des animaux confinés dans des cages individuelles exigües. [...] Notre surprise fut grande de constater que le gavage n'entraîne pas d'augmentation de la concentration en corticostérone chez les canards mâles que nous élevons [...], lorsque le canard est placé en cage individuelle. [...] Cette découverte était tellement surprenante que nous nous sommes demandé si ces canards n'étaient pas insensibles au stress.

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*, numéro 10, juin 2005, pages 70-73

Notre surprise fut grande elle aussi de constater que des études citées par ces chercheurs pour appuyer leurs positions favorables au gavage, loin de confirmer l'innocuité de cette pratique, attestent au contraire de ses effets nocifs.

1. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

Le résultat de notre analyse est exposé dans les prochains chapitres (dans cette partie et la suivante) qui dissèquent chacun des arguments traditionnels des défenseurs du gavage :

- « La stéatose provoquée par le gavage est réversible, donc le foie n'est pas malade » ;
- « Le gavage exploite une faculté naturelle de ces animaux » ;
- « Ces oiseaux sont naturellement gloutons » ;
- « Ils sont contents de se faire gaver » ;
- « Les éleveurs prennent soin des animaux » ;
- « Ils ne souffrent pas du gavage ».

## 7. « La stéatose provoquée par le gavage est réversible, donc le foie n'est pas malade » ?

Pour soutenir que le foie d'un oiseau gavé n'est pas malade, les chercheurs de l'INRA se basent en particulier sur les affirmations suivantes :

- si l'on arrête de gaver un palmipède, son foie redevient normal ;
- si son foie peut redevenir normal quand on arrête de le gaver, c'est donc qu'il n'était pas malade ;
- le foie des animaux gavés n'est, de toutes façons, pas malade.



Daniel Guémené, « Foie Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>1</sup> ! », Commission Palmipèdes à Foie Gras, 28 octobre 2004, transparent 11

Comparons ce que disent ces chercheurs avec des informations qui proviennent des études scientifiques qu'ils citent eux-mêmes dans leur article de synthèse pour justifier leurs propos.

### « Si on arrête de gaver un palmipède, son foie redevient normal » ?

Les chercheurs de l'INRA affirment que :

La stéatose hépatique de gavage est donc bien un processus non pathologique totalement réversible.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>2</sup> ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87.

À l'appui de cette affirmation, ils citent en particulier une étude publiée en 1996, qui indique en outre qu'il faut deux mois à un canard précédemment gavé pour retrouver un poids normal :

Dès 15 jours de remise en élevage, la plupart des constituants chimiques hépatiques et des paramètres plasmatiques reprennent des valeurs équivalentes à celles de canards non gavés. [...] À 60 jours de relâchement, les poids moyens [des animaux précédemment gavés et encore vivants, et des animaux témoins non gavés] sont tous semblables.

R. Babilé, A. Auvergne, V. Andrade, F. Heraut, G. Bénard, M. Bouillier-Oudot, H. Manse, « Réversibilité de la stéatose hépatique chez le canard mulard », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 107-110

Mais ces scientifiques omettent de rapporter une autre information donnée par cette même étude :

**9 canards sur les 144 relâchés sont morts. La mortalité est accentuée par la durée de gavage** (1 mort pour le lot issu de 10 jours de gavage, 2 pour celui de 13 jours, 6 pour celui de 16 jours). L'analyse de la mortalité précoce montre que la cause principale est plus liée à la durée de contention qu'à l'état d'engraissement. Les animaux morts présentaient des difficultés de locomotion et n'ont donc pas pu s'abreuver. [...] cette mortalité est surtout d'origine mécanique et comportementale (troubles locomoteurs et non abreuvement) [...]. Les conditions de cet essai sont le reflet des situations couramment rencontrées en production.

R. Babilé, A. Auvergne, V. Andrade, F. Heraut, G. Bénard, M. Bouillier-Oudot, H. Manse, *op. cit.*, souligné par nous

1. Publiée sur le site de l'OFIVAL : [http://www.ofival.fr/marches\\_fileres/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf](http://www.ofival.fr/marches_fileres/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf).  
2. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

Ainsi, après 10 à 16 jours de gavage en cage, certains de ces animaux étaient tellement affaiblis qu'ils n'étaient même plus capables ou désireux de se déplacer pour boire et sont donc morts de soif sous le regard des expérimentateurs. En seulement 3 jours de gavage supplémentaires, le nombre d'animaux qui ne récupèrent pas du gavage a triplé.

À ces canards qui ne survivent pas malgré l'arrêt du gavage, il faut ajouter ceux qui sont déjà morts pendant le gavage : d'après les statistiques de la filière du foie gras elle-même, une durée moyenne de 13 jours de gavage provoque la mort d'environ un million de canards et d'oies chaque année en France (cf. chapitre 20).

Plusieurs équipes, notamment du côté de Toulouse, je pense au professeur Bénard, au professeur Babilé, ont montré que lorsque vous cessez le gavage, eh bien l'animal revient, le foie de l'animal revient à son état initial, et il y a même eu des expérimentations où on a montré qu'on pouvait faire trois fois le processus de gavage et dégavage et que finalement l'animal restait parfaitement intègre.

Gérard Guy, dans l'émission « Foie gras : le gavage en question », France 5, 24 janvier 2004

Ainsi, alors que ces chercheurs de l'INRA :

- ne peuvent ignorer qu'environ un million d'oiseaux meurent chaque année pendant le gavage,
- et réfèrent eux-mêmes une étude qui montre que bien plus encore mourraient à la suite du gavage s'ils n'étaient pas abattus immédiatement,

ils continuent néanmoins d'affirmer que les animaux gavés restent « *parfaitement intègre[s]* »... en omettant de préciser combien d'entre eux sont morts entre temps.

Notons que l'article qui rapporte les expériences de gavage et dégavage invoquées par Gérard Guy – article référencé dans la synthèse INRA – débute par cette profession de foi :

Des études précédentes ont montré la réversibilité du gavage que ce soit chez le canard ou chez l'oie [...], ce qui constitue un argument non négligeable qui, venant en complément des données anatomo-pathologiques, tend à renforcer le fait qu'un foie gras n'est pas un foie malade. Néanmoins, dans un contexte de bien-être animal, **nous devons rechercher des arguments expérimentaux toujours plus démonstratifs afin de défendre, notamment à l'échelle européenne, la filière palmipèdes gras.**

G. Bénard, P. Bénard, D. Prehn, T. Bengone, J.Y. Jouglar, S. Durand, « Démonstration de la réversibilité de la stéatose hépatique obtenue par gavage de canards mulards. Étude réalisée sur trois cycles de gavage-dégavage », *Actes des 3<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 27 et 28 octobre 1998, pages 49-52, souligné par nous

### « Si son foie peut redevenir normal quand on arrête de le gaver, c'est donc qu'il n'était pas malade » ?

Dire que le gavage ne provoque pas de maladies parce qu'un oiseau que l'on arrête de gaver peut retrouver un état normal, équivaut à dire :

- « N'est pas malade celui qui recouvrera la santé. »
- « Seules les maladies incurables sont de vraies maladies ; les autres, aussi graves soient-elles pour l'individu qui en est affecté, ne sont pas "pathologiques" puisque l'on peut en guérir. »

Le rapport européen<sup>3</sup> fait le même constat :

Rapport du Comité scientifique de la Commission européenne :

La réversibilité de la stéatose rapportée ci-dessus pour de nombreux oiseaux qui ont été gavés ne signifie pas que les changements dans le foie ne sont pas pathologiques. [...] La stéatose est réversible pour beaucoup d'oiseaux mais la réversibilité existe pour de nombreux états pathologiques<sup>4</sup>.

En quoi le fait qu'un oiseau ait une chance de se remettre du gavage après l'arrêt de celui-ci prouve-t-il qu'il n'était pas dans un état pathologique pendant le gavage ?

3. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

4. "The reversibility of steatosis which is reported above for many birds which have been force fed does not mean that the changes in the liver are not pathological.", section 5.4.3 "Liver function", page 41.  
"The steatosis is reversible in many birds but reversibility exists for many pathological states.", section 8 "Summary, conclusion and recommendations", page 61.

Étonnamment, pour ces chercheurs qui prétendent évaluer la nocivité du gavage, ce qui compte n'est pas l'état dans lequel se trouvent les animaux pendant la période de gavage, mais l'état hypothétique dans lequel ils seraient si on arrêta de les gaver et qu'on les laissait vivre assez de temps pour qu'ils se remettent des effets de la suralimentation.

Le fait qu'un animal qui n'est pas déjà mort ait une bonne chance de retrouver un état normal si l'on arrête de le gaver est pour eux un argument en faveur du gavage. Pour le bon sens, au contraire, c'est un fait qui plaide contre la suralimentation forcée : c'est l'arrêt du gavage qui permet à l'oiseau de recouvrer la santé. Si ces chercheurs voulaient évaluer l'effet du gavage, au lieu d'arrêter de suralimenter les oiseaux et d'observer les effets de cet arrêt, ils étudieraient l'état dans lequel ces animaux se trouvent en fin de gavage :

Rapport du Comité scientifique de la Commission européenne :

L'étude expérimentale dans laquelle le niveau de stéatose qui existe à la fin du gavage est maintenu quelques jours de plus n'a pas été faite. Cependant, si le gavage est poursuivi pendant trois ou quatre jours [...], le niveau de dommages aux cellules augmente de manière significative. Cela est cohérent avec ce que rapportent les éleveurs qui indiquent que la mortalité augmente si le gavage continue plus longtemps que d'habitude. Ainsi, il apparaît que le niveau de stéatose obtenu normalement à la fin du gavage ne serait pas tenable pour de nombreux oiseaux. Pour cette raison, et parce que **le fonctionnement normal du foie est sérieusement altéré** chez les oiseaux au foie hypertrophié obtenu à la fin du gavage, **ce niveau de stéatose doit être considéré comme pathologique**<sup>5</sup>.  
(Souligné par nous)

Ainsi, face à une pratique d'élevage qui, d'après les statistiques de la filière elle-même (cf. annexe 3), tue en 12 jours au moins 6 fois plus d'animaux qu'il n'en meurt habituellement, et en tue encore plus si on l'intensifie (en nombre de repas par jour<sup>6</sup> et/ou en durée), ces chercheurs de l'INRA concluent que cette pratique n'est pas problématique puisque les troubles qu'elle provoque disparaissent – si l'animal n'est pas déjà mort – lorsque l'on arrête à temps de la lui faire subir.

Avec un tel raisonnement, il est possible de justifier n'importe quel mauvais traitement qui ne provoque pas la mort de tous les individus maltraités.

*La Dépêche du Midi* : Le foie gras est-il un foie malade, comme l'affirme par exemple la Ligue des Droits de l'animal ?

*Gérard Guy* : La réponse des scientifiques est claire. C'est non. Le foie gras n'est pas un foie malade. Et je peux vous citer deux études [dans lesquelles] les chercheurs ont démontré une réversibilité chez les animaux. Si on interrompt le gavage d'une oie, par exemple, on constate que son foie va revenir à la normale.

Sabine Bernède, « Gaver n'est pas torturer », *La Dépêche du Midi*, 5 octobre 2003

Appliquons le raisonnement de Gérard Guy à une pratique qui consisterait à battre des animaux – au point qu'ils soient couverts d'hématomes, aient quelques côtes fêlées et perdent connaissance – mais en arrêtant ce traitement avant que tous n'en meurent :

*Question* : Une côte fêlée est-elle pathologique ?

*Scientifique défendant la pratique* : La réponse des scientifiques est claire. C'est non. Une côte fêlée n'est pas pathologique. Et je peux vous citer deux études dans lesquelles les chercheurs ont démontré une réversibilité chez les animaux. Si l'on cesse de frapper un chien, par exemple, on constate que ses côtes vont revenir à la normale.

5. "The experimental study in which the level of steatosis which exists at the end of force feeding is maintained for some days has not been carried out. However, if force feeding is continued after three to four days (Bogin et al., 1984), the level of cell damage rises significantly. This is consistent with reports from farmers that indicate that mortality increases if feeding continues for longer than usual. Hence it appears that the level of steatosis normally found at the end of force feeding would not be sustainable for many of the birds. For this reason, and because normal liver function is seriously impaired in birds with the hypertrophied liver which occurs at the end of force feeding this level of steatosis should be considered pathological.", section 5.4.3 "Liver function", page 41.

6. « La mise en place d'un 3ème repas [journalier] ne s'avère pas bénéfique. Cette pratique est contraignante pour le gaveur et génère en début de gavage des problèmes digestifs et des cas de mortalité. » ; N. Robin, J. Castaing, « Apports alimentaires pour un gavage de canards mulards en moins de 10 jours », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 88-91.

## « Le foie d'un oiseau gavé n'est pas malade » ?

À la question « *le foie gras est-il un foie malade ?* », Gérard Guy répond par un non catégorique.

Il est intéressant de rapprocher cette réponse des données contenues dans certains des articles référencés par le même Gérard Guy dans l'article de synthèse qu'il a rédigé avec ses collègues Daniel Guémené et Jean-Michel Faure.

### LA STRUCTURE DU FOIE

Voici les observations concernant l'état du foie de certains animaux gavés qui figurent dans deux des études citées dans la synthèse des chercheurs de l'INRA :

Les foies des animaux morts en cours d'expérience et dont l'apparence était anormale, présentent en moyenne des niveaux d'engraissement variables, des réactions fibreuses périportales variables mais non spécifiques. L'un d'entre eux présentait des zones de nécroses.

R. Babilé, A. Auvergne, V. Andrade, F. Heraut, G. Bénard, M. Bouillier-Oudot, H. Manse, *op. cit.*

176 oies mâles, âgées de 15 semaines sont gavées pendant 18 jours avec un mélange de maïs grain/pâtée. [...] Au niveau histologique, on observe uniquement quelques signes de fibrose hépatique (1 foie/15 en moyenne).

R. Babilé, A. Auvergne, J.P. Dubois, G. Bénard, H. Manse, « Réversibilité de la stéatose hépatique chez l'oie », *Actes des 3<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 27 et 28 octobre 1998, pages 45-48

Tout en renvoyant à des études qui attestent que chez au moins une partie des oiseaux gavés la structure du foie est altérée, les auteurs de la synthèse INRA affirment qu'un foie gras n'est « *en aucun cas* » un organe malade. Voici comment ils s'y prennent :

Enfin, **un bon foie gras ne présente normalement pas de lésions macroscopiques, de zones de nécrose ou hémorragiques.** La trame conjonctive est distendue, mais la capsule de Glisson qui entoure le foie reste intacte. **Un foie gras obtenu par gavage n'est donc en aucun cas un organe malade**, résultant d'une hépatonécrose mortelle.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*, souligné par nous

Il suffit de poser qu'un foie gras obtenu par gavage est un bon foie gras. Or, « *un bon foie gras ne présente normalement pas de lésions* », donc un foie gras n'est « *en aucun cas un organe malade* ». CQFD.

### LE FONCTIONNEMENT DU FOIE

Si ces chercheurs de l'INRA assurent que le foie retourne à la normale si l'on arrête le gavage, c'est bien qu'ils reconnaissent que le foie n'est plus dans un état normal pendant le gavage. S'il n'y avait aucun changement, cela n'aurait pas de sens de parler de « réversibilité » de ce changement.

Dans les interviews données à la presse généraliste, ils soutiennent que le seul changement affectant le foie en raison du gavage est qu'il se charge de graisse, sans que cela ait d'incidence sur cet organe, en dehors de l'augmentation de sa taille et de son poids (de 5 à 10 fois par rapport à la normale) :

*Gérard Guy* : Si on interrompt le gavage d'une oie, par exemple, on constate que son foie va revenir à la normale. Il n'y a pas de lésion, toutes les fonctions vitales et physiologiques de l'organe sont intactes. **Le foie gras est un foie engraisé. C'est tout.**

Sabine Bernède, *op. cit.*, souligné par nous

Si l'on relit avec attention cette affirmation de Gérard Guy, il apparaît qu'il se garde bien de dire que les « *fonctions vitales et physiologiques de l'organe sont intactes* » pendant le gavage lui-même, même si c'est l'impression que l'on peut en retirer. Gérard Guy dit simplement que ces fonctions reviennent à la normale au bout d'un certain temps si l'on interrompt le gavage.

La prudence de Gérard Guy se comprend aisément lorsque l'on consulte l'une des études référencées dans l'article de synthèse qu'il a rédigé avec ses deux collègues. À la lecture de cette étude, il apparaît effectivement difficile de soutenir que le fonctionnement du foie reste « *intact* » pendant le gavage :

Il est montré que l'engraissement du foie a une réelle influence sur la cinétique des marqueurs : diminution de la constante d'élimination et de la clairance, augmentation très importante des aires sous la courbe, du temps de demi-élimination et du temps moyen de résidence. [...] Ces résultats montrent que l'engraissement du foie a une incidence sur la cinétique des marqueurs, à la fois sur la distribution centrale et périphérique et sur leur élimination. **Ces perturbations sont faibles durant les 7 premiers jours de gavage et deviennent très importantes dans la seconde semaine.** [...] Il convient de noter que la reprise de l'activité fonctionnelle du foie ne semble pas se faire à la même vitesse sur tous les animaux, ce qui est vraisemblablement à rapprocher de la quantité de lipides accumulés pendant le gavage. Ces données démontrent que **le gavage induit des perturbations dans l'hémodynamique hépatique.** [...] cette stéatose d'origine nutritionnelle pourrait être à l'origine de modifications dans le métabolisme de médicaments qui pourraient être administrés durant cette période de gavage.

P. Bénard, T. Bengone, G. Bénard, D. Prehn, J. Tanguy, R. Babilé, F. Grimm, « Démonstration de la réversibilité du gavage chez le canard à l'aide de tests d'exploration fonctionnelle hépatique », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 45-48, souligné par nous

## STÉATOSE HÉPATIQUE ET CIRRHOSE

Daniel Guémené affirme qu'une stéatose provoquée par gavage est d'une autre nature qu'une stéatose pathologique ou une cirrhose :

« *Le foie gras n'est pas un foie malade et ne peut être comparé à une cirrhose* », affirme Daniel Guémené.

Florence Humbert, « Faut-il interdire le gavage ? », *Que Choisir*, numéro 399, décembre 2002

Pourtant, dans leur article de synthèse, Daniel Guémené, Gérard Guy et Jean-Michel Faure citent un article d'un de leur collègue de l'INRA, Jean-Claude Blum, qui montre qu'il n'y a qu'une différence de degré entre une stéatose encore réversible et une cirrhose :

Ainsi, chez l'oie, nous avons pu arrêter des gavages intenses de 8 jours, sans aucune conséquence apparente : l'animal refuse simplement de s'alimenter pendant une quinzaine de jours et reprend une vie normale ensuite. Par contre, après un gavage prolongé (15 à 21 jours), la récupération n'est plus possible, le foie gras de l'animal conservé vivant évolue vers la cirrhose.

Jean-Claude Blum (INRA), « Caractéristiques anatomiques, physiologiques et biochimiques en relation avec la formation du foie gras chez les palmipèdes », in ITAVI, *Le point sur les facteurs de réussite du gavage*, session du 15 novembre 1990

## PAS « PATHOLOGIQUE » MAIS « EXTRAPHYSIOLOGIQUE »...

Les chercheurs de l'INRA ne peuvent pas soutenir que le foie d'un oiseau gavé est dans un état normal après deux semaines de gavage : les études auxquelles ils se réfèrent eux-mêmes montrent que son fonctionnement est perturbé.

Aussi, pour qualifier l'état de ce foie qui n'est ni normal, ni, selon eux, pathologique, ces chercheurs désignent la stéatose provoquée par le gavage comme un « *processus extraphysiologique* » :

[...] la stéatose hépatique, qui reste un processus extraphysiologique [...]

D. Guémené, G. Guy, J.-M. Faure, *op. cit.*

Ce « *processus extraphysiologique* » n'est donc pas, d'après ces scientifiques, « *pathologique* ». Il est néanmoins, selon Gérard Guy, un état « *indésirable* » chez tous les animaux sauf chez les palmipèdes où il est... « *à l'origine de la production du foie gras* » !

Chez les animaux domestiques, comme chez l'Homme, la stéatose hépatique est une situation indésirable, voire pathologique. Seule exception : chez les palmipèdes, l'induction maîtrisée d'une stéatose hépatique est à l'origine de la production du foie gras.

D. Hermier, M.R. Salichon, G. Guy, R. Peresson, J. Mourot, S. Lagarrigue, « La stéatose hépatique des palmipèdes gavés : bases métaboliques et sensibilité génétique<sup>7</sup> », *INRA Productions Animales*, volume 12, numéro 4, octobre 1999, pages 265-271

Tout en considérant que la stéatose hépatique cesse d'être pathologique dès lors qu'elle concerne la production de foie gras, Gérard Guy estime qu'un canard gavé « *pourrait représenter un modèle approprié* » de cette pathologie chez les humains :

Chez l'humain, la stéatose hépatique peut être associée à un déséquilibre entre la synthèse, la sécrétion et le stockage des lipides hépatiques, et elle montre une prédisposition génétique. L'effet de la suralimentation sur l'acheminement des lipides hépatiques a été étudié sur deux génotypes de canards [...].

[...] le canard pourrait représenter un modèle approprié pour l'étude du développement de la stéatose et de sa pathogenèse<sup>7</sup>.

D. Hermier, G. Guy, S. Guillaumin, S. Davail, J-M. André, R. Hoo-Paris, « Differential channelling of liver lipids in relation to susceptibility to hepatic steatosis in two species of ducks », *Comparative Biochemistry and Physiology, Part B: Biochemistry & Molecular Biology*, volume 135, numéro 4, août 2003, pages 663-675

## CONCLUSION :

### « EN AUCUN CAS UN ORGANES MALADE »... POUR NE PAS ÊTRE INTERDIT ?

Les chercheurs de l'INRA soutiennent avec insistance que le foie d'un animal gavé n'est pas dans un état pathologique :

L'hypertrophie de gavage n'a pas les mêmes caractéristiques histologiques que les stéatoses pathologiques [...].

Un foie gras obtenu par gavage n'est donc en aucun cas un organe malade [...].

La stéatose hépatique de gavage est donc bien un processus non pathologique [...].

[...] le foie gras est un organe sain ne résultant pas d'une stéatose pathologique.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*

Ces affirmations contredisent les observations du rapport européen tout comme l'avis d'autres experts vétérinaires :

La lipidose / stéatose hépatique est un état qui affecte la fonction hépatique : elle est donc pathologique. Cette conclusion est compatible avec les constatations obtenues sur le plan anatomo-pathologique. [...] Différentes affections hépatiques sont à l'origine des mortalités importantes qui se manifestent durant les derniers jours de gavage ; elles comprennent l'hépatomégalie et diverses lésions hépatiques telles que les périhépatites, les nécroses hépatiques, les troubles circulatoires associés à l'hypertension porte, l'encéphalo-hépatie et l'insuffisance hépatique globale.

Dr. Yvan Beck, déclaration écrite sous serment<sup>8</sup> devant le ministère de l'agriculture de l'état de New York, 10 mai 2006

Nous avons vu que, pour appuyer l'affirmation selon laquelle le foie d'un animal gavé est nécessairement sain, les scientifiques de l'INRA en viennent à utiliser :

- un argument comme la réversibilité
  - qui défie la logique la plus élémentaire : « n'est plus malade ? donc n'était pas malade ! »,
  - et qui est basé sur des observations qui ne tiennent pas compte des animaux morts pendant les expériences de gavage et dégavage.
- des affirmations sur l'état du foie d'un animal gavé
  - qui contredisent sur divers points les études qu'ils référencent pourtant eux-mêmes,
  - et qui sont parfois plus proches de la tautologie que de l'observation scientifique : en définissant un foie gras comme un organe sain, on conclut sans peine qu'il n'est pas malade.

Cette débauche d'arguments ne témoigne-t-elle pas de l'extrême importance que ces chercheurs accordent à ce qu'un animal gavé ne soit pas officiellement reconnu comme un animal malade ?

7. "In the human, hepatic steatosis can be associated with an imbalance between synthesis, secretion and storage of hepatic lipids, and exhibits a genetic susceptibility. The effect of overfeeding on hepatic lipid channelling was investigated in two genotypes of ducks [...]. [...] the duck may represent a suitable model in which to study the development of hepatic steatosis and its pathogenesis."

8. <http://www.hsus.org/web-files/PDF/farm/Affidavit-of-Dr-Yvan-Beck.pdf>.

7. « La stéatose provoquée par le gavage est réversible, donc le foie n'est pas malade » ?

Quoi qu'il en soit, une telle reconnaissance inspire une double crainte chez les producteurs : qu'elle induise un sentiment de répulsion chez le consommateur, et qu'elle conduise à l'interdiction de commercialiser un organe malade comme produit alimentaire :

L'homme croit ainsi qu'il devient ce qu'il mange. C'est le principe d'incorporation : il s'imagine qu'il va prendre personnellement les caractéristiques de ce qu'il mange [...]. Les travaux de Paul Rozin [...] sont à cet égard particulièrement démonstratifs : les sujets refusent vigoureusement d'ingérer des substances psychologiquement contaminées sans pour autant que leur valeur nutritive soit mauvaise ou présente un danger sanitaire quelconque.

Saadi Lahlou, « Les représentations sont des espèces vivantes », *Actes de la 9<sup>e</sup> Université d'Été de l'Innovation Rurale*<sup>9</sup>, Marciac, 6 et 7 août 2003, pages 8-10

Au-delà des études nociceptives sur les effets de l'acte de gavage, du stress animal, celles relatives à l'état pathologique ou non du foie engraisé sont essentielles. **Si le foie gras était reconnu comme étant celui d'un animal malade, le gavage tomberait fatalement sous le coup d'une interdiction. L'interprofession, s'appuyant sur les travaux de l'Inra, défend la thèse selon laquelle le foie engraisé n'est pas un foie malade.** C'est l'un des points qui vient d'ailleurs d'être expliqué par des chercheurs de l'Inra lors des Journées de la recherche sur les palmipèdes à foie gras, les 7 et 8 octobre, à Arcachon (Gironde).

Jean-François Moulian, « Les éleveurs au banc des accusés », *Sud Ouest*, 18 octobre 2004, page 3, souligné par nous

Alors qu'ils abordent la question du caractère pathologique du foie des oiseaux gavés – pour le nier – les chercheurs de l'INRA restent silencieux sur leur état de santé général en fin de gavage. Cette question sera abordée dans le chapitre 21.

---

9. <http://www.inra.fr/Internet/Produits/PA/an1999/num994/hermier/dh994.htm>.



## 8. « Le gavage exploite une faculté naturelle » ?

[Daniel Guémené (INRA) rappelle] que « nos lointains ancêtres ont mis à profit une **capacité naturelle** des palmipèdes à se suralimenter et à **accumuler des réserves** ».

Catherine Vincent, « Le gavage des palmipèdes, torture ou récompense ? », *Le Monde*, 17 mai 2002, page 30, souligné par nous

L'idée que la production de foie gras ne fait que reproduire une « *capacité naturelle des palmipèdes à se suralimenter et à accumuler des réserves* » de graisse avant la migration est fréquemment mise en avant par les défenseurs du foie gras :

Les bords du Nil étant un point de passage de la migration des oies et canards, les Égyptiens observèrent leur faculté naturelle à constituer des réserves de graisse avant d'affronter le voyage du retour. Ils reproduisirent cette tendance naturelle des palmipèdes et mirent ainsi au point des pratiques **d'alimentation progressive**.

Page « 4500 ans d'histoire » du site du CIFOG<sup>1</sup>, souligné dans le texte original

(« Alimentation progressive » est l'euphémisme qu'emploie le CIFOG à la place du terme « gavage ».)

Regardons dans quelle mesure les écrits des chercheurs de l'INRA, ainsi que les études qu'ils réfèrent, accèdent à cette image rassurante.

### Les oiseaux gavés ne sont pas, ou plus, migrateurs

Tout d'abord, comme le rappelle Gérard Guy lui-même :

*Gérard Guy* : [...] les oies et les canards d'élevage, aujourd'hui, ont perdu leur instinct migratoire.

Sabine Bernède, « Gaver n'est pas torturer », *La Dépêche du Midi*, 5 octobre 2003

De plus, les canards de Barbarie – dont le mâle est croisé avec une cane commune pour engendrer les canards mulards qui seront gavés – n'ont même jamais été migrateurs.

### Le foie n'est pas le lieu de stockage naturel des graisses

Trois des chercheurs de l'INRA spécialisés sur le thème du foie gras affirment que :

Le foie est le site majeur de synthèse et de stockage des lipides chez les oiseaux.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>2</sup> ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

Pourtant, lorsque l'on consulte l'article d'un autre chercheur de l'INRA qu'ils citent en référence quelques lignes plus haut, on lit :

Chez les oiseaux, le foie est beaucoup plus actif. C'est le lieu de synthèse privilégié des lipides de réserves (graisses neutres : triglycérides). **Normalement, ces lipides ne demeurent pas dans le foie.** Ils sont sécrétés dans le sang sous forme de lipoprotéines VLDL : ces VLDL transportent les acides gras destinés au tissu adipeux.

Jean-Claude Blum (INRA), « Caractéristiques anatomiques, physiologiques et biochimiques en relation avec la formation du foie gras chez les palmipèdes », in ITAVI, *Le point sur les facteurs de réussite du gavage*, session du 15 novembre 1990, souligné par nous

1. <http://www.lefoiegras.fr>.

2. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

Gérard Guy lui-même signe deux autres articles dans lesquels il contredit à son tour la thèse du stockage naturel dans le foie, qu'il défend publiquement par ailleurs :

[...] chez les oiseaux, bien que les lipides soient principalement synthétisés dans le foie, le stockage final se fait dans les muscles et le tissu adipeux<sup>3</sup>.

J. Zanusso, H. Réminon, G. Guy, H. Manse, R. Babilé, «The effects of overfeeding on myofibre characteristics and metabolic traits of the breast muscle in Muscovy ducks (*Caïrina moschata*) », *Reproduction Nutrition Development*, volume 43, 2003, pages 105-115

Les triglycérides synthétisés par les hépatocytes sont destinés à être incorporés dans des lipoprotéines, principalement les VLDL (very low density lipoproteins) puis à être sécrétés dans le sang et exportés vers les tissus périphériques, en particulier les tissus adipeux, pour y être stockés.

S. Davail, G. Guy, J-M. André, R. Hoo-Paris, « Stéatose hépatique, substrats énergétiques et activité de la lipoprotéine-lipase posthéparine chez le canard mulard et pékin au cours du gavage », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 96-99

Un spécialiste des oiseaux migrateurs confirme – y compris pour les oies et les canards sauvages – qu'en phase prémigratoire le stockage des graisses ne se fait pas *dans* le foie :

Ces réserves sont essentiellement faites de graisses qui sont déposées en particulier dans la fourchette claviculaire, mais aussi dans la plus grande partie de l'organisme, sous la peau et **autour** des différents organes (reins, tube digestif, cœur, foie, gonades, etc...).

Alain Tamisier (CNRS de Montpellier), cité dans Fondation ligue française des droits de l'animal, *Analyse critique du rapport du Comité scientifique de la santé et du bien-être animal sur la protection des palmipèdes à foie gras*, 2000, souligné par nous

### **L'accumulation des graisses dans le foie est due à un « "défaut" de transport des lipides »**

Dans une communication scientifique, les chercheurs de l'INRA décrivent comme « un "défaut" de transport des lipides » le phénomène qu'ils présentent dans la presse généraliste comme « la mise à profit » d'une « capacité naturelle des oiseaux à accumuler des réserves » :

Il a été démontré que c'est un « défaut » de transport des lipides par les VLDL (Very Low Density Lipoprotéine) qui limite leur transfert vers les sites de stockage périphériques (Blum, 1990).

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*

Voici effectivement comment l'article cité par ces chercheurs (Blum, 1990) décrit le mécanisme de formation de la stéatose hépatique, et donc du foie gras :

Lorsque les apports alimentaires sont faibles ou légèrement excessifs [...] l'animal s'engraisse, mais il n'y a pas de foie gras : une partie du glucose est utilisé à des fins énergétiques, les lipides néoformés en petite quantité sont évacués au fur et à mesure de leur formation vers le tissu adipeux [...]. Au contraire, lorsque l'ingestion alimentaire imposée par gavage est élevée [...], les lipides s'accumulent parce que le système de transport est défaillant. [...]

Le foie devient gras parce qu'il conserve in situ une partie des graisses neutres synthétisées intensément pendant le gavage. [...] C'est parce qu'elles [les lipoprotéines VLDL] sont sécrétées en quantité insuffisante que le foie devient gras.

Jean-Claude Blum (INRA), *op. cit.*

D'autres articles signés par Gérard Guy expliquent de manière similaire la formation du foie gras :

L'accumulation excessive de lipides dans le foie est à l'évidence la conséquence d'une lipogenèse hépatique intense qui se fait principalement à partir des glucides alimentaires apportés massivement par le gavage. [...] C'est donc avant tout un déséquilibre entre la synthèse et la sécrétion dans le sang des lipides qui explique l'engraissement hépatique des Palmipèdes à foie gras.

S. Davail, G. Guy, D. Hermier et R. Hoo-Paris, « Évolution de la lipoprotéine lipase au cours du gavage », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 66-70

3. "(...) in birds, event though lipids are mainly synthesised in the liver, their final storage takes place in the muscle and adipose tissue."

4. <http://www.edpsciences.org/articles/rnd/pdf/2003/01/R3104.pdf>.

## La nourriture donnée en gavage est volontairement carencée pour provoquer le défaut de transport des graisses

Pour provoquer la formation de foie gras, les oiseaux ne sont pas nourris avec les aliments qu'ils ingèrent quand ils sont laissés libres dans la nature, mais avec des préparations à base de maïs (le plus souvent une pâte semi-liquide). L'alimentation est volontairement carencée pour provoquer le défaut de transport des lipides, comme l'explique cette brochure éditée par l'Association Générale des Producteurs de Maïs :



« Le maïs est l'aliment de gavage par excellence. Il est riche en amidon, source de glucides [...] Il est pauvre en facteurs lipotropes. La synthèse des lipides a lieu dans le foie à partir du glucose (glucides). [...] L'accumulation hépatique est favorisée par un défaut de facteurs lipotropes. »

AGPM-Technique, Élevage et gavage des canards mulards, Arvalis, mars 2000, page 10

Deux chercheurs de l'INRA qualifient eux-mêmes un régime « analogue au régime de gavage classique » de « très incomplet » :

Dans le premier essai, l'aliment est très incomplet. Analogue au régime de gavage classique, il renferme seulement du maïs (74,5 %), du sucre (20 %), du suif (5 %) et du chlorure de sodium (0,5 %). Dans le deuxième essai, l'aliment est complet et équilibré. Il renferme 74% de maïs, 15 % de farine de soja, 3 % de farine de poisson, des sels minéraux, toutes les vitamines nécessaires et des facteurs lipotropes (choline, méthionine).

P. Auffray et J.C. Blum, « Hyperphagie et stéatose hépatique chez l'oie après lésion du noyau ventro-médian de l'hypothalamus », *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, volume 270, 1970, pages 2362-2365

## Les oiseaux gavés développent un foie gras précisément parce qu'ils ne sont pas adaptés à ingérer de grandes quantités de nourriture

Des scientifiques de l'INRA affirment que les oies et les canards gavés sont « adaptés » à la production de foie gras » :

**Des palmipèdes « adaptés » à la production de foie gras.** [...] Seules des souches (oie landaise, canard de barbarie) ou des hybrides (canard mulard) adaptés pourront toutefois être utilisés avec profit car l'intensité de la stéatose hépatique, qui reste un processus extraphysiologique, varie selon le génotype [...]. Les génotypes destinés à la production de viande, comme l'oie polonaise, développent des stéatoses plus réduites [...].

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*, souligné par nous

Cette affirmation est présentée comme un argument en faveur du gavage. Pourtant, à y regarder de plus près, ces chercheurs nous apprennent surtout que les producteurs de foie gras utilisent des espèces et lignées qui ont une meilleure capacité à développer un gros foie gras que les espèces qu'ils n'utilisent pas ou plus. Le contraire aurait été surprenant.

De plus, sur la simple constatation que ces animaux développent une hypertrophie du foie particulièrement prononcée lorsqu'on les gavage, ils concluent que ce sont des « palmipèdes adaptés » à la production de foie gras ».

En appliquant un raisonnement analogue à celui des chercheurs de l'INRA, on devrait conclure que l'espèce humaine est adaptée à l'obésité et que certains humains le sont mieux que d'autres. En effet :

- lorsque l'on force quelqu'un à manger de très grosses quantités de nourriture, son corps grossit énormément de façon naturelle ;
- si l'on compare la manière dont grossissent deux personnes qui ont ingéré la même quantité de nourriture, celle qui devient obèse le plus rapidement est celle qui est la mieux adaptée des deux à la suralimentation.

L'absurdité d'un tel raisonnement aide à comprendre que **c'est précisément parce que les canards et les oies utilisés par les producteurs ne sont PAS adaptés à ingérer les quantités de nourriture qu'on leur impose pendant le gavage que ces derniers les utilisent pour produire du foie gras :**

On n'utilise donc pas un processus physiologique propre aux palmipèdes pour l'élaboration d'un mets mais bien un processus pathologique que l'on peut reproduire dans certaines espèces. Si l'on utilise ici le foie de l'oie ou du canard c'est que la pathologie y est plus facile à reproduire.

Dr M. Heymann, « Rapport anatomo-pathologique sur la stéatose hépatique nutritionnelle en tant que pathologie hépatique », document présenté lors de la 32<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 8-11 octobre 1996

Ainsi, comme l'explique un article signé par Gérard Guy lui-même, c'est parce que l'organisme du canard commun arrive à mieux gérer les énormes quantités de graisse produites par la suralimentation (en les évacuant à temps de son foie), qu'il le « *protège* » de la stéatose :

Spontanément, le canard commun associe des VLDL plus abondantes à un engraissement périphérique plus élevé. Ces différences sont exacerbées par le gavage : le canard commun "se protège" de la stéatose par une sécrétion énorme des VLDL, ce qui aggrave son adiposité. L'exportation des triglycérides semble moins efficace chez le canard de Barbarie, qui reste comparativement plus maigre, mais stocke les lipides hépatiques jusqu'à développer un authentique foie gras.

D. Hermier, G. Guy, et S. Guillaumin, « Bases métaboliques de la sensibilité à la stéatose hépatique du canard », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 55-58

C'est aussi la raison pour laquelle le canard commun n'est pas gavé par les producteurs de foie gras, au contraire du canard mulard, un hybride stérile, qui n'a pas cette même capacité à se protéger de la stéatose. Au lieu de constater que le canard commun est mieux apte à gérer les grandes quantités de nourriture qu'on le force à ingérer lors du gavage, Daniel Guémené et Gérard Guy constatent qu'il a « *une mauvaise aptitude à la stéatose* » :

Le canard commun (*Anas platyrhynchos*) présente ainsi une bonne aptitude à déposer du gras de couverture mais ne possède que de faibles capacités d'ingestion et une mauvaise aptitude à la stéatose ; c'est pour ces raisons qu'il n'est pas utilisé en gavage.

Daniel Guémené et Gérard Guy, « Gavage et production de foie gras », *La Revue Avicole*, mai-juin 2004, pages 96-98

Avec leur collègue Jean-Michel Faure, ces deux chercheurs soulignent que la sélection a été menée de façon à disposer d'animaux ayant une meilleure « *aptitude à la stéatose* » :

La sélection a donc bien permis l'obtention de génotypes mieux adaptés à cette production.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*

Autrement dit, la filière du foie gras a effectué des sélections génétiques et créé des hybrides stériles avec l'objectif avoué de faire naître des animaux souffrant d'une limitation physiologique qui les rend encore moins capables que d'autres d'évacuer les énormes quantités de graisses produites dans leur foie par une suralimentation forcée, et ce dans le but d'obtenir plus rapidement des foies gras encore plus gros.

Cette sélection génétique se fait avec la participation active de l'INRA dans le cadre de son objectif d'« *amélioration génétique des palmipèdes gras*<sup>5</sup> ».

5. <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/activites/ecrans/705>.

## 9. « Ces oiseaux sont naturellement gloutons » ?



« Le canard mulard mâle et l'oie sont capables d'ingérer spontanément des quantités d'aliment comparables voire supérieures à celles qui leur sont imposées lors du gavage<sup>1</sup>. »

Daniel Guémené, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal. Vers un peu d'objectivité<sup>2</sup> ! », Commission Palmipèdes à Foie Gras, 28 octobre 2004, transparent 17

### Les oiseaux refusent d'ingérer spontanément les quantités d'aliments qui leur sont imposées lors du gavage

L'affirmation précitée donne l'impression que les quantités de nourriture ingérées de force lors du gavage ne sont pas si extrêmes qu'on se le représente habituellement.

Gérard Guy indique pourtant que les oiseaux sont gavés « au maximum de leur capacité d'ingestion » :

[Dans l'expérience en question] tous les animaux sont gavés au maximum de leur capacité d'ingestion – conditions qui sont naturellement utilisées par les producteurs de foie gras.

S. Davail, G. Guy, D. Hermier et R. Hoo-Paris, « Évolution de la lipoprotéine lipase au cours du gavage », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 66-70

L'affirmation selon laquelle les oiseaux sont « capables d'ingérer spontanément des quantités d'aliment comparables voire supérieures à celles qui leur sont imposées lors du gavage », occulte totalement les effets cumulatifs de la suralimentation sur l'organisme. Ces chercheurs comparent en effet

- **ce qu'ils arrivent à faire ingérer une seule fois<sup>3</sup> en une journée à un animal, en l'ayant préalablement rationné en nourriture pendant quatre semaines<sup>4</sup>**
- **avec la même quantité propulsée de force en quelques secondes, non pas une fois, mais 25 fois de suite** sur une période de 12 à 13 jours (cas le plus fréquent pour un canard).

La vacuité de cette comparaison est relevée dans le rapport européen<sup>5</sup> :

#### Rapport du Comité scientifique de la Commission européenne :

La quantité de nourriture donnée pendant chaque gavage est considérablement supérieure à la ration normale : elle correspond à la quantité dont on a observé qu'elle était volontairement ingérée par des canards qui avaient été privés de nourriture pendant 24 heures. Cependant, puisque la procédure est répétée 2 ou 3 fois par jour, la quantité de nourriture riche en énergie (maïs) que les oiseaux sont forcés d'ingérer durant les deux à trois semaines de gavage est bien plus importante que celle que les oiseaux mangeraient volontairement. Si le gavage est arrêté, les oiseaux réduisent grandement leur prise de nourriture pendant plusieurs jours<sup>6</sup>.

1. Cette même phrase est présente dans l'article de synthèse des trois chercheurs de l'INRA.

2. Publiée sur le site de l'OFIVAL : [http://www.ofival.fr/marches\\_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf](http://www.ofival.fr/marches_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf).

3. « Ces niveaux de consommation ne se sont pas maintenus par la suite et la consommation du jour suivant n'excédait pas 250 g. » ; Gérard Guy, Jean-Michel Faure et Daniel Guémené, « Capacité d'ingestion chez le canard mulard mâle », *Actes des 3<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 27 et 28 octobre 1998, pages 59-62.

4. « Après une période de rationnement alimentaire de 4 semaines, les rations sont augmentées soit progressivement soit brutalement. Une augmentation brutale de la ration permet d'atteindre un ingéré plus important (600 g) qu'une augmentation progressive (440 g). Lorsque des régimes de concentrations énergétiques différentes sont proposés à volonté à des canards préalablement rationnés, leur consommation peut atteindre 750 g le premier jour. [...] Lors de la première expérience [...] Les canards ont reçu une ration quotidienne de 180 g de cet aliment pendant les 4 semaines qui ont précédé l'essai. [...] Avant le début de [la seconde] expérience, les canards ont été rationnés à la hauteur de 250 g/jour/animal pendant 4 semaines. » ; G. Guy, J.M. Faure, D. Guémené, *op. cit.*

5. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

6. "The amount of food fed during each force feeding is considerably more than normal intake and is the same as that recorded as being voluntarily eaten by ducks after being deprived of food for 24 hours. However, as the procedure is repeated 2-3 times a day, the quantity of energy rich food (maize) which the birds are forced to ingest during the two or three weeks of force feeding is much greater than that which the birds would eat voluntarily. If force feeding is stopped, the birds greatly reduce their food intake for several days.", section 8 "Summary, conclusion and recommendations", page 61.

La suralimentation de ces oiseaux a bien évidemment des effets cumulatifs, comme le sont les effets d'une sous-alimentation. Pourrait-on justifier d'affamer des oiseaux pendant deux semaines par l'argument qu'ils peuvent bien se passer de nourriture pendant une journée ?

Concernant le gavage, ces scientifiques omettent de faire la comparaison entre :

- la quantité de nourriture que les oiseaux sont forcés d'ingérer en gavage,
- et la nourriture qu'ils ingéreraient alors spontanément si on cessait de les forcer.

La réponse est dans deux études – dont une de l'INRA – que ces chercheurs réfèrent dans leur synthèse : les oiseaux que l'on arrête de gaver refusent de s'alimenter pendant 1 à 2 semaines :

Ainsi, chez l'oie, nous avons pu arrêter des gavages intenses de 8 jours [...] : l'animal refuse simplement de s'alimenter pendant une quinzaine de jours [...].

Jean-Claude Blum (INRA), « Caractéristiques anatomiques, physiologiques et biochimiques en relation avec la formation du foie gras chez les palmipèdes », in ITAVI, *Le point sur les facteurs de réussite du gavage*, session du 15 novembre 1990

Au cours de la phase de relâchement, la reprise de la consommation d'aliment intervient après une diète de plusieurs jours. [...] La consommation alimentaire, nulle lors de la première semaine, reprend de manière progressive et fluctuante. Plus le gavage a été long et plus la reprise est tardive (8 à 15 jours).

R. Babilé, A. Auvergne, V. Andrade, F. Héraud, G. Bénard, M. Bouillier-Oudot, H. Manse, « Réversibilité de la stéatose hépatique chez le canard mulard », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 107-110

Ainsi, si les gaveurs ne les forçaient pas à avaler leur ration, ces oiseaux en gavage refuseraient d'ingérer ne serait-ce qu'une portion. Les embucs ne sont pas enfoncés jusqu'à l'estomac sans raison...

### Les quantités de nourriture indiquées par ces chercheurs de l'INRA correspondent au poids de la nourriture *si elle était déshydratée*

Ces scientifiques critiquent le manque de rigueur des opposants au gavage :

Des chiffres assez fantaisistes circulent à propos des quantités d'aliment qui sont distribuées aux palmipèdes lors du gavage. [...] les quantités indiquées sont surestimées par rapport à la pratique [...].

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

Pour rétablir la vérité en ce domaine, ils rappellent dans ce même article que :

Les quantités quotidiennes maximales en fin de période de gavage peuvent atteindre 950 à 1000 g [pour des canards].

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*

Les auteurs omettent cependant de préciser que les poids qu'ils donnent sont ceux de la nourriture si elle était déshydratée, comme l'atteste par exemple ce graphique, qu'ils publient dans un autre article, qui indique explicitement « *Quantités exprimées en maïs "sec"* » :

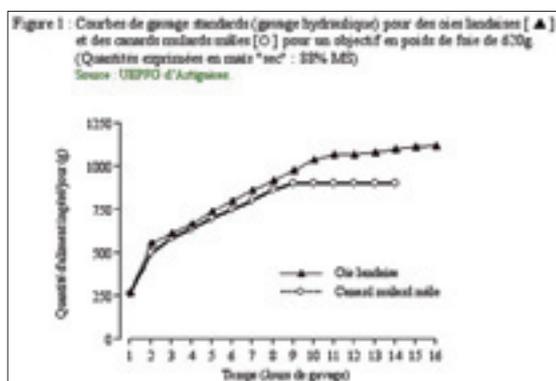


Figure 1 de l'article de D. Guémené, J-M. Faure, G. Guy et J. Servière, « Production de Foie Gras, Gavage et Bien-être - Résultats de Recherches<sup>8</sup> », mis à jour le 7 avril 2005

7. Sur ce graphique, la mention « *maïs "sec" : 88%MS* » signifie que le maïs « sec » contient environ 88% de matières sèches.  
8. <http://www.tours.inra.fr/sra/internet/resultats/actuels/foiegras.htm> ; la figure 1 est sur <http://www.tours.inra.fr/sra/internet/images/equipes/comportement/foiegras/Diapositive4.jpg>.

Comme nous allons le voir, la nourriture – humide – injectée habituellement dans l'estomac des oiseaux pèse en fait environ deux fois plus que ce que laissent entendre les chercheurs de l'INRA !

### **Gavage à la pâtée de maïs broyé (pompe pneumatique)**

À la fin des années 1980, les producteurs français ont importé d'Israël un nouveau concept : la gaveuse pneumatique. La particularité de cet outil étant de pouvoir distribuer une pâtée faite d'un mélange d'eau et de maïs broyé à cadence rapide. Cette nouvelle méthode s'est très rapidement développée [...].

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 1-8

Dans ce type de pâtée, l'eau et le maïs sont mélangés en proportions presque égales :

Maïs	Témoin
Maïs	55,53 %
Eau	43,63 %
[additif]	0,84 %

Jacques Castaing et Nathalie Robin, « Utilisation d'un maïs waxy pour le gavage à la pâtée », tableau 3 « Composition des pâtées », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, page 131

Autrement dit, au poids de maïs indiqué par les chercheurs de l'INRA, il faut ajouter un poids d'eau à peu près équivalent pour obtenir le poids de la pâtée de gavage. Or, comme en atteste cette étude sur les premières machines de gavage pneumatique utilisant la pâtée de maïs, c'est bien la quantité totale de pâtée qui importe au moment du gavage, et pas seulement la quantité de matières sèches qui la composent :

Le gavage à partir de pâtée soulève deux problèmes supplémentaires par rapport au gavage traditionnel. Le premier problème résulte de l'aptitude de l'animal (taille du jabot) à recevoir la dose de maïs qu'il doit ingérer. En effet, pour une dose donnée par repas avec le système traditionnel, on obtient une dose deux fois plus importante avec le système pneumatique en raison de la quantité d'eau nécessaire à l'élaboration de la bouillie. Le deuxième problème concerne la capacité digestive de l'animal [...]. Ces deux facteurs imposent donc le fractionnement de doses journalières [...]. Si l'on ne respecte pas cette fréquence, on s'expose :

- à des rejets de pâtée lors du gavage si la pâtée est assez liquide,
- à des blessures voire des éclatements du jabot si la pâtée est dense,
- à des problèmes de type entérotoxémie.

Ph. Éverlet, « La gaveuse pneumatique : Résultats objectifs du réseau Gersois », in ITAVI, *Le point sur les facteurs de réussite du gavage*, session du 15 novembre 1990

### **Gavage au mélange de maïs broyé et maïs en grains (pompe hydraulique)**

Les préparations données en gavage évoluent avec les techniques des machines à gaver :

D'autres innovations ont vu le jour, de sorte que la gaveuse pneumatique a rapidement été supplantée par un outil hydraulique. Celui-ci conserve le principe général de distribution, mais est beaucoup plus puissant. Son principal avantage est qu'il autorise l'incorporation d'une proportion de grains de maïs crus entiers dans le mélange.

Gérard Guy et Daniel Guémené, *op. cit.*

Comme le montre cet article signé par Gérard Guy, les proportions de maïs (sec) et d'eau restent sensiblement les mêmes avec les nouvelles préparations pour pompes hydrauliques :

[Les animaux sont] gavés 2 fois par jour avec de l'aliment à base de maïs (gavimaïs, Maïsadour : 35% de maïs broyé, 25% de maïs grain, 40% d'eau) pendant 15 jours. [...] au plateau de consommation, les Mulards sont capables d'ingérer 900g de maïs sec par jour [...].

S. Davail, G. Guy, J.M. André, R. Hoo-Paris, « Stéatose hépatique, substrats énergétiques et activité de la lipoprotéine-lipase posthéparine chez le canard mulard et pékin au cours du gavage », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau 9 et 10 octobre 2002, pages 96-99

Ainsi, alors qu'un canard mulard pèse environ 4kg en début de gavage, et 6kg en fin de gavage<sup>9</sup>, la nourriture ingérée de force par jour en fin de gavage est en fait, pour la grande majorité d'entre eux, d'environ 2kg et non pas de 1kg comme le laissent entendre ces chercheurs de l'INRA.

9. Didier Villate (dir.), *Manuel pratique des maladies des palmipèdes*, Nouvelles Éditions de Publications Agricoles, 1989, page 13.



## 10. « Les oiseaux sont contents de se faire gaver » ?

Une image largement répandue dans le public – et que la filière a intérêt à entretenir – est celle des oies de la basse-cour accourant spontanément se faire gaver à l’approche de la fermière.

Toute personne qui a l’opportunité d’observer l’attitude des animaux lors d’une séance de gavage sait que cette image est fautive : les oiseaux cherchent à échapper au gavage, comme le rapportent les scientifiques auteurs du rapport européen<sup>1</sup> :

Rapport du Comité scientifique de la Commission européenne :

La distribution manuelle quotidienne de nourriture aux canards et aux oies est normalement associée à une réponse positive des animaux envers la personne qui les nourrit. Lors de la préparation de ce rapport, des membres du comité ont visité un certain nombre de fermes qui pratiquent le gavage mais ce comportement n’a pas été observé par les visiteurs à cette occasion. **Lorsque les canards ou les oies étaient dans un enclos pendant la procédure de gavage, ils se tenaient à distance de la personne qui allait les gaver** alors même que cette personne leur fournissait habituellement la nourriture. **À la fin de la procédure de gavage, les oiseaux étaient moins capables de se déplacer et étaient généralement haletants, mais ils continuaient de s’éloigner, ou tentaient de s’éloigner, de la personne qui les avaient gavés<sup>2</sup>.** (Souligné par nous)

Ainsi, dans ces images extraites d’un reportage télévisé, la tentative de fuite des canards à l’approche du gaveur est patente. Alors qu’il pénètre dans leur enclos, les oiseaux se massent contre la clôture du parc du côté opposé au gaveur – côté où se trouve pourtant placé le cameraman avec lequel ils ne sont pas familiarisés :



Journal de 20h, France 2, 9 novembre 2004

Lorsqu’ils sont enfermés en cages individuelles, toute tentative de fuite est rendue impossible pour les canards, incapables de se mouvoir. Ils tentent alors d’échapper au gaveur en rentrant la tête à l’intérieur de la cage quand ce dernier ne se trouve plus qu’à une ou deux cages de distance. Dans le même reportage télévisé, une autre séquence montre ainsi des canards qui se recroquevillent dans leur cage à l’approche du gaveur, contrairement à ceux situés quelques cages plus loin qui sortent la tête par le haut de la cage :



Journal de 20h, France 2, 9 novembre 2004

1. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l’Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

2. “Daily hand-feeding of ducks and geese is normally associated with a positive response by the animals towards the person feeding them. In the preparation of this report, members of the Committee visited a number of farms practising force feeding but this behaviour was not observed by the visitors on these occasions. When ducks or geese were in a pen during the force feeding procedure, they kept away from the person who would force feed them even though that person normally supplied them with food. At the end of the force feeding procedure, the birds were less well able to move and were usually panting but they still moved away from or tried to move away from the person who had force fed them.”, section 5.1 “Force feeding and behavioural indicators”, page 34.

Afin de pouvoir lui enfoncer l'embuc de gavage, le gaveur doit donc tirer fermement sur la tête du canard pour l'extraire de la cage.

Ce geste est visible sur la photo ci-contre. La tentative des canards en cage de se soustraire au gavage est également observable dans toutes les scènes de gavage filmées pour la vidéo *Le gavage en question – Une enquête au pays du foie gras*<sup>3</sup> diffusée sur [stopgavage.com](http://stopgavage.com).



Source : [stopgavage.com](http://stopgavage.com), Gers, avril 2004

### **À l'INRA, les oies « vont au gavage comme si elles allaient se nourrir spontanément »**

Alors que les tentatives de fuite des oiseaux à l'approche du gavage sont aussi patentes, et peuvent être vérifiées par la simple observation d'une séance de gavage, les chercheurs de l'INRA ont élaboré un discours ambigu qui a pour effet d'entretenir le mythe des oies accourant joyeusement vers la gaveuse :

#### **Une complicité entre l'éleveur et les palmipèdes :**

Les éleveurs se plaisent à raconter que des palmipèdes élevés en liberté accourent spontanément pour recevoir leur ration par gavage, alors que des détracteurs affirment que les palmipèdes ont peur du gaveur. Pour en avoir le cœur net, nous avons entraîné des oies à se déplacer d'une loge d'élevage vers une loge d'alimentation pour y consommer spontanément leur aliment, puis, à l'issue de la période d'apprentissage, nous en avons alimenté certaines par gavage. Nous avons observé que, lors de la phase de gavage, les oies gavées continuent à se déplacer spontanément et dans les mêmes délais vers la loge d'alimentation que les témoins non gavés. Autrement dit, **elles vont au gavage comme si elles allaient se nourrir spontanément. Le gavage ne les effraie pas plus que le fait de manger.**

Daniel Guéméné, Gérard Guy et Jacques Servièrre, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*<sup>4</sup>, numéro 10, juin 2005, pages 70-73, souligné par nous

Aussi étonnant que cela puisse paraître, dans ce même article, sur la page précédant l'affirmation que les oies « vont au gavage comme si elles allaient se nourrir spontanément », la photo illustrant le gavage montre des oies pressées contre la paroi de leur cage située à l'opposé de la gaveuse :



3. <http://stopgavage.com/enquete/video.php>. Cette vidéo est également disponible sur le DVD *Le gavage en question - Une enquête au pays du foie gras*, 2006. Pour la description et les modalités de commande du DVD, se reporter à la page 271 de cet ouvrage.

4. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

À la question « les oiseaux cherchent-ils à échapper au gavage ? », ces chercheurs semblent donc répondre par la négative. Dans leur synthèse, ils abordent cette question d'une « possible aversion à l'acte de gavage ». Voici leur conclusion :

« Les palmipèdes gavés ne développent donc pas de réactions d'évitement vis-à-vis du gaveur et la familiarisation à l'homme a des effets apaisants bénéfiques. »

Daniel Guémené, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>5</sup> ! », Commission Palmipèdes à Foie Gras, 28 octobre 2004, transparent 18



Ainsi, la façon dont un journal comme *Le Monde* rapporte les résultats des recherches de l'INRA et les propos de Daniel Guémené, suggère que la thèse « les canards et les oies aiment se faire gaver » est scientifiquement validée par cet institut :

Le bien-être des animaux n'est pas toujours ce que l'on croit. Certaines conditions de vie leur conviennent apparemment très bien, que nous jugeons pourtant épouvantables selon nos propres convictions anthropocentriques. L'un des meilleurs exemples en est sans doute le gavage des oies et des canards. [...]

[...] **ce nourrissage contre nature ne semble pas déplaire tant que ça aux palmipèdes. Les chercheurs de l'INRA** ont en effet entrepris il y a quelques années des études expérimentales sur le canard mulard, qui représente désormais plus de 95 % de la production française de foie gras (12 500 tonnes en 1998, soit 24 millions de canards). Il en ressort que **ce dernier ne semble pas considérer le gavage au maïs comme aversif**. Si les conditions d'élevage sont par ailleurs correctes (ce qui est souvent loin d'être le cas), **il montre au contraire une préférence marquée pour les locaux où on le gave, et pour les personnes qui le font.**

**Loin d'être une torture, cette suralimentation forcée serait-elle pour lui une récompense ?**

Catherine Vincent, « Le gavage des palmipèdes, torture ou récompense ? », *Le Monde*, 17 mai 2002, page 30, souligné par nous

### À l'INRA, les oies gavées refusent de manger mais acceptent qu'on les force

Nous avons vu que, dans un magazine de vulgarisation scientifique, Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière affirment que les oies « vont au gavage comme si elles allaient se nourrir spontanément. Le gavage ne les effraie pas plus que le fait de manger ». Pourtant, lorsque l'on consulte le compte rendu de recherche<sup>6</sup> d'un de leurs collègues de l'INRA – compte rendu qu'ils réfèrent eux-mêmes dans leur synthèse – on y lit qu'une oie en période de gavage refuse de s'alimenter pendant plusieurs jours si l'on arrête de la forcer.

Ainsi, selon ces chercheurs, il faut comprendre que les oies en période de gavage refusent de manger, tout en acceptant qu'on les force à le faire... dans les expériences de l'INRA du moins.

Dans le magazine de vulgarisation scientifique précité, Daniel Guémené et deux de ses collègues rapportent donc que, dans leurs expériences, « les oies gavées continuent à se déplacer spontanément et dans les mêmes délais vers la loge d'alimentation que les témoins non gavés ».

Les canards représentent 98% des oiseaux gavés en France<sup>7</sup>. On peut donc être surpris que ces chercheurs aient choisi de parler exclusivement des oies, alors que deux d'entre eux ont réalisé une

5. Publiée sur le site de l'OFIVAL : [http://www.ofival.fr/marches\\_filières/conjoncture/diaporama/topolNRA%20.pdf](http://www.ofival.fr/marches_filières/conjoncture/diaporama/topolNRA%20.pdf).

6. Jean-Claude Blum (INRA), « Caractéristiques anatomiques, physiologiques et biochimiques en relation avec la formation du foie gras chez les palmipèdes », in ITAVI, *Le point sur les facteurs de réussite du gavage*, session du 15 novembre 1990.

7. Les foies gras d'environ 30 millions de canards et 700 000 oies ont été produits en France en 2004 ; CIFOG, *Marché du foie gras 2004/2005 - Rapport économique*, 2005.

expérience similaire sur les canards, expérience dans laquelle ils concluent que l'acte de gavage est « *partiellement aversif* » :

À compter du début de la période de gavage (jour 0), les canards des groupes gavés ne sortent jamais spontanément [de la loge où ils séjournent pour se diriger vers la loge d'alimentation] alors que de 2 à 4 groupes des animaux témoins [non gavés] sortent spontanément chaque jour. **L'hypothèse d'une aversion à l'acte de gavage ne peut donc être écartée.** Toutefois, le fait qu'aucun des groupes de canards traités ne sortaient spontanément avant la période de test doit être pris en considération pour moduler cette hypothèse. [...] Nous pouvons donc penser que l'acte de gavage n'est pas sans effet, mais que celui-ci n'est effectivement que **partiellement aversif**.

J.M. Faure, D. Guémené, N. Destombes, P. Gouraud, G. Guy, « Test d'aversion à l'acte de gavage et au gaveur chez le canard mulard », *Actes des 3<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 27 et 28 octobre 1998, pages 75-78, souligné par nous

### **Après « *Les poules préfèrent les cages* », « *Les canards aiment le gavage* »**

Les chercheurs indiquent avoir réalisé deux types d'expériences :

Pour tester une possible aversion à l'acte de gavage (Faure *et al.*, 1998 ; Faure *et al.*, 2001), deux types de tests comportementaux ont été réalisés. Leur principe repose sur l'hypothèse qu'un évitement vis-à-vis des stimuli associés (gavage, gaveur) doit être observé si celui-ci est aversif.

D. Guémené, G. Guy, J.M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

À la différence du premier type de tests (rapportés plus haut), dans le second type, les canards sont encagés :

Soixante dix canards mulards mâles de type commercial, âgés de 13 semaines, sont répartis dans une salle de gavage équipée de cages individuelles [...]. **Quatre tests d'aversion sont réalisés** au cours de cette période à l'issue des 4<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> repas de gavage (**au minimum 2 heures** et au maximum 6 heures **après le gavage**). Lors de chacun de ces tests, **la distance** (exprimée en nombre de cages, largeur = 21 cm) **à partir de laquelle les canards rentrent intégralement leur tête dans leur cage à l'approche d'un intervenant est mesurée.** [...] Ces résultats montrent que le canard s'accoutume progressivement au passage d'hommes devant sa cage et que cette accoutumance est plus importante vis-à-vis du gaveur. [...] L'expérience de réaction au gaveur montre que, contrairement à l'hypothèse d'aversion, les canards s'habituent à la présence du gaveur pendant la période de gavage et que celui-ci est moins évité que ne l'est un étranger.

J.M. Faure, D. Guémené, N. Destombes, P. Gouraud, G. Guy, *op. cit.*, souligné par nous

Ainsi, pour « *tester une possible aversion à l'acte de gavage* », ces scientifiques :

- observent le comportement des canards lorsque le gaveur se promène devant les cages,
- font « *l'hypothèse qu'un évitement vis-à-vis des stimuli associés (gavage, gaveur) doit être observé si celui-ci [le gavage] est aversif* ».

Il est difficile de comprendre pourquoi, dans une série d'expériences qui visent à « *tester une possible aversion à l'acte de gavage* », ces chercheurs rapportent le comportement des canards lorsque le gaveur passe devant eux *sans* les gaver, plutôt que leur réaction lorsqu'il s'approche d'eux *pour* les gaver.

Cette manière pour le moins alambiquée d'aborder le problème oblige ces chercheurs à introduire une hypothèse (« si les oiseaux n'aiment pas le gavage, ils n'aiment pas le gaveur ») particulièrement fragile. En effet, il n'est pas difficile d'imaginer que les oiseaux sont capables de distinguer les situations dans lesquelles le gaveur s'approche d'eux pour les gaver, des simples visites de ce dernier dans la salle de gavage. En particulier, les oiseaux peuvent entendre le bruit de la machine à gaver, et voir cette dernière s'approcher d'eux petit à petit bien avant que le gaveur ne leur saisisse le cou pour y enfoncer l'embuc. Il est imaginable qu'après quelques séances de gavage, les oiseaux sont capables d'anticiper ce qui va leur arriver sur la base de ces signaux sonores et visuels. La vidéo *Le gavage en question – Une enquête au pays du foie gras*<sup>8</sup> montre d'ailleurs une première réaction de panique des canards au moment du démarrage de la machine à gaver.

8. [http://www.stopgavage.com/videos.php#Le\\_gavage\\_en\\_question](http://www.stopgavage.com/videos.php#Le_gavage_en_question) (séquence à 5 mn 35 du début de la vidéo).

Pourtant, comme le rappelle le rapport européen, cette expérience n'indique en rien si les oiseaux tentent ou non de se soustraire au gavage :

Rapport du Comité scientifique de la Commission européenne :

Dans une expérience pilote conduite sur des canards maintenus en cages individuelles, les oiseaux ont montré moins de comportement d'évitement à la visite du gaveur qu'à la visite d'une personne neutre venant le long des cages une heure après le gavage (Faure, communication personnelle). **Cela suggère que l'étranger est plus aversif que le gaveur à cet instant, mais ne donne aucune information au sujet du processus de gavage lui-même**<sup>9</sup>. (Souligné par nous)

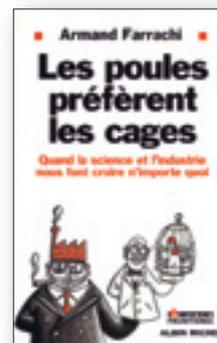
La manière dont le même Jean-Michel Faure a, par le passé, interprété les préférences exprimées par des animaux en situation expérimentale<sup>10</sup>, a déjà donné lieu à de sévères critiques par d'autres chercheurs de l'INRA :

[Les poules] pouvaient choisir soit une longueur de mangeoire, soit une surface de cage. L'oiseau avait sur une des parois de la cage deux clés circulaires de couleur différente qu'il pouvait actionner avec son bec pour restreindre la taille de la cage ou de la mangeoire, ou l'augmenter, suivant la clé picorée. Dans ces conditions, les poules s'octroyaient une certaine quantité d'espace [...]. Peut-on en conclure que c'est l'espace optimal pour la poule ? C'est ce qu'ont tendance à faire les chercheurs qui mènent ce genre d'expériences. Mais c'est aller un peu vite en besogne et négliger **un problème épistémologique majeur, à savoir qu'il n'est pas évident de rentrer dans l'univers subjectif d'un animal en l'interrogeant au travers d'un dispositif expérimental imaginé par un être humain**. Il est possible que l'animal réponde dans le dispositif expérimental sur la base d'éléments très différents, par exemple la proximité du congénère, mais pas la représentation de l'espace en tant que tel. [...] **Malheureusement, la plupart des comportementalistes qui font ce travail le font à minima, c'est-à-dire sans réaliser tous les contrôles nécessaires pour vérifier qu'il y a bien isomorphisme entre la représentation qu'a l'animal de la tâche et celle qu'en a son concepteur**.

Robert Dantzer (INRA), « Comment les recherches sur la biologie du bien-être animal se sont-elles construites ? », in Florence Burgat (dir.), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, INRA Éditions, 2001, page 99, souligné par nous

Ces expériences de Jean-Michel Faure sur les cages de batterie pour les poules pondeuses ont été réalisées alors qu'une directive européenne était en préparation sur cette question.

Les interprétations de ce chercheur sur les préférences des poules dans les élevages en batterie ont inspiré à Armand Farrachi son pamphlet *Les poules préfèrent les cages*, publié en 2000 aux éditions Albin Michel, comme le rapporte Jocelyne Porcher, chercheuse à l'INRA :



Les travaux expérimentaux menés dans le cadre des recherches sur le bien-être animal et dont les objectifs prépondérants sont d'évaluer les conditions d'adaptation des animaux aux contraintes des systèmes de production industriels ou intensifiés sont très nombreux. Vulgarisés par la presse professionnelle, ces travaux restent le plus souvent cantonnés dans le cénacle agricole et échappent au regard du « grand public ». Les travaux de Jean-Michel Faure sur *le besoin en espace de la poule* font exception à la règle. Ils ont en effet donné lieu à une sévère critique méthodologique de la part de l'écrivain Armand Farrachi. Dans *Les poules préfèrent les cages*, publié en 2000, Armand Farrachi analyse l'article qui rend compte de cette expérimentation. Il montre comment le parti pris fondateur de soutien aux filières de J.-M. Faure donne à son travail scientifique, théoriquement objectif, une indéniable orientation politique.

Jocelyne Porcher (INRA), *Bien-être animal et travail en élevage*, INRA Éditions, 2004, page 81

9. "In a pilot experiment carried out on ducks kept individually in cages, the birds displayed less avoidance behaviour to the force feeder's visit than to the visit of a neutral person coming along the cages one hour after the force feeding (Faure, personal communication). This suggests that the stranger is more aversive than the force feeder at this time but gives no information about the force feeding process itself.", section 5.1 "Force feeding and behavioural indicators", page 33.

10. « L'espace disponible pour les poules élevées en cages batteries a toujours paru être le facteur limitant le bien-être de ces animaux. Les protecteurs [des animaux] ont donc toujours critiqué la cage batterie sur ce critère. Il est vrai que l'espace y est très limité [...]. Les poules semblent avoir un comportement peu modifié par la hauteur de la cage et ne montrent pas de besoin d'une grande cage. En fait, la plupart des groupes testés ne montrent même pas de préférence pour une grande cage. [...] Malgré cela, et pour des raisons purement anthropomorphiques, le législateur prend la responsabilité [...] d'augmenter considérablement les coûts de production » ; Jean-Michel Faure, « Besoins en espace chez la poule », in M. Picard, R.H. Porter et J.P. Signoret (dir.), *Comportement et adaptation des animaux domestiques aux contraintes de l'élevage*, INRA Éditions, 1994, pages 161-167.

## Dans leurs études, les chercheurs ne relèvent aucun comportement positif envers le gavage

Comme nous l'avons vu, la section de l'article de synthèse des trois chercheurs de l'INRA consacrée à l'aversion au gavage indique qu'ils ont cherché à « *tester une possible aversion à l'acte de gavage* ». La conclusion de cette section est : « *Les palmipèdes gavés ne développent [...] pas de réactions d'évitement vis-à-vis du gaveur et la familiarisation à l'homme a des effets apaisants bénéfiques.* »

Ainsi, sans jamais répondre réellement à la question « les oiseaux cherchent-ils à échapper au gavage ? », le discours construit par ces scientifiques laisse supposer que ce n'est pas le cas.

Nous allons voir, au travers de deux autres articles des mêmes auteurs, qu'il ne fait aucun doute qu'eux-mêmes ont pleinement connaissance des comportements d'aversion des canards à l'approche du gavage. Voici en effet une autre étude de Daniel Guémené et Jean-Michel Faure :

La réaction des canards à l'approche du gaveur a été testée [...]. Concrètement, lorsque le gaveur s'approche des cages pour le gavage, le comportement de chaque canard est noté selon trois critères : agressif, indifférent ou effrayé.

D. Guémené, J-M. Faure, É. Gobin, M. Garreau-Mills, I. Doussan, P. Gouraud, G. Guy, « Effets de la familiarisation à l'homme sur les réponses comportementales de peur chez le canard mulard », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 58-62

Ainsi, les trois seuls critères que ces chercheurs ont jugés pertinents pour décrire le comportement d'un canard à l'approche du gaveur sont :

- « *agressif* »,
- « *effrayé* »,
- « *indifférent* ». Le terme « *indifférent* » est d'ailleurs employé pour des animaux qui, en début de gavage, étaient « *agressifs* » ou « *effrayés* », alors que pour ceux-là le terme « *résigné* » serait certainement plus approprié.

Ces chercheurs n'ont donc même pas prévu de critère pour relater une attitude positive du canard à l'approche du gavage (de type « attiré vers le gaveur »). Comment interpréter ce choix autrement que par le fait qu'ils n'ont jamais observé de comportement positif des canards envers le gavage ?

Notons que dans leur compte rendu, ces scientifiques restent étonnamment silencieux sur une donnée clé du problème : alors qu'ils détaillent que les canards de tel groupe sont moins effrayés que ceux de tel autre par exemple, l'article se conclut sans qu'aucun chiffre, même approximatif, ne soit fourni sur la proportion d'animaux effectivement « *agressifs* », « *indifférents* » (= « *résignés* ») et « *effrayés* » à l'approche du gaveur.

## C'est notamment parce que les oiseaux cherchent à échapper au gavage que les gaveurs en sont venus à les enfermer dans des cages

L'indication la plus claire que ces chercheurs sont pleinement conscients du fait que les oiseaux cherchent à échapper au gavage est qu'ils mettent eux-mêmes ce comportement en avant pour faire valoir les avantages des cages individuelles (par rapport aux enclos collectifs) :

**Le principal avantage [des cages individuelles]** réside dans le fait que **les manipulations** (identification, repositionnement de l'animal, **capture**, insertion de l'embuc) **liées à la pratique de l'acte de gavage** sont facilitées ; **l'animal ne pouvant s'échapper, se retourner [...]**.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*, souligné par nous

Ces cages individuelles sont effectivement tellement petites que les canards ne peuvent pas se déplacer. Si les oiseaux attendaient avec impatience le gavage, on comprendrait mal pourquoi le gaveur se trouve néanmoins dans « *l'obligation de capturer les canards pour procéder au gavage* » :

[...] les manipulations, source potentielle de stress, liées à **l'obligation de capturer les canards pour procéder au gavage** sont plus importantes dans les parcs collectifs.

D. Guémené, G. Guy, J. Noirault, J-M. Faure, « Influence du mode de contention pendant la période de gavage sur divers indicateurs physiologiques du stress », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 65-69, souligné par nous

La difficulté d'attraper les canards qui se débattent est une des raisons pour lesquelles la filière refuse d'appliquer la recommandation européenne qui interdit les cages individuelles pour les nouvelles installations au 1<sup>er</sup> janvier 2005 (*cf.* chapitre 17).



## 11. « La filière agit pour le bien-être des animaux » ?

**La logique de gains de productivité** et d'amélioration des conditions de travail pour les producteurs **a primé** au cours de cette dernière décennie, conduisant ainsi à une baisse des coûts de production.

CIFOG, *Le Foie Gras - Rapport économique de l'année 2002*, 2003, page 13, souligné par nous

Dans leur article de synthèse, les chercheurs de l'INRA semblent néanmoins confiants dans la volonté et la capacité de la filière du foie gras d'améliorer également le bien-être des oiseaux gavés :

Même si des progrès peuvent encore être faits, les professionnels font évoluer leurs pratiques et surtout se fixent entre autres, dans le cadre d'une charte et d'un accord interprofessionnel, un ensemble de règles devant permettre de limiter certaines des dérives qui pourraient être inhérentes à l'évolution des conditions de production au sein de filières professionnelles.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>1</sup> ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

Si les auteurs omettent de préciser quels sont les « *progrès [qui] peuvent encore être faits* », ils sont très affirmatifs quant à ceux qui ont déjà eu lieu :

Il faut admettre que **l'évolution des pratiques du terrain est bénéfique en termes de respect du bien-être.**

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*, souligné par nous

Regardons de plus près, un à un, les faits – présentés dans la section II « *L'évolution des pratiques de production* » de cet article de synthèse – qui pourraient étayer cette affirmation.

**« Le CIFOG a, lors de son Assemblée Générale du 25 juin 2004, annoncé que les producteurs renonceraient à l'usage de la cage individuelle comme le stipule la recommandation »**

Comment ces chercheurs peuvent-ils considérer ici que l'abandon de la cage individuelle constitue un progrès pour les animaux alors qu'ils écrivent ailleurs que « *l'élevage en cage individuelle est la meilleure solution* » ?

[...] il est important de placer les animaux en cages individuelles, car le fait de les capturer et de les immobiliser est anxiogène. [...] Pour cette raison, l'élevage en cage individuelle est la meilleure solution [...].

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*<sup>2</sup>, numéro 10, juin 2005, pages 70-73

De plus, la proposition « *les producteurs [renoncent] à l'usage de la cage individuelle comme le stipule la recommandation* » peut se comprendre comme signifiant qu'ils vont se plier aux exigences du texte européen en la matière. Or, la recommandation interdit les cages individuelles au 1<sup>er</sup> janvier 2005 pour les nouvelles installations, mais le CIFOG refuse d'appliquer cette disposition (*cf.* chapitre 17, section 17.1). Les auteurs de l'article de synthèse ne mentionnent pas ce fait, dont ils ont pourtant connaissance. Il est par exemple clairement rapporté dans le compte rendu de l'Assemblée générale du CIFOG du 25 juin 2004 paru dans une revue professionnelle :

L'adhésion du Cifog [à l'interdiction des cages individuelles] est suivie d'un bémol de taille : le président Labarthe précise **que l'interprofession demande un délai supplémentaire d'application de cinq ans** [...].

[...] **le Cifog ne déconseille pas aux opérateurs de faire installer des cages individuelles en 2005.**

Pascal Le Douarin, « Le Cifog dit "oui" à la case collective - L'interprofession demande cinq ans de délais supplémentaires pour appliquer la recommandation », *Réussir Aviculture*, numéro 99, septembre 2004, page 5, souligné par nous

1. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

2. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

**« La gaveuse manuelle à vis sans fin a été fortement concurrencée par la gaveuse pneumatique et la gaveuse hydraulique dont les modèles récents incorporent par exemple un mélangeur et un contrôle de la dose d'aliment distribuée ainsi qu'une avance automatisée »**

Les auteurs n'expliquent pas en quoi le passage à des machines à gaver plus automatisées constitue un progrès pour les oiseaux. Comme ils l'écrivent eux-mêmes dans un autre article, ces nouvelles machines ont pour principal intérêt de faciliter le travail du gaveur, et tout particulièrement de pouvoir propulser la dose de gavage dans l'œsophage de l'animal en un temps encore plus court (5,6 secondes en moyenne en cage individuelle) qu'avec les gaveuses manuelles :

L'ensemble de ces avancées techniques [gaveuse pneumatique, cage individuelle] a permis d'améliorer considérablement les cadences de gavage. Ainsi, aujourd'hui un opérateur expérimenté peut gaver aisément 400 canards en une heure.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 1-8

On voit mal en quoi l'intensification du gavage serait bénéfique aux oiseaux. Gérard Guy, à l'époque où ces nouvelles machines étaient mises au point, relevait au contraire :

La forte consommation imposée par gavage pneumatique a donc permis de bonnes performances, mais au prix d'une mortalité élevée (23 %).

G. Guy, N. Lapière, D. Gourichon, J.-C. Blum, « Étude comparée des gavages traditionnel et pneumatique chez l'oie et le canard<sup>3</sup> », *INRA Productions Animales*, volume 7, numéro 3, juillet 1994, pages 169-175

**« en 2002, [les professionnels ont] défini, dans le cadre d'un accord interprofessionnel applicable pour une période de 3 ans, des conditions minimales de production des canards gras impliquant [...] l'obligation d'une durée minimale de gavage avec du maïs de 10 jours soit 19 repas minimum »**

En quoi un accord qui impose aux canards de subir le gavage pendant *au moins* 10 jours – un accord qui *interdit d'en réduire la durée* – exprime-t-il une prise en compte du bien-être de ces animaux ?

Cet argument en faveur de la filière est d'autant plus difficile à comprendre que les auteurs écrivent, dans le même article, que la réduction de la durée du gavage est une bonne chose pour l'animal :

Les producteurs ont parallèlement mis en place des programmes d'alimentation adaptés pour la préparation au gavage (le pré-gavage) (Guy et Guémené, 2004) ; programme permettant d'adapter l'animal au gavage et d'en raccourcir notablement la durée. Ainsi, elle a été réduite de plus de 2,5 jours en une dizaine d'années sur le terrain (13,4 vs. 15,9 en 1989).

D. Guémené, G. Guy, J.-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*

En fait, la filière impose une durée minimale de gavage parce qu'elle redoute qu'une réduction de cette durée nuise à l'image du produit, comme nous le verrons dans le chapitre 25.

**« Les professionnels s'engagent aussi à utiliser les animaux les mieux adaptés à ce type de production. [...] Les professionnels de la filière regroupés au sein d'une interprofession, le CIFOG, ont [...] fait évoluer les génotypes utilisés »**

En zootechnie, quand on parle d'animaux « *mieux adaptés à [un] type de production* », on ne parle pas nécessairement d'animaux qui vivent mieux les pratiques d'élevage qu'ils subissent. Tout dépend de l'objectif de la sélection génétique. Or, les sélections génétiques opérées jusqu'à présent, à l'INRA comme ailleurs, ont eu pour objectif d'améliorer la rentabilité de la production et non pas le bien-être des animaux.

3. <http://www.inra.fr/Internet/Produits/PA/an1994/res9432.htm>.

Par exemple, un poulet qui fournit plus de viande est « mieux adapté » à la production de viande qu'un poulet qui en fournit moins. Mais rien ne dit que son bien-être est amélioré pour autant. Au contraire, les lignées génétiques de poulets de chair utilisées majoritairement aujourd'hui (les « souches à croissance rapide ») – lignées au développement desquelles l'INRA a fortement contribué<sup>4</sup> – donnent des animaux dont l'engraissement est accéléré pour produire plus rapidement plus de kilos de viande pour un coût plus faible en nourriture. Ces animaux, précisément parce qu'ils ont été modifiés pour être « *mieux adaptés à ce type de production* », souffrent de nombreux problèmes qui, selon les termes d'une étude INRA, « *constituent une cause majeure de mal-être* » (cf. chapitre 5).

Comme pour les poulets, le développement des lignées de canards actuellement utilisées par la filière du foie gras n'a pas eu pour but d'améliorer le bien-être des animaux. Les objectifs de la sélection, y compris à l'INRA, ont été d'améliorer la rentabilité de la production<sup>5</sup>.

Les publications des chercheurs concernés par les programmes « *d'amélioration génétique des palmipèdes à foie gras* » donnent des détails sur les critères retenus pour ces travaux :

La croissance et l'efficacité alimentaire sont des caractéristiques technico-économiques d'importance pour la production de viande. Bien qu'ils aient été peu étudiés chez le canard, la consommation et l'efficacité alimentaire sont reconnus comme des caractères sélectionnables. [...] L'objectif à terme étant une production de mulards présentant de faibles indices de consommation où les mâles seraient utilisés pour le gavage, et où les femelles pourraient être valorisées comme animaux de chair.

G. Guy, C. Larzul, M.D. Bernadet, « Efficacité alimentaire chez le canard mulard », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 37-40

L'efficacité alimentaire mesure la quantité de viande produite par kilo de nourriture ingérée ; c'est donc indirectement un critère de rentabilité économique de l'engraissement.

Ainsi, comme le montrent les travaux de sélection génétique réalisés par l'INRA pour le compte de la filière, un animal « *mieux adapté* » à la production de foie gras n'est pas un animal qui se sent mieux – ou moins mal – pendant le gavage, mais un animal qui produit plus de foie gras à moindre coût.

Il arrive à des chercheurs de l'INRA d'avancer l'hypothèse que des sélections génétiques aient pu au contraire aggraver le mal-être des animaux, comme dans l'exemple ci-dessous, où l'on soupçonne un lien entre le blanchiment des plumes et l'accroissement de la peur ressentie par les canards en élevage :

Le plumage des mulards a été blanchi par sélection pour améliorer la présentation des carcasses. Depuis le début de ce blanchiment, les éleveurs se plaignent fréquemment de problèmes de « nervosisme », c'est-à-dire de réactions excessives de peur, en particulier vis-à-vis de l'homme. Ces réactions de peur se traduisent par des comportements de fuite panique pouvant entraîner des blessures ou même de la mortalité par entassement.

J.M. Faure, D. Val-Laillet, G. Guy, M.D. Bernadet, D. Guémené, « Réactions de peur et de stress chez les mulards et les deux espèces parentes », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 64-68

Pour comprendre ce que peut signifier l'expression « *les animaux les mieux adaptés à ce type de production* » dans le cas présent, il faut savoir que « *le plumage des mulards a été blanchi par sélection* » génétique pour que la peau des carcasses des canards ne présentent plus les petits points foncés que laissait auparavant l'arrachement des plumes colorées, et qui rendaient la viande moins attractive pour le consommateur.

4. Se référer par exemple aux travaux sur la lignée de poules reproductrices « Vedette-Inra » décrits dans C. Legault, F. Ménissier, P. Mérat, G. Ricordeau, R. Rouvier, « Les lignées originales de l'INRA : historique, développement et impact sur les productions animales », *INRA Productions Animales*, hors-série « 50 ans de recherches en productions animales », juin 1996, pages 41-56, <http://www.inra.fr/Internet/Produits/PA/hs1996/cl96h.htm>.

5. Cf. les objectifs des UR631 et UE89 de l'INRA, <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTE/INTER/externe/activites/ecrans/705>.

**« Les professionnels ont volontairement limité la taille des bandes d'élevage (4000 sujets / 36000 canards par an) et de gavage (1000 sujets) »**

Voici à quoi ressemble une salle de gavage de moins de 1000 cages :



Source : stopgavage.com, Gers, avril 2004

Être encagé et gavé dans une cage placée dans un hangar qui contient 800 cages fait-il une quelconque différence, pour ce que ressent l'animal, avec le fait d'être encagé et gavé dans un hangar qui en contient 2000 ?

Le seuil de 1000 places n'a pas été instauré pour améliorer le bien-être des animaux, mais sous la pression des producteurs du Sud-Ouest, historiquement équipés de salles de gavage de taille plus réduite, face à la concurrence montante des producteurs de l'Ouest qui, dès le départ, se sont équipés d'un grand nombre de places de gavage :

Plus de 70% du foie gras français sont produits dans le sud ouest de la France. Cependant, les années 90 ont vu l'émergence de nouveaux bassins de production, notamment le grand Ouest de la France (Bretagne, Pays de la Loire) en quête de diversification agricole. La production vendéenne, quasi inexistante au début des années 90, talonne désormais le Gers.

Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras<sup>6</sup>, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, page 7

**« Parallèlement, les producteurs s'inscrivant dans l'aire de production et le cadre de l'IGP Foie gras du Sud-Ouest (50% en 2001) s'engagent depuis l'an 2000 à faire expertiser leur processus de production de foie gras par un organisme indépendant »**

L'expertise évoquée ne concerne que les points des cahiers des charges qui permettent l'utilisation de l'Indication Géographique Protégée « canard à foie gras du Sud-Ouest ». Or, pour ce qui concerne la manière dont les animaux sont traités en gavage, ces cahiers des charges se contentent de décrire les pratiques existantes sans y ajouter de contraintes. À titre d'exemple, celui du Label Rouge foie gras des Landes – un des cahiers des charges permettant l'obtention de l'IGP Sud-Ouest – stipule que la cage du canard ne doit pas être plus petite que 1000 cm<sup>2</sup> (20 cm de large, 50 cm de long). Autrement dit, à quelques centimètres près, la cage dans laquelle on enferme le canard ne doit pas être plus petite que... le corps du canard qui y est enfermé !

Ainsi, l'expert de l'organisme qui viendra contrôler le respect de ce cahier des charges vérifiera que les animaux sont effectivement enfermés dans des cages dans lesquelles ils ne peuvent pas se retourner, ni même se mettre debout correctement, conformément... au cahier des charges.

6. Disponible à l'achat et résumé sur <http://www.ofival.fr/publications/cahier/palm/Avic-pub.htm>.

**« Les producteurs ont parallèlement mis en place des programmes d'alimentation adaptés pour la préparation au gavage (le pré-gavage) [...] programme permettant d'adapter l'animal au gavage et d'en raccourcir notablement la durée »**

Comme nous le verrons (cf. analyse de l'article XVIII de la charte du CIFOG ci-après), le pré-gavage n'a pas été mis en place pour améliorer le bien-être des animaux, même s'il a pour effet de réduire l'occurrence de certaines maladies : l'intérêt de cette procédure pour les éleveurs est de permettre l'intensification du gavage. C'est ainsi qu'on en abrège la durée.

**« L'aménagement de salles de gavage dans des bâtiments dédiés a parallèlement permis d'optimiser les conditions d'ambiance (température, hygrométrie, renouvellement d'air) »**

De toutes les « évolution[s] des pratiques du terrain » listées dans l'article en question, cette dernière est la seule qui paraît effectivement « bénéfique en termes de respect du bien-être » des oiseaux enfermés dans ces salles de gavage :

Un oiseau en gavage est en moindre état de résistance physique : la moindre anomalie de ventilation ou d'hygrométrie, les moindres défaillances de nettoyage peuvent rendre pathogènes toutes les bactéries capables de provoquer une maladie respiratoire.

Marie-France Avignon, *Oies et canards*, Flammarion, 1981, page 281

Pour les producteurs, cette évolution a permis de gaver les animaux en été alors que les producteurs traditionnels ne le faisaient pas, en particulier à cause de la plus forte mortalité des oiseaux gavés en raison de la chaleur :

[...] techniquement, le gavage est limité par la température extérieure : pour les oies, une chaleur excessive fatigue l'oiseau en cours de gavage. Pour gaver sur toute l'année, il faudrait non seulement disposer d'oisons et de canetons de janvier à décembre, mais il faudrait aussi prévoir alors une salle de gavage climatisée, ce qui augmenterait les investissements.

Marie-France Avignon, *op. cit.*, page 154

**La charte du CIFOG est présentée comme « une décision symbolique ayant une portée concrète »**

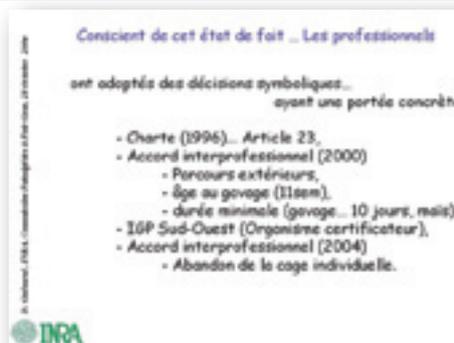
La « charte des bonnes pratiques<sup>7</sup> » de la filière du foie gras est présentée par les auteurs de l'article de synthèse comme « se rapportant [...] aux conditions d'élevage qui se doivent d'être compatibles avec le respect du bien-être animal » :

[...] les professionnels, soucieux de l'image et du devenir de leur filière, ont perçu la nécessité d'adopter en 1996, une charte relative à cette production du foie gras. Celle-ci comporte 23 articles, se rapportant d'une part aux conditions d'élevage qui se doivent d'être compatibles avec le respect du bien-être animal et d'autre part à la qualité du produit destiné au consommateur.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*

Cette charte serait, d'après Daniel Guémené, « une décision symbolique ayant une portée concrète » :

Daniel Guémené, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal. Vers un peu d'objectivité<sup>8</sup> ! », *Commission Palmipèdes à Foie Gras, 28 octobre 2004, transparent 5*



7. L'intégralité de la charte est consultable sur le site du CIFOG : <http://www.lefoiegras.fr/Pdf/Charte.pdf>.

8. Publiée sur le site de l'OFIVAL : [http://www.ofival.fr/marches\\_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf](http://www.ofival.fr/marches_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf).

Une lecture attentive de cette charte révèle pourtant que les quelques dispositions concernant le gavage relèvent plus d'une opération de relations publiques que d'un cahier des charges contraignant à des pratiques précises ayant « *une portée concrète* » sur le bien-être des animaux gavés. Ces dispositions trahissent même, bien involontairement, de nombreux problèmes endurés par les animaux soumis au gavage.

Analysons chacun des articles de cette charte qui se réfèrent au gavage :

**CHARTE DU CIFOG**  
**Article VIII - Des animaux sains et robustes**

Les animaux adultes, sains et robustes sont admis, vers l'âge de 3 mois, à l'engraissement pour la production de Foie Gras de qualité.

Pourquoi les animaux gavés doivent-ils être « *adultes, sains et robustes* » ? Parce que des animaux trop jeunes, en mauvaise santé ou fragiles résisteraient encore plus mal à l'épreuve du gavage, comme l'illustre ce guide de conseils aux éleveurs amateurs :

[Le gavage] débute à l'âge de 10 à 12 semaines pour les canards de Barbarie, à 12 ou 13 semaines pour les mulards et entre 15 et 18 semaines pour les oies. Attendre une ou deux semaines de plus permet d'obtenir un animal plus résistant.

*Tout sur l'oie et le canard*<sup>9</sup>, guide pratique à destination des gavageurs amateurs édité par la chaîne de magasins Gamm vert

Les bêtes au gavage sont des animaux fragiles, et les accidents ou maladies lors de cette opération sont nombreux et variés [...].

Jean-Claude Périquet, *Les oies et les canards*, Éditions Rustica, 1999, page 105

**CHARTE DU CIFOG**  
**Article VIII - Des animaux sains et robustes**

Ils y sont préparés [au gavage] progressivement, dès l'âge de 9 semaines.

Cette période de préparation est appelée « *pré-gavage* ». Voici comment un article scientifique explique, sur l'exemple de l'oie, comment cette préparation permet d'augmenter les rations que l'animal pourra supporter pendant la phase ultérieure de gavage et d'accroître la quantité de foie gras obtenue par kilo de nourriture donné aux oiseaux :

Ce programme [pré-gavage] est remarquablement avantageux pour la période de gavage consécutive pour les raisons suivantes :

- L'oesophage de l'oie s'élargit, ce qui lui permet de recevoir une plus grande quantité de nourriture dès le début du gavage.
- Il prépare le foie, ce qui fait démarrer la stéatose plus tôt, provoque un élargissement, et rend le foie capable de recevoir et de retenir de plus grandes quantités de graisse pendant le gavage. [...]
- Le gain de poids pendant le gavage est plus faible, signifiant principalement un accroissement du poids du foie et non des dépôts de graisse périphériques.
- Avec un besoin d'une quantité plus faible de maïs, l'indice de consommation [une mesure de rendement rapportant la quantité de foie gras produit à la quantité de nourriture ingérée] est meilleur pendant le gavage<sup>10</sup>.

M. Molnár, F. Bogenfürst, P. Kóródi, « Study of the possibility of a new selection method based on ultrasound examination of geese before force feeding », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 189-194

9. [http://www.gammvert.fr/pdf/guide\\_oie.pdf](http://www.gammvert.fr/pdf/guide_oie.pdf).

10. "This programme [pregavage] acts remarkably advantageously during the latter force feeding due to the followings :

• The oesophagus of the goose enlarges which allows the reciprocity of higher amount of cramming feed in the beginning of the force feeding.

• It prepares the liver, resulting in earlier beginning of the steatosis and in enlargement and on the other hand it makes the liver able to receive and retain higher amounts of fat during the force feeding. (...)

Le guide Gamm vert à l'intention des éleveurs amateurs est plus explicite encore sur les raisons qui motivent les gaveurs à pratiquer le pré-gavage :

Vous pouvez leur faire subir un pré-gavage. Ce n'est pas indispensable mais cette technique permet de commencer à engraisser tôt les animaux, de leur agrandir le jabot et de préparer le foie pour éviter les risques d'éclatement pendant le gavage.

*Tout sur l'oie et le canard, op. cit.*

Un manuel vétérinaire rappelle également que les risques de maladies digestives provoquées par le gavage sont accrus en l'absence de pré-gavage :

Entérotaxémies - Cette entérite [...] s'observe chez des sujets en période d'engraissement forcé (gavage). Cet accident résulte le plus souvent d'une mauvaise préparation au gavage.

Didier Villate (dir.), *Manuel Pratique des Maladies des Palmipèdes*<sup>11</sup>, Nouvelles Éditions de Publications Agricoles, 1989, page 75

Ainsi, en plus d'améliorer le rendement du gavage, le pré-gavage diminue effectivement le nombre de maladies et d'accidents que provoque la suralimentation forcée. Le fait que cette pratique soit préconisée par la charte du CIFOG témoigne par ailleurs de la connaissance qu'ont les professionnels de la nocivité du gavage.

#### CHARTRE DU CIFOG

##### Article IX - Des éleveurs expérimentés en nombre suffisant

Pour un bon suivi, l'Interprofession recommande de s'en tenir à un nombre raisonnable d'animaux par personne responsable.

Le nombre d'animaux qui est considéré comme raisonnable n'est pas spécifié. Cette clause n'engage à rien.

#### CHARTRE DU CIFOG

##### Article X - Le gavage : une alimentation progressive

Cet usage est né de l'observation ancestrale du comportement des animaux avant la migration.

Dans le respect de la physiologie de l'animal, l'expérience et la tradition confirment que, pendant la période d'engraissement, il est primordial d'observer une courbe très progressive d'apports en nourriture.

Cette élégante formulation signifie que les quantités de nourriture imposées à l'animal en cours de gavage sont telles que, si ces doses étaient données dès le premier jour, cela provoquerait des problèmes de « *respect de la physiologie de l'animal* »... autrement dit que le nombre de maladies et de décès seraient bien trop élevé pour que le gavage soit économiquement rentable.

• *The weight gain during the force feeding is lower meaning that primarily the liver weight increases and not the peripheral fat deposits.*

• *A lower amount of corn is needed, the feed conversion rate is better during the force feeding.*"

11. Ce manuel a été mis au point par la commission aviaire du Syndicat national des groupements techniques vétérinaires (SNGTV), sous la coordination du Dr. Didier Villate.

Voici un exemple de maladie qui survient d'autant plus fréquemment que les doses de gavage sont augmentées rapidement :

*Entérite de gavage* : Ce dérèglement intestinal se manifeste parfois au bout de la 1<sup>ère</sup> semaine de gavage. Il peut être dû : à des bactéries, à des parasites, à un excès de formation de bile consécutif au brusque changement de régime. Dans ce cas, la diarrhée est abondante, souvent verte, elle s'accompagne d'une soif intense et d'un relâchement musculaire. Le foie et les reins sont atteints. Si l'animal survit, en fin de gavage vous découvrirez probablement un foie de catégorie « purée ». Cet incident surviendra rarement dans votre élevage si vous êtes un bon gaveur. Si vous êtes novice, **vous l'éviterez en gavant très progressivement les premiers jours. Il faut « faire le jabot » lentement, avec doigté.** Vous favoriserez la prévention contre les entérites en faisant une distribution d'antibiotiques pendant les 3 premiers jours du gavage.

Marie-France Avignon, *op. cit.*, page 294, souligné par nous

#### CHARTRE DU CIFOG

##### Article XI - Pour obtenir un bon Foie Gras, du maïs de première qualité

Du maïs est distribué, afin d'obtenir en 2 semaines environ, selon l'espèce, un beau Foie Gras dont la coloration variera en fonction de la pigmentation du maïs consommé.

Conformément à la réglementation, toute administration de substances médicamenteuses est radicalement interdite pendant cette période.

L'interdiction de donner des médicaments aux animaux est motivée par la volonté de ne pas trouver des résidus de leurs principes actifs dans la viande et le foie vendus aux consommateurs. Cette mesure ne profite en rien aux animaux gavés, bien au contraire.

#### CHARTRE DU CIFOG

##### Article XII - Des soins et une surveillance attentive

Dans des locaux impeccables, bien éclairés et bien ventilés, l'alimentation est donnée avec douceur et dextérité par l'éleveur qui, tout au long de cette période, à raison de 2 ou 3 repas par 24 heures selon les espèces, observe scrupuleusement et individuellement les animaux afin de s'assurer qu'ils vivent dans de bonnes conditions.

La charte affirme que « *l'alimentation est donnée avec douceur* ». En réalité, l'acte de gavage est un acte brutal car il consiste à enfoncer un tube dans la gorge d'un animal qui souvent se débat. L'opération est si rapide que le temps mis pour saisir et tirer le cou d'un canard, y enfoncer le tube, presser la gâchette pour y propulser la nourriture vers l'estomac, extraire le tube, et se déplacer pour passer à l'oiseau suivant est seulement de 6,9 secondes en moyenne<sup>12</sup>.

Une seule personne peut ainsi gaver 400 canards en une heure :

Ces changements de pratiques [« la gaveuse pneumatique », « les cages individuelles »] ont contribué à améliorer la productivité jusqu'au gavage de 400 canards par personne et par heure<sup>13</sup>.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Past, present and prospective of force-feeding and "Foie Gras" production in the world », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 51-66

12. Le chiffre de 6,9 secondes correspond au temps moyen nécessaire pour effectuer le déplacement et le gavage lorsque les oiseaux sont en cage individuelle – estimation faite après un temps de 11 mn 30 pour 100 canards ; N. Robin, É. Sazy et J. Castaing, « Modes de logement du canard mulard en gavage : observations de gavage et performances zootechniques », tableau 3 « *Durée de gavage selon le système de logement* », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, page 135.

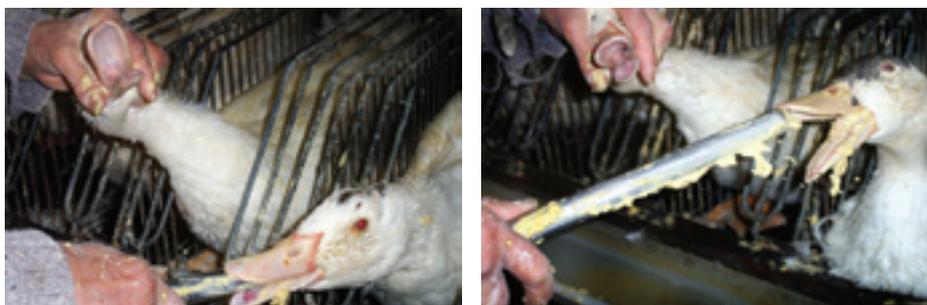
13. "These practical changes [« the pneumatic dispenser », « individual cages »] have contributed to enhance the productivity up to 400 ducks being force-fed by one person per hour."

Les cadences de gavage sont si élevées que le gaveur commence à saisir le canard suivant avant même d'avoir terminé le gavage du précédent :

Pendant qu'une main s'affaire au remplissage du jabot, l'autre main recherche ou tient déjà le canard suivant, et ainsi de suite...

Pascal Le Douarin, « Foie gras label rouge en Chalosse », *Réussir Aviculture*, numéro 100, octobre 2004, pages 22-24

Cette manipulation est illustrée sur ces photos de gavage en cages individuelles :



Source : stopgavage.com, Gers, avril 2004

Loin d'être « *donné avec douceur* », le gavage est une opération d'autant plus brutale qu'elle est faite à la hâte et que les oiseaux tentent de résister à ces manipulations.

#### CHARTRE DU CIFOG

##### Article XXIII - Le CIFOG se porterait partie civile

Le CIFOG se porterait partie civile si des partenaires ou des membres de la filière ne respectaient pas la réglementation et les usages rappelés dans les articles de la présente Charte.

En relevant les évolutions prétendument positives pour le bien-être des animaux gavés que constitue l'existence de cette charte, les chercheurs de l'INRA soulignent l'existence de ce 23<sup>e</sup> article :

De surcroît, même si des progrès peuvent encore être faits, les professionnels font évoluer leurs pratiques et surtout se fixent entre autres, dans le cadre d'une charte et d'un accord interprofessionnel, un ensemble de règles devant permettre de limiter certaines des dérives [...]. Le 23<sup>e</sup> article de cette charte prévoit que le CIFOG se porterait partie civile en cas de non-respect de cette charte.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*

Ces scientifiques ne font par contre mention d'aucun cas connu où, depuis l'adoption de cette charte en 1996, le CIFOG se serait porté partie civile pour faire respecter le bien-être des animaux gavés.

Ils jugent donc positivement l'existence de cette charte du CIFOG en parlant notamment d'un « *acte dont la symbolique est forte* » :

Les professionnels soucieux de l'image et du devenir de leur filière, ont perçu la nécessité d'adopter en 1996, une charte relative à cette production du foie gras [...].

[...] acte dont la symbolique est forte [...].

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, *op. cit.*

Concernant le bien-être des animaux gavés, il serait plus juste de constater que cet « *acte dont la symbolique est forte* » est surtout un acte purement symbolique, sans réelles conséquences sur leur qualité de la vie. Il s'avère difficile d'y voir, comme l'affirme Daniel Guémené, une décision « *ayant une portée concrète* ».

Il est déconcertant de constater que, dans un article de synthèse qui ne compte que 6 pages, les auteurs jugent utile de mentionner 5 fois la charte du CIFOG, pour la présenter comme un signe de prise en compte du bien-être des animaux par la filière. Dans cet article intitulé « *Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité !* », ces chercheurs n'ont pas estimé pertinent d'apporter le moindre élément d'analyse critique de cette charte.

**Troisième partie**

**SOUFFRANCE VÉCUE  
ET  
SOUFFRANCE MESURÉE**





## 12. « Les oiseaux ne souffrent pas du gavage » ?

### (Introduction de la troisième partie)

Nous avons vu que les chercheurs de l'INRA ont produit des conclusions de nature à « *apaiser le consommateur de foie gras* » susceptible d'être dérangé par sa perception de la maltraitance animale (cf. chapitre 1) :

*La Dépêche du Midi* : **Le gavage fait-il souffrir les animaux ?**

*Gérard Guy* : Les protecteurs des animaux ont tendance à faire de l'anthropomorphisme. [...] Pour savoir si le gavage porte atteinte au bien-être des canards, nous avons conduit plusieurs études. D'abord sur le stress.

*La Dépêche du Midi* : Le stress des canards gras ?

*Gérard Guy* : Oui. J'ai conduit cette étude avec deux chercheurs de l'Inra de Tours, Daniel Guémené et Jean-Michel Faure, en prenant comme marqueur de stress une hormone, la corticostérone. Conclusion : **après le gavage, les oies et les canards ne sont pas stressés.**

*La Dépêche du Midi* : Ont-ils des douleurs ?

*Gérard Guy* : Nous nous sommes préoccupés de cet aspect en 2000. Jacques Servière, qui travaille dans le domaine des neurosciences, s'est penché sur la notion de nociception. **Les travaux** ont été extrêmement compliqués à mener. Ils **n'ont pas montré que les canards ou les oies gavés percevaient des douleurs particulières.**

Sabine Bernède, « Gaver n'est pas torturer », *La Dépêche du Midi*, 5 octobre 2003, souligné par nous

L'étude du système nerveux des oies et des canards révèle que **ces animaux ne semblent ressentir ni stress ni souffrance pendant le gavage.** Les volontés internationales visant à interdire la production de foie gras tiendront-elles compte de cette réalité scientifique ?

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*<sup>1</sup>, numéro 10, juin 2005, pages 70-73, souligné par nous

À l'appui de ces affirmations, les chercheurs de l'INRA invoquent les études expérimentales qu'ils ont réalisées. L'analyse de la conception et de l'interprétation des expériences qu'ils ont menées révèle de tels problèmes méthodologiques que leurs conclusions ne peuvent qu'être remises en cause.

1. <http://www.cerveauetpsycho.com>.



## 13. Une étonnante redéfinition de la notion de gavage

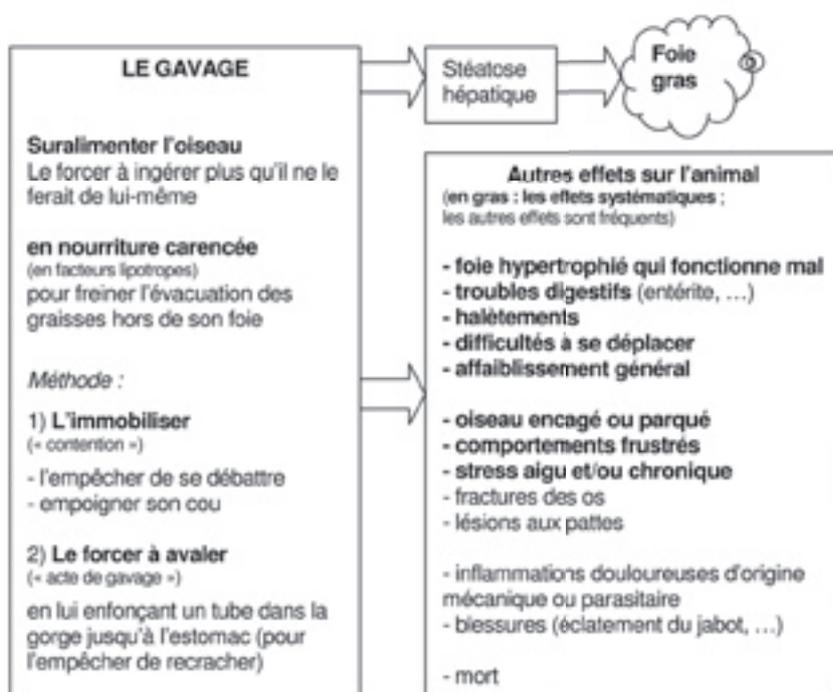
S'agissant des canards et des oies, le gavage, dans son acception courante, désigne la méthode utilisée pour leur faire produire un foie gras :

Acception courante :

« Le gavage consiste à faire consommer quotidiennement aux palmipèdes une quantité importante d'un aliment très énergétique mais déséquilibré par ailleurs qui conduit à un engraissement intensif et à la formation de foie gras. »

Source : Institut Technique de l'Aviculture<sup>1</sup>

Le schéma suivant illustre les divers effets (détaillés plus loin) que peut provoquer le gavage, ainsi compris :



Les études de l'INRA font disparaître la plupart des conséquences problématiques du gavage par un tour de magie sémantique : le procédé consiste à *redéfinir* subrepticement le gavage, de manière à restreindre de façon drastique l'étendue des faits qu'il désigne. Cette redéfinition se fait en deux temps :

- temps 1 : en lieu et place de l'ensemble des conditions imposées aux oiseaux pendant la période de suralimentation forcée, le gavage ne désigne plus que l'acte d'introduction et retrait de l'embuc ;
- temps 2 : l'acte de gavage lui-même n'est pris en considération que lorsqu'il se déroule dans « un contexte normal », c'est-à-dire sans effets nocifs.

### Dans les études de l'INRA, le terme « gavage » est utilisé dans le sens restrictif d'« acte de gavage »

Dans les études de l'INRA :

**Gavage** = Acte de gavage = L'intromission d'un embuc dans l'œsophage d'un oiseau, la propulsion de nourriture pendant quelques secondes, puis le retrait de l'embuc.

1. Cité dans Y. Beck, *Le gavage des palmipèdes et la production de foies gras : une approche globale d'un choix de société*, mémoire de fin d'études, DES en environnement, 3ème cycle de la faculté des sciences de l'Université libre de Bruxelles, 1994.

Selon cette acception, un « problème lié au gavage » ne peut guère être qu'un effet direct du passage de l'embuc dans l'œsophage (par exemple, une douleur provoquée par le frottement de l'embuc sur la paroi de l'œsophage).

Les effets de ce jeu sur le sens du mot « gavage » sont puissants. Ainsi, lorsque les chercheurs de l'INRA sont interrogés sur la nocivité du gavage en général, ils répondent en fait en bonne partie à côté de la question, mais sans que cela soit perçu par leur interlocuteur.

Prenons l'exemple de ce journaliste qui pose la question suivante à Gérard Guy : « *Le gavage fait-il souffrir les animaux ? [...] Ont-ils des douleurs ?* » (cf. chapitre 12).

La question signifie :

« *Comment se sentent les oiseaux gavés ? Souffrent-ils de ce qu'ils subissent pendant la période de gavage ?* »

Le chercheur répond pourtant implicitement à une autre question, bien plus restrictive :

« *Quels sont les effets directs du passage de l'embuc (et de la ration qu'il propulse) sur la paroi de l'œsophage ?* »

La redéfinition du terme « gavage » permet d'exclure – et donc de passer sous silence – bien des conséquences négatives de la production de foie gras pour les oiseaux gavés. En effet, **la réduction du gavage à l'acte d'enfoncement et de retrait de l'embuc fait disparaître la question des effets de la capture, de l'immobilisation et de l'enfermement :**

<p style="text-align: center;"><b>La capture pour le gavage ne fait pas partie du gavage</b></p> <p>Lorsque l'on saisit l'oiseau par le cou pour le gaver, la peur qu'il ressent n'est pas une conséquence du gavage lui-même mais de la capture.</p> <p><i>(selon la définition restrictive du gavage utilisée dans les études INRA)</i></p>	<p>« Nous avons montré qu'un canard en cage était bien moins stressé par le gavage qu'un canard en liberté dans un parc, parce que <b>ce qui stress le plus l'animal, ce n'est pas le gavage, c'est le fait de le capturer</b><sup>2</sup>. »</p> <p>« Il est toutefois vraisemblable que la nécessité de capturer les animaux lorsqu'ils sont placés en loge collective contribue à l'obtention de réponses physiologiques indicatrices d'effets stressants aigus et chroniques de l'acte de gavage. À l'opposé, <b>ces résultats ne permettent en aucun cas de conclure à un effet stressant de l'acte de gavage per se</b><sup>3</sup>. »</p>
<p style="text-align: center;"><b>La nécessité d'enfermer les oiseaux pour les gaver n'est pas un problème du gavage en soi</b></p> <p>C'est un problème d'absence de « <i>conditions d'hébergement idéales</i> » pour le gavage.</p> <p><i>(selon la définition restrictive du gavage utilisée dans les études INRA)</i></p>	<p>« il n'existe sans doute pas de conditions d'hébergement idéales pendant la période de gavage<sup>4</sup>. »</p>

(Nous reviendrons sur la nécessité d'enfermer et de capturer les oiseaux dans le chapitre 17.)

2. Daniel Rousselot-Pailley, *Archorales-INRA*, tome 7, 2002, page 28, <http://www.inra.fr/archorales/t7-1Rousselot.pdf>, souligné par nous.

3. D. Guémené, G. Guy, J. Noirault, J-M. Faure, « Influence du mode de contention pendant la période de gavage sur divers indicateurs physiologiques du stress », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 65-69, souligné par nous.

4. D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87, [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

### Dans les études de l'INRA, le gavage désigne l'acte de gavage *quand il se passe bien*

La seconde restriction commode utilisée par les chercheurs de l'INRA consiste à considérer l'acte de gavage (enfouissement et retrait de l'embuc) « *dans un contexte normal* ». Or, *par définition*, le « *contexte normal* » est celui dont sont absents les blessures, éclatements du jabot, infections et, d'une manière générale, les effets de la suralimentation :

<p style="text-align: center;"><b>Par définition, un contexte normal de gavage est exempt de blessures et de maladies</b></p> <p>En conséquence :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- les <b>blessures</b> provoquées par l'enfoncement du tube sont des événements accidentels, anormaux, non représentatifs de ce qu'est un gavage type, et donc sans enseignements sur la nocivité du gavage ;</li> <li>- les <b>inflammations douloureuses de l'œsophage</b> provoquées par les infections parasitaires (candidoses, ...) qui se développent suite au gavage ne sont pas des problèmes remettant en cause le gavage <i>en lui-même</i> ;</li> <li>- les <b>maladies intestinales</b> (entérotaxémie, ...) ou plus globalement la <b>dégradation générale de l'état de santé</b> provoquée par la suralimentation ne sont pas non plus une conséquence du gavage <i>en lui-même</i>.</li> </ul> <p><i>(selon la définition restrictive du gavage utilisée dans les études INRA)</i></p>	<p>« À l'exception du cas de la blessure accidentelle au moment de l'insertion du tube de gavage, les niveaux d'intensité de la réaction évalués d'un point de vue qualitatif (cf. § Méthodes) n'ont jamais atteint celui observé après une intense stimulation nociceptive ou quand la candidose était présente. [...] les présentes données suggèrent que le gavage génère une information nociceptive très modérée<sup>5</sup>. »</p> <p>« Dans un contexte normal, c'est-à-dire en l'absence de blessure ou d'atteintes pathologiques des canards, le gavage n'apparaît pas comme étant un générateur important d'informations nociceptives. [...] Enfin, un bon foie gras ne présente normalement pas de lésions macroscopiques, de zone de nécrose ou hémorragiques<sup>6</sup>. »</p>
---	--

Nous reviendrons dans le chapitre suivant (chapitre 14) sur la façon dont les animaux souffrant de l'acte de gavage ne sont pas pris en compte. Les blessures, maladies et dégradations de l'état de santé général des oiseaux gavés seront quant à eux extensivement étudiés dans le chapitre 21.

En somme, pour conclure que le gavage ne nuit pas à la santé des oiseaux, il suffisait de redéfinir la notion de gavage comme désignant un acte particulier... quand il n'a pas pour conséquence de nuire à la santé des oiseaux ! Certes, ce n'est pas encore assez pour affirmer qu'il ne nuit pas à leur bien-être, car il se pourrait que le gavage induise une souffrance *psychique*. Les chercheurs de l'INRA en sont tout à fait conscients. C'est pourquoi ils soutiennent de surcroît que le gavage n'est pas source de stress pour les oiseaux. Nous verrons dans le chapitre 15 la fragilité des indicateurs supposés étayer cette affirmation.

5. "With the exception of the case of incidental wounding when the feeding tube was inserted, the reaction intensity levels evaluated from a qualitative point of view (cf § Methods) never reached those observed after intense nociceptive stimulation or when candidosis was present. (...) the present data suggest that Force-Feeding generates very moderate nociceptive information (...)." ; J. Servière, MD. Bernardet, G. Guy, D. Guémené, « Is nociception a sensory component associated with force-feeding? A neurophysiological approach in the mule duck », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 149-158.

6. D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*



## 14. Les animaux souffrant de l'acte de gavage sont retirés des échantillons retenus pour en évaluer la nocivité

Regardons de plus près les travaux de l'INRA qui, selon Gérard Guy, « n'ont pas montré que les canards ou les oies gavés percevaient des douleurs particulières<sup>1</sup> ».

### Les douleurs des oiseaux à l'œsophage blessé ou malade ne comptent pas

[...] l'introduction répétée de l'embucq déclenche-t-elle des foyers inflammatoires « douloureux », c'est-à-dire émettant des signaux nociceptifs vers la moelle épinière, puis vers le cerveau ? En présence de tels foyers inflammatoires, on devrait normalement observer une augmentation de la perméabilité des parois des vaisseaux sanguins, et le passage de fragments de cellules du sang vers les tissus, un phénomène nommé extravasation. [...] nous n'avons détecté qu'une extravasation occasionnelle et de faible amplitude. Plus prononcée au premier repas forcé, dans l'estomac, elle diminue dans l'ensemble du tractus digestif au terme de la période de gavage. En revanche, elle est très marquée en cas de blessure accidentelle ou d'atteinte pathologique, par exemple de candidose, une maladie causée par la prolifération d'un champignon.

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servièrre, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*<sup>2</sup>, numéro 10, juin 2005, pages 70-73

Dans un compte rendu de recherche<sup>3</sup> présenté par Gérard Guy lui-même lors d'une conférence scientifique en Égypte, il apparaît que **sur 80 animaux mis en gavage<sup>4</sup>** :

- **1 a été « blessé à l'œsophage [...] quand l'embuc a été inséré<sup>5</sup> » ;**
- **18 ont développé une candidose<sup>6</sup>**, maladie dont le développement est provoqué par le gavage, d'après un ouvrage collectif dirigé par Gérard Guy lui-même<sup>7</sup>.

Les auteurs de ce compte rendu de recherche indiquent que sur ces 19 oiseaux :

Une extravasation plasmatique neurogène est un signe d'inflammation périphérique et de nociception. [...] [Il] a été possible d'observer la présence de nombreux points d'extravasation (œsophage cervical et pro-ventricule) où chacun correspondait à une ulcération en creux de la muqueuse<sup>8</sup>.

J. Servièrre, M-D. Bernardet, G. Guy, D. Guémené, « Is nociception a sensory component associated with force-feeding? A neurophysiological approach in the mule duck », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 149-158

Un autre compte rendu de ces mêmes travaux confirme que :

Tout tissu viscéral sain reste insensible aux stimuli agressifs mécaniques mais, **en cas d'inflammation, le tissu devient source d'informations douloureuses.**

J. Servièrre, M-D. Bernardet, G. Guy, « La réponse d'extravasation plasmatique neurogène, signe d'inflammation du tractus digestif supérieur chez le mulard ? », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 89-93, souligné par nous

1. Sabine Bernède, « Gaver n'est pas torturer », *La Dépêche du Midi*, 5 octobre 2003.

2. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

3. J. Servièrre, MD. Bernardet, G. Guy, D. Guémené, « Is nociception a sensory component associated with force-feeding? A neurophysiological approach in the mule duck », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 149-158.

4. « Experiments were done on male mule ducks that were 13 weeks old when force-feeding began (N=80) ».

5. « Wounding of the œsophagus (...) when the feeding tube was inserted ».

6. « animals suffering from candidosis (infection of the mucous membranes caused by *Candida albicans*, a yeast-like saprophyte fungus of the digestive mucosa, n=18) ».

7. « Les mycoses du tractus digestif sont causées par une levure : *Candida albicans* [qui provoque la candidose] ; elles sont assez courantes chez de nombreuses volailles, mais pas chez l'oie. Une exception concerne les oies qui sont gavées, l'inflammation de l'œsophage causée par les embucages et l'abrasion des grains représente une porte d'entrée favorable au développement du germe. » ; Gérard Guy et Roger Buckland (dir.), *Production des oies*, Étude FAO production et santé animales, numéro 154, 2002, chapitre 14 « Maladies des oies », [http://www.fao.org/documents/show\\_cdr.asp?url\\_file=/DOCREP/004/Y4359F/y4359f0h.htm](http://www.fao.org/documents/show_cdr.asp?url_file=/DOCREP/004/Y4359F/y4359f0h.htm).

8. « Neurogenic plasma extravasation is a sign of peripheral inflammation and nociception. (...) [It] made it possible to observe the presence of many intense extravasation spots (cervical œsophagus and pro-ventricle) where each one corresponded to hollow-type ulceration of the mucosa. »

De plus, sur une échelle allant de 1 (« pas d'extravasation ») à 5 (« plusieurs points bleus denses bien visibles, avec un étalement extensif et couvrant possiblement l'oesophage entier<sup>9</sup> »), ces chercheurs rapportent que 18 de ces 19 animaux présentaient des extravasations d'intensité maximale (niveau 5), et le 19<sup>e</sup> présentait des extravasations de niveau 4 :

**Table (1): Frequency of the appearance of neurogenic plasma extravasation during force-feeding, after nociceptive stimulation or under pathological conditions**

Experimental conditions	Subjective scale of extravasation intensity					Population N=116
	1 no extrava- sation	2	3	4	5 intense extrava- sation	
Control (neutral emulsion)	6/6 100%					6
End of pre-force-feeding	10/12 84%	1/12 8%	1/12 8%			12
First force-feeding	23/26 88%		3/26 11.6%			26
Middle of force-feeding	8/13 61.5%	2/13 15%	3/13 23%			13
End of force-feeding	9/23 39%	5/23 22%	5/23 22%	2/23 9%		23
Force-feeding and <u>carditis</u> (18) or <u>yeast</u> (1)				1/19 5%	18/19 95%	19
Nociceptive stimulation					17/17 100%	17

J. Servièrè, M-D. Bernardet, G. Guy, D. Guémené, « Is nociception a sensory component associated with force-feeding? A neurophysiological approach in the mule duck », tableau 1, page 153, op. cit.

Ainsi, lorsque Gérard Guy affirme dans la presse grand public que ses travaux « n'ont pas montré que les canards ou les oies gavés percevaient des douleurs particulières », il fait référence à des expériences au cours desquelles le gavage a provoqué des inflammations que lui-même juge douloureuses dans ses comptes rendus de recherche.

Comment justifier une telle contradiction ? La réponse se trouve – comme nous l'avons vu – dans l'article de synthèse des chercheurs de l'INRA, qui résume ainsi ces mêmes expériences : « **Dans un contexte normal, c'est-à-dire en l'absence de blessure ou d'atteintes pathologiques des canards, le gavage n'apparaît pas comme étant un générateur important d'informations nociceptives<sup>10</sup>.** »

En somme, si l'on exclut les cas où le gavage provoque des inflammations douloureuses, le gavage ne provoque pas d'inflammations douloureuses !

Par définition arbitraire de ces chercheurs, un gavage qui provoque des blessures et des infections n'est pas un gavage « dans un contexte normal » et peut être ignoré, quelle que soit son incidence réelle dans les salles de gavage des producteurs de foie gras.

### **Les oiseaux affectés d'« un problème particulier » en gavage ne comptent pas**

Dans une autre expérience, sur l'un des 9 groupes d'animaux utilisés, les taux d'une hormone (utilisée comme indicateur de stress) mesurés en gavage sont tels que les chercheurs concluent :

Les résultats des tests pharmacologiques obtenus pour ce groupe sont caractéristiques d'un **état de stress chronique**.

L. Mirabito, D. Guémené, I. Doussan, G. Guy, F. Héraut, É. Sazy, J-M. Faure, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la période de gavage chez le canard mulard : (III) corticostéronémie », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 84-87, souligné par nous

9. "a qualitative scale made of five categories: two extremes (1=no extravasation, 5=number of well-visible high-density blue spots, with extensive spreading and possibly covering the entire oesophagus) and three intermediary categories (2=extravasation, identifiable but slight; 3=moderately affected with spots or stains whose area and density made them visible; 4=more extensive and easily identifiable extravasation)."

10. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf), souligné par nous.

De plus :

[...] au cours de cette série de gavage, les résultats zootechniques obtenus pour ce groupe semblent également être différents avec par exemple **une fragilisation osseuse plus importante** comme l'indique une fréquence de fractures des têtes humérales après abattage plus élevée. [...] il n'est pas exclu qu'un problème particulier ait affecté ces animaux.

L. Mirabito, D. Guémené, I. Doussan, G. Guy, F. Héraut, É. Sazy, J-M. Faure, *op. cit.*, souligné par nous

Les chercheurs n'excluent nulle part que le « *problème particulier* » qui a affecté ces animaux puisse être attribué au gavage (ou à ses conditions de réalisation).

Pourtant, alors que le groupe d'oiseaux dont les résultats sont « *caractéristiques d'un état de stress chronique* » représente plus de 10% des animaux étudiés, ces chercheurs concluent que le gavage ne peut pas induire de stress chronique :

Les tests à l'ACTH ne permettent pas de mettre en évidence d'effets caractéristiques d'un état de stress chronique pour les autres groupes expérimentaux. Ce résultat suggère que, dans certains cas, **le gavage peut-être perçu comme un stress aigu sans pour cela induire un état de stress chronique.**

L. Mirabito, D. Guémené, I. Doussan, G. Guy, F. Héraut, É. Sazy, J-M. Faure, *op. cit.*, souligné par nous

Autrement dit, un groupe d'animaux sur lequel apparaissent des signes manifestes de problèmes en gavage (stress chronique accompagné d'autres troubles) sont là aussi retirés des échantillons jugés pertinents pour évaluer la nocivité du gavage.

Pour que ces chercheurs considèrent un problème comme potentiellement attribuable à la nocivité du gavage, faut-il donc que le problème en question affecte *la totalité* des animaux gavés ?



## 15. Les indicateurs de stress utilisés ne sont pas fiables

Alors que Gérard Guy affirme avec assurance dans la presse grand public qu'« après le gavage, les oies et les canards ne sont pas stressés », des études dont il est co-signataire – et qui se trouvent référencées dans la bibliographie de la synthèse de l'INRA<sup>1</sup> – présentent des observations moins claires et moins rassurantes :

- d'une part, les travaux effectués ne concluent pas à l'absence d'impact du gavage sur les indicateurs de stress ;
- d'autre part, il y a doute sur la pertinence des indicateurs utilisés.

### Certaines expériences révèlent l'élévation des indicateurs de stress

Les résultats de cette expérience indiquent que **les oies présentent des réactions physiologiques à l'acte de gavage, indicatrices de stress aigu**, au moins lors des 3 premiers gavages<sup>2</sup> [...].

D. Guémené, G. Guy, M. Samson, P. Gouraud, M. Garreau-Mills, J-M. Faure, « Réponses physiologique et comportementale de l'oie à l'acte de gavage », *Actes des 3<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 27 et 28 octobre 1998, pages 69-73, souligné par nous

Plusieurs paramètres physiologiques considérés comme de bons **indicateurs de stress** ont été pris en considération : [...] le rapport hétérophiles/lymphocytes et la réactivité surrénalienne comme indicateurs de stress chroniques. [...] **le ratio H/L est plus élevé chez les canards placés en épinette ou en cage individuelle suggérant inversement un état de stress chronique chez ceux-ci.**

D. Guémené, G. Guy, J. Noirault, J-M. Faure, « Influence du mode de contention pendant la période de gavage sur divers indicateurs physiologiques du stress », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 65-69, souligné par nous

Par ailleurs, **des effets significatifs de l'acte de gavage vis-à-vis de la corticostéronémie** sont observés lors de deux des trois tests pour les canards placés **en cage individuelle**. Ce résultat ne corrobore pas les résultats obtenus antérieurement [...]. Indépendamment de conditions globalement différentes entre ces essais, une des explications pourrait aussi résider en l'intervention d'individus étrangers aux animaux pour la réalisation des prélèvements [...]. Guémené *et al.* (1996) ont observé que lorsque les animaux sont logés **en parcs**, c'est-à-dire en groupes et au sol, la manipulation liée à la capture des canards au moment du gavage pouvait être une source de **stress aigu et chronique**. [...] **Des élévations significatives de la corticostéronémie après gavage sont également ponctuellement observées** pour les canards placés en cages collectives. De telles réponses occasionnelles ont pu être observées dans d'autres conditions expérimentales impliquant des hébergements collectifs (Guémené *et al.*, 1996). [...]

Ce résultat suggère que, dans certains cas, **le gavage peut-être perçu comme un stress aigu** sans pour cela induire un état de stress chronique.

L. Mirabito, D. Guémené, I. Doussan, G. Guy, F. Héraud, É. Sazy, J-M. Faure, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la période de gavage chez le canard mulard : (III) corticostéronémie », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 84-87, souligné par nous

Ces chercheurs tempèrent immédiatement ces résultats en expliquant que le niveau des indicateurs de stress mesurés après gavage est « *sans commune mesure* » avec celui observé dans d'autres situations :

Dans la présente étude, comme dans les précédentes, l'amplitude des élévations de la corticostéronémie observées après gavage reste sans commune mesure avec celles consécutives à d'autres traitements physiques comme la capture au sein d'un bâtiment, la contention dans un filet (Guémené *et al.*, 1998 ; Guémené *et al.*, 2001) ou après l'injection d'une forte dose d'ACTH (Guémené *et al.*, 2001 ; résultats présents).

L. Mirabito, D. Guémené, I. Doussan, G. Guy, F. Héraud, É. Sazy, J-M. Faure, *op. cit.*

1. D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87, [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

2. « *au moins* » car aucune mesure n'a été effectuée entre le 3<sup>e</sup> et le 17<sup>e</sup> gavage.

Ces scientifiques indiquent dans le même article que la capture peut être pour les canards « *une source de stress aigu et chronique* ». La fuite face à une tentative de capture est en effet un comportement présent chez ces oiseaux, comme le rappelle la recommandation européenne sur les canards :

Les canards de Barbarie d'élevage ont conservé plusieurs réponses face aux prédateurs telles que l'immobilité, les cris d'alarme, les tentatives d'envol ou de fuite rapide face au danger, et le fait de se débattre violemment s'ils sont attrapés. De telles réponses comportementales peuvent être associées ou remplacées par des réponses physiologiques de détresse.

Extrait de l'article 2 de la *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques*<sup>3</sup> adoptée le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages

Ces chercheurs comparent le niveau des indicateurs de stress mesuré après le gavage au niveau relevé lorsque les oiseaux sont soumis à la « contention dans un filet », expérience illustrée par les deux photos ci-dessous :



Daniel Guéméné, Gérard Guy et Jacques Servièrre, « *Le gavage est-il indolore ?* », *Cerveau & Psycho*<sup>4</sup>, numéro 10, juin 2005, pages 70-73



Daniel Guéméné, « *Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>5</sup> !* », *Commission Palmipèdes à Foie Gras*, 28 octobre 2004, page 25

Ainsi, lorsque Gérard Guy affirme dans un journal grand public qu'« *après le gavage, les oies et les canards ne sont pas stressés* », la justification implicite de cette affirmation repose sur un raisonnement de cet ordre :

- « - Un délinquant présumé est-il stressé quand il est menotté brutalement puis jeté dans un fourgon de police ?
- Il montre des signes de stress, mais moindres que ceux constatés quand il est poursuivi par un assassin brandissant un couteau.
- Donc le délinquant n'est pas stressé par une arrestation policière musclée. »

Concernant le stress des oiseaux gavés, la communication biaisée en direction du public n'est toutefois qu'un aspect du problème : en amont, se pose la question de la fiabilité des indicateurs utilisés dans les expériences menées sur ce sujet.

3. Le texte intégral de cette recommandation est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%20E9ration\\_juridique/S%20E9curit%20biologique,\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%20E9ration_juridique/S%20E9curit%20biologique,_utilisation_des_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp).

4. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

5. Publiée sur le site de l'OFIVAL : [http://www.ofival.fr/marches\\_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf](http://www.ofival.fr/marches_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf).

## L'indicateur de stress utilisé est perturbé par la suralimentation

Avec ses collègues Daniel Guémené et Jean-Michel Faure, Gérard Guy indique avoir utilisé la corticostérone « *comme marqueur de stress* » des oiseaux gavés. Une de leurs études recèle une remarque troublante :

**L'augmentation du taux de corticostérone** en fin de gavage (jour 12) aussi bien qu'après le gavage **traduit probablement l'effet de l'engraissement** et donc de changement de métabolisme sur la sécrétion des glucocorticoïdes.

J-M. Faure, J. Noirault, G. Guy, D. Guémené, « L'acte de gavage déclenche-t-il des réactions de stress ? », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 61-64, souligné par nous

Ces chercheurs mesurent ici une augmentation de niveau du marqueur de stress. Au lieu de l'interpréter comme une augmentation du stress des oiseaux provoquée par le gavage, ils avancent une tout autre explication : **le taux qu'ils utilisent pour mesurer le stress serait perturbé par la suralimentation provoquée par le gavage.**

Au lieu d'être le résultat d'un contexte stressant, la situation observée pourrait être due à l'état métabolique spécifique associé à une augmentation de plus de 2 kg du poids du corps. En effet, le rôle de la corticostérone dans la régulation métabolique durant la période pré-migratoire est bien établi [...]. Ainsi, **le fait que la corticostérone était plus élevée chez les canards gavés peut s'expliquer par une augmentation du cholestérol associé au gavage**<sup>6</sup>.

D. Guémené, G. Guy, J. Noirault, M. Garreau-Mills, P. Gouraud, J-M. Faure, « Force-feeding procedure and physiological indicators of stress in male mule ducks », *British Poultry Science*, volume 42, 2001, pages 650-657, souligné par nous

De plus – en biologie humaine du moins – il est avéré que la dégradation de la corticostérone se fait dans le foie, organe dont le fonctionnement est perturbé chez les oiseaux par le gavage (cf. chapitre 7) :

Dans les corticosurrénales, les voies métaboliques conduisant à la synthèse et à la sécrétion des hormones corticoïdes (cortisol, corticostérone, aldostérone, ...) ont pour origine le cholestérol capté des LDL plasmatiques. [...] Le catabolisme [phase de dégradation d'une molécule] des hormones corticoïdes se fait dans le foie.

Pr. A. Raisonnier, *Métabolisme des corticostéroïdes*<sup>7</sup>

Ainsi, les chercheurs de l'INRA utilisent comme indicateur de stress pour des oiseaux soumis à des conditions extrêmes de suralimentation et aux dysfonctionnements du foie qui en résultent, une hormone également affectée par le métabolisme alimentaire, et dont l'élimination est gérée par le foie.

## Les indicateurs physiologiques de stress comme la corticostérone ne sont pas des indicateurs fiables dans les situations de stress chronique

Les chercheurs indiquent s'être basés sur la corticostérone comme indicateur de stress à court et à long terme :

[...] il était donc important de tester l'hypothèse, souvent considérée comme acquise, selon laquelle l'acte de gavage induit des réactions de stress. Si tel était le cas, on peut s'attendre à 4 types de réactions physiologiques chez les animaux gavés :

- **À court terme une augmentation du taux de corticostérone** immédiatement après l'acte de gavage.

6. "Instead of being the result of a stressful context, the observed situation might be due to the specific metabolic state associated with the rise in body weight of over 2 kg. Indeed, the role of corticosterone in metabolic regulation during the pre-migratory period is well established (...). Therefore, the fact that corticosterone was higher in force-fed ducks may be explained by a rise in cholesterol associated with forcefeeding."

7. <http://www.chups.jussieu.fr/polys/biochimie/MMbioch/POLY.Chp.4.html>.

**- À long terme**

- Une augmentation du rapport hétérophiles/lymphocytes.
- **Soit** une hypersensibilité de la glande surrénale et donc **des taux élevés de corticostérone** après une stimulation suboptimale par l'ACTH.
- **Soit** un épuisement de la glande surrénale et donc **un taux de corticostérone bas** après une stimulation par l'ACTH permettant d'obtenir une sécrétion maximale de corticostérone chez les animaux témoins.

J-M. Faure, J. Noirault, G. Guy, D. Guémené, « L'acte de gavage déclenche-t-il des réactions de stress ? », *op. cit.*, souligné par nous

Depuis que ces expériences ont été initiées, ces chercheurs admettent pourtant que :

[C'est un] fait qu'**un stress chronique** (émotionnel et/ou nociceptif) **pourrait ne pas se manifester au niveau de l'activité corticotrope**. [...] Il est également probable que **la réponse de l'axe corticotrope ne constitue pas un bon indicateur de nociception** en elle-même<sup>8</sup>.

J. Servière, M-D. Bernardet, G. Guy, D. Guémené, « Is nociception a sensory component associated with force-feeding? A neurophysiological approach in the mule duck », *2nd World Waterfowl Conference, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003*, pages 149-158, souligné par nous

La fiabilité des indicateurs physiologiques de stress « à long terme » est aussi mise en cause par d'autres chercheurs de l'INRA :

Les critères physiologiques sont habituellement représentés par la concentration dans le sang, les urines ou la salive, des hormones du stress, le cortisol et les catécholamines (adrénaline et noradrénaline). [...] Mais là aussi **les choses ne sont pas aussi simples**. S'il y a effectivement une activation neuro-endocrinienne au cours du stress, celle-ci n'est facilement observable qu'à court terme, mais pas dans le long terme. **Dans les situations de stress chronique sur plusieurs jours ou plusieurs semaines, les indicateurs physiologiques se révèlent beaucoup moins fiables**.

Robert Dantzer (INRA), « Comment les recherches sur la biologie du bien-être animal se sont-elles construites ? », in Florence Burgat (dir.), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, INRA Éditions, 2001, page 100, souligné par nous

Concernant spécifiquement les expériences sur le gavage menées à l'INRA, Robert Dantzer écrit :

L'absence d'influence d'une condition réputée défavorable sur les concentrations plasmatiques des hormones du stress n'est pas toujours facile à interpréter. Ainsi, des chercheurs de l'INRA ont montré que chez le canard, la cortisolémie est la même chez les animaux qui sont gavés et chez ceux qui s'alimentent librement. [...] Sans rentrer dans la controverse, il faut bien convenir que **les mesures physiologiques ne fournissent pas toujours cet indicateur objectif auquel on voudrait avoir accès**.

Robert Dantzer (INRA), *op. cit.*, page 101, souligné par nous

## **Le prélèvement de la corticostérone en altère le taux**

Trois des chercheurs de l'INRA qui travaillent sur le foie gras reconnaissent que le prélèvement de sang nécessaire pour la mesure des indicateurs de stress est lui-même un acte stressant. Ce prélèvement perturbe donc le niveau des indicateurs, et ceci dans les divers modes de logement utilisés pour les canards :

- Logement collectif

Ces observations suggèrent que **la capture nécessaire à la réalisation des prélèvements sanguins** lorsque les canards sont placés en loge collective ainsi que l'acte de gavage associé à une capture **peuvent être initialement perçus comme un stress aigu**.

D. Guémené, G. Guy, J. Noirault, J-M. Faure, « Influence du mode de contention pendant la période de gavage sur divers indicateurs physiologiques du stress », *op. cit.*, souligné par nous

8. "[It is a] fact that chronic stress (emotional and/or nociceptive dimension) may not manifest itself at the level of corticotropic activity. (...) It is also likely that the response of the corticotropic axis cannot provide a good nociception index in itself."

- Cage individuelle

Par ailleurs, des effets significatifs de l'acte de gavage vis-à-vis de la corticostéronémie sont observés lors de deux des trois tests pour les canards placés en cage individuelle. Ce résultat ne corrobore pas les résultats obtenus antérieurement lors de plusieurs essais dans d'autres conditions expérimentales (Guémené *et al.*, 1996 ; Guémené *et al.*, 1998 ; Guémené *et al.*, 2001). Indépendamment de conditions globalement différentes entre ces essais, **une des explications pourrait aussi résider en l'intervention d'individus étrangers aux animaux pour la réalisation des prélèvements** [...].

L. Mirabito, D. Guémené, I. Doussan, G. Guy, F. Héraud, É. Sazy, J-M. Faure, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la période de gavage chez le canard mulard : (III) corticostéronémie », *op. cit.*, souligné par nous



Étude du stress : prélèvement de sang pour le dosage de la corticostérone.

Daniel Rousselot-Pailley, Archorales-INRA, tome 7<sup>e</sup>, 2002, page 28

La perturbation des indicateurs de stress par le prélèvement lui-même est également relevée par le rapport européen<sup>10</sup> :

Rapport du Comité scientifique de la Commission européenne :

Un dernier point, mais des plus importants, concernant l'utilisation des mesures d'activité corticosurrénale est que **le prélèvement lui-même cause une réponse corticosurrénale**. Cette perturbation due au prélèvement commence chez tous les animaux dès que l'on s'approche d'eux sauf chez ceux parfaitement familiarisés à la proximité des hommes<sup>11</sup>. (*Souligné par nous*)

En résumé : l'affirmation selon laquelle « *après le gavage, les oies et les canards ne sont pas stressés* » s'avère d'une crédibilité plus que douteuse. Elle renvoie à des expériences utilisant des indicateurs de stress dont la fiabilité est contestable, et qui de surcroît ont montré que ces indicateurs pouvaient être affectés par la suralimentation.

9. <http://www.inra.fr/archorales/t7-1Rousselot.pdf>.

10. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

11. "A final but most important point concerning the use of measurements of adrenal cortex activity is that the sampling itself causes an adrenal cortex response. The sampling disturbance effect will commence as soon as any approach to the animal is made in all but animals thoroughly habituated to human proximity.", section 1.2.3 "Physiological Indicators", page 9.



## 16. « Je travaille sur des animaux dans des conditions expérimentales et pas du tout dans les conditions de ferme. »

Les études sur lesquelles les chercheurs de l'INRA basent leurs conclusions favorables au gavage sont réalisées dans des stations expérimentales, le plus souvent dans celle de l'INRA à Artiguères (Landes). Les différences entre les conditions expérimentales et la situation réelle d'une salle de gavage ne sont pas rapportées.

Cependant, Jacques Servièrre reconnaît lui-même :

Je travaille sur des animaux dans des conditions expérimentales et pas du tout dans les conditions de ferme.

Jacques Servièrre (INRA), dans l'émission « *Merci pour l'Info* » d'Emmanuel Chain, sujet « Le foie gras : crime ou délice ? », Canal Plus, 18 décembre 2003

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jean-Michel Faure expriment eux aussi des doutes sérieux sur le fait que leurs conclusions (ici sur le stress lors du gavage en cage collective) soient applicables à ce que vivent réellement les animaux élevés pour produire du foie gras :

Il reste bien sûr nécessaire de confirmer ces observations obtenues dans des conditions expérimentales qui ne sont pas celles du terrain. On ne peut d'ailleurs que s'interroger par rapport aux résultats qui seraient obtenus en élevage de production alors que les techniques de contention en loge collective restent encore à développer et que les contraintes de production sont beaucoup plus fortes que dans le cadre de l'atelier expérimental où ont été réalisées ces mesures<sup>1</sup>.

L. Mirabito, D. Guémené, I. Doussan, G. Guy, F. Héraud, É. Sazy, J-M. Faure, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la période de gavage chez le canard mulard : (III) corticostéronémie », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 84-87, souligné par nous

En effet, les contraintes de rentabilité des éleveurs d'un côté, et la volonté des chercheurs de ne pas « endommager » leurs objets d'expériences de l'autre, sont deux forces qui, *a priori*, peuvent rendre les deux situations peu comparables à divers égards :

- sélection des animaux utilisés (état de santé initial, robustesse...),
- sélection du gaveur (plus ou moins grande capacité à effectuer un gavage sans blesser l'oiseau),
- temps passé à réaliser chaque opération de gavage sur chaque animal,
- attention portée à chaque oiseau (dont le suivi individualisé de l'état de santé),
- etc.

Les chercheurs reconnaissent que ces facteurs peuvent rendre leurs résultats peu transposables aux conditions de vie des animaux dans les élevages. Mais, au-delà de ce constat, aucune étude n'a été entreprise pour évaluer précisément l'écart entre la situation expérimentale et les conditions de l'élevage réel. En pratique, ce sont les résultats obtenus dans le cadre expérimental – qui plus est simplifiés au point d'en déformer le sens – qui sont livrés au public comme décrivant la situation des oiseaux engraisés dans la filière du foie gras.

1. Les auteurs de cet article indiquent plus haut : « Cet essai a été réalisé dans une salle de gavage de l'EPLA de Périgueux aménagée dans ce but. »



## 17. La cage de batterie est « la meilleure solution »

Trois modes d'enfermement des oiseaux, d'importance très inégale, sont utilisés pendant la période de gavage :

- la petite cage individuelle (dite « épinette », ou parfois « épinette individuelle »),
- le parc collectif (ou « enclos au sol »),
- la cage collective (appelée aussi « case collective », ou parfois « épinette collective »).

En France, plus de 87% des canards gavés sont logés dans les « épinettes », de minuscules cages à peine plus grandes que leur propre corps<sup>1</sup> :



La plupart des autres canards, ainsi que la quasi-totalité des oies, sont enfermés dans de petits enclos au sol :



Enfin, une petite minorité de canards sont logés dans des cages collectives :



<sup>1</sup> « Ce type de logement [cage individuelle] s'est largement répandu, et représentait en 2000 plus de 87% des places de gavage, contre 12% pour les parcs collectifs, et 1% pour les cages collectives selon une étude réalisée par le CIFOG. » ; Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, page 20 ; document disponible à l'achat et résumé sur : <http://www.ofival.fr/publications/cahier/palm/Avic-pub.htm>.

Dans ce chapitre, nous étudierons les positions prises par les chercheurs de l'INRA sur les divers modes d'enfermement des oiseaux en gavage, et nous verrons :

- comment ils minimisent les problèmes de la cage individuelle – que la filière rechigne à abandonner ;
- comment ils présentent la cage collective comme une mauvaise solution imposée par la recommandation européenne – alors que cette recommandation n'impose en réalité aucune solution particulière.

Bien qu'ils reconnaissent que l'enfermement et la contention sont des nécessités du gavage, ces chercheurs refusent d'envisager que le mal-être qui en découle (stress aigu des captures, frustration due à l'immobilisation, etc.) puisse remettre en cause cette pratique.

La solution qu'ils proposent consiste à leur accorder des financements pour effectuer des recherches destinées à modifier génétiquement les animaux, afin de développer des « *génotypes mieux adaptés aux conditions d'élevage "intensives"* ».

---

## 17.1. Les cages individuelles

---

Les travaux des chercheurs de l'INRA consacrés au mode d'enfermement des canards se situent dans un contexte qui en affecte sensiblement la portée. Ce contexte est caractérisé par :

- la recommandation du Conseil de l'Europe relative aux canards<sup>2</sup> adoptée en 1999,
- la réaction de la filière française du foie gras face à cette recommandation.

Rappelons que la recommandation stipule que :

Les systèmes d'hébergement pour les canards doivent permettre aux oiseaux de :

- se tenir debout dans une posture normale,
- se retourner sans difficultés,
- déféquer en effectuant des mouvements normaux,
- battre des ailes,
- effectuer des mouvements normaux de lissage de plumes,
- interagir normalement avec d'autres individus,
- accomplir les mouvements normaux liés à la prise d'aliments et d'eau.

Les exigences précédentes doivent s'appliquer aux nouvelles installations ou lorsque des installations existantes sont remplacées, à partir du 31 décembre 2004.

Toutes les installations doivent satisfaire ces exigences avant le 31 décembre 2010.

Entre temps, les Parties Contractantes concernées par cette production devraient encourager le remplacement des installations existantes ne répondant pas à ces exigences.

Extrait de l'article 10 de la *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques* adoptée le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages

Il est impossible à un canard d'effectuer la quasi-totalité – si ce n'est la totalité – de ces mouvements quand il est enfermé dans une cage individuelle. Ces cages minuscules sont donc interdites par la recommandation.

La filière du foie gras a longtemps misé sur une stratégie du refus pur et simple d'application de cette clause, espérant parvenir, via ses soutiens politiques et scientifiques, à la faire annuler lors du réexamen de la recommandation. Il a fallu attendre l'assemblée générale du CIFOG du 25 juin 2004 pour voir la profession adhérer officiellement à l'interdiction des cages individuelles. Mais si la filière se résigne à en accepter le principe, la contestation se déplace sur le terrain des délais, avec l'exigence d'un report de 5 ans

---

2. *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques* adoptée le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Le texte intégral de cette recommandation est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique,\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique,_utilisation_des_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp).

pour l'entrée en vigueur de cette disposition, en plus du délai de 11 ans déjà prévu par la recommandation pour les installations existantes :

**Après** avoir dépensé plus d'un million d'euros pour faire réaliser des recherches scientifiques et **s'être battu bec et ongles contre la recommandation, le Cifog change de stratégie.** « **Nous nous engageons solennellement à respecter la recommandation du Conseil de l'Europe** » annonce le président. [...] L'adhésion du Cifog est suivie d'un bémol de taille : le président Labarthe précise que l'interprofession demande un délai supplémentaire d'application de cinq ans [...].

Pascal Le Douarin, « Le Cifog dit "oui" à la case collective - L'interprofession demande cinq ans de délais supplémentaires pour appliquer la recommandation », *Réussir Aviculture*, numéro 99, septembre 2004, page 5, souligné par nous

### **D'après les chercheurs de l'INRA, la cage individuelle – que la filière rechigne à abandonner – est « la meilleure solution »**

Daniel Guémené et Gérard Guy reconnaissent que l'étréitesse extrême de la cage individuelle empêche d'effectuer des mouvements élémentaires :

**Or, l'utilisation généralisée des cages individuelles durant la phase de gavage ne permet pas aux animaux de « se retourner sans difficulté », « battre des ailes », « interagir normalement avec d'autres individus ».**

L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraud, J-M. Faure, D. Guémené, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (II) résultats comportementaux », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 80-83, souligné par nous

Ils admettent aussi que les problèmes de fractures des os des oiseaux gavés (que nous aborderons dans le chapitre 21) sont exacerbés par l'enfermement en cage individuelle :

**L'élevage en cage individuelle induit [...] une déminéralisation osseuse** et donc une fragilisation du squelette qui indirectement peut favoriser l'apparition de fractures lors de la manipulation et de l'abattage des animaux.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>3</sup> ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87, souligné par nous

**Sur le terrain, la fréquence des fractures des têtes humérales est de 35%, elle atteint avec le gavage en cage 54% [...].**

F. Guinotte et G. Guy, « Peut-on améliorer la minéralisation du squelette du canard mulard ? », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 49-52, souligné par nous

Un de leurs collègues à l'INRA parle même de « *souffrance clairement constatée* » dans les cages individuelles:

[...] l'éthologiste Pierre Le Neindre (Inra) : « [...] *Nous avons donc recommandé [dans le rapport européen] certaines dispositions pour réduire toute souffrance clairement constatée, en particulier la suppression des boîtes métalliques où logent les canards et qui favorisent les lésions du sternum et diverses fractures.* »

V. Tardieu, « Fallait-il libérer les poules ? », *Science & Vie*, mars 2002, numéro 1014, pages 88-96

Pourtant, à l'époque où le CIFOG n'acceptait pas le principe d'interdiction des cages individuelles, Daniel Guémené et Gérard Guy se sont publiquement exprimés pour affirmer qu'à leur connaissance, ces cages n'avaient pas de conséquences néfastes pour les animaux qui y sont enfermés :

En résumé, aucune nouvelle **cage individuelle** ne doit être construite après décembre 2004, et cet équipement doit avoir disparu en 2010, bien qu'il **n'y ait aucune preuve scientifique qu'elle a des conséquences négatives pour les canards hébergés dans ces conditions**<sup>4</sup>.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Past, present and prospective of force-feeding and "Foie Gras" production in the world », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 51-66, souligné par nous

Dans un article paru en juin 2005<sup>5</sup> (*Cerveau & Psycho* n°10), Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servièrre continuent de recommander la cage individuelle comme étant « la meilleure solution ».

3. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

4. "In short, no more individual cages should be built after December 2004, and this equipment should have disappeared by December 2010, in spite of the fact that there is no scientific evidence of having negative consequences for the ducks being housed under such conditions."

5. Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servièrre, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*, numéro 10, juin 2005, pages 70-73, <http://www.cerveauetpsycho.com>.

## La cage individuelle est jugée positivement en comparaison avec... l'enfermement en groupe à des densités proches de l'entassement

Lorsque Gérard Guy et Daniel Guémené affirment qu'« *il n'y a aucune preuve scientifique qu'elle [la cage individuelle] a des conséquences négatives pour les canards* », nous comprenons qu'aucun élément scientifique n'atteste que le canard se sent moins bien enfermé en cage individuelle que laissé en liberté, ou du moins placé dans un environnement spacieux.

Pourtant, les études menées par ces chercheurs ne comparent pas la situation des canards en cage individuelle avec celle d'oiseaux laissés libres de leurs mouvements, mais avec la situation de canards enfermés eux aussi dans des espaces très réduits (cages et parcs collectifs) :

Le placement des canards en cages individuelles pendant la période de gavage est souvent critiqué en raison du manque d'espace et d'activité possible dans ces conditions d'élevage. Afin d'apprécier les contraintes imposées aux animaux par différents modes d'élevage, **nous avons observé le comportement de canards mulards mâles gavés en cages individuelles, en cages collectives ou en parcs collectifs** sur caillebotis.

J-M. Faure, G. Guy, D. Guémené, « Comportement exprimé par le canard mulard en fonction du mode de logement pendant la période de gavage », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 42-45, souligné par nous

Ainsi, pour apprécier à quel point les canards enfermés en cages individuelles peuvent manquer d'espace, ces chercheurs font la comparaison avec des animaux eux aussi encagés à des densités proches de l'entassement.

Dans une première expérience<sup>6</sup>, les animaux sont enfermés pendant 12 jours à plusieurs dans des espaces si petits que chacun ne dispose plus que de la surface d'un carré de 48 cm de côté (13 canards dans un parc de 3 m x 1 m, soit 0,23 m<sup>2</sup>/ canard), parfois même de 38 cm seulement (5 canards dans une cage de 85 cm x 85 cm, soit 0,14 m<sup>2</sup>/ canard). Dans une autre expérience<sup>7</sup>, l'espace par animal est encore plus réduit, jusqu'à 0,10 m<sup>2</sup>/ canard, soit la surface d'un carré de 32 cm de côté par canard. Notons que ces hautes densités sont représentatives de celles constatées dans les cages et parcs collectifs des élevages de production<sup>8</sup>.

Une cage individuelle typique, comme celles utilisées par ces chercheurs<sup>9</sup>, mesure 54 cm x 20 cm, soit 0,10 m<sup>2</sup>/ canard, c'est-à-dire moins que la surface de deux feuilles A4 juxtaposées.

En la comparant à d'autres modes d'enfermement presque aussi extrêmes, ces chercheurs minimisent drastiquement les problèmes imputables à la cage individuelle. Voyons quelques exemples de ces comparaisons qui tournent alors en faveur de cette dernière.

6. « Groupe 1 : gavage de 26 canards en parcs collectifs (L=3 m, l=1 m) 13 canards dans 2 parcs ; Groupe 2 : gavage de 25 canards répartis dans 5 épinettes collectives de 0,85 m x 0,85 m ; Groupe 3 : gavage de 20 canards en cages individuelles de L=0,54 m, l=0,20 m, h=0,31 m. » ; J-M. Faure, G. Guy, D. Guémené, « Comportement exprimé par le canard mulard en fonction du mode de logement pendant la période de gavage », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 42-45.

7. « Les canards ont été répartis de façon aléatoire dans 9 traitements expérimentaux selon un plan factoriel croissant : 3 tailles de groupe par logement : 3, 6 et 9 canards ; 3 surfaces par animal : 1016 cm<sup>2</sup>, 1525 cm<sup>2</sup> et 2033 cm<sup>2</sup>. » ; L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraut, D. Guémené, J-M. Faure, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (I) résultats zootechniques », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche en Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 76-79.

8. Comme le rapporte cette revue professionnelle, la densité n'est pas moins élevée dans une production Label Rouge : « [...] le bâtiment de 17 m par 30 m comporte six double rangées de 78 cases collectives Labadie (0,64 m x 0,67 m) contenant 3 canards chacune, c'est-à-dire 1 404 places au total. C'est l'équivalent d'une densité de 7 canards au m<sup>2</sup>, ou encore de 1 430 cm<sup>2</sup> par oiseau. Le cahier des charges label rouge impose 8 canards/m<sup>2</sup> en épinettes collectives, 7 en cases collectives et 1 000cm<sup>2</sup>/canard en cage individuelle. » ; Pascal Le Douarin, « Foie gras label rouge en Chalosse », *Réussir Aviculture*, numéro 100, octobre 2004, pages 22-24, souligné par nous.

9. Cf. les dimensions données pour le Groupe 3 dans l'expérience décrite en note 4.

### **Un canard en cage individuelle est protégé des « interactions agressives » constatées dans... des cages collectives surpeuplées**

Un des avantages de la cage individuelle mis en avant par les chercheurs de l'INRA est qu'étant isolés dans leur cage, les canards n'ont pas à souffrir des « *dérangements et interactions agressives* » de leurs congénères dont ils peuvent faire l'objet en cages collectives :

[...] ce mode d'hébergement [en cage collective] induit des contraintes nouvelles pour l'animal en termes de **dérangements** et d'**interactions agressives** [...].

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87, souligné par nous

Que des canards deviennent agressifs lorsqu'ils sont enfermés à plusieurs pendant 12 jours dans une cage où ils ne disposent chacun que de 0,20 m<sup>2</sup> ou même 0,10 m<sup>2</sup> chacun n'est pas à mettre à l'actif des cages individuelles mais au passif des cages collectives bondées, comme le montre un autre article de Daniel Guémené :

[...] il faut noter que **la gravité des griffures** apparaissait plus importante **en case collective à forte densité ou dans les grands groupes**.

L. Mirabito, É. Sazy, D. Guémené, « Palmipèdes gras : aux dernières nouvelles, ils se sentent pousser des ailes », *Sciences et Techniques Avicoles*, hors-série « Bien être : la nouvelle donne en aviculture et cuniculture », septembre 2003, pages 36-42, souligné par nous

### **Un canard n'est pas plus frustré en cage individuelle... que dans des cages collectives surpeuplées**

On n'observe par contre aucune augmentation des comportements généralement associés à un état de frustration tels que les comportements passifs ("impuissance apprise" ou "adaptation passive") ou des comportements de toilette chez les animaux gavés en cage [individuelle].

J-M. Faure, G. Guy, D. Guémené, « Comportement exprimé par le canard mulard en fonction du mode de logement pendant la période de gavage », *op. cit.*

Là encore, ces chercheurs ne font pas la comparaison avec des canards libres de leurs mouvements. Leurs travaux n'apportent aucune information rassurante sur le degré de frustration des oiseaux logés dans des cages individuelles : ils indiquent simplement que leur frustration n'est pas plus grande que celle de leurs congénères encagés à plusieurs à des densités proches de l'entassement.

### **Un canard serait peu frustré d'être totalement immobilisé dans une cage individuelle... puisqu'il se déplace peu souvent dans une cage collective surpeuplée**

Il faut tout d'abord noter que le niveau d'expression des comportements cibles (déplacements et étirements) reste extrêmement limité [en cage collective], puisqu'il n'atteint pas 2% du budget-temps. [...] Étant donné le niveau d'expression de ces comportements, on peut cependant sérieusement s'interroger sur le niveau de restriction imposé à l'animal dans le cas d'un logement en cage individuelle [qui interdit l'expression de ces comportements].

L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraud, J-M. Faure, D. Guémené, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (II) résultats comportementaux », *op. cit.*

Ainsi, constatant que des canards enfermés à plusieurs dans un espace très réduit ne se déplacent et ne s'étirent que moins de 2% de leur temps, ces chercheurs en déduisent que la restriction imposée par l'enfermement en cage individuelle (où les canards sont totalement empêchés d'effectuer ces mouvements) pourrait être considérée comme faible – en quelque sorte à la mesure de ces 2%.

Tout d'abord, on peut s'interroger sur la validité de cette méthode qui consiste à évaluer la frustration d'un être sensible, empêché de réaliser certains comportements, en mesurant le pourcentage de temps qu'il passe normalement à les effectuer. La faible proportion de temps qu'un individu passe chaque jour,

par exemple, à se gratter, déféquer ou boire est-elle un bon indicateur de la frustration ressentie lorsqu'il est totalement empêché de le faire pendant plusieurs jours ?

De plus, ces chercheurs ne font pas, ici non plus, la comparaison avec un canard libre de ses mouvements.

Enfin, Daniel Guémené rapporte lui-même dans un autre article que les premiers résultats d'un test comportemental « *suggèrent que des phénomènes de "frustration" peuvent sans doute apparaître* » en cage individuelle :

Il faut aussi noter que des comportements tels que les étirements d'ailes ou les déplacements représentent moins de 2% du budget temps des animaux [enfermés en cage collective]. **On peut donc légitimement s'interroger, alors que la période de gavage ne dure qu'une dizaine de jours, sur les conséquences «réelles» de ces restrictions.** Cette question a été abordée au travers d'un test comportemental consistant à mettre en évidence un éventuel «effet rebond». [...] **Les premiers résultats suggèrent que des phénomènes de "frustration" peuvent sans doute apparaître...** mais seulement pour certains comportements.

L. Mirabito, É. Sazy, D. Guémené, « Palmipèdes gras : aux dernières nouvelles, ils se sentent pousser des ailes », *op. cit.*, souligné par nous

La synthèse de l'INRA omet de rapporter ces résultats.

Notons qu'il est suggéré à plusieurs reprises que la durée de l'enfermement en cage individuelle rend négligeable l'atteinte au bien-être des oiseaux qui pourrait en résulter :

Or, l'utilisation généralisée des cages individuelles durant la phase de gavage ne permet pas aux animaux de : « se retourner sans difficulté », « battre des ailes », « interagir normalement avec d'autres individus ». Par rapport à cette situation, du point de vue du bien-être de l'animal, deux questions se posent alors. D'une part, **étant donnée la durée limitée de cette phase particulière, on peut s'interroger sur le coût pour l'animal de ces restrictions** et cela renvoie à la question de la motivation pour la réalisation de ces comportements.

L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraud, J.-M. Faure, D. Guémené, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (II) résultats comportementaux », *op. cit.*, souligné par nous

De même, dans leur article de synthèse, Daniel Guémené, Gérard Guy et Jean-Michel Faure évoquent les comportements agressifs en cage collective, afin de relativiser « *le degré de frustration engendré par le placement en cage individuelle pendant une période brève*<sup>10</sup> ».

Ainsi, analysant la situation d'un individu sensible placé dans une cage si petite qu'il ne lui est pas possible de se lever normalement, de se retourner sur lui-même, d'étendre ses membres, ces chercheurs jugent que les deux semaines de détention dans de telles conditions constituent une « *période brève* ». Assurément, une telle prise de position ne les expose pas à être soupçonnés d'anthropomorphisme.

Toutefois, ces chercheurs qui écrivent dans leur synthèse avoir « *conduit des travaux destinés à fournir des données objectives au débat* » ne précisent pas sur quel indicateur objectif ils s'appuient pour qualifier de « *période brève* » qui « *amène à s'interroger sur le coût pour l'animal* », ces deux semaines de claustration extrême dès lors qu'il s'agit d'un oiseau et non d'un humain.

Considèrent-ils aussi que l'intérêt d'étourdir les animaux avant de les égorger est faible puisque le temps pendant lequel ils perdent leur sang encore conscients peut être considéré comme une période brève ?

### **Un canard serait peu frustré d'être totalement immobilisé dans une cage individuelle... puisqu'en fin de gavage il est tellement affaibli qu'il ne se déplace qu'avec difficulté**

Ce « *niveau d'expression des comportements cibles (déplacements et étirements)* » qui « *n'atteint pas 2% du budget-temps* » a été mesuré sur des canards qui sont gavés pendant l'expérience. Or, il se trouve que des animaux gavés ont de plus en plus de difficultés à se déplacer à mesure que les effets de la suralimentation se font sentir. Ces chercheurs réfèrent eux-mêmes des études dans lesquelles des animaux en fin de gavage ont tellement de mal à se déplacer qu'ils ne parviennent plus à venir s'abreuver au point de finir par mourir de soif (*cf.* chapitre 7).

Autrement dit, face aux accusations portées contre les cages individuelles, la défense avance comme preuve à décharge le fait que le gavage altère la santé des canards au point de rendre leurs déplacements difficiles : puisqu'ils ont du mal à se mouvoir, ils ne peuvent être frustrés d'en être empêchés par la taille des cages !

10. Souligné par nous.

« **Les animaux gavés en cage individuelle sont plus actifs** »

Au contraire, **les animaux gavés en cage individuelle sont plus actifs que ceux qui sont gavés en parcs [collectifs]**.

J-M. Faure, G. Guy, D. Guémené, « Comportement exprimé par le canard mulard en fonction du mode de logement pendant la période de gavage », *op. cit.*, souligné par nous

Ainsi, MM. Faure, Guy et Guémené mettent en avant un autre atout de la cage individuelle : les canards qui y sont enfermés passent moins de temps à ne rien faire (selon la définition du comportement « ne rien faire » adoptée par ces chercheurs) que ceux détenus autrement.

Que peut donc faire un canard enfermé dans une cage individuelle où il ne peut même pas se retourner sur lui-même ?

La réponse est donnée un peu plus loin dans le même article :

Le temps passé debout est relativement peu important pour les canards gavés en parc (39%) et plus important pour les canards gavés en cage individuelle (55%) ou collective (53%). [...] [Le comportement] Boit est plus fréquent en cage individuelle que dans les deux autres systèmes. [...] le comportement Bec ouvert est plus fréquent (mais ce n'est qu'une tendance) en cage individuelle (45%) qu'en parc (28%), l'épINETTE collective étant intermédiaire (39%).

J-M. Faure, G. Guy, D. Guémené, *op. cit.*

Ainsi, tout indique que les auteurs considèrent qu'un canard en cage individuelle est « *plus actif* » parce qu'il est en particulier occupé à (a) rester debout, (b) haleter, (c) boire.

Alors que ces chercheurs en tirent une conclusion positive pour la cage individuelle – les canards y sont « *plus actifs* » – ces comportements révèlent au contraire des effets néfastes du gavage et probablement de la cage individuelle elle-même. Regardons chacun de ces comportements :

(a) « *Le temps passé debout est relativement peu important pour les canards gavés en parc (39%) et plus important pour les canards gavés en cage individuelle (55%) ou collective (53%).* »

Les auteurs remarquent eux-mêmes que si les animaux se couchent moins souvent dans les cages individuelles, ce peut être tout simplement parce que le sol en grillage y est encore plus inconfortable que celui des cages et parcs collectifs :

Ceci peut aussi suggérer que le sol des cages (grillage plastique) est moins confortable pour se coucher que le sol de grillage utilisé dans les cages collectives ou les parcs.

J-M. Faure, G. Guy, D. Guémené, *op. cit.*

(b) « *le comportement Bec ouvert est plus fréquent (mais ce n'est qu'une tendance) en cage individuelle (45%) qu'en parc (28%).* »

L'activité « *Bec ouvert* » désigne le halètement des oiseaux, qui s'explique par des problèmes de thermorégulation directement imputables à la suralimentation (nous y reviendrons dans le chapitre 21). Il s'avère donc que la supériorité de la cage individuelle en terme « d'activité » des canards renvoie au fait que – selon ces chercheurs eux-mêmes – ces problèmes sont aggravés par ce mode d'enfermement :

La forte tendance à exprimer plus fréquemment le comportement Bec ouvert en cage individuelle montre que dans ces conditions d'élevage les animaux ont plus de problèmes de thermorégulation. L'augmentation de la fréquence [du comportement] « Boit » en cage individuelle relève probablement du même phénomène.

J-M. Faure, G. Guy, D. Guémené, *op. cit.*

(c) « *[Le comportement] Boit est plus fréquent en cage individuelle que dans les deux autres systèmes.* »

Les oiseaux ouvrent le bec pour éliminer la chaleur ; l'eau contenue dans la salive s'évapore. Par conséquent, plus les halètements sont fréquents, plus les oiseaux ont besoin de boire. C'est en aggravant la chaleur et la soif ressenties que la cage individuelle les aide à être « *plus actifs* ».

Ainsi, ces chercheurs parviennent à présenter comme une caractéristique positive de la cage individuelle – les canards y seraient « *plus actifs* » – des faits qui ne sont probablement que des révélateurs du mal-être imputable au gavage et à ce mode d'enfermement.

### **La cage individuelle est « *la meilleure solution* » car... les tentatives des canards de fuir le gavage sont rendues presque impossibles**

Comme les canards enfermés en cage individuelle ne peuvent pas se déplacer pour fuir le gaveur, les chercheurs de l'INRA concluent, mesures de corticostérone à l'appui, que ce type de cage est la meilleure solution pour ces oiseaux :

Lorsque les conditions d'élevage imposent un acte de capture avant de procéder au gavage, on constate une augmentation initiale de la concentration en corticostérone provoquée par la capture, puis un retour progressif à la normale, après les premiers gavages. Pour cette raison, l'élevage en cage individuelle est la meilleure solution ; ne nécessitant aucune capture, elle n'active pas le système de stress.

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*, numéro 10, juin 2005, pages 70-73

Un fait qui atteste du caractère négatif du gavage pour les oiseaux (ils tentent de s'y soustraire) est utilisé pour préconiser de leur faire subir cette pratique « pour leur bien » en les privant de toute liberté de mouvement.

Contrairement à ce que laissent entendre ces chercheurs, les canards enfermés en cage individuelle tentent tout de même de se soustraire au gavage, et il est nécessaire de les attraper pour pouvoir les gaver, comme le décrivent ces chercheurs de l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI) avec lesquels les scientifiques de l'INRA co-signent de nombreux articles :

La cage individuelle facilite l'attrapage des canards au moment du gavage et canalise leurs **mouvements d'évitement par rapport au gaveur**.

É. Sazy (ITAVI), F. Héraud (EPLA) et L. Mirabito (ITAVI), « Nouveaux logements collectifs de gavage pour canards : résultats d'une pré-étude menée en comparaison avec les cages individuelles », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 51-54, souligné par nous

Même en cage individuelle, les canards tentent de fuir en se terrant au fond de leur cage et il est nécessaire de leur attraper fermement le cou pour pouvoir les gaver (cf. chapitre 10). Alors que Gérard Guy et Daniel Guémené affirment qu'« *il n'y a aucune preuve scientifique qu'elle [la cage individuelle] a des conséquences négatives pour les canards* », voici l'avis d'un gaveur rapporté dans la presse professionnelle avicole :

Jean-Michel Berho raconte : « *J'ai commencé de gaver avec des parcs. Puis je suis passé, comme tout le monde, à la cage individuelle, mais ce système ne m'a jamais plu. Les canards bataillaient, se mettaient les ailes en sang et les os des ailes cassaient souvent comme du verre.* »

Yann Kerveno, « Jean-Michel Berho, éleveur de canards gras », *Réussir Aviculture*, numéro 106, mai 2005, pages 22-23, souligné par nous

### **Les fortes cadences de gavage en cage individuelle et la répétitivité des gestes sont néfastes aussi pour les conditions de travail des gaveurs**

Nous avons vu que les chercheurs de l'INRA contestent que l'interdiction des cages individuelles puisse améliorer les conditions de vie des animaux. Ils affirment aussi que cette interdiction va « *rendre plus difficiles les conditions de travail pour les producteurs* » :

Le principal souci des producteurs concerne **l'épINETTE individuelle de gavage** qui **devra avoir totalement disparu à échéance du 31 décembre 2010**, bien qu'il n'existe pas d'évidence scientifique démontrant l'existence de conséquences négatives pour les canards maintenus dans ce type de logement. **Cette mesure aura pour conséquence** d'augmenter les coûts de production, mais aussi **de rendre plus difficiles les conditions de travail pour les producteurs**.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 1-8, souligné par nous

Pourtant, dans un autre article signé par le même Daniel Guémené, sont rapportées les observations d'une étude qui montre que les cages individuelles ne sont pas nécessairement supérieures aux solutions de logement collectif pour les conditions de travail des gaveurs :

Pour une majorité de gaveurs, le contexte économique implique des objectifs de productivité. Dupont et coll. (2002) observent que dans leurs conditions, l'hébergement **en loges collectives** ne permet pas de les atteindre. Par contre, **la réduction de la répétitivité des gestes peut permettre d'augmenter le confort de travail.**

L. Mirabito, É. Sazy, D. Guémené, « Palmipèdes gras : aux dernières nouvelles, ils se sentent pousser des ailes », *op. cit.*, souligné par nous

Une autre étude confirme qu'avec les cages individuelles, les fortes cadences et la répétitivité des gestes peuvent provoquer des douleurs aux doigts et aux poignets des gaveurs :

[...] aux questions concernant les parties du corps les plus douloureuses pendant la réalisation du gavage, entre les **gaveurs utilisant les parcs traditionnels et les gaveurs utilisant les cages individuelles**, des nuances apparaissent. **Si pour tous, les doigts et les poignets constituent les parties les plus sensibles (environ 45% des gaveurs), cela semble plus fréquemment le cas des gaveurs utilisant des cages individuelles** avec une alimentation en maïs broyé **en relation probable avec les fortes cadences** permises par certains types de gavage. L'utilisation des parcs traditionnels semble par contre générer plus fréquemment des conséquences négatives au niveau des parties dorsales.

L. Mirabito (ITAVI), É. Sazy (ITAVI), « Le logement collectif : vers un compromis entre le bien-être des canards et le confort des éleveurs ? », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche en Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 105-112, souligné par nous

## 17.2. Les cages collectives

Pour les chercheurs de l'INRA – et leurs collègues de l'ITAVI – les contraintes subies par les canards détenus en cage collective pourraient être pires que l'immobilisation de deux semaines imposée par la cage individuelle. Pourtant, selon eux, la recommandation européenne « *va entraîner à terme le logement des canards en cage collective* » :

La recommandation du Comité Permanent de la Protection des Animaux dans les Élevages concernant les hybrides de canards de barbarie et de canards domestiques va entraîner à terme le logement des canards en cage collective durant la phase de gavage.

L. Mirabito, D. Guémené, I. Doussan, G. Guy, F. Héraut, É. Sazy, J-M. Faure, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la période de gavage chez le canard mulard : (III) corticostéronémie », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 84-87

Comment comprendre qu'une recommandation dont l'objectif est d'améliorer les conditions de vie des animaux va possiblement les aggraver ?

### **La cage collective n'est pas une solution imposée par la recommandation européenne, mais une solution choisie par la filière**

La vérité est que la recommandation européenne n'impose en aucune façon l'emploi des cages collectives. Ce texte – par son article 10 en particulier – exige uniquement que les modes d'élevage permettent aux animaux d'effectuer un certain nombre de leurs comportements ; libre ensuite aux producteurs de choisir les méthodes respectant ces exigences. Les chercheurs de l'INRA n'ignorent pas ce fait, puisqu'ils reconnaissent eux-mêmes que :

À l'image d'autres textes, notamment celui concernant la dinde, la recommandation du Comité permanent de la protection des animaux dans les élevages concernant les hybrides de canards de barbarie et de canards domestiques appréhende le besoin en espace des animaux, non sous l'angle de normes précises de densité par exemple, mais en recommandant que les systèmes d'hébergement soient tels que l'animal puisse effectuer certains comportements.

L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraut, J-M. Faure, D. Guémené, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (II) résultats comportementaux », *op. cit.*

Pourtant, dans leur article de synthèse, les chercheurs de l'INRA affirment que des expériences auxquelles ils participent – et dans lesquelles la *seule* alternative étudiée est l'enfermement en cages collectives – visent à « *donner une réponse optimale aux exigences de la recommandation* » :

Des expériences ont été conduites afin d'une part d'apprécier les contraintes imposées aux animaux par différents types d'hébergements collectifs ou individuels (Faure *et al.*, 2000) et d'autre part de déterminer quels pouvaient être la surface par animal et la taille de groupe permettant de donner une réponse optimale aux exigences de la recommandation (Mirabito *et al.*, 2002a,b,c).

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*

Le protocole utilisé pour la série d'expériences « *Mirabito et al.*, 2002a,b,c » qui vise à déterminer « *la surface par animal et la taille de groupe permettant de donner une réponse optimale aux exigences de la recommandation* », indique clairement qu'**aucune solution autre que les cages collectives n'a été étudiée** :

Les animaux étaient logés [à 3, 6 et 9 canards] dans des cages de 61 cm de profondeur (à la base : système « France Production ») et de dimensions en façade comprises entre 50 et 300 cm.

L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraud, D. Guémené, J-M. Faure, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (I) résultats zootechniques », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 76-79

Pourquoi les chercheurs de l'INRA étudient-ils les cages collectives – pour en déplorer les effets néfastes – comme alternative aux cages individuelles, alors que ce n'est nullement une solution imposée par la recommandation européenne ?

### **La cage collective est une solution choisie par la filière pour maintenir des cadences de gavage élevées**

La cage collective (appelée aussi « case collective ») est la solution choisie par les industriels du foie gras pour obtenir – sans cage individuelle – des cadences de gavage élevées que ne permettent pas d'autres types de logement, comme les parcs collectifs :

Pour le gaveur, **le logement collectif était jusqu'à présent synonyme de baisses de performances** et surtout de réduction de la productivité horaire. Sur le plan zootechnique, les essais les plus récents semblent montrer que les pertes pourraient être limitées. De même, **l'apparition récente de véritables systèmes de contention dans certains modèles de cases collectives devrait permettre une amélioration conséquente des cadences permises.**

L. Mirabito (ITAVI), É. Sazy (ITAVI), « Le logement collectif : vers un compromis entre le bien-être des canards et le confort des éleveurs ? », *op. cit.*, souligné par nous

En effet, la solution du parc collectif, utilisé encore aujourd'hui par les éleveurs dits « traditionnels », a été abandonnée dans les années 1980 par les producteurs recherchant de plus fortes cadences de gavage :

Parallèlement [à l'introduction de la gaveuse pneumatique à la fin des années 1980], les conditions de gavage ont évolué, les canards étant notamment logés en **épinettes individuelles** au lieu de parcs collectifs. Les principaux avantages de ce type de logement sont que **l'animal se présente toujours dans la bonne position** et qu'il n'existe aucun risque de confondre les canards c'est-à-dire d'en attraper un qui soit déjà gavé. L'ensemble de ces avancées techniques a permis d'**améliorer considérablement les cadences de gavage.**

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *op. cit.*, souligné par nous

Une étude explique pourquoi le fait que « *l'animal se présente toujours dans la bonne position* » permet d'obtenir de plus grandes cadences de gavage (en cage individuelle, ou en cage collective avec système de contention) qu'en parc collectif :

En fait, l'acte de gavage peut être décomposé en deux phases : la première regroupe l'acte de capture du canard et d'attente avant embucquage et la seconde recouvre les opérations d'embucquage, de distribution de la ration et de retrait de l'embuc. Le mode d'hébergement a eu un effet très significatif sur le temps de capture-attente qui augmente en logement collectifs (parcs notamment) [...]. **Avant même que le premier animal ait fini d'être gavé, le gaveur peut déjà en capturer un second. Et bien évidemment, cela est plus facile si l'animal est correctement positionné et maintenu.**

L. Mirabito (ITAVI), É. Sazy (ITAVI), « Le logement collectif : vers un compromis entre le bien-être des canards et le confort des éleveurs ? », *op. cit.*, souligné par nous

### **Pour les chercheurs de l'INRA, le parc collectif utilisé traditionnellement « ne peut être considéré comme une alternative satisfaisante à la cage individuelle »**

Les chercheurs de l'INRA considèrent qu'il n'est pas envisageable d'utiliser des logements collectifs dépourvus de système de contention :

Autant sur le plan du bien-être animal que sur celui de l'efficacité économique et de la santé de l'éleveur, l'absence de dispositifs de contention réellement efficaces dans les modèles de logement collectifs évalués jusqu'à présent reste une lacune majeure. En l'absence d'un tel dispositif, **le logement collectif ne peut être considéré comme une alternative satisfaisante à la cage individuelle** en terme de système de production y compris en terme de bien-être des canards.

L. Mirabito, É. Sazy, D. Guémené, « Palmipèdes gras : aux dernières nouvelles, ils se sentent pousser des ailes », *op. cit.*, souligné par nous

Autrement dit, pour ces chercheurs qui qualifient la production de foie gras de « *tradition synonyme de plaisir gastronomique*<sup>11</sup> », le parc collectif utilisé majoritairement jusque dans les années 80, et qui représentait encore 12% des places de gavage en service en l'an 2000, « *ne peut être considéré comme une alternative satisfaisante à la cage individuelle* ».

Il est vrai que le parc collectif reste un mode d'enfermement dans un espace très restreint, même si les oiseaux disposent d'un peu plus de place pour se mouvoir. Ainsi, dans une expérience de l'INRA mentionnée dans la section 17.1, les canards étaient logés à 13 dans un parc collectif de 3 m x 1 m, soit 0,23 m<sup>2</sup> / canard (la surface d'un carré de 48 cm de côté). Mais la disqualification des enclos au sol par les expérimentateurs ne doit rien à l'exiguïté de ce mode de logement et aux atteintes au bien-être qui en découlent, puisqu'ils n'envisagent que des modes d'enfermement où les densités d'oiseaux au m<sup>2</sup> sont encore plus élevées.

### **17.3. Il n'existe « pas de conditions d'hébergement idéales » pour le gavage**

Les chercheurs de l'INRA reconnaissent que toutes les manières connues d'enfermer les oiseaux pendant la période de gavage sont problématiques pour le bien-être des animaux :

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la recommandation concernant les hybrides de canards de barbarie et de canards domestiques adoptée le 22 juin 1999 prévoit, entre autres dispositions, que **les systèmes d'hébergement pour les canards doivent permettre aux oiseaux de se retourner sans difficulté et de battre des ailes ainsi que d'avoir des interactions normales entre individus** (T-AP 95/20). Il est évident que **l'hébergement en cage individuelle ne permet pas de répondre à ces exigences.** [...] **Le logement collectif ne représente pas non plus une solution idéale eu égard aux éléments relatifs à la perception de stress** rapportés au paragraphe 3.6. Pour mémoire, les conditions d'élevage impliquant la capture préalable à la réalisation de l'acte de gavage et la contention apparaissent comme étant à l'origine de **stress aigus et/ou chronique peu compatible avec les notions de bien-être.**

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*, souligné par nous

11. D. Guémené, J-M. Faure, G. Guy, J. Servière, « Production de Foie Gras, Gavage et Bien-être – Résultats de Recherches », mis à jour le 7 avril 2005, <http://www.tours.inra.fr/sra/internet/resultats/actuels/foiegras.htm>.

Ces scientifiques rapportent les problèmes de la période de gavage – stress aigu des captures, frustration due à l'immobilisation, etc. – mais prennent soin de les imputer aux conditions de logement, en précisant systématiquement qu'il ne s'agit pas d'effets néfastes du gavage en lui-même.

- **Lorsque les canards sont gavés en cage individuelle**, les chercheurs reconnaissent qu'il leur est impossible d'effectuer des mouvements élémentaires, mais pour eux « *aucun élément scientifique ne permet de dire que* » le gavage « *est une source de mal-être animal* » :

Daniel Guémené, chercheur à la station avicole de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) de Tours, est un spécialiste du sujet. « *Plusieurs études ont montré que les canards ou les oies n'exprimaient pas plus de stress en situation de gavage qu'en période de repos. Aucun élément scientifique ne permet de dire que cette opération est une source de mal-être animal. D'ailleurs les palmipèdes sont plus sensibles à la contention qu'au gavage* ».

Julien Dézécot, « Vers la fin du gavage ? », *60 millions de consommateurs*, numéro 395, juin 2005, page 24, souligné par nous

- **Lorsque les oiseaux sont gavés en logement collectif**, les « *effets stressants aigus et chroniques* » provoqués par la nécessité de les capturer pour les gaver « *ne permettent en aucun cas de conclure à un effet stressant de l'acte de gavage per se* » :

Il est toutefois vraisemblable que la nécessité de capturer les animaux [pour les gaver] lorsqu'ils sont placés en loge collective contribue à l'obtention de réponses physiologiques indicatrices d'effets stressants aigus et chroniques de l'acte de gavage. À l'opposé, **ces résultats ne permettent en aucun cas de conclure à un effet stressant de l'acte de gavage per se** [...].

D. Guémené, G. Guy, J. Noirault, J.-M. Faure, « Influence du mode de contention pendant la période de gavage sur divers indicateurs physiologiques du stress », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 65-69, souligné par nous

De cet examen des diverses conditions de logement des canards émerge pour seule conclusion que toutes présentent des inconvénients :

Globalement, il faut retenir qu'il **n'existe sans doute pas de conditions d'hébergement idéales pendant la période de gavage** dont la durée reste brève et que si le placement en cage collective pendant la période de gavage permet l'expression des comportements requis par la réglementation, elle engendre des contraintes nouvelles qui peuvent nuire au bien-être du canard et accroître la pénibilité du travail pour le gaveur.

D. Guémené, G. Guy, J.-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*, souligné par nous

En somme, il ressort des travaux menés à l'INRA concernant les animaux élevés pour la production de foie gras :

- que les facteurs de mal-être sont imputables aux conditions d'enfermement ;
- qu'il n'y a pas de mode de logement idéal ;
- que, par conséquent, on peut en rester au type de logement majoritairement en vigueur (la cage individuelle), ou passer à la cage collective (pour se plier à la réglementation européenne, mais sans bénéfice notable pour les oiseaux).

C'est ici que l'on voit à l'œuvre la puissance de la redéfinition du terme « gavage » évoquée dans le chapitre 13 : au prix d'une restriction extrême de la signification de ce mot, le gavage est devenu *par définition* une pratique qui n'est jamais nocive en elle-même. Ainsi le mal-être est-il imputé au mode d'hébergement, qui lui-même est ainsi fait qu'il ne peut être amélioré (« *il n'existe sans doute pas de conditions d'hébergement idéales* »). Par conséquent, le *statu quo* est la meilleure solution, soit très exactement ce que souhaite la filière du foie gras.

Si l'on revient par contre à la conception usuelle de ce qu'est le gavage (méthode utilisée pour faire produire aux oies et aux canards un foie gras), il est clair qu'à la base, le mal-être des oiseaux ne s'explique pas par un problème insoluble de logement. La claustration, le stress aigu de la capture, la frustration due à l'immobilisation, sont des nécessités du gavage qui découlent de la volonté de soumettre des oiseaux à une suralimentation forcée. Ce ne sont pas des fatalités. C'est pourtant ce que ces problèmes semblent être pour les chercheurs de l'INRA.

Pour eux, l'idée que le mal-être inhérent à la période de gavage puisse conduire à renoncer à cette pratique semble être hors du domaine du pensable. La seule issue qu'ils envisagent face aux problèmes causés par l'enfermement, la capture et la contention est de modifier génétiquement les oiseaux.

## 17.4. Les oiseaux ne sont pas adaptés à l'élevage intensif ?

### L'INRA va donc modifier les oiseaux

Pour justifier son refus de respecter les dates d'interdiction des cages individuelles fixées par la recommandation européenne, le CIFOG invoque le fait que « *les souches actuelles ne semblent pas appropriées à ce type de logement [collectif] car trop nerveuses*<sup>12</sup> » et qu'il faut donc génétiquement « *adapter les souches* » de canards.

Le témoignage précédemment cité d'un éleveur (cf. section 17.1) ayant utilisé les cages individuelles rappelle que les canards peuvent aussi réagir nerveusement lorsqu'ils sont enfermés dans ce type de cage : « *Les canards bataillaient, se mettaient les ailes en sang et les os des ailes cassaient souvent comme du verre.* »

Un autre éleveur décrit ainsi le comportement des canards en parcs collectifs :

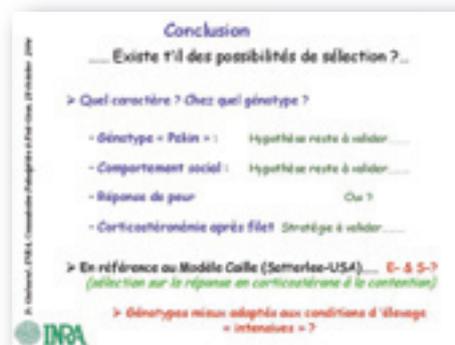
Hervé, lui, a hérité des anciens parcs collectifs de ses parents. Un retour en arrière, selon lui, en confort de l'éleveur et en productivité [par rapport aux cages individuelles] : « *Pour l'éleveur c'est plus compliqué, la position pour le dos, la torsion pour attraper. Des canards qui sont quelques fois vraiment très sauvages, qui peuvent vous sauter dessus et vous griffer. On met aussi plus de temps pour gaver.* »

Journal de 20h, France 2, 9 novembre 2004, souligné par nous

Comme l'expliquent les chercheurs de l'INRA, les éleveurs parlent de « *nervosisme* » pour décrire les réactions de peur des canards qu'ils jugent excessives pendant la phase de gavage :

Afin de « *limiter les problèmes de conduite d'élevage* » provoqués par le « *nervosisme* » des canards mulards (cf. chapitre 11), les chercheurs de l'INRA proposent de modifier génétiquement les oiseaux pour créer des « *génotypes mieux adaptés aux conditions d'élevage "intensives"* ».

Daniel Guémené, « *Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité*<sup>13</sup> ! », Commission Palmipèdes à Foie Gras, 28 octobre 2004, transparent 36



Par ailleurs, les résultats de cette étude et d'autres acquis antérieurement (Guémené *et al.*, 1999 ; Faure *et al.*, 2002) suggèrent que **les canards mulards sont émotifs et sociaux**, par analogie avec des modèles de cailles sélectionnés sur ces critères (Faure *et al.*, 1996). Dans cette hypothèse, les canards mulards mâles cumuleraient **deux traits comportementaux a priori défavorables à l'élevage en groupes de grande taille**. Les expériences de sélection conduites chez l'espèce caille (Faure *et al.*, 1996) ont toutefois montré qu'il est possible de sélectionner contre ces caractères. **Afin de limiter les problèmes de conduite d'élevage des canards mulards, la mise en œuvre d'une approche génétique pourrait donc être envisagée** et ce avec d'autant plus d'optimisme que des valeurs d'héritabilité élevées ont été estimées pour certains des paramètres mesurés.

D. Guémené, C. Larzul, S. Bouy, M.D. Bernadet, G. Guy, J.M. Faure, « *Couleur du plumage et déterminisme génétique des comportements de peur chez le canard mulard* », Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie gras, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 99-103, souligné par nous

Alors que ces chercheurs envisagent « *la mise en œuvre d'une approche génétique* » pour résoudre le problème de comportement des canards, un producteur de foie gras attribue leurs « *comportements aberrants* » précisément aux sélections génétiques réalisées auparavant :

Pour Jean-Michel Beyro producteur de canards gras dans le Béarn, c'est le choix pour ses volailles, d'une souche ancienne, non prévue dans le cahier des charges du Label rouge, qui l'empêche de s'intégrer dans la filière. « *J'ai essayé la souche classique, mais ces canards sont dégénérés. À force de sélectionner les espèces en fonction de la rapidité de croissance, de l'indice de consommation ou sur des critères qui concernent avant tout les industriels, les comportements de ces animaux sont devenus aberrants. Ils se jetaient tous dans le ruisseau et certains se noyaient. Ils étaient également très agressifs.* »

Florence Humbert, « *Produits fermiers, Cache-cache avec la qualité* », Que Choisir, numéro 412, février 2004, pages 32-34

12. Foie Gras Info (lettre d'information du CIFOG), numéro 77, juillet 2004, page 3.

13. Publiée sur le site de l'OFIVAL : [http://www.ofival.fr/marches\\_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf](http://www.ofival.fr/marches_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf).

L'approche génétique est typique de la démarche des zootechniciens habitués à appréhender les animaux dans les élevages comme des moyens d'atteindre certains objectifs économiques, et qui conçoivent leur propre art comme celui de façonner ou de sélectionner les animaux de sorte qu'ils « s'adaptent » au mieux à un environnement conçu pour maximiser la productivité dans les élevages... au point d'assimiler ou de confondre, pour certains d'entre eux, le bien-être de l'animal et son adaptation ainsi comprise (aptitude à remplir la vocation utilitaire qu'on lui assigne), ou au point d'estimer que l'adaptation est une notion douée de sens, alors que le bien-être ne l'est pas.

Une philosophe de l'INRA, à l'occasion d'une enquête sur les conceptions du bien-être animal chez les chercheurs de l'INRA et d'autres instituts, a pu constater toutefois que certains d'entre eux s'interrogent sur la validité de cette approche, longtemps dominante chez les experts de l'élevage :

#### **Adaptation génétique des animaux aux systèmes confinés intensifs**

[...] La sélection a-t-elle modifié le comportement de l'animal jusqu'à lui rendre l'environnement parfaitement indifférent ? Son cerveau est-il à ce point remodelé ? [...] « *Bien souvent on a sélectionné sur des critères qui n'ont rien à voir avec l'environnement et on ne sait pas bien comment la sélection modifie la relation à l'environnement. **On est peut-être simplement arrivé à la limite où l'animal tolère son milieu, sans pour autant qu'il soit bien.*** » Il est fait allusion aux travaux de génétique de l'adaptation, à la sélection de certaines souches d'oiseaux (cailles) pour réduire leur émotivité, par exemple. [...]

Si l'on part [...] d'une définition positive qui voit dans le bien-être quelque chose qui est « *un peu comme le bonheur* », ainsi que l'a exprimé un chercheur [...] **la méthode devrait consister à faire de l'éthologie de l'animal de ferme, c'est-à-dire le placer dans un environnement de plein air, regarder comment il se comporte, et à partir de là définir ses besoins comportementaux.**

Florence Burgat, « Bien-être animal : la réponse des scientifiques », in Florence Burgat (dir.), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, INRA Éditions, 2001, pages 121 et 130, souligné par nous

Les modifications génétiques envisagées par les chercheurs de l'INRA pour les canards destinés au gavage se situent dans une tout autre perspective : il ne s'agit pas de construire un environnement qui satisfasse mieux leurs besoins comportementaux, mais de les « adapter » – en les rendant plus passifs – à un cadre prédéfini en fonction des contraintes économiques et réglementaires concernant les éleveurs. On est loin d'une « *définition positive qui voit dans le bien-être quelque chose qui est “un peu comme le bonheur”* ».

## 18. La négation *a priori* de la souffrance animale

Dans le débat public sur le gavage, les chercheurs de l'INRA soutiennent que les canards et les oies ne semblent ressentir ni stress ni douleur. Il s'agit indéniablement d'une affirmation sur ce qu'*éprouvent* probablement les oiseaux, sur leur subjectivité, sur leurs *sensations* ou *émotions*. Et c'est bien ce qui est demandé à ces experts : on fait appel à eux pour éclairer des décisions dont dépend le bien-être ou le mal-être des animaux. Par conséquent, on attend d'eux une évaluation de ce que *ressentent* les animaux placés dans tel ou tel contexte.

Nous avons vu dans les chapitres précédents qu'en substance, leur réponse est celle-ci : « Que les oiseaux souffrent du gavage est une hypothèse envisageable *a priori* ; les expériences menées ont cependant permis de conclure qu'elle n'était pas fondée. » Mais l'on trouve aussi à plusieurs reprises dans leurs écrits des considérations d'un tout autre ordre, difficilement compatibles avec cette affirmation.

### L'usage de la notion de souffrance est « inapproprié chez les animaux »

En raison des stimuli qui peuvent y être associés (embouquages répétés plusieurs fois par jour, distension des parois de l'œsophage et du pro-ventricule, risque d'érosion des muqueuses, stéatose hépatique avec compression des viscères), **l'acte de gavage est considéré a priori comme une cause de souffrance et douleur**. En premier lieu, il est implicite que **l'usage de ces notions est inapproprié chez les animaux dans la mesure où elles impliquent une composante psychique** et qu'il est alors préférable de lui substituer celle de nociception. Dans le cas du gavage, l'analyse des signaux pouvant correspondre, au niveau du tractus digestif supérieur et du système nerveux, à ceux de la nociception viscérale (inflammation, extravasation, activation de gènes) ne permet pas de statuer sur leur activation.

D. Guémené, J.-M. Faure, G. Guy, J. Servièrre, « Production de Foie Gras, Gavage et Bien-être - Résultats de Recherches<sup>1</sup> », mis à jour le 7 avril 2005, souligné par nous

Étonnamment, en affirmant que les notions de souffrance et de douleur sont inappropriées pour les animaux, ces chercheurs disqualifient d'emblée l'objet même de leurs travaux, qui consiste précisément à étudier l'éventuelle souffrance ou douleur ressentie par les oiseaux gavés. Cela est vrai quelle que soit celle des deux interprétations possibles de l'affirmation précédente que l'on retienne.

Interprétation 1 : Ces chercheurs refusent d'appliquer la notion de douleur aux animaux parce que ces derniers n'ont aucune vie psychique. Ils sont des automates biologiques, dotés de nocicepteurs qui leur permettent de réagir inconsciemment aux facteurs susceptibles de porter atteinte à leur intégrité physique. Si les animaux n'ont aucune « *composante psychique* », s'ils ne ressentent jamais rien, les travaux sur les éventuelles atteintes au bien-être des oiseaux n'ont pas lieu d'être. La notion de bien-être ne vaut en effet que pour des êtres sensibles, conscients.

Interprétation 2 : Ces chercheurs ne sont pas convaincus, à titre personnel, que les animaux n'éprouvent rien. Mais ils estiment être incapables, en tant que scientifiques, de fournir une évaluation, fondée sur leur savoir, de ce qui cause à ces animaux une joie ou une peine ; ils pensent que les outils dont ils disposent dans le contexte de leur discipline ne sont pas appropriés pour se prononcer sur le ressenti des animaux. Dans ce cas, ils devraient se déclarer incompetents sur le sujet sur lequel on les sollicite : « Nous n'effectuerons aucune recherche sur le bien-être, car les outils dont nous disposons ne nous permettent pas d'aboutir. »

Mais ce n'est pas ce qu'ils font. Ils entreprennent des recherches, effectuent des expériences, au terme desquelles ils se prononcent dans le débat public : « Non, les oiseaux ne souffrent pas du gavage. »

Au-delà du sujet particulier du gavage, les incohérences de ces chercheurs de l'INRA – s'exprimant en tant qu'experts – révèlent deux problèmes d'ordre général exposés dans les deux sections suivantes.

1. <http://www.tours.inra.fr/sra/internet/resultats/actuels/foiegras.htm>.

## Le rôle d'expert contraint un chercheur à transgresser les limites de sa science

La première difficulté est inhérente à tout travail d'expertise. Philippe Roqueplo, « *expert en expertise*<sup>2</sup> », analyse les raisons pour lesquelles les experts expriment nécessairement leur point de vue personnel, subjectif, sur les questions qui leur sont posées :

- la première raison, c'est que, dès lors qu'il s'agit d'expertise, le scientifique va devoir répondre à une question qu'il n'a pas choisie. Or un chercheur choisit plus ou moins le terrain qu'il va progressivement défricher [...]. La construction des questions de recherche est une partie essentielle de l'activité scientifique [...]. En position d'expert, le scientifique se trouve donc pris à contre-pied [...];

- la deuxième raison, c'est que la question posée concerne une décision à prendre ici et maintenant, face à une situation concrète [...]. Or le concret est toujours analysable sous une multiplicité de points de vue, dont beaucoup ont donné naissance à des disciplines spécifiques. Pour le scientifique consulté, le concret déborde donc fatalement des limites de sa propre compétence [...].

[...] son rôle d'expert le contraint à transgresser les limites de sa science. Ce processus de transgression convoque nécessairement, qu'il en ait ou non conscience, toutes les ressources de sa subjectivité : ses croyances, ses convictions globales, son idéologie, ses solidarités, ses préjugés, sa classe sociale, son appartenance nationale, etc.

Philippe Roqueplo, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, INRA Éditions, collection « Sciences en questions », 1997, pages 36-37 et 45

Or, en matière d'idéologie et de solidarités, les zootechniciens et autres experts en élevage sont en contact étroit avec le monde agricole. Ils sont de ce fait perméables à ses valeurs : un certain nombre de ces experts partagent aussi avec les professionnels (ou leurs représentants) la rhétorique associée à la défense des valeurs et intérêts de ces derniers. C'est le cas par exemple de l'usage péjoratif du terme « anthropomorphisme », sorte d'épouvantail supposé, par son énoncé même, rendre suspecte toute préoccupation pour les animaux.

Nous avons vu comment les chercheurs de l'INRA dénigrent la position des associations de protection animale, tout en jetant le doute sur la réalité ou la légitimité de la « demande sociale » de bien-être animal. Ils le font en usant de leur autorité de scientifiques, en se prévalant de « l'objectivité » qui distinguerait leur position des autres positions en présence (cf. chapitre 5). Ne seraient-ils pas plutôt, pour reprendre les termes de Philippe Roqueplo, dans la situation de ces experts amenés à « *transgresser les limites de [leur] science* » et à mobiliser des croyances, convictions, idéologies, préjugés, solidarités, qui, dans le cas présent, pour des raisons tant sociologiques qu'économiques, les conduisent à produire les conclusions souhaitées par la filière du foie gras ?

## La difficulté épistémologique à appréhender la sensibilité dans les sciences

En l'état actuel de nos connaissances, la compréhension du phénomène de la sensibilité nous échappe. Les philosophes ne sont pas venus à bout du problème dit « matière-esprit ». Les scientifiques ne savent pas intégrer la conscience dans leurs schémas conceptuels fondamentaux. Comme l'écrit la biologiste Marian Dawkins :

**De toutes les questions qu'il reste à résoudre en biologie, la plus profonde et la plus énigmatique de toutes est celle de la conscience** : comment se fait-il que nous ayons cette vie consciente intérieure, inaccessible à tout autre que nous-même, mais d'une telle importance pour chacun de nous ? [...] Personne ne met en doute qu'il soit avantageux pour les animaux d'avoir les moyens d'éviter de subir des dommages [...]. Mais pourquoi faut-il qu'ils soient conscients pour cela ? Après tout, nous faisons beaucoup de choses inconsciemment [...]. **Qu'apporte de plus l'expérience consciente ? Pourquoi faut-il que la douleur fasse mal ?**

Marian Stamp Dawkins, *Through Our Eyes Only? The Search for Animal Consciousness*, Oxford University Press, 2003, pages 7-8, souligné par nous

2. Titre de la préface de Raphaël Larrère (INRA) du livre de Philippe Roqueplo, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, INRA Éditions, collection « Sciences en questions », 1997.

3. "And out of all the questions that still remain to be answered in biology, the deepest and most mystifying of all is that of consciousness: why is that we have this inner life of awareness, inaccessible to anyone else but of such importance to each one of us? (...) Nobody would question that it is advantageous for animals to have ways of avoiding damage to themselves (...). But why do they have to be conscious to do it? After all, we accomplish a great deal unconsciously (...). What does conscious experience add? Why does pain have to hurt?"

La difficulté à comprendre la conscience ne résulte pas d'une lacune parmi tant d'autres de notre savoir, de celles qui seront progressivement comblées par le progrès ordinaire de la science, en restant à l'intérieur du « paradigme » aujourd'hui dominant. Le problème est que ce paradigme ne peut pas intégrer la sensibilité, elle n'y a pas de place, ou seulement comme épiphénomène :

[Le] statut scientifique de la sensibilité n'a rien d'un acquis. [...] La subjectivité est non seulement absente mais exclue par construction de domaines fondamentaux de la connaissance. [...]

Beaucoup de connaissances se rapportant à la sensibilité sont déjà disponibles (systèmes nerveux, comportements, etc.). Leur valeur est indéniable. Cependant, on n'a pas la moindre idée aujourd'hui de la manière d'aborder la sensibilité en termes physiques. Une partie significative des études consacrées à l'esprit parlent de la conscience en l'ayant redéfinie de façon à la dépouiller de ce qui fait d'elle une conscience (le vécu subjectif) ou en la traitant comme un phénomène illusoire.

David Olivier et Estiva Reus, « La science et la négation de la conscience animale<sup>4</sup> », *Cahiers antispécistes*, numéro 26, novembre 2005, pages 29 et 47

Le fait que nous ne disposions pas aujourd'hui d'une théorie de la sensibilité ne nous prive pas de notre aptitude à formuler des hypothèses sur la sensibilité d'autrui – sur la base d'indicateurs auxquels nous accordons une certaine crédibilité. C'est ce que nous faisons chaque fois que nous prenons des décisions affectant des tiers : nous le faisons avec la conviction que notre évaluation de cette subjectivité qui nous est extérieure a une certaine validité. Nous croyons – nos actes quotidiens en sont la preuve – que nous faisons mieux en nous fiant à ce que nous devinons du ressenti des autres qu'en prenant des décisions de façon aléatoire, comme si nous n'avions réellement aucun accès à la subjectivité d'autrui.

Les interrogations sur l'énigme de la conscience ou sur la difficulté à évaluer correctement des émotions que nous n'éprouvons pas nous-mêmes n'en demeurent pas moins légitimes, tant qu'elles ne font que pointer notre incapacité actuelle à conceptualiser le phénomène de la sensibilité *de façon générale*.

Mais il y a aussi un usage partisan de ces interrogations : celui qui consiste à faire comme si ce questionnement surgissait uniquement à propos de la sensibilité *animale*. Partant du constat (vrai) qu'en son état actuel la science appréhende mal le phénomène de la conscience, on glisse vers l'affirmation que la sensibilité *animale* est inconnaissable, ou que la question de la vie mentale des animaux est dénuée de sens, ou qu'elle ne relève pas du domaine de la science, pour en arriver insidieusement à suggérer que l'existence même de cette sensibilité est douteuse. L'usage partisan de la difficulté épistémologique (réelle) à appréhender la sensibilité dans les sciences consiste à s'en servir pour nier la sensibilité d'un ensemble particulier « d'autrui » : ceux qui n'appartiennent pas à notre espèce.

Le constat de cette dérive apparaît dans l'article précité, accompagné d'une proposition (la Déclaration sur la sensibilité) qui aiderait à mettre fin à l'usage partial des « inquiétudes épistémologiques » :

Tant la physique que la biologie véhiculent en leur état actuel un épiphénoménisme latent. La sensibilité superflue qui lui est inhérente se convertit très aisément en sensibilité absente dès qu'il s'agit d'animaux non humains. [...]

Nous ne devons pas permettre qu'au nom de la science, ou de la pensée savante au sens large, on dénie l'existence et la pertinence de la sensibilité animale. Si la science dans son état actuel ne sait pas rendre compte de la réalité incontournable de la conscience, il faut que cela soit explicitement reconnu comme une faille de nos connaissances, et non pas être utilisé pour nier la réalité chaque fois que c'est opportun pour conforter la discrimination spéciste. [...]

Une possibilité que nous envisageons est la publication d'une « Déclaration sur la sensibilité » dans laquelle des scientifiques et d'autres penseurs souscriraient à une affirmation de ce type :

***La sensibilité est une réalité objective du monde. Qu'à ce jour la physique et les sciences et philosophies de l'esprit puissent avoir du mal à en rendre compte n'y change rien.***

***Quand les lacunes de notre savoir alimentent un scepticisme systématique sur la vie mentale des animaux là où elles pourraient tout aussi bien servir à mettre en doute celle des humains, il ne s'agit pas de prudence scientifique mais de discrimination arbitraire. La recherche honnête de la connaissance n'admet pas deux poids deux mesures.***

***Les insuffisances de la science ne doivent pas être utilisées pour nier l'existence et les implications éthiques de la sensibilité animale.***

David Olivier et Estiva Reus, « La science et la négation de la conscience animale », *op. cit.*, pages 47 et 50

C'est précisément en faisant un usage partial de la difficulté des sciences à appréhender le phénomène de la conscience que les chercheurs de l'INRA tentent de jeter le doute sur la possibilité de connaître

4. [http://cahiers-antispécistes.org/article.php3?id\\_article=283](http://cahiers-antispécistes.org/article.php3?id_article=283).

– et *in fine* sur l'existence même – de la sensibilité des oiseaux gavés. Ils juxtaposent cet argument à la conclusion qu'*au vu des résultats de leurs expériences*, les canards ne souffrent pas, comptant sur cette juxtaposition (malgré son incohérence) pour renforcer la crédibilité de cette conclusion.

Un encadré inclus dans l'article précité de David Olivier et Estiva Reus (pages 51 et 52) fait le même constat. Nous le reproduisons ci-après :

### Deux poids deux mesures : une illustration

Pour répondre à la question de savoir si le système nerveux de canards soumis à la situation de gavage présente des signaux interprétables en termes de douleur, nous développons une approche qui est celle des neurosciences. Aussi, les réponses recueillies correspondent-elles à la **nociception**, c'est-à-dire à la **modalité sensorielle qui traite spécifiquement les signaux déclenchés par des stimuli susceptibles d'entraîner des dommages tissulaires**. Par rapport à la définition qu'en donne l'Association Internationale pour l'Étude de la Douleur, l'acception du terme douleur a due être adaptée pour l'animal car, à la différence de l'homme, il ne peut rapporter ce qui lui cause une gêne. Aussi, par *douleur*, il conviendra d'entendre : *expérience sensorielle et émotionnelle désagréable représentée par la « conscience » qu'a l'animal de la rupture ou de la menace de rupture de l'intégrité de ses tissus* (Molony & Kent 1997). Bien que l'introduction de la notion de conscience (*awareness* en anglais) permette de distinguer la nociception (l'expérience sensorielle primaire) de la douleur (l'expérience affective surajoutée à l'expérience sensorielle), elle ne facilite pas nécessairement la clarification des concepts dans la mesure où les éléments de ce qui définit la « conscience animale » sont loin d'être unanimement admis par la communauté scientifique. En aucun cas le terme de souffrance ne sera employé, celui-ci étant associé à une composante psychique complexe concernant presque exclusivement l'espèce humaine. Lorsque, par commodité de langage, le terme douleur sera utilisé, il correspondra en fait à la notion de nociception qui présente l'avantage de faire référence à une dimension sensorielle dont les corrélats neurophysiologiques peuvent être appréhendés de manière objective et qui peut être abordée sans ses composantes émotionnelles.

J. Servière, G. Guy, D. Guémené, « Étude de la nociception chez le canard mulard : approche neurophysiologique », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, page 46. (Les caractères gras et italiques sont dans le texte d'origine.)

[...] Le but affiché de ces travaux est d'évaluer si, réellement, le gavage nuit au *bien-être* des canards ou si la réprobation de cette pratique est dénuée de fondement.

Dans le passage cité, ces experts se déclarent incompetents sur le sujet sur lequel on les sollicite\* : on les interroge sur la douleur ou la souffrance provoquée (ou non) par le gavage ; eux s'interdiront de parler de douleur, ou ne le feront que par « commodité de langage ». Motif avancé : leur approche est celle des neurosciences ; or, seuls la nociception et autres corrélats neurophysiologiques peuvent être appréhendés objectivement (et, accessoirement, les canards ne peuvent rapporter ce qui leur cause une gêne).

Il est indéniable que, pour *tous* les êtres, les « corrélats neurophysiologiques » sont la seule chose que peuvent appréhender les neurosciences. Les paroles elles-mêmes (rapporter une gêne) ne peuvent être décrites « objectivement » que comme des événements physiologiques et physiques (de surcroît, tous les humains ne sont pas doués de langage). Aujourd'hui, l'approche par les neurosciences – ou par toute autre discipline scientifique – ne permet *jamais* de saisir directement des « composantes émotionnelles », mais uniquement leurs « corrélats ».

Mais si cette impuissance structurelle constituait une raison suffisante pour refuser d'attribuer des émotions aux canards, il devrait en aller de même pour les humains (autres que soi-même). Or, les auteurs affirment catégoriquement dans le même passage, que la souffrance, phénomène *psychique*, existe chez les humains, et se montrent tout aussi catégoriques dans l'affirmation qu'elle est absente chez la quasi-totalité des autres espèces. Le principe méthodologique consistant à se limiter strictement aux conclusions permises par les constats neurophysiologiques s'évanouit subitement.

En somme, les limites de nos connaissances scientifiques sont une raison valable de ne jamais s'avancer à attribuer de sentiments aux bêtes. Elles sont une raison valable d'affubler systématiquement de guillemets le mot « conscience » pour marquer le doute quant à la pertinence de ce concept s'agissant d'animaux. (Les auteurs sont allés jusqu'à ajouter des guillemets autour de ce terme dans la citation de Molony & Kent, alors qu'il n'y en a pas dans le texte original anglais.) En revanche, ces mêmes limites n'interdisent pas de se prononcer sur les émotions que possèdent les humains, ni sur celles que les animaux ne possèdent pas.

On a là un exemple de discours qui se prévaut de l'autorité de la science pour entériner le spécisme ordinaire, et qui serait récusé si une fraction significative de la communauté scientifique adhérait aux principes inscrits dans la Déclaration sur la sensibilité.

\* Ce qui ne les empêche pas par ailleurs de conclure que leurs résultats expérimentaux étayaient la seconde position.

## Quatrième partie

# **CE QUE LES ÉTUDES DE L'INRA OMETTENT DE RAPPORTER**



## 19. Des faits embarrassants opportunément occultés

### (Introduction de la quatrième partie)

Les deuxième et troisième parties ont montré que les études de l'INRA sur le foie gras souffrent de nombreux problèmes méthodologiques qui remettent en cause la validité de leurs conclusions. Nous avons vu que leurs auteurs interviennent dans les médias grand public pour diffuser leurs thèses favorables au gavage (cf. partie 1). Au-delà de la référence à leurs propres travaux, l'un d'eux, Daniel Guémené, va jusqu'à affirmer dans la presse qu'« *aucun élément scientifique ne permet de dire que cette opération est une source de mal-être animal* ».

Comme nous allons le voir, ces chercheurs passent sous silence des faits qu'ils ne peuvent ignorer, et qui attestent du caractère nocif du gavage pour la santé et le bien-être des animaux.

Certains de ces éléments sont fournis par les études auxquelles ils se réfèrent eux-mêmes par ailleurs. D'autres proviennent de la filière du foie gras – au travers de documents disponibles publiquement – ou des vétérinaires qui travaillent pour elle. De surcroît, la plupart des faits en cause étaient déjà mentionnés dans le rapport européen de 1998<sup>1</sup> que ces chercheurs connaissent pourtant bien.

Ces données prouvent l'impact négatif du gavage sur l'état de santé des animaux, et donc potentiellement sur leur bien-être. En effet, parlant du bien-être des animaux en général, Daniel Guémené reconnaît lui-même que :

L'évaluation du bien-être [...] nécessite la mesure de caractères zootechniques, physiologiques et comportementaux. Ceux-ci incluent la mortalité, la morbidité, l'état physique et sanitaire, la capacité à exprimer des comportements spécifiques (incluant les interactions sociales, l'exploration, le jeu), l'absence d'expression de comportement aberrant et d'indication physiologique de stress.

Daniel Guémené et Jean-Michel Faure, « Productions avicoles, bien-être et législation européenne<sup>2</sup> », *INRA Productions Animales*, volume 17, numéro 1, février 2004, pages 59-68

Pourtant, dès qu'il s'agit du gavage, Daniel Guémené et ses collègues deviennent étonnamment peu loquaces sur la mortalité, la morbidité, et de façon générale sur l'état physique et sanitaire des animaux gavés.

La mortalité est un critère souvent oublié dans les études sur le bien-être animal, a observé Christine Leterrier<sup>3</sup> (Inra-SRA de Tours), de même d'ailleurs bien souvent que la morbidité et les maladies infectieuses.

Yves Montjoie, encadré « Également glané aux JRA [Journées de la Recherche Avicole] », page 69 de l'article de Nicolas Nativel, « Bien-être des volailles, mal-être des éleveurs<sup>4</sup> ? », *Filières Avicoles*, numéro 654, mai 2003, pages 68-70

1. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

2. <http://www.inra.fr/productions-animales/an2004/num241/guemene/dg241.htm>.

3. Christine Leterrier est membre de l'équipe « Biologie du comportement et adaptation des oiseaux » dirigée alors par Daniel Guémené.

4. Cet article rapporte des déclarations faites aux 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche Avicole, Tours, 26 et 27 mars 2003.



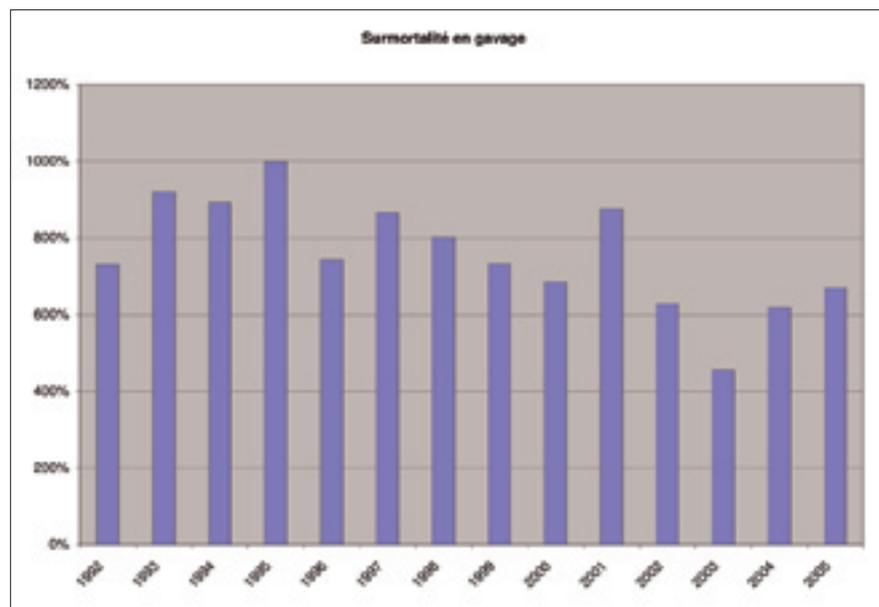
## 20. La forte mortalité des animaux en gavage

[...] une moindre mortalité [est un] indicateur[s] parmi d'autres de l'amélioration du bien-être.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>1</sup> ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

Autrement dit, une aggravation de la mortalité est un indicateur de l'aggravation du mal-être.

Or, d'après les données fournies par les producteurs eux-mêmes (cf. annexe 3), le taux de mortalité des animaux pendant la période de gavage est environ 6 fois plus élevé que lors de la période d'élevage (sans gavage) qui précède :



Surmortalité des canards mulards en gavage (comparée à une période d'élevage de même durée), calculée d'après les données fournies par les producteurs au travers du rapport annuel du CIFOG et des synthèses du programme RENAPALM<sup>2</sup>

Le rapport européen<sup>3</sup> indique que le taux de mortalité des oiseaux en gavage est même 10 à 20 fois plus élevé que pour des animaux en élevage (il faut en effet tenir compte du fait que la mortalité en élevage est forte dans la première semaine suivant la naissance, mais baisse beaucoup ensuite) :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

Ces données [le taux de mortalité des canards gavés] sont très défavorables par rapport aux taux de mortalité des canards et des oies pendant l'élevage habituel. [...]

Le taux de mortalité des oiseaux gavés se situe entre 2% et 4% durant les deux semaines de la période de gavage, alors qu'il est d'environ 0,2% chez des canards [non gavés] de même type<sup>4</sup>.

1. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

2. Cf. annexe 3.

3. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

4. "These figures [mortality rate for force-fed ducks] compare most unfavourably with mortality rates for ducks and geese during normal rearing.", section 5.4.7 "Force feeding and mortality rates", page 46.

"The mortality rate in force fed birds varies from 2% to 4% in the two week force feeding period compared with around 0.2% in comparable ducks.", section 5. 5 "Conclusion", page 49.

La photo ci-dessous montre un canard mort dans sa cage individuelle pendant la période de gavage :



Source :  
stopgavage.com,  
Gers, avril 2004

Il est stupéfiant de constater que des chercheurs qui se présentent comme experts sur les problèmes du gavage ne mentionnent nulle part qu'en une douzaine de jours, le gavage multiplie ainsi les taux de mortalité – d'après les données des producteurs eux-mêmes.

Le silence de ces scientifiques de l'INRA est d'autant plus incompréhensible que non seulement ils connaissent les statistiques de mortalité en gavage<sup>5</sup>, mais ils sont de plus amenés eux-mêmes, en pratiquant leurs expériences, à observer le grand nombre d'animaux qui meurent.

Ainsi, dans une de leurs expériences de gavage en cages et parcs collectifs, ils rapportent :

Les animaux non débecqués étaient issus du croisement F30xEbenne et subissaient un programme classique de gavage (gaveuse hydraulique, 27 repas, pâtée) [...]. Sur l'ensemble de l'expérimentation, la mortalité s'est élevée à 5,6%.

L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraud, D. Guémené, J-M. Faure, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (I) résultats zootechniques », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 76-79

D'après le rapport européen cité plus haut, ce taux de 5,6% en gavage est 28 fois plus élevé que le taux de 0,2% normalement constaté en élevage.

Après avoir observé dans une expérience une mortalité en gavage 28 fois supérieure à la mortalité courante des animaux non gavés, Daniel Guémené n'en affirme pas moins qu'« *aucun élément scientifique ne permet de dire que [le gavage] est une source de mal-être animal* ».

Ces chercheurs auraient-ils constaté que le gavage ne provoque que des agonies douces et indolores ? Il n'est pas possible de le savoir, car ils restent silencieux sur la nature des effets du gavage qui expliquent la mort d'autant d'animaux en aussi peu de temps.

Ainsi, alors que près d'un million d'oiseaux meurent chaque année en France pendant la période de gavage (cf. annexe 3), les experts du gavage à l'INRA n'offrent aucune explication sur les causes de cette mortalité.

Pourtant, comme le rappelle ce vétérinaire spécialiste des pathologies du gavage :

Si les animaux meurent en cours de gavage, il faut bien qu'il y ait une raison pour cela, même si nous ignorons la répartition statistique par pathologie des causes exactes de la mort. [...] La stéatose hépatique présente dans un foie gras est une pathologie qui explique pourquoi les animaux meurent à la fin du gavage imposé par les hommes. Elle est, en tant que telle, à l'origine de complications (maladies) directes et indirectes occasionnant ces taux de mortalités spectaculaires dans les élevages.

Dr. Yvan Beck, déclaration écrite sous serment<sup>6</sup> devant le ministère de l'agriculture de l'état de New York, 10 mai 2006

Le chapitre suivant recense les principaux effets du gavage sur l'état de santé des oiseaux. Ils aident à comprendre pourquoi ils sont si nombreux à en mourir.

5. Daniel Guémené, Gérard Guy et Jean-Michel Faure font référence aux statistiques de mortalité de la filière dans leur synthèse « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87.

6. <http://www.hsus.org/web-files/PDF/farm/Affidavit-of-Dr-Yvan-Beck.pdf>.

## 21. L'épuisement, les blessures et les maladies du gavage

Nous avons vu que Daniel Guémené écrit que « *l'évaluation du bien-être* » nécessite l'étude de divers caractères dont « *la morbidité* » et « *l'état physique et sanitaire* » des animaux<sup>1</sup>.

Pourtant, comme pour la mortalité, lui et ses collègues de l'INRA spécialistes du foie gras éludent la question de l'impact du gavage sur l'état de santé *général* des oiseaux. S'ils abordent – pour le nier – le caractère pathologique de la stéatose hépatique provoquée par le gavage (cf. chapitre 7), ils ignorent les autres troubles et maladies qui peuvent affecter l'animal en raison du gavage.

### L'état physique des oiseaux en fin de gavage

Ces chercheurs ne peuvent pourtant pas ignorer que l'état physique des oiseaux en fin de gavage est sérieusement dégradé. En effet, comme le rappelle un simple guide pratique à l'intention d'éleveurs amateurs, certains symptômes sont observables à l'œil nu :

Aucun signe particulier ne permet de déceler à l'avance le moment où le foie parvient à sa qualité optimale. **L'aspect fatigué des volailles grasses, leur taille énorme, leur respiration haletante, l'animal, qui montre de plus en plus de difficultés à se déplacer**, sont autant de points de repère. **Les oies et les canards gras doivent être sacrifiés sur place pour éviter d'éventuels décès pendant le transport.**

*Tout sur l'oie et le canard*<sup>2</sup>, guide pratique à destination des gavageurs amateurs édité par la chaîne de magasins Gamm vert, souligné par nous

Un autre manuel à l'intention d'éleveurs amateurs est lui aussi très clair sur le piètre état physique des oiseaux en fin de gavage :

[...] un oiseau gras vivant est un animal qui se transporte très mal. Si le gavage est poussé à fond, il risque de mourir en cours de transport. [...]

Un oiseau en gavage est en moindre état de résistance physique : la moindre anomalie de ventilation ou d'hygrométrie, les moindres défaillances de nettoyage peuvent rendre pathogènes toutes les bactéries capables de provoquer une maladie respiratoire.

Marie-France Avignon, *Oies et canards*, Flammarion, 1981, pages 198 et 281

Une ancienne publication du ministère de l'agriculture montre qu'à l'époque le transport des animaux en fin de gavage était même considéré comme impossible en raison de la fragilité de leur état de santé :

Les palmipèdes gras sont des oies ou canards engraisés par gavage en vue de la production de foie gras. L'abattage de ces volailles présente des particularités pour plusieurs raisons :

- Le transport des palmipèdes gras de la ferme d'engraissement à un centre d'abattage est considéré comme impossible dans la mesure où il est communément admis, en France pour le moins, que les animaux ne supporteraient pas le transport [...].

Ministère de l'agriculture, « Abattage des palmipèdes gras », in *L'aviculture française - Informations techniques des services vétérinaires*, 1986

Il est difficile d'imaginer que des experts en palmipèdes gras puissent ignorer la faiblesse des animaux en fin de gavage quand celle-ci est non seulement observable à l'œil nu, mais également décrite dans des publications aussi diverses que des manuels pour éleveurs amateurs et des publications techniques du ministère.

De plus, comme nous l'avons vu plus haut, ces chercheurs savent que le gavage provoque une explosion des taux de mortalité. Or, les oiseaux qui survivent jusqu'à l'abattage ont été soumis au même traitement – la suralimentation forcée – que ceux qui ont succombé. Il y a donc toutes les raisons de penser qu'une partie d'entre eux au moins ont vu leur état physique affecté par le gavage. L'hypothèse selon laquelle, pour chaque animal qui meurt, il y en a d'autres qui, restés vivants, souffrent d'un état de santé dégradé, mériterait donc d'être étudiée par les scientifiques de l'INRA.

1. Daniel Guémené et Jean-Michel Faure, « Productions avicoles, bien-être et législation européenne », *INRA Productions Animales*, volume 17, numéro 1, février 2004, pages 59-68.

2. [http://www.gammvert.fr/pdf/guide\\_oie.pdf](http://www.gammvert.fr/pdf/guide_oie.pdf).

De plus, dans une étude que ces chercheurs connaissent (puisqu'ils la référencent – pour d'autres raisons – dans certains de leurs articles), il est rapporté qu'une partie des animaux relâchés en fin de gavage ont tellement de peine à se déplacer qu'ils meurent de soif faute de pouvoir aller s'abreuver<sup>3</sup>.

### Comment l'état de santé des oiseaux gavés est-il ignoré ?

Alors que ces scientifiques ont connaissance des symptômes qui témoignent de l'affaiblissement de l'état physique des animaux gavés, comment parviennent-ils à éluder le sujet ?

La technique à l'oeuvre est celle qui a été exposée dans le chapitre 13. Elle consiste à poser qu'un gavage qui provoque des blessures ou des maladies n'est pas un gavage normal et à s'en tenir, dans la communication en direction du public, aux effets du gavage normal ainsi défini.

Nous avons vu que les chercheurs de l'INRA n'en observent pas moins des états pathologiques à l'occasion de leurs expériences, et les mentionnent dans des comptes rendus de recherche destinés à d'autres scientifiques (cf. chapitre 14) :

[...] blessé à l'œsophage [...] quand l'embuc a été inséré [...]

animaux souffrant de candidose (infection des membranes de la muqueuse causée par *Candida albicans*<sup>4</sup>) [...].

J. Servière, M-D. Bernardet, G. Guy, D. Guémené, « Is nociception a sensory component associated with force-feeding? A neurophysiological approach in the mule duck », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 149-158

L'apparition d'une candidose<sup>5</sup> est un effet du gavage, et ce fait est connu de Gérard Guy puisqu'il est mentionné dans un ouvrage qu'il a rédigé pour la FAO (organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) :

Les mycoses du tractus digestif sont causées par une levure: *Candida albicans* [cause de la candidose] ; elles sont assez courantes chez de nombreuses volailles, mais pas chez l'oie. Une exception concerne les oies qui sont gavées, l'inflammation de l'œsophage causée par les embucages et l'abrasion des grains représente une porte d'entrée favorable au développement du germe.

Gérard Guy et Roger Buckland (dir.), *Production des oies*<sup>6</sup>, Étude FAO - Production et santé animales, numéro 154, 2002, chapitre 14 « Maladies des oies »

D'après le Professeur Bénard – un auteur que les chercheurs de l'INRA citent fréquemment<sup>7</sup> – cette maladie affecte une proportion significative des animaux gavés :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne<sup>8</sup> :

Dans une étude rapportée par Bénard (communication personnelle), des signes de candidose étaient observables jusque chez 6% des animaux dans chaque bande d'oiseaux<sup>9</sup>.

La connaissance qu'ont MM Guémené, Guy et Faure d'une maladie fréquemment provoquée par le gavage et dont ils constatent qu'elle provoque des douleurs au passage de l'embuc ne les empêche évidemment pas de conclure que « *dans un contexte normal, c'est-à-dire en l'absence de blessure ou d'atteintes pathologiques des canards, le gavage n'apparaît pas comme étant un générateur important d'informations nociceptives* » (cf. chapitre 14). En effet, dépouillée de son vocabulaire scientifique, cette conclusion se résume à peu près à ceci : « quand il n'y a pas de problème avec le gavage, il n'y a pas de

3. Cette étude (une expérience de gavage et dégavage) a été évoquée dans le chapitre 7.

4. "(...) wounding of the œsophagus (...) when the feeding tube was inserted (...) animals suffering from candidosis (infection of the mucous membranes caused by *Candida albicans*) (...)"

5. « *Candidose ou muguet : c'est une maladie de plus en plus fréquente. Candida albicans est un opportuniste profitant de toute lésion de l'œsophage, baisse de l'état général, fermentation acide du contenu ingluvial, de toute perturbation ou thérapeutique (abus d'antibiotiques détruisant l'équilibre de la flore). L'inflation violente de la muqueuse s'accompagne de la formation d'un enduit blanc brillant très adhérent. La simultanéité des cas observés est due à l'exposition aux mêmes conditions d'environnement et non à la contagion.* » ; Didier Villate (dir.), *Manuel pratique des maladies des palmipèdes*, Nouvelles Éditions de Publications Agricoles, 1989, page 135.

6. [www.fao.org/DOCREP/004/Y4359F/y4359f0h.htm](http://www.fao.org/DOCREP/004/Y4359F/y4359f0h.htm).

7. À titre d'exemple, le Professeur Bénard signe 6 des 33 références de l'article de synthèse de D. Guémené, G. Guy et J-M. Faure. 8. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

9. "In a study reported by Bénard (pers comm) signs of candidosis were observable in up to 6% of animals in each batch of birds.", section 5.4.6 "General health indicators", page 46.

problème avec le gavage ». Si la même approche était appliquée à l'étude des effets du tabagisme, elle consisterait à poser que, par définition, un poumon de fumeur est un poumon sain, et que l'acte normal de fumer ne provoque pas de maladies. Ainsi toute pathologie détectée sur un fumeur ne serait pas l'effet du tabagisme normal et ne pourrait donc en aucun cas remettre en cause cette pratique.

### Les maladies du gavage

Dans le monde réel des plus de 30 millions d'oiseaux gavés chaque année en France, les problèmes de santé des animaux sont nombreux, comme l'attestent les divers ouvrages destinés aux éleveurs et aux vétérinaires.

Ainsi, peut-on lire dans *Les oies et canards*, un « ouvrage destiné aux éleveurs amateurs, familiaux et fermiers » :

Les accidents de gavage :

Les bêtes au gavage sont des animaux fragiles, et les accidents ou maladies lors de cette opération sont nombreux et variés : l'anoxémie, due à une aération insuffisante ; la toxémie, qui est une intoxication du sang ; la cirrhose du foie ; la candidose, qui est provoquée par une levure et qui profite d'une inflammation de l'œsophage (due à l'embuc, par exemple) ; les blessures d'embuc, causées par maladresse, pouvant aller jusqu'à l'éclatement du jabot ; la « cuisse bleue », due à des hémorragies internes musculaires provoquées par une déficience en vitamine K et une mauvaise manipulation des animaux.

Jean-Claude Périquet, *Les oies et les canards*, Éditions Rustica, 1999, page 105

Le *Manuel pratique des maladies des palmipèdes*<sup>10</sup> qui « s'adresse aux éleveurs, techniciens, vétérinaires » contient lui aussi sa section spéciale sur les maladies du gavage :

#### LES MALADIES DU GAVAGE

La pathologie digestive de l'oie et du canard en cours de gavage comporte des causes bien distinctes liées à l'opération même du gavage, au parasitisme latent et aux infections bactériennes ou fongiques.

[Ce qui suit est la liste des affections du gavage passées en revue dans cette section :]

Blessures ; engouement ; indigestion ; tympanisme ; parasitisme ; amidostomose ; épomidiostomose ; spirurose ; entérite ; indigestion intestinale ; fibrose du foie ; coma hypoglycémique ; obstruction bronchique.

Didier Villate (dir.), *Manuel pratique des maladies des palmipèdes*, Nouvelles Éditions de Publications Agricoles, 1989, pages 133-139

Dans la section sur les entérotoxémies par exemple, cet ouvrage vétérinaire explique le lien entre la suralimentation forcée et l'apparition de ce type de maladie :

Entérotoxémies - [...] Cet accident résulte le plus souvent d'une mauvaise préparation au gavage. On note d'abord une perte de l'imperméabilité des plumes : les oies « se mouillent », de l'incoordination motrice avec parésie, une soif ardente et surtout de l'entérite : les excréments, d'abord ramollis glaireux, blanchâtres, deviennent rapidement verdâtres et nauséabonds. Ces déjections souillent et agglutinent les plumes de la région péri-anale. [...]

**La cause déterminante est d'origine alimentaire. L'excès d'amidon**<sup>11</sup> entraîne une diminution du pH intestinal ; il en résulte un déséquilibre de la flore microbienne intestinale favorisant ainsi l'implantation et la multiplication de germes producteurs de toxines : clostridies, colibacilles, salmonelles...

Didier Villate (dir.), *op. cit.*, page 75, souligné par nous

10. Notons que ce manuel ne peut être soupçonné de vouloir nuire à la filière puisqu'il débute par cette profession de foi : « *Souhaitons que cet ouvrage accompagne la mise en place actuelle d'une filière palmipède compétitive face à un marché international* », et se conclut par la photo d'une tranche de foie gras accompagnée de la légende « *Le produit final – dans toute sa noblesse* ».

11. Rappelons que l'excès d'amidon est ingéré de force par les oiseaux en conséquence d'un choix fait en connaissance de cause par les producteurs : « *Le maïs est l'aliment de gavage par excellence : il est riche en amidon [...].* » ; AGPM-Technique, *Élevage et gavage des canards mulards*, Arvalis, mars 2000, page 10.

## Les blessures du gavage

Les chercheurs de l'INRA relèguent, par définition, les blessures provoquées par le passage de l'embuc hors du « *contexte normal* » de la suralimentation forcée. Ces blessures font pourtant bien partie des réalités ordinaires des salles de gavage, comme l'atteste cet extrait du manuel vétérinaire précité :

### LES MALADIES DU GAVAGE – Blessures [...]

Causes déterminantes : La blessure de l'œsophage est provoquée par une embuc blessant, un massage trop énergique de cet organe, des manipulations brutales, un maïs brûlant ou des réactions de défense de l'animal.

[...] Le cou est enflé, douloureux et dur. Cela peut aller de la simple indigestion ingluviale à la rupture de l'œsophage, avec inflammation hémorragique de la région du cou, formation de faux jabots par un clivage des plans anatomiques et suppuration entre ces plans. Il y a souvent colonisation de ces traumatismes par des germes opportunistes.

Didier Villate (dir.), *op. cit.*, page 133

L'acte de gavage est en effet un acte brutal car il consiste à enfoncer un tube dans la gorge d'un animal qui souvent se débat. L'enfoncement est si rapide que le temps d'attrapage du cou de l'oiseau, d'enfoncement du tube, du gavage, de l'extraction du tube, et du passage à l'oiseau suivant est de 6,9 secondes en moyenne<sup>12</sup> – le gavage proprement dit prenant 5,6 secondes en moyenne.

Le rapport européen signale que la filière du foie gras, pourtant interrogée à ce sujet, n'a pas fourni d'informations concernant la fréquence des blessures et lésions dues au gavage :

### Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

Le groupe de travail a été informé que les canards à la fin de la période de gavage peuvent présenter des blessures sévères à l'œsophage ou, plus fréquemment, des signes clairs de dommages aux tissus dans l'œsophage. [...] La fréquence des lésions à l'œsophage n'est pas connue actuellement bien que cette information ait été demandée à la filière<sup>13</sup>.

Alors qu'ils publient des articles pour affirmer que « *dans un contexte normal, c'est-à-dire en l'absence de blessure* » le gavage n'est pas douloureux, les chercheurs de l'INRA restent silencieux, à l'image de la filière, sur le nombre d'oiseaux blessés lors du gavage dans le contexte réel.

Le relevé des blessures et pathologies observées par deux cabinets vétérinaires – intervenant pour des producteurs de foie gras – publié dans les *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, atteste que les blessures telles que la déchirure du jabot font partie de la réalité du gavage<sup>14</sup> :

Tableau 3 : nombre de cas par pathologie en 1997, 1998 et 1999, canards mulards en gavage.

mulards en gavage	1997	1998	1999
nombre d'examens	140	121	79
RAS	12	12	7
<b>METABOLIQUE</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	<b>20</b>
surgavage	7	7	2
chaleur	9	9	4
dechirure jabot	18	18	8
Néphrites	1	1	
fausses déglutitions	*	*	6

T. Gavaret, X. Chatenet, R. Planel, J. L. Boucaud, « *Tendance de la pathologie des canards mulards destinés à la production de foies gras en Pays de Loire en 1999* », tableau 3, page 95, Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 92-95

12. N. Robin, É. Sazy et J. Castaing, « Modes de logement du canard mulard en gavage : observations de gavage et performances zootechniques », tableau 3, Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, page 135.

13. "The working group was informed that ducks at the end of the force feeding period can have serious injuries to the oesophagus or, more usually, having clear evidence of tissue damage in the oesophagus. (...) The prevalence of oesophageal lesions is not known at present although the industry has been asked for this information.", section 5.4.6 "General health indicators", page 46.

14. « La base de ce travail est constituée des données de pathologie rencontrée sur le terrain des Pays de Loire, recueillies par deux cabinets vétérinaires ayant quatre sites d'exercice [...] sur la base des examens nécroscopiques ou complémentaires pratiqués aux laboratoires de biologie vétérinaire Labovet et Labo 79. [...] Lorsqu'un lot est apporté pour contrôle et qu'aucune observation pathologique n'est faite, le terme RAS, pour rien à signaler, est utilisé. [...] Ce nombre de cas [dans les tableaux] est défini par le nombre de

## Les lésions et fractures aux ailes, aux pattes et au bréchet

Le rapport européen mentionne certaines lésions dont peuvent souffrir les animaux encagés pendant le gavage :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

Une autre lésion fréquente est localisée sur le sternum, où une nécrose de la peau peut être observée. Ceci est observé sur des animaux maintenus en cages, mais est inhabituel sur des animaux maintenus au sol. La fréquence est là aussi plus importante chez les canards mulards (40-70%) alors qu'elle est de moins de 6% chez les canards de Barbarie<sup>15</sup>. [...]

Des sols de mauvaise qualité peuvent provoquer des blessures aux pattes<sup>16</sup>.

Dans leur article de synthèse, les chercheurs de l'INRA évoquent l'existence de ces lésions pour souligner que les fabricants de cages s'en sont préoccupés :

Afin de pallier les défauts de certains modèles, qui occasionnaient des lésions (ailes, pattes, bréchet), les fabricants de cages en avaient fait évoluer la conception et les matériaux.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>17</sup> ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

La proportion d'animaux qui continuent de souffrir de ces lésions n'est cependant pas mentionnée par ces chercheurs, laissant penser que ces problèmes sont aujourd'hui résolus.

Daniel Guémené affirme qu'« *aucun élément scientifique ne permet de dire que [le gavage] est une source de mal-être animal* », alors que lui-même et ses collègues connaissent – tout comme les professionnels de la filière – la grande fréquence des fractures des os chez les animaux gavés :

**Il y a, en effet, beaucoup de casse d'ailes chez les canards gavés.** Cela peut se passer dans différents lieux : soit dans la cage de gavage (ceux qui veulent supprimer cette installation avancent cet argument), soit lors des manipulations qui précèdent le transport de l'animal à l'abattoir (on le retire de la cage pour le placer dans une caisse), soit quand on l'accroche sur la chaîne d'abattage.

Daniel Rousselot-Pailley, *Archorales-INRA*, tome 7<sup>18</sup>, 2002, page 34, souligné par nous

Même si la cage individuelle exacerbe le problème (cf. chapitre 17), la fragilisation du squelette n'est pas limitée aux oiseaux gavés dans ce type de logement :

**Le gavage per se induit une diminution de la minéralisation osseuse [...].** Sur le terrain, la fréquence des fractures des têtes humérales est de 35%, elle atteint avec le gavage en cage 54% (Sazy, communication personnelle<sup>19</sup>). Le gavage par le maïs crée un déficit en calcium et en phosphore pendant 15 jours comparativement à l'aliment finition.

F. Guinotte et G. Guy, « Peut-on améliorer la minéralisation du squelette du canard mulard ? », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 49-52, souligné par nous

---

*lots examinés (et non pas le nombre de sujets) pour lesquels le diagnostic a été porté. [...] Les données retenues ne permettent pas de prétendre à une étude exhaustive de la pathologie du mulard en Pays de Loire, ni de déterminer ses prévalences. L'intérêt de l'étude est surtout de voir les évolutions d'une année sur l'autre plus que de s'attacher aux valeurs absolues des observations. »*

15. "Another frequent lesion is localised on the sternum, where a necrosis of the skin can be observed. This is observed on animals maintained in cages but it is unusual on animals kept on the floor. The prevalence is again more important in Mulard ducks (40-70%) whereas it is under 6% in muscovy ducks.", section 5.4.6 "General health indicators", page 46.

16. "Poor quality floors may cause foot injuries.", section 8 "Summary, conclusion and recommendations", page 64.

17. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

18. <http://www.inra.fr/archorales/t7-1Rousselot.pdf>.

19. Pour des animaux gavés en cage collective (en station expérimentale), les taux de fractures relevés à l'abattoir vont de 8% à 42% suivant le type de cage ; L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraud, D. Guémené, J-M. Faure, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (I) résultats zootechniques », tableau 3, page 79, *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 76-79.

Un vétérinaire expert des pathologies du gavage confirme que le problème de fragilisation du squelette – et les fractures qui en résultent – est bien un effet direct du gavage :

La détérioration de l'appareil locomoteur causant la fracture des membres est fréquente. Elle est due en partie à l'immobilisation des animaux en cage, aux déséquilibres alimentaires de la ration (carences en protéines et minéraux), aux perturbations hormonales et à la surcharge pondérale qui altèrent toutes la croissance osseuse<sup>20</sup>. À terme, elles causent des fractures que l'on constate tant en élevage qu'à l'abattoir.

Dr. Yvan Beck, déclaration écrite sous serment<sup>21</sup> devant le ministère de l'agriculture de l'état de New York, 10 mai 2006

## Les halètements

En fin de gavage, les canards halètent intensément. Voici l'opinion des chercheurs de l'INRA sur ce comportement :

On dit parfois que les canards halètent en fin de période de gavage, comme si le remplissage de leur estomac les empêchait de respirer. Les opposants au gavage ont fait de cette image un fer de lance de la lutte anti-foie gras. **Or, ce halètement est un réflexe thermorégulateur, déclenché par le simple fait de s'alimenter** : les oiseaux n'ont pas de glandes sudoripares et leur capacité d'élimination de la chaleur par contact avec l'air est limitée par les propriétés isolantes de leur plumage. **Ils doivent ouvrir le bec et « haleter » pour éliminer de la chaleur** (l'eau contenue dans la salive s'évapore en absorbant de la chaleur, dite chaleur latente d'évaporation). **C'est leur moyen de « brûler » la surcharge calorique d'origine alimentaire, un réflexe naturel**, organisé par les centres respiratoires du bulbe rachidien. [...] le halètement en fin de période de gavage n'est pas un indicateur de douleur.

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jacques Servière, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*<sup>22</sup>, numéro 10, juin 2005, pages 70-73, souligné par nous

Le lecteur novice – à qui cet article est destiné – retient que le halètement en fin de gavage est un phénomène normal, qui ne dénote aucun mal-être chez les oiseaux gavés.

Qu'en est-il réellement ?

Remarquons tout d'abord que l'argumentation est trompeuse : constatant que le halètement se produit spontanément quand l'animal est suralimenté, ces chercheurs qualifient ce comportement de « réflexe naturel », comptant sur la connotation positive souvent associée au mot « naturel » pour nous amener à conclure que la situation n'est pas pénible pour les oiseaux. Mais que serait donc un réflexe artificiel, et en quoi le naturel d'un réflexe protège-t-il de la souffrance ? Constatant que la suffocation se produit spontanément quand l'animal est placé dans une atmosphère difficilement respirable, ces chercheurs concluraient-ils aussi que « cette suffocation est un réflexe respiratoire déclenché par le simple fait de respirer un air pauvre en oxygène, un réflexe naturel organisé par les centres respiratoires du bulbe rachidien » ? Et qu'ainsi le comportement de l'animal qui s'asphyxie ne peut nullement révéler un sentiment de détresse ?

La réalité – que les précédentes affirmations des scientifiques de l'INRA ne contredisent d'ailleurs pas – est la suivante : les canards halètent en fin de gavage parce qu'ils ont trop chaud d'être suralimentés – certains au point de mourir de stress thermique – et parce que leurs sacs aériens sont comprimés.

20. Gérard Guy lui-même reconnaît cet effet du gavage : « Le point le plus important est cependant l'absence d'une croissance osseuse pendant la phase de gavage [...]. Il en résulte une réduction de la part de l'os dans la carcasse entière et une rupture de la croissance allométrique de l'os, ces derniers devant alors supporter des contraintes beaucoup plus fortes. » ; M-D. Bernardet, Y. Nys, G. Guy, « Détermination du besoin en phosphore chez le canard mulard mâle durant la phase de croissance et de finition », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 224-227.

21. <http://www.hsus.org/web-files/PDF/farm/Affidavit-of-Dr-Yvan-Beck.pdf>.

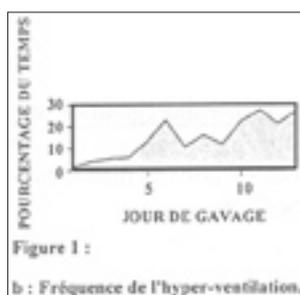
22. <http://www.cerveauetpsycho.com>.

En effet, ces chercheurs eux-mêmes rapportent – dans un autre article, à destination de scientifiques et professionnels du foie gras cette fois-ci – que leurs études permettent de conclure que :

On observe une augmentation globale du comportement bec ouvert au cours du gavage indépendante de la température ambiante. [...] Ce résultat montre que **les animaux ont alors des problèmes de thermorégulation**. [...] il s'agit de la posture classique d'hyper ventilation où l'animal a le bec ouvert et respire rapidement. [...] Ce comportement est d'autant plus fréquent qu'on s'approche de la fin de la période de gavage [...]. **Le problème de thermorégulation** que traduit l'augmentation de la fréquence Bec ouvert **est donc bien lié directement au gavage**.

J-M. Faure, G. Guy, D. Guémené, « Comportement exprimé par le canard mulard en fonction du mode de logement pendant la période de gavage », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 42-45, souligné par nous

Dans ce même article, les scientifiques de l'INRA tracent d'ailleurs la courbe ci-dessous, qui montre l'augmentation de la fréquence du halètement avec les jours de gavage :



J-M. Faure, G. Guy, D. Guémené, « Comportement exprimé par le canard mulard en fonction du mode de logement pendant la période de gavage », *figure 1, page 44, op. cit.*

Ils constatent par ailleurs qu'une bonne gestion de la température dans les salles de gavage diminue le nombre d'animaux qui meurent en gavage :

L'aménagement de salles de gavage dans des bâtiments dédiés a parallèlement permis d'optimiser les conditions d'ambiance (**température**, hygrométrie, renouvellement d'air). Cette évolution a [contribué] à l'obtention de meilleurs résultats zootechniques [...] dont **une moindre mortalité** [...].

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op. cit.*, souligné par nous

Le rapport européen fait quant à lui figurer le stress thermique parmi trois explications possibles de l'explosion de la mortalité des animaux en gavage :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

Des études sur les taux de mortalité ou les pertes durant les deux semaines de la période de gavage ont été réalisées en France, en Belgique et en Espagne. [...] **Les causes précises de cette mortalité n'ont pas été documentées, mais elles incluent selon toute vraisemblance** les blessures physiques, **le stress thermique** et la défaillance du foie<sup>23</sup>. (*Souligné par nous*)

Le relevé des pathologies observées par des cabinets vétérinaires (reproduit plus haut) atteste également que le stress thermique est bien une réalité du gavage.

La difficulté qu'ont les oiseaux gavés à réguler leur température est aggravée par deux autres problèmes induits par le gavage :

- la compression de leurs sacs aériens

De nombreux problèmes respiratoires apparaissent également durant le gavage du fait des réactions physiologiques provoquées par l'ingestion forcée d'une grande quantité de nourriture activant un réflexe neurovégétatif. De plus, en l'absence de diaphragme pour séparer thorax et abdomen, le foie hypertrophié et volumineux comprime de plus en plus les sacs aériens et gêne la respiration. En fin de gavage les animaux sont le plus souvent haletants et incapables de fournir le moindre effort.

Dr. Yvan Beck, *op. cit.*

23. "Surveys on mortality rates or losses during the two weeks of the force feeding period were carried out in France, Belgium and Spain. (...) The precise causes of this mortality have not been documented but are likely to include physical injury, heat stress and liver failure.", section 8 "Summary, conclusion and recommendations", page 62.

- l'impossibilité de se baigner pour ces animaux aquatiques

[...] les canards utilisent l'eau pour la thermorégulation et le stress thermique peut devenir un problème dans les systèmes dotés d'un approvisionnement en eau inadéquat, particulièrement sous des températures élevées<sup>24</sup> [...].

T.B. Rodenburg, M.B.M. Bracke, J. Berk, J. Cooper, J.M. Faure, D. Guémené, G. Guy, A. Harlander, T. Jones, U. Knierim, K. Kuhnt, H. Pingel, K. Reiter, J. Servièrre, M.A.W. Ruis, « Welfare of ducks in European duck husbandry systems », *World's Poultry Science Journal*, volume 61, numéro 4, décembre 2005, pages 633-646

Ainsi, les chercheurs de l'INRA ont beau conclure que les halètements en gavage sont un « *réflexe naturel [qui] n'est pas un indicateur de douleur* », il n'en reste pas moins que le gavage affecte la respiration et la thermorégulation des animaux.

Les animaux halètent en fin de gavage parce qu'ils ont chaud d'avoir été suralimentés de force. Certains ont tellement chaud qu'ils en meurent.

---

24. "(...) ducks use water for thermoregulation and heat stress can become a problem in systems with an inadequate water supply, especially under high temperatures (...)."

## 22. Les méthodes d'insémination, de mutilation, de transport et d'abattage

Les méthodes utilisées pour faire naître, mutiler, transporter puis tuer les animaux utilisés pour produire du foie gras peuvent – tout comme les procédés similaires utilisés pour les autres productions de viande – provoquer des souffrances.

### 22.1 Les méthodes de prélèvement de sperme et d'insémination artificielle

Le canard mulard, issu du croisement entre une cane commune, souvent une cane Pékin, et un canard de barbarie, deux espèces bien distinctes, représente quant à lui maintenant plus de 90% de la production française.

D. Guémené, J-M. Faure, G. Guy, J. Servièrre, « Production de Foie Gras, Gavage et Bien-être - Résultats de recherches<sup>1</sup> », mis à jour le 7 avril 2005

Le canard mulard est un hybride stérile. L'accouplement naturel entre une cane commune et un canard de Barbarie est relativement peu fécond. Les techniques d'insémination artificielle sont donc pratiquées du fait de leur intérêt économique :

En outre, les problèmes de fertilité auxquels la production de cet hybride a été longtemps confrontée sont aujourd'hui résolus avec la généralisation de l'insémination artificielle.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 1-8

Un article d'un institut de recherche indonésien rapporte des observations sur une des méthodes de prélèvement de sperme utilisées sur les canards :

[La méthode de prélèvement de sperme des canards] la plus fréquente est la méthode du massage [...].

[...] une pression excessive et un massage répété peuvent provoquer des blessures de la peau ou des hémorragies<sup>2</sup> [...].

A.R. Setioko, « Success rate of training on semen collection of alabio drakes and muscovies using artificial vagina technique », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 283-287

L'auteur de cet article préconise ainsi l'utilisation de la méthode du vagin artificiel, car « *les avantages de l'utilisation de cette technique sont que les oiseaux ne présentent pas de signes de dommages après six semaines de prélèvements*<sup>3</sup> ». Pourtant, il relève que, sur les 30 canards de Barbarie utilisés pendant des tests de prélèvements par vagin artificiel, plusieurs (entre 2 et 6) sont morts pendant l'expérience<sup>4</sup>.

Un article de chercheurs d'une université hongroise illustre avec des photos la méthode du prélèvement par massage d'un jars :

Les jars étaient logés dans des cages individuelles [...], puisqu'ils produisent ainsi un sperme plus concentré et ils éjaculent davantage. [...] Les jars n'étaient pas nourris pendant 12 heures afin de produire un sperme sans contamination. Les jars étaient placés sur une table de massage (Photo 2). Deux personnes étaient présentes pour cette opération : un collecteur et un assistant<sup>5</sup>.

F. Bogenfürst, A. Almási, « Practical methods in the artificial insemination of geese », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 273-282

1. <http://www.tours.inra.fr/sra/internet/resultats/actuels/foiegras.htm>.

2. "The most frequent [method of semen collection in duck] used is the massage method (...). (...) excessive pressure and repeated massage can result in skin injuries or hemorrhage (Cooper, 1969; Watanabe, 1961)."

3. "The advantages emerge for use of this technique is that the birds showed no harmful signs after six week collection."

4. "For Muscovy drakes, out of 30 available male, six were dead" ; le tableau 1 page 285 indique 2 morts.

5. "Ganders were housed in individual cages (...), since this way they produce more concentrated semen and they also ejaculate more. (...) Ganders were starvated for 12 hours in order to produce uncontaminated semen. Ganders were placed on a massage table (Picture 2). Two people were present at the process: a collector and an assistant."



F. Bogenfürst, A. Almási, op. cit.

Ce même article explique également les méthodes utilisées pour l'insémination d'une oie :

Il y a deux méthodes possibles pour inséminer une oie pondeuse : l'évagination [méthode par retournement du cloaque] et la méthode de palpation au doigt. La méthode du doigt s'est avérée la plus appropriée dans notre cas. [...] Un pistolet spécial et une paillette jetable étaient utilisés pour l'insémination. 200 à 250 femelles par heure ont pu être inséminées de manière routinière. Au regard des risques pour la santé de l'animal de la méthode du doigt, la désinfection des mains et de la paillette est essentielle après chaque oie pondeuse. La photo 3 montre la méthode et les instruments d'insémination<sup>6</sup>.

F. Bogenfürst, A. Almási, op. cit.



F. Bogenfürst, A. Almási, op. cit.

Une revue professionnelle présente, illustrations à l'appui, une nouvelle machine conçue pour faciliter l'insémination des canes :

[Cette machine] facilite le retournement de l'oviducte, en exerçant une compression constante sur les canes (ce qui n'est pas forcément le cas avec la technique traditionnelle, qui consiste pour l'insémineur à serrer les canes entre ses jambes, avec des risques pour l'animal).

Yves Montjoie, « IMV/Deslias : contention des canes en douceur pour l'IA », *Filières Avicoles*, numéro 654, mai 2003, page 52

6. "There are two possible ways of inseminating a layer: the evagination and the finger palpation method. The finger method has been found the most suitable in our case. (...) A special gun and disposable paillette were used at insemination. 200-250 females per hour were able to be inseminated with great routine. With respect to the animal health risk of the finger method disinfection of hands and paillette is essential after each layer. Picture 3 shows the method and the instruments of insemination."



Yves Montjoie, op. cit.

Bien qu'ils comptent parmi les facteurs affectant le bien-être des animaux utilisés pour produire du foie gras, les conditions de détention, le stress et les éventuelles douleurs ressenties par les oiseaux soumis au prélèvement de sperme et à l'insémination artificielle ne sont pas abordés par les chercheurs de l'INRA spécialisés sur le thème du foie gras.

## 22.2 Les méthodes d'élimination des canes après la naissance

La qualité des foies des canes étant considérée comme inférieure à celle des canards, les définitions officielles françaises et européennes des appellations de foie gras imposent que seuls les foies de mâles soient utilisés. Ainsi, les canes qui ne peuvent pas être rentabilisées en produisant de la viande – ou en étant vendues pour être gavées dans d'autres pays – sont tuées peu après leur naissance :

La production française de foie gras de canard repose à 90 % sur le gavage du canard mulard mâle issu du croisement d'un canard mâle de barbarie avec une femelle Pékin. Les femelles issues de ce croisement, dont l'effectif dépasse désormais les 10 millions d'unités par an, ne sont pas utilisées pour le gavage, faute de performance a priori moins bonnes que celles obtenues avec les mâles. **Aussi sont-elles en grande majorité détruites au niveau du couvoir** ou exportées vers certains pays de l'Est de l'Europe, notamment vers la Bulgarie pour y être gavées avant de revenir, tout au moins pour certaines d'entre elles, concurrencer la production française de palmipèdes à foie gras.

J. Champagne, « Possibilités de valorisation de la canette mularde », *Sciences et Techniques Avicoles*, numéro 3, avril 1993, pages 39-42, souligné par nous

La première photo ci-contre montre l'opération de sexage qui consiste à retourner le cloaque (partie abritant sexe et anus) du caneton afin de distinguer les mâles des femelles :



Page « Savoir-Faire<sup>7</sup> » du site Internet de la société La Mésangère

7. [http://www.breheret.fr/savoir\\_faire.htm](http://www.breheret.fr/savoir_faire.htm).

Un arrêté précise que cette élimination des canes doit être réalisée en « *respectant les exigences réglementaires en matière de protection animale* » :

Titre II : Conditions d'installation et de fonctionnement requises pour l'inscription d'un couvoir au contrôle officiel hygiénique et sanitaire.

[...]

4. *Élimination des oeufs clairs et des canetons après sexage.*

Celle-ci est réalisée de manière hygiénique et selon une procédure écrite respectant les exigences réglementaires en matière de protection animale et de protection de l'environnement.

Le matériel servant à l'élimination est régulièrement nettoyé et désinfecté.

Arrêté du 26 octobre 1998 relatif au contrôle officiel hygiénique et sanitaire dans la filière Palmipèdes, publié au *Journal Officiel* du 8 décembre 1998

Les procédés autorisés ne sont pas précisés. En pratique, ils sont similaires à ceux utilisés pour l'élimination des poussins<sup>8</sup> :

Art. 7. - Les procédés autorisés pour la mise à mort des poussins en surnombre dans les couvoirs sont les suivants :

- a) Dispositif mécanique entraînant une mort rapide ;
- b) Exposition au dioxyde de carbone.

[...]

ANNEXE VII - MISE À MORT DE POUSSINS ET EMBRYONS REFUSÉS DANS LES COUVOIRS

1. Utilisation d'un dispositif mécanique entraînant une mort rapide :

- a) Les animaux doivent être mis à mort par un dispositif mécanique contenant des bosses mousses ;
- b) La capacité de l'appareil doit être suffisante pour que tous les animaux soient mis à mort immédiatement même s'ils sont traités par lots en grand nombre.

2. Exposition au dioxyde de carbone :

- a) Les animaux doivent être placés dans une atmosphère présentant la plus forte concentration de dioxyde de carbone possible fournie par une source de dioxyde de carbone à 100 % ;
- b) Les animaux doivent demeurer dans l'atmosphère précédemment définie jusqu'à ce qu'ils soient morts.

Arrêté du 12 décembre 1997 relatif aux procédés d'immobilisation, d'étourdissement et de mise à mort des animaux et aux conditions de protection animale dans les abattoirs, publié au *Journal Officiel* du 21 décembre 1997

Un « *dispositif mécanique entraînant une mort rapide* » employé en pratique est le broyage des animaux.

La production de foie gras utilisant aujourd'hui en France environ 40 millions de canards mâles par an<sup>9</sup>, c'est donc par millions que des canes sont éliminées chaque année peu après leur naissance, car considérées comme impropres pour cette production.

La question de la souffrance possiblement provoquée par les procédés utilisés pour l'élimination en masse des canes n'est pas mentionnée par les chercheurs de l'INRA.

---

## 22.3 Les méthodes de mutilation

---

Les conditions stressantes dans lesquelles se trouvent placés la plupart des oiseaux dans les élevages – en particulier la cohabitation forcée avec des milliers de congénères dans des espaces réduits – favorisent les comportements agressifs entre eux. Afin de limiter les blessures qu'un oiseau peut infliger à un autre en cas d'agression, les professionnels de la plupart des filières avicoles leur coupent une partie du bec et/ou des griffes.

---

8. Les lignées de poules pondeuses ayant été sélectionnées pour optimiser la production d'oeufs, les poussins mâles issus de ces lignées sont en général éliminés peu après la naissance, car moins rentables pour la production de viande que ceux issus des lignées de poulets sélectionnés à cet effet.

9. En 2004, le nombre de canetons à gaver « éclos [et] effectivement utilisés » dans les couvoirs de France métropolitaine était de 40 040 000 ; ministère de l'agriculture - Service central des enquêtes et études statistiques, *Agreste Conjoncture – Aviculture*, numéro spécial, juin 2006, page 26, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/avi2004note.pdf>.

Comme le relèvent les chercheurs de l'INRA, les recommandations européennes de 1999<sup>10</sup> restreignent sévèrement la pratique des mutilations sur les oiseaux des espèces utilisées pour la production de foie gras :

Les éléments les plus marquants de ces recommandations sont les suivants. [...] Les mutilations, comme le débecquage et le désonglage seront interdites chez les canards communs et les oies et seulement tolérés en cas de nécessité absolue chez les canards mulards et de Barbarie.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *op. cit.*

Un « *cas de nécessité absolue* » mentionné dans la recommandation est celui-ci :

Lorsque les oiseaux se blessent mutuellement avec le bec ou les griffes, des mesures doivent être prises pour éviter d'avoir besoin de recourir aux mutilations indiquées ci-dessous en changeant les facteurs environnementaux et de conduite d'élevage ou les systèmes d'élevage inappropriés et en sélectionnant des races et des souches d'oiseaux appropriées.

Si ces mesures ne sont pas suffisantes pour prévenir les souffrances des oiseaux, des exceptions peuvent être faites au cas par cas par l'autorité compétente uniquement pour les procédures suivantes :

- l'ablation de la partie du crochet de la mandibule supérieure dépassant la mandibule inférieure laissée intacte (voir schémas 1 et 2) ;
- la coupe des griffes (voir schéma 3). [...]

De telles exceptions peuvent être autorisées en accord avec la procédure définie par l'autorité compétente, pour autant que ces pratiques ne relèvent pas de la routine.

Extrait de l'article 22 de la *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques*<sup>11</sup> adoptée le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages

Les canards élevés pour être gavés le sont le plus souvent en lots comportant un très grand nombre d'individus. Ainsi, chez cet éleveur de canards « prêts à gaver », les animaux sont élevés par groupes de 5 000 ; jusqu'à l'âge de 4 semaines, ils sont logés à une densité de 12 individus par m<sup>2</sup> dans un bâtiment fermé ; ensuite, jusqu'à l'âge de 12 semaines, ils sont placés dans un bâtiment semi-ouvert, à une densité de 8 individus par m<sup>2</sup> :

Il produit 50 000 canards en dix lots enlevés entre 12 et 13 semaines d'âge. Son exploitation compte une poussinière de démarrage, deux bâtiments semi plein air et 12 hectares de parcours. [...] Un démarrage est réalisé toutes les 5 à 6 semaines. De un jour à 3,5 - 4 semaines, les canetons demeurent dans la poussinière de 430 m<sup>2</sup>, un bâtiment label de type Louisiane. Là, ils sont débecqués et dégriffés à 8 jours. [...] Les canards démarrés sont desserrés en alternance dans l'un des deux hangars de 620 m<sup>2</sup>.

Pascal Le Douarin, « Un jeune éleveur spécialisé en canards prêts à gaver », *Réussir Aviculture*, numéro 104, mars 2005, pages 26-27

Contrairement aux recommandations européennes, le débecquage et le dégriffage sont pratiqués de manière routinière dans la filière du foie gras<sup>12</sup>.

10. *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques et Recommandation concernant les oies domestiques et leurs croisements* adoptées le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Le texte de ces recommandations est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique%2C\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/A\\_textes\\_documents.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique%2C_utilisation_des_animaux/elevage/A_textes_documents.asp).

11. Le texte intégral de cette recommandation est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique,\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique,_utilisation_des_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp).

12. Deux producteurs de foie gras témoignent que « *les élevages conventionnels sont concentrationnaires* » dans cette filière et que « *le débecquage et le désonglage se pratiquent couramment* » ; Marie-Joseph Sardet et Philippe Poublanc, « Le foie gras peut-il ou non être bio ? », *Nature & Progrès*, janvier 2002, numéro 33, page 9.

Certains des problèmes engendrés par l'opération de débéquage telle qu'elle est pratiquée aujourd'hui (« coupe électrique par cautérisation ou par ciseaux ») sont listés dans cet article qui met en avant les avantages d'un nouveau procédé (par infrarouge) :

« Ce système ne coupe pas les tissus contrairement à la coupe électrique par cautérisation ou par ciseaux. Le risque d'infections bactériennes consécutives à cette opération est donc très limité », explique Philippe Lamachy, technico-commercial.

Moins de stress pour les canards !

Ainsi, la technique infra rouge constitue avant tout une avancée indéniable sur le plan du bien-être animal en réduisant le stress des canards. « Après l'opération de débéquage, on enregistre d'ordinaire une baisse de la consommation d'aliment et d'eau sur plusieurs jours. Il est impératif de circuler régulièrement dans les bâtiments pour inciter les animaux à se nourrir », explique Alain Grimault. [...]

Par ailleurs, après chaque intervention de débéquage-dégriffage-vaccination, l'éleveur est habituellement confronté à un passage de réovirose plus ou moins fort. Or, les parcs de canards époinés au couvoir [avec la nouvelle technique par infra rouge] ont échappé à la règle et la mortalité s'est également avérée inférieure.

É. Viénot, « Les canards d'Alain Grimault époinés par infra rouge à J1 », *Filières Avicoles*, numéro 681, novembre 2005, pages 60-62

Des industriels ont conçu des machines pour « gagner du temps sur les interventions de dégriffage », en les alliant parfois aussi aux opérations de débéquage et de vaccination :

**... Des auto mates pour dégriffer les canards**

Pour gagner du temps sur les interventions de dégriffage obligatoires des canards, optimiser les rendements tout en conservant une qualité de travail, trois modèles ont inventés des Dégriffeuses : Pierre Billandreau en Vendée (Degrif 5000 - société IBS), Christian Chevat (Dégrifec) et Daniel Trouilloux (société Rondou) dans l'Ain.

**Le Dégrifec de Christian Chevat** est un boî contenant deux canetons qui tournent sur une grille. La machine traite 1 000 à 1 200 oiseaux à l'heure au cours d'un chantier de travail dégriffant trois personnes, une pour alimenter, une pour vacciner, et une pour débéquage et dégriffage. Dans le respect de l'hygiène, elle nettoie les canetons dégriffés, et évacue en permanence la saleté du travail effectué. La machine est démontable, complètement en inox, sans usage de produits chimiques et munie d'une lame plate.

**Avec le Degrif 5000 de la société IBS**, les canards sont placés sur un fond perforé et poussés automatiquement. Un rouleau amovible à grande vitesse assure la qualité de coupe et un rendement optimum (jusqu'à 5 000 canetons/heure). Selon le modèle, on dispose de deux d'axe, Degrif 5000 est amovible en 2 axes avec un usage pour le dégriffage.

**La société Rondou commercialise un ensemble pour vacciner, débéquage et dégriffer les canards**, composé de trois appareils : guérite de chargement, vaccinateur pneumatique-débéquage à lame, dégriffeuse. Le flux des canetons placés sur un fond perforé est coupé par une lame de lame. Une boussole en vis d'Archimède fait avancer les canards vers l'extrémité de la machine. En continu, le canetons est de 1 000 à 1 200 oiseaux par trois personnes (une pour débéquage, vacciner, une pour alimenter la machine).

« Des automates pour dégriffer des canards », Réussir Aviculture, numéro 100, octobre 2004, pages 20-21

La question des douleurs et du stress provoqués par les méthodes de débéquage et de dégriffage utilisées aujourd'hui de manière routinière dans la filière du foie gras n'est pas évoquée par les chercheurs de l'INRA.

## 22.4 Les méthodes de ramassage et de transport

Dans la production de foie gras, les oiseaux sont le plus souvent transportés d'un site à un autre à au moins trois reprises : de l'entreprise d'accoupage à l'élevage de « prêts à gaver », puis de cet élevage aux installations du gaveur, et enfin de la salle de gavage à l'abattoir. Chacune de ces opérations est potentiellement source de stress, de blessures et de décès, que ce soit lors du transport lui-même ou pendant les phases de chargement et de déchargement.

Une revue professionnelle présente l'utilisation innovante d'un tapis roulant pour aider au chargement de canards « prêts à gaver », procédé avec lequel les oiseaux sont « *moins stressés* » qu'avec l'attrapage manuel habituellement pratiqué :

Le bac de réception est posé sur le bord du semi-remorque, deux personnes à l'intérieur du camion attrapent les canards et les disposent dans les cages. Grâce à cette technique, les canards sont chargés à un rythme de 2 150 par heure à 6 personnes (ou 1 400 à 1 500 canards par heure à 9 personnes). « *Avec ce dispositif, les canards sont moins stressés, ils se débattent peu,* » constate Philippe.

Armelle Puybasset, « Un tapis roulant pour acheminer les canards PAG », *Réussir Aviculture*, numéro 100, octobre 2004, pages 16-17

À la fin de la période de gavage, les oiseaux sont extraits de leur cage (ou de leur case) pour être chargés dans une autre cage sur le camion qui les emmènera à l'abattoir. Voici la description des conditions générales de ramassage des oiseaux dans les élevages, toutes espèces confondues :

Le ramassage est la première étape du transport. Elle se déroule en deux mouvements : le premier consiste à saisir les animaux par les pattes ou par les ailes et de les apporter jusqu'à l'encageur qui les dispose, suivant des densités à respecter, dans le système de chargement prévu à cet effet (le container ou la cage). Après la mise en cage ou encagement, les containers ou les cages sont chargés et rangés sur le plateau de transport du camion. Le chargement se réalise soit à l'extérieur soit à l'intérieur du bâtiment. L'étape du ramassage des animaux s'effectue en général de nuit afin de limiter le stress [...].

A. Dusanter, I. Bouvarel, L. Mirabito, « Enquête sur les conditions de ramassage et de transport des volailles prêtes à abattre en France », *Sciences et Techniques Avicoles*, numéro 43, avril 2003, pages 4-14

Concernant spécifiquement les canards gavés, ce même article précise que « *le chargement par cage est de [...] 4 canards gras (18 kg de poids vif) par cage* » de « *59 x 79 cm* ».

Nous avons vu qu'un manuel à l'intention des éleveurs amateurs rappelle qu'« *un oiseau gras [gavé] vivant est un animal qui se transporte très mal. Si le gavage est poussé à fond, il risque de mourir en cours de transport* » (cf. chapitre 21). Un document du ministère de l'économie rappelle que la fragilité des oiseaux en fin de gavage nécessite de limiter les durées de transport :

Les abattoirs s'approvisionnent généralement dans un rayon local (150 kilomètres environ), notamment pour des raisons économiques. En effet, **le transport des palmipèdes à foie gras vivants doit être effectué relativement rapidement car plus la durée du transport est longue, plus le poids des foies des palmipèdes tend à diminuer, et le taux de mortalité des canards et oies transportés tend à s'accroître.**

Lettre du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie au conseil de la société Maisadour, relative à une concentration dans le secteur de l'industrie alimentaire<sup>13</sup>, 1<sup>er</sup> avril 2005, souligné par nous

La question du stress, des blessures et des décès provoqués par le transport des oiseaux pour la production de foie gras n'est pas abordée par les chercheurs de l'INRA.

---

## 22.5 Les méthodes d'abattage

---

Les canards mâles et les oies sont tués dans les heures qui suivent la fin de la période de gavage.

Lorsque les animaux sont tués hors des abattoirs, en vue d'une consommation par la famille de la personne qui les a élevés, l'étourdissement des animaux avant l'abattage n'est pas obligatoire. Un « *ouvrage destiné aux éleveurs amateurs, familiaux et fermiers* » décrit les procédés utilisables en l'absence d'étourdissement :

Il faut faire souffrir l'animal le moins possible et obtenir une carcasse propre. Vous pouvez utiliser un billot de bois et une serpe : posez la tête de l'animal sur le billot et, à l'aide de la serpe, tranchez-la. C'est rapide, mais le volatile se débat dans tous les sens et risque de se souiller avec son sang.

Le mieux est de fabriquer une sorte de cône métallique percé aux 2 extrémités, de la taille des animaux. L'animal à sacrifier sera placé dans ce cône, la tête vers le bas dépassant par le petit trou inférieur du cône ; à l'aide d'un couteau, vous lui tranchez la gorge : le sang peut s'écouler et l'oiseau ne peut se débattre.

Il existe aussi des pinces à sacrifier qui écrasent la tête de l'animal et le tuent instantanément.

Jean-Claude Périquet, *Les oies et les canards*, Éditions Rustica, 1999, page 116

13. [http://www.minefi.gouv.fr/dgccrf/concentration/doc/c2005\\_12\\_maisadour\\_vvh.pdf](http://www.minefi.gouv.fr/dgccrf/concentration/doc/c2005_12_maisadour_vvh.pdf).

Lorsque les animaux sont tués dans les abattoirs, la réglementation stipule : « *L'étourdissement des animaux est obligatoire avant l'abattage ou la mise à mort*<sup>14</sup>. »

Deux grands types de méthodes d'étourdissement avant mise à mort sont utilisés pour la volaille :

- celles qui font appel à un choc électrique (électronarcose/électrocution) ;
- celles qui utilisent les atmosphères modifiées (étourdissement au gaz).

Les méthodes qui font appel à un choc électrique sont de deux types pour les oiseaux : l'électronarcose en bain électrifié qui consiste à faire passer un courant dans tout le corps de l'animal, ou l'électronarcose dite «tête seulement» qui consiste à appliquer un courant seulement au niveau de la tête de l'animal. [...] En France, l'électronarcose en bain électrifié est la principale méthode utilisée. [...] L'électronarcose en bain électrifié présente des inconvénients pour le personnel (pénibilité du poste de suspension des animaux), pour le bien-être des animaux (possibilités de chocs électriques douloureux aux ailes et au jabot), et pour les qualités technologiques des produits (pétéchies et hématomes - notamment dans le foie -, hémorragies, fractures, mauvaise saignée, ...).

Fiche technique « Quelle méthode et quels paramètres techniques pour optimiser l'étourdissement avant abattage des canards et des oies gavés<sup>15</sup> ? » du site de l'Ofival

<p>Accrochage de canards mulards pour une électrocution par bain électrifié :</p>	<p>Électronarcose « tête seulement » (ici dans le cadre d'une production de foie gras Label Rouge) :</p>
 <p>Pascal Le Douarin, « <i>La psittacose, une zoonose potentielle</i> », Réussir Aviculture, numéro 113, janvier-février 2006, page 18</p>	 <p>Vidéo Le gavage en question - Une enquête au pays du foie gras<sup>16</sup> diffusée sur stopgavage.com</p>

D'après les comptes rendus des recherches réalisées à la station expérimentale « La Ferme de l'Oie<sup>17</sup> », le réglage de l'intensité et de la fréquence du courant électrique utilisé pour étourdir les oiseaux avant de les saigner est délicat si l'on veut préserver l'apparence des foies gras :

Anesthésier les animaux avant la saignée entraîne des problèmes de pétéchies [petits points rouges qui altèrent l'aspect visuel] et de présentation des foies qui ne sont toujours pas résolus. [...] L'utilisation du captive bolt [système mécanique de perforation du crâne] semble intéressante, mais uniquement pour les petites unités, car elle est difficile à automatiser.

« Électronarcose : on finira bien par y arriver... », *La Plume de l'Oie*, numéro 11, juin 2003, page 5

14. Article 8 du décret du 1er octobre 1997 relatif à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort.

15. <http://www.ofival.fr/dei/f592.htm>. Note : page consultée le 2 janvier 2006 ; au 13 février 2006, le texte de cette page avait changé ; le texte cité ici était néanmoins toujours accessible dans les archives de moteurs de recherches sur Internet.

16. [http://www.stopgavage.com/videos.php#Le\\_gavage\\_en\\_question](http://www.stopgavage.com/videos.php#Le_gavage_en_question). Cette vidéo est également disponible sur le DVD *Le gavage en question - Une enquête au pays du foie gras*, 2006. Pour la description et les modalités de commande du DVD, se reporter à la page 271 de cet ouvrage.

17. La Tour de Glane, 24420 Coulaures.

Un autre article confirme qu'un étourdissement correct des oiseaux au moyen de l'électronarcose en bain électrifié entraîne des défauts de présentation des foies :

L'électronarcose en bain électrifié est la méthode la plus répandue actuellement en France, pour l'étourdissement des volailles avant l'abattage. Chez les palmipèdes gavés, et plus particulièrement chez l'oie, les travaux de Leprettre (1993) ont clairement montré que **cette technique était associée à une incidence élevée des défauts de présentation des foies gras. Ces effets défavorables se manifestent pour des intensités de courant** (à partir de 50 mA, AC 50 Hz) **qui sont pourtant nettement inférieures à celles requises pour un étourdissement efficace de tous les animaux** (de l'ordre de 130 mA, AC 50 Hz).

X. Fernandez, C. Beyssen, R. Babilé, S. Leprettre, J.P. Dubois, « Étourdissement avant l'abattage des canards et des oies gavés - effet de l'intensité du courant lors de l'électronarcose "tête seulement" sur les fonctions cérébrales », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 95-98, souligné par nous

Ce même article rapporte les travaux effectués par les auteurs afin d'explorer une méthode différente : l'électronarcose « tête seulement ». Cette méthode en est au stade expérimental et ne constitue pas aujourd'hui une alternative à celle couramment employée pour étourdir les palmipèdes :

Contrairement à l'électronarcose en bain électrifié, au cours de laquelle le courant traverse le corps de l'animal et peut donc induire des altérations physiques de certains tissus (Wooley *et al.*, 1986), **l'électronarcose « tête seulement » présente l'avantage d'utiliser un courant qui traverse uniquement la tête de l'animal. Cette technique est donc potentiellement intéressante du point de vue des effets sur la qualité des produits. Toutefois, les paramètres du courant nécessaires à un étourdissement efficace ne sont pas connus dans le cadre d'une utilisation chez les palmipèdes.**

X. Fernandez, C. Beyssen, R. Babilé, S. Leprettre, J.P. Dubois, *op.cit.*, souligné par nous

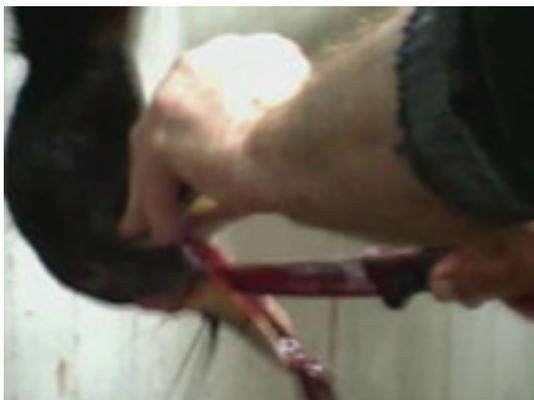
Une simple visite dans un abattoir de la filière du foie gras montre qu'une partie des oiseaux ne sont pas suffisamment étourdis avant d'être saignés : certains sont encore conscients lorsqu'ils se vident de leur sang. Il est donc probable que le souci de la qualité du produit passe souvent avant le respect de l'obligation légale d'insensibiliser les animaux avant leur mise à mort.

Suite à l'électronarcose, les animaux sont vidés de leur sang. Ce manuel vétérinaire liste les différentes méthodes utilisées à cette fin :

La saignée s'effectue soit par section des carotides jugulaires par voie transcutanée ou par voie rétrobuccale. Il est également possible de sectionner les veines palatines.

Didier Villate (dir.), *Manuel pratique des maladies des palmipèdes*, Nouvelles Éditions de Publications Agricoles, 1989, page 157

La photo ci-dessous montre la saignée par voie rétrobuccale (le couteau est enfoncé dans la bouche) :



Vidéo Le gavage en question - Une enquête au pays du foie gras diffusée sur stopgavage.com

Pour l'opération d'étourdissement, la réglementation autorise l'exposition au dioxyde de carbone comme alternative à l'électrocution<sup>18</sup>. Cependant, le gazage par CO<sub>2</sub> est lui aussi problématique :

[...] les palmipèdes, et en particulier les canards, peuvent se mettre en apnée pendant plusieurs minutes en présence de fortes concentrations de CO<sub>2</sub> nécessaires pour provoquer leur perte de conscience, et ce pendant des durées très variables selon les individus. Ainsi si l'on souhaite obtenir l'inconscience de tous les animaux avant saignée (ce qui est réglementairement obligatoire), la plupart des animaux seront morts plusieurs minutes avant la saignée, entraînant une perte de qualité de l'ensemble des produits.

Fiche « Nouveau procédé d'étourdissement des palmipèdes<sup>19</sup> » du site *INRA Transfert*, présentée dans *La Lettre INRA aux entreprises*<sup>20</sup>, numéro 5, janvier 2006

Dans le même document, l'INRA propose un procédé particulier pour remédier à ces difficultés :

Ce nouveau procédé d'étourdissement au gaz remédie aux inconvénients liés à la mise en apnée des palmipèdes [...]. Les canards immergés dans le mélange gazeux utilisé dans ce nouveau procédé ne manifestent pas le réflexe de mise en apnée : tous les individus sont étourdis de façon homogène dans un temps inférieur à 3 minutes.

Fiche « Nouveau procédé d'étourdissement des palmipèdes » du site *INRA Transfert*, *op. cit.*

La description de ce nouveau procédé n'indique pas dans quel état de stress ou de panique peuvent se trouver les oiseaux durant le « *temps inférieur à 3 minutes* » avant l'étourdissement complet. Rappelons que la réglementation elle-même définit l'étourdissement comme « *tout procédé qui, lorsqu'il est appliqué à un animal, le plonge immédiatement dans un état d'inconscience où il est maintenu jusqu'à sa mort*<sup>21</sup> ».

En outre, la technique d'étourdissement par gazage pose aussi un problème d'« *effet très défavorable sur la classification commerciale des foies* » :

L'étourdissement en atmosphère modifiée serait sans doute la technique la plus avantageuse si elle n'exerçait pas cet effet très défavorable sur la classification commerciale des foies [...]. Ce point mérite sans aucun doute d'être étudié plus en détail, en multipliant les évaluations sur différents lots dans le but de comprendre pourquoi cette technique induit ce seul défaut important, alors qu'elle pourrait être avantageuse sur l'ensemble des autres critères.

Fiche technique *Quelle méthode et quels paramètres techniques pour optimiser l'étourdissement avant abattage des canards et des oies gavés ?*, *op. cit.*

Malgré les difficultés de mise au point de procédés d'étourdissement efficaces des palmipèdes et les défaillances de ceux couramment employés, la question de la souffrance des oies et canards gavés au moment de leur abattage n'est même pas signalée par les chercheurs de l'INRA spécialisés sur le thème du foie gras.

18. Article 3 de l'arrêté du 12 décembre 1997 relatif aux procédés d'immobilisation, d'étourdissement et de mise à mort des animaux et aux conditions de protection animale dans les abattoirs, *op. cit.*

19. <http://www.inra-transfert.fr/commun/fiches/fiche.asp?lng=fr&fiche=30&orig=acc>.

20. [http://www.inra.fr/les\\_partenariats/collaborations\\_et\\_partenaires/entreprises/en\\_direct\\_des\\_labos](http://www.inra.fr/les_partenariats/collaborations_et_partenaires/entreprises/en_direct_des_labos).

21. Extrait de l'article 2 du décret du 1<sup>er</sup> octobre 1997 relatif à la protection des animaux au moment de leur abattage ou de leur mise à mort.

## 23. Les besoins comportementaux et sociaux des palmipèdes

Daniel Guémené reconnaît que le bien-être des animaux est affecté si ceux-ci sont empêchés de satisfaire leurs besoins comportementaux (cf. chapitre 19). Un rapport du réseau « AGRI bien-être animal » de l'INRA précise également que :

[...] les états mentaux, dont les émotions, dépendent des capacités de traitement de l'information des animaux. De ce fait, il est indispensable de mieux connaître les capacités cognitives des animaux utilisés en élevage.

R. Dantzer, F. Lévy et I. Veissier (coord.), *Les recherches sur le bien-être animal à l'INRA : bilan et perspectives du réseau AGRIBEA*<sup>1</sup>, mai 2003, page 9

Ainsi, une certaine connaissance des besoins comportementaux et sociaux, et des capacités cognitives et émotionnelles des oies et canards est nécessaire pour déterminer de quelles manières la production de foie gras affecte leur bien-être. En effet, si ces besoins et capacités sont ignorés par les chercheurs qui étudient les méthodes de production, tout un ensemble de contraintes imposées par celles-ci, et donc la frustration, la souffrance et le stress potentiels qui en résultent pour les oiseaux, sont alors passées sous silence.

Force est de constater que les études des chercheurs de l'INRA sur la production de foie gras donnent une représentation très pauvre des besoins des oies et des canards en tant qu'êtres sensibles.

### Exemple 1 : Le fait que les canards sont des animaux aquatiques est négligé

Comme le rappelle ce manuel vétérinaire, les canards sont des animaux aquatiques tant par leur mœurs que par leurs besoins physiologiques :

À l'état naturel, le palmipède passe une grande partie de sa vie sur l'eau. L'absorption de cet aliment se fait surtout par le bec mais également à travers la peau.

Didier Villate (dir.), *Manuel pratique des maladies des palmipèdes*, Nouvelles Éditions de Publications Agricoles, 1989, page 57

Le rapport européen<sup>2</sup> mentionne des expériences révélant une forte motivation des canards à se baigner :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

Les canards mulards se baignent dans l'eau si l'opportunité leur en est donnée [...]. Dans une étude sur des canards de Barbarie [...], les oiseaux à qui l'on avait fourni des abreuvoirs à tétine dans leur enclos soulevaient le poids le plus lourd pour pouvoir accéder à un enclos adjacent qui contenait de l'eau pour se baigner, au moins aussi fréquemment qu'ils auraient levé un tel poids pour pouvoir accéder à un enclos qui contenait de la nourriture. Ainsi, les canards de Barbarie sont très motivés par un accès à de l'eau pour se baigner et le bien-être est vraisemblablement plus pauvre lorsque cet accès n'est pas disponible<sup>3</sup>.

1. <http://www.tours.inra.fr/BienEtre/BEABI3.pdf>.

2. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

3. "Mulard ducks will bathe in water if given the opportunity (Matull and Reiter, 1995). In a study of muscovy ducks by Nicol (in prep), birds provided with nipple drinkers in the home pen lifted the heaviest weight in order to gain access to an adjacent pen with bathing water at least as frequently as they would lift such a weight in order to gain access to a pen containing food. Hence, muscovy ducks are highly motivated to have access to bathing water and welfare is likely to be poorer whenever such access is not available.", section 4.4 "Feeding behaviour and activity of ducks and geese", page 31.

C'est pourquoi la recommandation européenne concernant les canards<sup>4</sup> stipule que :

L'accès à un parcours extérieur et à de l'eau pour se baigner est nécessaire pour que les canards, animaux aquatiques, puissent satisfaire leurs exigences biologiques. Lorsque cet accès n'est pas possible, les canards doivent disposer d'installations en nombre suffisant et conçues de façon à leur permettre de couvrir leur tête avec de l'eau et, avec le bec, de projeter de l'eau sur leur corps sans difficulté. Les canards devraient pouvoir plonger leur tête sous l'eau.

Extrait de l'article 10 de la *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques* adoptée le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages

Ces faits sont parfaitement connus des experts de l'INRA. Ils figurent parmi les signataires de cet article paru dans une revue scientifique spécialisée qui expose les atteintes au bien-être résultant de l'absence d'accès à l'eau :

L'absence de pièce d'eau peut induire des problèmes de bien-être. Les canards peuvent présenter des comportements anormaux, comme des hochements de tête et des stéréotypies de lissage des plumes. Sans pièce d'eau, ils reportent souvent vers la paille leur comportement d'exploration pour la recherche de nourriture et leurs bec, narines et yeux peuvent rester sales puisqu'ils ne peuvent pas les nettoyer en l'absence de pièce d'eau<sup>5</sup> [...].

T.B. Rodenburg, M.B.M. Bracke, J. Berk, J. Cooper, J.M. Faure, D. Guémené, G. Guy, A. Harlander, T. Jones, U. Knierim, K. Kuhnt, H. Pingel, K. Reiter, J. Servière, M.A.W. Ruis, « Welfare of ducks in European duck husbandry systems », *World's Poultry Science Journal*, volume 61, numéro 4, décembre 2005, pages 633-646

Les chercheurs de l'INRA savent que les méthodes de production du foie gras – en période de gavage mais aussi le plus souvent sur l'ensemble de la vie des oiseaux – interdisent à ces animaux d'accéder à la moindre pièce d'eau. Pourtant, ils ne mentionnent jamais ce fait quand ils officient en défense des cages individuelles ou quand ils se prononcent dans le débat public sur l'état de santé ou le degré de frustration des oiseaux gavés.

## Exemple 2 : L'étude des besoins sociaux est réductrice

La pauvreté de la représentation des besoins de ces animaux dans les études des chercheurs de l'INRA est également illustrée par le traitement expéditif réservé aux besoins sociaux.

Ces scientifiques reconnaissent que les canards utilisés pour produire du foie gras sont des animaux sociaux :

Des données expérimentales récentes [...] suggèrent qu'ils [les génotypes actuels de canards mulards] sont relativement émotifs et sans doute très sociaux.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

Pourtant, l'essentiel des observations de ces chercheurs sur les besoins sociaux de ces animaux consiste à relever que les canards cloîtrés seuls en cages individuelles ne peuvent pas « *interagir normalement avec d'autres individus* » (cf. chapitre 17).

Observons que les comportements que ces auteurs ont étudiés se limitent pour l'essentiel à ceux que la recommandation européenne impose que les canards puissent effectuer et, parmi ceux-là, à ceux pour lesquels elle prescrit une date d'application précise et contraignante pour les producteurs. Avant que la recommandation n'impose de le faire, aucune étude n'avait été spontanément menée pour déterminer

4. *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques* adoptée le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Le texte intégral de cette recommandation est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique_utilisation_des_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp).

5. "The absence of open water can lead to welfare problems. Ducks can start to show abnormal behaviour, such as head shaking and stereotypic feather preening. Without open water they often redirect their foraging behaviour to the straw and their beak, nostrils, and eyes may become dirty as they are unable to clean them if open water is absent (...)."

dans quelle mesure les diverses conditions de détention utilisées par la filière permettent ou non aux canards de réaliser ces comportements. Ces scientifiques le reconnaissent eux-mêmes :

Or, aucune expérimentation n'a jusqu'à présent été réalisée pour mesurer l'espace nécessaire à la réalisation des comportements mentionnés par la recommandation et cet essai visait donc à obtenir des premières références.

L. Mirabito, É. Sazy, F. Héraut, J-M. Faure, D. Guémené, G. Guy, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (II) résultats comportementaux », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 80-83

Bien que les animaux soient enfermés à de fortes densités dans un espace réduit, ces chercheurs considèrent les cages collectives comme satisfaisantes pour le comportement « *interagir normalement avec d'autres individus* » :

En tout état de cause, même si la fréquence d'expression de certains comportements varie en fonction de la surface allouée, l'hébergement collectif permet effectivement l'expression des comportements [dont le comportement « *interagir normalement avec d'autres individus* »] référencés dans la directive [lire : « recommandation »].

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *op.cit.*

Pourtant, les atteintes possibles aux besoins sociaux d'animaux « *sans doute très sociaux* » ne se limitent pas au seul isolement dans une cage individuelle. Le réseau « AGRI bien-être animal » de l'INRA considère les « *émotions liées aux ruptures sociales* » comme un thème légitime de recherche :

Le projet « Émotions liées aux ruptures sociales » [...] vise à apprécier l'impact des ruptures sociales (séparation mère-jeune, instabilité sociale, ...) sur le jeune animal, ces ruptures étant fréquentes en élevage alors que les animaux utilisés appartiennent à des espèces sociales [...].

R. Dantzer, F. Lévy et I. Veissier (coord.), *op. cit.*

Les questions de rupture et d'instabilité sociales sont *a priori* pertinentes pour des canards qui, après avoir vécu ensemble en élevage, sont transférés (sous la dénomination de « canards P.A.G. » pour « prêts à gaver ») dans une salle de gavage où ils sont enfermés seuls dans une cage minuscule, ou répartis arbitrairement dans des cages ou parcs collectifs. Ces questions ne sont pourtant pas étudiées non plus, ni même soulevées, par les chercheurs de l'INRA spécialisés sur le thème du foie gras.

Ces scientifiques ne se penchent pas davantage sur le sort des canetons qui naissent en général sur un tiroir dans une machine à éclore avant d'être triés selon leur sexe sur des tapis roulants puis entassés dans des caisses pour être conduits dans un élevage où ils seront nourris – dans un hangar dans un premier temps – en l'absence de tout canard adulte. Pourtant, la question de la « *séparation mère-jeune* », ou plutôt celle de la privation totale de relation « mère-jeune », se pose à l'évidence dans leur cas.

La recommandation européenne sur les canards rappelle certains faits concernant la manière dont ces oiseaux s'occupent de leurs petits :

Dans des conditions sauvages, l'accouplement [des canards de Barbarie] a lieu pendant la saison des pluies sur l'eau. Après l'accouplement, la femelle sélectionne un emplacement pour un nid, d'habitude dans le creux d'un arbre ou parfois dans les joncs, et pond 8-15 oeufs qu'elle couve environ 35 jours. Le mâle est polygame et ne participe pas à la sélection du site de nidification ou à l'incubation. La femelle élève les jeunes jusqu'à ce qu'ils puissent voler et les canetons apprennent en observant les mouvements de leur mère.

Extrait de l'article 2 de la *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques*, *op. cit.*

À l'impossibilité d'établir la relation mère-jeune fait écho l'impossibilité de nouer des relations de couples. En effet, le « contact » entre un mâle et une femelle se résume en général à l'insémination – par retournement du cloaque ou à l'aide d'un pistolet spécial – d'une femelle par un opérateur humain, avec le sperme – préalablement prélevé par massage ou à l'aide d'un vagin artificiel – d'un canard mâle, le plus souvent engagé seul (*cf.* chapitre 22).

Une philosophe de l'INRA a effectué une série d'entretiens auprès de chercheurs de l'INRA et d'autres instituts. Dans le texte qui en rend compte, on découvre que certains d'entre eux préconisent une nouvelle approche de la question du bien-être des animaux dans les élevages :

La question « Qu'est-ce que le bien-être de l'animal et quels sont les éléments qui peuvent le satisfaire ? » est devenue : « Les animaux sont-ils adaptés aux systèmes confinés intensifs actuels ? » [...]

D'autres préconisent une nouvelle orientation : « *on ne peut plus continuer à adapter l'animal aux conditions d'élevage ; on est allé au bout de cette voie. Il va falloir adapter le milieu à l'animal.* » [...] « **Il faut reprendre les caractéristiques primaires des espèces et des races, et si ce sont des animaux grégaires, il faut les mettre en groupe. Ce sont des animaux qui ont une vie sociale. Or les systèmes de production sont complètement détachés de cela.** On fait pâle figure, nous, face aux collègues producteurs zootechniciens. Le comportement, c'est un aspect de la recherche qui les fait sourire. On a difficilement sa place ici. » Cet extrait met en évidence le malaise de quelques scientifiques qui, d'une certaine manière, estiment qu'un véritable travail d'éthologie de l'animal d'élevage serait seul capable de mettre en chantier une recherche sur le bien-être, et non sur l'adaptation de l'animal aux systèmes confinés.

Florence Burgat, « Bien-être animal : la réponse des scientifiques », in Florence Burgat (dir.), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, Éditions INRA, 2001, pages 122-123, souligné par nous

Cette approche fondée sur un « *travail d'éthologie de l'animal d'élevage* » est manifestement absente chez les chercheurs de l'INRA spécialisés sur le thème du foie gras. Mais leur silence ne s'arrête pas au domaine de la non-satisfaction des besoins sociaux. Il s'étend aux questions sanitaires et physiologiques qui sont pourtant tout à fait du registre de zootechniciens classiques. Comme nous l'avons vu tout au long de cette partie, des indicateurs aussi évidents que la mortalité, les blessures, les maladies ou les fractures sont allégrement omis quand il s'agit d'affirmer avec aplomb au grand public qu'« *aucun élément scientifique ne permet de dire que [le gavage] est une source de mal-être animal*<sup>6</sup> ».

6. Daniel Guémené, cité dans l'article de Julien Dézécot, « Vers la fin du gavage ? », *60 millions de consommateurs*, numéro 395, juin 2005, page 24.

## **Cinquième partie**

# **ALTERNATIVES AU GAVAGE ET ADAPTATION DE LA FILIÈRE**



## 24. Les conditions du sursis accordé au gavage

### (Introduction de la cinquième partie)

Comment manger du foie gras sans avoir, auparavant, gavé le volatile ?  
Ce n'est pas possible ! Si quelqu'un sait comment procéder, qu'il vienne !  
Nous sommes prêts à l'entendre.

Dominique Mortemousque (sénateur de la Dordogne), lors du débat sur la loi d'orientation agricole, séance publique au Sénat<sup>1</sup>, 9 novembre 2005

Les recommandations européennes<sup>2</sup> demandent que des recherches soient entreprises pour développer des méthodes alternatives au gavage, et n'autorisent la poursuite de la production de foie gras – et ce uniquement là où elle est déjà pratiquée – qu'à la condition que de telles recherches soient effectivement menées :

Les pays autorisant la production de foie gras doivent encourager les études portant sur les aspects de bien-être et la recherche de méthodes alternatives n'impliquant pas la prise forcée d'aliments.

Jusqu'à l'obtention de nouveaux résultats scientifiques sur les méthodes alternatives et leurs aspects de bien-être, la production de foie gras ne doit être pratiquée que là où elle existe actuellement, et ce uniquement suivant les normes prévues dans la législation nationale.

Extrait de l'article 24 de la *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques*<sup>3</sup> adoptée le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages

La pratique du gavage est en général défendue en arguant que le foie gras est un mets aux qualités exceptionnelles qui – s'il venait à disparaître – manquerait cruellement à ses amateurs, et que le nombre de personnes qu'emploie cette filière rend impensable sa disparition :

Monsieur le ministre [il s'agit de Dominique Bussereau, ministre de l'agriculture], vous avez bien voulu soutenir l'adoption d'un amendement protecteur du gavage dans ce projet de loi d'orientation agricole et je souhaite vous remercier de garantir ainsi non seulement notre patrimoine gustatif national, mais aussi l'avenir économique de plus de deux mille familles du Gers.

La production et la consommation de foie gras font tellement partie de notre Gascogne que nous n'osons penser qu'elles pourraient disparaître un jour.

Aymeri de Montesquiou (sénateur du Gers), lors du débat sur la loi d'orientation agricole, séance publique au Sénat, 9 novembre 2005

Un élément du débat sur la légitimité du gavage consiste donc à savoir s'il est possible de produire un mets comparable au produit actuel sans gaver les oiseaux, et si la filière du foie gras peut s'adapter à cette nouvelle méthode de production.

1. Le compte rendu intégral des débats de cette séance est consultable sur <http://www.senat.fr/seances/s200511/s20051109/s20051109003.html#R23bis>.

2. *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques* et *Recommandation concernant les oies domestiques et leurs croisements* adoptées le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Le texte de ces recommandations est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique%2C\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/A\\_textes\\_documents.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique%2C_utilisation_des_animaux/elevage/A_textes_documents.asp).

3. Le texte intégral de cette recommandation est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique%2C\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique%2C_utilisation_des_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp).

Pour justifier l'amendement visant à pérenniser la pratique du gavage (cf. chapitre 2), des députés ont donc argué qu'« *il n'existe pas d'alternative naturelle au gavage pour produire du foie gras* » :

Il n'existe pas d'alternative naturelle au gavage pour produire du foie gras. C'est pourquoi, devant les fréquentes attaques contre cette production, il convient que le législateur en marque l'importance culturelle.

Exposé sommaire de l'amendement numéro 540 à la loi n° 2006-11 du 5 janvier 2006 d'orientation agricole<sup>4</sup>, présenté par MM. Dufau, Emmanuelli, Peiro, Vidalies, Philippe Martin, Gaubert, Habib et Mme Lignières-Cassou le 4 octobre 2005

Dans un contexte où des politiciens français utilisent la question du foie gras comme argument électoral anti-européen (« *L'Europe des commissaires de Bruxelles, c'est l'Europe [...] qui veut [...] interdire le foie gras et certains de nos fromages*<sup>5</sup> »), un responsable de la Commission européenne rappelle que ce n'est pas le produit en lui-même qui est remis en cause mais ce que l'on fait endurer aux animaux pour l'obtenir :

À Bruxelles, Andrea Gavinelli, chef du secteur « bien-être des animaux » auprès du commissaire à la Santé se veut rassurant : « *Nous ne voulons pas interdire le foie gras !, insiste-t-il. Il ne s'agit que de trouver une alternative au gavage.* »

Stéphane Kovacs, « Le foie gras menacé par l'Europe », *Le Figaro*, 24 février 2004, page 5

Nous nous attacherons dans cette cinquième partie à l'examen des deux thèmes suivants :

- les produits alternatifs au foie gras (entendus comme en étant de proches substituts sur le plan de la composition et du goût, obtenus sans suralimentation forcée des animaux) ;
- les conséquences économiques d'une adaptation de la filière du foie gras à une production sans gavage.

C'est en effet largement à travers ces deux aspects qu'est discutée aujourd'hui la question du foie gras dans les institutions dont dépend l'évolution de la réglementation la concernant – et c'est à cela qu'elle se réduit quand elle est abordée dans les instances politiques françaises.

Notre objectif est d'évaluer le crédit qui peut être accordé à la position des responsables de la filière du foie gras et des chercheurs de l'INRA qui les soutiennent, lorsqu'ils affirment qu'il est impossible de créer des produits alternatifs et annoncent un désastre pour l'emploi en cas d'interdiction du gavage.

Notons toutefois à quel point le débat se trouve de la sorte appauvri et biaisé. Il suffit pour s'en rendre compte d'explicitier ce qui est implicite à leur problématique : par exemple, qu'il serait légitime de continuer à rendre délibérément malades trente millions d'oiseaux par an s'il s'avérait impossible sans cela d'offrir aux consommateurs un mets similaire à celui qu'ils achètent aujourd'hui en de rares occasions, et dont la consommation n'est vitale pour personne. L'implicite dans cette façon d'aborder le sujet consiste au fond à vider de tout contenu le principe selon lequel « il ne faut pas infliger aux animaux des souffrances inutiles » puisque aucune souffrance animale, si grande soit-elle, ne serait « inutile » dès lors que sa remise en cause provoquerait un dérangement, si minime soit-il, pour des producteurs ou des consommateurs.

La nature même du sujet de notre travail nous conduit à ne traiter que des réponses apportées par des chercheurs de l'INRA, ou des professionnels du foie gras, à des questions telles qu'elles sont posées par ceux qui ont un intérêt direct à la poursuite du gavage. Il convient toutefois de rappeler qu'un débat peut être tout autant faussé par de mauvaises réponses que par de mauvaises questions – des questions formulées de façon à occulter une partie essentielle de ce qui est en jeu. La réflexion sur la question animale – et sur le cas spécifique du foie gras – implique d'autres dimensions que celles que permet d'approfondir le thème de la présente étude.

4. Le texte complet de cet amendement est consultable sur <http://www.assemblee-nationale.fr/12/amendements/2341/234100540.asp>.

5. Profession de foi de la liste de Philippe de Villiers pour les élections au Parlement européen du 13 juin 2004.

## 25. Alternatives au gavage

### Quand la recherche manque – opportunément – d’imagination



Six ans après l’adoption des recommandations européennes<sup>2</sup> demandant le développement de méthodes alternatives, quels sont les résultats obtenus par les chercheurs spécialistes de l’INRA ?

Les textes réglementaires adoptés préconisent toutefois la recherche de méthodes alternatives de production de foie gras sans gavage. S’agit-il d’un vœu pieux ou d’un objectif envisageable ? [...] Certains travaux en cours permettront peut-être d’envisager un jour ce type d’approche mais ce n’est nullement le cas à l’heure actuelle.

D. Guémené, J-M. Faure, G. Guy, J. Servière, « Production de Foie Gras, Gavage et Bien-être – Résultats de Recherches<sup>3</sup> », mis à jour le 7 avril 2005

Quels sont ces « *certaines travaux en cours* » qui « *permettront peut-être d’envisager un jour* » de produire du foie gras sans gavage ? Interrogé à ce sujet, Gérard Guy répond :

La leptine est une hormone qui apparaît chez tout individu lorsqu’il a fini de manger, à la fin d’un repas, c’est un moyen d’avoir un signal, de dire « maintenant tu n’as plus faim, tu vas t’arrêter de manger ». Et je pense que s’il existait un moyen d’interdire l’apparition de cette hormone, peut-être que l’animal continuerait de manger, et finalement s’auto-gaverait.

Gérard Guy, dans l’émission « Foie gras : le gavage en question », série « *Gaïa* », France 5, 24 janvier 2004

Des chercheurs de l’INRA participent effectivement à des études sur le rôle de la leptine<sup>4</sup> (ainsi que de la glucokinase<sup>5</sup> et de la LPL<sup>6</sup>, des enzymes) dans le processus de formation du foie gras. Notons que ces travaux ne s’inscrivent pas dans un programme de recherche de méthodes alternatives au gavage : leur but est d’étudier les mécanismes de la stéatose hépatique. Le développement de telles méthodes ne figure d’ailleurs pas – ou plus – dans les objectifs officiels de l’*Unité Expérimentale Palmipèdes à foie gras (UE89)* de l’INRA<sup>7</sup>, ni dans les activités qui lui sont associées (« *Nutrition, reproduction et adaptation comportementale des palmipèdes*<sup>8</sup> » et « *Variabilité génétique des palmipèdes gras*<sup>9</sup> »).

1. <http://www.avea.net/cvg/index.htm>.

2. *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques et Recommandation concernant les oies domestiques et leurs croisements* adoptées le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Le texte de ces recommandations est disponible sur le site du Conseil de l’Europe : [http://www.coe.int/T/TF/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique%2C\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/A\\_textes\\_documents.asp](http://www.coe.int/T/TF/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique%2C_utilisation_des_animaux/elevage/A_textes_documents.asp).

3. <http://www.tours.inra.fr/sra/internet/resultats/actuels/foiegras.htm>.

4. S. Dridi, S. Crochet, M. Derouet, G. Guy, M. Taouis, « Expression et régulation de la leptine chez le canard. Effet du gavage », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 59-62.

5. N. Rideau, G. Guy, M. Taouis, « Expression de la glucokinase hépatique chez le canard mulard maigre et gavé : étude préliminaire », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 63-65.

6. S. Davail, G. Guy, J.M. André, R. Hoo-Paris, « Stéatose hépatique, substrats énergétiques et activité de la lipoprotéine-lipase posthéparine chez le canard mulard et pékin au cours du gavage », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche en Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 96-99.

7. <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/unites/ecrans/89>.

8. <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/activites/ecrans/38>.

9. <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/activites/ecrans/705>.

Dans les années 70, des chercheurs de l'INRA avaient initié des recherches appliquées d'alternatives au gavage<sup>10</sup>. Ces expériences consistaient à créer des lésions dans le cerveau des animaux pour les conduire à se suralimenter :

Le travail que nous présentons ici a consisté à déterminer s'il existe chez l'Oie un noyau ventro-médian analogue à celui des Mammifères et dont la destruction entraîne de l'hyperphagie et de l'obésité. Dans l'affirmative, obtient-on une stéatose hépatique comparable à celle obtenue par le gavage traditionnel ? [...]

Un appareil stéréotaxique dérivé de celui de Horsley et Clarke pour chat a été utilisé : après anesthésie au pentothal (solution à 1 pour 30), la tête de l'animal est fixée par l'intermédiaire des conduits auditifs et du bec. La destruction du complexe ventro-médian (fig.1) par voie électrolytique (anodique) est bilatérale. Les électrodes monopolaires, en acier, sont parcourues par un courant de 3 mA pendant 15 s. Avant l'opération, l'ingestion quotidienne de nourriture chez les animaux témoins et chez les coagulés a été mesurée pendant au moins trois semaines. Après l'opération, les animaux sont placés dans des cages individuelles avec libre accès à la nourriture et à l'eau. [...] quelques jours après l'opération, l'ingestion chez les animaux coagulés atteint au moins deux fois celle des animaux témoins. [...]

Dans le second groupe, recevant un aliment équilibré, le poids du foie obtenu après une hyperphagie plus prolongée est compris entre 220 et 760 g (moyenne 550 g) et 80 à 160 g pour les témoins. [...] L'accroissement pondéral du foie, bien que considérable, reste inférieur à celui obtenu par le gavage traditionnel (300 à 1 200 g).

P. Auffray et J.C. Blum, « Hyperphagie et stéatose hépatique chez l'oie après lésion du noyau ventro-médian de l'hypothalamus », *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, volume 270, 1970, pages 2362-2365

Aujourd'hui, Gérard Guy évoque comme piste possible d'alternative au gavage le fait « *d'interdire l'apparition de cette hormone [la leptine]* » car « *peut-être que l'animal continuerait de manger, et finalement s'auto-gaverait* ». Ainsi, tout comme les méthodes étudiées à l'INRA dans les années 70, cette approche consiste à provoquer une suralimentation de l'animal – avec les divers troubles qu'elle entraîne – d'une manière qu'il ne se serait jamais infligée de lui-même. Répond-elle vraiment à l'exigence de « *recherche de méthodes alternatives n'impliquant pas la prise forcée d'aliments* » des recommandations européennes ? Une méthode induisant un comportement d'auto-mutilation serait-elle une alternative acceptable à la pratique de la mutilation elle-même ?

Une porte-parole du CIFOG exprime ses doutes à cet égard :

Quant aux méthodes alternatives, est-ce qu'elles sont plus éthiques ? Est-ce que l'idée de détruire le centre de satiété dans l'hypophyse ou bien de dérégler l'équilibre hormonal ou enzymatique est mieux que de gaver l'animal ?

Marie-Pierre Pé (déléguée générale du CIFOG), colloque « Axes d'action 2004 du CIFOG », *Foie Gras Expo*, 17 mars 2004

Quoi qu'il en soit, le CIFOG n'est pas optimiste sur les chances de succès des recherches menées actuellement à l'INRA :

On n'a vraiment rien en vue malgré les recherches qui ont été menées sur la leptine et la glucokinase, rien en vue pour arriver à produire un foie gras sans gaver.

Marie-Pierre Pé (déléguée générale du CIFOG), *op. cit.*

Vraiment « *rien en vue* » ?

10. Outre celui cité, un autre article rapporte les résultats de ces expériences : P. Auffray, J.C. Marcilloux, C. Bahy, D. Albe-Fessard, « Hyperphagie induite chez l'oie par injections intraventriculaires de 6-hydroxydopamine », *Les Comptes rendus de l'Académie des sciences*, volume 276, 1973, pages 347-350.

## **Les « possibilités de développement les plus rapides » que l'INRA préfère ne pas explorer**

Le rapport scientifique européen<sup>11</sup> indiquait pourtant dès 1998 une piste de recherche aux « possibilités de développement les plus rapides » :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

Il est clair qu'il y a un besoin urgent de travaux sur des méthodes alternatives de production dans l'industrie du foie gras, et que les possibilités de développement les plus rapides résident dans des essais de préparation d'un produit à partir de foies d'oiseaux nourris à volonté et d'autres ingrédients<sup>12</sup>.

Quelques années auparavant, un charcutier belge s'était même fait une spécialité d'un tel procédé :

On peut très bien être à la fois un charcutier de talent et un ami des animaux... Benito Plasschaert, de Gand, en est un vivant exemple. Très sensible aux souffrances endurées par les oies et les canards gavés en vue de la production de foie gras, notre spécialiste s'est demandé s'il ne serait pas possible d'imaginer une alternative moins cruelle. Le but : produire un mets qui ressemblerait au foie gras, mais dans la composition duquel n'entreraient que des foies d'animaux alimentés normalement.

Ainsi qu'il nous l'explique lui-même : « Pour gaver les oies et les canards, on utilise généralement une bouillie de maïs. En ajoutant une certaine proportion d'une telle préparation à des foies de canard maigres, il devrait être possible, selon moi d'approcher du goût du foie gras. Étant donné que le processus du gavage produit un énorme apport de graisse, j'ai pensé qu'il serait intéressant de rajouter une certaine proportion de graisse de canard. Enfin, pour assurer une meilleure texture, j'ai ajouté des oeufs, de la crème et de la farine de soja. Le résultat : vous pouvez le goûter ! »

Philippe Bidaine, « Du foie gras sans gavage », *Le vif - L'express* (magazine belge), 26 décembre 1996

Quels travaux les chercheurs de l'INRA ont-ils mené selon cet axe de recherche ? Aucun.

Ainsi, depuis plus de 5 ans<sup>13</sup>, les chercheurs de l'INRA poursuivent une piste de recherche qui laisse les producteurs sans « rien en vue pour arriver à produire un foie gras sans gaver » et dont le CIFOG lui-même doute qu'elle puisse permettre – à supposer qu'elle aboutisse – des alternatives « plus éthiques » que le gavage. Quelles justifications ces chercheurs apportent-ils pour continuer néanmoins à privilégier cette piste plutôt qu'une autre offrant les « possibilités de développement les plus rapides », et déjà mise en œuvre par un simple charcutier ?

En tout état de cause, la proposition simpliste de mélanger des foies maigres avec du saindoux ne permet pas de répondre à cette demande.

D. Guéméné, J-M. Faure, G. Guy, J. Servière, « Production de Foie Gras, Gavage et Bien-être – Résultats de Recherches », *op. cit.*

Pour quelles raisons une approche de type « préparation », pourtant préconisée par le rapport européen, « ne permet pas de répondre à cette demande » des recommandations européennes ? Les chercheurs de l'INRA ne le disent pas.

Pourquoi cet empressement à affirmer *a priori*, sans même avoir cherché, qu'il est impossible d'obtenir un produit de qualité équivalente à l'actuel foie gras sans utiliser des foies stéatosés ? Les raisons n'ont sans doute que peu de rapport avec une difficulté technique ou scientifique insurmontable à élaborer un foie gras obtenu sans gavage.

## **Le CIFOG, qui commande et finance les recherches, ne veut pas d'alternatives au gavage**

Pour comprendre pourquoi les scientifiques de l'INRA persistent dans une direction où il n'y a « rien en vue pour arriver à produire un foie gras sans gaver », il faut se rappeler que ces recherches sont décidées

11. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

12. "It is clear that work on alternative production methods is urgently needed within the foie gras industry and that the scope for the most rapid development is from the attempt to prepare a product from the livers from ad libitum fed birds and other materials.", section 6.4 "Socio-economic consequences if force feeding was banned", page 53.

13. Les Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche en Palmipèdes à Foie Gras, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, contiennent déjà des communications des chercheurs de l'INRA sur cette piste de recherche (cf. notes 4 et 5).

avec, réalisées pour, et financées par le CIFOG, dont la stratégie avouée est la « *défense de l'acte de gavage* » :

« Dans un environnement hostile », Alain Labarthe le président du Cifog considère que « le dossier "Bien-être" est une épée de Damoclès pour la filière palmipèdes gras. Nous sommes confrontés à un débat de société. Au-delà des aspects purement techniques, nous devons nous battre sur ce terrain » a-t-il affirmé à l'assemblée générale [du Cifog le 25/06/2004]. [...]

**Le second dossier qui devrait mobiliser [le Cifog] est celui de la défense de l'acte de gavage.** Afin d'éviter de subir le sort des Polonais, ou des Italiens, les professionnels vont demander que le gavage soit reconnu par les pouvoirs publics français comme une exception agricole et culturelle. Pour organiser un lobbying plus efficace à Bruxelles, le Cifog a pris des contacts avec des professionnels d'Espagne, Belgique, Hongrie et Bulgarie. Il s'agit de mettre sur pied une structure transnationale de défense des intérêts collectifs, essentiellement la protection de l'acte de gavage.

Pascal Le Douarin, « Le Cifog dit "oui" à la case collective - L'interprofession demande cinq ans de délais supplémentaires pour appliquer la recommandation », *Réussir Aviculture*, numéro 99, septembre 2004, page 5, souligné par nous

Au sujet des recherches sur les méthodes alternatives au gavage entreprises à l'INRA dans les années 70, l'ex-directeur de l'unité expérimentale où furent menés ces essais explique pourquoi les producteurs sont intervenus – avec succès – pour les faire cesser :

De toute manière, **la réaction explosive des professionnels de la filière à l'encontre de cette éventuelle technique a suffi à stopper ce programme de recherche [...]**.

Les professionnels ont été pris de panique à l'idée que ces recherches pouvaient ouvrir la voie à un contrôle de la filière par des investisseurs (éventuellement étrangers au monde agricole) disposant de capitaux très importants et à même de développer des structures de production et de transformation de très grande taille.

Ce scénario postulait qu'à partir du moment où les limitations liées au gavage (temps de travail, savoir-faire) cesseraient d'exister, plus rien n'empêcherait alors des investisseurs, à la recherche d'une rentabilité maximale, de développer dans différentes régions des ateliers de grande dimension (gérés par des salariés ou des éleveurs prestataires de service) et les structures de transformation y correspondant.

Daniel Rousselot-Pailley, *Archorales-INRA*, tome 7<sup>14</sup>, 2002, page 45, souligné par nous

Il n'a cependant pas été nécessaire que soit développées des méthodes alternatives au gavage pour voir se réaliser ce que voulaient éviter les « *professionnels de la filière [...] pris de panique* » de l'époque. Le « *contrôle de la filière par des investisseurs (éventuellement étrangers au monde agricole) disposant de capitaux très importants* », qui, « *à la recherche d'une rentabilité maximale* » ont développé « *dans différentes régions des ateliers de grande dimension* » est une description très fidèle de la filière du foie gras aujourd'hui :

L'Aquitaine et Midi-Pyrénées sont désormais soumises à une rude concurrence de la part de la Bretagne et des Pays de la Loire. Cette compétition commerciale entraîne surproduction, baisse des prix et changement des méthodes de travail : le productivisme s'impose. [...]

Contrairement aux idées reçues, le secteur dit « organisé » – par opposition au secteur artisanal – est devenu dominant dans le Sud-Ouest depuis que, ces dernières années, des établissements financiers tels Indosuez, La Hénin ou GMF (Garantie mutuelle des fonctionnaires), ainsi que des coopératives de producteurs de maïs comme Maïs-Adour, ont organisé le foie gras en filière et racheté des marques prestigieuses comme Labeyrie<sup>15</sup>, Delpéyrat<sup>16</sup>, Grimault ou Sarrade.

Élevages hors sol, chaînes de gavage, usines-abattoirs, conserveries, circuits frais vers la restauration, contrats avec la grande distribution... Les filières imposent de nouvelles techniques – rationalisation et productivité.

Jean-Paul Besset, « La guerre du foie gras a éclaté entre le Grand Ouest et le Sud-Ouest », *Le Monde*, 25 décembre 1998

Maintenant que ces évolutions de la filière se sont malgré tout réalisées, les professionnels du foie gras auraient-ils renoncé à leur stratégie d'opposition aux méthodes alternatives ?

14. <http://www.inra.fr/archorales/t7-1Rousselot.pdf>.

15. Labeyrie est passé en 2002 des mains du groupe financier Suez au fonds d'investissement scandinave Industri Kapital. Le communiqué de presse relatant cette acquisition est consultable sur <http://www.industrikapital.com/templates/press.aspx?id=2148>.

16. Les foies gras du groupe Delpéyrat, dont la présentation officielle (sur [http://www.delpeyrat.com/delpeyrat\\_accueil.php](http://www.delpeyrat.com/delpeyrat_accueil.php)) affirme : « *Toujours dans cette région du Sud-Ouest Delpéyrat perpétue cet art culinaire en proposant une offre étendue de produits authentiques, inspirés de recettes séculaires de son terroir.* », viennent en partie de grands ateliers de gavage en batterie situés en Vendée et tenus par des éleveurs prestataires de services (cf. Gérard Le Boucher, « Val de Sèvre, l'aval avec Delpéyrat, l'amont avec la Cavac », *Filières Avicoles*, numéro 683, janvier 2006, pages 16-18).

Il paraît difficile d'imaginer que la politique de « *défense de l'acte de gavage* » du CIFOG puisse cohabiter aujourd'hui avec une réelle volonté de développement de méthodes destinées à le faire disparaître. Il faudrait être bien naïf pour croire que le CIFOG poursuit une démarche active de recherche de méthodes alternatives lorsque, concernant la simple réduction de la durée de gavage, la porte-parole du CIFOG elle-même déclare qu'elle « *pense que [...] on ne va pas non plus creuser cette piste là* » :

Le point qui a été étudié également c'est de penser à réduire au maximum le temps de gavage, en développant au maximum la fin de l'élevage pour que le canard arrive déjà presque pré-gavé, avec un foie qui serait déjà presque gras au gavage, en diminuant au maximum cette période de gavage. Aujourd'hui, on a tout à fait démontré la faisabilité du gavage en 20 repas, même moins. Mais alors là on frôle et on flirte avec une autre dégradation qui est plus pour nous qui sommes en région de production, c'est l'image que l'on se fait d'un produit gavé en moins de 10 jours. Là il y a quand même un gros danger de perception, d'érosion de l'image du foie gras, donc cette hypothèse est vraiment, on l'a vérifié auprès d'études de consommateurs, cette hypothèse est vraiment à manier avec une très très grande précaution.

Donc je pense que par rapport à cela on ne va pas non plus creuser cette piste là, car là du coup on pénaliserait le marché le plus important qui est le marché français.

Marie-Pierre Pé (déléguée générale du CIFOG), *op. cit.*

En 2002, le CIFOG a même obtenu du gouvernement qu'il soit interdit à un éleveur de gaver des canards pendant moins de 10 jours<sup>17</sup>.

De plus, la définition officielle de l'appellation « foie gras » obtenue par la filière impose que cet organe atteigne un poids minimal<sup>18</sup>. Pour les canards, le seuil a même été relevé de 250 à 300 grammes en 1995<sup>19</sup>. Faut-il voir un rapport entre le relèvement de ce seuil et le fait que le seuil précédent de 250 grammes pouvait être atteint en 2 jours de gavage ?

Le foie atteint très rapidement (après 4 repas [soit 2 jours de gavage]) un poids proche de 270 g ; ce poids reste stable pendant 2 à 3 jours avant de reprendre son accroissement. [...].

N. Robin, P. Larroudé, A. Peyhorgue, J. Castaing, « Évolution du foie gras de canard mulard au cours du gavage en relation avec différents itinéraires techniques », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche en Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 152-155

Enfin, en 2005, le CIFOG a œuvré avec succès pour que la définition du foie gras dans la loi empêche l'utilisation de méthodes sans gavage (cf. chapitre 2) :

Alain Labarthe, qui achève son mandat à la présidence du Cifog, a profité de l'AG de la coopérative du Val de Sèvre [...] pour brosser [...] un rapide bilan des actions développées avec succès ces dernières années par l'interprofession des palmipèdes à foie gras. [...] Autre **succès obtenu, la reconnaissance par les parlementaires de l'Assemblée nationale - à l'unanimité - du foie gras, et donc du gavage, comme un élément à protéger du patrimoine culturel et gastronomique de la France.** [...] Pour Alain Labarthe, « **c'est une belle victoire que d'avoir pu asseoir le foie gras avec l'acte de gavage** ».

« Alain Labarthe : deux combats gagnés par l'interprofession Cifog », *Filières Avicoles*, janvier 2006, page 12, souligné par nous

Ainsi, contrairement aux exigences des recommandations européennes de 1999, la France ne mène actuellement aucun effort sérieux de développement de méthodes alternatives au gavage puisque la stratégie de la filière du foie gras – qui commande, finance et contrôle les études scientifiques – est au contraire la « *défense de l'acte de gavage* ».

Afin d'occulter cette réalité, elle s'efforce de présenter comme préparatoires au développement de méthodes alternatives, des travaux réalisés en fait dans un autre but : la compréhension des mécanismes de formation de la stéatose hépatique en vue d'optimiser le gavage.

17. « Ce plan d'action avait débuté dès le 22 avril 2002 avec [...] l'adoption d'un accord interprofessionnel définissant les conditions de production des canards gras, étendu [c'est à dire rendu obligatoire par arrêté ministériel] pour 3 ans le 5 octobre 2002 : cet accord fixe plusieurs critères permettant de préserver le caractère artisanal et traditionnel de la production française de foie gras : [...] durée minimale d'engraissement de 10 jours et 19 repas... » ; *Foie Gras Info* (lettre d'information du CIFOG), numéro 69, janvier 2003, page 3.

18. « Les foies doivent présenter le poids ci-après : les foies de canard doivent avoir un poids net d'au moins 250 grammes ; les foies d'oie doivent avoir un poids net d'au moins 400 grammes. » ; extrait de l'article premier du Règlement (CEE) n° 1538/91 de la Commission, du 5 juin 1991, portant modalités d'application du règlement (CEE) n° 1906/90 du Conseil établissant des normes de commercialisation pour les volailles, <http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31991R1538:FR:HTML>.

19. Extrait de l'article premier du Règlement (CE) n° 2390/95 de la Commission, du 11 octobre 1995, modifiant le règlement (CEE) n° 1538/91 portant modalités d'application du règlement (CEE) n° 1906/90 du Conseil établissant des normes de commercialisation pour la viande de volaille, <http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31995R2390:FR:HTML>.

Pour le CIFOG, l'objectif est que le sursis accordé au gavage « *jusqu'à l'obtention de nouveaux résultats scientifiques sur les méthodes alternatives* » soit indéfiniment prolongé.

En finançant et en contrôlant ces recherches, le CIFOG s'assure qu'elles sont menées dans une direction telle qu'aucun résultat satisfaisant – en termes pratiques et/ou éthiques – ne puisse jamais être obtenu. La filière peut ainsi affirmer avec assurance qu'« *on n'a vraiment rien en vue malgré [ces] recherches [...] pour arriver à produire un foie gras sans gaver* », position à laquelle les chercheurs de l'INRA qui exécutent ces recherches viennent apporter leur soutien, à l'image de Gérard Guy qui affirme :

Mais pour produire du foie gras sans gavage, pour l'instant, je crois qu'on n'est pas au point !

Gérard Guy, dans l'émission « Foie gras : le gavage en question », série « *Gaïa* », France 5, 24 janvier 2004

Pendant que les scientifiques et professionnels français du foie gras tirent un rideau de fumée devant les possibles alternatives au gavage, leurs homologues hongrois travaillent concrètement au développement de telles méthodes :

Le succès de la contestation du gavage menée par les associations de prévention de la cruauté envers les animaux pourrait mettre en danger la production de foie gras d'oie [...].

Face à ces tendances, le marché a besoin d'une nouvelle alternative : la demande de foies d'oies engraisées sans gavage augmente dans les pays où l'importation de foie gras est interdite (par exemple, la Suisse<sup>20</sup>). En raison de cette nouvelle demande et des conséquences probables de l'activité de diverses associations, il y a également des efforts en Hongrie pour développer les techniques de production de foies d'oies engraisées sans gavage. [...]

Approchant seulement, mais sans les égaler, les catégories de foies gras d'oie de bonne qualité, le foie produit par pré-gavage n'a pas la qualité d'un foie gras et il n'est pas acceptable pour le marché français. Cependant, il peut être actuellement commercialisé dans des pays où la contestation du gavage est importante et où la demande tend elle aussi à augmenter<sup>21</sup>.

M. Molnár, F. Bogenfürst, P. Kóródi, « Study of the possibility of a new selection method based on ultrasound examination of geese before force feeding », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 189-194

Quant au développement de préparations à base de foies non stéatosés, piste de recherche préconisée par le rapport européen, les chercheurs de l'INRA la balayent d'un revers de la main comme étant une voie « *simpliste* » qui « *ne permet pas de répondre à cette demande* », sans présenter aucun argument à l'appui.

Il est difficile de comprendre que des travaux qu'un simple charcutier a pu initier il y a plusieurs années ne soient pas aujourd'hui à la portée d'un institut qui présente les « *sciences de l'aliment* » parmi ses compétences scientifiques de base et les « *sciences du goût* » comme une spécialité de son centre de Dijon<sup>22</sup>.

Le « *mode de production et de transformation des aliments* » étant listé parmi les « *thématiques finalisées de recherche prises en charge par l'INRA* », le développement d'une préparation aux qualités organoleptiques (goût, texture, ...) comparables à l'actuel foie gras serait de toute évidence aussi conforme à la vocation de cet institut que l'optimisation des procédés permettant d'infliger des stéatoses hépatiques à des oiseaux engagés.

20. En Suisse, la loi de protection animale édictée en 1978 est explicitement interprétée comme interdisant l'alimentation forcée, mais, contrairement à ce qui est affirmé ici, l'importation de foie gras produit par gavage n'est pas interdite.

21. "The successful protestation of the societies for the prevention of cruelty to animals against the force feeding could endanger the goose fatty liver production (...).

In connection with these tendencies, a new alternative is needed on the market: the demand on the goose fatty liver produced without force feeding increases in the countries, where the import of the 'foie gras' is forbidden (e.g. Switzerland). Because of this new demand and the probable consequences of the activity of the different societies there are efforts also in Hungary to develop the technology of the goose fatty liver production without force feeding. A special feeding regime, developed at the University of Kaposvár based on French data, is taken as the basis of this new technology. Practically this method called 'pregavage' determines the birds to a higher daily food intake due to a time-limited feeding, which results the effect of a slight degree of force feeding. (...)

The liver produced with pregavage has not 'foie gras' quality, approaching only but not reaching the categories of the good quality goose fatty liver and it is not acceptable for the French market. However, it is marketable currently in the countries where the impatience of the force feeding is high and the demand is prospectively increasing, too. Consequently the actually dominant system of the goose liver production based on the force feeding needs major modernization."

22. INRA – direction générale, « Contribution de l'INRA à la préparation de la loi d'orientation et de programmation de la recherche », 7 juillet 2004, [http://www.inra.fr/presentation-inra/consultation/contributionINRA\\_LOPR.pdf](http://www.inra.fr/presentation-inra/consultation/contributionINRA_LOPR.pdf).

## 26. La place du gavage dans l'image du foie gras

« Pourquoi les représentations – et plus généralement les aspects immatériels – ont-elles pris une telle importance dans la filière agroalimentaire ? » [...] une raison commerciale : le marché dans les pays développés est saturé en volume - le ventre des consommateurs est plein - et si l'on veut rajouter de la valeur ajoutée, il est alors nécessaire de vendre plus que des calories : du service, de l'image, de l'imaginaire. [...] De fait, les acteurs de l'agroalimentaire ne s'en privent pas : les représentations sont devenues une sorte de matière première pour cette industrie, exploitées par le marketing, la publicité, les médias et, d'une manière générale, tous les services à la production.

Saadi Lahlou, « Les représentations sont des espèces vivantes », *Actes de la 9<sup>e</sup> Université d'Été de l'Innovation Rurale*<sup>1</sup>, Marciac, 6 et 7 août 2003, pages 8-10

Aujourd'hui, la production de foie gras est effectuée par gavage :

Synonyme de plaisir gastronomique, la production de foie gras implique l'ingestion forcée d'importante quantité d'aliment par gavage.

D. Guémené, G. Guy, J-M. Faure, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>2</sup> ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87

Dans quelle mesure cette équation « plaisir gastronomique » = « foie gras » = « gavage » est-elle vérifiée dans l'esprit des consommateurs ?

Pour mieux anticiper les conséquences économiques – et donc sociales – d'une interdiction du gavage, il est en effet nécessaire de mieux comprendre :

- la place que tient le gavage dans l'image du foie gras et son éventuelle influence sur les ventes actuelles de ce produit ;
- les changements qu'un processus de production sans gavage pourrait induire dans les comportements d'achat.

Aucune étude de ce type n'a été menée par les chercheurs de l'INRA qui défendent la pratique du gavage. Ce thème entre pourtant dans les missions de l'INRA, dont l'une des activités officielles est la « *sociologie de la consommation et des goûts*<sup>3</sup> ».

Les dirigeants de la filière du foie gras, préoccupés par l'importance croissante accordée dans notre société au bien-être des animaux dans les élevages, tentent d'en anticiper les effets sur les comportements de consommation :

Le bien-être animal fait maintenant partie des composantes de l'agriculture durable et des valeurs montantes dans les préoccupations de la société ; il s'agit là d'une tendance lourde dont nous devons tenir compte. À terme, risquerait-on des phénomènes de généralisation des boycotts ? Une accentuation des pressions de la « société civile » pour une interdiction de l'activité par les autorités européennes ? Le gavage deviendra-t-il un frein général à la consommation ? Cette hostilité pourra-t-elle imposer d'autres modes d'élevage/gavage ? [...]

Une étude qualitative a été réalisée auprès de deux groupes de personnes consommatrices de foie gras afin de mesurer l'importance de la prise en compte actuelle par le consommateur de la thématique « bien-être animal » dans ses choix de consommation.

« Le bien être animal élément perturbateur de la consommation de foie gras ? », in *Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*<sup>4</sup>, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, page 42

1. <http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/01104-MP9eActesMarciac.pdf>.

2. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

3. Cette activité du « Laboratoire de recherche sur la consommation » de l'INRA d'Ivry a pour objectif officiel d'« améliorer la connaissance de la diversité sociale des consommations alimentaires et leur évolution, des relations entre l'offre et les habitudes alimentaires, des conditions sociales de l'acceptabilité des aliments » et liste comme enjeu socio-économique les « chances de diffusion et de généralisation de goûts ou de réactions d'abstention (par exemple, à l'égard de la viande) actuellement minoritaires en France », <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/activites/ecrans/222>.

4. Document disponible à l'achat et résumé sur : <http://www.ofival.fr/publications/cahier/palm/Avic-pub.htm>.

Les études de la filière ne sont pas menées dans le but de se préparer à une production sans gavage, mais pour mieux s'opposer au contraire à une telle évolution, en développant un argumentaire visant à « *apaiser le consommateur* » :

En résumé, le consommateur de foie gras perçoit, de façon floue, la maltraitance animale derrière la production. [...]

Pour être en position de résister plus efficacement aux inévitables attaques et pressions médiatiques, pour conforter et apaiser le consommateur de foie gras, il nous paraît indispensable d'aller au-delà des arguments habituels (d'ailleurs toujours indispensables) [...].

M. Jacquinot, P. Magdelaine, L. Mirabito, « Importance du bien-être animal dans la perception du foie gras par le consommateur », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 52-56

Bien que menées avec de tout autres objectifs, ces études apportent des éléments utiles à l'évaluation des effets du passage à une production sans gavage. C'est sur cette base que nous allons formuler quelques hypothèses en ce domaine dans la suite de ce chapitre. Il relèverait des missions de l'INRA de mettre celles-ci à l'épreuve d'une analyse plus approfondie, en développant des travaux destinés à aider le secteur du foie gras à effectuer dans les meilleures conditions la transition vers une activité plus respectueuse du bien-être animal.

### **L'abat et le pâté de foies de volailles les plus chers du monde**

Dans l'esprit des personnes qui en consomment, le foie gras bénéficie généralement d'une image de produit de luxe :

Comme toujours, les classes dominantes servant de repère aux autres, avec l'augmentation du pouvoir d'achat, la consommation de cet aliment s'est démocratisée. Il revêt l'image d'un mets de luxe, que l'on se doit de servir aux grandes occasions.

I. Téchoueyres, K. Montagne, A. Hubert, « Le foie gras : un produit plaisir », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002 (article sans pagination inséré en introduction du volume)

Les associations spontanées associées à foie gras (auprès d'un public consommateur occasionnel, rappelons-le) relèvent de trois registres fondamentaux :

- le plaisir gustatif, presque l'extase,
- la fête, la convivialité, la joie,
- la tradition.

M. Jacquinot, P. Magdelaine, L. Mirabito, *op. cit.*

Le fait que ce « *mets de luxe* » soit aujourd'hui disponible dans des magasins de « hard discount » n'a pas, jusqu'à présent, affecté sa bonne image :

Environ 80% des volumes sont achetés via les Hypermarchés [47%], Supermarchés [21%] ou le Hard Discount [11%] (en forte progression ces dernières années). [...]

Les différentes interrogations, et notamment l'étude IMAJ, permettent d'affirmer que le produit bénéficie d'une très bonne image. [...] Si la banalisation du foie gras est mentionnée par les interviewés, elle n'est pas pour autant responsable d'une moins bonne image.

M-A. Fauconnet, B. Windsor, T. Le Mao, « Pour une optimisation de la communication foie gras », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 13-17

En boucherie, le foie fait partie de la catégorie des abats (appelés aussi « produits tripiers »), au même titre que le cœur, la cervelle, les oreilles, la langue, les tripes, les rognons et les pieds des animaux<sup>5</sup>. Le terme d'abattis est habituellement utilisé en lieu et place de celui d'abats lorsque l'animal que l'on mange est un oiseau<sup>6</sup>.

5. Page « La grande famille des produits tripiers » du site de la Confédération nationale de la triperie française, <http://www.produitstripiers.com>.

6. La 9<sup>e</sup> édition (incomplète) du *Dictionnaire de l'Académie française* donne « *Abats de volailles* » parmi les définitions du terme « abattis » ; la 8<sup>e</sup> édition (1932-1935) précise : « *Il désigne spécialement les pattes, la tête, le cou, les ailerons, le foie et le gésier d'une volaille. Un abattis d'oie, de dindon, etc.* », <http://dictionnaires.atilf.fr/dictionnaires/ACADEMIE/index.htm>.

Le dictionnaire *Trésor de la Langue Française* en donne cette définition : « *Plus particulièrement en parlant de volailles; toujours au pluriel. Synonyme de abats qui de nos jours s'applique de préférence aux autres animaux de boucherie.* »

Malgré ces définitions, il n'est pas d'usage de désigner des foies gras entiers comme des abattis. Ainsi, un site Internet de recettes de cuisine, après avoir donné une définition du terme d'abattis qui inclut les foies d'oies et de canards, ajoute une clause qui en exclut les foies gras :

Abattis (n.m.)

Orthographe de « abatis » selon l'Académie Française.

Tête, cou, ailerons, pattes, gésier, coeur, et foie des volailles et gibiers à plumes, auxquels on ajoute crêtes et rognons de coq. [...]

Les foies gras d'oie et de canard sont des pièces nobles et ne font pas partie des abattis.

Page « Abattis<sup>7</sup> », section « Lexique » du site « Terroir de France »

Alors qu'autrefois on utilisait les termes « pâté » et « terrine » à propos de préparations à base de foie gras<sup>8</sup>, aujourd'hui un bloc de foie gras n'est jamais désigné comme un pâté de foies de volailles, bien qu'il en présente toutes les caractéristiques.

Les professionnels du foie gras ont bien évidemment intérêt à maintenir une distinction très nette entre leurs produits et ces catégories dévalorisées – abattis et pâtés de foie – auxquels ils appartiennent pourtant naturellement. À titre d'exemple, voici comment un livre – qui par ailleurs fait l'apologie du foie gras – explique les difficultés que rencontrèrent initialement ceux qui tentaient de le populariser aux États-Unis :

Les Américains dans leur très grande majorité n'ont pas la moindre passion pour tout ce qui ressemble de près ou de loin à des abats et n'ont en outre aucun goût pour les denrées reconnues grasses. Certes, le foie gras n'a rien de commun avec un simple foie, mais encore faut-il le savoir, et le néophyte américain qui entendait *goose liver* [foie d'oie] ne pouvait deviner qu'il s'agissait là d'un produit noble.

Silvano Serventi, *Le livre du foie gras*, Flammarion, 2002, page 62

Distinguer le foie gras des abattis et pâtés de foie permet de le maintenir dans une gamme de prix bien supérieure et d'entretenir la conviction qu'il présente des qualités gustatives incomparables. En effet, le goût d'un aliment n'est pas seulement déterminé par ses propriétés intrinsèques. Il dépend aussi de l'image qu'on s'en fait, comme l'a montré une étude de l'INRA sur le vin :

### La force des représentations dans la perception du goût

Puisque le goût et l'odeur d'un vin sont en partie construits à partir d'éléments extérieurs au vin lui-même (émotions, contexte...), on peut en conclure que le même vin n'aura pas le même goût et la même odeur si ces éléments sont différents. C'est ce qu'ont montré les chercheurs de l'INRA en proposant à un groupe de 57 étudiants en œnologie la dégustation d'un même vin sous deux conditionnements différents.

[...] Le même vin a donc été proposé dans une bouteille d'un grand cru classé, vin prestigieux et connu de tous les dégustateurs puis, quinze jours plus tard, dans une bouteille étiquetée sous l'appellation « vin de table ». Sur les 57 étudiants, six ont deviné la supercherie. Parmi les 51 restant, 50 ont noté plus sévèrement le « vin de table » (moyenne 8/20) que le « grand cru » (moyenne 13.2/20).

Fiche de presse *Le goût du vin... dans nos têtes*<sup>(1)</sup> du site de l'INRA, 6 octobre 2005

(1) [http://www.inra.fr/presse/le\\_gout\\_du\\_vin\\_dans\\_nos\\_tetes](http://www.inra.fr/presse/le_gout_du_vin_dans_nos_tetes).

### « ce qu'il faut savoir sur sa fabrication... sans forcément tout dire aux clients. »

Aujourd'hui, la définition officielle de l'appellation foie gras impose l'utilisation de foies stéatosés<sup>9</sup>, et nous avons vu que le CIFOG a même obtenu que la loi exige que la stéatose soit infligée par gavage<sup>10</sup>

7. <http://terroirs.denfrance.free.fr/p/frameset/05.html>.

8. « Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, le pâté de foie gras figure à la carte des meilleurs restaurants de la capitale [...]. Au reste, les cuisiniers vont peu à peu négliger la cuisine du foie gras cru et [...] c'est sous la forme de terrine achetée toute prête ou fabriquée maison que l'on dégustera le foie gras pendant une bonne partie de notre siècle. » ; Silvano Serventi, *Le livre du foie gras*, Flammarion, 2002, pages 101 et 106-107.

9. La réglementation actuelle impose l'utilisation de foies stéatosés pour toute préparation vendue sous l'appellation « foie gras » ; arrêté du 8 avril 1994 relatif aux méthodes officielles d'analyse des préparations à base de foie gras, modifié par arrêté du 28 septembre 1999, <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOC9400050A>.

10. « On entend par foie gras le foie d'un canard ou d'une oie spécialement engraisé par gavage. », article L. 654-27-1 du code rural, inséré dans ce dernier par l'article 74 de la loi n° 2006-11 d'orientation agricole du 5 janvier 2006.

(cf. chapitre 2). Ainsi, quand bien même un procédé de fabrication de pâté à base de foie de canard non gavé lui donnerait un goût et une texture identiques à ceux d'un bloc de foie gras, une telle préparation ne pourrait pas aujourd'hui porter le nom de foie gras. Les professionnels du foie gras ont érigé le gavage en barrière légale entre leur marché et celui des pâtés de foies et autres foies de volailles, indépendamment de toute référence aux qualités organoleptiques du produit.

Ainsi, à moins de vouloir interdire l'utilisation de l'appellation « foie gras », le législateur devra réviser ces définitions officielles parallèlement à l'interdiction du gavage.

Au-delà des définitions réglementaires – dont les évolutions peuvent faire l'objet d'un simple arrêté – se pose la question de l'attitude des consommateurs : le gavage est-il pour eux une composante importante de l'image du foie gras ? Une personne est-elle incitée à acheter du foie gras plutôt qu'autre chose parce que le gavage qu'il a nécessité le lui fait percevoir comme un produit d'exception ? Est-elle au contraire freinée dans sa volonté d'achat par l'image négative associée au foie malade d'un oiseau suralimenté de force ?

D'après les comptes rendus d'une étude réalisée pour le CIFOG, il apparaît qu'autant l'image du produit est bonne, autant celle de son mode de production est mauvaise :

Dans le second groupe, largement majoritaire, l'image intuitive de la production de foie gras apparaît violente : on a l'image d'un procédé barbare dont on aura tendance à accentuer et caricaturer les pratiques. [...]

Progressivement, beaucoup de participants ont éprouvé un malaise lors de la construction collective détaillée du processus de production de foie gras :

- « C'est barbare ! »

- « On n'y pense pas du tout quand on le mange. On est égoïste comme avec n'importe quel animal. »

- « Je ne me suis jamais penché là-dessus, mais ça commence à m'écoeurer. » [...]

Nos deux séances montrent la sensibilité spontanée du public à l'égard de la cage individuelle, symbole de l'univers concentrationnaire de plus en plus rejeté pour la poule pondeuse (l'image du foie gras, produit d'exception, doit absolument s'écarter de l'univers banalisé de l'oeuf de consommation).

« Le bien être animal élément perturbateur de la consommation de foie gras ? », *op. cit.*, pages 46-47 et 52

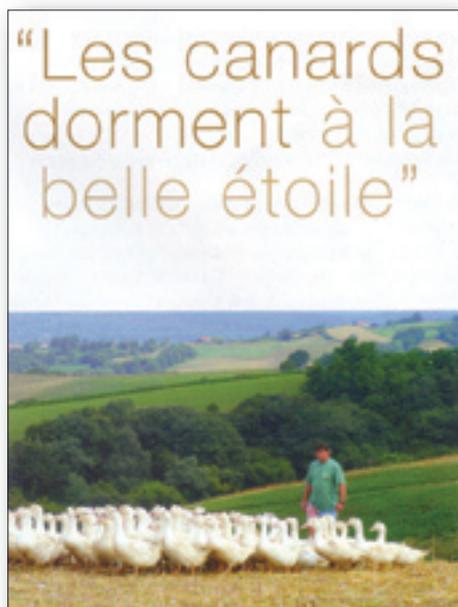
Ainsi, le défi constant pour le marketing du foie gras consiste à cultiver l'image d'un produit d'exception (festif, de luxe, aux qualités exceptionnelles, ...) sans faire référence à ce qui *in fine* constitue encore aujourd'hui le fondement de sa spécificité – sa production par gavage – et sans non plus montrer que la quasi-totalité de la production française est effectuée en cages de batterie dans des élevages industriels (cf. chapitre 17).

Voici donc le conseil donné aux professionnels de la grande distribution alimentaire :

La fabrication du foie gras mêle les images bucoliques aux méthodes d'élevage et de fabrication modernes. [...] Voici, en images, ce qu'il faut savoir sur sa fabrication... sans forcément tout dire aux clients. Ce n'est pas que les méthodes soient condamnables ou trompeuses. Tous les procédés sont strictement contrôlés. Mais il vaut mieux s'en tenir, dans les discours de vente, aux images façon « le bonheur est dans le pré ». Les détails techniques restent une affaire de professionnels.

Benoît Merlaud, « Le foie gras », *Linéaires* (« Le magazine de la grande distribution alimentaire »), numéro 208, novembre 2005, pages 52-53 (article accompagné d'une photo de scène de gavage de canards en batterie)

La manière dont le distributeur Picard Surgelés a communiqué sur son foie gras est typique de cette approche :



La Lettre [de Picard],  
numéro 173, octobre 2004, page 11

Ci-contre, la photo choisie par ce distributeur pour illustrer la production de foie gras dans un de ses bulletins publicitaires.

Ci-dessous, le hangar de gavage de cette même exploitation que Picard Surgelés a choisi de ne pas montrer à ses clients.



Source : stopgavage.com,  
Pyrénées Atlantiques, octobre 2004

Le site du CIFOG lui-même est particulièrement discret sur le processus de gavage : il l'illustre par une photo de cour de ferme et emploie une périphrase (« *alimentation progressive et contrôlée* ») pour éviter de nommer cette pratique :



Page « Le connaître, le reconnaître » du site du CIFOG<sup>11</sup>

Plus fréquemment encore, c'est non seulement le gavage, mais les animaux eux-mêmes qui deviennent invisibles dans le marketing du foie gras.

Prenons l'exemple de la production de foie gras sous l'Indication Géographique Protégée « IGP Canard à foie gras du Sud-Ouest », qui représente « *autour de 50 % des canards gavés en France*<sup>12</sup> ». Une vaste campagne de promotion de cette appellation<sup>13</sup> rappelle qu'elle « *garantit au consommateur que les*

11. <http://www.lefoiegras.fr/>

12. *Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, page 13.

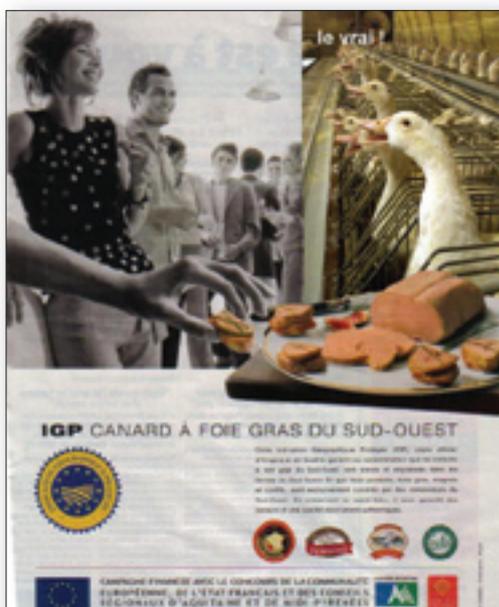
13. « *L'Association foie gras du Sud-Ouest (PALSO) s'est engagée pour 3 ans dans la promotion de l'I.G.P., avec le concours de la Communauté européenne, de l'État français et des conseils régionaux d'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Plus d'un million d'euros par an sont ainsi consacrés à la promotion de l'I.G.P. Canard à foie gras du Sud-Ouest* » ; « *I.G.P. Canard à foie gras du Sud-Ouest – La référence absolue* », *Linéaires* (« Le magazine de la grande distribution alimentaire »), numéro 206, septembre 2005, page 117.

canards à foie gras du Sud-Ouest sont élevés et engraisés dans les fermes du Sud-Ouest ». Pourtant, les publicités parues dans la presse écrite à cette occasion ne montrent même plus d'images de canards « façon "le bonheur est dans le pré" », mais simplement des champs et des arbres, qui donneraient presque au foie gras une apparence de production végétale :



Femme Actuelle, 21 novembre 2005 (publicité parue dans 16 autres titres de la presse française en novembre et décembre 2005)

Les promoteurs de cette appellation en vantent ainsi les mérites : « Incarnation d'une tradition gastronomique séculaire et d'un savoir-faire inimitable [...]. Plus qu'un label d'authenticité [...] l'I.G.P. vient garantir le consommateur contre toute usurpation et le rassure dans ses choix<sup>14</sup>. » Voici pourtant à quoi ressemblerait cette même publicité si elle montrait une salle de gavage typique d'une production sous cette appellation « IGP Sud-Ouest » :



On comprend que les promoteurs d'une « incarnation d'une tradition gastronomique séculaire » qui consiste à enfermer des canards dans des cages de batterie et à les gaver à la pompe hydraulique préfèrent communiquer « sans forcément tout dire aux clients ». Le décalage entre le discours marketing

14. « I.G.P. Canard à foie gras du Sud-Ouest – La référence absolue », *op. cit.*

et la réalité de la production est devenu si important que la simple juxtaposition des deux suffit à provoquer un effet passablement comique, à l'image de cette vidéo diffusée sur Internet :



*« Terre aux richesses naturelles exceptionnelles, le Sud-Ouest s'affirme comme l'une des plus grandes régions de tradition culinaire.*

*Ici, la production de foie gras commence dans le plus pur respect de la tradition millénaire de nos campagnes.[...]*

*Pour répondre toujours mieux à vos exigences, les oiseaux sont logés avec le plus grand confort. [...]*

*Bien entendu, nous nourrissons les canards avec la meilleure nourriture qui soit. Elle est tellement bonne, que tous les oiseaux accourent à l'heure du repas. [...]*

*Le gavage se fait avec délicatesse, parce que nous savons bien qu'un animal qui n'est pas heureux, c'est un animal qui n'est pas bon à manger. [...]*

*Bien plus qu'une tradition, le foie gras du Sud-Ouest est un véritable art de vivre ! »*

Vidéo Découvrez le foie gras IGP (Indication Géographique Protégée<sup>15</sup>) diffusée sur stopgavage.com

**« Les industriels ont besoin de nous pour maintenir l'image d'une production artisanale. »**

L'écart entre la réalité et le discours marketing est tel que l'appellation « IGP Sud-Ouest » que les industriels utilisent pour coller une image traditionnelle sur l'emballage de leurs produits n'est même pas accessible à de nombreux artisans producteurs :

En principe, l'objectif de l'IGP (indication géographique protégée), c'est la protection d'un savoir-faire ancestral sur un territoire limité. Lorsque le dossier IGP Sud-Ouest a été présenté aux pouvoirs publics, les petits producteurs croyaient donc être les premiers à en bénéficier. [...] Erreur ! Les normes de l'IGP ont été largement inspirées par les industriels. Beaucoup de petites exploitations ne peuvent s'y conformer. [...] « Certes, les choses vont probablement s'arranger. **Les industriels ont besoin de nous pour maintenir l'image d'une production artisanale.** » En attendant, la situation est parfois ubuesque : des producteurs qui perpétuent depuis des décennies la tradition du foie gras dans le Sud-Ouest n'ont plus le droit de mentionner l'origine de leurs produits sur les étiquettes.

Florence Humbert, « Les floués de l'IGP », *Que Choisir*, numéro 432, décembre 2005, page 49, souligné par nous

En parlant du « *tissu artisanal essentiel : des spécialistes producteurs et artisans [...] à côté d'entreprises de transformation de plus en plus regroupées* », le CIFOG rappelle que ces petits producteurs participent « *activement à l'image de terroir, dont bénéficient les produits de la filière palmipèdes gras*<sup>16</sup> ».

Nous avons vu que selon l'« *étude "consommateur"* » réalisée pour le CIFOG, « *la tradition* » est encore l'un des registres fondamentaux dont relèvent « *les associations spontanées associées à foie gras* ». Alors que près de 90% du foie gras français est maintenant issu d'une production industrielle en batterie<sup>17</sup>, les industriels s'efforcent d'utiliser l'image des petits producteurs pour entretenir tant bien que mal cette association du produit à une production traditionnelle.

15. [http://stopgavage.com/videos.php#Foie\\_gras\\_IGP](http://stopgavage.com/videos.php#Foie_gras_IGP). Cette vidéo est également disponible sur le DVD *Le gavage en question - Une enquête au pays du foie gras*, 2006. Pour la description et les modalités de commande du DVD, se reporter à la page 271 de cet ouvrage.

16. CIFOG, *Marché du foie gras 2004/2005 – Rapport économique*, 2005.

17. *Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*, op. cit., page 30.

Mais pourra-t-elle être maintenue longtemps dans l'esprit du public s'il est exposé à des images qui montrent la réalité de cette production ?

En revanche, que va-t-il advenir de la pratique du gavage et la production de foie gras dans l'Union européenne ? « *La France, tel le petit village gaulois résistant toujours à l'envahisseur, pourra toujours arguer le particularisme culturel* », fait observer le chercheur [Daniel Guémené] qui s'interroge cependant sur la validité à long terme de ce type d'argument. On peut se demander en effet, si le gavage des canards en cages individuelles dans un bâtiment conditionné, le gavage des canards avec une pâtée distribuée par une gaveuse pneumatique ou hydraulique correspond réellement à une production traditionnelle.

Nicolas Nativel, « Foie gras : les menaces sur le gavage se précisent », *Filières Avicoles*, octobre 2004, pages 70-71

Si l'on se fie à son dernier spot publicitaire, le CIFOG lui-même semble en douter. En effet, toute référence à l'aspect traditionnel ou « terroir » du foie gras a disparu de ce spot diffusé en 2004 et 2005 sur de grandes chaînes de télévision nationales. L'accent est mis uniquement sur « *la fête, la convivialité, la joie* » qui, selon l'« *étude "consommateur"* », est une des autres « *associations spontanées associées à foie gras* » :



« *Il était une fois, les Mafoi.*

*Ce soir, ils reçoivent dans leur foyer.*

- *Ma foie, dit Madame Mafoi, préparons un bel et bon foie gras.*

- *Quelle bonne idée ! dit Monsieur Mafoi.*

*Et de foie gras, la table foisonna.*

*L'histoire ne dit pas si les invités préférèrent le foie gras, ou les Mafoi.*

*Quoi qu'il en soit, la tablée festoya.*

*Le foie gras, il a quelque chose de magique que les autres n'ont pas ! »*

Spot publicitaire du CIFOG diffusé en 2004 et 2005 sur de grandes chaînes de télévision nationales

Comme la campagne « IGP Sud-Ouest », ce spot publicitaire cultive l'image de produit d'exception du foie gras (« *il a quelque chose de magique que les autres n'ont pas !* »), mais sans aucune référence à la pratique d'exception – le gavage – qui fait la spécificité de son mode de production.

Au vu du diagnostic de marché mené en 2003 et des enseignements de la dernière étude « consommateur », la commission Communication du CIFOG a décidé de réajuster sa stratégie de communication [...]. La décision de la commission s'est portée sur la proposition de l'agence Dufresne Corrigan Scarlett. Le parti pris proposé correspond totalement à l'objectif assigné à cette nouvelle campagne. Sur une impression de conte, M et Mme MAFOI s'apprentent à recevoir des amis et bien sûr le foie gras, sous toutes ses formes, constitue le thème de la soirée. Dans une ambiance de magie et de gaieté, sur un ton légèrement décalé mais raffiné, le film se termine sur le message final, « *Le foie gras, il a quelque chose de magique que les autres n'ont pas !* ». Une évidence !

Foie Gras Info (lettre d'information du CIFOG), numéro 77, juillet 2004, page 1

Quels sont donc les « *enseignements de la dernière étude "consommateur"* » qui poussent le CIFOG à ne plus parler que du produit – le foie gras – en évitant toute référence à la production et aux animaux ?

Cette étude a montré que, jusqu'à présent, le produit n'évoque pas, ou très peu, son processus de production chez les consommateurs. Par contre, si l'on fait référence au mode de production, l'image qui

leur vient à l'esprit est « *spontanément dominé[e] par le gavage et la souffrance animale* ». Les auteurs de cette étude parlent d'un phénomène de « *déni* » pour expliquer ce décalage :

Autant le gavage altère peu l'image du produit « foie gras », autant le processus de production est spontanément dominé par le gavage et la souffrance animale. Dans les deux groupes, la reconstitution de la filière foie gras a rapidement avorté pour se focaliser sur le gavage et déboucher spontanément sur un débat autour du bien-être animal.

« Le bien-être animal élément perturbateur de la consommation de foie gras ? », *op. cit.*, page 46

Si les modes de production et la composante « bien être » sont a priori exclus de la représentation mentale associée spontanément au « foie gras », toute réflexion concernant le mode de production se focalise rapidement sur le gavage et les conditions de ce dernier. [...] On a là un premier indice du phénomène de déni [...] : on sait, mais on ne veut pas savoir. On ne veut pas que cette image de produit exceptionnel soit perturbée. [...] Il s'agit probablement d'un phénomène classique de dissonance cognitive où les composantes douloureuses ou contradictoires d'une représentation mentale peuvent être soit déformées pour les rendre acceptables, soit effacées. Pour ne pas nuire à la représentation mentale d'un produit exceptionnel [...] on occulte l'image de maltraitance : on sait mais on ne veut pas savoir ou ne pas dire.

M. Jacquinot, P. Magdelaine, L. Mirabito, *op. cit.*

### **Le marketing trompeur des industriels prépare les esprits au foie gras sans gavage**

L'« étude *“consommateur”* » a montré que les deux versants « produit/production » étaient déjà relativement dissociés dans l'esprit des consommateurs :

Comme nous l'avons vu dans la première partie des séances, le foie gras est avant tout [perçu comme] un produit d'exception, et non le résultat d'un cycle de production affectant des canards.

M. Jacquinot, P. Magdelaine, L. Mirabito, *op. cit.*

Afin que la perception de « *la maltraitance animale derrière la production [...] ne vienne pas perturber l'image exceptionnelle du produit* », la stratégie des dirigeants de la filière semble donc désormais d'éviter les références au processus de production en général, et au gavage en particulier. Ainsi, alors même qu'il met toutes ses forces dans la défense du gavage, le CIFOG veille à la totale occultation de cette pratique dans sa communication en direction du public.

Combien de temps cette position incohérente pourra-t-elle être tenue dans un contexte où les associations qui se mobilisent pour faire interdire la suralimentation forcée sont là pour rappeler que ce « *quelque chose [...] que les autres n'ont pas* », qui aujourd'hui distingue légalement le foie gras des autres pâtés et foies de volailles, est précisément le gavage – le plus souvent dans une cage de batterie :



Affiches diffusées en 2004 et 2005 par l'association Stop Gavage

Loin de constituer une facette positive de l'image du foie gras, le gavage est devenu une pratique honteuse qu'il convient de masquer tant bien que mal au public. La stratégie de communication de la filière en témoigne. Paradoxalement, cette stratégie prépare le terrain pour les évolutions nécessaires dont la filière ne veut pas : plus les professionnels du marketing oeuvrent à dissocier le foie gras de l'évocation du gavage – afin de ne pas ternir l'image du produit – plus ils facilitent la transition vers une production sans gavage.

## 27. Les études sur l'adaptation de la filière

On explique aussi que la filière représente 30 000 emplois et un solde positif de 7,5 millions d'euros pour notre commerce extérieur. C'est donc le patrimoine économique que l'on protège avant tout. À cette aune-là, l'industrie du tabac, avec ses 35 000 commerces et ses 12 milliards de recettes fiscales, mériterait davantage d'égards.

Jean-Baptiste Jeangène-Vilmer, « Les sophismes du foie gras<sup>1</sup> », *L'Express*, 15 décembre 2005, page 104

Nous avons vu que les dirigeants de la filière ont adopté une stratégie de « *défense de l'acte de gavage* » (cf. chapitre 25). Doit-on en déduire qu'un passage à une production de foie gras sans gavage serait nécessairement un désastre économique ? Cette conclusion serait hâtive, car ces acteurs ont intérêt à défendre le gavage tant que pour eux cette stratégie est simplement plus profitable ou moins risquée qu'une transition vers une production sans gavage. De plus, l'intérêt des responsables des entreprises en place n'est pas nécessairement de prendre les décisions optimales d'un point de vue macroéconomique pour les régions et les emplois concernés.

À titre d'exemple, si une interdiction du gavage se bornait à provoquer le transfert de la consommation de foies gras d'oiseaux gavés vers celle de nouveaux produits non issus du gavage, mais au prix d'un investissement supérieur à ce que leur coûte aujourd'hui la défense du gavage, ces acteurs auraient intérêt à s'y opposer. De même, si des modes de production sans gavage favorisaient l'entrée sur ce marché de nouveaux groupes au détriment des industriels qui le contrôlent aujourd'hui, ces derniers s'y opposeraient vraisemblablement aussi, comme ils l'ont déjà fait dans le passé (cf. chapitre 25).

### **L'amalgame « interdiction du gavage = 30 000 chômeurs – voire 100 000 »**

Pour appuyer leur stratégie de défense du gavage, les dirigeants de la filière du foie gras invoquent fréquemment le nombre de personnes employées pour cette production :

L'Europe parviendra-t-elle enfin à interdire le gavage ? Au sein de l'Association de promotion et de défense du foie gras que préside Daniel Gesta, on ne prend pas la menace à la légère. Il a beau affirmer : « *La filière palmipède gras représente plus de 50.000 emplois directs ou induits, il n'est pas envisageable de penser, un seul instant, que l'on peut supprimer le gavage* », on envisage déjà la riposte. Ainsi que le précise Serge Chambert, directeur de l'association, le Centre interprofessionnel du foie gras (CIFOG) s'est déjà assuré la collaboration d'un cabinet spécialisé en communication. « *Nous avons mené toutes les études scientifiques nécessaires sur la réversibilité du gavage. Elles sont incontestables. Mais il s'agit de faire comprendre ce message à des technocrates.* »

Jean-Michel Dussol, « On redoute une interdiction européenne du gavage », *La Dépêche du Midi*, 4 juin 2004

Grande offensive des producteurs de foie gras à l'approche des fêtes : inquiets de l'action des « *groupes de pression défendant le bien-être animal* », lesquels ont obtenu l'interdiction du foie gras dans plusieurs pays [...], ils ont récemment envoyé aux députés un questionnaire concocté par le club Vive le foie gras. Parmi les questions, celle-ci, terrifiante : « *Imaginez-vous un jour ne plus pouvoir acheter et consommer du foie gras en France ?* » [...] Bref, les députés sont invités à protéger les « *30 000 emplois directs concernés* » et à écouter « *tous nos compatriotes qui ne comprendraient pas d'être un jour privés d'une des pépites de notre gastronomie* ».

« Conflit de canard », *Le Canard Enchaîné*, 8 décembre 2004, page 5

Le CIFOG liste également « *les emplois indirects induits par l'activité Foie gras en France* » (parmi lesquels figurent ceux de la « *recherche scientifique* ») :

Le nombre d'emplois directs procurés par tous les maillons de la filière a été chiffré à 30 000 en 1995. Il est vraisemblable que l'augmentation des volumes traités ait été compensée par le phénomène de concentration constatée à chaque stade de l'accoupage à la transformation.

1. L'article complet est reproduit sur <http://stopgavage.com/images/Express2005Dec15.jpg>.

Il est important de prendre également en considération les emplois indirects induits par l'activité Foie gras en France : services et firmes vétérinaires, fabricants d'aliments, marchés physiques, transporteurs (animaux et denrées), fabricants de matériel d'élevage, de transformation et de conditionnement, recherche scientifique, services para-agricoles, conseils, promotion et publicité, organismes de contrôle...

Le nombre d'emplois indirects peut être estimé à 100 000 et le chiffre d'affaires à 1 500 millions d'euros en 2004.

CIFOG, *Marché du foie gras 2004/2005 - Rapport économique*, 2005

À en croire les défenseurs du gavage, l'interdiction de cette pratique ferait disparaître des dizaines de milliers d'emplois dans les régions concernées, et en menacerait des dizaines de milliers d'autres, à l'image de la fermeture des mines dans les bassins traditionnels d'extraction de charbon.

Bien qu'ils ne soient pas concernés par la production de foie gras sur leur territoire, plusieurs pays membres de l'Union européenne veulent l'interdire dans tout pays membre. Pratiquée depuis des millénaires, la production de foie gras peut être considérée comme partie intégrante de la culture française et est d'une grande importance économique. [...] Ces résultats scientifiques [études concluant à l'innocuité du gavage] ainsi que le contexte économique devraient être pris en compte dans l'élaboration de nouvelles réglementations et recommandations, plutôt que des considérations anthropomorphiques<sup>2</sup>.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Past, present and prospective of force-feeding and "Foie Gras" production in the world », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 51-66

En écrivant que « le contexte économique devrai[t] être pris en compte dans l'élaboration de nouvelles réglementations et recommandations », ces chercheurs laissent entendre que « le contexte économique » aurait jusqu'alors été ignoré.

La réalité est tout autre :

- le rapport scientifique européen<sup>3</sup>, qui a servi de référence pour l'élaboration de la recommandation européenne concernant les canards<sup>4</sup>, consacre plus de 10 pages aux « aspects socio-économiques de l'amélioration du bien-être des animaux utilisés dans l'industrie du foie gras<sup>5</sup> » ;
- la recommandation stipule que « les méthodes d'alimentation et les additifs alimentaires qui sont source de lésions, d'angoisse ou de maladie pour les canards ou qui peuvent aboutir au développement de conditions physiques ou physiologiques portant atteinte à leur santé et au bien-être ne doivent pas être autorisés<sup>6</sup> » et interdit explicitement la production de foie gras là où elle n'est pas déjà pratiquée. Mais si cette recommandation a toléré que, « jusqu'à l'obtention de nouveaux résultats scientifiques sur les méthodes alternatives », cette production puisse encore être « pratiquée [...] là où elle existe actuellement<sup>7</sup> », c'est bien évidemment parce que le souci du « contexte économique » a primé sur les intérêts des millions d'oiseaux concernés.

Les chercheurs de l'INRA diffusent les estimations données par le CIFOG :

Pour conclure ce chapitre, il est important de mentionner que l'activité économique générée par cette filière correspond à environ 30 000 emplois directs (source CIFOG, 2002). On estime en outre que 100 000 emplois indirects seraient induits par cette activité.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 1-8

2. "Although they are not concerned inland by the production of foie gras, a number of European state members want to ban it out from all European state member. Practised since millenaries, foie gras production can be considered as part of the French culture and is of great economical significance. (...) These scientific results [i.e. studies concluding that force-feeding is harmlessness] as well as the economical background should be taken into account when new laws and recommendations will be established rather than anthropomorphic considerations."

3. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).

4. *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques* adoptée le 22 juin 1999 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Le texte intégral de cette recommandation est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique_utilisation_des_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp).

5. Pages 15-18, 50-56 et 64-65.

6. Article 16 de la recommandation concernant les canards ; le texte est identique (à l'espèce concernée près) dans l'article 17 de celle concernant les oies.

7. Article 24 de la recommandation concernant les canards et article 25 de celle concernant les oies.

Ces scientifiques ne précisent pas que toutes ces personnes ne sont pas employées à temps plein. Selon le rapport européen, l'équivalent temps plein de l'ensemble des emplois (directs et indirects) de cette filière est de 12 000 à 14 000, soit dix fois moins que les 130 000 que l'on pourrait être tenté de retenir de la communication de ces chercheurs. Ce rapport indique néanmoins que ce sont bien 30 000 emplois – selon les estimations du CIFOG – qui seraient menacés si la filière venait à disparaître<sup>8</sup> :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

Ces 30 000 personnes ne sont pas employées à temps plein, et l'on peut estimer que l'activité du foie gras représente 10 500 équivalents temps plein (accoupage, élevage, gavage, abattage, transformation), auxquels peuvent être ajoutés 2 000 ou 3 000 équivalents temps plein indirects (fournisseurs d'équipements, machines, aliments et médicaments vétérinaires, constructeurs de bâtiments, vétérinaires, agents commerciaux, transporteurs, chercheurs). Cependant, bien que l'industrie française emploie seulement de 12 000 à 14 000 équivalents temps plein, ce sont 30 000 emplois qui seraient menacés par la disparition de la production de foie gras, à cause du revenu qui serait perdu par chaque entreprise<sup>9</sup>.

L'interdiction du gavage signifierait-elle nécessairement « *la disparition de la production de foie gras* » et de tous les emplois qu'elle procure ? Le rapport européen rappelle que le premier élément à prendre en considération pour évaluer l'impact de cette interdiction est l'existence de méthodes alternatives de production :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

6.4 *Conséquences socio-économiques d'une interdiction du foie gras*

Plusieurs points pourraient s'avérer importants si une interdiction du gavage était décidée. Le premier est l'existence de produits alternatifs qui pourraient être obtenus sans gaver de force les animaux ou l'existence de méthodes particulières, sans gavage, permettant de produire des foies engraisés<sup>10</sup>.

Ce rapport précise également qu'il existe des pistes pour le développement d'alternatives au gavage, mais qu'elles « *n'ont pas été étudiées de manière adéquate* » :

Rapport du Comité scientifique de la Commission Européenne :

En l'absence de gavage, le foie qui est produit en laissant les animaux se nourrir à volonté – avec le régime alimentaire conventionnel – est différent, en particulier parce qu'il inclut moins de graisse dans les cellules graisseuses que celui d'animaux gavés. Différents types de produits, décrits dans le chapitre 2, incluent des foies gras de canards et d'oies dans des proportions variant de 100% à 20%. D'autres produits, à base de foies maigres, sont également sur le marché. Jusqu'à présent, les produits issus d'oiseaux non gavés ont des marchés différents et ne peuvent donc pas être considérés comme des substituts des produits à base de foie gras. Il est clair qu'il y a un besoin urgent de travaux sur des méthodes de production alternatives dans l'industrie du foie gras et que la piste de développement la plus rapide réside dans la tentative de préparer un produit à base de foies d'oiseaux nourris à volonté et d'autres ingrédients<sup>11</sup>. [...]

Les alternatives au foie gras produit par gavage n'ont pas été étudiées de manière adéquate et l'on ne sait pas s'il peut ou non y avoir des produits acceptables du point de vue du bien-être des animaux, savoureux pour les consommateurs, et rentables pour les producteurs<sup>12</sup>.

8. Concernant le nombre de personnes employées par la filière du foie gras, le rapport européen se base sur des estimations de l'INRA, elles-mêmes issues de données fournies par le CIFOG pour l'année 1995 (cf. tableau 4, page 51 du rapport européen). Nous avons vu plus haut dans ce chapitre que le CIFOG considère que l'estimation de 30 000 emplois directs reste valable en 2005.

9. "These 30,000 people are not employed full-time and one could estimate that the foie gras activity represents 10,500 full-time equivalent positions (incubating, rearing, force feeding, slaughtering, processing) to which can be added a further 2 to 3 thousand indirect full time equivalent positions (suppliers of equipment, machines, feed, veterinary drugs, building constructors, veterinarians, commercial agents, transport companies, researchers). However, even though the French industry uses only 12 to 14 thousand full time equivalent positions, it is 30,000 jobs that would be put in jeopardy by the disappearance of foie gras production, due to the income that would be lost to each enterprise.", section 6.4 "Socio-economic consequences if force feeding was banned", page 54.

10. "Several points could be important if a ban on force feeding was decided. The first one is the existence of alternative products which could be obtained without force feeding the animals or the existence of specific management excluding force feeding which result in the production of fat livers.", section 6.4 "Socio-economic consequences if force feeding was banned", page 53.

11. "If force feeding does not occur, but birds are encouraged to feed ad libitum, the liver which is produced using the conventional diet is different, in particular because it includes less fat in the fat cells than the one from force fed animals. Different types of products, described in chapter 2, include fat liver from ducks and geese in different proportion from 100% to 20%. Other products with lean liver are also on the market. Up to now, the products from non-force fed birds have different markets so these cannot be said to be substitutes for the foie gras products. It is clear that work on alternative production methods is urgently needed within the foie gras industry and that the scope for the most rapid development is from the attempt to prepare a product from the livers from ad libitum fed birds and other materials.", section 6.4 "Socio-economic consequences if force feeding was banned", page 53.

12. "Alternatives to foie gras produced by force feeding have not been adequately studied and it is not clear whether or not there

Concernant les recherches de méthodes alternatives, nous avons vu que les chercheurs de l'INRA ont choisi de ne pas suivre la « *piste de développement le plus rapide* » pourtant recommandée par le rapport européen, mais d'en favoriser une autre qui fait conclure au CIFOG qu'« *on n'a vraiment rien en vue [...] pour arriver à produire un foie gras sans gaver* » (cf. chapitre 25). Concernant l'étude des conséquences socio-économiques d'une interdiction du gavage, la contribution de ces scientifiques consiste en tout et pour tout dans l'affirmation que « *le contexte économique devrait être pris en compte dans l'élaboration de nouvelles réglementations et recommandations* ».

### Les études d'impact socio-économique que l'INRA pourrait mener

Il serait pourtant possible à un institut qui dispose d'unités spécialisées en économie des filières de production<sup>13</sup> d'étudier d'ores et déjà l'impact socio-économique d'une adaptation de celle du foie gras à un nouveau procédé de fabrication. Il n'est en effet pas nécessaire de connaître le détail du procédé pour évaluer les changements qu'une production sans gavage pourrait induire. De surcroît, une telle analyse aiderait le législateur à choisir les mesures permettant une transition dans les meilleures conditions possibles.

Rappelons tout d'abord que la production de foie gras est en réalité structurée en « *deux filières distinctes* » :

Le secteur français du foie gras s'organise en deux filières distinctes : la filière longue qui correspond à une organisation verticale des différents maillons (accoupage, production, abattage, découpe et transformation), et la filière courte, constituée des producteurs commercialisant leur production directement auprès du consommateur.

Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras<sup>14</sup>, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, page 28

- Une filière dite « artisanale » (ou « *filière courte* ») qui produit « *12 % de la production française* » de foies gras de canards et « *20 % de la production française* » de foies gras d'oies<sup>15</sup> :

Bien qu'il soit difficile de cerner correctement ce secteur en termes de volumes, la transformation du foie gras à la ferme a franchi durant cette dernière décennie un pas en avant important, notamment par l'application de chartes professionnelles et de règles hygiéniques et sanitaires rigoureuses. Ce secteur concerne environ 1 000 à 1 500 producteurs en France.

CIFOG, *op. cit.*

- Une filière dite « industrielle » (ou « *filière longue* ») de plus en plus concentrée avec « *environ 75 entreprises de transformation*<sup>16</sup> » :

La constitution de groupes intégrant toutes les fonctions, de l'accoupage à la transformation, auquel s'ajoute le processus de concentration du secteur de la transformation caractérise ces 2 dernières années. [...] Le secteur de la transformation apparaît plus concentré que les autres maillons : en 2004, les 6 premières entreprises ont traité 73 % du foie gras mis en oeuvre et les 13 premières entreprises 88 %.

CIFOG, *op. cit.*

Le marché est dominé par trois fabricants – Labeyrie, Delpeyrat et Montfort – qui en contrôlent, sous leurs marques ou des marques de distributeurs – autour de 50%.

« 2004, année de tous les records pour le foie gras français<sup>17</sup> » (article rapportant les informations données lors d'une conférence de presse du CIFOG le 31 mars 2004), *Tageblatt* (quotidien luxembourgeois), 1<sup>er</sup> avril 2005

*can be products which would be acceptable on animal welfare grounds, palatable for the consumers and valuable to farmers.*», section 8 « *Summary, conclusion and recommendations* », page 65.

13. À titre d'exemple, le département « Sciences sociales, agriculture et alimentation, espace et environnement » de l'INRA liste parmi ses thèmes de recherches celles « *qui visent à comprendre les mécanismes économiques et sociaux de consommation alimentaire et d'élaboration des aliments* » et celles « *qui visent à comprendre le fonctionnement des exploitations agricoles et des marchés agricoles et à prévoir leurs évolutions face aux changements du contexte réglementaire, économique et sociétal* », <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/unites/ecrans/519>.

14. Document disponible à l'achat et résumé sur : <http://www.ofival.fr/publications/cahier/palm/Avic-pub.htm>.

15. Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, page 30.

16. CIFOG, *Marché du foie gras 2004/2005 – Rapport économique*, 2005.

17. <http://www.tageblatt.lu/edition/article.asp?ArticleId=33475>.

18. Le *Rapport économique 2004/2005* du CIFOG donne un total d'« *environ 8 000 producteurs* » pour les canards et d'« *environ 300 producteurs* » pour les oies, mais sans préciser lesquels parmi eux pratiquent le gavage (et pas seulement l'élevage).

## EMPLOIS LIÉS À LA PRATIQUE DU GAVAGE

Des données existent concernant le nombre total de « *producteurs travaillant autour du foie gras en France* » :

D'après le CIFOG il existe environ 12.000 producteurs travaillant autour du foie gras en France. [...] Certains sont spécialisés dans l'élevage, d'autres dans le gavage, parfois les deux, et ces ateliers deviennent la production principale de l'exploitation.

*Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras, op. cit., page 20*

Mais cette même étude précise : « *Les imprécisions dans la méthodologie du recensement général agricole de 2000 sur la production de foie gras ne permettent pas d'exploiter les résultats pour affiner ce chiffre.* »

En particulier, il semble ne pas exister d'études fournissant la proportion d'emplois directement liés à la pratique du gavage (gaveurs<sup>18</sup>, fournisseurs de cages et de machines à gaver, ...), en les distinguant de ceux non liés directement à cette pratique (couvoirs, abattoirs, découpe, transformation, marketing, ...).

Une telle étude se devrait aussi de recueillir le niveau de qualification et de spécialisation des personnes dont l'emploi est directement lié au gavage, dans la perspective d'une reconversion de ces travailleurs<sup>19</sup>.

En outre, une étude des dates prévues de cessation d'activité (départs en retraite, ...) permettrait de déterminer le nombre de personnes encore en activité à la date arrêtée pour la cessation de la pratique du gavage.

La question se pose très différemment dans la filière artisanale et la filière industrielle. Dans la filière artisanale, le remplacement des personnes partant en retraite n'est pas assuré :

L'analyse des résultats de l'échantillon a mis en évidence un âge moyen de la population plutôt élevé (45.4 ans en moyenne), et un problème de succession des chefs d'exploitation : 67% des exploitants âgés de plus de 50 ans ont déclaré ne pas avoir de succession envisagée.

*Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras, op. cit., page 30*

Les opérateurs de la filière industrielle pratiquent au contraire une démarche active de recrutement de nouveaux gaveurs :

### Les campagnes de recrutement de gaveurs par les industriels

[Roland Roturier, président du groupe de foie gras Val de Sèvre] : « *un défi majeur à relever pour les années futures : le renouvellement de notre potentiel de production.* » Car d'ici 2010, le quart des éleveurs partiront en retraite. [...]

L'objectif demeure à l'horizon 2010 de produire trois millions de canards gras. Pour ce faire, Val de Sèvre propose – une première dans son histoire – aux candidats éleveurs et gaveurs, des garanties de marges annuelles sur cinq ans et toute une panoplie d'aides et d'accompagnements quand à la constitution des dossiers, le suivi technique...

Dans cette optique, la coopérative a défini des cibles prioritaires : [...]

- le gavage s'adresse plutôt à des personnes qui ne sont pas déjà installées et qui créent leur entreprise de A à Z.

Gérard Le Boucher, « Val de Sèvre, l'aval avec Delpeyrat, l'amont avec la Cavac », *Filières Avicoles*, numéro 683, janvier 2006, pages 16-18

« Nous recherchons des éleveurs et des gaveurs » : l'affichette n'est pas banale et secoue l'aviculture bretonne. Distribuée à partir de son abattoir morbihannais de Lignol, cette affichette de Rougié Bizac International traduit le développement du groupe Euralis Gastronomie. [...]

Jean-Paul Morvan [directeur de l'abattoir Rougié Bizac International de Lignol] compte recruter parmi les aviculteurs cherchant à reconverter leurs bâtiments, après réaménagement. « Nous pouvons aussi proposer la construction d'ateliers neufs, avec devis, financement et mise en oeuvre par nos propres services », précise-t-il. Une visite d'ateliers existants est possible, et même conseillée. La formation aux contraintes précises liées au canard est assurée. Sachant, affirme notre interlocuteur, que « le canard, c'est moins contraignant que le poulet ou la dinde ».

Joël Le Guillou, « Canards cherchent éleveurs et gaveurs », 28 décembre 2004, publié dans la section « Pontivy » du site Internet d'information régional du groupe *Ouest-France*

« Lors de notre rencontre avec les responsables d'Euralis Gastronomie, nous avons été séduits par la rentabilité de l'activité [...] », explique Michel. « Euralis nous a proposé un contrat de 7 ans pour 2030 places de gavage de canards ».

Ensuite, tout est allé très vite. [...] Rose-Marie et Michel ont suivi un « stage » durant un lot complet chez un « gaveur ». Puis, ils ont démarré par un premier lot de 460 canards, afin de se faire la main.

Patrick Bégos, « Le gavage, une opportunité dans un marché en croissance<sup>(1)</sup> », *Paysan Breton*, 18 novembre 2005

<sup>(1)</sup> <http://www.paysan-breton.fr/article.php?id=5602>.

19. L'unité de recherche « Économie et sociologie rurales » de l'INRA de Toulouse, par exemple, liste parmi ses programmes de

## IMPORTANCE DE L'ACTIVITÉ VIANDE (HORS FOIE GRAS)

Une part importante des revenus du secteur du foie gras provient en fait de la vente de la viande d'oiseaux gras (magrets, confits d'ailes et/ou de cuisses, cous, gésiers, manchons, aiguillettes, rillettes, etc.) et non pas des foies gras eux-mêmes :

En 2004, la production de viande de canard gras selon les abattages contrôlés, est estimée à 122 400 T et celle de canard maigre à 104 200 T. La filière Canard gras s'est montrée particulièrement dynamique et représente désormais 54 % des abattages contrôlés de canards.

CIFOG, *op. cit.*

Il conviendrait d'étudier la part de cette activité dépendante de la suralimentation des oiseaux afin de la distinguer de celle qui ne l'est pas.

## DIFFUSION D'UNE INNOVATION DANS LE PROCÉDÉ DE FABRICATION

La capacité qu'a le secteur du foie gras de mettre en œuvre un nouveau procédé de fabrication sans gavage peut être étudiée à la lumière des changements déjà intervenus par le passé<sup>20</sup> :

- le procédé de fabrication du bloc de foie gras (*cf.* encadré ci-dessous), a été si largement diffusé que ce produit – par opposition au foie gras entier – constitue aujourd'hui la majorité des achats de foie gras par les ménages en France<sup>21</sup> et représente « *une préparation haut de gamme pour 73% des individus interrogés*<sup>22</sup> ».

### Le bloc de foie gras : une innovation dans le procédé de fabrication

Le bloc de foie gras est issu d'un processus de fabrication moderne, inventé en 1954<sup>(1)</sup>, et dont voici une description sommaire :

« Bloc de foie gras » : Les préparations composées de foie gras reconstitué et d'un assaisonnement. La reconstitution s'effectue avec des moyens mécaniques. Le cutterage consiste à émulsionner un mélange foie/eau. La quantité d'eau ajoutée et celle apportée par l'assaisonnement ne doivent pas, au total, dépasser 10% de la masse de la préparation.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, *Pour des fêtes réussies*<sup>(2)</sup>, 20 décembre 2005, page 31

Les blocs utilisent des foies qui peuvent provenir de plusieurs oies ou oiseaux<sup>(3)</sup>. Le détail des méthodes de fabrication de ces blocs, effectuée sous vide, semble jalousement gardé secret par les industriels :

Nous sommes donc allés chez Rougié, entreprise de transformation qui exporte vers la Suisse. Et comme, dans ce milieu, on se méfie des médias, c'est François Salzmann, directeur marketing du groupe en personne qui a organisé la visite guidée. Là, on nous a montrés comment sont préparés les foies entiers, forme la plus noble du produit qui d'ailleurs ne provient pas toujours du Périgord. [...]

Le bloc, c'est l'autre visage du foie gras, celui qui nous intéressait. Ce produit homogénéisé, issu d'un mélange entre différents morceaux de foies, est le préféré des consommateurs, il représente 60% du marché. Mais nous n'avons pas été autorisés à en filmer la fabrication pour des raisons d'hygiène, et cela malgré notre accoutrement en tout point identique à celui des personnes qui travaillent derrière cette vitre.

« La démocratisation du foie gras<sup>(4)</sup> », *Télévision Suisse Romande*, 16 décembre 2003

<sup>(1)</sup> « En 1954, Henri Lacroix met au point le procédé de fabrication révolutionnaire des blocs de foie gras. », <http://www.comtesseubarry.com/boutiques/franchise/Informations%20sur%20la%20Franchise%20en%20France.asp>.

<sup>(2)</sup> [http://www.minefi.gouv.fr/dgccrf/04\\_dossiers/consommation/hiver/2005/fetes2005.pdf?ru=04](http://www.minefi.gouv.fr/dgccrf/04_dossiers/consommation/hiver/2005/fetes2005.pdf?ru=04).

<sup>(3)</sup> Paul Vannier, *L'ABCdaire du Foie gras*, Flammarion, 2002, page 26.

<sup>(4)</sup> Le reportage et sa transcription sont disponibles sur <http://www.tsr.ch/tsr/index.html?siteSect=311201&sid=4556318&page=2#title>.

recherches : « *l'étude de l'emploi et de sa dynamique dans les zones rurales. Une attention particulière est portée sur les problèmes de formation et d'évolution des compétences.* », <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/unites/ecrans/685.20>. L'unité de recherche « Organisations industrielles dans l'agro-alimentaire » de l'INRA à Ivry, par exemple, liste parmi ses activités les « *stratégies, innovations, concurrences dans les filières et marchés agro-alimentaires* » dont les objectifs sont notamment « *les stratégies des industries alimentaires pour [...] répondre aux nouvelles attentes des consommateurs* » et « *la structuration des marchés et les processus de coordination pour mesurer, notamment, l'influence des formes d'organisation sur les processus* ».

- depuis l'invention du bloc de foie gras, de nombreuses autres innovations ont été apportées au processus de fabrication du foie gras – innovations auxquelles les chercheurs de l'INRA ont bien souvent participé :

Pour faire face aux importations croissantes des Pays de l'Est, les producteurs français ont engagé une véritable révolution des systèmes de production des canards gras.[...] L'apparition de matériels permettant des temps d'engraissement plus courts associée à une nouvelle organisation des ateliers de production (systèmes d'hébergement individuels) a considérablement fait évoluer le métier de producteur, qui est devenu très spécialisé.

CIFOG, *Le Foie Gras - Rapport économique de l'année 2002, 2003*, page 13

Traditionnelle il y a une vingtaine d'années, et localisée principalement dans le Sud ouest de la France, la production de foie gras et son organisation ont subi récemment de profonds bouleversements. La production a ainsi connu une croissance de près de 10 % par an depuis dix ans, permise notamment par l'apparition de progrès techniques et l'extension de la production à de nouvelles régions (Bretagne, Pays de la Loire). Ces évolutions se sont accompagnées de modifications des systèmes de production, d'une professionnalisation de la filière courte (transformation à la ferme, ventes directes) et de restructurations importantes des principaux opérateurs de la filière longue.

*Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras, op. cit.*, page 4

Les profondes transformations qu'ont déjà connu tant les produits que les procédés de production dans cette filière rendent passablement comiques les plaidoyers pour l'immobilisme fondés sur la défense de la tradition. Quant à la prédiction qu'une nouvelle transformation du secteur – suite à l'interdiction du gavage – provoquerait, à la différence des précédentes, un cataclysme économique, sur quelles données s'appuie-t-elle ? Aucune.

*d'innovation* », <http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/unites/ecrans/1002>,  
<http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/activites/ecrans/225>.

21. Les achats de « bloc de foie gras » en 2004 ont représenté 2868 tonnes contre 1609 tonnes de « foie gras entier » et 19 tonnes de « foie gras » ; CIFOG, *op. cit.*, section « *Les achats des ménages français* ». Cette section rapporte les données du « *panel Consoscan sur les achats des ménages pour leur consommation à domicile* ».

22. *Foie Gras Info* (lettre d'information du CIFOG), numéro 70, mars 2003, page 2.



## 28. Idées reçues sur le risque de délocalisation du gavage

Alors que l'avenir des éleveurs français demeure incertain, des pays de l'Europe de l'Est non membres de l'UE comme la Bulgarie, la Russie, l'Ukraine ou la Roumanie, pourraient mettre en place des filières de production moins préoccupées par le bien-être des palmipèdes que les nôtres. [...] « *l'hypothèse d'une délocalisation de la production de foie gras ne peut donc pas être exclue* », souligne Daniel Guémené.

Nicolas Nativel, « Foie gras : les menaces sur le gavage se précisent<sup>1</sup> », *Filières Avicoles*, octobre 2004, pages 70-71

Pour s'opposer à l'interdiction du gavage en France et dans les autres pays de l'Union Européenne où il est encore toléré, les défenseurs de cette pratique avancent l'argument des délocalisations, lequel repose sur une série d'idées reçues qui résistent mal à l'analyse.

### **Idée reçue n° 1 : La France est plus « préoccupée par le bien-être des palmipèdes » que les autres pays**

L'idée que les oies et les canards gavés sont mieux traités en France qu'ailleurs reste à démontrer.

Remarquons tout d'abord, à titre anecdotique, que le CIFOG soutient que les producteurs traitent bien leurs animaux pour obtenir de bons résultats :

Pour être un bon producteur de foie gras, il faut d'abord être attentif au bien-être des animaux. Mais ça c'est valable pour tous les éleveurs. Parce qu'un éleveur, s'il n'est pas attentif au bien-être de ses animaux, il obtiendra de mauvais résultats. Il faut être attentif au logement, à l'alimentation, au confort.

Marcel Saint-Cricq (président de la Commission recherche du CIFOG), dans l'émission « *Merci pour l'Info* » d'Emmanuel Chain, sujet « Le foie gras : crime ou délice ? », Canal Plus, 18 décembre 2003

On reconnaît ici l'argument fallacieux traditionnellement utilisé pour nier la maltraitance dans les élevages. Si cet argument était vrai, il signifierait qu'il n'y a aucune raison de s'inquiéter pour les animaux élevés à l'étranger, sauf à imaginer les producteurs étrangers désireux d'obtenir de mauvais résultats...

Plus sérieusement, prenons l'exemple de la Bulgarie, premier producteur mondial hors UE (l'entrée de la Bulgarie dans l'Union Européenne est prévue pour 2007) et troisième producteur mondial (après la France et la Hongrie). En France, la plupart des canards sont enfermés dans des cages individuelles où ils ne peuvent pas déplier une aile, ni se retourner, ni se tenir debout normalement. Le CIFOG, qui a longtemps refusé d'appliquer la réglementation interdisant ces cages, refuse encore aujourd'hui d'en respecter les délais (cf. chapitre 17). En Bulgarie par contre, ce problème de « *la suppression de la cage individuelle ne les concerne pas (logement peu utilisé en Bulgarie<sup>2</sup>)* » car la quasi-totalité des animaux y sont déjà logés en parcs ou cages collectifs<sup>3</sup>.

1. L'article est accompagné de cette note : « *D'après le compte rendu de l'étude "L'avenir de la filière palmipède gras en question face aux enjeux sociétaux" présentée par Daniel Guémené (Inra Tours-Nouzilly) lors de la 9<sup>e</sup> Journée technique de la Sepalm, le 4 juin 2004 à Bazas (33).* »

2. *Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, page 41 ; document disponible à l'achat et résumé sur : <http://www.ofival.fr/publications/cahier/palm/Avic-pub.htm>.

3. « *Le mode de logement en gavage est à 95 % en cages collectives (ou mini parcs). La cage individuelle ne s'est pas développée, en raison de l'importance des investissements. Le gavage se fait en grande partie au maïs entier (le gavage au maïs broyé est peu répandu). Les opérateurs mettent en avant le côté "traditionnel" de leur production, qui à leurs yeux justifie un meilleur niveau qualitatif que les structures de production "industrielles" françaises.* » ; *Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*, op. cit.

Par ailleurs, la plus grande partie du foie gras produit dans ce pays est en fait exportée vers la France et commercialisée par des entreprises françaises :

La Bulgarie: Ce pays représente environ 5% de la production mondiale. Sa production [qui] concerne essentiellement le foie gras de canard [est] devenue récemment significative : 88% de sa production de foie gras est exportée vers la France.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 1-8

Si les entreprises françaises étaient réellement plus « *préoccupées par le bien-être des palmipèdes* » que la filière bulgare dont elles commercialisent les foies gras, elles disposeraient de moyens de pression économiques suffisants pour l'inciter à mieux traiter les oiseaux. De plus, des industriels français contrôlent directement des entreprises de production bulgares :

Née de la fusion de GMD et de Rougié Bizac en février, Euralis Gastronomie rachète plusieurs entreprises étrangères pour accélérer son développement international. [...] Pour aller encore plus vite, le groupe a pris des participations majoritaires dans plusieurs entreprises implantées à l'étranger : Brezovo, le leader bulgare du foie gras de canard, Palmex et Aupal au Canada. La Bulgarie fournira la matière première compétitive pour les marchés émergents.

Pascal Le Douarin, « Pour étendre le marché du foie gras - Euralis Gastronomie joue l'international », *Réussir Aviculture*, septembre 2005, page 12

### ***Idée reçue n°2 : « Les problèmes de bien-être animal ne seraient alors nullement réglés, mais simplement déplacés. »***

Un autre argument avancé par les opposants à une interdiction du gavage consiste à soutenir que, si cette pratique est cause de souffrance animale, le problème ne serait que déplacé – voire aggravé – si elle était interdite sur le territoire de l'Union européenne :

Une forte pression émanant de groupes protectionnistes<sup>4</sup> très actifs qui militent pour l'interdiction du gavage est perceptible en Europe. [...] La législation actuelle ne s'appliquera toutefois qu'aux pays membres de l'Union Européenne ou à ceux membres du conseil de l'Europe qui auront ratifié les termes de la convention. [...] Les réglementations relatives à l'élevage telles qu'elles sont définies ne s'appliquent donc pas aux pays tiers qui pourraient ainsi être en mesure d'initier ou d'accroître des productions de foie gras en fonction des besoins des pays de l'Europe de l'Ouest. Les problèmes de bien-être animal ne seraient alors nullement réglés, mais simplement déplacés vers des pays non membres de l'Union Européenne où les obligations sanitaires ou de bien-être animal pourraient ne pas être prises en considération.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *op. cit.*

Affirmer que « *les problèmes de bien-être animal* » seraient « *simplement déplacés* », c'est supposer que l'interdiction du gavage, et le processus politique et social y conduisant, n'auraient aucun effet sur la consommation de ce produit – et que son importation resterait permise.

Le processus aboutissant à l'interdiction du gavage devrait pourtant impliquer :

- a) l'intensification du débat public sur la légitimité de cette pratique,
- b) la disponibilité de produits alternatifs obtenus sans gavage et la publicité faite à ces produits,
- c) l'étiquetage obligatoire des foies gras produits par gavage hors UE afin d'informer le consommateur qu'ils ont nécessité l'alimentation forcée d'un oiseau, pratique interdite dans l'UE.

Il est difficile d'imaginer que ces événements ne provoqueraient aucune diminution de la consommation de foie gras obtenu par gavage, alors qu'aujourd'hui la filière française, afin de maximiser les ventes de ce type de produit, oeuvre précisément pour :

- a) éviter le débat sur la légitimité du gavage,
- b) cacher la possibilité d'alternatives au gavage,
- c) dissocier, dans l'esprit du consommateur, le produit (foie gras) de son processus de production (gavage).

4. « *groupes protectionnistes* » : comprendre « groupes de protection des animaux ».

**Idée reçue n°3 : « en vertu des règles mondiales de l'OMC, on ne peut pas interdire le commerce du foie gras. »**

Les défenseurs du gavage soutiennent que l'Union Européenne ne pourrait pas assortir l'interdiction du gavage sur son territoire de l'interdiction d'importer des foies d'animaux gavés « en vertu des règles mondiales de l'OMC » :

Par ailleurs, en vertu des règles mondiales de l'OMC, on ne peut pas interdire le commerce du foie gras.

Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *op. cit.*

Contrairement à ce qu'affirment ces chercheurs de l'INRA, les « règles mondiales de l'OMC » ne s'opposent pas en principe à l'interdiction d'importer un produit obtenu dans des conditions nuisibles aux animaux. En effet, le GATT contient des dispositions qui permettent, en théorie, de telles restrictions à la circulation des marchandises :

En résumé, le problème est celui-ci : le GATT [article XX a) et b)] prévoit que l'adhésion d'un pays au processus de libéralisation des échanges internationaux ne l'empêche pas de prendre les mesures nécessaires à la protection de la moralité publique ou à la protection de la vie et de la santé des animaux. Le texte de l'accord contient donc déjà une clause permettant à un pays de prendre des dispositions restreignant la libre circulation des marchandises lorsqu'il le juge nécessaire à la protection des animaux.

Estiva Reus, « Protection des animaux et règles du marché mondial<sup>5</sup> », *Cahiers antispecistes*, numéro 25, octobre 2005, page 21, notes omises

La Déclaration ministérielle de l'OMC de novembre 2001 rappelle des principes similaires :

Nous reconnaissons qu'en vertu des règles de l'OMC aucun pays ne devrait être empêché de prendre des mesures pour assurer la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux, la préservation des végétaux, ou la protection de l'environnement, aux niveaux qu'il considère appropriés, sous réserve que ces mesures ne soient pas appliquées de façon à constituer soit un moyen de discrimination arbitraire ou injustifiable entre des pays où les mêmes conditions existent, soit une restriction déguisée au commerce international, et qu'elles soient par ailleurs conformes aux dispositions des Accords de l'OMC.

Déclaration ministérielle (paragraphe 6) adoptée le 14 novembre 2001 dans le cadre de la conférence ministérielle de l'OMC à Doha<sup>6</sup>

Pendant, la Commission européenne constate qu'il est « difficile » d'obtenir « un consensus par le biais de l'OMC » sur la reconnaissance du bien-être animal comme motif légitime de restriction des importations :

Étant donné que les vues divergent quant au fait de savoir dans quelle mesure le bien-être animal constitue un objectif légitime à poursuivre (eu égard aussi à l'absence de note d'interprétation destinée au règlement des différends), les partenaires commerciaux de l'UE risqueraient de contester la subordination par l'UE à l'application unilatérale de ses normes sur le bien-être animal des importations de produits en provenance des pays tiers. [...]

On constate déjà des signes de changement, les attitudes, de négatives, devenant neutres. Les exigences croissantes des consommateurs et des distributeurs en ce qui concerne le respect des normes sur le bien-être animal ont un retentissement de plus en plus grand dans l'UE aussi bien que dans les pays tiers. L'essentiel des efforts de la Commission devrait viser à tirer parti de ces tendances parmi les membres OMC pour un rapprochement vers la position communautaire. [...]

Arriver à un consensus par le biais de l'OMC est cependant difficile a priori en raison des divergences éthiques, culturelles, économiques et politiques [...].

Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la législation applicable au bien-être des animaux d'élevage dans les pays tiers et sur son incidence pour l'UE<sup>7</sup>, 18 novembre 2002, notes omises

5. [http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id\\_article=274](http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id_article=274).

6. [http://www.wto.org/french/thewto\\_f/minist\\_f/min01\\_f/mindecl\\_f.htm](http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min01_f/mindecl_f.htm).

7. [http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/references/2002\\_0626\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/references/2002_0626_fr.pdf).

En pratique, jusqu'à récemment<sup>8</sup>, les pays qui ont contesté des restrictions d'importation motivées par la protection des animaux ou de l'environnement ont eu gain de cause :

Cependant, en pratique, les groupes d'experts chargés de trancher les différends entre membres de l'OMC ont systématiquement donné tort aux pays instaurant des limitations aux importations motivées par le souci de protéger des animaux. Ces limitations ont été traitées comme des obstacles injustifiés au commerce, et de cette jurisprudence est née une règle (qui n'est inscrite dans aucun accord) selon laquelle il est permis de restreindre les importations pour des raisons liées à la qualité intrinsèque des produits, mais non pour des raisons liées à leur processus de production. C'est la distinction dite « processus-produit ».

Estiva Reus, *op. cit.*, pages 21-22

Ce contexte international défavorable aux restrictions d'importations sur des critères de bien-être animal permet-il d'affirmer, comme le font les chercheurs de l'INRA de manière imprécise, qu'« *en vertu des règles mondiales de l'OMC, on ne peut pas interdire le commerce du foie gras* » ? Non.

L'UE peut interdire l'importation sur son territoire de produits obtenus par gavage. La preuve en est que c'est exactement la décision qu'a prise l'État de Californie quelques jours avant la communication des chercheurs de l'INRA dans laquelle ils en niaient la possibilité :

25981. Une personne ne doit pas alimenter de force un oiseau dans le but de faire grandir son foie au-delà de sa taille normale, ni employer une autre personne pour le faire.

25982. Un produit ne doit pas être vendu en Californie s'il résulte de l'alimentation forcée d'un oiseau dans le but de faire grandir son foie au-delà de sa taille normale. [...]

25984. (a) Les sections [...] 25981, 25982 [...] de ce chapitre seront applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2012<sup>9</sup>.

Loi *Senate Bill No. 1520* de l'État de Californie<sup>10</sup> promulguée le 29 septembre 2004

Les questions qui se posent sont en fait les suivantes :

- Une telle interdiction aurait-elle des chances d'être légitimée par l'OMC en cas de contestation par un pays tiers ?
- Se trouverait-il des pays tiers pour venir contester cette interdiction ?

Examinons à présent ces questions :

8. En novembre 2001, contrairement à leur pratique passée, les experts de l'OMC ont tranché pour la première fois un différend entre pays membres de l'organisation en faveur du pays ayant édicté une interdiction d'importer motivée par la volonté de protéger certains animaux (à savoir les États-Unis, qui avaient interdit l'importation de crevettes pêchées avec des filets ne permettant pas d'éviter de prendre des tortues). Peter Singer, *One World. The ethics of globalization*, The Text Publishing Company, 2002, page 76.

Cependant, depuis 2001, « *l'OMC n'a eu à se prononcer sur aucune plainte déposée contre un pays ayant interdit l'importation d'un produit parce que son processus de production nuit à certains animaux ; difficile dans ces conditions de savoir si les groupes d'experts trancheraient différemment que par le passé* » ; Estiva Reus, « Protection des animaux et règles du marché mondial », *Cahiers antispécistes*, numéro 25, octobre 2005, page 22.

9. "25981. A person may not force feed a bird for the purpose of enlarging the bird's liver beyond normal size, or hire another person to do so.

25982. A product may not be sold in California if it is the result of force feeding a bird for the purpose of enlarging the bird's liver beyond normal size. (...)

25984. (a) Sections (...) 25981, 25982 (...) of this chapter shall become operative on July 1, 2012."

10. [http://info.sen.ca.gov/pub/03-04/bill/sen/sb\\_1501-1550/sb\\_1520\\_bill\\_20040929\\_chaptered.pdf](http://info.sen.ca.gov/pub/03-04/bill/sen/sb_1501-1550/sb_1520_bill_20040929_chaptered.pdf).

## **L'interdiction d'importation est-elle défendable selon les critères traditionnels de l'OMC ?**

Les groupes d'experts de l'OMC ont à traiter les plaintes déposées par certains pays contre les restrictions aux importations édictées par d'autres. Avant novembre 2001, les jugements rendus dans ce type d'affaires se sont appuyés sur « *la distinction produit/processus* » :

La distinction produit/processus est cruciale pour comprendre l'impact des règles de l'OMC dans de nombreux domaines. Comme l'illustre le cas thons-dauphins<sup>11</sup>, et comme l'ont confirmé des décisions ultérieures, **l'OMC agit suivant le principe qu'un pays ne peut pas interdire un produit en raison du processus de production employé pour l'obtenir, mais uniquement en prouvant que la nature intrinsèque du produit interdit diffère de celle d'autres produits.** Dans le domaine de la maltraitance ou mise à mort d'animaux, outre le cas thons-dauphins, voici l'impact qu'a eu l'OMC :

- En 1991, l'Union européenne décida d'interdire, à partir de 1995, la vente de fourrure provenant d'animaux capturés avec des pièges à mâchoires. (Ces pièges ensèrent et brisent une patte de l'animal, retenant l'animal prisonnier jusqu'à ce que le trappeur revienne, ce qui peut prendre plusieurs jours. Les animaux nocturnes sont terrifiés de se trouver pris dehors en plein jour. Les animaux peuvent mourir de soif ou de leurs blessures. Il est attesté que certains amputent leur patte en la rongant pour se libérer.) Parce qu'il est impossible de savoir si telle peau particulière provient d'un animal capturé avec un de ces pièges ou au moyen d'une méthode relativement plus humaine, l'Union européenne décida de n'accepter que les fourrures provenant de pays ayant interdit les pièges à mâchoires. Les États-Unis, le Canada et la Russie menacèrent de déposer plainte auprès de l'OMC contre cette interdiction. L'Union européenne capitula, autorisant la poursuite de la vente en Europe de fourrures obtenues grâce aux pièges à mâchoires.

Peter Singer, *One World. The ethics of globalization*<sup>12</sup>, The Text Publishing Company, 2002, page 68, notes omises, souligné par nous

Plusieurs éléments, exposés ci-dessous, laissent penser que cette « *distinction produit/processus* » ne pourrait pas nécessairement être opposée avec succès à l'encontre d'une future interdiction d'importation dans l'UE de produits obtenus par gavage :

### I) Les spécificités histologiques d'un foie stéatosé

Un foie stéatosé peut être identifié de manière fiable par une analyse histologique. La méthode de contrôle est d'ailleurs précisément codifiée dans la réglementation française qui régit aujourd'hui l'utilisation de l'appellation « foie gras<sup>13</sup> ». Dans ce premier sens, un foie gras obtenu par gavage est intrinsèquement différent d'un produit aux qualités organoleptiques similaires (goût, texture, apparence, ...) mais obtenu sans recourir à cette pratique.

### II) Le caractère pathologique du foie gras et/ou de l'état de santé des oiseaux en fin de gavage

De nombreux éléments scientifiques attestent du caractère pathologique du foie des animaux en fin de gavage (cf. chapitre 7), et plus généralement du mauvais état de santé des oiseaux gavés (cf. chapitre 21). Ces faits – qui ne souffrent guère de contestation dans la communauté scientifique internationale – sont de puissants arguments pour justifier l'interdiction de la vente de cet organe pathologique provenant d'animaux malades.

Rappelons que les rares scientifiques qui nient ces faits aujourd'hui sont les quelques chercheurs français dont les études sont financées par les producteurs français de foie gras avec pour objectif de défendre le gavage. Dans un contexte où cette pratique serait interdite dans l'Union européenne, l'intérêt de la filière française serait alors d'appuyer l'interdiction d'importation (afin de favoriser le développement du marché pour ses produits alternatifs sans gavage). Les objectifs de recherche des scientifiques qu'elle sollicite seraient redéfinis de façon à ne plus soutenir une position devenue contraire à ses intérêts. Dans ce nouveau cadre, grâce aux études expérimentales déjà menées, ces chercheurs disposeraient de

11. L'auteur fait référence ici à un épisode qui a opposé les États-Unis au Mexique en 1991. La loi américaine de protection des mammifères marins impose des normes à la flotte de pêche nationale destinées à limiter les prises de dauphins lors de la pêche au thon. Par ailleurs, les États-Unis ont interdit l'importation de thons pêchés sans respecter ces normes. En 1991, le Mexique porte plainte contre ce pays pour restriction injustifiée au commerce dans le cadre de la procédure de règlement des différends du GATT et obtient gain de cause.

12. Les passages de *One World. The ethics of globalization* consacrés à l'impact de l'OMC sur la protection des animaux ont été traduits en français par Estiva Reus et publiés sous le titre « L'Organisation mondiale du commerce : un obstacle au progrès de la protection légale des animaux ? », *Cahiers antispecistes*, numéro 25, octobre 2005, pages 7-19, [http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id\\_article=272](http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id_article=272).

13. Arrêté du 8 avril 1994 relatif aux méthodes officielles d'analyse des préparations à base de foie gras, modifié par arrêté du 28 septembre 1999.

données scientifiques brutes de première main concernant l'état du foie et des animaux en fin de gavage, qui pourraient étayer le dossier attestant du caractère pathologique de l'organe et de l'état maladif des oiseaux.

### III) La préférence du consommateur est affectée par le mode de production

Dans le domaine des cosmétiques, comme dans celui du foie gras, le gouvernement français fait obstacle aux mesures européennes visant à améliorer la prise en compte des intérêts des animaux, invoquant entre autres les « règles de l'OMC » à l'appui de sa position. Un des arguments qui lui ont été opposés consiste à faire valoir que l'interdiction d'importer des cosmétiques testés sur les animaux n'enfreint pas la règle « produit/processus ». Cet argument peut être transposé tel quel au cas du gavage.

Le 27 février 2003 paraît au journal officiel de l'Union européenne la directive 2003/15/CE relative aux cosmétiques [...]. Cet article interdit (avec certaines dérogations) les tests sur animaux sur le territoire de l'UE concernant des produits cosmétiques (qu'il s'agisse des produits finis ou de leurs ingrédients) et la vente sur le territoire européen de produits testés. La directive contient donc une interdiction d'importation. Son entrée en vigueur est prévue selon un échéancier s'étageant de 2004 à 2013.

Le 10 juin 2003, le gouvernement français introduit un recours auprès de la Cour de justice des Communautés Européennes [...] Le gouvernement français soutient que l'interdiction de commercialisation de produits testés sur le territoire de l'UE est contraire au principe du GATT. [...] Le 24 mai 2005, la Cour de justice suit l'avis de l'avocat général et arrête que le recours de la France est rejeté et que la France est condamnée aux dépens. [...] L'analyse du procureur conteste l'incompatibilité avec le GATT en renvoyant à l'article XX b) de cet accord qui autorise les exceptions à la libéralisation des échanges « nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux », sous réserve qu'elles ne constituent pas un moyen de discrimination arbitraire et injustifiable entre les pays. [...]

Sur le même sujet, un aspect de la réponse du Conseil de l'Union européenne aux arguments du gouvernement français introduit une idée supplémentaire : « Enfin, en ce qui concerne les arguments avancés par le gouvernement français au sujet de la pertinence des règles de l'OMC pour la présente affaire, le Conseil soutient que **les produits cosmétiques qui n'ont pas fait l'objet d'une expérimentation animale ne sont pas "similaires" aux produits cosmétiques qui ont fait l'objet d'une expérimentation animale au sens de l'article III.4 du GATT, en raison des différentes préférences des consommateurs pour chaque catégorie.** » (§51, souligné par nous).

Estiva Reus, *op. cit.*, notes omises

Le même argument est applicable au foie gras : un produit obtenu en suralimentant de force un animal n'est pas similaire à un produit obtenu de manière différente, en raison des différentes préférences des consommateurs pour chaque catégorie.

### IV) Le cas des fourrures de chiens et de chats

L'interdiction d'importer des fourrures de chats et de chiens en France et dans l'UE offre un autre exemple d'initiative prohibant unilatéralement la vente (et non pas seulement la production) de marchandises en raison des souffrances causées aux animaux concernés (*cf.* annexe 5).

La manière dont ces interdictions d'importation – française et/ou communautaire – seront notifiées à l'OMC<sup>14</sup>, et éventuellement défendues si un pays tiers (la Chine par exemple) venait à les contester, pourra servir de référence pour une interdiction similaire concernant des produits obtenus par gavage.

## Quels pays pour venir contester une interdiction d'importation ?

Nous avons vu que la Commission européenne estime qu'aujourd'hui « *les partenaires commerciaux de l'UE risqueraient de contester la subordination par l'UE à l'application unilatérale de ses normes sur le bien-être animal des importations de produits en provenance des pays tiers* ».

Dans le cas de la production de viande de poulet, par exemple, on imagine aisément que de grands pays producteurs et exportateurs, tel le Brésil, contesteraient une interdiction d'exporter leurs produits vers l'UE basée sur des critères de bien-être animal édictés unilatéralement par cette dernière. Mais, dans le cas d'une interdiction d'importation de produits obtenus par gavage, y aura-t-il réellement des pays suffisamment concernés pour investir dans une procédure de contestation ?

14. « Si les États-Unis, la France, le Danemark et l'Italie ont déjà interdit l'importation de peaux de chiens et de chats, seul ce dernier pays a notifié sa décision à l'OMC. » ; « Le Conseil national contre l'importation de peaux de chiens et de chats », *The Associated Press*, 9 juin 2005.

D'après les données du CIFOG pour l'année 2004<sup>15</sup>, la quasi-totalité de la production mondiale de foie gras est effectuée dans l'UE :

- 75% en France<sup>16</sup>,
- 88% dans l'UE (France, Hongrie, Espagne, Belgique),
- 97% dans l'UE et la Bulgarie (dont l'entrée dans l'UE est prévue pour 2007, et où le groupe français Euralis Gastronomie vient de prendre le contrôle d'un des principaux producteurs<sup>17</sup>).

Le reste (3%) est pour l'essentiel effectué dans des pays où le gavage est désormais interdit ou de plus en plus fortement contesté :

- 1% en Israël où le gavage est désormais interdit,
- 1% dans deux États des États-Unis,
  - Californie (où une interdiction du gavage s'appliquera en 2012),
  - État de New York (où une proposition de loi visant à interdire cette pratique a été déposée au parlement<sup>18</sup>),
- Moins de 1% au Québec (où la société française Euralis Gastronomie vient de prendre le contrôle de deux des principaux producteurs),
- « *d'autres ateliers artisanaux existent ça et là dans le monde (Madagascar, Chine, Lituanie<sup>19</sup>...)* » ; l'existence de productions marginales dans d'autres pays est mentionnée par diverses sources (cf. annexe 6).

Ainsi, on voit mal aujourd'hui quel pays pourrait vouloir contester une interdiction d'importer, dans l'Union européenne, des produits obtenus par gavage, sauf à imaginer le développement – toujours possible – d'une filière de production dans un pays tiers conjointement à la remise en cause de cette pratique dans l'UE.

Quand bien même cet événement survenait, que ce pays tiers décide de contester l'interdiction d'importation, et que l'OMC tranche le conflit défavorablement pour l'UE, le coût des éventuelles mesures de rétorsion alors autorisées à ce pays tiers ne seraient pas nécessairement de nature à remettre en cause la décision de l'UE<sup>20</sup>.

### **L'interdiction du gavage comme occasion de faire progresser la question du bien-être animal à l'OMC**

Une interdiction d'importer dans l'UE des produits obtenus par gavage serait conforme à l'intérêt de la filière française du foie gras – dans un contexte où elle serait elle-même contrainte de produire sans gavage. De surcroît, cette interdiction pourrait faciliter des évolutions souhaitées par l'ensemble des filières d'élevage de l'UE, et tout particulièrement les filières avicoles françaises. En effet, ces dernières se plaignent que des obligations que l'UE leur impose en matière de bien-être animal (obligation d'agrandir la taille des cages de batterie pour les poules pondeuses, limitation de l'entassement des poulets dans

15. CIFOG, *Marché du foie gras 2004/2005 – Rapport économique*, 2005.

16. « *La production mondiale peut être évaluée à plus de 23 500 T de foie gras cru en 2004. Avec environ 17 500 T, soit 75 % des volumes totaux, la France occupe le premier rang mondial de la production de foie gras cru.* » ; CIFOG, *op. cit.* Le rapport donne pour 2004 les volumes de production suivants (en tonnes) : Hongrie : 2 600 ; Bulgarie : 2 000 ; Espagne : 500 ; Israël : 300 ; États-Unis : 300 ; Québec : 170 ; Belgique : 100.

17. Cf. section « *Idée reçue n°1* » de ce chapitre.

18. Des propositions de lois ou règlements visant à interdire la commercialisation et/ou la production de foie gras ont été déposés dans plusieurs autres états (Hawaii, Illinois, Massachusetts, New Jersey, Washington) et villes des États-Unis (Chicago – où l'interdiction est effective au 26 juillet 2006 – et Philadelphie).

19. CIFOG, *op. cit.*

20. L'UE a maintenu sa décision d'interdire l'importation de viande de bœufs traités aux hormones de croissance en provenance des États-Unis malgré les mesures de rétorsion décidées par ce pays, et autorisées par l'OMC, consistant à appliquer des droits de douanes de 100% sur des produits européens – dont le foie gras.

les élevages industriels, etc.) ne s'appliquent pas également aux produits provenant des pays tiers, qui concurrencent les leurs sur le marché intérieur :

Le 31 mai dernier, la Commission européenne a présenté sa proposition de directive établissant les normes d'élevage pour les poulets de chair. [...] « *Sur le plan économique, ces normes et la complexité des procédures d'enregistrement et de contrôles entraîneront des distorsions de concurrence intolérables avec les produits importés qui ne seront jamais soumis aux mêmes contraintes,* » indique le Confédération française de l'aviculture. « *Dans les négociations actuelles à l'OMC, le thème du bien-être animal n'est nullement repris dans les discussions.* »

Armelle Puybasset, « Le projet de directive bien-être avance d'un pas », *Réussir Aviculture*, numéro 108, juillet 2005, page 4

De même, parviendra-t-on à convaincre l'OMC que l'on ne peut tolérer dans l'UE des ovoproduits importés, provenant de poules « malheureuses » au sens où Bruxelles l'entend ?

Gérard Le Boucher, « Éditorial », *Filières Avicoles*, numéro 677, juin 2005, page 5

Le gavage est une pratique essentiellement européenne. Il est interdit – ou son interdiction est programmée – dans des pays ou États hors UE (Israël, Californie, Argentine, etc.). Il est très peu pratiqué ailleurs.

Les conditions semblent donc réunies pour faire de l'interdiction de l'importation de produits obtenus par gavage une occasion pour l'UE de créer un précédent à même de faire progresser la question du bien-être animal dans la régulation du commerce agricole mondial.

Quel meilleur dossier pour ce faire que celui du gavage où l'UE, étant quasiment la seule partie concernée, peut montrer l'exemple en mettant simultanément fin à la tolérance accordée à cette pratique sur son propre territoire ?

**Sixième partie**

**CONFLITS D'INTÉRÊTS  
ET PERSPECTIVES POLITIQUES**



## 29. La science au service d'une cause

### (Introduction de la sixième partie)

Si je dis que les scientifiques seraient coupables de présenter comme une expertise scientifique ce qui ne serait en fait qu'une négociation politique entre intérêts opposés, c'est pour dénoncer le jeu hypocrite – pour ne pas dire malhonnête – de ceux qui, de façon volontaire et consciente, se donnent l'apparence de parler au nom de la science alors que leur connaissance ne leur sert en réalité qu'à construire un argumentaire destiné à tenter d'imposer la politique qu'ils ont reçu la charge de défendre. Pour que ce soit honnête, il faudrait dire clairement le jeu que l'on joue et considérer que ce qui est alors officiellement demandé à celui que l'on qualifie d'expert consiste à plaider une certaine cause en convoquant le savoir dont il dispose pour étayer sa plaidoirie.

Philippe Roqueplo, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Éditions INRA, collection « Sciences en questions », 1997, page 14

Les parties précédentes ont montré comment l'INRA – par l'entremise de chercheurs placés dans des situations de forts conflits d'intérêts – est instrumentalisé par les professionnels du foie gras pour défendre leurs méthodes de production.

Nous verrons dans le chapitre 30 que les expertises en bien-être animal de l'institut jouent un rôle similaire dans la défense d'autres méthodes d'élevage – elles aussi contestées – comme l'enfermement des poules dans des cages de batterie et l'entassement des cochons sur des sols en béton.

Le problème des conflits d'intérêts dans lesquels sont placés de nombreux scientifiques fait débat dans divers domaines tels que la santé ou l'alimentation humaines. En médecine par exemple, nous verrons dans le chapitre 31 qu'il est maintenant bien établi que les recherches financées par une industrie tendent à tirer des conclusions favorables à cette industrie.

Nous analyserons dans le chapitre 32 des problèmes structurels de l'INRA qui, outre les conflits d'intérêts financiers, affectent l'intégrité des expertises de l'institut sur les conditions de vie des animaux dans les élevages.

Dans le chapitre 33, nous formulerons des propositions pour remédier à cet état de fait. Nous verrons qu'elles sont conformes aux principes généraux préconisés par le comité d'éthique de l'INRA et officiellement affichés par la direction de l'institut.



## 30. Les poules sont bien en cage, les cochons sur le béton...

Question : [...] contre quel lobby on se bat ?

Réponse de Daniel Guéméné (Inra-SRA de Tours) : les chercheurs de l'Inra sont souvent présents dans les instances européennes, y compris comme représentants des professionnels (ce qui les rend « suspects » auprès des autres pays) [...].

Yves Montjoie, encadré « Bien-être animal, qui décide ? », page 70 de l'article de Nicolas Nativel, « Bien-être des volailles, mal-être des éleveurs ? », *Filières Avicoles*, numéro 654, mai 2003, pages 68-70

En France, chaque année, plus d'un milliard d'animaux (sans compter les poissons) sont utilisés pour produire de la viande, des œufs et du lait<sup>2</sup>. Les expertises sur le bien-être ou le mal-être des animaux de rente peuvent donc potentiellement affecter le sort d'un nombre considérable d'êtres sensibles.

Comme pour les oiseaux gavés, l'INRA est instrumentalisé pour s'opposer à l'amélioration des conditions d'existence d'autres animaux. Nous le verrons dans ce chapitre sur l'exemple d'expertises concernant les poules et les cochons. Des études à visée analogue sont réalisées par des instituts avec lesquels l'INRA collabore régulièrement (cf. chapitre 33), comme le montrent les annexes 7 et 8 (sur les cas des élevages de dindes et de poulets de chair).

### **« les cages en usage sont de dimensions suffisantes » pour les poules en batterie**

Plus de quarante millions de poules sont utilisées pour produire des œufs en France<sup>3</sup>. Environ 80% d'entre elles sont enfermées en cages de batterie<sup>4</sup> :



Source : Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)

1. Cet article rapporte des déclarations faites aux 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche Avicole, Tours, 26 et 27 mars 2003.

2. Les statistiques détaillées du nombre d'animaux présents dans les élevages français, et du nombre d'animaux tués chaque année dans les abattoirs nationaux, sont publiées sur le site du Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'agriculture : <http://agreste.agriculture.gouv.fr>.

3. Pour l'année 2004, le tableau « X – Effectifs des animaux » donne un effectif de 44 412 000 pour les « poules pondeuses d'œufs de consommation » (7 370 000 pour les « poules pondeuses d'œufs à couver » et 17 787 000 pour les « poulettes ») ; ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, *Statistique agricole annuelle – Résultats 2004*, octobre 2005, page 157. Cette publication peut être commandée sur [http://agreste.agriculture.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1312](http://agreste.agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=1312).

4. « En 2004, l'élevage des poules pondeuses en bâtiments totalement fermés regroupe 36 des 42 millions de places disponibles pour ces poules. [...] En 2004, les bâtiments dotés des cages aménageables aux nouvelles normes regroupent 11 millions de places. On en compte près de 23 millions dans des cages non aménageables, et 2,5 millions dans des élevages au sol sur béton ou terre battue. [...] L'élevage des poules pondeuses avec accès à un parcours, c'est-à-dire dans un bâtiment avec des trappes ouvrant sur un parcours herbeux ou une volière, offre 5,9 millions de places en 2004. [...] Le champ de l'enquête représente, dans le recensement agricole 2000, 85 % des poules pondeuses d'œufs de consommation » ; ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, « Les éleveurs adaptent leurs bâtiments à leurs productions », *Agreste Primeur*, numéro 165, juillet 2005, pages 1-4, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur165.pdf>.

La claustration des poules est l'une des pratiques d'élevage qui fait l'objet de réglementations européennes. Une directive adoptée en 1999<sup>5</sup> a ainsi imposé le passage des 450 cm<sup>2</sup> en vigueur jusqu'alors à une surface minimale de 750 cm<sup>2</sup> par poule. Le rapport du Comité scientifique de la Commission européenne – qui a servi de base à l'élaboration de cette directive – constate l'impossibilité de chiffrer « *l'espace adéquat* » par poule, mais fournit cependant des éléments d'appréciation de ce que doit être « *l'espace minimal requis* » :

Il est difficile de répondre à la question de savoir quel est l'espace adéquat pour le bien-être des poules. [...] Il y a cependant une tendance claire à un comportement moins perturbé lorsque plus d'espace est alloué aux poules (Cunningham *et al.*, 1987 ; Hansen, 1976 ; Hughes et Black, 1974 ; Nicol, 1987 ; Zayan et Doyen, 1985). [...] Malgré un examen détaillé des données scientifiques, il n'est pas possible de donner des chiffres pour les besoins en espace. **La meilleure estimation de ce que peut être l'espace minimal requis est, sous certaines conditions, celui qui permet à chaque oiseau tous les mouvements normaux, sachant que le partage de l'espace est important**<sup>6</sup>.

Commission européenne - Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux, *Report on the Welfare of Laying Hens*<sup>7</sup>, 1996, pages 30-31 et 41, souligné par nous

Les producteurs d'œufs de batterie s'opposent à cette directive et financent des études de l'INRA sur le bien-être des poules en cage<sup>8</sup>. Malgré l'existence du rapport européen – un document de 147 pages citant plus de 450 références scientifiques – les producteurs français soutiennent que les nouvelles normes « *ne reposent sur aucune justification scientifique* » :

Francis Damay, président du CNPO, a interpellé Gisèle Rossat-Mignod, conseillère technique d'Hervé Gaymard [alors ministre de l'agriculture] : « **Vous connaissez notre opposition à ces normes qui ne reposent sur aucune justification scientifique. Elles présentent, selon les premiers travaux de recherche, des inconvénients majeurs et notamment une dégradation de la qualité des œufs. Sur le plan économique, de telles normes aboutiront à casser notre compétitivité et donc à favoriser les importations de produits qui ne supporteront jamais les mêmes contraintes. Nous espérons parvenir à une révision de la directive et souhaitons que la France nous épaulé dans ce combat essentiel à l'avenir de notre production d'œufs** ».

Armelle Puybasset, « Le CNPO espère une révision de la directive bien-être », *Réussir Aviculture*, numéro 102, décembre 2004, pages 4-5, souligné par nous

Gérard Guémené, le chercheur de l'INRA dont nous avons analysé les prises de position sur le foie gras (cf. parties précédentes), tient les mêmes propos que le président du CNPO :

« *La surface de 750cm<sup>2</sup> par poule de la directive a été établie arbitrairement sans qu'aucun résultat scientifique n'en étaye les bénéfices en termes de bien-être,* » rappelle Daniel Guémené.

Armelle Puybasset, « Le bien-être des poules évalué par l'INRA », *Réussir Aviculture*, numéro 104, mars 2005, pages 32-33, souligné par nous

On ignore si Daniel Guémené possède des résultats scientifiques pour étayer les bénéfices en termes de bien-être qu'il y a à maintenir les poules à une densité de 450 cm<sup>2</sup> par individu. Au moment de

5. Directive 1999/74/CE du Conseil du 19 juillet 1999 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses, [http://europa.eu.int/eur-lex/fr/consleg/pdf/1999/fr\\_1999L0074\\_do\\_001.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/fr/consleg/pdf/1999/fr_1999L0074_do_001.pdf).

6. "The question of what space allowance is adequate for the welfare of hens is difficult to answer. [...] However, there is a clear tendency for less disturbed behaviour when the hens are allowed more space (Cunningham *et al.*, 1987; Hansen, 1976; Hughes and Black, 1974; Nicol, 1987; Zayan and Doyen, 1985). [...] Despite a detailed review of scientific evidence, it is not possible to give figures for spatial requirements. The best estimate for a minimum space requirement, under specific conditions, is that which allows all normal movements for every bird but space sharing is important."

7. [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/oldcomm4/out33\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/oldcomm4/out33_en.pdf).

8. Cf. par exemple les remerciements qui apparaissent à la fin de l'article de Vanessa Guesdon, Christine Leterrier, Paul Constantin, Daniel Guémené, Michel Couty, Jean-Michel Faure, « Humeral quality and adrenal responsiveness in laying hens reared in standard and furnished cages », *Animal Research*, volume 53, numéro 3, mai-juin 2004, pages 235-243 : « This project was supported financially by the CNPO (Centre national pour la promotion de l'œuf), the DGAL (Direction générale de l'alimentation) and the OFIVAL (Office national interprofessionnel des viandes de l'élevage et de l'aviculture) », <http://www.edpsciences.org/articles/animres/pdf/2004/03/Z203262.pdf>.

l'élaboration de la directive, son collègue Jean-Michel Faure soutenait en tout cas que la taille des cages est déjà suffisante et que leur aggrandissement n'apporterait rien aux oiseaux :

Il faut aussi noter que l'amélioration des conditions d'élevage est une décision qui est du domaine politique puisqu'il faut mettre en balance, d'une part le bien-être des animaux, et, d'autre part, le coût qui devra être supporté par le producteur ou par le consommateur. Dans ce domaine, **la Commission des communautés européennes et le Conseil de l'Europe ont un rôle de leader. Leurs décisions manquent cependant souvent de bases scientifiques.** Ainsi le dernier projet de l'Union européenne (projet Mac Sharry VI/2327/92) ferait passer la surface minimale par poule de 450 cm<sup>2</sup> à 800 cm<sup>2</sup> et la hauteur de la cage de 40 à 60 cm. Le volume à prévoir par individu est multiplié par 2,7. Le surcoût est donc considérable alors que, comme nous l'avons vu précédemment, **une cage vaste n'est pas une condition du bien-être de ces volailles, dont les cages en usage sont de dimensions suffisantes.**

J-M. Faure, A.D. Mills, « Bien-être et comportement chez les oiseaux domestiques<sup>9</sup> », *INRA Productions Animales*, volume 8, numéro 1, février 1995, pages 57-67, souligné par nous

Nous avons vu que les protocoles expérimentaux employés par ces chercheurs pour aboutir à la conclusion que « *les cages en usage sont de dimensions suffisantes* » ont été critiqués d'un point de vue scientifique par certains de leurs confrères (cf. chapitre 10).

### **Les poules peuvent prendre leur « bain de poussière sur le grillage des cages » pour éviter « un dispositif coûteux de distribution de sciure »**

Outre l'augmentation de la surface par poule, la directive européenne de 1999 contraint les producteurs à munir les cages d'équipements permettant aux animaux d'exercer certaines activités. La photo ci-dessous donne un exemple de ce type de cages dites « cages aménagées » :



« Petit groupe (8 poules) [...] dans une cage aménagée avec un perchoir en bois, un bac latéral pour la ponte avec tapis de type "Astroturf" et un bac de litière à bain de poussière au dessus du nid. »

Groupe scientifique sur la santé animale et le bien-être des animaux de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), *Welfare aspects of various systems for keeping laying hens*<sup>10</sup>, 2004, figure 3.3

Une zone avec litière est l'un des équipements rendus obligatoires par cette directive. Des chercheurs de l'INRA – ceux-là mêmes qui contestent le besoin d'espace des poules – mettent en doute l'intérêt de cet aménagement :

Actuellement, les éleveurs privilégient l'élevage des poules en cage alors que les protecteurs des animaux y sont farouchement opposés. La cage est surtout critiquée pour le manque d'espace disponible et l'absence de litière. Ces deux facteurs ne semblent cependant pas essentiels pour la poule.

J-M. Faure, A.D. Mills, *op. cit.*

9. <http://www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/faurec26.htm>.

10. [http://www.efsa.eu.int/science/ahaw/ahaw\\_opinions/831\\_fr.html](http://www.efsa.eu.int/science/ahaw/ahaw_opinions/831_fr.html).

Ces scientifiques avancent en particulier l'argument selon lequel, bien que « *les poules préfèrent très nettement la litière au grillage* », elles n'en ont pas réellement « *besoin* » :

Les « protecteurs » critiquent fortement l'absence de litière pour la poule sur grillage en cage. [...] Mais la poule est-elle d'accord avec cette critique ? A-t-elle un comportement montrant que la litière est nécessaire à son bien-être ? À l'occasion d'une série d'expériences relativement sophistiquées, H. Lagadic et J.-M. Faure ont montré en 1987 et 1991 que les poules préfèrent très nettement la litière au grillage. En revanche, elles ne sont pas prêtes à « payer » – en affrontant un stimulus déplaisant comme un vent à vitesse variable ou en effectuant un « travail » d'appui sur un bouton – pour accéder à la litière plutôt qu'au grillage. Pour les chercheurs, il y a l'expression d'une préférence, mais pas d'un besoin.

« La poule n'a pas de besoin pour une plus grande cage », *Filières Avicoles*, janvier 1997, pages 52-53

Les conclusions des chercheurs de l'INRA n'ont-elles pas convaincu leurs collègues scientifiques européens, membres du groupe d'experts<sup>11</sup> qui a rédigé le rapport de la Commission européenne sur le bien-être des poules :

Les poules préfèrent de loin les sols avec litière aux sols en grillage (Dawkins, 1981, 1982 ; Dawkins et Beardsley, 1986 ; Appleby *et al.*, 1988). [...] Lorsque la litière est disponible, elle est intensivement utilisée par les poules pour gratter et picorer. [...] Dans une situation expérimentale (Lagadic et Faure, 1987) ou dans un conflit de motivation (Faure et Lagadic, 1994), l'élasticité de la demande de litière chez les poules est forte, ce qui implique que la litière n'est pas une haute priorité pour elles. Cependant, dans une autre situation expérimentale, Matthews *et al.* (1993) ont trouvé que les oiseaux sont prêts à travailler pour obtenir de la litière et que l'élasticité de la demande est faible, ce qui implique que la litière est une haute priorité pour eux. [...] La litière est donc un substrat que les poules préfèrent au grillage et elle est nécessaire à l'expression normale de certains comportements<sup>12</sup> [...].

Commission européenne - Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux, *op. cit.*, pages 35-36

Notons que lorsqu'il s'agit d'argumenter contre l'agrandissement des cages, Jean-Michel Faure soutient qu'il est plus important d'enrichir l'environnement de la poule :

Pour J.-M. Faure, ces résultats ne signifient pas que la cage soit un environnement parfait pour la poule. Mais si la poule est perturbée en cage, la cause n'est pas l'espace disponible. D'après ses expériences, « *il semble beaucoup plus probable que la pauvreté de l'environnement (et donc des stimulations reçues) soit un facteur plus important que l'espace pour le bien-être de la poule*<sup>13</sup> ». À Bruxelles, on fait donc fausse route en se focalisant sur la taille et la surface de la cage pour améliorer le bien-être de la pouleuse.

« La poule n'a pas de besoin pour une plus grande cage », *op. cit.*

Mais lorsque la directive européenne impose la présence d'un bac de litière, précisément pour enrichir cet environnement, le même Jean-Michel Faure se demande alors s'il est « *bien utile d'imposer la présence dans ces cages d'un dispositif coûteux de distribution de sciure* » :

En cages aménagées, les poules ne sont pas très motivées pour prendre des bains de poussière dans le bac mis à leur disposition à cette fin, a observé Vanessa Guesdon (Inra-SRA de Tours). Dès lors, est-il bien utile d'imposer la présence dans ces cages d'un dispositif coûteux de distribution de sciure, qui de surcroît a pour inconvénients d'augmenter les quantités d'effluents d'élevage et la présence de poussières dans l'air ambiant ? C'est la question que pose Jean-Michel Faure (Inra-SRA), qui a encadré cette étude. Il relève en outre que les poules parviennent en revanche à exprimer un tel comportement de bain de poussière sur le grillage des cages standards.

Yves Montjoie, encadré « Également glané aux JRA [Journées de la Recherche Avicole] », page 69 de l'article de Nicolas Nativel, « Bien-être des volailles, mal-être des éleveurs ? », *op. cit.*

11. Jean-Michel Faure était lui-même l'un des membres de ce groupe d'experts.

12. "Hens strongly prefer litter floors to wire floors (Dawkins, 1981; 1982; Dawkins and Beardsley, 1986; Appleby *et al.*, 1988). (...) When litter is available it is intensively used by hens for scratching and pecking. (...) In an operant situation (Lagadic and Faure, 1987) or in motivational conflict (Faure and Lagadic, 1994) hens show a high elasticity of demand for litter, implying that litter was not a high priority for hens. However, Matthews *et al.* (1993) found that birds would work for litter and showed an inelastic demand in another operant situation, implying that litter was a high priority for them. (...) Litter is thus a substrate preferred to wire mesh by laying hens and is necessary for the normal expression of some behaviour patterns (...)."

13. L'article contient cette note : « *NDLR : Les citations sont extraites d'un article de J.-M. Faure, "Besoins en espace chez la poule" publié dans Comportement et bien-être animal aux Éditions de l'Inra, 1994.* »

Daniel Guémené – un collègue de Jean-Michel Faure – met quant à lui en doute le « *caractère indispensable* » de l'ensemble des équipements imposés par la directive européenne :

« *Les différents aménagements (nids, perchoirs, mangeoires, zone de grattage) sont bien utilisés par les poules, constate Daniel Guémené. Cependant, ces observations ne préjugent pas de leur caractère indispensable, puisqu'à l'opposé, certains animaux ne les utilisent pas, en dépit de leur disponibilité.* »

Armelle Puybasset, *op. cit.*

En somme, selon ces chercheurs de l'INRA, rien ne prouve que les aménagements prévus par la directive améliorent vraiment le sort des poules, ni que celui-ci ait besoin d'être amélioré. Les conclusions toutes scientifiques de ces experts se trouvent coïncider avec celles toutes économiques des professionnels de l'aviculture.

### **Les cochons préfèrent un sol en béton sans litière... quand ils ont trop chaud**

En France, chaque année, 25 millions de cochons sont abattus pour la viande<sup>14</sup>. Parmi eux, seuls 3% disposent d'un sol en litière pendant leur période d'engraissement<sup>15</sup>. Les 97% restant sont maintenus sur des sols durs, le plus souvent en béton, percés de trous pour permettre le passage des déjections (sols dits « en caillebotis ») :



Source : Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF)

Comme pour les poules détenues en cages de batterie, l'Union européenne impose un minimum de prise en compte des besoins des cochons dans les élevages. Une directive remet notamment en cause les sols inconfortables :

Le logement des porcs doit être construit de manière à permettre aux animaux : d'avoir accès à une aire de couchage confortable du point de vue physique et thermique et qui soit convenablement asséchée et propre, permettant à tous les animaux de se coucher en même temps [...].

Extrait de l'annexe de la *Directive 2001/93/CE de la Commission du 9 novembre 2001 modifiant la directive 91/630/CEE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs*<sup>16</sup>

14. Ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, *Agreste Conjoncture – Animaux de boucherie*, numéro 1, janvier 2006, tableau « Séries mensuelles d'abattage autres espèces 2003-2005 », page 9, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/animens0601note.pdf>.

15. Groupe scientifique sur la santé animale et le bien-être des animaux de l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), *The welfare of weaners and rearing pigs: effects of different space allowances and floor types*, 2005, tableau 7-2 « Distribution of housing systems for fattening pigs in European countries », page 29, [http://www.efsa.eu.int/science/ahaw/ahaw\\_opinions/1203/ahaw\\_op\\_ej268\\_pigwelfare\\_report\\_en3.pdf](http://www.efsa.eu.int/science/ahaw/ahaw_opinions/1203/ahaw_op_ej268_pigwelfare_report_en3.pdf).

16. [http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l\\_316/l\\_31620011201fr00360038.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l_316/l_31620011201fr00360038.pdf).

L'Union européenne prévoit la possibilité de réglementer plus strictement à l'avenir les types de sols autorisés, sur la base des connaissances scientifiques qui seront alors disponibles<sup>17</sup>. L'élevage des cochons sur des sols durs pourrait ainsi être remis en cause. Dans ce contexte, le ministère de l'agriculture français a chargé l'INRA de réaliser une étude, comme l'explique Marie-Christine Meunier-Salaün, la scientifique de cet institut chargée d'en superviser la réalisation :

Donc, l'expérience d'Edwige Ducreux [étudiante stagiaire à l'INRA] rentre dans le cadre d'un appel d'offre qui avait été fait par la DGAL, donc la Direction générale de l'alimentation [du ministère de l'agriculture], pour avoir un certain nombre de réponses et de données scientifiques à présenter dans le cadre des discussions sur les projets de réglementation. Et en particulier, dans ces projets de réglementation, un certain nombre de pratiques ou de facteurs d'élevage sont remis en question. Et un de ces facteurs est l'élevage des animaux sur caillebotis total, donc des sols ajourés en fait, qui sont fortement remis en question dans la mesure où l'on considère que ceci ne répond pas aux besoins de l'animal. Donc, face à ce problème-là, nous avons proposé une étude qui consistait à poser la question à l'animal sur la nature du sol sur lequel il était placé, et en intégrant par ailleurs un autre facteur, qui n'est pas négligeable dans le cadre des discussions sur la réglementation, qui est le facteur température.

Marie-Christine Meunier-Salaün (chercheuse à l'INRA), interviewée en 2001 dans le documentaire réalisé par Bruno Thomé, *Des cochons et des hommes - De l'objectivation scientifique de leur bien-être et autres petits concepts*<sup>18</sup>, 2003

La conclusion que cette scientifique tire de l'étude en question est que « *le principe de caillebotis ne peut pas être condamné* » :

Il y avait justement un risque quand même. Il y avait une forte remise en cause de l'intérêt du caillebotis total. Donc ce que l'on a essayé... enfin, ce que montrent nos résultats... c'est que dans certaines conditions, on ne peut pas raisonnablement par rapport à l'animal, par rapport aux choix des animaux, la façon dont il gère ses comportements, ses activités dans son milieu de vie, on ne peut pas condamner le caillebotis. Le principe de caillebotis ne peut pas être condamné.

Marie-Christine Meunier-Salaün (chercheuse à l'INRA), *op. cit.*

Cette chercheuse fonde sa prise de position sur les résultats de l'expérience détaillés dans cette communication scientifique :

Les porcs affichent leurs préférences vis-à-vis du type de sol en fonction de la température ambiante. [...]

Ainsi, **les animaux répondent à une température ambiante élevée par l'utilisation d'un sol favorisant les pertes de chaleur** par conduction (BAXTER, 1984), le sol de béton nu ou celui de type caillebotis dans la présente étude. [...]

**Il paraît donc délicat de condamner de façon systématique un type de sol**, dans des contextes climatiques différents, comme on peut l'observer entre les différentes périodes de l'année, mais également entre les différents pays de l'Union Européenne.

Edwige Ducreux (INRA), Brahim Aloui (INRA), Paul Robin (INRA), Jean-Yves Dourmad (INRA), Valérie Courboulay (Institut technique du porc), Marie-Christine Meunier-Salaün (INRA), « Les porcs affichent leurs préférences vis-à-vis du type de sol en fonction de la température ambiante<sup>19</sup> », *Actes des 34<sup>e</sup> Journées de la Recherche Porcine*, Paris, 5 au 7 février 2002, pages 211-216, souligné par nous

Autrement dit, lorsque la température de la pièce augmente au point que les cochons ont trop chaud, ils s'allongent plus fréquemment sur le sol frais en béton et moins sur la litière, plus chaude... constatation somme toute assez peu surprenante. Sur cette base, la communication de ces chercheurs de l'INRA invite donc les institutions européennes à une « *nécessaire prudence quant à l'élaboration de normes*

17. « De préférence avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et en tout état de cause avant le 1<sup>er</sup> juillet 2005, la Commission présente au Conseil un rapport élaboré sur la base d'un avis du comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux. [...] Il est, le cas échéant, assorti de propositions législatives appropriées relatives aux effets de la réglementation des espaces disponibles et des types de revêtement aux fins du bien-être des porcs sevrés et des porcs de production. [...] Le 1<sup>er</sup> janvier 2008 au plus tard, la Commission présente au Conseil un rapport, élaboré sur la base d'un avis du comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux. Le rapport couvre notamment : [...] l'incidence de la conception des étables et des différents types de revêtement de sol sur le bien-être des porcs, y compris leur santé, en tenant compte des différentes conditions climatiques [...]. Le rapport peut, le cas échéant, être assorti de propositions appropriées. » ; extraits de l'article 3 de la Directive 2001/88/CE du Conseil du 23 octobre 2001 modifiant la directive 91/630/CEE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs, [http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l\\_316/l\\_31620011201fr00010004.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l_316/l_31620011201fr00010004.pdf).

18. Ce documentaire de 2 h 09 a été tourné entre janvier et juin 2001 à la station de recherche porcine de l'INRA de Saint-Gilles en Bretagne. Le réalisateur peut être contacté à l'adresse suivante : [brnthm@yahoo.fr](mailto:brnthm@yahoo.fr).

19. <http://www.rennes.inra.fr/umrvp/jrp/2002/02txtBienetre/BE0202.pdf>.

européennes de logement », et remercie le Bureau de la protection animale du ministère de l'agriculture français pour le financement accordé :

Ils [ces résultats] soulignent la nécessaire prudence quant à l'élaboration de normes européennes de logement qui devraient tenir compte des spécificités thermiques saisonnières et géographiques. [...]

Nous remercions le Ministère de l'Agriculture, le bureau de la Protection animale, pour leur soutien financier dans la réalisation de cette étude.

Edwige Ducreux (INRA), Brahim Aloui (INRA), Paul Robin (INRA), Jean-Yves Dourmad (INRA), Valérie Courboulay (Institut technique du porc), Marie-Christine Meunier-Salaün (INRA), *op. cit.*

L'étudiante stagiaire qui a réalisé cette expérience émet quant à elle de sérieuses réserves sur l'interprétation donnée aux résultats obtenus :

Alors, en fait là, on est en salle froide. J'ai deux salles. Il y a une salle froide qui est à 18°C, et une salle à 27°C, donc la salle chaude. Si je teste ces deux types de température, c'est parce qu'en fait mon expé vise à prouver ou non le bien-fondé d'une des recommandations européennes, c'est-à-dire le besoin d'alimenter, d'apporter de la litière de paille dans les élevages, et en fait la salle froide est censée représenter les pays du Nord et la salle chaude les pays du Sud de l'Europe, à savoir la France, l'Espagne et le Portugal. [...]

**Pour la France ce n'est pas représentatif du tout les 27°C**, parce que chaque élevage français est muni d'un système de ventilation et donc on dépasse rarement les 22-23°C l'été. À savoir que la majorité des élevages de porcs en France se situent en Bretagne, et que j'ai demandé au responsable de l'élevage ainsi qu'à l'ensemble des animaliers : cela arrive peut-être une ou deux fois par an que dans un élevage français on monte à 27°C. Donc, ce n'est pas représentatif de la France.

Edwige Ducreux (étudiante stagiaire à l'INRA), interviewée en 2001 dans le documentaire réalisé par Bruno Thomé, *op. cit.*, souligné par nous

Un des objectifs de l'expérience était l'évaluation de la proportion de temps passé sur les différents types de sol. Cette méthode conduit à sous-estimer le fait que les sols en béton empêchent les animaux d'exercer des activités qu'ils apprécient, comme l'explique cette étudiante stagiaire :

En fait, je les filme pendant 24 heures, et ensuite, quand je dépouille ma cassette, j'utilise la méthode du scanning, c'est-à-dire que toutes les 10 minutes – c'est vraiment le principe de la photo – j'avance la bande toutes les 10 minutes et je fais un arrêt sur image, et je note qui fait quoi [...]. Cela me permet de savoir quelle est la proportion qu'elles passent à dormir, à manger, à explorer. C'est vraiment les trois types de comportements que je peux noter à la caméra, parce que **tout ce qui est toilettage, ou jeu, ce sont des actions courtes et en général, vu que je fais un arrêt toutes les 10 minutes, je ne le perçois pas**. D'où l'intérêt de l'observation directe.

En fait, **l'étude que m'a commandée la DGAL** [Direction générale de l'alimentation du ministère de l'agriculture] **devait uniquement se résumer à ce budget temps**, à savoir combien de temps passe l'animal à quel type d'activité, et sur quel type de sol. **Donc, c'est très facile, si l'on se limite à ce genre d'étude, d'arriver à la conclusion à laquelle voulait arriver le ministère de l'agriculture en France, c'est-à-dire qu'en salle chaude elles passent très peu de temps sur la litière**. Parce qu'il faut savoir que les porcs dorment 60% de leur temps, qu'en salle chaude, comme je l'ai expliqué, elles s'évalent sur les 3 types de sol, et de préférence sur des sols de type frais, parce que 27°C ce n'est pas du tout approprié pour un porc, donc elle va chercher, pour assurer sa thermorégulation, un sol frais. Et donc, si l'on se contente de faire un budget temps, évidemment, on va avoir un pourcentage au niveau du sol fréquenté supérieur pour les sols de type caillebotis et sols nus par rapport aux sols litière. Or, quand l'on fait une étude un peu plus fine avec l'observation directe, on s'aperçoit que leur principale activité après le repos, c'est l'exploration, et que l'exploration, que ce soit en salle froide ou en salle chaude, elles vont explorer dans la litière. [...]

**C'est pour vous montrer un petit peu comment, par la façon de mener une étude, on peut conclure deux choses complètement opposées selon ce que l'on décide essentiellement de regarder.**

Il faudrait que les gens arrivent à avoir un recul sur ce qu'est la science. Là ils sont complètement orientés. [...] De toutes façons on n'est jamais libre de ses *a priori* en science, c'est clair que c'est une utopie. On n'est jamais complètement objectif. On essaye. On essaye d'objectiver à fond les méthodes etc., pour ne pas que nos propres avis prennent le dessus.

Mais là, à l'INRA, c'est carrément voulu. C'est carrément voulu. **On a une commande, et on nous donne quasiment la conclusion avec. Et si de toutes façons, si on ne conclut pas cela, le rapport il va dans un tiroir.**

Edwige Ducreux (étudiante stagiaire à l'INRA), *op. cit.*, souligné par nous

**« Donc, ce sont des éléments objectifs que l'on apporte »**

L'étudiante stagiaire de l'INRA qui a réalisé les expériences sur les sols durs en béton pour les cochons dit : « *On a une commande, et on nous donne quasiment la conclusion avec.* »

La chercheuse de l'institut qui a supervisé ces mêmes expériences pense au contraire que « *ce sont des éléments objectifs que l'on apporte* » :

Donc, ce sont des éléments supplémentaires pour... Ce sont des éléments utilisés par les instances législatives. Le chercheur n'est pas là pour faire la réglementation, mais pour apporter des éléments de réflexion, et poser un certain nombre de problèmes. Parce qu'au fond, en bout de course, la décision elle est politique. Donc, ce sont des éléments objectifs que l'on apporte à la DGAL, qui elle ensuite va aller discuter des propositions, et donc va utiliser ces éléments objectifs pour contrer, ou confirmer, les propositions discutées.

Marie-Christine Meunier-Salaün (chercheuse à l'INRA), *op. cit.*

L'objectivité d'une étude scientifique est une notion certainement relative : nous verrons dans le chapitre suivant qu'il est maintenant bien établi que des études scientifiques tendent à tirer des conclusions favorables à ceux qui les financent.

## 31. L'influence des financements sur le résultat des études scientifiques

Ceux qui critiquent les préoccupations concernant les conflits d'intérêt disent que la science est la science, que les méthodes sont transparentes, que les données confirment ou ne confirment pas les conclusions, et que cela n'a pas d'importance de savoir si les chercheurs ont, par exemple, des actions dans une société qui fabrique un médicament inclus dans un essai.

Cet argument devient de moins en moins tenable à mesure que les preuves s'accumulent sur l'influence des conflits d'intérêt<sup>1</sup>.

Richard Smith (rédacteur en chef), « Beyond conflict of interest - Transparency is the key », *British Medical Journal*, volume 317, 1<sup>er</sup> août 1998, pages 291-292

Des scandales récents concernant les effets secondaires nocifs de certains médicaments ont attiré l'attention sur la dépendance des agences publiques du médicament concernées vis-à-vis des laboratoires privés :

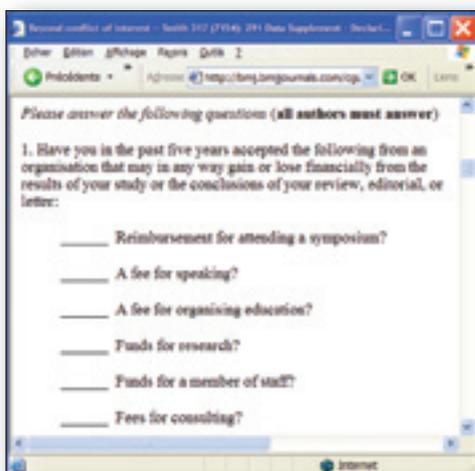
Derrière la façade des sociétés [pharmaceutiques] plus ou moins connues, et pourtant au cœur du système et des débats : les experts en charge de l'évaluation des médicaments. Nombre d'entre eux entretiennent des liens étroits avec la toute-puissante industrie pharmaceutique. Les soupçons pèsent sur leur impartialité. [...]

De fait, les études indépendantes, peu nombreuses en raison des coûts élevés, aboutissent souvent à des résultats très différents de ceux obtenus par les firmes. [...]

La majorité des experts que nous avons interrogés admettent l'ambiguïté : « *c'est un vrai problème* », « *pas facile à gérer* », « *on connaît les gens de l'industrie, ça crée des liens. Notre niveau de veille peut être insuffisant* ». [...] Les laboratoires pharmaceutiques financent une grande partie de l'activité scientifique des personnalités qui siègent à l'agence, « *il n'est donc pas surprenant que les demandes d'autorisation de mise sur le marché soient examinées avec une grande bienveillance* » [...].

Guy Hugnet, « Lien nocifs entre experts et laboratoires - Faut-il avoir peur des médicaments ? », *Sciences et Avenir*, décembre 2005, numéro 706, pages 50-60

Plus généralement, le problème des biais imputables à la nature des financeurs fait l'objet d'un débat de plus en plus actif au sein de la communauté médicale. Dans ce contexte, un nombre croissant de journaux prestigieux, comme le *British Medical Journal* ou le *New England Journal of Medicine*, exigent des auteurs qui leur soumettent des articles de remplir un questionnaire listant les conflits d'intérêts auxquels ils peuvent avoir été soumis dans le cadre de leurs recherches. À titre d'exemple, voici un extrait de la déclaration exigée par le *British Medical Journal* :



« Avez-vous, dans les cinq dernières années, accepté l'un des éléments suivants de la part d'une organisation qui pourrait de quelque manière que ce soit gagner ou perdre financièrement en fonction des résultats de votre étude, éditorial, ou lettre :

- Prise en charge de frais pour assister à un colloque ?
- Honoraires pour venir parler ?
- Honoraires pour organiser une formation ?
- Financements pour des recherches ?
- Financements pour un membre de l'équipe ?
- Honoraires pour une prestation de conseil ? »

British Medical Journal, « *BMJ Declaration of competing interest*<sup>2</sup> »

1. "Those who argue against concerns about conflict of interest say that science is science, methods are transparent, data either support the conclusions or do not, and it is neither here nor there whether researchers have, for example, shares in a company that manufactures a drug included in a trial. This argument is becoming steadily less tenable as evidence accumulates on the influence of conflict of interest." ; article complet sur <http://bmj.bmjournals.com/cgi/content/full/317/7154/291>.

2. <http://bmj.bmjournals.com/cgi/content/full/317/7154/291/DC1>.

Le *British Medical Journal* demande également des détails sur le rôle du financeur dans les diverses phases de la recherche :

Les auteurs doivent décrire le rôle du ou des sponsor(s) de l'étude, s'il y en a, dans :

- la conception de l'étude ;
- la collecte, l'analyse et l'interprétation des données ;
- la rédaction du compte rendu ;
- la décision de soumettre l'article pour publication<sup>3</sup>.

*British Medical Journal*, « Submitting articles to the journal »

Des remises en cause similaires se produisent dans d'autres domaines où l'autorité scientifique publique a un rôle à jouer. Ainsi, révèle-t-on les liens entre les scientifiques qui œuvrent dans les comités des agences de sécurité alimentaire et les organismes de lobbying des filières agro-alimentaires, tels le Centre d'information sur les charcuteries (CIC) et le Centre d'information des viandes (CIV) :

**Ce comité scientifique du CIC compte quelques membres particulièrement bien introduits dans les agences gouvernementales qui traitent de notre alimentation**<sup>4</sup> : Gérard Pascal, ancien président du comité scientifique et actuel membre du conseil d'administration de l'AFSSA ; le professeur Christian Cabrol, qui, de 1995 à 2000, alors qu'il présidait le lundi la valorisation scientifique des charcuteries, présidait le mardi le Conseil national de l'alimentation (CNA), une instance gouvernementale qui a pour mission « d'adapter la consommation aux besoins nutritionnels » [...].

**Les journalistes se font parfois tout simplement abuser sur l'identité réelle de leurs intervenants**, comme dans cette émission de France 5 consacrée à la vache folle qui réunit, entre autres, le président du CIV, Louis Orensa, et le chercheur Gérard Pascal, présenté par France 5 comme étant le président du conseil scientifique de l'AFSSA et celui du comité scientifique directeur de l'Union européenne. Personne ne saura ce jour-là que Gérard Pascal est aussi membre du conseil scientifique du CIV<sup>5</sup>. Evidemment, c'est tellement plus consensuel de débattre en amis !

T. Souccar et I. Robard, *Santé, mensonges et propagande - Arrêtons d'avalier n'importe quoi !*, Le Seuil, 2004, pages 24 et 34, souligné par nous

Dans ce contexte, l'objectivité des positions prises par les scientifiques publics, et l'indépendance des avis émis par les agences et instituts publics qui les emploient, sont plus que jamais mises en doute. Afin d'apporter des éléments factuels à ce débat, des études ont été menées pour déterminer dans quelle mesure le financement d'une recherche par une partie intéressée peut influencer son résultat.

Ces études renforcent la thèse de l'existence d'un lien entre :

- le financement d'une étude scientifique par une partie intéressée,
- et la conclusion de l'étude par une position favorable au financeur.

À titre d'exemple, une étude<sup>6</sup> a montré que les scientifiques qui ont un lien avec l'industrie du tabac ont une probabilité nettement supérieure à la moyenne de conclure à l'innocuité du tabagisme passif. Voici le résumé qu'en fait le *British Medical Journal* :

[Cette] étude, publiée dans le *JAMA [Journal of the American Medical Association]*, a examiné quelles caractéristiques déterminaient les conclusions des articles de synthèse sur le tabagisme passif. Les auteurs ont identifié 106 synthèses, parmi lesquelles 37% concluaient que le tabagisme passif n'était pas nocif, tandis que les autres concluaient qu'il l'était. Une analyse de type régression multiple, prenant en compte la qualité de l'article, son statut en termes de comité de lecture, son sujet et l'année de sa publication, a montré que **le seul facteur lié à la conclusion de la synthèse était l'existence (ou non) d'une affiliation entre l'auteur et l'industrie du tabac. Les trois quarts des articles qui concluaient à l'innocuité du tabagisme passif étaient écrits par des personnes affiliées à l'industrie du tabac**<sup>7</sup>.

Richard Smith (rédacteur en chef), *op. cit.*, souligné par nous

3. "Authors must describe the role of the study sponsor(s), if any, in study design; in the collection, analysis, and interpretation of data; in the writing of the report; and in the decision to submit the paper for publication.", section "Role of the funder in the research process", [http://bmj.bmjournals.com/advice/article\\_submission.shtml](http://bmj.bmjournals.com/advice/article_submission.shtml).

4. La composition du comité scientifique du CIC est consultable sur <http://www.fict.fr/cic/CIC/infos.htm#ancre5>.

5. La composition du conseil scientifique du CIV est consultable sur [http://www.civ-viande.org/file/documents/civ\\_conseil\\_scientifique.pdf](http://www.civ-viande.org/file/documents/civ_conseil_scientifique.pdf).

6. D.E. Barnes, L.A. Bero, « Why review articles on the health effects of passive smoking reach different conclusions », *Journal of the American Medical Association*, numéro 279, 20 mai 1998, pages 1566-1570 ; article complet (payant) sur <http://jama.ama-assn.org/cgi/content/full/279/19/1566>.

7. "[This] study, published in *JAMA*, looked at what characteristics determined the conclusions of review articles on passive smoking. The authors identified 106 reviews, with 37% concluding that passive smoking was not harmful and the rest that it was. A multiple

Les auteurs de cette étude font l'hypothèse suivante sur la stratégie de la filière du tabac :

Ces résultats suggèrent que l'industrie du tabac est peut-être en train d'essayer d'influencer l'opinion scientifique en inondant la littérature scientifique d'un grand nombre d'articles de synthèse qui soutiennent sa position selon laquelle le tabagisme passif n'est pas nocif pour la santé. Cette conclusion est cohérente avec les stratégies précédentes de cette industrie concernant le tabac. Par exemple, des documents internes ont montré qu'**une des stratégies clefs de l'industrie du tabac a été de suggérer qu'il y a doute ou controverse sur la connaissance scientifique des effets du tabac sur la santé [...]. De cette manière, l'industrie peut argumenter que des réglementations du gouvernement ne sont pas justifiées**<sup>8</sup>.

D. E. Bames, L. A. Bero, « Why Review Articles on the Health Effects of Passive Smoking Reach Different Conclusions », *Journal of the American Medical Association*, numéro 279, 20 mai 1998, pages 1566-1570, souligné par nous

D'autres études sont depuis venues confirmer l'influence des sources de financements sur les résultats des études scientifiques dans des domaines autres que ceux liés à l'industrie du tabac :

**Il y a des preuves solides et cohérentes démontrant que les recherches financées par l'industrie tendent à tirer des conclusions favorables à l'industrie.** En combinant les données d'articles examinant 1140 études, nous avons trouvé que les études financées par l'industrie avaient une probabilité significativement plus grande d'atteindre des conclusions favorables au sponsor que les études non financées par l'industrie<sup>9</sup>.

Justin E. Bekelman, AB ; Yan Li, MPhil ; Cary P. Gross, MD, « Scope and Impact of Financial Conflicts of Interest in Biomedical Research - A systematic review », *Journal of the American Medical Association*, numéro 289, 22 janvier 2003, pages 454-465, souligné par nous

Une étude publiée dans la revue *Nature*<sup>10</sup>, basée sur une enquête auprès de milliers de scientifiques, rapporte la fréquence avec laquelle ces derniers reconnaissent utiliser des pratiques contestables dans la conduite ou la présentation de leurs travaux. En particulier, parmi les scientifiques en milieu de carrière interrogés :

- 20,6 % reconnaissent avoir « *changé la conception, la méthodologie ou le résultat d'une étude en réponse à la pression d'une source de financement*<sup>11</sup> » ;
- 14,6 % avoir « *utilisé des modèles de recherche inadéquats ou inappropriés*<sup>12</sup> » ;
- 14,3 % avoir « *laissé tomber, dans des analyses, des observations ou des données en se basant sur un sentiment instinctif qu'elles étaient inexactes*<sup>13</sup> » ;
- 12,4 % avoir « *caché des détails de méthodologie ou des résultats dans des articles ou des projets*<sup>14</sup> » ;
- 6,5 % avoir « *omis de présenter des données qui contredisent leurs propres recherches antérieures*<sup>15</sup> ».

Ceci dans les 3 ans qui précèdent le sondage.

*regression analysis controlling for article quality, peer review status, article topic, and year of publication found that the only factor associated with the review's conclusion was whether the author was affiliated with the tobacco industry. Three quarters of the articles concluding that passive smoking was not harmful were written by tobacco industry affiliates.*"

8. "These findings suggest that the tobacco industry may be attempting to influence scientific opinion by flooding the scientific literature with large numbers of review articles supporting its position that passive smoking is not harmful to health. This conclusion is consistent with the industry's previous strategies related to tobacco. For example, internal documents have shown that one of the tobacco industry's key strategies has been to suggest that there is doubt or controversy about scientific knowledge related to the health effects of tobacco (...). In this way, the industry is able to argue that government regulations are not warranted."

9. "Financial interests are not the only, or necessarily the most powerful, secondary interests faced by investigators and academic institutions. For investigators, other pressures, including the desire for professional recognition and the need to compete successfully for research funding, are intrinsic to the research process. Institutions also confront myriad pressures arising from balancing the needs of diverse departments and constituencies. However, financial interests related to biomedical research are nonobligatory and often unrecognized unless disclosed. They are the focus of current national discussion because they induce public anxiety about the influence of money on the research process. (...) Strong and consistent evidence shows that industry-sponsored research tends to draw pro-industry conclusions. By combining data from articles examining 1140 studies, we found that industry-sponsored studies were significantly more likely to reach conclusions that were favorable to the sponsor than were nonindustry studies." ; article complet (payant) sur <http://jama.ama-assn.org/cgi/content/full/289/4/454>.

10. <http://www.nature.com/nature/journal/v435/n7043/pdf/435737a.pdf>.

11. "Changing the design, methodology or result of a study in response to pressure from a funding source".

12. "Using inadequate or inappropriate research designs".

13. "Dropping observations or data points from analyses based on a gut feeling that they were inaccurate".

14. "Withholding details of methodology or results in papers or proposals".

15. "Failing to present data that contradict one's own previous research".

Cette étude permet de comprendre comment la pression d'une source de financement peut s'exercer sans pour autant qu'une fraude scientifique (comme la falsification de résultats expérimentaux) soit commise :

[...] nos données suggèrent que les mauvaises conduites banales et « courantes » sont une menace plus grave pour l'entreprise scientifique que celles causées par des méfaits tels que la fraude<sup>16</sup>.

Brian C. Martinson, Melissa S. Anderson, Raymond de Vries, « Scientists Behaving Badly », *Nature*, volume 435, 9 juin 2005, pages 737-738

Ainsi, l'argument selon lequel « *la science est la science, [...] les méthodes sont transparentes, [...] les données confirment ou ne confirment pas les conclusions* » est, comme le relève Richard Smith dans le *British Medical Journal*, « *de moins en moins tenable* ».

Les conflits d'intérêts financiers ne sont pas les seuls auxquels peuvent être soumis des experts, mais il y a des raisons pour qu'ils soient l'objet d'une attention particulière :

Les règles sur les conflits d'intérêts se concentrent habituellement sur le gain financier, non pas qu'il soit plus pernicieux que les autres intérêts secondaires, mais parce qu'il est plus objectif et fongible. L'argent est plus facile à réglementer par des règles impartiales, et il est également utilisé d'une manière générale pour davantage de choses. C'est donc une erreur que d'objecter aux contraintes portant sur les gains financiers en se plaignant qu'il y a d'autres types d'influences [...] qui peuvent avoir des effets tout aussi (ou plus) néfastes sur le jugement professionnel. Que nous ne puissions pas faire grand-chose au sujet des autres types d'intérêts secondaires n'implique pas que nous devions faire peu quant aux gains financiers<sup>17</sup>.

Dennis F. Thompson, « Understanding Financial Conflicts of Interest », *New England Journal of Medicine*, volume 319, 19 août 1993, pages 573-576

Analysons à présent divers facteurs – financiers et autres – de nature à influencer indûment les expertises sur le bien-être des animaux dans les élevages telles qu'elles sont menées aujourd'hui à l'INRA.

---

16. "(...) our evidence suggests that mundane 'regular' misbehaviours present greater threats to the scientific enterprise than those caused by high-profile misconduct cases such as fraud."

17. "Conflict-of-interest rules usually focus on financial gain, not because it is more pernicious than other secondary interests but because it is more objective and more fungible. Money is easier to regulate by impartial rules, and it is also generally useful for more purposes. It is therefore a mistake to object to the constraints on financial gain by complaining that there are other kinds of influence (...) that can have equally bad or worse effects on professional judgment. Just because we cannot do much about the other secondary interests, it does not follow that we should do little about financial gain."

## 32. Des problèmes structurels de l'INRA affectent l'expertise en bien-être animal

[...] le personnel de l'INRA est confronté à un certain nombre de tensions qui découlent du caractère finalisé des recherches que nous menons. Tension, tout d'abord, entre la contribution à l'innovation à travers un partenariat étroit avec le secteur privé et la réalisation d'expertises indépendantes et objectives.

Bertrand Hervieu, Jean-Claude Flamant et Hugues de Jouvenel (dir.), *Inra 2020 - alimentation, agriculture, environnement : une prospective pour la recherche*<sup>1</sup>, INRA, 2003, page 109

Nous avons vu que des expertises de l'INRA sur la souffrance infligée aux animaux par des pratiques d'élevage sont commandées et financées par les industriels et le ministère de l'agriculture, dont l'objectif commun est de défendre ces pratiques. Outre ces conflits d'intérêts évidents, les expertises en question sont soumises à d'autres influences, moins visibles mais tout aussi puissantes.

### Des unités de recherche sous influence

À l'INRA, la plupart des scientifiques qui travaillent sur le bien-être des animaux dans les élevages le font au sein d'unités de recherche dont l'objectif général est de servir les intérêts des producteurs, et qui fonctionnent sous financement de ces derniers. Imaginons le cas d'un chercheur qui se consacrerait à une expertise dont la publication pourrait nuire fortement à la stratégie d'une filière de production. Quand bien même cette expertise particulière ne serait pas financée par les producteurs concernés, est-il réaliste d'imaginer que ce scientifique puisse y travailler sereinement lorsque l'ensemble de son programme de recherche et l'existence même de son unité dépendent en bonne partie du financement accordé par cette même filière ?

Nous avons vu que lorsque des chercheurs de l'INRA ont pris des initiatives trop contraires à la stratégie des producteurs de foie gras, ces derniers sont intervenus avec succès pour faire cesser ces activités, allant même jusqu'à faire limoger le directeur de la station de recherche sur le foie gras (cf. chapitre 4). Dans un tel contexte, comment imaginer que le responsable d'une station expérimentale puisse entreprendre des travaux auxquels s'opposeraient les producteurs dont dépend l'essentiel de son budget de recherche ? S'il décidait néanmoins de passer outre, remettant ainsi en cause la survie même de l'unité dont il a la charge, ne serait-il pas également sanctionné – pour gestion aventureuse – par sa propre hiérarchie à l'INRA ?

Les mêmes questions se posent concernant la relation de dépendance dans laquelle sont placés ces chercheurs vis-à-vis du ministère de l'agriculture, tutelle de l'institut.

Nous avons vu que le ministère de l'agriculture commande des études à l'INRA de manière à étayer la position de la France dans les négociations européennes – position qui consiste le plus souvent à bloquer ou retarder autant que faire se peut les avancées en terme de bien-être animal que d'autres pays soutiennent (cf. chapitre 30) :

[...] la Commission européenne a adopté un plan d'action quinquennal destiné à améliorer sensiblement la protection et le bien-être des animaux. [...]

Ce lundi 20 février, ce plan en faveur du bien-être animal (Animal Welfare Action Plan) a été officiellement présenté par la Commission au Conseil européen des ministres de l'Agriculture. [...]

Un seul pays vint opposer à la dynamique progressiste générale des arguments d'un autre âge : la France. Il nous a été rapporté que (source informelle) par la voix discordante de son ministre de l'agriculture Dominique Bussereau, la France fit à ses partenaires la menace de bloquer systématiquement, et à la moindre occasion, toute avancée dans le domaine du bien-être animal.

*La lettre d'information de la PMAF<sup>2</sup> (Protection mondiale des animaux de ferme), 22 février 2006*

1. Le rapport complet (en 4 parties) est consultable sur : [http://www.inra.fr/presentation-inra/INRA2020\\_1.pdf](http://www.inra.fr/presentation-inra/INRA2020_1.pdf)  
[http://www.inra.fr/content/download/1666/13674/file/INRA2020\\_2.pdf](http://www.inra.fr/content/download/1666/13674/file/INRA2020_2.pdf)  
[http://www.inra.fr/content/download/1667/13677/file/INRA2020\\_3.pdf](http://www.inra.fr/content/download/1667/13677/file/INRA2020_3.pdf)  
[http://www.inra.fr/content/download/1668/13680/file/INRA2020\\_4.pdf](http://www.inra.fr/content/download/1668/13680/file/INRA2020_4.pdf)  
2. [http://www.pmaf.org/lettres/alertes/alerte\\_PMAF\\_0206.html](http://www.pmaf.org/lettres/alertes/alerte_PMAF_0206.html).

**Il est important de prendre conscience de la nécessité de développer des programmes de recherche portant sur le bien-être animal**, pouvant notamment contribuer à l'élaboration des rapports scientifiques communautaires, qu'ils soient demandés par la Commission ou prévus dans le texte d'une directive. **Les négociations au plan communautaire ne peuvent qu'en être améliorées, et ceci d'autant plus que les pays les plus actifs dans ce domaine sont aussi ceux dont les mouvements associatifs sont les plus vigilants.** Ces derniers, au plan international, sont souvent assistés de scientifiques, y compris lors des négociations et peuvent commander des études. La France a décidé depuis plusieurs années de tenir compte de cette donnée incontournable et a développé à ce titre des programmes de recherche sur les conditions d'élevage des veaux, des dindes, des poulets, sur l'expérimentation animale (conditions d'hébergement des animaux...), sur l'élevage des animaux de compagnie...

Nicolas Fairise (ministère de l'agriculture, bureau de la protection animale), « Réglementation communautaire et internationale en protection des animaux de rente : instances, élaboration, actualités, perspectives », *Sciences et Techniques Avicoles*, septembre 2003 (hors série), pages 10-15, souligné par nous

Le président du comité d'éthique de l'INRA, Jean-François Théry, relève que les conflits d'intérêts naissent tout autant des rapports de l'institut avec les pouvoirs publics que de ses liens avec le secteur privé :

Dans le même ordre d'idées, on nous reproche d'avoir concentré notre réflexion sur les rapports de l'INRA avec le secteur privé, alors que les relations entre l'organisme et les pouvoirs publics posent des questions éthiques comparables, notamment en matière de diffusion des connaissances sur l'environnement ou la santé publique.

Comité d'éthique et de précaution de l'INRA, *Compte rendu de la journée annuelle du 23 octobre 2002*<sup>3</sup>

Un ancien président de l'INRA commente plus prosaïquement qu'« *on ne crache pas dans la main qui vous nourrit* » :

Ces institutions [les grands organismes de recherche] sont dans une relation de tutelle avec des dirigeants nommés au Conseil des ministres, ce qui n'est pas le cas des universités. Le scientifique peut se demander si toute incursion dans ce débat va gêner ou bien servir son organisme. Bref, on ne crache pas dans la main qui vous nourrit...

Bertrand Hervieu, « Comment instruire le débat OGM ? », 28 septembre 2004, publié sur le site de la Mission Agrobiosciences<sup>4</sup>

## La culture zootechnique de nombreux chercheurs de l'INRA

Comme le rappelle Marion Guillou, aujourd'hui présidente de l'institut, les liens entre cet organisme et les acteurs économiques de l'agro-alimentaire sont puissants et anciens :

Depuis sa création, l'INRA a travaillé en partenariat avec de multiples opérateurs des filières agricoles et industrielles. [...] L'INRA a d'abord travaillé en partenariat avec les agents des filières agricoles, avec l'industrie de l'agrofourme, puis, progressivement, avec l'industrie alimentaire. Cette activité est inscrite dans les missions de l'INRA et a toujours été au coeur de ses préoccupations. [...]

Certains acteurs sociaux ou économiques sont plus présents, plus riches, plus proches par leur mode de travail.

Comité d'éthique et de précaution de l'INRA, *op. cit.*

Cette proximité de longue date entre chercheurs et producteurs vient ajouter, en sus des conflits d'intérêts financiers, une dimension culturelle. Un chercheur de l'INRA, qui a débuté sa carrière à la Station de recherches avicoles de l'INRA à Tours dans les années 50, rappelle l'état d'esprit dans lequel se sont développés les travaux de l'institut dans le domaine de l'élevage :

Rappelons le contexte très particulier dans lequel nous nous trouvions alors. La France sortait de la Seconde Guerre mondiale et souhaitait en finir avec les privations qu'elle avait entraînées. Le seul moyen d'augmenter le volume des denrées alimentaires était d'accroître la production agricole. Il fallait aussi que l'élevage se développe d'une façon plus rationnelle pour produire davantage et à moindre coût.

Claude Calet, *Archorales-INRA*, tome 7<sup>5</sup>, 2002, page 152

3. <http://www.inra.fr/content/download/2369/23416/file/journee-comepra021202.pdf>.

4. [http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id\\_article=1269](http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=1269).

5. <http://www.inra.fr/archorales/t7-6Calet.pdf>.

Les équipes de l'INRA du secteur « Productions Animales » se sont ainsi imprégnées d'une culture zootechnique qui a profondément marqué la façon dont, plus tard, elles ont intégré la question du bien-être animal à leur thématique de recherche :

Les problèmes de bien-être des animaux d'élevage sont importants pour au moins deux raisons : d'une part, les animaux élevés dans de mauvaises conditions – au moins supposées – voient leurs produits (viande, lait, oeufs...) déconsidérés auprès du public et donc boudés par les consommateurs ; d'autre part, de mauvaises conditions soumettent l'animal à des stress qui diminuent sa production. [...]

Indiquons brièvement que, à l'origine, les problèmes de bien-être ont été posés par des protecteurs des animaux [...] qui ont ressenti que l'industrialisation de l'élevage se faisait au détriment des animaux. Leur démarche inclut une forte proportion d'anthropomorphisme [...] ou de passéisme [...].

[...] l'approche éthologique (par l'étude du comportement) permet d'améliorer le bien-être de l'animal d'élevage, soit en aménageant son environnement (ici environnement désigne essentiellement l'installation dans laquelle on le maintient : sa cage, avec la mangeoire, le plancher, l'éclairage...) pour l'adapter à ses besoins, soit en adaptant l'animal à l'environnement dans lequel on l'éleve.

La première de ces deux voies possibles consiste à modifier des dispositifs (d'élevage industriel) qui ont fait leurs preuves jusqu'à un certain point et qui ont été retenus pour leur efficacité. Cette adaptation entraîne une dépense pour l'entreprise : la décision ne peut en être prise qu'en étant sûr que cela augmentera le bien-être des animaux et donc leur productivité.

La seconde voie [...] consiste à agir sur l'animal. Plusieurs interventions sont envisageables : opération chirurgicale, administration de médicaments (voie pharmacologique), soins particuliers aux jeunes à certaines étapes de leur développement (voie ontogénétique), ou modification de l'identité génétique.

J-M. Faure, A.D. Mills, « Bien-être et comportement chez les oiseaux domestiques<sup>6</sup> », *INRA Productions Animales*, volume 8, numéro 1, février 1995, pages 57-67

L'exposé ci-dessus a ceci de remarquable que le terme « bien-être » y est en quelque sorte un intrus. Il y a été inséré en raison de l'influence dans la société de groupes présentés comme inspirés par des conceptions fausses et anti-scientifiques (« *anthropomorphisme* », « *passéisme* ») qui dénoncent les mauvaises conditions de vie « *supposées* » des animaux. Le concept de bien-être a par ailleurs été introduit de façon à être aussitôt neutralisé, via le postulat : « Ce qui favorise le bien-être se confond avec ce qui favorise la productivité ». Moyennant quoi, l'unique objectif que ces zootechniciens fixent à leur travail demeure, comme par le passé, l'amélioration des performances des productions animales.

On voit qu'il n'est nullement question de remettre en cause les « *dispositifs (d'élevage industriel) qui ont fait leurs preuves jusqu'à un certain point et qui ont été retenus pour leur efficacité* ». Seule peut être envisagée la modification de ces dispositifs, à condition « *que cela [augmente] le bien-être des animaux et donc leur productivité* ». Si, par exemple, l'interdiction des cages de batterie détériore la productivité des poules ou accroît les coûts de production, cette option ne sera pas considérée comme recevable.

Le chercheur qui a assuré la direction scientifique du secteur « Productions Animales » de l'INRA de 1975 à 1978, parle avec condescendance des « *âmes sensibles* » qui « *s'insurgent aujourd'hui contre le sort réservé aux "malheureuses" poules en cage* » :

[Question :] Avez-vous été confronté dans votre vie professionnelle à des problèmes d'ordre éthique ou déontologique ?

**Des âmes sensibles s'insurgent aujourd'hui contre le sort réservé aux « malheureuses » poules en cage !** Des expériences ont été faites à l'INRA, en ce domaine : on a fabriqué des cages qui peuvent être agrandies ou rétrécies, à volonté. [...]

On s'est aperçu que des poules ne réduisent jamais la taille de leur cage, mais que, si celle-ci devient trop exiguë, elles sont en mesure de l'agrandir jusqu'à un certain point, au-delà duquel elles n'en ressentent plus le besoin. C'est la raison pour laquelle **j'estime que les « souffrances » soi-disant éprouvées par les volailles sont bien exagérées**. Les résultats de ces expériences ont permis aux technocrates de Bruxelles de définir la dimension optimale des cages à employer.

Claude Calet, *op. cit.*, souligné par nous

6. <http://www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/faurec26.htm>.

Ces chercheurs qui ont œuvré à l'industrialisation de l'élevage viennent aujourd'hui au secours des méthodes les plus intensives pour rappeler que les souffrances des poules... « *ne renseignent en rien sur la composition de l'œuf* » !

Les experts s'inquiètent aussi des conséquences d'une directive (loi) européenne adoptée en juillet 1999, qui établit de nouvelles normes (superficie minimale, litière, perchoir) applicables dès 2002 aux nouvelles installations et à partir de 2012 à toutes les installations.[...]

« **Certaines personnes gardent surtout l'image d'un animal privé de liberté dans une cage trop étroite, ne voyant jamais la lumière du soleil et nourri artificiellement des provendes industrielles** », ont résumé **Claude Calet et Jean-Claude Blum, directeurs de recherches honoraires à l'INRA** (Institut national de la recherche agronomique).

« **Or, ces idées, généralement exagérées, ne renseignent en rien sur la composition de l'œuf** », ont-ils ajouté, regrettant aussi que le consommateur ne s'inquiète que de « *sa teneur en cholestérol* », et « *oublie sa réelle valeur diététique* ».

« Les Académies de médecine et d'agriculture au secours de l'œuf industriel<sup>7</sup> », *dépêche AFP*, 17 novembre 2004, souligné par nous

Pour des chercheurs qui ont contribué à mettre au point les techniques modernes de production de foie gras<sup>8</sup>, l'idée que le gavage puisse être interdit au nom des intérêts des animaux est une perspective redoutée à laquelle il faut s'opposer :

Il demeure un problème grave, une épée de Damoclès pour la production de foie gras. L'intégration européenne pourrait conduire à son interdiction au nom du bien-être des animaux. À un point de vue subjectif (souffrance des animaux), on répond par des arguments objectifs (stress). **Espérons que le goût du foie gras se répandra hors de nos frontières. Un bon « marketing » pourrait être plus efficace que la meilleure des argumentations !**

Jean-Claude Blum (INRA), « Formation du foie gras : caractéristiques physiologiques et biochimiques », *Comptes-rendus de l'Académie d'Agriculture de France*, séance du 14 mai 1997, volume 83, numéro 3, 1997, pages 101-115, souligné par nous

Les deux exemples précédents illustrent à quel point les animaux, en tant qu'êtres sensibles, sont absents de la pensée de ces scientifiques. Le bien-être animal n'est pas pour eux une préoccupation *au sujet des animaux*, dont la prise en compte suppose que l'on cherche à remédier aux mauvaises conditions de vie qu'ils subissent. Ils ne veulent y voir qu'une regrettable lubie du public, donc un problème qui se résout par des manœuvres de diversion : faire en sorte que le public lui aussi oublie les animaux, en détournant son attention vers les qualités gastronomiques ou diététiques des produits.

Dans cette logique, la meilleure politique est encore la prévention : maintenir les consommateurs dans l'ignorance des réalités de l'élevage. D'où l'amertume quand – malgré un luxe de précautions – des journalistes s'avisent, à propos d'alimentation, d'évoquer un thème aussi « *hors-sujet* » que le gavage :

**Avec les journalistes, nous sommes obligés d'être prudents et, en principe, nous interdisons les photos sur le gavage car il y a toujours une façon de présenter les choses qui est choquante**, même si parfois c'est involontaire. [...] Malgré notre prudence, il arrive que nous nous fassions avoir. Cela s'est produit il n'y a pas très longtemps. **La chaîne « Arte » nous avait sollicités pour un reportage** sur le thème : « Que mangerons-nous demain ? » Les journalistes et les techniciens avaient passé une journée avec nous et **ils avaient voulu filmer le gavage. Je leur avais dit que je n'étais pas d'accord** (mais nous savons bien que parfois des photos ou des films peuvent être faits à notre insu) **et, surtout, je leur avais demandé de ne pas évoquer cet aspect : je redoutais les risques de dérapage, et en plus, c'était hors sujet par rapport à leur projet qui ne visait pas du tout à dénigrer le gavage**. Eh bien ! je n'ai pas dû être suffisamment convaincant, car cette séquence est quand même passée à la télévision.

Daniel Rousselot-Pailley, *Archorales-INRA*, tome 7<sup>o</sup>, 2002, page 46, souligné par nous

Ces chercheurs ont été des acteurs du développement de l'élevage intensif, et du processus de réification extrême des animaux qu'il implique. Dans une société dont la morale n'accorde aucune valeur aux animaux, ils figurent parmi les artisans qui ont fait de la France une puissance agricole moderne. Dans une société qui se reconnaît des responsabilités envers les bêtes, ils peuvent craindre d'apparaître surtout comme les concepteurs de formes inédites de maltraitance de masse. En termes d'image sociale, ils n'ont

7. <http://www.agrisalon.com/06-actu/article-14065.php>.

8. Jean-Claude Blum a été le premier président du Comité scientifique national des palmipèdes à foie gras (cf. Daniel Rousselot-Pailley, *Archorales-INRA*, tome 7, 2002, page 18).

9. <http://www.inra.fr/archorales/t7-1Rousselot.pdf>.

rien à gagner à la progression du souci pour les animaux chez leurs concitoyens. En termes d'estime de soi, ils ont beaucoup à perdre à cesser de se rendre aveugles à la souffrance animale. Il y a donc lieu de penser que des facteurs psychologiques rendent cette catégorie de chercheurs particulièrement imperméable, voire hostile, à la prise au sérieux de la sensibilité des animaux, et aux devoirs envers eux qui en découlent.

Jean-Claude Blum, Claude Calet, Jean-Michel Faure et Daniel Rousselot-Paillet sont aujourd'hui retraités, mais une fraction significative des chercheurs actuellement en charge des études sur les techniques d'élevage ont hérité de l'état d'esprit de leurs prédécesseurs. Confrontés à un public devenu plus sensible à la condition animale, ils s'expriment en général moins crûment que leurs aînés dans leurs articles et interviews. Les « héritiers » ne contestent pas *a priori* que le bien-être animal soit un sujet de préoccupation respectable, mais voilà : leurs expériences les conduisent invariablement à découvrir qu'il n'y a pas lieu de changer quoi que ce soit pour s'en préoccuper concrètement. Car telle est la conclusion ordinaire de leurs travaux : rien ne prouve que les pratiques qu'on pourrait soupçonner de nuire aux animaux (suralimentation, mutilations, entassement...) leur causent effectivement un tort ; rien ne confirme que les réformes envisagées pour améliorer leur sort soient efficaces. Et pourquoi selon eux se fourvoie-t-on systématiquement dans l'évaluation de la souffrance et des besoins des bêtes ? À cause d'une erreur d'appréciation tenace (anthropomorphisme) qui inspire inmanquablement des prescriptions infondées. D'un côté la vérité scientifique (représentée par ces chercheurs), de l'autre l'illusion du sens commun. À cet égard, on retrouve intact le discours de la génération précédente.

Certaines déclarations de cette catégorie de chercheurs – notamment face à un public avec lequel ils se sentent en connivence – laissent peu de doute sur le fait qu'ils sympathisent avec le camp qui voudrait voir disparaître du paysage l'exigence de bien-être animal. Ainsi, des spécialistes de l'évaluation du bien-être des oiseaux gavés ne cachent-ils pas que, selon eux, la prise en compte croissante des intérêts des animaux dans les recommandations européennes est un fait « *malheureux* » dont il y a lieu d'être « *inquiet* », et que les travaux qu'ils effectuent visent à accumuler des « *billes* » à présenter aux instances européennes afin d'« *influencer les débats dans le bon sens* », c'est-à-dire pour sauver le gavage de l'interdiction :

**[...] lorsqu'il y a modification et re-discussion des recommandations [européennes], en général elles vont toujours dans le sens d'un durcissement. C'est malheureux** mais c'est comme cela.

En tant que personnel qui fait un peu de recherche au niveau de l'Inra, c'est vrai qu'avec l'aide des professionnels et avec l'aide du ministère, on n'a pas mal travaillé, je crois, depuis 1995, et ce que je peux dire aujourd'hui, c'est que quand on va devoir aller aux discussions, il vaut mieux avoir des billes. Aujourd'hui, on en a quand même quelques-unes, grâce donc à tout ce qui a été fait, on a tout de même des éléments pour montrer la relative innocuité du gavage lorsque c'est bien fait, et je pense que bon, **il faut être vigilant, mais à la fois ferme et optimiste. On devrait pouvoir influencer les débats dans le bon sens grâce à ces recherches** et à ces données que l'on possède.

Extrait de l'intervention de Gérard Guy au 1<sup>er</sup> colloque européen de la filière du foie gras, Pau, 22 juin 2004, souligné par nous

« À cette époque [au moment de l'élaboration des recommandations européennes de 1999], **le gavage a été très fortement remis en cause** », rappelle le chercheur Daniel Guémené, grand spécialiste de la question à l'INRA. « **Ca s'est un peu calmé mais je reste inquiet** ».

Manuel Armand, « Controverses autour du gavage des oies et des canards - La France fidèle à son foie gras », *La Montagne*, 4 décembre 2005, page 15, souligné par nous

La prégnance d'une culture zootechnique « à l'ancienne » chez une fraction influente des scientifiques de l'INRA constitue un problème en soi, qui s'ajoute aux biais imputables aux facteurs financiers. Déterminer les conditions du bien-être dans les élevages suppose de connaître et de prêter attention aux animaux en tant qu'êtres sensibles. Or, la question se trouve largement sous l'emprise de chercheurs dont la spécialité professionnelle consiste à optimiser l'utilisation d'animaux considérés comme matériaux de production. De plus, les liens noués de longue date par leurs unités de recherche avec des partenaires industriels et agricoles portent naturellement ces chercheurs à se sentir solidaires des objectifs et des valeurs de ces derniers.

Ainsi, l'évaluation du bien-être animal se trouve pour une part non négligeable entre les mains de scientifiques chez qui la motivation nécessaire pour améliorer les conditions d'existence des animaux fait défaut.

## La confusion entre le rôle d'expert en bien-être animal et celui de chercheur au service des filières

Pour des raisons historiques et institutionnelles, la culture zootechnique est donc très influente à l'INRA. Tous les chercheurs n'en sont cependant pas imprégnés au point de ne voir dans un animal qu'une machine à produire. Mais ceux qui travaillent dans les départements dits de « productions animales » se trouvent, à l'image des spécialistes du foie gras, dans un environnement où les intérêts économiques des filières concernées sont omniprésents. Interrogé par un directeur scientifique de l'INRA sur la manière dont les chercheurs de cet institut gèrent les conflits d'intérêts lorsqu'ils travaillent sur les questions de bien-être des animaux, l'un d'eux fournit une réponse exprimant une position largement partagée<sup>10</sup> :

Comment gérez-vous les conflits d'intérêt (exemple du foie gras) ?

Réponse : Il faut apporter un avis le plus objectif possible et distinguer citoyen et scientifique. Quand on intervient dans une filière, il faut essayer de concilier bien-être et productivité.

La Lettre n°22 de l'AGRI Bien-Être Animal<sup>11</sup>, décembre 2005

Cette réponse juxtapose deux positions difficilement compatibles. La première – « *il faut apporter un avis le plus objectif possible et distinguer citoyen et scientifique* » – affirme que le chercheur n'est là que pour apporter des informations objectives, tandis que les décisions et jugements de valeur appartiennent aux citoyens dans leur ensemble. La seconde – « *quand on intervient dans une filière, il faut essayer de concilier bien-être et productivité* » – indique que, de fait, les chercheurs ont intégré que ce qu'il leur est permis de dire à propos du bien-être se situe dans les limites étroites de ce qui ne nuit pas, ou très peu, à la productivité. Par conséquent, un jugement de valeur sur l'arbitrage à faire entre intérêts des animaux et intérêts économiques constitue un ingrédient de base de leurs travaux.

Lorsqu'un scientifique est chargé d'évaluer la nocivité d'une pratique d'élevage sur les animaux qui la subissent, les intérêts économiques des filières concernées ne devraient aucunement entrer en ligne de compte dans l'évaluation elle-même. Que la vente des œufs d'une poule se trouve être profitable ne change rien à son degré de frustration d'être détenue dans une cage de batterie.

L'arbitrage entre les intérêts des divers individus concernés (animaux, producteurs, consommateurs, etc.) doit avoir lieu dans la sphère politique, à l'occasion d'un débat public que les études scientifiques doivent alimenter d'informations factuelles aussi complètes que possible. Si dans ce débat un courant soutient, par exemple, qu'il faut continuer à refuser aux poules une existence décente minimale pour préserver l'activité d'une filière de production industrielle ou pour fournir de la viande bon marché, le choix de faire perdurer la souffrance des poules doit apparaître pour ce qu'il est : la volonté de favoriser les intérêts des uns au prix du malheur des autres.

Le problème est que les conditions ne sont pas remplies pour que le « *scientifique* » fournisse au « *citoyen* » une estimation aussi exacte que possible des conséquences des alternatives en présence pour chacune des parties concernées. Lorsque l'expert a intégré dès le départ qu'il s'agit de « *concilier bien-être et productivité* », et que de surcroît cela n'est pas clairement perçu et affiché comme une décision politique, le risque est grand que le diagnostic en termes de mal-être soit biaisé. Ce diagnostic a alors toutes les chances de ne pointer que des facteurs secondaires sur lesquels il est possible d'agir à un coût très faible, sans remettre en cause la pratique – ou le système d'élevage – qui se trouve être la cause principale de ce mal-être (cf. encadré page suivante et annexe 7).

10. La citation provient du compte rendu d'une réunion – où ce chercheur est intervenu – qui se présente comme rapportant les principaux points de discussion abordés. Il est donc possible que cette citation ne soit pas totalement fidèle à la pensée de ce chercheur. Nous citons néanmoins ce passage car il est représentatif du discours de nombreux scientifiques impliqués dans la recherche sur le bien-être animal à l'INRA.

11. <http://www.tours.inra.fr/BienEtre/lettre22.htm>.

### Avis d'experts en cages

Face à l'interdiction des cages individuelles de gavage, nous avons vu que les chercheurs de l'INRA ne considèrent comme alternative possible qu'une autre forme de cage, la cage collective (cf. chapitre 17). Ils rejettent dès le départ toute autre solution – y compris le parc pourtant traditionnellement utilisé pour cette production – qui ne permet pas des cadences de gavage aussi intenses que la cage. Ce choix les amène à conclure, en tant qu'experts, qu'« *il n'y a aucune preuve scientifique qu'elle [la cage individuelle] a des conséquences négatives pour les canards* ». Cette affirmation semble dire que le canard ne se sent pas plus mal en cage individuelle que dans un environnement plus spacieux ; elle signifie en fait que la cage individuelle n'est pas pire que les autres solutions d'enfermement extrême que les producteurs de foie gras industriels – qui financent leurs études – veulent bien considérer.

Une stratégie analogue est mise en œuvre pour défendre les cages actuellement utilisées pour les poules pondeuses :

La cage est surtout critiquée pour le manque d'espace disponible et l'absence de litière. Ces deux facteurs ne semblent cependant pas essentiels pour la poule. La cage présente en tous cas l'avantage de réduire les risques de cannibalisme (et donc de supprimer la nécessité du débecquage) ainsi que les risques sanitaires.

J-M. Faure, A.D. Mills, *op. cit.*

Cet « *avantage* » des cages est évidemment très relatif puisque le cannibalisme est lui-même provoqué par les conditions d'élevage intensives... qu'il n'est pas question pour eux de remettre en cause.

Philippe Roqueplo rappelle que tout scientifique intervenant comme expert dans un débat de société exprime nécessairement aussi (pour des raisons mentionnées au chapitre 18) « *des convictions qui vont bien au-delà de [son] savoir* » :

[...] intervenant comme expert dans un domaine complexe, un scientifique fonctionne toujours, consciemment ou non, comme l'avocat d'une certaine cause, et cela d'autant plus qu'il considère comme importants les enjeux de la décision à prendre et par conséquent ceux de sa propre expertise. La logique de l'expertise la prédispose donc à être spontanément biaisée. [...]

L'expertise exige des scientifiques qu'ils expriment des convictions qui vont bien au-delà de leur savoir.

Philippe Roqueplo, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, INRA Éditions, collection « Sciences en questions », 1997, pages 46 et 48

Dans le cas des chercheurs de l'INRA qui travaillent sur le bien-être animal, une conviction largement partagée – et donc sous-jacente à leurs travaux en ce domaine – est qu'ils ne doivent pas remettre en cause les « *dispositifs (d'élevage industriel) qui ont fait leurs preuves jusqu'à un certain point et qui ont été retenus pour leur efficacité* » économique. Leurs thèmes de recherche, leurs préconisations et leurs prises de positions publiques semblent tous intégrer, consciemment ou non, ce choix éminemment politique dès le départ. Nous sommes dans une logique qui fausse à la base le constat de l'existant et le diagnostic porté sur les causes de mal-être des animaux dans les élevages. Imaginons que les chercheurs chargés d'étudier les effets de la consommation d'alcool sur la santé aient intégré que leur mission consiste à concilier santé publique et prospérité des sociétés viticoles. Seraient-ils en position de fournir l'avis « *le plus objectif possible* » permettant d'éclairer le débat citoyen autour d'une éventuelle réglementation de la vente d'alcool ?



### 33. Propositions pour une réforme de l'expertise en bien-être animal à l'INRA

Tenter d'abolir tout conflit d'intérêts est impossible, et j'ai entendu dire qu'une personne qui n'a pas un intérêt personnel d'une sorte ou d'une autre sur un sujet est quelqu'un qui n'y connaît rien du tout. Certains conflits d'intérêts peuvent néanmoins être évités! [...].

Richard Smith (rédacteur en chef), « Conflict of interest and the BMJ », *British Medical Journal*, volume 308, 1<sup>er</sup> janvier 1994, page 4

Des facteurs structurels compromettent la capacité de l'INRA à produire des expertises dignes de foi sur le bien-être des animaux dans les élevages (cf. chapitre 32). Que faire pour remédier à cette situation ? Nous présentons ci-après quelques pistes de réflexion.

#### **Interdire le financement d'expertises sur la souffrance des animaux par ceux qui ont un intérêt direct à ce qu'elle soit ignorée**

Les expertises de l'INRA sur la souffrance des oiseaux gavés sont financées et contrôlées par les producteurs de foie gras – et le ministère de l'agriculture – dans le but affiché de développer un argumentaire scientifique en faveur du gavage (cf. partie 1). Nous avons vu que le gavage n'est pas la seule pratique d'élevage pour laquelle les expertises de l'institut sont soumises à de forts conflits d'intérêts (cf. chapitre 30). La direction de cet institut met pourtant en avant la « *démarche éthique approfondie* » de sa politique de partenariat :

Le développement du partenariat avec la recherche privée est désormais facilité à l'INRA par une démarche éthique approfondie qui pourrait être appuyée par un cadre national.

INRA - direction générale, « Contribution de l'INRA à la préparation de la loi d'orientation et de programmation de la recherche<sup>2</sup> », 7 juillet 2004, page 3

Faut-il comprendre que, selon les standards en vigueur à l'INRA, le financement et le contrôle par le groupe Philip Morris d'une expertise publique sur la nocivité du tabac relèveraient également d'une « *démarche éthique approfondie* » en matière de partenariat ?

Des conflits d'intérêts aussi patents semblent pourtant peu compatibles avec les recommandations du comité d'éthique de l'institut :

Elles [les logiques économiques qui animent les partenaires de la recherche publique] peuvent aller jusqu'à pervertir les logiques à l'oeuvre dans le monde de la recherche, par exemple à l'occasion de la sélection des articles dans les publications scientifiques ou de l'orientation des programmes de recherche. Cela peut toucher particulièrement le partenariat de recherche. Le risque existe notamment de voir restreindre les domaines de recherche aux priorités de quelques partenaires industriels, alors que l'une des missions de la recherche publique, qui doit trouver son expression organisée dans la politique de l'Institut, est d'élargir le champ des possibles et de viser la diversification des savoirs et de leurs usages, en réponse à la diversité des besoins, projets, préoccupations et demandes émanant des différents pôles de la société. [...]

**La capacité d'assumer une mission d'expertise scientifique présentant des garanties d'indépendance et de pluralisme sur des questions controversées au sein du public constitue un élément essentiel de la légitimité sociale des établissements publics de recherche**, quand l'expertise scientifique est aujourd'hui fortement exposée au soupçon de capture par des intérêts professionnels ou commerciaux particuliers. N'allant plus d'elle-même, la crédibilité de l'expertise doit être construite et maintenue à chaque saisine en s'appuyant sur la force de l'éthique de service public qui doit animer l'Institut. **Préserver sa crédibilité et sa vocation de réaliser des expertises publiques ou d'y participer doit être vu comme un objectif majeur de l'Institut et une contrainte pour sa politique de partenariat. Cela peut le conduire à renoncer, au moins momentanément, à certaines opérations avec des partenaires trop engagés dans une controverse sociale active.**

Comité d'éthique et de précaution de l'INRA, *Avis sur le partenariat*<sup>3</sup> adopté le 23 novembre 2001, souligné par nous

1. "To attempt to abolish conflict of interest is impossible, and I have heard it argued that the only person who does not have some sort of vested interest in a subject is somebody who knows nothing about it at all. Some conflicts of interest can, however, be avoided (...)." ; article complet sur <http://bmj.bmjournals.com/cgi/content/full/308/6920/4>.

2. [http://www.inra.fr/presentation-inra/consultation/contributionINRA\\_LOPR.pdf](http://www.inra.fr/presentation-inra/consultation/contributionINRA_LOPR.pdf).

3. <http://www.inra.fr/Internet/Directions/DIC/presinra/INFOSERVDIC/comepra/avis-partenariat1.pdf>.

En conclusion de la journée où le comité d'éthique de l'INRA a présenté cet *Avis sur le partenariat*, Marion Guillou, aujourd'hui présidente de l'institut, tout en insistant sur l'importance de la responsabilisation des chercheurs, considérait elle aussi que :

De façon pragmatique, il apparaît possible de préciser davantage et d'édicter les conditions qui devront être remplies pour que des contrats de partenariat soient considérés comme acceptables. **Un certain nombre d'interdits peuvent être formalisés.**

Comité d'éthique et de précaution de l'INRA, *Compte rendu de la journée annuelle du 23 octobre 2002*<sup>4</sup>, souligné par nous

La section « *Déontologie et éthique* » du site de l'INRA indique que des « *règles précises d'incompatibilité* » doivent être établies afin que la réalisation de « *travaux avec ou pour des partenaires* » n'altère pas la « *vocation à mettre en place une expertise impartiale* » de l'institut :

#### Déontologie et éthique

En même temps qu'il mène des travaux avec ou pour des partenaires privés, associatifs ou public (sic), l'Inra a vocation à mettre en place une expertise impartiale, parfois sur les mêmes sujets. Ces deux fonctions sont compatibles à condition d'établir à la fois un code de déontologie pour le personnel de l'organisme et les modalités de fonctionnement adaptées, notamment :

- transparence au sein des comités d'expertise sur les contrats privés auxquels participent les experts appartenant à l'Inra ;

**- règles précises d'incompatibilité ;**

- garantie portant sur le caractère pluridisciplinaire et contradictoire des expertises collectives effectuées par l'Inra.

L'Inra veille à un équilibre entre des partenariats diversifiés et à systématiser la déclaration d'intérêt préalable engageant la responsabilité individuelle des chercheurs.

Section « *Déontologie et éthique* », page « *Les méthodes*<sup>5</sup> » du site de l'INRA, souligné par nous

De toute évidence, plus de quatre ans après l'adoption de l'*Avis sur le partenariat* de son comité d'éthique, le code de déontologie de l'INRA concernant les expertises en bien-être animal reste à définir – et à faire respecter. En attendant, des travaux de l'institut sur la souffrance des animaux continuent d'être commandés, cofinancés et contrôlés par les professionnels des filières viande qui ont tout intérêt à ce que cette souffrance soit ignorée.

### **Mettre en place un groupe de recherche autonome sur le bien-être animal**

À la fin des années 90, un groupe appelé « *AGRI Bien-être animal* » s'est développé au sein de l'INRA :

AGRI Bien-être animal est un groupe pilote d'animation transversale de l'INRA réunissant les chercheurs intéressés par le bien-être animal, indépendamment de leur département d'affiliation. [...]

Les travaux menés dans ce cadre ont pour objet de mieux cerner la demande sociale de protection des animaux, de produire des connaissances sur les composantes et l'appréciation du bien-être animal, afin de proposer des solutions innovantes pour le respect du bien-être en élevage. [...]

Des actions de recherche, retenues comme prioritaires par le comité de pilotage, sont soutenues financièrement.

Page « *Qu'est-ce qu'AGRI Bien-être animal*<sup>6</sup> ? » du site de l'INRA

De prime abord, ce groupe peut sembler apte à produire des expertises plus indépendantes. Dans les faits, sa structure actuelle et les moyens dont il est doté – ou plutôt dont il n'est pas doté – rendent impossible que de tels travaux puissent être conduits en son sein.

Il suffit de mentionner le budget que la direction lui affecte annuellement pour comprendre que les capacités d'initiative de ce réseau sont pour le moins limitées : de 600 000 F à sa création<sup>7</sup> en 1999, il est

4. <http://www.inra.fr/content/download/2369/23416/file/journee-comepra021202.pdf>.

5. [http://www.inra.fr/les\\_recherches/la\\_recherche\\_inra\\_pourquoi\\_sur\\_quoi\\_comment/les\\_methodes](http://www.inra.fr/les_recherches/la_recherche_inra_pourquoi_sur_quoi_comment/les_methodes) ; dernière mise à jour le 8 novembre 2005.

6. <http://www.tours.inra.fr/BienEtre/accueil.htm> ; dernière mise à jour le 13 avril 2006.

7. « *Nous avons finalement obtenu 600 KF de la direction de l'INRA en 1999.* » ; *La Lettre n°4 de l'AGRI Bien-Être Animal*, janvier 2000, <http://www.tours.inra.fr/BienEtre/lettre4.htm>.

tombé à 12 000 € depuis 2002. Doté d'un budget aussi ridicule, dimensionné pour un rôle d'animation, ce groupe n'est pas en mesure de conduire une activité propre d'expertise sur des questions de bien-être animal :

Compte tenu du faible budget alloué à AGRIBEA fin 2002 (12 K€), nous ne pouvons envisager que l'organisation de séminaires mais, malheureusement, aucun soutien aux activités de recherches.

La Lettre n° 16 de l'AGRI Bien-Être Animal<sup>8</sup>, mai 2003

Le budget de 12 K€/an est reconduit [en 2006].

La Lettre n° 22 de l'AGRI Bien-Être Animal<sup>9</sup>, décembre 2005

Soutien financier de projets

Nous proposons de réserver une partie du budget AGRIBEA pour l'aide au montage de nouveaux projets ou à leurs poursuites (sic), sous la forme de remboursement de frais de réunion.

La Lettre n° 21 de l'AGRI Bien-Être Animal<sup>10</sup>, mars 2005

Autrement dit, le mieux que ce réseau puisse se permettre en terme de « *soutien financier de projets* » c'est d'aider les chercheurs dans leur activité de recherche... de financements.

Par ailleurs, les chercheurs qui participent à l'activité de ce réseau restent eux-mêmes attachés à leur « *département d'affiliation* », comme le précise la description de ce groupe. Or, les conflits d'intérêts sur les expertises en bien-être animal de l'INRA découlent également du rattachement des experts à des unités dont la mission principale est de servir les intérêts des producteurs – sous financement de ces derniers (cf. chapitre 32).

Afin de développer sa capacité à produire des expertises en bien-être animal indépendantes et crédibles, l'institut doit donner les moyens à un véritable groupe de recherche d'émerger sur ce thème, et ceci indépendamment – en termes de budget, de personnel et de mission – des départements de productions animales.

### **Incorporer des contributions de chercheurs extérieurs (s'ils ne sont pas soumis aux mêmes conflits d'intérêts)**

L'INRA n'est pas le seul organisme français à effectuer des études sur le bien-être des animaux dans les élevages. Afin d'aider à « *garantir l'indépendance de l'expertise* », le comité d'éthique de l'INRA préconise « *l'incorporation systématique d'une contribution de chercheurs extérieurs* » :

Une démarche de qualité définissant différentes règles d'organisation devrait être mise en oeuvre au sein de l'Institut afin de garantir l'indépendance de l'expertise organisée sous son égide, y compris en prévoyant **l'incorporation systématique d'une contribution de chercheurs extérieurs**.

Comité d'éthique et de précaution de l'INRA, *Avis sur le partenariat*, op. cit., souligné par nous

En fait, l'INRA collabore déjà avec divers instituts, tout particulièrement l'Institut technique du porc (ITP), l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI) et l'Institut de l'élevage. Cette collaboration n'aide cependant en rien à garantir l'indépendance des expertises, car les chercheurs y sont soumis à des conflits d'intérêts tout

8. <http://www.tours.inra.fr/BienEtre/lettre16.htm>.

9. <http://www.tours.inra.fr/BienEtre/lettre22.htm>.

10. <http://www.tours.inra.fr/BienEtre/lettre21.htm>.

aussi forts qu'à l'INRA. En effet, ces instituts techniques sont des structures dont la vocation est d'être au service des filières d'élevage, et sont pour l'essentiel contrôlés par ces dernières<sup>11</sup> :

Si la majeure partie des recherches relatives à l'*Animal Welfare* a pour enjeu de réformer les conditions de vie des animaux dans les élevages intensifs, **la mise en cause des modèles technico-économiques qu'elles avaient promus a incité les filières agroalimentaires à se doter de moyens de contre-expertise** : elles disposent, pour ce faire, d'Instituts techniques et de relations privilégiées et anciennes avec des organismes de recherche et d'enseignements supérieur agronomique. **La profession entend s'appuyer sur ses propres expertises pour limiter le coût économique des normes édictées en faveur du « bien-être ».**

Catherine et Raphaël Larrère (INRA), « Actualité de l'animal machine », *Les Temps Modernes*, numéro double 630-631, mars-juin 2005, pages 151-152, souligné par nous

Le souci de ne pas remettre en cause les pratiques d'élevage existantes est une préoccupation partagée par ces partenaires traditionnels de l'INRA (cf. annexes 7 et 8 sur l'exemple de l'élevage intensif des dindes et des poulets).

Si l'INRA veut faire la preuve que la « *contribution de chercheurs extérieurs* » est destinée à « *garantir l'indépendance de l'expertise* », il doit édicter des normes précises afin de s'assurer que ces collaborateurs extérieurs ne sont pas les doubles – en termes de compétences et de relation de dépendance aux filières – des scientifiques travaillant dans ses propres unités de productions animales.

### **Instaurer « un équilibre des partenariats » en s'ouvrant aux associations de protection animale**

Dans un institut aussi lié aux intérêts économiques des filières de production, on peut imaginer que la marge de manœuvre de chercheurs dont les travaux mettraient en cause des pratiques d'élevage resterait – même dans un groupe plus autonome – nécessairement limitée d'une manière ou d'une autre. On serait tenté de dire qu'il y a trop d'intérêts en jeu pour que cela puisse se faire impunément. Une chercheuse de l'INRA et une philosophe soutiennent au contraire qu'« *il n'y a justement pas assez d'intérêts [en jeu] puisque ne sont pris en compte que ceux de quelques-uns* » :

Les scientifiques et leurs dispositifs pour rendre visibles et sensibles les préférences de l'animal, dans la mesure où ils l'ont relativement bien réussi avec les animaux sauvages, ne seraient-ils pas des acteurs tout désignés [pour être des porte-parole des animaux d'élevage] ? [...] Dans le domaine de l'élevage, l'histoire n'est hélas pas toujours convaincante. S'il est vrai que la pression des protecteurs et défenseurs des animaux a suscité un véritable essor de travaux sur le « bien-être animal », on ne peut manquer de constater qu'une partie des résultats issus de ces recherches nouvelles a finalement abouti à « adapter » l'animal au système d'élevage, plutôt que d'adapter le système à l'animal, ceci afin de ne pas toucher aux conditions de production. [...]

**« Il y a, pourrait-on dire dans ce cadre, trop d'intérêts en jeu ». C'est tout le contraire qu'il faut penser : il n'y a justement pas assez d'intérêts, puisque ne sont pris en compte que ceux de quelques-uns [...].**

Vinciane Despret et Jocelyne Porcher, « Anim. d'élev. rech. porte-parole et plus si aff. Les animaux d'élevage sont en voie de disparition », in *Cette violence qui nous tient - Cosmopolitiques n°2*, Éditions de l'Aube/Cosmopolitiques, 2002, pages 74-90, souligné par nous

Pour que les intérêts d'un groupe d'individus soient pris en compte, il ne suffit pas que ces intérêts existent, encore faut-il qu'ils soient activement représentés dans les lieux et les processus dans lesquels sont prises les décisions les concernant. Nous avons vu que les chercheurs qui travaillent sur le foie gras reconnaissent que les questions du bien-être et de la souffrance des animaux sont abordées dans leurs travaux parce qu'une « *demande sociale* » les pousse à le faire (cf. chapitre 5). Mais cette demande n'est qu'une exigence diffuse dans la société et non un agent capable d'agir en tant que tel. Pour que les intérêts des animaux aient une chance de ne pas être occultés dans les travaux de l'institut lorsqu'ils vont à l'encontre de ceux des producteurs, il faut qu'ils soient eux aussi représentés au sein de cet organisme. Quoi qu'en dise le marketing de la viande, l'intérêt des éleveurs ne coïncide pas avec celui des animaux qu'ils utilisent.

11. Se référer par exemple à la composition du conseil d'administration de ces instituts :

- Institut technique du porc (ITP) : <http://www.itp.asso.fr/decou/adminst.htm> ;

- Institut technique de l'aviculture (ITAVI) :

<http://www.itavi.asso.fr/fichiers/presentation/index.php?page=instances.php&on=instances> ;

- Institut de l'élevage : <http://www.inst-elevage.asso.fr/html1/IMG/pdf/rapport2004-2.pdf> (page 57).

Est-on conscient à l'INRA de la nécessité de prendre des dispositions pour éviter que ne soient pris en compte que les intérêts de quelques-uns ? La lecture des recommandations émanant des autorités de l'institut est tout à fait rassurante à cet égard. Leur degré de transcription dans la pratique l'est nettement moins.

L'INRA se prononce pour la « démocratie scientifique » et l'« équilibre des partenariats »

Dès 2001, le comité d'éthique de l'INRA indique :

Il y a lieu d'éviter toute pratique partenariale qui, du fait de son caractère discrétionnaire ou par effet juridique indésirable, ferait obstacle ou nuirait à la diversité recherchée, en particulier en excluant de fait certains partenariats avec des entités (organismes professionnels, associations de consommateurs, organisations non gouvernementales de protection de l'environnement), dont le rôle est cependant utile pour la réalisation d'un développement plus durable.

Comité d'éthique et de précaution de l'INRA, *Avis sur le partenariat*, op. cit.

Dans le même document, le comité d'éthique souligne que le fait de « préserver la possibilité du pluralisme des points de vue au sein de l'Institut » est une condition pour « préserver une capacité reconnue d'exercer une expertise digne de foi » :

Préserver la possibilité du pluralisme des points de vue au sein de l'Institut et établir en interne, dans la durée, un débat visant à établir le contenu objectif des arguments en présence sur des questions controversées est l'une des manières pour l'Institut de ne pas être confondu, à son corps défendant, avec l'une des parties engagées dans une controverse sociale et de pouvoir préserver une capacité reconnue d'exercer une expertise digne de foi.

Comité d'éthique et de précaution de l'INRA, *Avis sur le partenariat*, op. cit.

En 2002, Marion Guillou, directrice générale de l'INRA – aujourd'hui également présidente – se prononce elle-même pour une politique des partenariats plus équilibrée, condition de l'impartialité de l'institut :

Certains acteurs sociaux ou économiques sont plus présents, plus riches, plus proches par leur mode de travail. L'impartialité de l'INRA suppose pourtant un équilibre des partenariats avec les différents types d'acteurs sociaux et économiques.

Comité d'éthique et de précaution de l'INRA, *Compte rendu de la journée annuelle du 23 octobre 2002*

Un rapport de la direction de l'INRA paru en 2003 rappelle la difficulté de cette tâche d'ouverture, mais également l'importance qu'elle revêt aux yeux de l'institut :

Enfin, il faut bien reconnaître que notre culture du partenariat s'est bâtie avec des producteurs, qu'ils soient agricoles ou industriels. Nouer des relations avec les consommateurs et les citoyens est donc pour nous un changement radical de paradigme ; d'autant plus que ces interlocuteurs ont une attitude souvent très critique vis-à-vis du progrès scientifique, à l'opposé de la conception que s'en faisaient la plupart de nos partenaires « traditionnels ».

Tout – ou presque – reste donc à construire dans le domaine du partenariat sociétal, de notre côté comme de celui de la société civile. La tâche est difficile mais pourtant essentielle si nous souhaitons produire une science partagée et non pas enfermée dans des règles académiques ou économiques.

Bertrand Hervieu, Jean-Claude Flamant et Hugues de Jouvenel (dir.), *Inra 2020 - alimentation, agriculture, environnement : une prospective pour la recherche*<sup>12</sup>, INRA, 2003, page 112

Des documents plus récents confirment que le développement de relations avec des organisations autres que les partenaires traditionnels du monde agricole est officiellement encouragé par la direction de l'INRA, y compris dans l'élaboration de ses questions de recherches :

Parce que les questions qu'il traite correspondent à d'importants enjeux de société et parce que son expertise est de plus en plus sollicitée par les pouvoirs publics, l'Inra souhaite, aujourd'hui, **faire plus largement appel à la société, dans toutes ses différentes composantes, pour élaborer ses questions de recherche et pour discuter des finalités et des utilisations.**

Page « L'institut aujourd'hui<sup>13</sup> » du site de l'INRA, souligné par nous

12. Le rapport complet (en 4 parties) est consultable sur : [http://www.inra.fr/presentation-inra/INRA2020\\_1.pdf](http://www.inra.fr/presentation-inra/INRA2020_1.pdf)

[http://www.inra.fr/content/download/1666/13674/file/INRA2020\\_2.pdf](http://www.inra.fr/content/download/1666/13674/file/INRA2020_2.pdf)

[http://www.inra.fr/content/download/1667/13677/file/INRA2020\\_3.pdf](http://www.inra.fr/content/download/1667/13677/file/INRA2020_3.pdf)

[http://www.inra.fr/content/download/1668/13680/file/INRA2020\\_4.pdf](http://www.inra.fr/content/download/1668/13680/file/INRA2020_4.pdf)

13. [http://w3.inra.fr/l\\_institut/l\\_inra\\_en\\_bref/l\\_institut\\_aujourd'hui](http://w3.inra.fr/l_institut/l_inra_en_bref/l_institut_aujourd'hui) ; dernière mise à jour le 10 août 2005.

L'Inra a ainsi **la volonté de mettre au point de nouvelles formes de « démocratie scientifique »**, participatives et délibératives. L'effort d'innovation portera sur les méthodes de délibération entre scientifiques et citoyens concernant autant nos résultats de recherche que nos orientations de travail.

INRA, *Quelles recherches pour l'agronomie de demain ? - Orientations de l'INRA 2006-2009*<sup>14</sup>, décembre 2005, page 8, souligné par nous

### Où en est l'« équilibre des partenariats » à l'INRA en matière de bien-être animal ?

Lorsque Daniel Guémené liste les partenaires de son équipe de recherche en bien-être animal, il cite des organismes comme le *Comité national de promotion de l'œuf* et le *Comité interprofessionnel de la dinde française*, mais aucune association de protection des animaux :

Concernant l'aviculture, l'essentiel des travaux relatifs au bien-être est mené, à l'INRA, par les chercheurs de l'équipe Biologie du Comportement et Adaptation des Oiseaux Domestiques de la Station de Recherches Avicoles de Nouzilly (BCAO-SRA). [...] Concernant l'aspect finalisé, notre travail consiste à analyser objectivement, parmi les systèmes de production existant ou en cours de mise au point, ceux qui sont controversés ou peuvent être source d'inconfort, ainsi qu'à appréhender l'impact des nouvelles normes réglementaires. Ce thème concerne principalement les filières poule pondeuse (cage aménagée), volailles de chair (poulet de chair standard ou production sur parcours) et palmipèdes (élevage, gavage). **Ces travaux sont conduits en interaction avec diverses organisations professionnelles (CNPO, CIFO, SYNALAF, CIDEF, SYSAF, industriels, etc.), le ministère de l'agriculture (DGAL) et, en tant qu'expert, avec les instances européennes (U.E. et Conseil de l'Europe).**

Daniel Guémené, « Bien-être et législation européenne dans le domaine avicole », *AFZ Contact - La Lettre d'Information de l'Association Française de Zootechnie*<sup>15</sup>, numéro 14, février 2003, pages 9-10, souligné par nous

D'une manière générale, alors que les filières viande sont très présentes dans les activités de l'institut visant à évaluer le bien-être des animaux dans les élevages, les associations de protection animale y sont quant à elles totalement absentes<sup>16</sup>. Tant que l'INRA permettra aux filières d'élevage d'exercer leur influence sur ce type de recherche sans accueillir et donner un pouvoir équivalent à ceux qui oeuvrent à promouvoir les intérêts des animaux, il perdura au sein de l'institut les conditions d'une expertise biaisée en ce domaine.

### Le nécessaire aiguillon de la critique extérieure

Les facteurs qui affectent l'intégrité des expertises de l'INRA sur le bien-être animal sont flagrants. La plupart relèvent de la « *tension [...] entre [...] un partenariat étroit avec le secteur privé et la réalisation d'expertises indépendantes et objectives* » (cf. chapitre 32). Cette tension est un problème général affectant l'expertise de l'institut, identifié comme tel par son comité d'éthique et par sa direction. Les réformes préconisées dans le présent chapitre relèvent du simple bon sens. Pour l'essentiel, elles sont conformes aux recommandations du comité d'éthique et aux principes généraux affichés par la direction depuis plusieurs années maintenant.

Malgré cela, aucune mesure particulière ne semble avoir été prise pour remédier aux conflits d'intérêts qui affectent l'expertise en bien-être animal. Ce constat amène à concevoir des doutes sur la capacité de l'INRA à se libérer par ses seules forces des pressions qu'exercent sur lui tant les professionnels de la viande que le ministère de l'agriculture en faveur de la production d'études biaisées en ce domaine. Qu'un diagnostic exact sur l'origine du problème ait été porté par certaines des instances de l'institut ne suffit visiblement pas.

14. [http://www.inra.fr/l\\_institut/orientations\\_2006\\_2009](http://www.inra.fr/l_institut/orientations_2006_2009).

15. [http://www.inapg.fr/dsa/afz/pdf/afz\\_contact\\_14.pdf](http://www.inapg.fr/dsa/afz/pdf/afz_contact_14.pdf).

16. Notons que Vinciane Despret et Jocelyne Porcher considèrent, dans leur article précité, que les associations animalistes ne sont pas de bons candidats pour représenter les intérêts des animaux d'élevage : « *On peut comprendre également que les défenseurs [des animaux] ne peuvent pas vraiment mobiliser ni se mobiliser pour l'animal d'élevage, alors qu'ils ont été d'une telle efficacité pour bon nombre d'animaux. En effet, ces défenseurs sont en butte à une impossibilité puisqu'ils définissent la finalité de leur action dans le fait de sortir l'animal de sa condition d'animal d'élevage. La radicalisation de leurs propositions (libérez les animaux) empêche de trouver un mode qui permette de concilier élevage et bien-être [...]* ».

Ce constat, valable pour certains groupes abolitionnistes, est erroné concernant nombre d'associations, telles que la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) en France, dont le but est d'améliorer les conditions de l'élevage, et non pas de l'abolir. Il ne s'applique pas non plus à une part significative des associations abolitionnistes dans le monde qui oeuvrent également, en parallèle, à l'amélioration des conditions d'élevage et sont porteuses de revendications précises en ce domaine.

Il est cependant probable que, pour un organisme de recherche, la nécessité de préserver sa crédibilité scientifique si celle-ci se trouve ébranlée soit un aiguillon suffisamment fort pour provoquer des changements dans ses pratiques. Une manière d'inciter l'INRA à revoir la façon dont il exerce son activité consiste donc à soumettre la qualité de ses expertises et le bien-fondé des prises de position de ses chercheurs à un examen critique extérieur.

Le présent travail est un exemple d'initiative ponctuelle de ce type. Afin de maintenir une telle incitation dans la durée, il serait nécessaire de développer une ou plusieurs structures d'initiative citoyenne et/ou universitaire à même de produire régulièrement des travaux de contre-expertise, et de fournir, dans le débat public, des données sur les pratiques d'élevage non soumises aux influences des filières de production.

Un autre domaine – celui du nucléaire – fournit un exemple d'initiative de ce type. Dans un secteur où les industriels et les pouvoirs publics détenaient le monopole des études produites, la création de la CRIIRAD (Commission de recherche et d'information indépendantes sur la radioactivité) a permis d'apporter une source d'information alternative qui vient questionner la crédibilité de l'expertise officielle :

Alors que les services officiels indiquent que la France, en raison de son éloignement, a été totalement épargnée par le nuage radioactif de Tchernobyl, des familles entières consomment, sans le savoir, du lait, du fromage, des légumes frais... gorgés de produits radioactifs.

C'est en réaction au manque de prise en considération des conséquences de cet accident pour l'environnement et l'être humain que la CRIIRAD s'est constituée. [...]

Sa spécificité est d'être indépendante des exploitants du nucléaire, de l'État et de tous partis politiques.

Page « La CRIIRAD, qu'est-ce que c'est ? » du site de la CRIIRAD<sup>17</sup>

En privé, des chercheurs de l'INRA reconnaissent déjà qu'ils se questionnent sur leur rôle dans la légitimation de pratiques d'élevage qu'au fond d'eux-mêmes ils désapprouvent. L'illusion que leur fonction consiste à émettre « *un avis le plus objectif possible* » ne suffit pas à refouler totalement le malaise qui en découle. Ces chercheurs sont cependant aujourd'hui en position inconfortable pour oser faire entendre leurs doutes sur la nature de la mission qui leur est confiée et développer une réflexion critique sur leur propre pratique. Peut-être en irait-il différemment si les partenaires et acteurs auxquels ils sont confrontés dans leur travail cessaient de se limiter aux professionnels de l'élevage et aux représentants du ministère de l'agriculture.

---

17. <http://www.criirad.com>.



# Épilogue

Les torts causés aux animaux dans les élevages ont connu une forte croissance en quelques décennies du fait de l'augmentation de la consommation carnée et de la généralisation de l'élevage industriel.

La population dans son ensemble n'est pourtant pas indifférente aux conditions de vie imposées à ces animaux. Des méthodes d'élevage couramment pratiquées sont même très majoritairement réprouvées par les Français (cf. encadré page suivante). Des lois et règlements protégeant les animaux sont progressivement élaborés. L'existence même de telles lois témoigne qu'ils ne sont plus assimilés à des choses. On reconnaît ainsi que leur condition d'êtres sensibles leur ouvre des droits, que leurs intérêts importent en tant que tels, indépendamment de l'utilité que les humains peuvent trouver à leur exploitation<sup>1</sup>. Il existe aujourd'hui une réelle possibilité de voir notre société se soucier sérieusement du bonheur et du malheur des animaux, tant au niveau individuel (choix de consommation) qu'au niveau collectif (réglementation).

L'expertise en bien-être animal devrait être un moyen de savoir comment leur assurer une vie satisfaisante. Malheureusement, le but de cette expertise se trouve fréquemment dévoyé. Comme nous l'avons vu tout au long de cet ouvrage pour le cas du foie gras, des données essentielles attestant du mal-être animal sont occultées dans les interventions publiques des experts. Imaginons le discours d'un chercheur de l'INSERM faisant de même dans le débat sur la nocivité du tabac :

Nous avons étudié les effets du tabagisme sur la santé et le bien-être des fumeurs. Pour cela, nous avons analysé l'impact du passage de la fumée dans la gorge. Nous avons constaté qu'en l'absence d'irritation de la trachée, le passage de la fumée n'est pas une source d'inconfort, et que la fréquence des toussotements diminue même avec le phénomène d'habituation physiologique. La nicotine a un effet relaxant sur la grande majorité des sujets étudiés. Les résultats de nos recherches scientifiques ne valident pas les critiques virulentes adressées à l'industrie du tabac ; nous avons même observé qu'une personne qui arrête de fumer à temps peut retrouver des poumons similaires à ceux d'un non-fumeur.

Rien ne serait vraiment faux dans un tel discours, qui éviterait soigneusement les mots « cancer du poumon » et toute comparaison entre l'espérance de vie des fumeurs et des non-fumeurs. Les fabricants de cigarettes se chargeraient de faire connaître ces résultats aux médias, qui pourraient alors les rapporter ainsi : « *Les recherches de l'INSERM concluent au caractère apaisant du tabac* ».

---

1. Sur ce thème, on peut consulter la transcription de la conférence « Éthique et alimentation » donnée par Antoine Comiti et David Olivier à l'Institut d'Études Politiques de Lyon le 9 mars 2005. Voir en particulier la quatrième partie de cet exposé intitulée « Peut-on interdire un aliment au nom des intérêts des animaux ? » sur [http://stopgavage.com/conf\\_iep\\_legitimite\\_interdiction.php](http://stopgavage.com/conf_iep_legitimite_interdiction.php).

### Opinion publique et bien-être animal : quelques indicateurs pour la France

- Selon un sondage réalisé fin octobre 1999<sup>(1)</sup>, 95,2% des personnes interrogées estiment qu'« en élevage intensif, les animaux n'ont pas assez d'espace » et 80,5% estiment que « les mutilations sont inadmissibles ».
- Un sondage a été effectué en janvier 2000 pour cerner la perception de l'élevage des poules pondeuses en batterie<sup>(2)</sup>. Voici le pourcentage de sondés ayant jugé « très important » ou « assez important » chacun des problèmes suivants :
  - les poules disposent de très peu d'espace : 89% ;
  - les poules ne peuvent pas sortir du bâtiment d'élevage : 85% ;
  - les poules sont enfermées en cage : 83%.

Parmi les personnes interrogées, 83% considèrent que l'affirmation « C'est un système incompatible avec les conditions de vie décentes pour les poules » s'applique « tout à fait » ou « plutôt » à cette méthode d'élevage. À la question « À l'avenir, seriez-vous tout à fait favorable... à interdire l'élevage des poules pondeuses en cage et n'autoriser que l'élevage en plein air, sachant que cette mesure entraînerait une augmentation du prix des œufs ? », 86% des sondés ont répondu « oui ».

- Un sondage sur différentes questions relatives à l'agriculture<sup>(3)</sup> a été effectué fin janvier 2004 pour l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture et la revue *60 Millions de consommateurs*. À la question « Concernant les conditions de l'exercice de l'agriculture, quelle importance accordez-vous au bien-être animal ? », 78% des sondés ont répondu « beaucoup ».

<sup>(1)</sup> Sondage sur un échantillon représentatif de 874 personnes réalisé à l'initiative de l'association Consommation, logement et cadre de vie (CLCV) avec la participation financière de la Direction générale de l'alimentation (DGAL) ; cité dans Florence Burgat, « La demande concernant le bien-être animal », *Le Courrier de l'environnement de l'INRA*, numéro 44, octobre 2001, <http://brg.jouy.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/burgac44.htm>.

<sup>(2)</sup> Sondage sur un échantillon représentatif de 959 personnes réalisé à l'initiative de l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI). Les résultats sont présentés et commentés dans Luc Mirabito et Pascale Magdelaine, « Impact de la perception des systèmes d'élevage des poules pondeuses sur la demande des consommateurs finaux et approche de l'élasticité de la demande », *Sciences et Techniques Avicoles*, numéro 34, janvier 2001, pages 5-16.

<sup>(3)</sup> Les résultats complets de ce sondage réalisé sur un échantillon représentatif de 1002 personnes sont disponibles sur [http://www.60millions-mag.com/page/bases.15\\_zoom.2\\_sondages\\_exclusifs.14\\_les\\_agriculteurs\\_juges\\_par\\_les\\_consommateurs./Item-itm\\_ccc\\_admin\\_20040220180011\\_180011\\_Lesagriculteursjugsparles.txt](http://www.60millions-mag.com/page/bases.15_zoom.2_sondages_exclusifs.14_les_agriculteurs_juges_par_les_consommateurs./Item-itm_ccc_admin_20040220180011_180011_Lesagriculteursjugsparles.txt).

### La machine à flouer la demande sociale de bien-être animal

Contrairement aux apparences, la plupart des travaux réalisés à l'INRA – et dans les organismes partenaires de l'institut – au titre de la recherche en bien-être animal ne sont pas conçus pour impulser l'amélioration des conditions de vie dans les élevages. Bien au contraire, ces travaux sont souvent commandés par les filières de production et le ministère de l'agriculture dans un but exactement opposé. Confrontés à la pression de l'opinion ou des institutions européennes en faveur de mesures qu'ils jugent trop favorables aux animaux, ils attendent des scientifiques qu'ils leur fournissent des données – et leur soutien dans le débat public – pour en contester le bien-fondé.

Les travaux réalisés à l'INRA apparaissent aux yeux du profane assortis du label « recherche publique ». S'il s'agit effectivement d'études partiellement réalisées avec les deniers publics, nombre d'entre elles n'ont rien d'une recherche construite en fonction des préoccupations de la collectivité dans son ensemble. Si le propos était d'accompagner le débat citoyen sur l'avenir à donner à l'élevage en général, et à l'élevage industriel en particulier, cette recherche s'emploierait à offrir des données permettant de comparer toutes les options ouvertes : maintien du système en place, réforme légère ou profonde, ou abolition. En revanche, dès lors qu'il est acquis qu'il s'agit de préserver et perfectionner l'existant, il devient sans objet, et même contre-productif, d'en détailler les méfaits ou d'explorer des modifications qui en compromettraient la logique.

L'argent des contribuables consacré au « bien-être » sert donc de fait à alimenter des recherches sur l'adaptation des animaux aux conditions extrêmes des élevages industriels et à financer des publications dont l'effet est de contribuer à pérenniser ce mode d'élevage. Parmi les scientifiques en charge de ces études, beaucoup sont d'ailleurs des zootechniciens, plus qualifiés pour maximiser la rentabilité des productions animales que pour étudier les besoins des animaux concernés. Lorsqu'aux contraintes techniques et économiques régissant la conception de ces univers concentrationnaires s'ajoute l'exigence de porter un minimum d'attention au bien-être des animaux, les commanditaires des études attendent des chercheurs qu'ils trouvent la solution dans le bricolage de détail. Il s'agit alors de concevoir le dispositif le moins cher à installer et à entretenir, celui qui ne compromet en rien la logique et les performances de l'organisation en place. Et tant pis si l'amélioration apportée au sort des animaux ne se réduit elle aussi qu'à cela : un aménagement de détail d'un système qui leur est massivement nuisible.

### Une expérience de Milgram à grande échelle

Un ensemble de facteurs facilitent la poursuite de la maltraitance de masse en permettant à chacun de ceux qui y participent d'en minimiser l'importance, de détourner les yeux, d'en rejeter la faute sur d'autres, ou du moins de ne pas s'en sentir responsable au point de refuser d'être complice. C'est une des raisons pour lesquelles l'adhésion de plus en plus largement exprimée au principe d'un traitement éthique des animaux manque encore souvent de concrétisation dans les actes.

Pour partie, on assiste à un phénomène comparable à celui analysé par Stanley Milgram<sup>2</sup>. Parmi les auteurs des actions qui vont conduire à infliger des sévices graves à des millions d'animaux, très peu sont des personnages aux prises avec leur conscience, ou des êtres pathologiquement agressifs. Ce sont des agents qui se conforment aux normes et habitudes, et à l'idée qu'ils se font de leur rôle social.

Les scientifiques satisfont les commanditaires de leurs études et obéissent à l'esprit général insufflé par le ministère de l'agriculture. Ces chercheurs ne se livrent qu'à la compromission ordinaire des travailleurs ordinaires : ils font ce que l'on attend d'eux.

Les producteurs se dédouanent des maltraitements routinières qu'ils exercent sur les animaux en invoquant la demande des consommateurs et la légalité apparente de leurs pratiques. Les distributeurs s'en affranchissent en invoquant les lois du marché.

Les politiques ne sont pas en reste dans l'art d'avaliser la maltraitance des animaux. Ainsi, à la demande des producteurs de foie gras, les députés et sénateurs ont massivement voté une loi érigeant le foie gras produit « *par gavage* » en « *patrimoine culturel et gastronomique protégé en France* ». En cela, ils n'ont fait que se comporter en élus ordinaires, soucieux de ne pas encourir l'hostilité organisée des producteurs.

Le ministère de l'agriculture s'est chargé de prévenir tout sursaut de conscience chez les parlementaires en leur offrant de se retrancher derrière l'autorité de la science. Il a fait produire par ses services un rapport reprenant les travaux de l'INRA ; les auteurs de la proposition de loi s'y sont référés pour affirmer que la production de foie gras « *n'est possible qu'en dehors de tout stress ou souffrance de l'animal* » (cf. chapitre 2).

Quant aux acheteurs, ils jouissent d'autant plus facilement du plaisir de déguster un produit réputé exquis que les scientifiques, les politiques et les publicitaires les aident à oublier la sordide réalité du gavage pour se focaliser sur une communion sociale valorisante autour d'un produit dont l'image est faite de luxe, de fête et de célébration de la gastronomie nationale. Les acheteurs de foie gras savent que les oiseaux souffrent de la suralimentation forcée, mais refoulent cette pensée<sup>3</sup> ; il est bien plus confortable de se laisser bercer par les images d'élevages riants composées par le marketing.

Pour autant, l'ambivalence des comportements ne signifie pas que le désir largement exprimé de voir s'améliorer la condition animale soit pure hypocrisie. Il n'est pas vrai, par exemple, que le fait que les consommateurs achètent des produits issus de l'élevage industriel implique qu'ils mentent quand ils se prononcent pour une meilleure prise en compte du bien-être animal. On peut être coutumier des

2. Stanley Milgram, *Soumission à l'autorité*, Calmann-Lévy, 2004.

3. Cf. l'étude mentionnée au chapitre 26 : « Le bien être animal élément perturbateur de la consommation de foie gras ? », in *Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*, étude réalisée par l'ITAVI et le CIFOOG pour le compte de l'OFIVAL, juin 2003, pages 42-53.

dépassements de la vitesse autorisée et approuver la mise en place de sanctions plus sévères pour ces mêmes infractions. On peut être fumeur et approuver les mesures de lutte contre le tabagisme. Il est coûteux – en temps, réflexion, information, manquement aux habitudes sociales ou familiales – de soumettre à délibération éthique chacun de nos milliers d'actes de consommation. Il est commode de se retrancher derrière l'excuse : « Que moi parmi des millions d'autres fasse ceci ou cela ne change rien ». En revanche, lorsque l'on répond à une consultation, en tant que citoyen, on est davantage en position de respecter le principe d'universalité propre au jugement éthique. On se prononce sur ce qui devrait être fait par tous dans les mêmes circonstances, ou sur ce qui devrait être permis et interdit pour tous.

Les études biaisées et le marketing mensonger – qui masquent les réalités de l'élevage – montrent, par leur existence même, que leurs commanditaires ressentent le besoin d'aider les consommateurs à oublier ce qu'endurent les animaux de leur fait. Il devient compliqué et coûteux d'empêcher l'aspiration du public à un meilleur traitement des animaux d'avoir des conséquences sur les comportements d'achat et la législation.

### **Anesthésier les consciences ne soulage pas les animaux**

Nombre d'expertises en bien-être animal ne sont que les paravents scientifiques déployés pour défendre les positions des filières viande. Le débat démocratique s'en trouve faussé. Le plus grave dans cet état de fait ne réside pas dans la part plus ou moins juste faite aux opinions et intérêts relatifs des producteurs, des consommateurs et des citoyens. Ce ne sont pas eux les premiers concernés, mais bien les animaux. « *Parler de choix de société, certes, c'est la terminologie convenue, mais c'est réducteur [...] la véritable société n'est pas seulement celle des humains, même s'ils (et certains d'entre eux davantage que d'autres !) se considèrent, et sont effectivement, hélas, les seuls "décideurs". Tous les vivants sont en société, en convivance*<sup>4</sup>. » Tous les sentients<sup>5</sup> voient leur existence affectée par les choix des humains, et en premier lieu ceux que ces derniers tiennent sous leur dépendance de leur naissance à leur mort.

Si les études biaisées sur le bien-être animal ne sont pas acceptables, c'est parce qu'en anesthésiant la conscience des consommateurs, on n'anesthésie pas pour autant les canards, les poules, les cochons, les dindes... dans les élevages. Les mutilations, l'enfermement, l'entassement, la peur, les maladies, les blessures, les manipulations brutales, la frustration des besoins sociaux, les agonies douloureuses..., eux les vivent en toute conscience. Si on ferme les yeux, ils n'en sont pas moins mal.

Le foie gras est l'organe d'un oiseau rendu délibérément malade par la suralimentation forcée. C'est aussi un mets apprécié. Comme sont appréciées les chairs de millions d'autres animaux élevés pour la plupart dans des conditions exécrationnelles. Parce qu'ils n'ont aucun pouvoir de se rebeller ni de fuir, on peut choisir d'oublier ce qui leur est fait. Cet oubli n'est pas l'ignorance. C'est savoir et ne pas vouloir savoir, enfouir la connaissance que l'on a, au moins confusément, de la vie et de la mort misérables qu'on leur inflige. « *Ne pas voir, ne pas entendre, afin de ne rien troubler du calme de la viande*<sup>6</sup>. »

L'autorité de la science sert à occulter la violence faite à des êtres sensibles. La science a pourtant vocation à dire ce qui est. Dire ce qui est serait déjà agir contre l'oubli.

---

4. Françoise Armengaud, « L'anthropomorphisme : vraie question ou faux débat ? », in Florence Burgat, *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, INRA Éditions, 2001, page 183.

5. Êtres sensibles, conscients.

6. Florence Burgat, *Animal mon prochain*, Odile Jacob, 1997, page 197.

# ANNEXES



---

**Annexe 1 :**  
**Composition du groupe de travail du Comité scientifique**  
**de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne**

---

Les pages 88 et 89 du rapport du Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne<sup>1</sup> présente la liste des experts qui constituaient le groupe de travail qui a réalisé les travaux sur lesquels est basé ce rapport :

**France :**

**INRA :**

**Dr. R. Dantzer** – INRA et INSERM (Neurobiologie intégrative Unité 394), Bordeaux, France

**Dr. J.M. Faure** – INRA, Unité de recherches avicoles, Nouzilly, France

**Dr. P. Le Neindre** – INRA, Theix, France

**Prof. P. Bénard** – Faculté de médecine vétérinaire, Université de Toulouse, France

**Autres pays :**

**Prof. D. Broom**

Dept. of Clinical Veterinary Medicine, University of Cambridge, Royaume-Uni

**Prof. J. Hartung**

Institut für Tierhygiene und Tierschutz, Tierärztliche Hochschule Hannover, Allemagne

**Prof. P. Jensen**

Swedish University of Agricultural Sciences, Skara, Suède

**Prof. D. Morton**

Dept. of Biomed. Science and Biomed. Ethics, Medical School, University of Birmingham, Royaume-Uni

**Dr. B. Nicks**

Faculté de médecine vétérinaire, Université de Liège, Belgique

**Prof. M. Verga**

Facolta di Medicina Veterinaria, Università di Milano, Italie

**Prof. P. Willeberg**

Royal Veterinary & Agricultural University, Frederiksberg, Danemark

**Dr. I. Estevez**

---

1. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html).



## Annexe 2 : Études référencées dans la synthèse de l'INRA

Daniel Guémené, Gérard Guy et Jean-Michel Faure, trois des principaux chercheurs de l'INRA spécialisés sur le thème du foie gras, ont écrit un article de synthèse sur la question du bien-être des animaux utilisés pour le produire. Cet article intitulé « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité<sup>1</sup> ! » a été publié dans les *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras* (pages 81-87) qui se sont tenues à Arcachon les 7 et 8 octobre 2004.

La bibliographie de cette synthèse référence 30 études scientifiques<sup>2</sup>. Sur ces 30 études, 15 étaient déjà connues (c'est-à-dire déjà publiées dans une revue ou communiquées lors d'un congrès) avant la date d'adoption du rapport européen (16 décembre 1998) ; 7 de ces études (soulignées dans le tableau ci-dessous) sont d'ailleurs explicitement référencées dans ce rapport :

01	1990	Blum J.C., Session ITAVI, 15 novembre 1990
<b>02</b>	<b>1996</b>	<b>Babilé R., Auvergne A., Andrade V., Héraud F., Bénard G., Bouillier-Oudot M., Manse H., Actes des 2<sup>e</sup> JRPFG, 1996, pages 107-110</b>
<b>03</b>	<b>1996</b>	<b>Bénard P., Bengone T., Bénard G., Prehn D., Tanguy J., Babilé R., Grim F., Actes des 2<sup>e</sup> JRPFG, 1996, pages 45-48</b>
<b>04</b>	<b>1996</b>	<b>Faure J.M., Noirault J., Guy G., Guémené D., Actes des 2<sup>e</sup> JRPFG, 1996, pages 61-64</b>
<b>05</b>	<b>1996</b>	<b>Guémené D., Noirault J., Guy G., Faure J.M., Actes des 2<sup>e</sup> JRPFG, 1996, pages 65-67</b>
06	1996	Hermier D., Fournier É., Guy G., Peresson R., <i>Actes des 2<sup>e</sup> JRPFG</i> , 1996, pages 13-16
<b>07</b>	<b>1997</b>	<b>Fournier É., Peresson R., Guy G., Hermier D., <i>Poultry Science</i>, 76, 1997, pages 599-607</b>
<b>08</b>	<b>1998</b>	<b>Babilé R., Auvergne A., Dubois J.P., Bénard G., Manse H., Actes des 3<sup>e</sup> JRPFG, 1998, pages 45-46</b>
09	1998	Bénard G., Bénard P., Prehn D., Bengone T., Jouglar J.Y., Durand S., <i>Actes des 3<sup>e</sup> JRPFG</i> , 1998, pages 49-52
10	1998	Bénard P., Bénard G., Mesplède A., Jouglar J.Y., <i>Actes des 3<sup>e</sup> JRPFG</i> , 1998, pages 53-57
11	1998	Bénard G., Labie C., <i>Actes des 3<sup>e</sup> JRPFG</i> , 1998, pages 31-35
<b>12</b>	<b>1998</b>	<b>Faure J.M., Guémené D., Destombes N., Gouraud P., Guy G., Actes des 3<sup>e</sup> JRPFG, 1998, pages 75-78<sup>3</sup></b>
13	1998	Guémené D., Guy G., Destombes N., Garreau-Mills M., Faure J.M., <i>Actes des 3<sup>e</sup> JRPFG</i> , 1998, pages 63-68
14	1998	Guémené D., Guy G., Samson M., Gouraud P., Garreau-Mills, Faure J.M., <i>Actes des 3<sup>e</sup> JRPFG</i> , 1998, pages 69-73
15	1998	Guy G., Faure J.M., Guémené D., <i>Actes des 3<sup>e</sup> JRPFG</i> , 1998, pages 59-62

Seules 15 études ont été rendues publiques après la date d'adoption du rapport européen. Sur ces 15 nouvelles études :

- 14 ont pour signataire(s) MM. Guy, Guémené et/ou Faure eux-mêmes ; la 15<sup>e</sup> est une étude de l'ADAESO, « *la station de recherche paloise liée à l'Association générale de producteurs de maïs*<sup>4</sup> » ;
- au moins 7 d'entre elles (soulignées dans le tableau suivant) indiquent explicitement un financement du CIFOG, l'interprofession du foie gras ; les 8 autres sont des études – dont les signataires sont MM. Guy, Guémené et/ou Faure – qui, pour la plupart d'entre elles, présentent les résultats de travaux financés par le CIFOG.

1. [http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf).

2. Outre ces 30 études scientifiques, la bibliographie de cette synthèse contient 3 autres références : les deux recommandations du Conseil de l'Europe, [http://www.coe.int/T/F/affaires\\_juridiques/coop%E9ration\\_juridique/S%E9curit%E9\\_biologique%2C\\_utilisation\\_des\\_animaux/elevage/A\\_textes\\_documents.asp](http://www.coe.int/T/F/affaires_juridiques/coop%E9ration_juridique/S%E9curit%E9_biologique%2C_utilisation_des_animaux/elevage/A_textes_documents.asp), et l'article de réflexion de Raphaël Larrère, « L'élevage contemporain en question : demande sociale, préférences des consommateurs ou interrogations citoyennes ? », *INRA Productions Animales*, volume 16, numéro 5, décembre 2003, pages 329-332, <http://www.inra.fr/productions-animales/an2003/tap2003/rl.235.pdf>.

3. Cette étude, bien qu'absente de la bibliographie du rapport européen, est référencée en page 33 de ce rapport (section 5.1 "Force feeding and behavioural indicators") : "Aversion behaviour to force feeding was studied experimentally by Destombes, Guy, Guémené and Faure 1996 (unpublished data)."

4. « Nouveau pôle recherche-développement pour les palmipèdes gras », *Réussir Aviculture*, numéro 107, juin 2005, page 7.

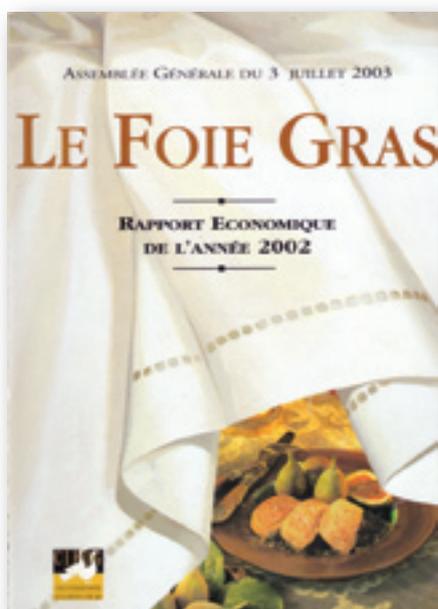
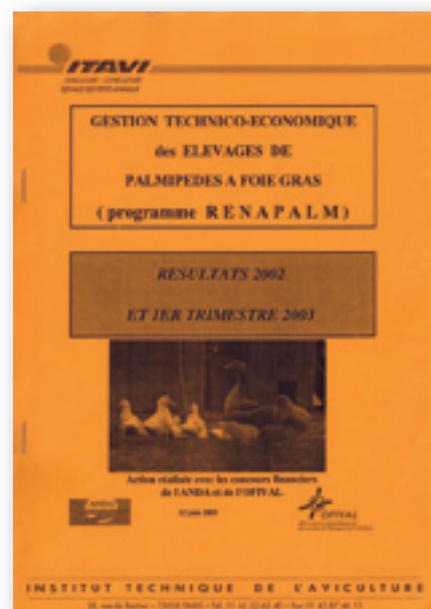
16	1999	Hermier D., Salichon M.R., Guy G., Peresson R., Mourot J., Lagarrigue S., <i>INRA Prod. Animales</i> , 12 (4), 1999, pages 265-271
17	1999	Guémené D., Guy G., Noirault J., Destombes N., Samson M., Gouraud P., Garreau-Mills M., Faure J.M., <i>1<sup>th</sup> World Waterfowl Conference</i> , Taichung, Taiwan, Proc, 1999, pages 413-424
18	2000	<b>Faure J.M., Guy G., Guémené D., Actes des 4<sup>e</sup> JRPFPG, 2000, pages 42-45</b>
19	2000	<b>Servière J., Guy G., Guémené D., Actes des 4<sup>e</sup> JRPFPG, 2000, pages 46-50</b>
20	2001	Faure J.M., Guémené D., Guy G., <i>Animal Research</i> , 50, 2001, pages 157-164
21	2001	Guémené D., Guy G., Noirault J., Garreau-Mills M., Gouraud P., Faure J.M., <i>British Poultry Sciences</i> , 42, 2001, pages 650-657
22	2002	Guémené D., Fournel É., Faure J.M., Guy G., in Baudoin C., <i>L'éthologie Appliquée Aujourd'hui</i> , vol. 1, Éd. ED, 2002, pages 65-72
23	2002	<b>Mirabito L., Guémené D., Doussan I., Guy G., Héraut F., Sazy É., Faure J.M., Actes des 5<sup>e</sup> JRPFPG, 2002, pages 84-87</b>
24	2002	<b>Mirabito L., Sazy É., Héraut F., Faure J.M., Guémené D., Guy G., Actes des 5<sup>e</sup> JRPFPG, 2002, pages 80-83</b>
25	2002	<b>Mirabito L., Sazy É., Héraut F., Guémené D., Faure J.M., Guy G., Actes des 5<sup>e</sup> JRPFPG, 2002, pages 76-79</b>
26	2002	<b>Robin N., Castaing J., Actes des 5<sup>e</sup> JRPFPG, 2002, pages 88-91</b>
27	2002	Servière J., Bernadet M.D., Guy G., Guémené D., <i>Actes des 5<sup>e</sup> JRPFPG</i> , 2002, pages, 70-75
28	2004	<b>Guémené D., Larzul C., Bouy S., Bernadet M.D., Guy G., Faure J.M., Actes des 6<sup>e</sup> JRPFPG, 2004, pages 99-103</b>
29	2004	Guémené D., Guy G., <i>World's Poultry Science Journal</i> , 60, 2004, pages 211-222
30	2004	Guy G., Guémené D., <i>Actes des 6<sup>e</sup> JRPFPG</i> , 2004, pages 99-103

### Annexe 3 : Mortalité en gavage d'après les statistiques fournies par la filière

Les statistiques de mortalité des oiseaux utilisés pour produire du foie gras sont données par l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI). Cet organisme est, comme le rappelle son site Internet, « une association conventionnée par le Ministère de l'agriculture et l'ADAR [Agence de Développement Agricole et Rural, établissement public administratif de l'État placé sous la tutelle des ministères de l'agriculture et de l'économie], avec pour objet d'apporter aux éleveurs et plus globalement à l'ensemble des filières, les informations, les éléments scientifiques, techniques et économiques et le savoir-faire permettant d'améliorer la compétitivité économique et la qualité de la production<sup>1</sup> ».

Comme l'explique J. Chalimbaud, du Service économie de l'ITAVI : « Depuis 1987, l'ITAVI centralise, traite et analyse les résultats technico-économiques des producteurs de palmipèdes à foie gras, dans le cadre du programme d'appui technique "RENAPALM". Ces données proviennent, en 2003, des GTE [Gestion Technico-Économique] de 14 organisations de productions (élevage et/ou gavage) du grand sud-ouest représentant plus de 5 millions de canards gavés et 100 000 oies gavées<sup>2</sup>. »

Un document regroupant les dernières données du programme RENAPALM est régulièrement publié par l'ITAVI. On y trouve notamment les statistiques de mortalité en gavage et en élevage dans la filière du foie gras.



Dans son rapport annuel<sup>3</sup>, le CIFOG, l'interprofession du foie gras, a publié jusqu'en 2003 les taux de mortalité relevés dans le cadre du programme RENAPALM. Dans son *Rapport économique de l'année 2002* figurent les données relatives à la période 1992-2002.

Les statistiques de mortalité pour les canards mulards se trouvent en page 13 (taux en élevage) et page 14 (taux en gavage) du rapport. Les tableaux correspondants sont reproduits ci-après :

1. <http://www.itavi.asso.fr/fichiers/presentation/index.php>.

2. J. Chalimbaud, « Résultats technico-économiques des éleveurs et gaveurs de palmipèdes à foie gras – Résultats 2003 du programme "RENAPALM" », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 31-34.

3. Disponible à l'achat par l'intermédiaire de l'ITAVI sous la référence : « La production et le marché du foie gras – ITAVI – REF : ECO 012 ».

ANNEES	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de bandes	467	546	779	881	979	840	1 202	1 236	1 238	900	1 190
Taille des bandes	1 514	1 765	1 620	1 745	1 574	1 715	1 923	2 002	2 240	2 324	2 400
Quota d'élevage (jours)	67,6	67,5	66,0	66,6	66,6	66,0	61,1	67,9	66,5	69,9	69,7
Consommation (kg)	17,9	16,3	16,7	16,6	16,9	16,2	16,7	16,4	16,3	16,4	16,6
Indice de consommation	4,20	4,00	4,00	4,00	4,1	3,96	4,03	4,09	4,04	4,00	4,00
Poids animal sort (kg)	4,30	3,90	4,07	4,11	4,14	4,12	4,14	4,04	4,06	4,07	4,10
% de perte	3,1	2,8	2,7	2,3	2,7	2,5	2,8	3,0	3,1	3,2	3,2
Recettes totales (euros)	9 900	9 632	9 441	9 905	9 04	8 79	8 91	8 62	7 91	8 62	8 36
MCA (euros/ha)	2 90	2 96	3 00	2 81	2 47	2 52	2 36	2 57	2 69	2 69	2 56

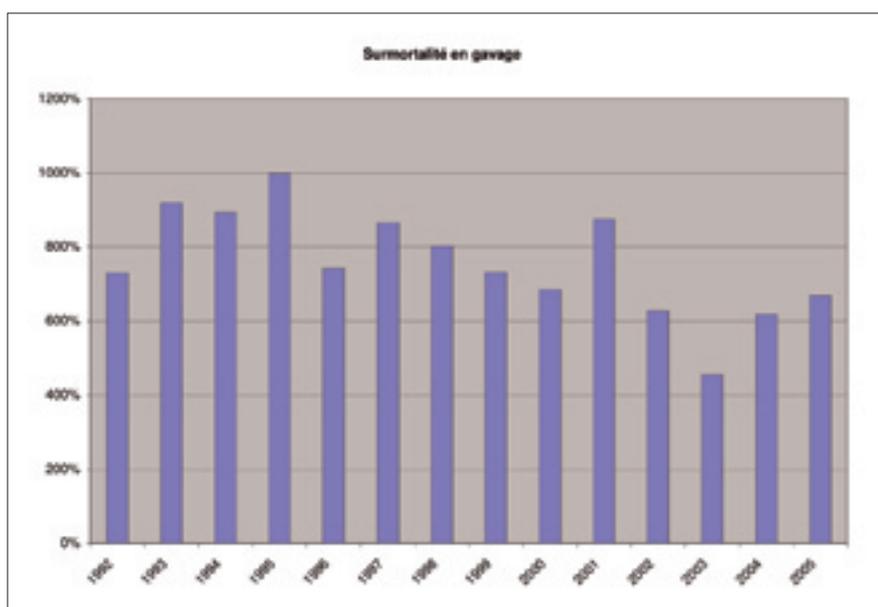
(Source : GTE Palmipèdes gras, changement de mode de commercialisation à partir de 2000)

ANNEES	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Nombre de bandes	5 162	4 162	4 626	3 766	4 230	3 719	4 583	7 764	7 864	8 251	7695
Taille des bandes	101	236	290	390	290	300	470	802	901	938	818
Age à l'engraissement (jours)	68,7	66,8	67,2	67,6	66,7	67,3	66,7	67,6	66,6	66,9	69,4
Quota engraissement (jours)	15,1	15,0	15,5	15,8	14,9	15,2	14,6	14,4	13,9	13,8	13,4
Quantité de maïs (kg)	12,0	12,2	12,3	11,9	11,4	11,4	11,1	10,0	10,7	10,6	10,6
% de perte	3,0	4,1	4,2	4,0	3,3	3,7	3,8	3,8	3,3	4,0	3,9
Poids des foies (kg)	524	500	520	528	526	525	526	548	548	536	549
Pro du kg de foie	20,43	20,44	19,88	19,40	19,94	17,52	17,15	16,14	17,00	17,3	16,91
Pro du kg de poulet (euros)	2,66	2,82	2,67	2,63	2,79	2,62	2,71	2,62	2,46	2,46	2,46
Recettes totales (euros)	14 40	17 25	17	16 36	16 26	16 34	16 76	16 00	16 00	16 40	14 89
MCA (euros/ha)	4,11	4 39	4 39	4 25	4 36	4 36	4 79	4 77	4 47	4 5	4 40

(Source : GTE Palmipèdes gras)

Ces tableaux indiquent qu'en 2002, après 13,4 jours de gavage, 3% des oiseaux sont déjà morts, alors que 3,2% meurent en 89,7 jours d'élevage sans gavage. Ainsi, d'après les données publiées par le CIFOG lui-même pour 2002, la mortalité en gavage est 6,28 fois plus élevée qu'en élevage<sup>4</sup>.

Le graphique suivant montre la surmortalité en gavage des **canards mulards**<sup>5</sup>, qui représentent 96% des oiseaux utilisés pour la production de foie gras<sup>6</sup> :



Quant aux **oies**, leur taux de mortalité en gavage est encore plus élevé que celui des canards<sup>7</sup>.

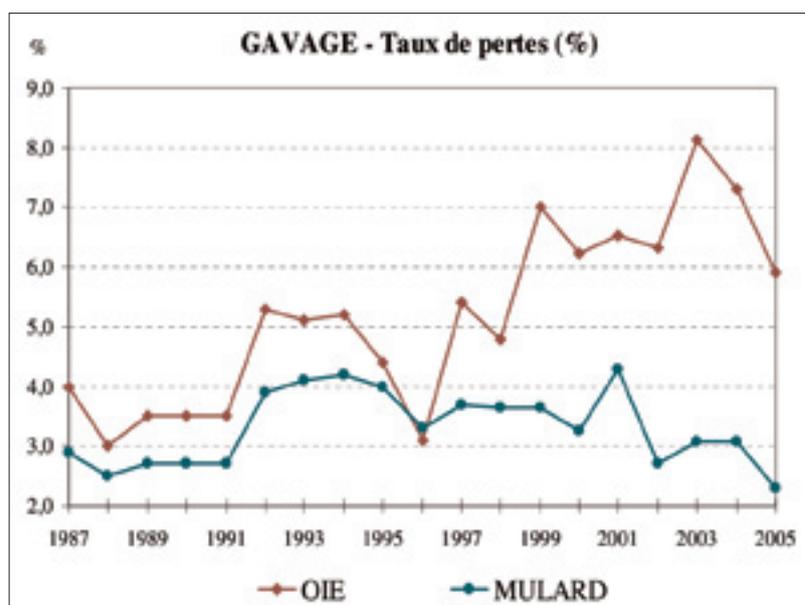
4. Pour rendre les données comparables, il faut les exprimer sur une durée identique : 3,2% des oiseaux meurent en 89,7 jours d'élevage, donc 0,478% meurent en 13,4 jours d'élevage, soit 6,28 fois moins qu'en 13,4 jours de gavage.

5. Pour la période 1992-2002, les données de ce graphique – issues du programme RENAPALM – sont celles publiées dans le *Rapport économique de l'année 2002* du CIFOG.

Pour l'année 2003, elles sont citées dans J. Chalimbaum, *op. cit.*, et pour les années 2004 et 2005, dans Annick Azard, *Résultats technico-économiques des éleveurs et gaveurs de palmipèdes gras - Résultats 2005*, ITAVI, juin 2006, <http://www.itavi.asso.fr/fichiers/economie/ref/ITAVI%20Synth%20E8se%20GTE%20RENAPALM%202005.pdf>.

6. En 2004, on a recensé 40 040 000 canetons à gaver « *éclos [et] effectivement utilisés* » dans les couvoirs de France métropolitaine contre 840 000 oisons à gaver ; parmi les canetons, 829 000 étaient des canards de Barbarie et 39 211 000 étaient d'« *autres races* », principalement des canards mulards ; ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, *Agreste Conjoncture – Aviculture*, numéro spécial, juin 2006, page 11, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/avi2004note.pdf>.

7. Annick Azard, *Centralisation des GTE palmipèdes à foie gras - Programme RENAPALM - Résultats 2005 présentés lors du comité de pilotage du 07 juin 2006 à Agen*, ITAVI, juin 2006, page 61, <http://www.itavi.asso.fr/fichiers/economie/ref/Diaporama%20RENAPALM%20R%E9sultats%202005.ppt>.



Pour l'année 2004, nous pouvons estimer le nombre d'oiseaux (oies et canards) morts pendant la période de gavage :

- Le *Rapport économique 2004/2005* du CIFOG indique que 29 990 000 canards gras ont été tués dans les abattoirs français en 2004 (ce nombre n'inclut donc pas les abattages effectués à la ferme). Le programme RENAPALM donne pour cette même année un taux de mortalité de 3,07% pour les canards en gavage. Même en supposant qu'aucun oiseau ne meurt pendant le transport entre la salle de gavage et la salle d'abattage (hypothèse bien optimiste puisqu'« *un oiseau gras vivant est un animal qui se transporte très mal. Si le gavage est poussé à fond, il risque de mourir en cours de transport<sup>8</sup>* »), cela signifie déjà que **plus de 950 000 canards sont morts en 2004 pendant le gavage**.
- Ce même rapport indique que les foies gras d'environ 700 000 oies ont été produits cette même année. Le programme RENAPALM donne un taux de mortalité de 7,31% pour les oies en gavage. Cela signifie qu'**environ 55 000 oies sont mortes en 2004 pendant le gavage**.

**En 2004, d'après les données de la filière elle-même, plus d'un million d'oiseaux sont donc morts en France pendant le gavage.**

8. Marie-France Avignon, *Oies et canards*, Flammarion, 1981, page 198.



## Annexe 4 : Quand L'INRA répond à la demande de taureaux plus combattifs pendant les corridas

Des amateurs de corridas se plaignent que de nombreux taureaux s'affaiblissent et chutent trop rapidement à leur goût, suite aux efforts qu'ils fournissent et aux blessures qu'ils reçoivent pendant le déroulement de ces spectacles :

Dans le déroulement d'une corrida, le comportement du toro de combat est, en effet, fondamental, en particulier pour ceux des aficionados qui sont venus y voir un combat entre un fauve et un homme et non pas un ballet destiné à mettre ce dernier en valeur. [...] En ce début d'année 2000, l'Association Française des Vétérinaires Taurins a pris contact avec le laboratoire de recherches sur les herbivores de l'INRA pour élaborer un projet d'étude sur les types métaboliques de fibres musculaires des toros de lidia selon leur encaste.

Hubert Compan, dossier « Le Toro de Combat - Alimentation trapio et force musculaire du toro de combat<sup>1</sup> », pour le site [www.occitania.fr](http://www.occitania.fr) et le *Journal du Pont du Gard*

L'INRA a donc entrepris une étude visant à comprendre les causes de cet affaiblissement des taureaux :

**Projet de recherche de l'INRA sur l'identification des facteurs responsables de la faiblesse et des chutes des taureaux de combat pendant la corrida.** [...]

Le budget prévisionnel s'élève à 103.600 euros pour 50 à 60 taureaux analysés. Les 2/3 du projet sont autofinancés, reste un 1/3 à boucler soient 34.712 euros.

*La Lettre de l'ANDA<sup>2</sup>* (Association Nationale Des Aficionados), numéro 29, juillet 2003

L'Unité de recherche sur les herbivores de l'INRA, supervisée par Brigitte Picard, conduit ces recherches :

Des toros faibles, sans charge, qui ne proposent que genuflexions et immobilité aux toreros seront-ils à ranger, dans quelques années, dans l'armoire à – mauvais – souvenirs ? Peut-être que oui, si l'étude en cours sur les toros de combat menée par l'Institut national de recherche agronomique de Clermont-Ferrand porte ses fruits. [...]

C'est pourquoi les cinq chercheurs de l'Inra qui avaient installé, avec le soutien de la Ville de Nîmes, un laboratoire dans les arènes de la cité des Antonins, ont effectué des prélèvements post mortem sur les toros combattus [...].

À terme, les chercheurs espèrent pouvoir proposer aux éleveurs de toros braves des conduites d'élevage adaptées pour améliorer leurs performances. « *On n'avance pas trop cette idée car on n'est pas sûr d'y arriver*, tempère Brigitte Picard. *Mais il est clair que c'est le sens et le but de cette recherche.* » Ce qui se joue dans les laboratoires de l'Inra n'est rien moins qu'une vraie révolution pour la corrida.

Arnaud Pasquier, « Une étude scientifique peut révolutionner la corrida », *Midi Libre*, 23 septembre 2004



« L'INRA étudie le toro brave »

*Brigitte Picard, responsable de l'Unité de recherche sur les herbivores de l'INRA, lors d'une séance de prélèvements sur le corps des taureaux tués pendant une corrida.*

Corridas.net<sup>3</sup>, 20 septembre 2004

1. <http://www.occitania.fr/agric/elev/toro/detail/aliment.htm>.  
2. <http://anda.aficionados.free.fr/Lettre29.html>.  
3. <http://www.corridas.net/actuas/01-09-04/19-09-041rep4.php>.

Les principaux résultats de l'étude de l'INRA sont rapportés par le chroniqueur taurin du quotidien *Libération* :

[...] premiers résultats des analyses de l'étude sur ses différentes fibres musculaires réalisée par l'Unité de recherche sur les herbivores de l'Inra, dirigée par Brigitte Picard. [...] Dans le rapport de l'Inra, les chutes des toros ne sont pas toujours liées aux symptômes de faiblesse. [...] Certains toros gaspillent beaucoup d'énergie pendant le premier tiers du combat et chutent après les piques à cause d'une mauvaise utilisation du glucogène. [...] Enfin, un toro peut se réserver, tomber aux piques et s'asphyxier rapidement par la suite, sans pouvoir exprimer son agressivité naturelle et génétique. [...] Conclusion de l'étude : le manque de mobilité du toro n'est pas une fatalité et un meilleur suivi nutritionnel, favorisant la qualité des fibres musculaires plutôt que leur quantité, peut renforcer sa mobilité.

Jacques Durand, « Tout est dans le muscle<sup>4</sup> », *Libération*, 1<sup>er</sup> décembre 2005

---

4. Article (payant) sur <http://www.liberation.fr/page.php?Article=341620>.

## Annexe 5 : L'interdiction d'importer des fourrures de chiens et de chats en France et dans l'UE

L'introduction en France de fourrures de chiens et de chats est interdite depuis novembre 2003. Un arrêté de janvier 2006 confirme et renforce cette interdiction<sup>1</sup> :

Vu le code rural, et notamment ses articles L. 236-1 et L. 236-2 [...]

L'introduction, l'importation et la commercialisation en France de peaux, brutes ou traitées, de chiens et de chats, et de produits qui en sont issus, sont interdites [...].

Arrêté du 13 janvier 2006 prohibant l'introduction, l'importation et la commercialisation en France de peaux brutes ou traitées de chiens et de chats et des produits qui en sont issus<sup>2</sup>

De toute évidence, cette interdiction d'importation est décrétée en raison du tort causé aux animaux concernés.

- Cet arrêté se réfère à l'article L. 236-1 du code rural qui mentionne « *la protection des animaux* » comme condition pour introduire un produit d'origine animale sur le territoire français :

**Pour être introduits sur le territoire** métropolitain et dans les départements d'outre-mer, **les animaux vivants et leurs produits**, ainsi que les denrées animales ou d'origine animale, les produits destinés à l'alimentation animale, les micro-organismes pathogènes pour les animaux et les produits susceptibles de les véhiculer **doivent répondre aux conditions** sanitaires ou **ayant trait à la protection des animaux** fixées par le ministre chargé de l'agriculture.

Article L. 236-1 du code rural<sup>3</sup>, souligné par nous

- Le cabinet du ministre de l'agriculture indique que « *l'élevage et l'abattage de chiens et de chats pour la production [...] de fourrures [...] sont [...] qualifiés d'actes de cruauté* » :

Par ailleurs, il est important de préciser que l'élevage et l'abattage de chiens et de chats pour la production de viandes, de peaux, de fourrures ou d'autres produits sont interdits en France. Ces actes sont assimilés à des utilisations abusives et qualifiés d'actes de cruauté (délit prévu à l'article 521-1 du code pénal).

Lettre de Jean-François Michel (conseiller technique au cabinet du ministère de l'agriculture) à Christophe Barbero (vice-président du Groupe de réflexion et d'action pour l'animal<sup>4</sup>), 25 janvier 2006

De la même manière qu'un foie stéatosé peut être distingué d'un produit d'apparence similaire obtenu sans gavage par une analyse histologique, une fourrure de chat peut être identifiée par une analyse au microscope :

Le 5 novembre 2003 [...] le Ministère de l'Agriculture publiait un arrêté interdisant « l'introduction en France de peaux brutes ou traitées de chiens et de chats ». [...] Plusieurs vestes de facture douteuse ont en effet été achetées par la Fondation dans un magasin parisien, il y a quelques jours. [...] Soupçonnant la présence de fourrure de chat, la Fondation 30 Millions d'Amis a envoyé un de ces manteaux dans les meilleurs laboratoires d'analyse en France. Les analyses microscopiques effectuées par l'École Nationale Vétérinaire de Toulouse<sup>5</sup> ont confirmé l'origine féline de la fourrure. Selon le rapport, « les caractères visibles au microscope correspondent à ceux du poil de *felis catus* » (chat domestique).

Communiqué de presse de la Fondation 30 Millions d'Amis<sup>6</sup>, février 2005

1. L'arrêté similaire du 5 novembre 2003, abrogé par celui du 13 janvier 2006, avait été rédigé d'une manière qui le rendait inapplicable, n'interdisant que « *l'introduction en France* », sans mentionner « *l'importation et la commercialisation* ».

2. [http://www.legifrance.gouv.fr/citoyen/jorf\\_nor.ow?numjo=AGRG0502530A](http://www.legifrance.gouv.fr/citoyen/jorf_nor.ow?numjo=AGRG0502530A).

3. <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnArticleDeCode?code=CRURALNL.rcv&art=L236-1>.

4. [http://www.webzinemaker.com/admi/m18/page.php3?num\\_web=28163&rubr=3&id=289527](http://www.webzinemaker.com/admi/m18/page.php3?num_web=28163&rubr=3&id=289527).

5. L'École Nationale Vétérinaire de Toulouse a aussi développé une activité d'expertise histologique des foies gras : <http://www.envt.fr/Services/page84.htm>.

6. <http://www.30millionsdamis.fr/FR/Presse/Noscommuniqués/Lescommuniquésdepressedelannee2005/>

[EnqueteexclusivedelaFondation30MillionsdAmisIlesttoujourspossibledeprocurerenFrancedelafourruredachat.asp](http://www.30millionsdamis.fr/FR/Presse/Noscommuniqués/Lescommuniquésdepressedelannee2005/EnqueteexclusivedelaFondation30MillionsdAmisIlesttoujourspossibledeprocurerenFrancedelafourruredachat.asp).

Le gouvernement français souhaite voir cette interdiction se généraliser au niveau de l'UE :

Je vous informe également que la France a évoqué ce sujet lors du Conseil agricole européen du 30 et 31 mai 2005. Elle a reçu le soutien de nombreux autres pays en demandant à la Commission européenne de prendre rapidement des mesures communautaires d'interdiction d'importation et de commercialisation des peaux de chiens et de chats. Le Commissaire européen en charge de la Santé et de la protection des Consommateurs a assuré que la Commission était d'ores et déjà chargée de proposer des mesures qui seront soumises rapidement aux États membres de l'Union européenne.

Lettre de Jean-François Michel (conseiller technique au cabinet du ministère de l'agriculture) à Christophe Barbero (vice-président du Groupe de Réflexion et d'Action pour l'Animal), *op. cit.*

La Commission fait savoir qu'elle examine les modalités d'une telle interdiction :

La Commission examine actuellement les moyens d'interdire le commerce de fourrures de chats et de chiens dans l'UE, pour des raisons éthiques et en réaction aux préoccupations de l'opinion publique en la matière. De nombreuses questions juridiques devront être abordées avant qu'une telle interdiction puisse entrer en vigueur, mais la Commission espère fermement qu'une solution européenne pourra être trouvée dans un avenir proche.

Communiqué de presse de la Commission européenne, « Questions et réponses sur le plan d'action pour la protection et le bien-être des animaux<sup>7</sup> », 23 janvier 2006

---

7. <http://europa.eu.int/rapid/pressReleasesAction.do?reference=MEMO/06/21&format=HTML&aged=0&language=FR>.

---

## Annexe 6 : Pays ayant des productions marginales de foie gras

---

Outre les principaux pays producteurs (France, Hongrie, Espagne, Belgique, Bulgarie, États-Unis, Canada) qui représentent environ 99% de la production mondiale (cf. chapitre 28), le CIFOG mentionne que des « *ateliers artisanaux [de production de foie gras] existent ça et là dans le monde*<sup>1</sup> ». Diverses sources font état de ces productions marginales :

- « *Tunisie, Madagascar, Chine, et quelques autres pays comme par exemple en Amérique du Sud* », d'après le rapport scientifique européen<sup>2</sup> de 1998 ;
- « *on trouve la Roumanie qui avait une ancienne tradition comme la plupart des pays danubiens, et des nouveaux venus, comme [...] la Grèce [...]. Puis vient une série de pays en voie de développement : Madagascar, l'Inde, le Guatemala, Cuba, la Tunisie, la Thaïlande, la Chine, etc. [...]. Leur production [est] infinitésimale [...] [Au Japon] un restaurateur [...] fournit bon an mal an un millier de foies gras aux restaurateurs de l'archipel* », d'après un livre de Silvano Serventi<sup>3</sup> de 2002 ;
- « *Lituanie (8 tonnes [de foie gras d'oie])* », d'après un livre de la FAO<sup>4</sup> de 2002 ;
- « *Les pays Africains à l'exception de Madagascar ne semblent pas concernés par la production de foie gras* », d'après les chercheurs de l'INRA<sup>5</sup> en 2004 ;
- « *Madagascar exportait plus de 40 tonnes de foie gras avant 1997, où tous nos produits carnés ont commencé à être frappés par l'embargo. La production nationale ne se chiffre actuellement qu'entre 10 à 15 tonnes* », d'après un quotidien malgache<sup>6</sup> en 2006 ;
- « *[Au Vietnam] un Américain [...] dirige une ferme [...] où sont gavés en permanence quelque 5 000 canards* », d'après l'AFP<sup>7</sup> en 2004.

Diverses sources indiquent qu'un industriel chinois ambitionne de développer une production significative dans ce pays :

- « *La Chine, grâce à une demande de consommation intérieure de plus en plus grande de produits gastronomiques, ambitionne de devenir le plus important pays producteur de foie gras d'oie au monde devant la Hongrie. [...] "Depuis deux ans, nous produisons environ 100 tonnes de foie gras dans notre usine de Changchun, soit les deux tiers de la production chinoise, à partir du gavage de 200 000 oies mais notre ambition est de parvenir dans 5 ans à 1 000 tonnes avec 2 millions d'oies", explique Qi Mingce [PDG du groupe Jifa]. [...] En revanche, il affirme qu' "il n'a pas l'ambition d'exporter un jour en France"* », d'après un article de *Paris Normandie*<sup>8</sup> d'avril 2006.

---

1. CIFOG, *Marché du foie gras 2004/2005 - Rapport économique*, 2005.

2. « *Tunisia, Madagascar, China, and a few other countries e.g. in South America.* » ; Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *Les aspects de bien-être des canards et des oies dans la production de foie gras*, 1998, page 50. Le texte complet de ce rapport (en anglais) est disponible sur le site de l'Union européenne : [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scsh/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scsh/out17_en.html).

3. Silvano Serventi, *Le livre du foie gras*, Flammarion, 2002, pages 54-55 et 60-62.

4. Andrzej Rosinski, « Production d'oies en Pologne et en Europe de l'est », in Gérard Guy et Roger Buckland (dir.), *Production des oies*, Étude FAO production et santé animales, numéro 154, 2002, pages 120-131, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y4359f/y4359f00.pdf>.

5. Gérard Guy et Daniel Guémené, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 1-8.

6. R. Navalona, « Foie gras : un secteur porteur mais fragile », *Midi Madagasikara*, 30 janvier 2006, <http://fr.allafrica.com/stories/200601310084.html>.

7. Dépêche AFP du 24 décembre 2004.

8. « La Chine s'éveille au foie gras », *Paris Normandie*, 5 avril 2006.



## Annexe 7 : Des bouts de ficelles pour occuper les dindes

La plupart des dindes élevées pour leur viande vivent enfermées dans de grands hangars. Plusieurs milliers d'entre elles y sont maintenues à de hautes densités dans un environnement pauvre et sans paille. Les oiseaux placés dans de telles conditions développent entre eux des comportements agressifs qui leur occasionnent stress et blessures douloureuses, aux conséquences parfois mortelles.

Ces comportements affectent la rentabilité des exploitations du fait des blessures et de la mortalité aggravées. Des solutions ont donc été développées pour limiter ces problèmes. Elles reposent sur la combinaison de trois méthodes :

- Recours à des programmes lumineux fractionnés, qui perturbent les cycles normaux de veille et de repos des oiseaux ;
- Intensités lumineuses faibles : on maintient les dindes dans la pénombre afin qu'elles aient du mal à se voir les unes les autres ;
- Débecquage : les oiseaux sont souvent amputés d'une partie de leur bec afin de réduire la gravité des blessures consécutives au picage.

Ces pratiques, aussi satisfaisantes qu'elles puissent être pour la rentabilité des exploitations, portent préjudice aux animaux. C'est pourquoi elles sont interdites par une recommandation du Conseil de l'Europe<sup>1</sup> :

Tous les bâtiments doivent avoir **un niveau d'éclairage suffisant pour permettre à tous les oiseaux de se voir les uns les autres**, d'être vus distinctement, d'examiner leur environnement proche et d'avoir des niveaux d'activité normaux. [...] Le régime d'éclairage doit être tel qu'il prévienne les problèmes de santé et de comportement. En conséquence, après adaptation des dindonneaux au système d'hébergement utilisé, il **doit suivre un cycle de 24 heures** et comprendre des périodes d'obscurité et de lumière ininterrompues, à titre indicatif, 8 heures, mais pas moins de 4 heures. [...]

**La mutilation des dindes doit être interdite en général** ; des mesures doivent être prises pour éviter de recourir à de telles procédures en changeant les facteurs environnementaux ou les systèmes d'élevage inadéquats, en enrichissant l'environnement et en sélectionnant des races ou des souches d'oiseaux appropriées.

Extraits des articles 16 et 24 de la *Recommandation concernant les dindes* adoptée le 21 juin 2001 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, souligné par nous

Cette recommandation pourrait précéder une directive de l'Union européenne, plus contraignante encore. C'est dans ce contexte que l'Institut technique de l'aviculture (ITAVI) et l'Agence française de la sécurité sanitaire des aliments (AFSSA), deux organismes partenaires de l'INRA, jugent « *nécessaire de réaliser rapidement un bilan du bien-être en élevage* » :

[...] dans un contexte où la future Directive concernant le poulet de chair pourrait inspirer un texte sur la dinde, il nous apparaît nécessaire de réaliser rapidement un bilan du bien-être en élevage afin d'identifier d'éventuels points critiques et de rechercher ou de mettre en évidence les solutions techniques appropriées. Et **cela doit être réalisé sans dégradation de la compétitivité de la filière**. Un défi majeur<sup>2</sup>...

Luc Mirabito (ITAVI) et Virginie Michel (AFSSA), « L'aménagement des bâtiments de dindes : une solution pour enrichir le milieu et réduire les lésions », *Sciences et Techniques Avicoles*, septembre 2003 (hors série), page 24, souligné par nous

Deux causes quasi évidentes du mal-être et de la fréquence des comportements agressifs sont l'entassement des dindes et la pauvreté de l'environnement. Les études menées par l'ITAVI et l'AFSSA ne pouvaient pas décemment faire l'impasse sur ces deux problèmes. Pourtant, en décrétant que les seules évolutions acceptables sont celles réalisables « *sans dégradation de la compétitivité de la filière* », les auteurs de ces études ont exclu dès le départ toute mesure de nature à remettre en cause le modèle d'élevage intensif qui est la cause principale des problèmes qu'ils prétendent vouloir résoudre. Ici comme ailleurs, la solution préconisée au terme de leurs recherches est, sans surprise, le maintien des pratiques existantes... et le financement de recherches complémentaires.

1. *Recommandation concernant les dindes* adoptée le 21 juin 2001 par le Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages. Le texte intégral de cette recommandation est disponible sur le site du Conseil de l'Europe : <http://www.coe.int/T/F/affaires%5Fjuridiques/coop%E9ration%5Fjuridique/S%E9curit%E9%5Fbiologique%2C%5Futilisatio n%5Fdes%5Fanimaux/elevage/Rec%20dindes%20F%202001.asp>.

2. L'article en question n'indique pas si ces organismes – et le ministère de l'agriculture – se seraient intéressés aux « *points critiques* » du bien-être des dindes dans les élevages français si des mesures d'interdiction de certaines pratiques n'émergeaient pas dans les instances européennes.

**« Globalement, il apparaît donc que les effets de la densité sur le comportement des animaux sont très limités<sup>3</sup> »**

Alors que « pour l'opinion publique, la concentration des animaux constitue un des points critiques de l'élevage intensif », ces chercheurs rappellent que l'intérêt de l'éleveur est de concentrer le maximum d'animaux dans le minimum d'espace pour rentabiliser au mieux chaque mètre carré de bâtiment :

[...] l'élevage intensif, par définition, induit des restrictions de la surface d'autant plus importantes que, pour d'évidentes raisons économiques, la productivité par unité d'investissement reste un facteur clé de la compétitivité. Aussi, dans le monde de la production, la capacité de maîtrise des hautes densités animales est un des facteurs clés de la réussite. Le compromis est-il possible ?

Luc Mirabito (ITAVI) et Virginie Michel (AFSSA), *op. cit.*, page 25

Concernant la densité, quel « compromis » préconisent donc ces experts ? Celui de maintenir les animaux aux hautes densités actuelles.

Il s'appuient pour ce faire sur une étude menée par l'ITAVI reposant sur la comparaison entre un lot de dindes élevées à la « densité habituelle (8,5 oiseaux/m<sup>2</sup>) » et un autre lot élevé à « densité réduite (7 oiseaux/m<sup>2</sup>) ». Résultat de l'expérience : la fréquence des lésions est comparable dans les deux lots.

À la densité habituelle, les dindes disposent chacune, en moyenne, d'une surface équivalente à un carré de 34 cm de côté. Constatant que leur état ne s'améliore pas significativement lorsqu'on leur octroie la surface d'un carré de 38 cm de côté, ces scientifiques concluent que « les effets de la densité sur le comportement des animaux sont extrêmement limités ».

Pourtant, Luc Mirabito et Virginie Michel indiquent dans l'article précité qu'une autre étude a été menée par l'AFSSA, comparant trois densités d'élevage : 5, 6 ½, ou 8 oiseaux au m<sup>2</sup>. Elle a révélé une amélioration du bien-être des dindes à la densité la plus faible. Ce résultat invalide manifestement l'affirmation selon laquelle « les effets de la densité sur le comportement des animaux sont extrêmement limités » ; il indique au contraire qu'un accroissement de la surface disponible est bénéfique pour les dindes. La conclusion qu'en tirent les chercheurs est pourtant tout autre :

Il faudrait envisager des réductions drastiques de la densité, de l'ordre de 40 % et **incompatibles avec les réalités économiques**, pour pouvoir mesurer en station expérimentale des effets positifs [sur le bien-être des dindes].

Luc Mirabito (ITAVI) et Virginie Michel (AFSSA), *op. cit.*, page 25, souligné par nous

Une fois posé qu'il est exclu d'accroître significativement l'espace alloué aux oiseaux, il est facile de parvenir à la conclusion souhaitée par les producteurs : puisqu'une réduction négligeable de la densité dans des hangars surpeuplés a un impact négligeable sur le bien-être des animaux, autant ne rien changer à leur niveau d'entassement.

À première vue, la seconde voie d'amélioration de l'existence des dindes est accueillie plus favorablement par ces experts : « le recours aux solutions d'enrichissement [...] apparaît nettement plus réaliste qu'une réduction de la densité qui n'offre qu'un gain marginal pour un coût exorbitant ». Voyons ce qu'il en est.

**« Le rôle de ces ficelles est de se substituer à la paille »**

La recommandation européenne préconise d'enrichir l'environnement dans lequel sont élevées les dindes :

On doit s'efforcer de mettre à la disposition des dindes des installations adéquates pour permettre l'expression des différents comportements décrits sous « Caractéristiques biologiques ». En particulier, du matériel et des moyens – par exemple des balles de paille, des plateformes pour se percher – doivent être fournis, qui encouragent l'activité et l'exploration, réduisent les comportements conduisant à des blessures et permettent aux animaux d'échapper aux agresseurs.

Extrait de l'article 11 de la *Recommandation concernant les dindes*, *op. cit.*

3. Cette citation, ainsi que les suivantes dont la source n'est pas indiquée dans le corps du texte, proviennent de l'article de Luc Mirabito et Virginie Michel, « L'aménagement des bâtiments de dindes : une solution pour enrichir le milieu et réduire les lésions », *Sciences et Techniques Avicoles*, septembre 2003 (hors série), pages 22-27.

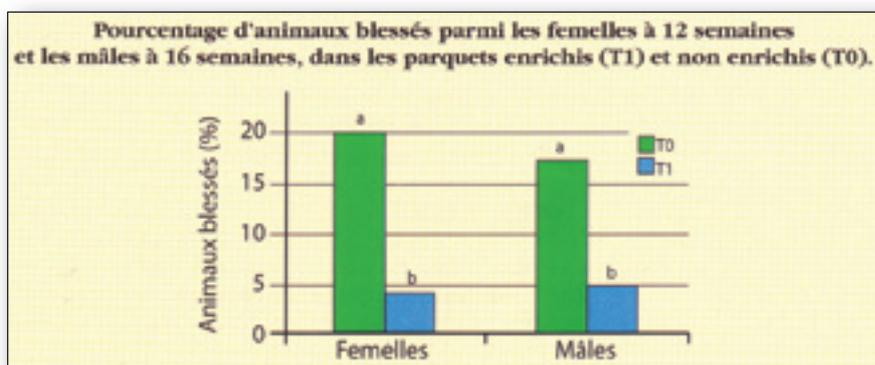
Une première étude de l'AFSSA confirme que ce type d'équipements a des effets positifs pour les dindes :



Encadré « Dindes : l'enrichissement du milieu améliore les conditions d'élevage », page 86 de l'article de Nicolas Nativel et Gérard Le Boucher, « L'Afssa veut des références scientifiques objectives... », Filières Avicoles, numéro 657, septembre 2003, pages 83-87

Les animaux utilisent effectivement les équipements mis à leur disposition. Leurs activités sont plus variées. Les agressions diminuent, d'où une baisse des blessures et de la mortalité. Le perchage permet en outre de réduire la densité au sol.

Les chercheurs rapportent un pourcentage d'animaux blessés significativement inférieur sur les parquets enrichis que sur les parquets standard, aussi bien chez les mâles que chez les femelles :



Luc Mirabito et Virginie Michel, op. cit., graphique page 26

Les équipements suggérés par la recommandation européenne ont donc été testés avec succès. Pourtant, ils vont être nettement revus à la baisse dans une seconde expérience. Les « *plates-formes coûteuses et encombrantes* » sont remplacées par des barrières grillagées, et « *les ingénieurs ont utilisé des ficelles* » dont « *le rôle [...] est de se substituer à la paille* » :

Mais, pour limiter les conséquences pour les éleveurs en termes de conditions et d'organisation du travail, **les râteliers de paille ont été remplacés par des ficelles** multibrin suspendues et **des barrières métalliques verticales ont été substituées aux plates-formes**. Elles étaient disposées au centre du bâtiment. En complément, des disques brillants (type CD) ont été répartis dans l'ensemble de l'aire de vie des animaux.

Luc Mirabito (ITAVI) et Virginie Michel (AFSSA), op. cit., page 27, souligné par nous



▲ Plutôt que de plates-formes coûteuses et encombrantes, les chercheurs ont disposé des barrières métalliques grillagées au milieu du bâtiment. Celles-ci ont modifié la répartition des dindes dans le poulailler et ont constitué des zones de repos.

Nicolas Nativel, « À l'Itavi, le bien-être s'étudie sur le terrain ! », *Filières Avicoles*, numéro 657, septembre 2003, photo de Claire Brunel, page 90

Nicolas Nativel, op.cit.,  
photo de Claire Brunel, page 96



Les ingénieurs ont utilisé des ficelles multibrins de couleur jaune et disposées au niveau de la ligne des mangeoires. Le rôle de ces ficelles est de se substituer à la paille de façon à ne pas induire de risque pathologique et à limiter les contraintes liées au remplissage des râteliers.

Du point de vue des producteurs, « cet essai s'est [...] révélé très positif » comparativement au premier. Le contraire eut été étonnant : le matériel requis est moins cher, récupérable pour d'autres usages et, une fois installé, il n'implique aucun surcoût en travail :

[...] les solutions retenues ne perturbent pas la conduite [d'élevage] et peuvent même trouver un usage secondaire au moment de l'enlèvement. Par rapport à d'autres solutions déjà testées, cet essai s'est donc révélé très positif sur ce plan.

Nicolas Nativel, « À l'Itavi, le bien-être s'étudie sur le terrain ! », *Filières Avicoles*, numéro 657, septembre 2003, page 96

Du point de vue des dindes par contre, les résultats semblent moins convaincants qu'avec la paille et les plates-formes. Les ficelles et disques brillants n'exercent qu'un attrait très limité sur les oiseaux. Les effets sur la mortalité restent incertains :

Selon les sites, les résultats s'avèrent très discordants. Les ingénieurs ont été surpris de constater une baisse significative de la mortalité chez les femelles du lot expérimental, en bâtiment de type Louisiane (site 2). [...] Chez les mâles, la baisse est moins flagrante. En revanche, sur le site 1, l'enrichissement du milieu n'au eu aucun effet sur la mortalité. [...]

Les panneaux créent des espaces de couchage. Toutefois, ils ne favorisent pas les zones de passage et ne limitent donc pas les dérangements entre volailles.

Concernant les autres supports (CD et ficelles), ils ont été utilisés avec modération. Les femelles ont surtout été attirées par les CD, 6 % d'entre elles les ont piqués. Les mâles ont été 2 % à apprécier les ficelles multibrins. Il est probable que les volailles se désintéressent un peu de ces supports avec le temps. [...]

La baisse de la mortalité dans les lots expérimentaux des bâtiments « Louisiane » constitue un résultat extrêmement intéressant. Celui-ci doit cependant être confirmé.

Nicolas Nativel, op. cit., pages 95-96

**« Cela nous permettra d'argumenter sur l'irréalisme des solutions proposées par la recommandation »**

Même si la solution faite de bouts de ficelles et de barrières grillagées ne se révèle pas efficace pour réduire le mal-être des dindes, le chercheur qui a dirigé cette étude voit déjà le parti qu'il pourra en tirer :

*« Si les prochains travaux sont couronnés de succès, cela sera synonyme de maîtrise technologique et de facteur de compétitivité pour la filière. Dans le cas inverse, cela nous permettra d'argumenter sur l'irréalisme des solutions proposées par la recommandation »* estime Luc Mirabito.

Nicolas Nativel, *op. cit.*, page 96

Une fois posé que les aménagements exigeant une réorganisation de la conduite d'élevage sont exclus, la conclusion souhaitée par les producteurs coule de source : puisque des aménagements de détail ont un impact négligeable, autant n'apporter aucun aménagement du tout. Tout comme ils ne préconiseront pas d'accorder plus de place aux animaux, ces chercheurs se préparent à argumenter que les équipements suggérés par la recommandation, et qui ont fait la preuve de leur efficacité, constituent une solution irréaliste.

À la question « Comment remédier au mal-être flagrant des dindes en élevage intensif ? », la réponse de l'expert est : « Avec des bouts de ficelles, sinon rien ». Ainsi, sous l'apparence d'un diagnostic scientifique supposé objectif, ces chercheurs effectuent des arbitrages éminemment politiques consistant à défendre la position des producteurs, quel qu'en soit le coût pour les animaux.



## Annexe 8 : La remise en cause du projet de directive sur les poulets

Chaque année, en France, 700 millions de poulets sont abattus pour être consommés<sup>1</sup>. Plus des trois quarts d'entre eux sont élevés dans des conditions intensives, dans des bâtiments où ils sont enfermés<sup>2</sup> à très haute densité :



Source : Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF), 2000

Sur la base d'un rapport scientifique européen<sup>3</sup> publié en 2000, l'Union européenne prépare une directive<sup>4</sup> visant en particulier à limiter le nombre d'animaux autorisé par mètre carré. Les producteurs français de poulets s'opposent à ce projet<sup>5</sup> :

Si le projet de directive européenne sur le bien-être des poulets est adopté en l'état – avec l'obligation de ne pas élever plus de 30 kg de poids vif/m<sup>2</sup> –, « c'est la mort de la filière du poulet français ! », a averti Christelle Le Maout, lors de la première assemblée générale de l'Association Nationale des Organisations de Production Avicole (Anopa) le 18 mars à Paris.

Gérard Le Boucher, « Directive "bien-être poulet" : les organisations de production montent au créneau », *Filières Avicoles*, numéro 675, avril 2005, pages 6-7

Au lieu des 30 kg/m<sup>2</sup>, les producteurs français proposent que la nouvelle norme établisse une densité initiale de 42 kg/m<sup>2</sup> :

L'Anopa propose de démarrer à une densité maximale (42 kg/m<sup>2</sup>) puis de descendre par paliers de 2 kg en cas d'anomalie constatée.

Armelle Puybasset, « L'Anopa s'inquiète du projet bien-être<sup>6</sup> », *Réussir Aviculture*, numéro 106, mai 2005, page 5

Coïncidence étonnante, la densité de 42 kg/m<sup>2</sup> est précisément la densité moyenne actuellement pratiquée dans les élevages français :

Certains pays de la Communauté européenne appliquent déjà des densités maximales (36 kg/m<sup>2</sup> en Suède, 38-40 kg/m<sup>2</sup> au Danemark). En Europe du Sud, les températures élevées imposent une réduction de la densité à 32-34 kg/m<sup>2</sup>. La France, la Belgique et les Pays-Bas, qui représentent près du quart de la production européenne, ont des densités moyennes de 42 kg/m<sup>2</sup>.

Armelle Puybasset, « Le projet de directive bien-être avance d'un pas », *Réussir Aviculture*, numéro 108, juillet-août 2005, page 4

1. Pour 2004 (résultats définitifs – France entière), on recense 693 590 000 abattages contrôlés de poulets et coquelets ; ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, *Agreste Conjoncture – Aviculture*, numéro spécial, juin 2006, page 18, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/avi2004note.pdf>.

Pour 2005 (résultats provisoires – France métropolitaine), on recense 718 950 000 abattages contrôlés de poulets, y compris coquelets (poussins) ; ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, *Agreste Conjoncture – Aviculture*, numéro 2, février 2006, page 6, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/avi0602note.pdf>.

2. En 2004, 78% des poulets élevés en France étaient enfermés dans des bâtiments sans aucun accès à l'extérieur : « Les élevages de poulets avec accès à un parcours disposent de 41 millions de places en 2004. Ils regroupent 22 % des capacités de production du secteur. [...] Le champ de l'enquête représente, dans le recensement agricole 2000 [...] 93 % des poulets de chair » ; ministère de l'agriculture - Service central des enquêtes et études statistiques, « Les éleveurs adaptent leurs bâtiments à leurs productions », *Agreste Primeur*, numéro 165, juillet 2005, pages 1-4, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur165.pdf>.

3. Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux de la Commission européenne, *The Welfare of Chickens kept for Meat Production (Broilers)*, 2000, [http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out39\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out39_en.pdf).

4. [http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/farm/initiatives\\_fr.htm](http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/farm/initiatives_fr.htm).

5. *Proposition de directive du Conseil de la Commission européenne fixant des règles minimales de protection des poulets destinés à la production de viande*, 2005, [http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/farm/proposal\\_FR.pdf](http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/farm/proposal_FR.pdf).

6. [http://www.pleinchamp.com/article/detail.aspx?id=18847&menu\\_id=12&page=1&local=false&pub\\_id=281](http://www.pleinchamp.com/article/detail.aspx?id=18847&menu_id=12&page=1&local=false&pub_id=281).

Le ministère français de l'agriculture cale sa position dans les instances européennes sur les exigences des producteurs :

Les 25 se sont opposés en particulier sur la densité des élevages, la Commission proposant une densité maximum de 38 kg de poulets par mètre carré. La France s'est portée en tête de la contestation, soulignant que le secteur avicole était déjà durement touché par la crise de la grippe aviaire. « *Si certains pays veulent le faire (imposer de nouvelles normes d'élevage plus strictes, ndlr), qu'ils le fassent mais sans imposer de mesures au niveau communautaires* », a estimé le ministre français de l'Agriculture Dominique Bussereau.

« Commission européenne - L'UE divisée sur le bien-être des animaux d'élevage<sup>7</sup> », *dépêche AFP*, 20 juin 2006

Les producteurs français contestent également les critères d'évaluation de l'état des animaux du projet de directive :

Il est ainsi prévu que le chargement en poulets ne pourra dépasser 30 kg par m<sup>2</sup> et aller jusqu'à 38 kg [...] que si l'élevage répond à certains critères techniques de résultats. D'une part, un taux de mortalité « conforme », et d'autre part, un taux de pododermatites peu élevé. Or, souligne Christelle Le Maout, la définition de ce critère pose beaucoup de questions. Il suffirait que le quart des poulets d'un échantillon de seulement 200 sujets, présente des lésions supérieures à 5mm aux pattes, pour que l'éleveur ne soit plus qualifié à produire à 38 kg/m<sup>2</sup> ! Ce qui, inévitablement, condamnerait bon nombre de producteurs de poulets.

Gérard Le Boucher, *op. cit.*

« *Selon les premières évaluations réalisées par les organismes de production, 90 % des lots seraient non-conformes* », s'alarme Christelle Le Maout.

Armelle Puybasset, « L'Anopa s'inquiète du projet bien-être », *op. cit.*

Ainsi, selon une responsable de la filière française elle-même, dans 90% des lots de poulets étudiés, plus de 25% des poulets ont des lésions graves aux pattes<sup>8</sup>. La filière propose donc... de remplacer ce critère d'évaluation par un autre qui soit « *plus objectif* » :

« *Il est indéniable que la fréquence des lésions graves des pattes des poulets constitue un élément d'évaluation du bien-être* », accorde André Lepeule, délégué de la Fédération des industries avicoles. « *Mais il semble très risqué de limiter l'appréciation du bien-être des poulets de chair à ce seul critère.* »

Armelle Puybasset, « Le projet de directive bien-être avance d'un pas », *op. cit.*

Elle [l'Anopa] suggère que le critère « pododermatite » soit remplacé par celui des ampoules de bréchet, plus objectif et moins difficile à évaluer.

Armelle Puybasset, « L'Anopa s'inquiète du projet bien-être », *op. cit.*

Les producteurs français demandent que les instituts de recherche soutiennent ces propositions :

**L'Anopa souhaite que ces propositions** soient approfondies en concertation avec les organisations syndicales de la production et de l'abattage, et **beneficiant du concours actif des instituts de recherche (Inra, Itavi, Afssa).**

Gérard Le Boucher, *op. cit.*, souligné par nous

L'Institut technique de l'aviculture (ITAVI) répond à cette demande par la voix d'un de ses chercheurs en bien-être animal, Luc Mirabito :

*Question : Le critère « nombre de lésions des pattes » est-il pertinent et suffisant ?*

Luc Mirabito : La directive imposerait une densité d'élevage de trente kilos par mètre carré avec la possibilité de passer à trente-huit kilos, sous réserve du respect de certaines conditions, dont un taux réduit de lésions des pattes (ou de pododermatites). **Il est irréaliste de ne tenir compte que de ce seul critère pour évaluer le bien-être des poulets.** [...]

*Question : L'Itavi a démarré une étude d'observation des lésions à l'abattoir. Avez-vous des résultats ? [...] Ces conclusions peuvent-elles contribuer à faire évoluer la directive ?*

Luc Mirabito : [...] **L'étude en cours pourra peut-être aider la filière française ou l'administration à formuler de nouvelles propositions.**

Armelle Puybasset, « Luc Mirabito, ingénieur ITAVI : La mesure du bien-être des poulets ne se résume pas à un seul critère », *Réussir Aviculture*, numéro 111, novembre 2005, page 10, souligné par nous

7. <http://www.web-agri.fr/outils/Fiches/FichesDetail.asp?id=31969>.

8. Le terme de « lésions graves de la pelote plantaire » est employé page 27 de l'annexe 4 de la *Proposition de directive du Conseil de la Commission européenne fixant des règles minimales de protection des poulets destinés à la production de viande*, *op. cit.*

## Bibliographie

« 2004, année de tous les records pour le foie gras français », *Tageblatt*, 1<sup>er</sup> avril 2005  
<http://www.tageblatt.lu/edition/article.asp?ArticleId=33475>

« Les Académies de médecine et d'agriculture au secours de l'oeuf industriel », *dépêche AFP*, 17 novembre 2004  
<http://www.agrisalon.com/06-actu/article-14065.php>

AGPM-Technique, *Élevage et gavage des canards mulards*, Arvalis, mars 2000

« Alain Labarthe : deux combats gagnés par l'interprofession Cifog », *Filières Avicoles*, janvier 2006, page 12

ARMAND Manuel, « Controverses autour du gavage des oies et des canards », *La Montagne*, 4 décembre 2005, page 15

ARMENGAUD Françoise, « L'anthropomorphisme, vraie question ou faux débat ? », in Florence Burgat (dir.), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, INRA Éditions, 2001, pages 165-187

ARNOULD Cécile, « Le bien-être des poulets de chair : problèmes et solutions », *Sciences et Techniques Avicoles*, septembre 2003 (hors série), pages 17-21

Arrêté du 8 avril 1994 relatif aux méthodes officielles d'analyse des préparations à base de foie gras, modifié par arrêté du 28 septembre 1999  
<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=ECOC9400050A>

AUFFRAY Pierre, BLUM Jean-Claude, « Hyperphagie et stéatose hépatique chez l'oie après lésion du noyau ventro-médian de l'hypothalamus », *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, volume 270, 1970, pages 2362-2365

AUFFRAY Pierre, MARCILLOUX Jean-Claude, BAHY Chantal, ALBE-FESSARD Denis, « Hyperphagie induite chez l'oie par injections intraventriculaires de 6-hydroxydopamine », *Comptes rendus de l'Académie des sciences*, volume 276, 1973, pages 347-350

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) – Groupe scientifique sur la santé animale et le bien-être des animaux, *Welfare aspects of various systems for keeping laying hens*, 2004  
[http://www.efsa.europa.eu/science/ahaw/ahaw\\_opinions/831/lh\\_scirep\\_final1.pdf](http://www.efsa.europa.eu/science/ahaw/ahaw_opinions/831/lh_scirep_final1.pdf)

Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) – Groupe scientifique sur la santé animale et le bien-être des animaux, *The welfare of weaners and rearing pigs: effects of different space allowances and floor types*, 2005  
[http://www.efsa.eu.int/science/ahaw/ahaw\\_opinions/1203/ahaw\\_op\\_ej268\\_pigwelfare\\_report\\_en3.pdf](http://www.efsa.eu.int/science/ahaw/ahaw_opinions/1203/ahaw_op_ej268_pigwelfare_report_en3.pdf)

AVIGNON Marie-France, *Oies et canards*, Flammarion, 1981

AZARD Annick, *Centralisation des GTE palmipèdes à foie gras - Programme RENAPALM - Résultats 2005 présentés lors du comité de pilotage du 07 juin 2006 à Agen*, ITAVI, juin 2006  
<http://www.itavi.asso.fr/fichiers/economie/ref/Diaporama%20RENAPALM%20R%E9sultats%202005.ppt>

AZARD Annick, *Résultats technico-économiques des éleveurs et gaveurs de palmipèdes gras - Résultats 2005*, ITAVI, juin 2006  
<http://www.itavi.asso.fr/fichiers/economie/ref/ITAVI%20Synth%E8se%20GTE%20RENAPALM%202005.pdf>

BABILÉ René, AUVERGNE Alain, ANDRADE Valérie, HÉRAUT François, BÉNARD Geneviève, BOUILLIER-LOUDOT Michel, MANSE Hélène, « Réversibilité de la stéatose hépatique chez le canard mulard », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 107-110

BABILÉ René, AUVERGNE Alain, DUBOIS Jean-Pierre, BÉNARD Geneviève, MANSE Hélène, « Réversibilité de la stéatose hépatique chez l'oie », *Actes des 3<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 27 et 28 octobre 1998, pages 45-48

BARNES Deborah E., BERO Lisa A., « Why review articles on the health effects of passive smoking reach different conclusions », *Journal of the American Medical Association*, volume 279, 20 mai 1998, pages 1566-1570

<http://jama.ama-assn.org/cgi/content/full/279/19/1566>

BECK Yvan, *Le gavage des palmipèdes et la production de foie gras : une approche globale d'un choix de société*, mémoire de fin d'études, DES en environnement, 3<sup>ème</sup> cycle de la faculté des sciences de l'Université libre de Bruxelles, 1994

<http://centre-of-ethics.org/fr/PV/2%20la%20vie%20de%20l%27ASBL/2%20projets%20en%20cours/action%20FOIE%20GRAS/2%20le%20dossier/Memoire%20ULB%20production.pdf>

BÉGOS Patrick, « Le gavage, une opportunité dans un marché en croissance », *Paysan Breton*, 18 novembre 2005

<http://www.paysan-breton.fr/article.php?id=5602>

BEKELMAN Justin E., LI Yan, GROSS Cary P., « Scope and Impact of Financial Conflict of Interest in Biomedical Research – A Systematic Review », *Journal of the American Medical Association*, volume 289, 22 janvier 2003, pages 454-465

<http://jama.ama-assn.org/cgi/content/full/289/4/454>

BÉNARD Geneviève, BÉNARD Patrick, PREHN Dieter, BENGONE T., JOUGLAR Jean-Yves, DURAND Suzanne, « Démonstration de la réversibilité de la stéatose hépatique obtenue par gavage de canards mulards. Étude réalisée sur trois cycles de gavage-dégavage », *Actes des 3<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 27 et 28 octobre 1998, pages 49-52

BÉNARD P., BENGONE T., BÉNARD G., PREHN D., TANGUY J., BABILÉ R., GRIMM F., « Démonstration de la réversibilité du gavage chez le canard à l'aide de tests d'exploration fonctionnelle hépatique », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 45-48

BÉRANGER Claude, COMPAGNONE Claude, ÉVRARD Philippe, BONNEMAIRE Joseph, *Recherche, Agriculture, Territoires... Quels partenariats ?*, INRA, 2000

<http://www.inra.fr/actualites/pdf/rapport-parten02.pdf>

BERNARDET Marie-Dominique, NYS Yves, GUY Gérard, « Détermination du besoin en phosphore chez le canard mulard mâle durant la phase de croissance et de finition », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 224-227

BERNÈDE Sabine, « Gaver n'est pas torturer », *La Dépêche du Midi*, 5 octobre 2003

BERRADI H., GUY G., CAFFIN J.P., RIDEAU N., « Évolution d'une activité type glucokinase dans le foie de canard mulard au cours du gavage », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche en Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 92-95

BESSET Jean-Paul, « La guerre du foie gras a éclaté entre le Grand Ouest et le Sud-Ouest », *Le Monde*, 25 décembre 1998

BIDAINE Philippe, « Du foie gras sans gavage », *Le vif - L'express*, 26 décembre 1996

BLUM Jean-Claude, « Caractéristiques anatomiques, physiologiques et biochimiques en relation avec la formation du foie gras chez les palmipèdes », in ITAVI, *Le point sur les facteurs de réussite du gavage*, session du 15 novembre 1990

BLUM Jean-Claude, « Formation du foie gras : caractéristiques physiologiques et biochimiques », *Comptes-rendus de l'Académie d'Agriculture de France*, séance du 14 mai 1997, volume 83, numéro 3, 1997, pages 101-115

BOGENFÜRST F., ALMÁSI A., « Practical methods in the artificial insemination of geese », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 273-282

BOLOH Yanne, « Bien-être animal, du fantasme à la réalité », *Jeunes Agriculteurs*, numéro 550, mai 2000

<http://ja.web-agri.fr/moteur/550/550P20.htm>

*British Medical Journal*, « BMJ Declaration of competing interest »

<http://bmj.bmjournals.com/cgi/content/full/317/7154/291/DC1>

*British Medical Journal*, « Role of the funder in the research process »

[http://bmj.bmjournals.com/advice/article\\_submission.shtml](http://bmj.bmjournals.com/advice/article_submission.shtml)

BURGAT Florence, *Animal mon prochain*, Odile Jacob, 1997

BURGAT Florence, « Bien-être animal : la réponse des scientifiques », in Florence Burgat (dir.), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, INRA Éditions, 2001, pages 105-133

CALET Claude, *Archorales-INRA*, tome 7, 2002

<http://www.inra.fr/archorales/t7-6Calet.pdf>

Californie (État de), *Senate Bill No. 1520*, 29 septembre 2004

[http://info.sen.ca.gov/pub/03-04/bill/sen/sb\\_1501-1550/sb\\_1520\\_bill\\_20040929\\_chaptered.pdf](http://info.sen.ca.gov/pub/03-04/bill/sen/sb_1501-1550/sb_1520_bill_20040929_chaptered.pdf)

Californie (Parlement de), Commentaires présentés à l'assemblée de l'État de Californie sur la loi *Senate Bill No. 1520*, 19 février 2004

<http://www.stopgavage.com/sb1520.php>

CASTAING Julien, ROBIN Nathalie, « Utilisation d'un maïs waxy pour le gavage à la pâtée », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 130-133.

CHALIMBAUD Julien, « Résultats technico-économiques des éleveurs et gaveurs de palmipèdes à foie gras – Résultats 2003 du programme "RENAPALM" », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 31-34

CHAMPAGNE J., « Possibilités de valorisation de la canette mularde », *Sciences et Techniques Avicoles*, numéro 3, avril 1993, pages 39-42

« La Chine s'éveille au foie gras », *Paris Normandie*, 5 avril 2006

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *La charte du foie gras français*, 1996

<http://www.lefoiegras.fr/Pdf/Charte.pdf>

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *Foie Gras Info*, numéro 69, janvier 2003

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *Foie Gras Info*, numéro 70, mars 2003

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *Foie Gras Info*, numéro 72, septembre 2003

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *Foie Gras Info*, numéro 77, juillet 2004

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *Foie Gras Info*, numéro 78, octobre 2004

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *Foie Gras Info*, numéro 79, janvier 2005

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *Le Foie Gras – Rapport économique de l'année 2002*, 2003

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *Marché du foie gras 2004/2005 – Rapport économique*, 2005

Comité interprofessionnel des palmipèdes à foie gras (CIFOG), *Tout ce qu'il faut savoir à propos du foie gras* [dossier de presse], 2005

<http://www.ofival.fr/doctech-6/fgras/fg-fr.pdf>

COMITI Antoine, OLIVIER David, *Éthique et alimentation*, Institut d'Études Politiques de Lyon, 9 mars 2005

[http://stopgavage.com/conf\\_iep\\_plan.php](http://stopgavage.com/conf_iep_plan.php)

Commission européenne, *Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen sur la législation applicable au bien-être des animaux d'élevage dans les pays tiers et sur son incidence pour l'UE*, 18 novembre 2002

[http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/references/2002\\_0626\\_fr.pdf](http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/references/2002_0626_fr.pdf)

Commission européenne, *Règlement (CEE) n° 1538/91 portant modalités d'application du règlement (CEE) n° 1906/90 du Conseil établissant des normes de commercialisation pour les volailles*, 5 juin 1991

<http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31991R1538:FR:HTML>

Commission européenne, *Règlement (CE) n° 2390/95 modifiant le règlement (CEE) n° 1538/91 portant modalités d'application du règlement (CEE) n° 1906/90 du Conseil établissant des normes de commercialisation pour la viande de volaille*, 11 octobre 1995

<http://europa.eu.int/eur-lex/lex/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CELEX:31995R2390:FR:HTML>

Commission européenne – Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux, *Report on the Welfare of Laying Hens*, 30 octobre 1996

[http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/oldcomm4/out33\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/oldcomm4/out33_en.pdf)

Commission européenne – Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux, *Welfare Aspects of the Production of Foie Gras in Ducks and Geese*, 16 décembre 1998

[http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17\\_en.html](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out17_en.html)

Commission européenne – Comité scientifique de la santé et du bien-être des animaux, *The Welfare of Chickens kept for Meat Production (Broilers)*, 21 mars 2000

[http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out39\\_en.pdf](http://europa.eu.int/comm/food/fs/sc/scah/out39_en.pdf)

« Conflit de canard », *Le Canard Enchaîné*, 8 décembre 2004, page 5

Conseil de l'Europe – Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, *Recommandation concernant les canards de Barbarie et les hybrides de canards de Barbarie et de canards domestiques*, 22 juin 1999

[http://www.coe.int/t/f/affaires\\_juridiques/coop%20E9ration\\_juridique/s%20E9curit%20E9\\_biological%20utilisation\\_des\\_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/affaires_juridiques/coop%20E9ration_juridique/s%20E9curit%20E9_biological%20utilisation_des_animaux/elevage/Rec%20canards%20de%20Barbarie%20F%201999.asp#TopOfPage)

Conseil de l'Europe – Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, *Recommandation concernant les dindes*, 21 juin 2001

<http://www.coe.int/T/F/affaires%20juridiques/coop%20E9ration%20juridique/S%20E9curit%20E9%20Fbiologique%20%20Futilisation%20des%20Fanimaux/elevage/Rec%20dindes%20F%202001.asp>

Conseil de l'Europe – Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages, *Recommandation concernant les oies domestiques et leurs croisements*, 22 juin 1999

[http://www.coe.int/t/f/affaires\\_juridiques/coop%20E9ration\\_juridique/s%20E9curit%20E9\\_biological%20utilisation\\_des\\_animaux/elevage/Rec%20oies%20domestiques%20F%201999.asp#TopOfPage](http://www.coe.int/t/f/affaires_juridiques/coop%20E9ration_juridique/s%20E9curit%20E9_biological%20utilisation_des_animaux/elevage/Rec%20oies%20domestiques%20F%201999.asp#TopOfPage)

DANTZER Robert, « Comment les recherches sur la biologie du bien-être animal se sont-elles construites ? », in Florence Burgat (dir.), *Les animaux d'élevage ont-ils droit au bien-être ?*, INRA Éditions, 2001, pages 85-104

DANTZER Robert, LÉVY Frédéric, VEISSIER Isabelle (coord.), *Les recherches sur le bien-être animal à l'INRA : bilan et perspectives du réseau AGRIBEA*, mai 2003

<http://www.tours.inra.fr/BienEtre/BEAB13.pdf>

DAVAIL Stéphane, GUY Gérard, HERMIER Dominique, HOO-PARIS Robert, « Évolution de la lipoprotéine lipase au cours du gavage », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 66-70

DAVAIL S., GUY G., ANDRÉ J.M., HOO-PARIS R., « Stéatose hépatique, substrats énergétiques et activité de la lipoprotéine-lipase posthéparine chez le canard mulard et pékin au cours du gavage », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 96-99

DAWKINS Marian Stamp, *Through Our Eyes Only? The Search for Animal Consciousness*, Oxford University Press, 2003

« Des automates pour dégriffer les canards », *Réussir Aviculture*, numéro 100, octobre 2004, pages 20-21

DESPRET Vinciane, PORCHER Jocelyne, « Anim. d'élev. rech. porte-parole et plus si aff. Les animaux d'élevage sont en voie de disparition », in *Cette violence qui nous tient – Cosmopolitiques n°2*, Éditions de l'Aube / Cosmopolitiques, 2002, pages 74-90

DÉZÉCOT Julien, « Vers la fin du gavage ? », *60 millions de consommateurs*, numéro 395, juin 2005, page 24

DRIDI S., CROCHET S., DEROUET M., GUY G., TAOUIS M., « Expression et régulation de la leptine chez le canard. Effet du gavage », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 59-62

DUCREUX Edwige, ALOUI Brahim, ROBIN Paul, DOURMAD Jean-Yves, COURBOULAY Valérie, MEUNIER-SALAÛN Marie-Christine, « Les porcs affichent leurs préférences vis-à-vis du type de sol en fonction de la température ambiante », *Actes des 34<sup>e</sup> Journées de la Recherche Porcine*, Paris, 5 au 7 février 2002, pages 211-216

DUSANTER Alexandre, BOUVAREL Isabelle, MIRABITO Luc, « Enquête sur les conditions de ramassage et de transport des volailles prêtes à abattre en France », *Sciences et Techniques Avicoles*, numéro 43, avril 2003, pages 4-14

DUSSOL Jean-Michel, « On redoute une interdiction européenne du gavage », *La Dépêche du Midi*, 4 juin 2004

« Électronarcose : on finira bien par y arriver... », *La Plume de l'Oie*, numéro 11, juin 2003, page 5

ÉVERLET Philip, « La gaveuse pneumatique : Résultats objectifs du réseau Gersois », in ITAVI, *Le point sur les facteurs de réussite du gavage*, session du 15 novembre 1990

FAIRISE Nicolas, « Réglementation communautaire et internationale en protection des animaux de rente : instances, élaboration, actualités, perspectives », *Sciences et Techniques Avicoles*, septembre 2003 (hors série), pages 10-15

FARRACHI Armand, *Les poules préfèrent les cages*, Albin Michel, 2000

FAUCONNET Marie-Annick, WINDSOR Bérengère, LE MAO Tatiana, « Pour une optimisation de la communication foie gras », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 13-17.

FAURE Jean-Michel, NOIRAUT Jérôme, GUY Gérard, GUÉMÉNÉ Daniel, « L'acte de gavage déclenche-t-il des réactions de stress ? », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 61-64

FAURE Jean-Michel, « Besoins en espace chez la poule », in M. Picard, R.H. Porter et J.P. Signoret (dir.), *Comportement et adaptation des animaux domestiques aux contraintes de l'élevage*, INRA Éditions, 1994, pages 161-167

FAURE Jean-Michel, MILLS Andrew D., « Bien-être et comportement chez les oiseaux domestiques », *INRA Productions Animales*, volume 8, numéro 1, février 1995, pages 57-67  
<http://www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/faurec26.htm>

FAURE Jean-Michel, GUY Gérard, GUÉMÉNÉ Daniel, « Comportement exprimé par le canard mulard en fonction du mode de logement pendant la période de gavage », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 42-45

FAURE Jean-Michel, VAL-LAILLET David, GUY Gérard, BERNARDET Marie-Dominique, GUÉMÉNÉ Daniel, « Réactions de peur et de stress chez les mulards et les deux espèces parentes », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 64-68

FAURE J.M., GUÉMÉNÉ D., DESTOMBES N., GOURAUD P., GUY G., « Test d'aversion à l'acte de gavage et au gaveur chez le canard mulard », *Actes des 3<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 27 et 28 octobre 1998, pages 75-78

FERNANDEZ Xavier, BEYSSEN Clotilde, BABILÉ René, LEPRETTRE Stéphane, DUBOIS Jean-Pierre, « Étourdissement avant l'abattage des canards et des oies gavés – effet de l'intensité du courant lors de l'électronarcose "tête seulement" sur les fonctions cérébrales », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 95-98

« Filière palmipèdes gras – Un pôle interrégional de recherche, expérimentation, développement », *Agritaine Info – Lettre d'information de la Chambre régionale d'agriculture d'Aquitaine*, numéro 35, juin 2005, page 3  
<http://www.aquitainagri.net/PUBLICATIONS/pdf.publi/Agritaine%20INFO%2035%20Et%C3%A9%202005%20A4.pdf>

Fondation ligue française des droits de l'animal, *Analyse critique du rapport du Comité scientifique de la santé et du bien-être animal sur la protection des palmipèdes à foie gras*, 2000

GAVARET T., CHATENET X., PLANEL R., BOUCAUD J.L., « Tendances de la pathologie des canards mulards destinés à la production de foies gras en Pays de Loire en 1999 », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 92-95

*Gestion technico-économique des élevages de palmipèdes à foie gras (programme RENAPALM) – résultats 2002 et 1<sup>er</sup> trimestre 2003*, ITAVI, 12 juin 2003

GUÉMÉNÉ Daniel, « Bien-être et législation européenne dans le domaine avicole », *AFZ Contact – La Lettre d'Information de l'Association Française de Zootechnie*, numéro 14, février 2003, pages 9-10  
[http://www.inapg.fr/dsa/afz/pdf/afz\\_contact\\_14.pdf](http://www.inapg.fr/dsa/afz/pdf/afz_contact_14.pdf)

GUÉMÉNÉ Daniel, LARZUL Catherine, BOUY Sébastien, BERNARDET Marie-Dominique, GUY Gérard, FAURE Jean-Michel, « Couleur du plumage et déterminisme génétique des comportements de peur chez le canard mulard », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 99-103

GUÉMÉNÉ Daniel, FAURE Jean-Michel, GOBIN Émilie, GARREAU-MILLS Maryse, DOUSSAN Isabelle, GOURAUD Pascal, GUY Gérard, « Effets de la familiarisation à l'homme sur les réponses comportementales de peur chez le canard mulard », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 58-62

GUÉMÉNÉ Daniel, GUY Gérard, FAURE Jean-Michel, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal : vers un peu d'objectivité ! », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 81-87  
[http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA\\_FR.pdf](http://www.lefoiegras.fr/Pdf/INRA_FR.pdf)

GUÉMÉNÉ Daniel, « Foie-Gras, Gavage et Bien-être animal. Vers un peu d'objectivité ! », Commission Palmipèdes à Foie Gras, 28 octobre 2004  
[http://www.ofival.fr/marches\\_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf](http://www.ofival.fr/marches_filières/conjoncture/diaporama/topoINRA%20.pdf)

GUÉMÉNÉ Daniel, GUY Gérard, NOIRAUULT Jérôme, GARREAU-MILLS Maryse, GOURAUD Pascal, FAURE Jean-Michel, « Force-feeding procedure and physiological indicators of stress in male mule ducks », *British Poultry Science*, volume 42, 2001, pages 650-657

GUÉMÉNÉ Daniel, GUY Gérard, SERVIÈRE Jacques, « Le gavage est-il indolore ? », *Cerveau & Psycho*, numéro 10, juin 2005, pages 70-73  
<http://www.cerveauetpsycho.com>

GUÉMÉNÉ Daniel, GUY Gérard, NOIRAUULT Jérôme, FAURE Jean-Michel, « Influence du mode de contention pendant la période de gavage sur divers indicateurs physiologiques du stress », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 65-69

GUÉMÉNÉ Daniel, GUY Gérard, « The past, present and future of force-feeding and "foie gras" production », *World's Poultry Science Journal*, volume 60, numéro 2, juin 2004, pages 211-222

GUÉMÉNÉ Daniel, FAURE Jean-Michel, GUY Gérard, SERVIÈRE Jacques, « Production de Foie Gras, Gavage et Bien-être – Résultats de recherches », mis à jour le 7 avril 2005  
<http://www.tours.inra.fr/sra/internet/resultats/actuels/foiegras.htm>

GUÉMÉNÉ Daniel, FAURE Jean-Michel, « Productions avicoles, bien-être et législation européenne », *INRA Productions Animales*, volume 17, numéro 1, février 2004, pages 59-68  
<http://www.inra.fr/productions-animales/an2004/num241/guemene/dg241.htm>

GUESDON Vanessa, LETERRIER Christine, CONSTANTIN Paul, GUÉMÉNÉ Daniel, COUTY Michel, FAURE Jean-Michel, « Humeral quality and adrenal responsiveness in laying hens reared in standard and furnished cages », *Animal Research*, volume 53, numéro 3, mai-juin 2004, pages 235-243  
<http://www.edpsciences.org/articles/animres/pdf/2004/03/Z203262.pdf>

GUINOTTE François, GUY Gérard, « Peut-on améliorer la minéralisation du squelette du canard mulard ? », *Actes des 2<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 12 et 13 mars 1996, pages 49-52

GUY Gérard, FAURE Jean-Michel Faure, GUÉMÉNÉ Daniel, « Capacité d'ingestion chez le canard mulard mâle », *Actes des 3<sup>e</sup> Journées de la Recherches sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Bordeaux, 27 et 28 octobre 1998, pages 59-62

GUY Gérard, LARZUL Catherine, BERNARDET Marie-Dominique, « Efficacité alimentaire chez le canard mulard », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 37-40

GUY G., LAPIERRE N., GOURICHON D., BLUM J.C., « Étude comparée des gavages traditionnel et pneumatique chez l'oie et le canard », *INRA Productions Animales*, volume 7, numéro 3, juillet 1994, pages 169-175  
<http://www.inra.fr/Internet/Produits/PA/an1994/res9432.htm>

GUY Gérard, GUÉMÉNÉ Daniel, « Gavage et production de foie gras : rétrospective et perspectives », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 1-8  
<http://www.journees-de-la-recherche-avicole.org/JRFG/page-JRFG1024.php>

GUY Gérard, GUÉMÉNÉ Daniel, « Past, present and prospective of force-feeding and "Foie Gras" production in the world », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 51-66

GUY Gérard, BUCKLAND Roger (dir.), *Production des oies*, Études FAO – Production et santé animales, numéro 154, 2002  
<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y4359f/y4359f00.pdf>

HERMIER D., GUY G., GUILLAUMIN S., « Bases métaboliques de la sensibilité à la stéatose hépatique du canard », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 55-58

HERMIER Dominique, SALICHON Marie-Rose, GUY Gérard, PERESSON Rosa, MOUROT Jacques, LAGARRIGUE Sandrine, « La stéatose hépatique des palmipèdes gavés : bases métaboliques et sensibilité génétique », *INRA Productions Animales*, volume 12, numéro 4, octobre 1999, pages 265-271  
<http://www.inra.fr/Internet/Produits/PA/an1999/num994/hermier/dh994.htm>

HERVIEU Bertrand, « Comment instruire le débat OGM ? », 28 septembre 2004  
[http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id\\_article=1269](http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=1269)

HERVIEU Bertrand, FLAMANT Jean-Claude, JOUVENET Hugues de (dir.), *Inra 2020 – alimentation, agriculture, environnement : une prospective pour la recherche*, INRA Éditions, 2003  
[http://www.inra.fr/presentation-inra/INRA2020\\_1.pdf](http://www.inra.fr/presentation-inra/INRA2020_1.pdf)  
[http://www.inra.fr/content/download/1666/13674/file/INRA2020\\_2.pdf](http://www.inra.fr/content/download/1666/13674/file/INRA2020_2.pdf)  
[http://www.inra.fr/content/download/1667/13677/file/INRA2020\\_3.pdf](http://www.inra.fr/content/download/1667/13677/file/INRA2020_3.pdf)  
[http://www.inra.fr/content/download/1668/13680/file/INRA2020\\_4.pdf](http://www.inra.fr/content/download/1668/13680/file/INRA2020_4.pdf)

HEYMANN Marianne, VAN BERCHEM Christine, GUILMOT Jean-Michel, BECK Yvan, ZAYAN René, *Rapport d'un groupe d'expertise belge sur le gavage forcé*, présenté lors de la 32<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la Convention européenne sur la protection des animaux dans les élevages du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 8 au 11 octobre 1996

[http://centre-of-ethics.org/fichier\\_pdf/foiegras\\_fr\\_dossier%20D3%2096%20rapport%20belge%20gavage.pdf](http://centre-of-ethics.org/fichier_pdf/foiegras_fr_dossier%20D3%2096%20rapport%20belge%20gavage.pdf)

HUGNET Guy, « Liens nocifs entre experts et laboratoires – Faut-il avoir peur des médicaments ? », *Sciences et Avenir*, décembre 2005, numéro 706, pages 50-60

HUMBERT Florence, « Faut-il interdire le gavage ? », *Que Choisir*, numéro 399, décembre 2002

HUMBERT Florence, « Les floués de l'IGP », *Que Choisir*, numéro 432, décembre 2005, page 49

Institut national de la recherche agronomique (INRA), « Le foie gras d'oie »

<http://www.inra.fr/Internet/Produits/dpenv/scienceauquotidien/ficheshtml/88C.htm>

Institut national de la recherche agronomique (INRA), « L'institut aujourd'hui »

[http://w3.inra.fr/l\\_institut/l\\_inra\\_en\\_bref/l\\_institut\\_aujourd\\_hui](http://w3.inra.fr/l_institut/l_inra_en_bref/l_institut_aujourd_hui)

Institut national de la recherche agronomique (INRA), *La Lettre n°4 de l'AGRI Bien-Être Animal*, janvier 2000

<http://www.tours.inra.fr/BienEtre/lettre4.htm>

Institut national de la recherche agronomique (INRA), *La Lettre n°16 de l'AGRI Bien-Être Animal*, mai 2003

<http://www.tours.inra.fr/BienEtre/lettre16.htm>

Institut national de la recherche agronomique (INRA), *La Lettre n°21 de l'AGRI Bien-Être Animal*, mars 2005

<http://www.tours.inra.fr/BienEtre/lettre21.htm>

Institut national de la recherche agronomique (INRA), *La Lettre n°22 de l'AGRI Bien-Être Animal*, décembre 2005

<http://www.tours.inra.fr/BienEtre/lettre22.htm>

Institut national de la recherche agronomique (INRA), « Les méthodes »

[http://www.inra.fr/les\\_recherches/la\\_recherche\\_inra\\_pourquoi\\_sur\\_quoi\\_comment/les\\_methodes](http://www.inra.fr/les_recherches/la_recherche_inra_pourquoi_sur_quoi_comment/les_methodes)

Institut national de la recherche agronomique (INRA), « Nouveau procédé d'étourdissement des palmipèdes »

<http://www.inra-transfert.fr/commun/fiches/fiche.asp?lng=fr&fiche=30&orig=acc>

Institut national de la recherche agronomique (INRA), *Quelles recherches pour l'agronomie de demain ? – Orientations de l'INRA 2006-2009*, décembre 2005

[http://www.inra.fr/l\\_institut/orientations\\_2006\\_2009](http://www.inra.fr/l_institut/orientations_2006_2009)

Institut national de la recherche agronomique (INRA), « Qu'est-ce qu'AGRI Bien-être animal ? »

<http://www.tours.inra.fr/BienEtre/accueil.htm>

Institut national de la recherche agronomique (INRA), « UE89 Palmipèdes à foie gras UEPFG »

<http://compact.jouy.inra.fr/compact/CONSULTER/INTER/externe/unites/ecrans/89>

Institut national de la recherche agronomique (INRA) – Comité d'éthique et de précaution, *Avis sur le partenariat*, 23 novembre 2001

<http://www.inra.fr/Internet/Directions/DIC/presinra/INFOSERVDIC/comepra/avis-partenariat1.pdf>

Institut national de la recherche agronomique (INRA) – Comité d'éthique et de précaution, *Compte rendu de la journée annuelle du 23 octobre 2002*

<http://www.inra.fr/content/download/2369/23416/file/journee-comepra021202.pdf>

Institut national de la recherche agronomique (INRA) – Direction générale, « Contribution de l'INRA à la préparation de la loi d'orientation et de programmation de la recherche », 7 juillet 2004

[http://www.inra.fr/presentation-inra/consultation/contributionINRA\\_LOPR.pdf](http://www.inra.fr/presentation-inra/consultation/contributionINRA_LOPR.pdf)

Institut technique de l'aviculture (ITAVI), *Contexte, structure et perspectives d'évolution du secteur français du foie gras*, juin 2003

<http://www.ofival.fr/publications/cahier/palm/Avic-pub.htm>

Israël (Cour suprême d'), *Verdict of the Supreme Court of Israel – Foie Gras – Appeal 9232/01*, août 2003

<http://chaisrael.org/en/compassion/foiegras/foiegras.pdf>

JACQUINOT Michel, MAGDELAINE Pascale, MIRABITO Luc, « Importance du bien-être animal dans la perception du foie gras par le consommateur », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 52-56

JEANGÈNE-VILMER Jean-Baptiste, « Les sophismes du foie gras », *L'Express*, 15 décembre 2005, page 104

<http://stopgavage.com/images/Express2005Dec15.jpg>

KERVENO Yann, « Jean-Michel Berho, éleveur de canards gras », *Réussir Aviculture*, numéro 106, mai 2005, pages 22-23

KERVENO Yann, « Nouveau pôle recherche-développement pour les palmipèdes gras », *Réussir Aviculture*, numéro 107, juin 2005, page 7

KOVACS Stéphane, « Le foie gras menacé par l'Europe », *Le Figaro*, 24 février 2004, page 5

KROLL Ariane, « Foie gras : le débat », *La Presse de Montréal*, 6 mars 2005, page 4

LAHLOU Saadi, « Les représentations sont des espèces vivantes », *Actes de la 9<sup>e</sup> Université d'Été de l'Innovation Rurale*, Marciac, 6 et 7 août 2003, pages 8-10

<http://www.agrobiosciences.org/IMG/pdf/01104-MP9eActesMarciac.pdf>

LARRÈRE Catherine, LARRÈRE Raphaël, « Actualité de l'animal machine », *Les Temps Modernes*, numéro double 630-631, mars-juin 2005, pages 151-152

LARRÈRE Raphaël, « L'élevage contemporain en question : demande sociale, préférences des consommateurs ou interrogations citoyennes ? », *INRA Productions Animales*, volume 16, numéro 5, décembre 2003, pages 329-332

<http://www.inra.fr/productions-animales/an2003/tap2003/rl.235.pdf>

LAUNET Édouard, « Des canards gavés et pas mécontents – Des chercheurs s'interrogent sur le devenir du foie gras », *Libération*, 13 décembre 2004, page 28

LE BOUCHER Gérard, « Directive «bien-être poulet» : les organisations de production montent au créneau », *Filières Avicoles*, numéro 675, avril 2005, pages 6-7

LE BOUCHER Gérard, « Éditorial », *Filières Avicoles*, numéro 677, juin 2005, page 5

- LE BOUCHER Gérard, « Face aux activistes de la protection animale opposés au gavage », *Filières Avicoles*, numéro 664, avril 2004, pages 6-7
- LE BOUCHER Gérard, « Palmipèdes : les scientifiques au secours du foie gras », *Filières Avicoles*, numéro 670, novembre 2004, page 8
- LE BOUCHER Gérard, « Une ferme de 216.000 poules rénovée par ses repreneurs », *Filières Avicoles*, juin 2003, pages 34-37
- LE BOUCHER Gérard, « Val de Sèvre, l'aval avec Delpeyrat, l'amont avec la Cavac », *Filières Avicoles*, numéro 683, janvier 2006, pages 16-18
- LE DOUARIN Pascal, « Le Cifog dit «oui» à la case collective – L'interprofession demande cinq ans de délais supplémentaires pour appliquer la recommandation », *Réussir Aviculture*, numéro 99, septembre 2004, page 5
- LE DOUARIN Pascal, « Foie gras label rouge en Chalosse », *Réussir Aviculture*, numéro 100, octobre 2004, pages 22-24
- LE DOUARIN Pascal, « Pour étendre le marché du foie gras – Euralis Gastronomie joue l'international », *Réussir Aviculture*, septembre 2005, page 12
- LE DOUARIN Pascal, « Un jeune éleveur spécialisé en canards prêts à gaver », *Réussir Aviculture*, numéro 104, mars 2005, pages 26-27
- LEGAULT Christian, MÉNISSIER François, MÉRAT Philippe, RICORDEAU Guy, ROUVIER Roger, « Les lignées originales de l'INRA : historique, développement et impact sur les productions animales », *INRA Productions Animales*, hors-série « 50 ans de recherches en productions animales », juin 1996, pages 41-56  
<http://www.inra.fr/Internet/Produits/PA/hs1996/cl96h.htm>
- LE GUILLOU Joël, « Canards cherchent éleveurs et gaveurs », *Ouest-France*, section « Pontivy », 28 décembre 2004
- MARTINSON Brian C., ANDERSON Melissa S., DE VRIES Raymond, « Scientists Behaving Badly », *Nature*, volume 435, 9 juin 2005, pages 737-738  
<http://www.nature.com/nature/journal/v435/n7043/pdf/435737a.pdf>
- MERLAUD Benoît, « Le foie gras », *Linéaires*, numéro 208, novembre 2005, pages 52-53
- MILGRAM Stanley, *Soumission à l'autorité*, Calmann-Lévy, 2004
- Ministère de l'agriculture, « Abattage des palmipèdes gras », in *L'aviculture française – Informations techniques des services vétérinaires*, 1986, page 684
- Ministère de l'agriculture – Comité permanent de coordination des inspections, *Foie gras et patrimoine culinaire français – Foie gras et bien-être animal*, 14 juin 2005
- Ministère de l'agriculture – Inspection générale de l'agriculture, *Rapport [d'activité] 2005*, mai 2006  
[http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/rapport\\_activite\\_iga1.pdf](http://www.agriculture.gouv.fr/spip/IMG/pdf/rapport_activite_iga1.pdf)
- Ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, *Agreste Conjoncture – Animaux de boucherie*, numéro 1, janvier 2006  
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/animens0601note.pdf>

Ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, *Agreste Conjoncture – Aviculture*, numéro 2, février 2006

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/avi0602note.pdf>

Ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, *Agreste Conjoncture – Aviculture*, numéro spécial, juin 2006

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/avi2004note.pdf>

Ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, « Les éleveurs adaptent leurs bâtiments à leurs productions », *Agreste Primeur*, numéro 165, juillet 2005, pages 1-4

<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur165.pdf>

Ministère de l'agriculture – Service central des enquêtes et études statistiques, *Statistique agricole annuelle – Résultats 2004*, octobre 2005

[http://agreste.agriculture.gouv.fr/article.php3?id\\_article=1312](http://agreste.agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=1312)

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie – Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, *Pour des fêtes réussies*, 20 décembre 2005

[http://www.minefi.gouv.fr/dgccrf/04\\_dossiers/consommation/hiver/2005/fetes2005.pdf?ru=04](http://www.minefi.gouv.fr/dgccrf/04_dossiers/consommation/hiver/2005/fetes2005.pdf?ru=04)

MIRABITO Luc, MICHEL Virginie, « L'aménagement des bâtiments de dindes : une solution pour enrichir le milieu et réduire les lésions », *Sciences et Techniques Avicoles*, septembre 2003 (hors série), pages 22-27

MIRABITO Luc, SAZY Évelyne, HÉRAUT François, GUÉMÉNÉ Daniel, FAURE Jean-Michel, GUY Gérard, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (I) résultats zootechniques », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche en Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 76-79

MIRABITO Luc, SAZY Évelyne, HÉRAUT François, FAURE Jean-Michel, GUÉMÉNÉ Daniel, GUY Gérard, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la phase de gavage chez le canard mulard : (II) résultats comportementaux », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 80-83

MIRABITO Luc, GUÉMÉNÉ Daniel, DOUSSAN Isabelle, GUY Gérard, HÉRAUT François, SAZY Évelyne, FAURE Jean-Michel, « Effet de la taille du groupe et de la surface allouée pendant la période de gavage chez le canard mulard : (III) corticostéronémie », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 84-87

MIRABITO Luc, SAZY Évelyne, « Le logement collectif : vers un compromis entre le bien-être des canards et le confort des éleveurs ? », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche en Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 105-112

MIRABITO Luc, SAZY Évelyne, GUÉMÉNÉ Daniel, « Palmipèdes gras : aux dernières nouvelles, ils se sentent pousser des ailes », *Sciences et Techniques Avicoles*, hors-série « Bien être : la nouvelle donne en aviculture et cuniculture », septembre 2003, pages 36-42

MOLNÁR M., BOGENFÜRST F., KÓRÓDI P., « Study of the possibility of a new selection method based on ultrasound examination of geese before force feeding », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 189-194

MOULIAN Jean-François, « Les éleveurs au banc des accusés », *Sud Ouest*, 18 octobre 2004, page 3

NATIVEL Nicolas, LE BOUCHER Gérard, « L'afssa veut des références scientifiques objectives... », *Filières Avicoles*, numéro 657, septembre 2003, pages 83-87

- NATIVEL Nicolas, « À l'tavi, le bien-être s'étudie sur le terrain ! », *Filières Avicoles*, numéro 657, septembre 2003, pages 89-91
- NATIVEL Nicolas, « Bien-être des volailles, mal-être des éleveurs ? », *Filières Avicoles*, numéro 654, mai 2003, pages 68-70
- NATIVEL Nicolas, « Dindes : l'enrichissement du milieu réduit la mortalité », *Filières Avicoles*, numéro 657, septembre 2003, pages 95-96
- NATIVEL Nicolas, « Foie gras : les menaces sur le gavage se précisent », *Filières Avicoles*, octobre 2004, pages 70-71
- Office national interprofessionnel des viandes, de l'élevage et de l'aviculture (OFIVAL), « Quelle méthode et quels paramètres techniques pour optimiser l'étourdissement avant abattage des canards et des oies gavés ? »  
<http://www.ofival.fr/dei/f592.htm>
- OLIVIER David, REUS Estiva, « La science et la négation de la conscience animale », *Cahiers antispécistes*, numéro 26, novembre 2005, pages 29-53  
[http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id\\_article=283](http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id_article=283)
- PASQUIER Arnaud, « Une étude scientifique peut révolutionner la corrida », *Midi Libre*, 23 septembre 2004
- PÉRIQUET Jean-Claude, *Les oies et les canards*, Éditions Rustica, 1999
- PORCHER Jocelyne, *Bien-être animal et travail en élevage*, INRA Éditions, 2004
- « La poule n'a pas de besoin pour une plus grande cage », *Filières Avicoles*, janvier 1997, pages 52-53
- Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF), *La lettre d'information de la PMAF*, 22 février 2006  
[http://www.pmaf.org/lettres/alertes/alerte\\_PMAF\\_0206.html](http://www.pmaf.org/lettres/alertes/alerte_PMAF_0206.html)
- PUYBASSET Armelle, « L'Anopa s'inquiète du projet bien-être », *Réussir Aviculture*, numéro 106, mai 2005, page 5
- PUYBASSET Armelle, « Le bien-être des poules évalué par l'INRA », *Réussir Aviculture*, numéro 104, mars 2005, pages 32-33
- PUYBASSET Armelle, « Le CNPO espère une révision de la directive bien-être », *Réussir Aviculture*, numéro 102, décembre 2004, pages 4-5
- PUYBASSET Armelle, « Luc Mirabito, ingénieur ITAVI : La mesure du bien-être des poulets ne se résume pas à un seul critère », *Réussir Aviculture*, numéro 111, novembre 2005, page 10
- PUYBASSET Armelle, « Le projet de directive bien-être avance d'un pas », *Réussir Aviculture*, numéro 108, juillet 2005, page 4
- PUYBASSET Armelle, « Un tapis roulant pour acheminer les canards PAG », *Réussir Aviculture*, numéro 100, octobre 2004, pages 16-17
- REUS Estiva, « Protection des animaux et règles du marché mondial », *Cahiers antispécistes*, numéro 25, octobre 2005, pages 21-38  
[http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id\\_article=274](http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id_article=274)

RIDEAU Nicole, GUY Gérard, TAOUIS Mohammed, « Expression de la glucokinase hépatique chez le canard mulard maigre et gavé : étude préliminaire », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 63-65

ROBIN Nathalie, CASTAING Julien, « Apports alimentaires pour un gavage de canards mulards en moins de 10 jours », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 88-91

ROBIN N., LARROUDÉ P., PEYHORGUE A., CASTAING J., « Évolution du foie gras de canard mulard au cours du gavage en relation avec différents itinéraires techniques », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche en Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 152-155

ROBIN Nathalie, SAZY Évelyne, CASTAING Julien, « Modes de logement du canard mulard en gavage : observations de gavage et performances zootechniques », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, pages 134-137

RODENBURG T.B., BRACKE M.B.M., BERK J., COOPER J., FAURE J.M., GUÉMÉNÉ D., GUY G., HARLANDER A., JONES T., KNIERIM U., KUHN T., PINGEL H., REITER K., SERVIÈRE J., RUIS M.A.W., « Welfare of ducks in European duck husbandry systems », *World's Poultry Science Journal*, volume 61, numéro 4, décembre 2005, pages 633-646

ROQUEPLO Philippe, *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, INRA Éditions, collection « Sciences en questions », 1997

ROSINSKI Andrzej, « Production d'oies en Pologne et en Europe de l'est », in Gérard Guy et Roger Buckland (dir.), *Production des oies*, Étude FAO production et santé animales, numéro 154, 2002, pages 120-131

<ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y4359f/y4359f00.pdf>

ROUSSELOT-PAILLET Daniel, *Archorales-INRA*, tome 7, 2002

<http://www.inra.fr/archorales/t7-1Rousselot.pdf>

SARDET Marie-Joseph, POUBLANC Philippe, « Le foie gras peut-il ou non être bio ? », *Nature & Progrès*, janvier 2002, numéro 33, page 9

SAZY Évelyne, HÉRAUT François, MIRABITO Luc, « Nouveaux logements collectifs de gavage pour canards : résultats d'une pré-étude menée en comparaison avec les cages individuelles », *Actes des 4<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 4 et 5 octobre 2000, page 51-54

SERVENTI Silvano, *Le livre du foie gras*, Flammarion, 2002

SERVIÈRE Jacques, BERNARDET Marie-Dominique, GUY Gérard, GUÉMÉNÉ Daniel, « Données neurophysiologiques sur la nociception potentiellement associée à l'ingestion forcée chez le canard mulard », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002, pages 70-75

SERVIÈRE Jacques, BERNARDET Marie-Dominique, GUY Gérard, GUÉMÉNÉ Daniel, « Is nociception a sensory component associated with force-feeding? A neurophysiological approach in the mule duck », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 149-158

SERVIÈRE Jacques, BERNARDET Marie-Dominique, GUY Gérard, « La réponse d'extravasation plasmatique neurogène, signe d'inflammation du tractus digestif supérieur chez le mulard ? », *Actes des 6<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Arcachon, 7 et 8 octobre 2004, pages 89-93

SETIOKO A.R., « Success rate of training on semen collection of alabio drakes and muscovies using artificial vagina technique », *2nd World Waterfowl Conference*, Alexandrie, Égypte, 7 au 9 octobre 2003, pages 283-287

SINGER Peter, *One World. The ethics of globalization*, The Text Publishing Company, 2002

SINGER Peter, « L'organisation mondiale du commerce : un obstacle à la protection légale des animaux ? », *Cahiers antispécistes* n° 25, octobre 2005, pages 7-19

[http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id\\_article=272](http://cahiers-antispecistes.org/article.php3?id_article=272)

SMITH Richard (rédacteur en chef), « Beyond Conflict of Interest – Transparency is the Key », *British Medical Journal*, volume 317, 1<sup>er</sup> août 1998, pages 291-292

<http://bmj.bmjournals.com/cgi/content/full/317/7154/291>

SMITH Richard (rédacteur en chef), « Conflict of interest and the BMJ », *British Medical Journal*, volume 308, 1<sup>er</sup> janvier 1994, page 4

<http://bmj.bmjournals.com/cgi/content/full/308/6920/4>

SOUCCAR Thierry, ROBARD Isabelle, *Santé, mensonges et propagande – Arrêtons d'avaler n'importe quoi !*, Le Seuil, 2004

TARDIEU Vincent, « Fallait-il libérer les poules ? », *Science & Vie*, mars 2002, numéro 1014, pages 88-96

TÉCHOUEYRES Isabelle, MONTAGNE Karen, HUBERT Annie, « Le foie gras : un produit plaisir », *Actes des 5<sup>e</sup> Journées de la Recherche sur les Palmipèdes à Foie Gras*, Pau, 9 et 10 octobre 2002

THOMPSON Dennis F., « Understanding Financial Conflicts of Interest », *New England Journal of Medicine*, volume 319, 19 août 1993, pages 573-576

<http://content.nejm.org/cgi/content/full/329/8/573>

*Tout sur l'oie et le canard*, Gamm vert

[http://www.gammvert.fr/pdf/guide\\_oie.pdf](http://www.gammvert.fr/pdf/guide_oie.pdf)

Union européenne, *Directive 1999/74/CE du Conseil du 19 juillet 1999 établissant les normes minimales relatives à la protection des poules pondeuses*

[http://europa.eu.int/eur-lex/fr/consleg/pdf/1999/fr\\_1999L0074\\_do\\_001.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/fr/consleg/pdf/1999/fr_1999L0074_do_001.pdf)

Union européenne, *Directive 2001/88/CE du Conseil du 23 octobre 2001 modifiant la directive 91/630/CEE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs*

[http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l\\_316/l\\_31620011201fr00010004.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l_316/l_31620011201fr00010004.pdf)

Union européenne, *Directive 2001/93/CE de la Commission du 9 novembre 2001 modifiant la directive 91/630/CEE établissant les normes minimales relatives à la protection des porcs*

[http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l\\_316/l\\_31620011201fr00360038.pdf](http://europa.eu.int/eur-lex/pri/fr/oj/dat/2001/l_316/l_31620011201fr00360038.pdf)

Union européenne, *Proposition de directive du Conseil fixant des règles minimales de protection des poulets destinés à la production de viande*, 30 mai 2005

[http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/farm/proposal\\_FR.pdf](http://europa.eu.int/comm/food/animal/welfare/farm/proposal_FR.pdf)

VANNIER Paul, *L'ABCdaire du Foie gras*, Flammarion, 2002

VIÉNOT Émeline, « Adieu le métier de magasinier, Grégory gave des canards ! », *Filières Avicoles*, juin 2006, pages 57-59

VIÉNOT Émeline, « Les canards d'Alain Grimault époutés par infra rouge à J1 », *Filières Avicoles*, numéro 681, novembre 2005, pages 60-62

VIÉNOT Émeline, LE BOUCHER Gérard, « Gavage/bien-être animal, vers un peu plus d'objectivité ! », *Filières Avicoles*, numéro 671, décembre 2004, pages 50-52

VILLATE Didier (dir.), *Manuel pratique des maladies des palmipèdes*, Nouvelles Éditions de Publications Agricoles, 1989

VINCENT Catherine, « Le gavage des palmipèdes, torture ou récompense ? », *Le Monde*, 17 mai 2002, page 30

ZANUSSO Jerri, RÉMIGNON Hervé, GUY Gérard, MANSE Hélène, BABILÉ René, « The effects of overfeeding on myofibre characteristics and metabolic traits of the breast muscle in Muscovy ducks (*Cairina moschata*) », *Reproduction Nutrition Development*, numéro 43, 2003, pages 105–115  
<http://www.edpsciences.org/articles/rnd/pdf/2003/01/R3104.pdf>

## Filmographie

Stop Gavage, *Le Gavage en question – Une enquête au pays du foie gras* (DVD), 2006  
<http://www.stopgavage.com/dvd.php>

THOMÉ Bruno, *Des cochons et des hommes – de l'objectivation scientifique de leur bien-être et autres petits concepts* (documentaire), 2003